

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DES 30 ET 31 OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	2
PRESENCES	10
DEBATS	122
INDEX DES MATIERES	29394

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 30 et 31 octobre à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 3 ET 4 AVRIL 2018 **DOSSIER**RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR
- 2/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (AMARHISFA)
- 3/ SAS FEDERATION ENTERTAINMENT / DEMANDE D'AIDE À LA PRODUCTION D'UNE SÉRIE POLICIÈRE INTITULÉE PROVISOIREMENT "TROPIQUES CRIMINELS"
- 4/ SPECIAL TOUCH STUDIOS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRODUCTION DU LONG MÉTRAGE DE FICTION INTITULÉ « FANON »
- 5/ CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE POUR LA PÉRIODE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CNC ET LA CTM PROPOSITION DE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018
- 6/ CRÉATION DE L'ÉCOLE MARTINIQUAISE D'ENSEIGNEMENT DES ARTS (EMEA) MUSIQUE DANSE THÉATRE PAR UNE MISE EN RÉSEAU DES ANTENNES TERRITORIALES
- 7/ ORIENTATIONS 2019 POUR LES EPLE ET DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUI-PEMENT
- 8/ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRETS ÉTUDIANTS
- 9/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 DES ÉCOLES PARAMÉDICALES DU CHU DE MARTINIQUE
- 10/ PROJET D'ORDONNANCE PORTANT PARTIE LÉGISLATIVE DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE & PROJET DE DÉCRET N° 2018-XX DU XX 2018 PORTANT PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- 11/ DÉCRET N° 2018-769 DU 30 AOUT 2018 PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, À LA RÉUNION, ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- 12/ PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 79-160 DU 28 FÉVRIER 1979 PORTANT APPLICATION DE LA LOI N° 77-729 DU 7 JUILLET 1977 RELATIVE À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN ET MODIFIANT LE CODE ÉLECTORAL
- 13/ PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2006-649 DU 2 JUIN 2006 MODIFIÉ RELATIF AUX TRAVAUX MINIERS, AUX TRAVAUX DE STOCKAGE SOUTERRAIN, ET À LA POLICE DES MINES ET DES STOCKAGES SOUTERRAINS & PROJET D'ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 14 OCTOBRE 2016 RELATIF AUX TRAVAUX DE RECHERCHES PAR FORAGE ET D'EXPLOITATION PAR PUITS DE SUBSTANCES MINIÈRES
- 14/ PROJET DE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 3 DE LA MARTINIQUE 2017 2021
- 15/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RECHERCHE ÉPIDEMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE AMREC POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGISTRE DES CANCERS EXERCICE 2017 ET EXERCICE 2018
- 16/ MISE EN PLACE A TITRE EXPÉRIMENTAL D'UN DISPOSITIF DE GÉOLOCALISATION DE PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES SPATIO TEMPORELS
- 17/ DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ MARTINIQUE POUR L'AIDE AUX MALADES EXERCICES 2016-2017-2018
- 18/ DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR (C.A.J.) AUTONOMES POUR PERSONNES ÂGEES DÉPENDANTES
- 19/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR LA FONDATION « PARTAGE & VIE » POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES RÉSIDANTS DE L'EHPAD « MARIE OLGA ANCET » DE DUCOS
- 20/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA SMHLM POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'EXTENSION DE L'EHPAD « BETHLEEM » DE SCHOELCHER
- 21/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR LA FONDATION PAR-TAGE ET VIE D'UN MONTANT DE CENT QUARANTE MILLE CENT QUATRE VINGT EUROS QUINZE CENTS (140 180,15€) POUR LA SÉCURISATION ET L'AMÉNAGEMENT DE L'EHPAD « LE BEAU SÉJOUR »
- 22/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMDOR 2000 POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS ANNUEL
- 23/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIA-TIONS DE COMBATTANTS DE LA MARTINIQUE (UDCAM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2017
- 24/ AVENANTS AUX TEXTES FONDATEURS DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
- 25/ COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 26/ RAPPORT 2017 DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
- 27/ CRÉATION D'UNE REVUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE
- 28/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ADELES) AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 ET DE L'EXERCICE 2018 DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUE ACCESS'ILE POUR LA RÉALISATION D'UN FILM PROMOTIONNEL ET L'ÉDITION D'UN GUIDE RECENSANT LES OFFRES DE LOISIRS ET DE TOURISME ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX PERSONNES A BESOINS SPÉCIFIQUES EN MARTINIQUE
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CASE SOCIALE DES OUTRE-MER (CSDOM) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2018
- 31/ RÉAFFECTATION DES POSTES DE DÉPENSES DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE PAR LA COL-LECTIVITÉ RÉGIONALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CHANTIER DE PROXIMITÉ « DÉFI SOLIDAIRE DES QUARTIERS » INITIÉ PAR L'ASSOCIATION UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAIQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE (U.F.O.L.E.P)
- 32/ DISPOSITIF CADRE RELATIF À LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DES EMPLOIS D'AVENIR EN 2017
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES BAROUDEURS MARTINIQUE » POUR LA RÉALISATION DE SON PROJET SOLIDAIRE ET SOCIAL, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 34/ MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT EXPÉRIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INTITULÉ PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIAL (PISTE) MODIFICATION DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES
- 35/ SUBVENTION À L'ASSOCIATION ECO MOBIL POUR L'ORGANISATION DE SON ACTION « REPAIR CAFÉ »
- 36/ AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUA-LIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS PNRQAD VILLE DE FORT-DE-FRANCE « PORTE CARAÏBE »
- 37/ NOUVELLE CONVENTION FINANCIÈRE PORTANT PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SUIVI ANIMATION MOUS DE LA RHI NORD PLAGE À MACOUBA
- 38/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE
- 39/ DISPOSITIF CESU VERSEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DIRECTEMENT AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'APA ET DE LA PCH FAISANT INTERVENIR DU PERSONNEL DE GRÉ A GRÉ

40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE DÉLÉGATION DE MARTINIQUE POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE

41/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADININA ACCESS SERVICES POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

42/ DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DE LA MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION « SPORT ET HANDICAP » DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2018

43/ DÉSIGNATION À LA DIRECTION DE LA REGIE AUTONOME ET FINANCIERE DENOMMEE « CPIOF »

44/ DEMANDE DE RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

45/ PROJET CAP PERFORMANCE 2018/2020

46/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA DÉLIBÉRATION N°18-121-1 EN DATE DU 5 JUIN 2018 RELATIF À LA CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

47/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 17-495-1 ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LADOM

48/ PARTENARIAT AVEC LADOM POUR la prise en charge de la formation en mobilité DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

49/ DISSOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC A CARACTÈRE ADMINISTRATIF CRÉE DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE L'HABILITATION EN MATIÈRE D'ORIENTATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

50/ REMISE DE PÉNALITÉS A L'ENTREPRISE 3T DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT DE LA RD1 AU PR15+800 AU LIEU-DIT LA CARRIÈRE SIS FOND SAINT DENIS - LOT 1 – TERRASSEMENT

- 51/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIÉTÉ OTIS POUR DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU CENTRE ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE MARTINIQUE (CATM)
- 52/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE VHBTP RÉALISATION DE TRAVAUX DE SÉCURISATION AU COLLÈGE CASTENDET À FORT DE France
- 53/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC LA SOCIÉTÉ CRBP
- 54/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC LA SOCIÉTÉ PAC ENVIRONNEMENT BTP

- 55/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 56/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RÉSEAU D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE)
- 57/ ACQUISITION FONCIÈRE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFFERRE À FORT DE FRANCE : AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCÈS ET CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANT L'HÔTEL DE LA CTM RÉGULARISATIONS FONCIÈRES DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BP : N° 446 & 447 ISSUES DE LA PARCELLE MÈRE ANCIENNEMENT CADASTRÉE BP 74 PROPRIÉTÉ DES CONSORTS M. ET S
- 58/ ACQUISITION FONCIÈRE RN1 MISE À 2 X 2 VOIES + VOIES TCSP SECTION MANSARDE / MATERNITÉ AU ROBERT ÉCHANGE D'EMPRISES FONCIÈRES ISSUES DES PROPRIÉTÉS DE LA CTM (B 654) ET DE J.D.
- 59/ ACQUISITION FONCIÈRE AMÉNAGEMENT DE LA RN2 DANS LA TRAVERSÉE DU BOURG DU CARBET RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N°350, ISSUE DE LA PARCELLE ANCIENNEMENT CADASTRÉE B 150 PROPRIÉTÉ DE MME C. F.
- 60/ ACQUISITION FONCIÈRE RN2 GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD À SCHOELCHER / RÉ-GULARISATION DE L'EMPIÉTEMENT DU GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD - PROCÉDURE D'E-CHANGE DE PARCELLE ENTRE : - PARCELLES PRIVÉES ANSE KALYSTA CADASTRÉE : SECTION O - N°7, 322,321, 320 - DÉLAISSÉ DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
- 61/ ACQUISITION FONCIÈRE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFFERRE À FORT DE FRANCE : AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCÈS ET CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANT L'HÔTEL DE LA CTM - RÉGULARISATIONS FONCIERES DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BP : N°442 & 443 ISSUES DE LA PARCELLE MÈRE CADASTRÉE BP N° 155
- 62/ VENTE FONCIÈRE RN1 QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIÈRE PROPRIETE DE LA CTM (C N°1146) A M. ET MME L.R.
- 63/ TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION DE MARTINIQUE A LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 64/ DEMANDE D'EXTENSION LISTE BIENS EXONÉRÉS POUR LE SECTEUR AGRICULTURE SECTEUR A DE LA NAF
- 65/ ANNULATION DE L'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION DU BIEN RÉFÉRENCÉ SOUS LE CODE 39269097 DÉSTINÉE AUX OPÉRATEURS DU SECTEUR C DE LA NAF
- 66/ PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPÉENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020

67/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MQ0016055 - COMMUNE DE SAINTE-ANNE -"EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL"

68/ DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPÉENNES AU TITRE DE LA MESURE 43 - PORTS DE PECHE, SITES DE DÉBARQUEMENT, HALLES DE CRIÉE ET ABRIS (PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020) - « COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE »

69/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ MARTINIQUAIS DU TOURISME POUR LA DIFFUSION D'UN FILM PROMOTIONNEL

70/ MODERNISATION DE L'ACCÈS ROUTIER AU NOUVEAU CASERNEMENT DES POMPIERS DE RIVIÈRE-SALÉE LIEU DIT CHEMIN DE LA CANNERAIE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

71/ RÉAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR A "METAMOR-PHOSE RUE VICTOR HUGO" (EX ACRC 2012-2013) VILLE DE SAINT-PIERRE

72/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DE POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE - VILLE DU SAINT-ESPRIT (OPERATION D'INTERET TERRITORIAL OIT)

73/ PASSATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION QUADRIPARTITE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DU FRONT DE MER DE FOND LAHAYE (SCHOELCHER)

74/ APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL RELATIF AUX ÉTUDES TECHNIQUES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCÈS DE L'EAT DU SECTEUR DE PETIT MACABOU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU VAUCLIN EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DU FEDER

75/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE PRO-GRAMMATION ET DE CONCEPTION, POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE L'EAT ET DE L'ESPACE LUDIQUE DU SECTEUR DE GRANDE ANSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES ANSES D'ARLET EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DU FEDER

76/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE PRO-GRAMMATION ET DE CONCEPTION, POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES ESPACES TOURISTIQUES DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE ESPACE D'ACTIVITES LUDIQUES SECTEUR DE LA POINTE MARIN EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DU FEDER

77/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE PRO-GRAMMATION ET DE CONCEPTION, POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE L'EAT DE LA ZONE TOURISTIQUE DU SECTEUR LA CHERRY - O'MULLANE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU DIAMANT EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DU FEDER

78/ CRÉATION DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DES SPORTS DE NATURE (CTESI), ÉLABORATION DU PLAN TERRITORIAL DES ESPACES, SITES ET

ITINÉRAIRES DES SPORTS DE NATURE (PTESI) ET DU PLAN TERRITORIAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PTIPR)

79/ AVIS DE LA CTM SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN) DE LA MARTINIQUE

80/ DISPOSITIF "AIDE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE À L'EMPLOI DE MATELOT(S)"

81/ INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ POUR OCCUPATION IRRÉGULIÈRE DANS LES PORTS DE PÊCHE RELEVANT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

82/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DU SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

83/ RATTRAPAGE DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIES AGRICOLES POUR UN PLANTEUR

84/ ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À "RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)" ET PAIEMENT DE LA COTISATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

85/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR L'OR-GANISATION DE LA 33ÈME ÉDITION DU SEMI MARATHON INTERNATIONAL DE FORT-DE-FRANCE

86/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2018

87/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR JET ATTITU'D POUR L'ORGANISATION DE LA MARTINIK CUP 2018

88/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR M. LAURENT MICHAEL AU TITRE DE LA RÉA-LISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019

89/ DEMANDES DE SUBVENTIONS - AIDES INDIVIDUELLES POUR LA RÉALISATION DE LA SAI-SON SPORTIVE : SPORTS MECANIQUES

90/ LIGUE DE NATATION / MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA PISCINE TERRITO-RIALE JEAN BALLY DU CARBET POUR LES SPORTIFS DU CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMA-TION (EX POLE) – <u>POUR INFORMATION</u>

91/ PASSATION D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU « POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE » À FORT-DE-FRANCE

92/ MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS PORTANT SUR DES AMÉNAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LES PORTS DE PÊCHE TERRITORIAUX DE GRAND-RIVIÈRE ET DU MARIN

93/ DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE FORMULEE PAR LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE LA MARTINIQUE (SEMAM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

94/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17-421-1 DU 14 NOVEMBRE 2017 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE CARAIBES LOGEMENTS A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 987 472,00 € DESTINE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX AU LIEU-DIT « RESIDENCE LE MORNE VERT » A DUCOS

95/ MODIFICATION DES FISCALITES APPLICABLES AU GAZOLE NON ROUTIER (GNR) ET AU FUEL DOMESTIQUE (FOD)

96/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 - MDFSE N°201604453 - AB STRATEGIE -"RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE TRACÉE DANS UN SITE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET D'ACTIVITÉS DE FORMATION"

PRESENCES

LE MARDI 30 OCTOBRE 2018

➤ LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Etaient présents: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>Etaient absents et avaient donné pouvoir</u>: Mesdames, Messieurs, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Eugène LARCHER (procuration à Joachim BOUQUETY), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Jean-Philippe NI-LOR, Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Belfort BIROTA).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Etaient présents: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>Etaient absents et avaient donné pouvoir</u>: Mesdames, Messieurs, Francine CARIUS (procuration à Lucien ADENET), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER),

Denis LOUIS-REGIS, (procuration à Claude LISE), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Karine MOUSSEAU (procuration à Yan MONPLAISIR), Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Belfort BIROTA).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

DEBATS

MARDI 30 OCTOBRE 2018

(Début de la séance à 10h45)

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues, prenez place. Je demande à monsieur PRIAM de procéder à l'appel.

M. Christophe PRIAM – (Monsieur PRIAM procède à l'appel nominal) Président vous avez le guorum requis.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Nous avons le quorum, donc je déclare séance ouverte. Je vous demande de désigner une ou un secrétaire de séance. Qui se propose ? Collègue Louise TELLE, il n'y a pas d'opposition ? Donc, il en est ainsi décidé.

Louise TELLE ainsi désignée.

Donc, mes chers collègues, notre réunion a été convoquée sur deux jours avec quatre-vingtdix (90) points figurant à l'ordre du jour, l'ordre du jour, tel qu'il vous a été transmis dans les délais réglementaires. Je vous propose toutefois de bien vouloir accepter premièrement le retrait de l'ordre du jour de trois points. Il s'agit d'un numéro un de l'approbation du procèsverbal de la réunion des 3 et 4 avril 2018. Le document n'étant pas disponible, il sera proposé lors prochaine réunion. Numéro 28, il s'agit de demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale du Logement Économique et Social, l'ADLS au titre de l'exercice 2017 et de l'exercice 2018. Une vérification supplémentaire s'avère nécessaire avant toute décision concernant ce dossier. Ensuite, il s'agit du dossier numéro 49, dissolution de l'établissement publique à caractère administratif créé dans le cadre du déploiement de l'habilitation en matière d'orientation de formation et d'emploi. Cette question a déjà été examinée ici. Elle doit faire l'objet de formalités de mise en œuvre administrative. Donc, voilà les 3 questions que je vous demande de retirer de l'Ordre du Jour et en contrepartie, je vous propose l'introduction selon la procédure d'urgence de 6 questions supplémentaires. Il s'agit de questions ayant fait l'objet de rapport mis à votre disposition dans le délai requis pour les procédures d'urgence. Il s'agit du rapport du rapport numéro 91, avenant numéro 1 à la Convention de Maîtrise d'Ouvrage relative à la construction du Pôle Universitaire de Santé à Fort-de-France, suite à une information récente communiquée par l'État, il y urgence à autoriser l'exécutif à signer un avenant permettant de prendre en compte la nouvelle ventilation de la participation de l'État au projet sur 2 de ces imputations budgétaires. Ensuite, il s'agit du rapport numéro 92, modification des plans de financements des opérations portant sur des aménagements de superstructures sur les ports de pêches territoriaux de Grand-Rivière et du Marin. Après instruction des dossiers de financement des deux projets et avant toute décision d'attribution d'aide européenne, il s'avère nécessaire de procéder à la modification des plans de financement approuvés ici même le 5 juin dernier. Rapport numéro 93, il s'agit de demande de dotation complémentaire formulée par la Société d'Économie Mixte des Abattoirs de la Martinique, la SEMAM au titre de l'exercice 2016. L'examen en urgence de cette demande de dotation s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le département et la région en 2010 dans le cadre du plan de redressement par continuation de la SE-

MAM. La réponse de notre collectivité est urgente, bien entendu, pour la SEMAM. Ensuite, il s'agit du numéro 94, modification de la délibération, numéro 17-421-1 du 14 novembre 2017 portant demande de garantie sollicitée par la Société Caribe Logement, à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 987 472 €, destiné à la réalisation d'un programme immobilier en VEFA de neuf logements sociaux au lieudit Résidence du Morne Vert à Ducos. La modification de la délibération de l'Assemblée de Martinique ayant pour objet de mentionner le numéro du contrat de prêt concerné vise à répondre à une demande récente et pressante formulée par la Caisse des Dépôts auprès du promoteur de l'opération immobilière. Ensuite, nous avons le rapport numéro 95, modification des fiscalités applicables au Gazole non-routier et au fuel domestique. La CTM est invitée à modifier les fiscalités applicables au Gazole non-routier, tel que défini dans la délibération du 18-117-1 du 27 septembre 2018 portant actualisation d'un tarif d'octroi de mer de la Martinique. Le service des douanes a informé du caractère urgent de cette décision. Rapport numéro 96, programmation d'un avenant à la convention relative au cofinancement au titre du FSE inclusion du programme opérationnel FSE État 2014-2020 au profit de l'Association AB Stratégie, réhabilitation de l'ancienne École le Tracé en site d'accueil et d'hébergement de la Petite Enfance et d'activités de formation. Donc, l'urgence d'une décision dans cette affaire découle de la demande pressante des services de l'État afin de conclure cet avenant sollicité par l'Association AB Stratégie qui souhaite une modification de la période de réalisation de l'opération bénéficiant d'un financement européen. Voilà, mes chers collègues, donc, comme je l'ai dit, trois points retirés de l'ordre du jour et les 6 questions que je viens d'évoquer qui vous sont présentées en ordre du jour supplémentaire, vous avez eu les documents dans les délais requis. Alors, je consulte l'assemblée. Qui qui est contre ces retraits, ces introductions, personne ? Pas d'abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

M. Lucien ADENET - Nous avons prévu une centaine de points à l'Ordre du Jour pour une plénière qui est prévue sur 2 jours. Après le 31, nous avons quelques jours de congé. Donc, je pense que dès le départ, on pourrait tout simplement voir si on n'arrive pas à traiter tous les points en une seule journée, que l'on n'aille pas trop tard dans la nuit à 10h, 22h, minuit comme on a dû le faire parfois donc qu'on étale les dossiers si le rythme n'est pas convenable sur les 2 jours plutôt et qu'on se donne le temps pour arrêter la réunion d'aujourd'hui par exemple, une heure, on se donne une heure pour arrêter la réunion d'aujourd'hui. Donc, c'est ce que je propose. Si tu veux.

M. Le Président Claude LISE – Je suis tout à fait d'accord. Ce que je peux vous proposer, c'est par exemple qu'on interrompe vers 14 h, 14h30 au plus tard ce midi, 14h ce serait l'idéal à mon avis et puis 20 h maximum ce soir. Si vous êtes d'accord, on fait comme ça ? Bien.

M. Jean-Claude DUVERGER - Quelle est la nouveauté?

M. Le Président Claude LISE – On a déjà fait comme ça mais on est déjà restés aussi quelques fois jusqu'à 22h donc la proposition du collègue ADENET, c'est d'essayer de revenir disons à un fonctionnement physiologique.

Intervention de M. Jean-Claude DUVERGER hors micro.

Oui, parce que le problème c'est souvent le deuxième jour, un retard excessif au démarrage. Donc, on prend cet engagement-là aussi moyennant quoi ? Donc, je vous propose un ordre de passage des rapports. Alors, premièrement, je dois vous faire deux propositions avant de vous donner toute la série des rapports retenus. Premièrement, notre collègue conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE souhaite nous proposer son rapport au numéro 69 portant sur la demande d'attribution d'une subvention au Comité Martiniquais du tourisme pour la diffusion d'un film promotionnel. Il souhaite présenter ce rapport-là après les rapports que présentera notre collègue NELLA, donc cet après-midi. Ensuite, le rapport numéro 36 relatif à l'avenant à la convention pluriannuelle du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés sera présenté par notre collègue BOUTRIN et non par notre collègue CAROLE. Troisièmement, le Conseiller Exécutif, notre collègue Louis BOUTRIN présentera le dossier numéro 92 relatif à la modification des plans de financement des opérations portant sur des aménagements de super structures de ports de pêches dans Grand-Rivière, Marin avant qu'intervienne le collègue Conseiller Exécutif LAVENTURE. Voilà, s'il n'y a pas d'observations sur ces petites modifications dans l'ordre de passage pour tenir compte de certains impératifs de nos différents collègues, donc, je considère que ces différents points sont retenus. Alors, ça signifie que nous examinerons en conséquence les 93 dossiers que nous avons retenus de la manière suivante. Dossier présenté par notre collègue Conseillère Exécutive Marie-Hélène LÉOTIN, il s'agira des rapports 2 à 6, ensuite nous passerons au dossier présenté par la Conseillère Exécutive, Sylvia SAITHSOOTHANE, le rapport numéro 7. Ensuite, les rapports présentés par la Conseillère Exécutive Aurélie NELLA, rapport 8 à 13. A la suite de ces rapports, à la suite du rapport numéro 13, le Conseil Exécutif Miguel LAVEN-TURE présentera, comme je l'ai dit tout à l'heure, le dossier concernant le tourisme, rapport numéro 69. Ensuite, nous aurons les dossiers présentés par le Conseil Exécutif Francis CA-ROLE. Il s'agit des rapports 14 à 46, mais avec en moins le 28 et le 36 que nous avons enlevés. Nous passerons ensuite au dossier présenté par le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE, il s'agit des rapports 47 à 55, plus le rapport 91 que nous avons retenu. Nous passerons ensuite au dossier présenté par le Conseil Exécutif Louis BOUTRIN et en l'occurrence, c'est un rapport, le rapport 92. Ensuite, des dossiers présentés par le Conseil Exécutif Miguel LAVENTURE en dehors du dossier 69 qu'il aura déjà présenté concernant le tourisme, donc là, il s'agira des rapports 56 à 68 plus les rapports 94, 95 et 96 et bien entendu, moins le rapport 69 qu'il aura déjà présenté et nous terminerons par les dossiers présentés par le Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN, les rapports 70 à 90 plus les rapports 36 et 93. Voilà donc l'ordre de passage de nos différents rapporteurs avec les différents dossiers qu'ils ont à nous présenter. Avant de terminer, je veux vous faire part d'un courrier reçu de la part du chef de file du groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle. Ce courrier fait état des demandes de modifications de désignations concernant certains membres de ce groupe afin de représenter notre Collectivité au sein de certains organismes extérieurs. Alors, les désignations, comme vous le savez, ces désignations en question sont intervenues par délibérations de notre Assemblée en janvier 2016. Les modifications proposées ne peuvent donc intervenir qu'ici même en Assemblée. Un tableau retraçant ces modifications vous sera remis dans un moment et je vous proposerai simplement d'en prendre acte. Voilà, donc, s'il n'y a pas de questions préalables et je n'en vois pas, nous allons passer tout de suite à la question numéro 2 présentée par notre collègue Marie-Hélène LEOTIN.

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ETL'ASSOCIATION MARTINIQUAISE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (AMARHISFA)

Mme Marie-Hélène LEOTIN - Bonjour président, bonjour collègues. J'annonce le titre président ? Alors, le rapport numéro 2, il s'agit d'une convention de partenariat entre la collectivité territoriale de Martinique et l'AMARHISFA, Association Martiniquaise de Recherches sur l'Histoire des Familles. L'objet c'est de soumettre à votre approbation les termes du projet de convention, de coopération que vous avez dans le rapport entre la CTM et l'AMARHISFA. Alors, l'objectif ce cette convention est de définir les conditions et les modalités du partenariat entre l'AMARHISFA et la CTM et ceci dans le but de favoriser le développement, la promotion de la recherche sur l'histoire des familles Martiniquaises et de faciliter la diffusion, notamment la diffusion de ces recherches, notamment via le portail de la BNPM, la banque numérique du patrimoine Martiniquais. Nous avons déjà l'occasion de travailler avec l'AMARHISFA. C'est une association loi 1901, l'objectif de cette association, c'est favoriser la recherche généalogique et la connaissance de l'histoire des familles et deuxième objectif, œuvrer pour le sauvetage, la diffusion de tout document concernant la mémoire collective du peuple Martiniquais. Alors, la CTM, à travers la direction des archives, a mis en place une banque numérique du patrimoine Martiniquais, la BNPM et ce site offre aux chercheurs et au grand public la possibilité d'accéder aux archives écrites, iconographiques ainsi qu'à des informations ou à des collections concernant la généalogie et tout ce qui existe dans les musées qui dépendent de la CTM. L'objectif commun des deux parties, c'est de contribuer, bien entendu, au développement, à la promotion de la recherche sur l'histoire des familles. Alors, les données concernées par cette convention sont les fichiers de dépouillement des registres d'individualité de la Martinique. Les registres d'individualité, ce sont les registres qui ont été constitués en 1848 au moment de l'abolition de l'esclavage lorsqu'il fallait donner un nom aux esclaves qui n'avaient auparavant qu'un prénom et un numéro matricule, il fallait leur donner un nom parce qu'il y avait des élections qui arrivaient dans le courant de l'année 1848-1849. Donc, il y a ce dépouillement des registres d'individualité, il y a également les fichiers de recensement des anciens esclaves de Saint-Pierre affranchis en 1848 d'après le dépouillement de l'état civil. Il y a également les fichiers des disparus de l'éruption de 1902 et il y a aussi les fichiers identifiant les personnes nées en Inde et qui sont inscrites dans l'état civil de Martinique. Alors, il y a également un autre fichier mais comme il s'agit d'un amendement, c'est la Commission Culture Identité Patrimoine qui va présenter ce fichier. Alors, l'AMARHISFA s'engage à remettre l'intégralité des enregistrements réalisés et la CTM elle s'engage à conserver une copie des données produites par l'AMARHISFA. Donc, voilà en gros, j'ai présenté donc l'objectif de cette convention et le Conseil Exécutif a donné son avis favorable dans sa séance du 6 septembre 2018 pour ce projet de convention de coopération. Donc, il est vous est demandé de vous prononcer sur les termes de cette convention et également d'autoriser le président du Conseil Exécutif à signer en cas d'approbation ladite convention. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Donc, je donne la parole à notre collègue Christiane EMMANUEL qui a demandé à apporter une précision à ce rapport.

Mme Christiane EMMANUEL— Bonjour président, bonjours chers collègues. Donc, justement, madame LÉOTIN a parlé des différents fichiers concernant les données de la convention. Donc, le dernier fichier qui a été rajouté suite à la poursuite des travaux et de réflexions entre les archives et l'association l'AMARHISFA, il s'agit des fichiers relatifs au dépouillement des arrêtés d'affranchissements insérés dans les BOM de 1830 à 1848 et donc, la Commission a donné un avis favorable déjà pour insérer ces derniers fichiers à l'article 2. Alors, les BOM, ce sont les bulletins officiels de la Martinique.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Alors, les BOM, ce sont les bulletins officiels de la Martinique.

M. Le Président Claude LISE – Bien, donc je te redonne la parole pour l'avis de la commission.

Mme Christiane EMMANUEL – Donc, la commission a donné un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Qui demande la parole ? Donc, nous passons au vote tout de suite, tu n'as rien à ajouter ? Bien, donc, qui est contre, abstention, donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons donc à la question numéro 3. SAS Fédération Entertainment, demande d'aide à la production d'une série policière intitulée provisoirement « Tropiques Criminels ».

3 - SAS FEDERATION ENTERTAINMENT / DEMANDE D'AIDE À LA PRODUCTION D'UNE SÉRIE POLICIÈRE INTITULÉE PROVISOIREMENT "TROPIQUES CRIMINELS"

Mme Marie-Hélène LEOTIN — Oui, alors, nous aurons aujourd'hui plusieurs dossiers qui concernent le cinéma, l'audiovisuel, alors ce premier rapport, la Société Fédération Entertainment qui est un studio Européen spécialisé dans la création, la production, le financement et la distribution de programmes audiovisuel. Donc, ça concerne la télévision et cette société demande une aide à la production d'une série intitulée provisoirement « Tropiques Criminels » dont le tournage est prévu en Martinique. Donc, il s'agit d'une série policière de fiction grand public, il paraît que ça, c'est ce qui marche, ça a du succès auprès des téléspectateurs, huit épisodes de 52 minutes par saison, commandés par la chaîne de services publics France 2 et des enquêtes donc qui seront menés à chacun des épisodes, traiteront de faits divers de la société, de faits divers ancrés dans la réalité culturelle et sociale de la Martinique. Alors, c'est un peu à l'instar de la série Meurtres au Paradis tournée en Guadeloupe depuis 8 ans, donc ce projet aussi Tropiques Criminels s'inscrit dans la durée et la différence un peu, c'est que là on va vraiment parler de la Martinique, bon, des paysages en Martinique, alors que la série Meurtres au Paradis, bon, on dit que c'est une île simplement dans la Caraïbes. Rien ne dit dans la série qu'on est en Guadeloupe. Bon, on le sait, parce qu'on l'a

lu, mais là ce sera vraiment une série qui va mettre en valeur les paysages et puis les faits de la société en Martinique. Donc, le porteur de projet, la société et également France Télévision ont pour ambition de proposer chaque année une nouvelle saison de huit épisodes offrant ainsi à la Martinique une opportunité de dynamisme à la fois économique et culturelle. Alors, compte-tenu, comme il s'agit de la première série, compte-tenu de la faiblesse actuelle des dispositifs d'accueil des tournages et des ressources ici en Martinique, la série ne peut démarrer, ne peut se faire qu'avec une aide disons conséquente. La Martinique bénéficiera d'un certain nombre de retombées évidemment, vous avez lu le rapport des retombées économiques directes et indirectes, des emplois spécialisés, mais aussi dans le domaine de la formation, c'est une occasion pour continuer à former nos techniciens et puis il y aura également des embauches de stagiaires. Alors, d'après une étude du CNC, le Centre National du Cinéma en 2016, 1 € d'une collectivité territoriale, enfin investi dans les séries comme cela, génère huit € pour l'économie du pays. Alors, il y a un calendrier de réalisation qui est déjà validé par la société et par France Télévision, ils seront ici au mois de décembre 2018. Il y a déjà eu des premiers, enfin pré-castings si on veut, qui ont été faits depuis enfin, au courant de cette année 2018 et le tournage est prévu dans le premier semestre 2019 ici. Le co-prévisionnel, on arrive aux choses sérieuses, le co-prévisionnel de la production saison 1, est estimé à 9 278 000 €, donc 80% de dépenses en Martinique. La CTM est sollicitée pour une aide financière à hauteur de 800 000 €, représentant 8% des dépenses envisagées. Les autres financeurs sont France Télévision, 5 840 000 € le producteur lui-même, 1 571 000 et le CNC, le Centre National du Cinéma, 1 067 000 €. Alors, le Comité de Lecture du Fonds Territorial pour le Cinéma a insisté sur la nécessité de la mise en place effective du Bureau d'Accueil des Tournages, le BAT, ici en Martinique pour accompagner cette société et c'est une procédure qui est en cours, puisque nous avons lancé l'appel à candidatures externes. Le Conseil Exécutif réuni le 9 août 2018 a émis un avis favorable, donc il vous est demandé là aussi de vous prononcer sur l'attribution d'une aide financière donc, le Conseil Exécutif a proposé une aide financière de 600 000 € et une convention, évidemment, qui sera signée avec le bénéficiaire. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable, président.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission des Affaires Économiques et des Affaires Financières aussi.

M. Michel BRANCHI – Nous prenons acte et nous alignons sur l'avis de la Commission Culture.

M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je voudrais féliciter à la fois la Conseillère et le Conseil exécutif et souligner l'importance de ce projet, parce qu'on a indiqué et je remercie qu'on ait spécifié un petit peu ce qui se passe par exemple en Guadeloupe mais beaucoup de régions françaises actuellement, essaient d'avoir ce type de tournage parce que ça donne une très grande visibilité aux territoires concernés. Il faut savoir que même si on ne spécifie pas où est tournée la série en Guadeloupe, il y a des gens qui viennent en Guadeloupe et qui veulent aller voir où ça se tourne. Aujourd'hui déjà, donc il y a une très forte attractivité et puis,

par ailleurs, ce que nous faisons est nouveau, nous sommes en train de doter la Martinique de compétence que pour l'instant nous n'avons pas et que, a contrario, comparaison n'est pas raison mais qu'a contrario en Guadeloupe, ils ont. Il s'agit d'une quantité de métiers, de preneurs de son, d'images, d'assistants-opérateurs, etcetera, autant de métiers qui sont développés ailleurs, et qui ne le sont pas encore ici, en tout cas pas suffisamment, et quelque fois lors de certaines manifestations, on est obligés de faire appel aux moyens dont disposent les voisins, parce que nous n'avons pas les connaissances et le matériel ici à la Martinique. Donc, c'est un projet qui est très structurant. Le montant des investissements, on vous l'a annoncé. Si j'ai fait la somme, là rapidement, on n'est pas loin des 10 000 000 €, ça veut dire que c'est de l'argent qui sera essentiellement dépensé ici, dépensé auprès de divers prestataires de tous ordres, l'essentiel de l'argent sera dépensé ici. Nous aurons une visibilité et si la série marche bien, on aura comme ça une permanence de la Martinique sur les écrans. Donc, je ne vois à ce projet que des points positifs et mon propos visait simplement à en souligner l'importance.

M. Le Président Claude LISE – Karine MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU – Oui, bonjour à tous. Donc, pour aller dans le sens de ce que dit Yan MONPLAISIR, c'est avec vraiment d'enthousiasme que nous avons accueilli au Comité du Tourisme la présentation de ce dossier. Tout d'abord, je tiens à féliciter la conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN, les élus et la présidente de la Commission Culture, Christiane EMMANUEL pour ce travail accompli sur ce dossier pour qu'il représente pour nous une véritable opportunité pour le développement du secteur audiovisuel en Martinique. Le Comité Martiniquais du Tourisme et moi-même avons, à plusieurs reprises, échangé avec monsieur Thierry SOREL et son équipe, pour le convaincre que la Martinique pourrait les accueillir dans de bonnes conditions grâce à nos compétences locales et à notre volonté politique réelle de devenir une terre d'accueil des tournages. Les porteurs du projet sont, comme vous l'avez dit madame LÉOTIN, des professionnels reconnus impliqués dans les tournages de séries à grand succès, comme Candice Renoir par exemple, que tout le monde connaît. Donc, c'est vrai qu'une telle série va nous offrir l'occasion d'accélérer la montée en compétence des professionnels Martiniquais, d'améliorer encore la structuration de la filière de l'audiovisuel. Alors, à ce titre, je veux d'ailleurs saluer les forfaits par les producteurs et les auteurs Martiniquais qui se sont fédérés car je reste persuadée, c'est toujours ensemble que nous sommes plus forts. Alors, récemment, les équipes du CMT ont accompagné celles de la série lors d'un séjour de repérage. Ce repérage les a vraiment confortés dans l'idée de tourner en Martinique et nous sommes très heureux. Evidemment, ce projet, ce sont des opportunités, de belles opportunités, d'abord pour le secteur de l'audiovisuel parce que madame LÉOTIN ne vous l'a pas précisé, mais il y a déjà trois scénaristes Martiniquais qui sont impliqués dans le travail d'écriture de la série. D'autre part, la convention qui va être signée entre la CTM et Fédération Entertainment prévoit l'intégration de nombreux professionnels et de nombreux stagiaires Martiniquais qui vont réussir, qui embarqueront en gros dans cette belle aventure, pour la première année, donc nous souhaitons qu'ils soient de plus en plus nombreux lors des quatre saisons suivantes. Ensuite, c'est un projet dont l'impact économique direct, pendant les quatre mois de tournage, est réel. Monsieur MONPLAISIR en a parlé, impact sur le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs, des commerces, mais également un impact pour l'emploi et la formation de nos compétences Martiniquaises. Et puis évidement, le secteur qui m'est le plus cher en ce moment, c'est une véritable opportunité dans la poursuite de notre développement touristique. Ce projet offrira

une très belle visibilité à notre destination. D'abord, c'est une série policière familiale, donc, destinée à un très large public, qui sera diffusée à 20h45, donc en prime time sur France 2 et qui permettra de mettre en valeur nos paysages, notre culture, notre population et vous l'avez dit, contrairement à la série Meurtre en Paradis qui est tournée en Guadeloupe mais qui se déroule dans une île imaginaire, le mot mis en avant dans la série Tropique Criminelle est bien la Martinique, c'est-à-dire que la Martinique sera elle-même une star de la série au même titre que toutes les têtes d'affiche, les acteurs et actrices Martiniquais que nous pourrons découvrir au fil des épisodes. Alors, je sais, madame la conseillère, que la demande initiale des porteurs du projet était de 800 000 €, connaissant votre enthousiasme, celle de la présidente Christiane EMMANUEL pour ce projet, et sachant aussi les contraintes financières auxquelles nous sommes soumises, je suppose que si vous avez accordé 600 000 €, c'est qu'on ne pouvait pas mieux faire. En tout cas, ce que je souhaite vraiment, c'est que cette différence n'empêche pas de boucler le plan de financement et que le tournage puisse vraiment démarrer dans les temps, donc je ne sais pas si vous avez pu vous entretenir, échanger avec le porteur de projet à ce sujet. Quoiqu'il en soit, ce projet est l'occasion pour nous d'affirmer une politique volontariste en matière d'accueil des tournages, politique qui va d'ailleurs se concrétiser prochainement, vous l'avez dit, par la mise en place effective du bureau des tournages. Chacun de nous est persuadé que ce secteur est un véritable levier de développement économique, social et culturel, monsieur MONPLAISIR et vous l'avez rappelé, un Euro investi génère en moyenne 7 à 8 € de retombées directes et indirectes sur l'économie locale. Au Comité du Tourisme, nous sommes certains que c'est un levier puissant de développement touristique. Par exemple, monsieur MONPLAISIR l'a dit, la Guadeloupe surfe depuis 8 ans sur les retombées du tournage de la série Meurtres au Paradis et a créé un produit touristique à grand succès dans la ville de Deshaies autour des décors de la série. Donc, nous serons donc très attentifs à l'évolution de ce dossier et j'espère que ce dossier fera l'unanimité. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci, y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Merci Président. En dehors de tout ce qui a été dit, j'aimerais poser quelques questions. S'il est vrai que cette série apportera beaucoup de choses pour le pays Martinique, après avoir lu l'ensemble du rapport, j'ai effectivement, si la Guadeloupe ne met pas en valeur son île, je n'ai pas lu exactement ce qu'on va vraiment, qui va refléter, qui va faire ressortir, hormis les paysages du pays Martinique. La Conseillère Exécutive madame LÉOTIN a dit en début dans son préambule, titre provisoire, Tropiques criminels, alors je voudrais savoir si ça risquerait de changer, puisque d'emblée vous avez dit, provisoire. J'aimerais revenir au niveau du rapport. S'il est vrai que des retombées économiques, on pourra les voir, tout ce qui a été dit précédemment par les deux collègues qui sont intervenus, j'aimerais savoir, puisqu'il y a des clauses qui ont été posées par France Télévision, notamment le choix du réalisateur d'un commun accord et également, de l'acceptation définitive des éléments artistiques, textes, réalisateurs, casting. Je voulais savoir si ça a été fait puisque la collègue Karine MOUSSEAU dit qu'elle a déjà rencontré, elle a déjà fait une rencontre avec des présélections et tout ça. Alors, moi, ce qui m'interpelle, c'est que contrairement à ce qu'a dit le collègue MONPLAISIR, la Martinique, il y a beaucoup de techniciens qui embrassent ce métier de l'audiovisuel, notamment du cinéma, puisque nous avons la chance de disposer de plusieurs boîtes de production qui sont appelées également notamment aussi en Guadeloupe. C'est vrai que la Guadeloupe comme la Martinique ne disposent pas suffisamment de techniciens dans ces métiers qui sont si rares mais la Guadeloupe fait appel aussi à des techniciens de Martinique à des boîtes de productions, donc j'aimerais savoir si la sélection des techniciens a été faite au sein des boîtes de production, notamment au sein de Ciné roulé qui forme également et concernant les acteurs de cette série, on nous a présenté, alors combien de comédiens Martiniquais pourront participer, notamment dans les rôles principaux? Ensuite, quand on parle dans le rapport de formation, donc, j'aimerais également qu'on parle non seulement de métiers comme il est stipulé dans le rapport au niveau du décor, des habilleurs, des peintres, des électriciens, puisqu'en Martinique, il existe effectivement des professionnels, des gens qui ont fait des études du cinéma pour pouvoir travailler dans ce genre de série. Donc, voilà mes questions et quand il a été dit également que la Fédération Entertainment cherche des finances, donc c'est vrai qu'ils apportent 17%, France Télévision 62,94 sur l'ensemble du tournage, CTM, 8,62, donc je voulais savoir comme c'est une première série qui est mise en place, donc les fonds sont effectivement importants pour démarrer, est-ce qu'on a déjà une idée de ce que pourront être les prochaines séries? Alors, est-ce qu'on a déjà une idée d'une autre valeur ou est-ce qu'on est sûrs que ça ne va pas rester dans cette fourchette? Parce que la mise en place effectivement prend beaucoup de finances. Donc, voilà mes questions, donc c'était, si ça va changer de titre et si on fait appel vraiment à des techniciens de Martinique qui sont dans le métier de l'audiovisuel et du cinéma.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres questions. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. D'abord, il nous faut dire juste. Il y a, à mon sens, ici des techniciens, à tous les niveaux. Mais il n'y a pas suffisamment de tournages et on a des techniciens qui font autre chose que la technique du cinéma. On a tout. D'ailleurs, je voudrais saluer l'intervention de madame la scripte qui est technicienne. Dans la réalité, ça peut-être une bonne chose, mais ce n'est pas parce qu'il y a des avantages qui sont annoncés, moi je pense que compte-tenu de la somme, il nous faut être un peu vigilants. Il n'y a pas de diffuseur. Dans la présentation, France Télévision ne s'engage pas. Dans le plan de financement, il est proposé 5 000 000 mais on n'a aucun engagement de France Télévision. On n'a pas d'engagement du diffuseur. Or, il faut d'un engagement du diffuseur, en plus le diffuseur dit sous réserve du casting, du réalisateur et des comédiens. Il y a des réserves. S'il y a un papier qui dit que France Télévision est intervenu et interviendra à un niveau X, ça n'existe pas. A aucun moment, nous avons là quelqu'un qui s'engage. Donc, on pourrait aussi se demander ou exiger, parce qu'on ne peut pas ne pas penser que ça peut être un bon projet pour la Martinique mais on ne peut pas ne pas être vigilants aussi, parce que on peut s'engager et puis il n'y a rien d'autre, on fait quoi dans la réalité? Donc, être un petit peu, beaucoup plus rigoureux avec France Télévision, demander à France Télévision un diffuseur, est-ce que France Télévision s'engage, quoi ? Parce qu'il n'y a pas d'engagement, je ne sais pas si comme diffuseur on pourrait penser au Circuit Élysée et demander au Circuit Élysée. Je ne sais pas si, où on prendrait des stagiaires si on ne fonctionne pas avec Ciné Roulé ou d'autres organismes du cinéma, donc, ce que je dis par rapport à cela au contraire, si nous voulons que ce projet-là réponde à nos attentes par rapport à la somme, soyons un peu rigoureux. Demandons un certain nombre de précisions qui ne figurent pas dans le dossier, donc s'il y a ces réponses, est-ce qu'il ne faut pas dire non sur un dossier comme cela mais il ne faut pas non plus plonger les yeux fermés et la tête baissée parce qu'on dit, ça va nous rapporter etcetera ou est-ce que le technicien, parce que les jeunes des fois viennent ici, viennent avec le chef opérateur, avec les équipes et tout cela, et on nous dit, nous n'avons pas de techniciens. Il y a des techniciens à tous les niveaux ici, du preneur de son, ingénieur de son, du gars qui fait le clap et tout ça, mais il n'y a pas, il y avait les films du Dorlis qui ferment quoi, qui n'existent pas, il n'y a pas suffisamment de cinémas, et les stagiaires devraient être des stagiaires qui sont déjà en contact avec Ciné Roulé, donc ça demande simplement qu'il y ait une vigilance de notre part. Donc, je ne refuse pas, je ne dis pas que le projet ne peut pas être intéressant, le film il est intéressant jusqu'au montage, on peut bien filmer mal monté, mais on ne peut pas à l'avance dire, mais je ne sens pas dans ce dossier-là que nous sommes assez rigoureux sur les demandes, France Télévision me semble très à l'aise de dire, oui, mais nous on nous impose, lisez bien le dossier, d'avoir le casting avant, qui vous allez choisir ? Qui sera le réalisateur avant de donner son accord ? Il n'y a aucun accord de France Télévision.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Mèci pwésidan. Sété la jounen internasional kréyol é mwen kay pwan'y an kréyol jodi-a sé pou mwen pé sa matché adan pwosè varbal-a pou o mouen nou i ni an trass an pati kilti noua dan asanblé tala. Mwen sav kolèg Léotin sé an moun ka défann idantité péyi-a, pa ni piès pwoblem anlè sa, nous dako. Mentnan mwen lé di dé ou twa bagay. Nou ka fè an film, moun an ka mandé nou 800 000 éro nou paré pou ba'y 600 000 mé bidjè la kilti kolektivité ta-a sé mwen de 1 pou san dé dépans, si nou ka défann idantité nou épi kilti nou fon ou mété lajan é mwen lé salué tout sé mè-a, a koumansé pa ta-a ki bo mwen Jenny DULYS-PETIT ki bo mwen, i owganizé an dikté kréyol la kay li ki té ni an siksè, mwen wèy défann ko'y, mwen kwè i fè twann kat fot anlè asou san senkankat mo dapré sa i di mwen, i bon pasé mwen. Trinité lansé ranbouraj épi fwansoi, jénès matinik épi colèg Montros an vil, zot té di asosiyasion tala pa té ka fè gwan choz, mwen ka sonjé yo télé tiré sibvansion anlè'y, mi sé an aksion i ka fè donk kolèg nou pé finansé dé film à 600 000 éro mé mwen ka mandéw, ès ke dan lé zoriantasion bijétèr prochenn ou pé inskri an som pou nou kréyé lofis de la lang kréyol. Kos la fè'y ni lontant i ka woulé é nou menm isi-a nou ka palé, nou lé tiré kat sèpan nou ka fè anlo djendjen, sèpan tou patou matinik mé nou lé tiér kat sèpan an anlè dwapo, pa ni pwoblèm mé fok nou a an moman doné... wè mé atann si ou ka komanté tou sa mwen ka di-a, kité mwen ou ké di apré ça n'a rien à voir, nou anlè dé senbol si ou pa lé konpwann é mwen, mwen té kay enmen kè nou anlè pliss dé aksion donk mwen ka mandéw trè cher kolèg, lè mwen ka palé, sistématikman pa intéronp mwen silteplè, souplé mèsi, souplé mèsi. Et donc, tout sé inisiativ tala fo yo relayé pa la ctm, sé an bagay ki fondamental dapré mwen pou aspè kilti nou, lang la, nou sé an péyi ka viéyi, tout moun ka di sa mé nou ka espéré viv lontan mé sé moun an ké pati épi patwimoin la, pétèt fok la ctm mété ti bwen pliss lajan, pou mwen sa sé an pwen de vu, pou mwen, mwen ké voté. Sé kolèg la di mwen, oui sé an pwojè, menm si mwen ni an lo réserv, ki moun ki mèt piès, pa janmen ni an moun bo kay nou mèt pièss, ès i sa palé kréyol? konbien moun ké palé kréyol, teknisien, konbien teknisien? Yo lé konstwi an laéwopo sa pa ni ayen pou wè sé sa ou ké di mwen, yo lé konstwui an laéwopo mé yolé kriyé yen ki antrepwis an dèwo matinik pou konstwui'y, wè yo lé fè dot ouvriyé soti potigal pou vini, mwen pas av koté épi yo ka diw sé la lwa éropéyen, mwen, mwen ka diw non, si nou nou ka désidé finansé an bagay, menm manniè nou ka finansé laéropow la nou ka finansé film lan, nou ka enposé kè i ni an sèten moun bo kay nou ki an didan film lan é ke yo kay palé kréyol si le fo, yo kay soutitré'y. Si moun an ka fè an séri, nom an pa ka plè mwen, mwen pwéféré di zot sa, zafè kriminel tala, non sé an mo mwen pa enmen, zot sav sa résaman ni moun ki palé di politisien kriminel, mwen menm mwen di pwésidan LISE sa, mwen menm mwen pa ka kriyé moun kriminel, mwen pa tribinal donk mwen ka diw non an pa ka plè mwen, fok mété dapré mwen an bagay ki pli atraktif,

atraktivité péyi-a sé pa an bagay de violans, moun an sé li ki désidé, mwen pa janmen ékri piès film an lavi mwen, mwen pa sav mé mwen ka di ke ni dé pwen ke mwen ka pansé lkolèg ke fo diskité pou wè si nou ka fè bagay tala ou pa épi lé garantis. Kolèg Duverger di sa, fok nou ni pliss lajan pou anboché lé teknisien menm si yo ka kouté pli chè paske sé sa osi ki idantité nou mé si nou pa ka diskité épi fwans dé, épi pèsonn di sa, é ben nou ké toujou di kè jénès nou an, i abriti pa tout kalté chanté, yo ka chanté, yo paka konpwann an patat mé yo ka chanté'y mé mwen ka di ke fô nou pétèt pli konkrè dan lé zaksion nou ka mennen konsènan la kilti matinikèz é mwen ka répétéw trè chè kolèg mwen ké soutienn ou, a fon, i tan ka zot mété adan lé zorianatasion bidjétèr lé krédi nésésè pou kréyé lofis de la lang kréyol. Avan mwen fini pou mwen pa two long pwésidan LISE mwen lé rimèsiéw paske ou risivrè mwen, mwen té mandéw an antwetien apré dézakor ki té ni an pléniè tala dènié fwaa, ou risivwè mwen é mwen fèw an sertin nomb de proposissions. Le kolèg NILOR pa la, mwen té ké enmen ke i réyini komision adoc la pou wè ki manniè nou ka fè asanblé-a mieu travay é i ni an bagay mwen ka di zot ki ka déplè mwen. Mwen rivé an rita, eskizé mwen, pwosè verbal asanblé-a pwésidan di mwa davril, i pa paré, sa vé di kè sé an lot moun ki ka désidé a ki moman pwosé verbal asanblé-a ké paré. Asanblé-a pou ni pwop mwayen'y, pwésidan asanblé-a i pou ni an bidjè ki tan'y, i pou ni dé resous imaine ke i ka piloté pou i pé sa di kè nou a jou anlè pwosé verbal-a, sé pa nowmal ke nou a la fen di mwa octobre é kè an pwosè verbal du mwa davril pa paré donk pwésidan mwenka diw sa mwen ka pansé ke dan le prochen débat dé zoriantasion bidjétèr, nou ké désidé anfin de ba lasanblé de matinik , lé mwayen pou i pé sa ni otonomi'y, mwen pa ka menm di indépendans li, sé kon sa i ka fonksioné an Corse osi. Mwen ni plisiè moun ki alé fè létid pou wè ki manniè la kolektivité de kos ka fonksioné é sa mwen ka mandé sé ke asanblé ni dé mwaye, é mwen ka di zot ke prohen séans la, mwen té kay enmé ke nou voté, ke nou apwouvé le pwocè de séans du 30 et du 31 oktob, mwen ka mandé zot, sil vou plè, mété a jou lensemb des ki ka consèné asanbléa, ba nou tout sé délibéraion an a jou, ni ankolèg kit té fè mwen an réfleksion, y pa a jou kolèa !. Lé arété délibéré non pli yo pa a jour donk si wè nou lé fè an twavail an komun, mwen ka répété sa ba la majorité, mwen pa vini fè dézod épi pèsonn, mwen di sa trè klairman, ni dé kolèg ki pa dako épi mwen, mwen dako pou nou twavay anlè dé dosié an komun mé mwen ka mandé zot sil vou plé, ba lasanblé les mwayen pou i pé sa fonksioné.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR — Oui, ce que je souhaiterais, c'est que sur un sujet comme celui-là, nous arrivions à nous entendre. D'abord, oui, nous souhaitons tous, chers collègues, je souhaite qu'effectivement, il y a un maximum, c'est ça le but, qu'il y ait un maximum de Martiniquais qui travaillent à la production mais je sais, pour avoir déjà accueilli ici des gens qui étaient venus pour d'autres tournages, pour avoir déjà discuté avec des gens qui hésitaient à venir tourner ici que nous n'avons pas, ni les infrastructures, en terme d'équipement, ni la totalité des professionnels avec toutes les formations qui sont nécessaires. Je le sais, ils me l'ont dit. Ils m'ont dit, ce sont des gens qui n'ont rien à faire de me dire ça, ils m'ont dit par contre en Guadeloupe, mais oui, on peut, attendez, si nous n'arrivons pas à regarder les choses comme elles sont, comment allons-nous pouvoir les améliorer ? Si nous sommes persuadés que nous sommes les plus forts, les plus grands, que nous avons tout, que nous savons tout faire, que, etcetera, comment allons-nous progresser ? Regardons les choses comme elles le sont. Moi, je n'ai pas de honte à dire que je ne sais pas tout. Aujourd'hui, nous avons pris du retard, je ne reviens pas sur les responsabilités, les raisons de ce retard, nous avons du retard parce que nous n'avons pas mis en place les dispositifs qui

s'imposaient, y compris en termes de stratégies pour les réalisateurs. J'ai rencontré des réalisateurs Martiniquais, ils m'ont dit ça, nous sommes en train, le Comité Exécutif est en train de faire une proposition qui va dans la bonne direction et nous sommes là à nous, presque à nous lamenter, ensuite, mes chers amis, mwen sa palé créole sé pa mwen pé palé kréyol mais enfin moi je m'adresse à tous mes compatriotes qui comprennent aussi le français et c'est pas parce que je vais le faire en créole que je vais leur donner le sentiment que je suis plus près d'eux. Moi, je souhaite qu'on revienne, je dis ça comme ça, et je ne veux pas que les gens se sentent blessés mais soyons dans le concret pour notre pays. Soyons dans le concret, c'est important d'avoir de l'idéologie, d'avoir des relents, mais qu'est-ce que nous voulons? Nous voulons donner du travail, faire avancer notre pays, faire progresser notre pays. Regardons, en haut, regardons, qui peut penser qu'on va faire une série qui a vocation à être une série nationale, on va s'exprimer en créole. Enfin, mes amis, on veut vendre, moi je m'excuse, c'est peut-être honteux que de dire ça, c'est peut-être honteux de dire qu'on veut vendre, mais si on veut vendre, il faut s'exprimer dans un langage qui sera compris du marché sur lequel on veut vendre. C'est une série qui est destinée à être une série nationale. Il ne s'agit de projeter à Fond St-Denis ou à Grand-Rivière, cher collègue excuse-moi, mais il s'agit de faire un truc national. Pourquoi on veut le faire national et pourquoi on dit que c'est important ? Parce qu'on va créer de l'activité. On l'a dit, de la visibilité pour la Martinique. Donc, quand on dit ça, bien sûr, ça pourrait me flatter moi, ça pourrait flatter mon gamin que de dire, ah oui, fok nou palé kréyol, ou sav sé bagay nou mem, mais allons, soyons..., revenons à des choses concrètes, à des choses réalistes. Ensuite, vous avez un doute et c'est légitime d'avoir ce doute-là. Je peux l'avoir aussi, le partager avec vous. Est-ce que cette série, elle va pas terminer dans un casier de poussière, etcetera, mais honnêtement, vous imaginez que France Télévision va investir presque 5 000 000 €, mais si ça a été dit, mais si, ils sont engagés, il y a un budget, s'il y a un budget que nous a lu notre conseillère exécutive va nous répondre, mais moi, je souhaite que sur ce point, la conseillère nous a indiqué qu'il y avait un engagement budgétaire du promoteur, de France Télévision, de nous-mêmes, etcetera. C'est un engagement et puis mes amis, là encore, comparaison n'est pas raison, mais regardons ce que font nos voisins de la Guadeloupe qui sont en avance dans ce domaine sur nous. Ils ont financé un film la première année, 800 000 €, la série, et tous les ans depuis, ils financent 500 000 € pour la même série, qui s'appelle Meurtre au paradis. Est-ce qu'ils se sont torturé l'esprit de savoir si ce serait meurtre ou si ce serait dousinn au paradis. Revenons dans du concret enfin, arrêtons de rendre des choses plus compliquées, nous décourageons les promoteurs. Les promoteurs qui viennent dans ce pays, ils disent, mais je n'ai jamais vu des gens comme vous. Partout, on accueille les promoteurs et si vous faites des recherches et ce que je vous dis, c'est parce que je me suis documenté là-dessus. Si vous faites des recherches, vous verrez que les régions françaises recherchent des gens pour faire des séries dans les régions. Ils recherchent ça parce que les retombées économiques Plus belle la vie, par exemple à Marseille, sont extraordinaires pour les régions. Au lieu de dire à ces gens-là, venez, qu'est-ce que vous voulez pour venir ? Comment on va vous aider à venir? nou ka di yo, nou kay fouté ti bwen obstak ba zot pou nou wè si zot anvi alé vréman paske si zot ka rivé soté tou sa nouo ka mété ba zot la sé ki zot pa anvi vini, alo nou fouté sa pou dékourajé zot. Et bien, mes amis, non, non, non. Accueillons ces gens-là, accueillons ces gens-là à bras ouverts, et puis soyons pour une fois dans le concret, dans le pratique, dans le ki manniè nou kay fè pou sé ich nou an pé ni ti bwen pliss twavay dèmen? C'est ça la vérité.

M. Le Président Claude LISE - Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Merci président. Je pensais que ce dossier allait nous réunir, je crois que collègue rapporteur, ainsi que les Conseillers Exécutifs, ont présenté un dossier, il y a un mot qu'on a utilisé assez souvent pour talent, donc l'important, c'est de grande importance pour notre pays en matière de culture. Les questions qui ont été posées, qui ont été soulevées par nos collègues de l'opposition, sont des questions pertinentes. Ce sont des questions, à mon avis, qui méritent d'être prises en considération, d'être débattues. Maintenant, si au niveau de la formation, au niveau des techniciens qui existent en Martinique, on n'a pas encore fait l'inventaire correct de ce qui existe, donc il faudrait peut-être que notre commission, parce que nous avons une commission qui s'occupe de ça, formations professionnelles, donc nous avons le responsable aussi au niveau du conseil exécutif, que ces personnes-là approfondissent le sujet, fassent vraiment un inventaire de tout ce qui existe pour savoir si quand on a un tel projet en place, si on ne doit pas puiser d'abord dans ce qui existe chez nous. Donc, je crois que ce travail mérite encore un approfondissement mais je crois, Marie-Hélène LÉO-TIN, tu es, c'est un bon dossier que tu nous présentes, et nous allons te suivre. Maintenant, s'il y a, ce que, j'ai fait une remarque tout à l'heure, parce qu'il y a des diversions dans les propos de certains collègues, donc, c'est une remarque à voix basse que j'ai faite, donc ce n'était pas pour gêner le collègue ni pour le perturber. Donc, c'est ce que je voulais dire, merci.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Revenons dans le concret. Recherches des gens pour faire des films, des séries.

M. Le Président Claude LISE – Terminé ? Alors, Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN - Merci Président. Je ne voudrais surtout pas que le débat prenne la tournure qu'il est en train de prendre parce que le sujet de fonds, c'est que nous sommes tous d'accord pour que la Martinique puisse accueillir des tournages et qu'il puisse y avoir la structuration filière cinématographique qui impacte l'ensemble des métiers avec une formation qui permette effectivement de rendre ce projet durable. C'est, on est très clair. Donc, nous sommes tous favorables à ce qu'il y ait quelque chose qui devienne pour nous, alors on parle de la Guadeloupe, mais parlons de la Réunion qui a été le pionnier depuis de nombreuses années et qui est aujourd'hui le territoire qui accueille le plus de tournages avec des participations financières significatives des collectivités. Donc, nous pensons que la Martinique a droit de citer et peut et doit se positionner très favorablement par rapport à une demande de cette nature. Il n'y a pas de discussion sur ça. Ce que nous sommes en train de dire juste et souffrez que nous puissions l'exprimer, d'abord, il y a des réalités que je connais bien dans ce secteur qui permettent d'identifier des professionnels qui sont en effectivement en très grande souffrance parce qu'il n'y a pas de matière suffisante pour qu'ils puissent développer leur talent. Il y a un certain nombre de tournages qui se sont déjà tenus ici. Deslauriers a tourné des films ici. Camille Mauduech a tourné des films ici. Nous avons eu l'occasion d'accompagner des productions, les films du Dorlis avec, il y a eu Les 16 de Basse-Pointe, il y a eu, enfin, il y a aujourd'hui une réalité de sous-utilisation, y compris des équipements. Il y a des équipements qui étaient présents à la Martinique qui, faute d'avoir été utilisés, ont été cédés à d'autres territoires. Donc, domicilions ici et comment est-ce qu'on va y arriver? En tirant opportunité de ce qui nous est proposé pour faire quelque chose. Alors, ce que nous disons juste, faisons attention à la manière dont les choses se présentent parce que, effectivement, et pour avoir signé des lettres d'intention de diffusion, ne considérons qu'une lettre d'intention est un engagement ferme de diffuser, ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, le courrier, tel qu'il a été rédigé, est accompagné de plein de réserves et il ne s'agit que d'un courrier d'intention. Ce que nous disons, assurons-nous juste que la volonté affirmée de la collectivité trouvera effectivement un engagement à la hauteur de ce que nous voulons faire et qu'il n'y ait pas seulement un coût qui soit mis en œuvre mais qu'on puisse effectivement prendre appui sur un élément de restructuration d'une filière qui est une filière de production et à laquelle nous pensons qu'il y a incontestablement un avantage à tirer pour la Martinique, donc ne faisons pas autre chose que de poser quelques précautions pour avancer dans une direction sur laquelle nous sommes d'accord.

M. Le Président Claude LISE – Collègue Christiane EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL - Bien président, merci de me donner la parole. Nous revenons de très loin concernant ce projet. Quand nous sommes arrivés, quand nous avons commencé à travailler à la Commission Culture avec les différents corps de métiers, le premier corps de métier que j'ai reçu, ça a été le corps de métier de l'audiovisuel. Tous métiers confondus, même les comédiens. Les comédiens n'ont rien à voir avec les acteurs mais ils peuvent participer à un tournage, quand c'est un métier d'acteur. C'est un acteur et un comédien, c'est un autre métier. Bien. Maintenant, il s'agissait de faire ressortir une convention qui était en attente depuis 2011, une convention du CNC qui depuis 2011, ces artistes étaient en attente de cette signature pour pouvoir justement donner lieu à ce type de projet, c'est-à-dire c'est faciliter, quand ? Alors, je reviens là-dessus, le financement. Quand la CTM apporte 2 €, le CNS apporte 1 € et avec ce type de financement, ils peuvent avoir droit ou solliciter d'autres guichets. Ça a été d'abord à la demande des artistes, du corps de métier de l'audiovisuel ici en Martinique parce que je n'avais pas encore, nous n'avions pas encore reçu cette production et cette demande de financement. Bien. Les critères apportés concernant ce projet effectivement, ils correspondent aux critères établis par le CNC, donc première validation. Deuxièmement, pour répondre à madame, je vais lui dire qu'il est écrit titre provisoire. Les artistes ont le droit de changer, alors je considère que le producteur, le réalisateur, c'est un artiste, et que c'est un projet artistique, qu'on le veuille ou non, un film ou une série. Donc, l'artiste est libre de changer le titre du film, le titre de son œuvre quand il veut et même s'il est en co-production avec une autre entreprise, il a le droit, c'est sa propriété intellectuelle donc il a bien pris le temps d'écrire provisoire. Ça veut dire qu'il risque de changer de titre. Effectivement, peut-être que le mot criminel vous gêne, moi aussi, ça n'a pas été quelque chose que j'ai validé mais ils sont libres de revenir là-dessus et on peut en discuter si ça choque les oreilles mais il a le droit de garder le titre qu'il a choisi. Troisièmement, s'agissant des techniciens, alors c'est vrai que nous avons beaucoup de techniciens en Martinique mais il faut que vous sachiez que chaque métier, chaque corps de métier, la télévision c'est ça, le film c'est ça, le court métrage, c'est autre chose, c'est-à-dire qu'il y a des métiers spécifiques qui correspondent à chaque type de, comment dirais-je, à chaque type de proposition qu'il soit court métrage ou long métrage ou tout simplement, reportage. Donc, ça je tiens à le dire et pour en finir, concernant les retombées, concernant l'emploi des artistes, alors je peux vous rassurer que nous avons eu plusieurs séances de travail avec cette production où nous avons insisté sur l'emploi de nos techniciens qualifiés et d'éviter de les mettre en tant que stagiaire. Ça, c'est quelque chose sur lequel nous sommes très vigilants là-dessus et autre chose que je voulais rajouter concernant la formation. Cette production est entrée en contact avec le Campus Caraïbéen des Arts et doit rentrer en contact avec Parallèle 14, je ne sais pas si c'est déjà fait, mais il est prévu qu'ils rencontrent Parallèle 14

pour justement prendre les étudiants qui sont au Campus Caraïbéen des Arts ainsi qu'à Parallèle 14 pour être stagiaires et suivre en même temps des formations. Voilà, donc président, j'ai apporté j'espère un certain nombre d'éléments parce que c'est trop facile de venir maintenant quand nous avons parcouru les ronces, les kilomètres de ronces et de problèmes que nous avons rencontrés au fur et à mesure pour signer cette convention parce que le CNC n'était pas d'accord de recommencer à travailler avec la Martinique. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Oui Président, je ne serai pas longue. Je voudrais simplement dire, prendre des précautions n'est pas pour autant faire fuir. Je voudrais attirer les collègues sur le dossier qui nous a été soumis. Bien évidemment que nous avons la lettre et que dans la lettre, nous apercevons effectivement qu'il y a des doutes encore à lever. Mais j'invite chacun à prendre connaissance du travail qui a été fait par la conseillère exécutive avec l'apport de la Commission Culture et de bien lire le dossier. Qu'est-ce qu'il est dit dans l'article 3, obligations du contractant ? Dans l'article 3 de la convention proposée par le Président de l'exécutif, après le travail fait par la Présidente de la Commission Culture, madame EMMANUEL, il est proposé que le contractant s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la production de cette série de fiction conformément à sa demande. Alinéa 1, je le dis pour ceux qui nous écoutent. Alinéa 2, il est proposé que le contractant s'engage à faire appel aux compétences Martiniquaises en termes d'emplois auprès des équipes de production et de tournage. Nous n'avons pas convenu de lui donner de l'argent sans contrepartie, c'est écrit. Alinéa 3, le contractant s'engage à assurer les formations spécialisées nécessaires auprès des équipes Martiniquaises. Alinéa 4, le contractant s'engage à garantir la pérennité des investissements réalisés ainsi que la reconduction des emplois créés, c'est-àdire réaliser 80% des dépenses globales sur le territoire de la Martinique, 80% donc des 5 000 000 et faire figurer la mention avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Martinique dans le générique de la série, sur tous les documents écrits, sonores ou audiovisuels rendus publiques et dans toutes les interventions qui seront faites avant, pendant ou après la réalisation. Alinéa 6, le contractant s'engage à fournir à la Collectivité Territoriale de Martinique un DVD de la série, un Blu-ray et 2 clés USB, bref, ce que je veux dire par là c'est que c'est ça aussi qui est soumis à notre approbation. Donc, si effectivement nous estimons que dans la convention qui nous est soumise, il y a des alinéas qui n'auraient pas été joints et que nous aurions souhaité en joindre d'autres, et bien ce sont des propositions que l'on peut faire ici. Mais toutes les obligations et toutes les propositions sont aujourd'hui résumées dans cette proposition de contrat. Il n'est pas question de donner de l'argent et de donner un blanc-seing sans exiger un minimum de retombées pour notre territoire de la Martinique. En tout cas, je félicite le travail de la conseillère exécutive, le travail de la Commission Culture et je souhaite que cette production puisse effectivement se tenir en Martinique. Je veux que s'ils nous écoutent, qu'ils entendent bien que nous sommes prêts aujourd'hui à travailler avec eux. Nous sommes prêts à favoriser ce genre de choses parce que de toute façon nos enfants en ont besoin. Des scènes d'entraînement, de perfectionnement et bien justement, faisons-en sorte qu'elle puisse venir et que nos enfants puissent expérimenter la chose et ne pas avoir que des aspects théoriques mais qu'ils puissent pratiquer.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Merci Président, merci de me redonner la parole. Je suis obligée de sourire parce que j'ai l'impression que chaque fois que l'opposition fait une remarque, quel que soit le fondement de sa remarque, on fait toujours croire comme si ce n'est pas ce qu'on dit, qu'on ne prépare pas les dossiers ou qu'on invente ou qu'on est là pour le plaisir d'embêter les gens. Le collègue ROBIN l'a dit tout à l'heure. On n'a jamais dit que ce n'est pas une opportunité de porter ce projet en Martinique. Il n'en demeure pas moins que nous puissions poser certaines questions mais je tiens quand même à corriger quelque chose qui a été dit tout à l'heure. Quel que soit et ça s'appelle un format, quel que soit le format, un 6 minutes, une série, un documentaire, un film, un reportage, les métiers sont les mêmes. Les métiers de l'audiovisuel sont les mêmes que les métiers du cinéma. Il n'y a pas de différence, les formats, c'est la durée. Je préfère le dire, les formats c'est une durée. Que ce soit une série, je répète, un feuilleton, un film, un documentaire, un reportage, un mini reportage, ce sont les mêmes métiers, voilà. C'est la correction que je voulais apporter et quand j'ai parlé du titre provisoire, je n'ai pas demandé de changer de titre. Je pense qu'il faut arrêter de traduire ce qu'on ne dit pas, de faire comprendre à la population qui nous regarde et qui nous écoute que nous disons tout et n'importe quoi pour brouiller les pistes. J'ai bien dit que c'est la conseillère exécutive qui a dit, titre provisoire, donc j'ai quand même le droit de demander, est-ce qu'éventuellement même si c'est écrit dans le texte. On sait pertinemment quand il y a des contrats, il y a des alinéas, on sait pertinemment parfois, il y a des choses qui sautent aux yeux. Il y a des choses que pour faire plaire, on écrit beaucoup de choses et en application, si on n'est pas derrière, donc c'est cette réserve-là mais on n'a jamais dit que ce n'est pas bon pour le pays d'accueillir cette série policière. Voilà ma remarque, merci. Je pense qu'il n'y a pas de polémique à avoir, il n'y pas de sous-entendus, nous avons des remarques, elles valent ce qu'elles valent, mais ce sont des remarques qui sont quand même, qui ont leur droit d'exister. On peut se poser des questions même si c'est écrit sur du papier. On sait pertinemment. Donc quand on parle des métiers, les métiers ne sont pas répertoriés, quelques-uns, les métiers les plus importants de l'audiovisuel, donc du cinéma, ne sont pas répertoriés dedans. Quand on parle de technicien, il y a un panel très large de vrais métiers. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, je vais redonner la parole au collègue DUVERGER pour clore, je pense, ce débat. Je pense que c'était utile parce qu'il s'agit quand même d'un type de dossier qu'on présente pour la première fois donc, c'est quand même normal que même ceux qui écoutent, comprennent qu'il s'agit d'un dossier intéressant puis qu'en même temps, il y a des tas d'éléments à prendre en compte donc bien sûr, la conseillère exécutive va répondre et donner son point de vue. Donc, collègue DUVERGER, tu as à nouveau parole et puis on va quand même devoir avancer.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. Je suis un peu désolé. Je ne savais pas que mon intervention aurait opposé le travail d'élu à la rigueur que je demande pour France Télévision. Je ne savais pas que ce matin, France Télévision aurait eu autant de défenseurs. Je vais commencer par un certain nombre de choses. Il y a des mensonges. Je vais te nommer Yan, tu sais, El Diablo n'a pas été tourné en français, Marimar non plus et ça tourne en France é tout moun ka pwan'y parce que dans la technique du cinéma, on peut, la série filme quoi, que l'on passe ici tournée aux États-Unis n'a pas été tournée en français. Donc, il ne faut pas dire qu'un truc qui est tourné en créole ne va pas se comprendre. Le film, ce qu'on appelait les cowboys, les films d'Italie, quoi, sa pa tounen an fwansé mais tu le vois et tu

l'écoutes et tu l'entends en français. Juste ça que je voulais dire. Je ne voudrais pas, mon intervention n'était pas pour cela, mon intervention, c'était pour dire que France Télévision ne s'engageait pas et mon intervention est dans le prolongement d'intervention de d'autres personnes ici, y compris peut-être Max ÉLYSÉE, ne faut pas croire. Diffuseur de la Rue Cases-Nègres, il dit je m'étends mais je ne paie pas la taxe sur le cinéma. Il avait un certain nombre de rigueur et quand on dit ici que rien n'a été fait, non, Président de la Collectivité, mais tu as été Président du Conseil Général, les assises de l'audiovisuel en 91, j'ai présidé avec Euzahn Palcy, ça part de nous. La Martinique a eu à se rendre aux trois rencontres de Cinamazona en Guyane organisées par France ZOBDA et puis Yasmina YOUSSOUF. Rien n'a été fait, puis je vais dire ensuite ici. Jean-Claude DUVERGER, Euzahn PALCY et David DONAT, nous avons rencontré ici le Président MARIE-JEANNE pour lui demander cette convention et j'avais proposé que cette technicienne aux États-Unis, Françoise KERCEBER vienne pour cela ici. Je n'ai pas l'habitude de dire qui n'a pas fait, qui a fait, ce n'est pas mon habitude. Ce n'est pas dans mon intervention mais je sais que j'ai été ici après Cinamazona, après ce que tous les techniciens du cinéma qui étaient en Guyane. Tous les techniciens, diffuseurs, réalisateurs, acteurs et tout cela. J'apprends peut-être que j'ai la chance d'être comédien, acteur mais j'étais un seul jusqu'à présent. En tant que comédien, je peux être acteur. Je n'ai pas à être les deux. Quand je suis acteur, je suis un mécanicien alors. Donc, je l'apprends. Donc, j'allais dire, je n'ai jamais mis en cause, ce n'est pas mon truc, est-ce que des gens ont travaillé, est-ce que des gens n'ont pas travaillé. J'ai dit simplement, est-ce qu'on peut être vigilant parce qu'il n'y a pas d'engagement. Maintenant, le collègue nous dit, oui, qu'il y a un engagement de 5 000 000. Je veux bien. Je n'ai pas lu ça. Je peux ne pas être très bon en lecture et on me répond à la vigilance que je demande, à ce que nous avons demandé. Nous avons demandé ça, nous avons demandé ça, nous avons demandé ça. Je peux dire quelle a été la réponse et c'est ça qui m'importe, c'est ça qui me semble intéressant. Qu'est-ce qu'ils nous ont répondu. Et puis, vous dites, il y a des techniciens ici. On a le dernier tournage ici, c'est un court métrage qui s'appelle Doubout. J'ai eu la chance de participer, il n'y avait que des techniciens Martiniquais. Que des techniciens Martiniquais sur le dernier tournage qui a eu lieu au Gros-Morne. Merci, monsieur le Maire, de nous avoir aidé dans ce truc-là. D'où ça sort qu'il n'y a pas de techniciens. Ce n'est pas vrai. Il y a des techniciens qui partent. Je veux ajouter aussi pour ceux qui savent, ceux qu'ils veulent dire, que le court métrage n'est pas, non, le premier film d'Euzhan PALCY, c'est un court métrage, avant la rue Cases-Nègres et dans les techniciens, Michel TRAORE a été major de sa promotion qui n'a jamais réalisé de film, il travaillait à RFO. Pourquoi on dit, ce n'est pas cela, je ne suis pas venu remettre en cause, est-ce qu'on a travaillé ou pas. J'ai demandé, est-ce qu'on est assez vigilant parce que je ne sens pas que France Télévision s'engage, d'autant plus que je connais, oui, Euzhan PALCY, si elle m'entend, oui, il fallait qu'il y ait Marlon Brando dans Une Saison Blanche et Sèche. Oui, ils réclament qu'il y ait tel ou tel comédien, y compris le CNC. Le CNC demande quel acteur que l'on met. Le CNC demande qui vous mettez ? et prend sa décision à partir de cela. Je peux demander que l'on soit vigilants, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bons acteurs Martiniquais. Lucien JEAN-BAPTISTE est martiniquais, DEGRAS est martiniquais, il y a des martiniquais, mais dans la réalité, il leur est imposé par le CNC etcetera de dire quel acteur que vous allez prendre. Qui vous allez prendre pour tel film? Je peux demander qu'on l'on soit vigilant. A quel moment dans la vigilance que je demande, j'ai remis en cause, nous avons remis en cause le travail de l'exécutif ou le travail de la présidence de la Commission Culture, à telle enseigne que mon amie MOUSSEAU dit, très bien, parce que la responsable de l'exécutif et puis la Présidente de la Commission Culture ont accordé 600 000 €. Rien n'est accordé, tout est proposé et l'accord se prendra ici.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Donc, collègue, non, non. Je pense qu'il fallait laisser ce débat aller jusqu'au bout et maintenant, collègue conseillère exécutive, c'est à toi la parole pour donner les réponses que tu estimes devoir donner.

Mme Marie-Thérèse LEOTIN — Oui, merci président. Je pense que la plupart des réponses ont été apportées au cours du débat aussi bien par les membres de la majorité que par les membres d'Ensemble pour Une Martinique Nouvelle. Alors, en ce qui concerne le titre, évidemment, c'est marqué provisoire, parce que les réalisateurs et les producteurs qui sont quand même les maîtres d'ouvrage dans l'affaire, ils peuvent changer le titre en cours de route. Ils peuvent changer tout comme ils ne peuvent ne pas changer mais quand ils nous ont présenté un seul titre, et nous avons eu plusieurs séances de travail avec ces réalisateurs et producteurs. Quand ils nous ont présenté le titre, bon, on a un petit peu tiqué parce que le criminel là après Meurtres au Paradis, Meurtre à la Montagne Pelée, Meurtre en Martinique, le criminel, ça donne une image de la Caraïbe, des Tropiques, de tout ce que vous voulez, bon, qui est un peu difficile même si le mot criminel, il est un petit peu galvaudé maintenant, mais moi je pense que lorsque je présente un projet comme celui-ci qui peut permettre de renforcer l'attractivité de la Martinique, je ne vois pas en quoi je suis un criminel politique. Je ne vois pas quel crime politique que je fais en présentant ce projet pour l'attractivité du pays.

(Applaudissements)

Donc, souhaitons que le titre évolue simplement. En ce qui concerne les retombées, mais c'est évident et on est d'accord là-dessus en termes d'attractivité du territoire, en termes de retombées économiques, mais ce qui est peut-être là encore le plus important pour nous en termes de formation, cette série permettra d'embaucher des techniciens Martiniquais, de développer la formation de nos jeunes qui sont soit encore en école de formation, soit qu'ils démarrent dans le métier et intermittents du spectacle, c'est quelque chose aussi qui est certain en ce qui concerne la formation, c'est pourquoi nous allons dans ce sens. Alors, nous avons eu, je l'ai déjà dit, des rencontres avec les réalisateurs, plusieurs rencontres, et il y a un calendrier qui est établi début décembre 2018, ils seront en Martinique pour continuer leurs repérages, leurs contacts, entre janvier et février 2019, c'est la préparation, enfin ce qu'on appelle la préparation, là-dedans il y a casting, coaching des comédiens, construction des décors et puis de mars à juin 2019, ils font le tournage ici en Martinique de cette série. Alors, ces gens-là, ce sont des professionnels qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres séries qui sont citées qui sont dans le rapport, donc on ne peut pas mettre en doute évidemment leur professionnalisme. Jean-Claude DUVERGER, je te remercie pour ton appel à la vigilance et Daniel ROBIN, pour ton appel à la prokosion, an nou pwan prokosion épi bagay tala éfektivman paske sé an lajan, 600 000 € sé pa 6 000, c'est 600 000 € nou ka meté ...on part un peu dans une aventure parce qu'il y a toujours des prises de risques mais il faut le faire justement parce qu'il y a des retombées importantes en termes économiques et en termes de formation. Alors, je ne vais pas re-citer les articles 3 et 4 de la convention que vous avez dans le rapport qui donnent les obligations du contractant justement en termes d'embauche, de techniciens Martiniquais. Il y une collègue, je crois que c'est Diane qui a lu ces articles 3 et 4. Alors, on dira évidemment la lettre de France TV, ce n'est pas une lettre d'engagement c'est certain, c'est une lettre d'intérêt de la part de France Télévision et cette lettre dit, je vous confirme le souhait de France Télévision de participer à la production de la série intitulée provisoirement Tropiques Criminelles comprenant huit épisodes d'une durée de 52 minutes environ chacun qui sera réalisée, etcetera en Martinique entre le mois de février et juin 2019. Toutefois, l'accord de France Télévision est subordonné à l'acceptation définitive des éléments artistiques, textes, réalisateur, casting, c'est en train de se faire mais on ne va pas attendre le moment définitif pour que nous, nous donnions notre position et les deux derniers mots de cette phrase sont importants, est subordonné à la négociation financière. Eh bien, c'est cette négociation financière que nous sommes en train de faire. Ils attendent qu'au moins quelqu'un mette déjà les premiers sous, ça sera nous, ce sera la CTM qui va mettre les sous pour que les autres suivent mais on ne va pas attendre que tout soit bouclé puis on va dire, ah oui, oui, nous arrivons, non, on va donner les sous les premiers et puis comme ça, le processus va s'enclencher et je pense qu'on pourra donc réussir cette négociation et obtenir cette série ici en Martinique. Mais, évidemment, avant de signer, on va s'assurer que tous les financements seront acquis parce qu'on ne signe pas aujourd'hui, là on va voter, oui ou non, mais ce n'est pas aujourd'hui qu'on signe la convention. Donc, on va s'assurer que tous les financements seront acquis avec les engagements des différents partenaires qui sont dans le budget prévisionnel. Alors pour répondre à, il y a Fred LORDINOT, bon, nou démaré asou an èd finansièr pou an séri télévisé, nou rivé a lofis la lang kréyol, nou rivé o règleman entérieur, mwen pé ké pé réponn anlè tou sa an menm tan, la nou ka éséyé ba an lajan pou an séri odiovisuel, mé mwen ka anonsé ofisièlman, ofis la lang kréyol, i wè jou, i la, iwè jou, nou kréyé'y i doubout.

(Applaudissements)

Adan konsèy exékitif mwa daou dé mil dizuit, konsèy exékitif la, i voté'y i ba an anvi favorab pou kréaysion ofis lang kréyol-a, alo ofis tala sé ki sa ?

Intervention de Monsieur LORDINOT hors micro.

Non mwen ké esplitché poutchi i pé ké pasé an séans pléniè, mwen ké esplitché poutchi, mwen ké esplitché, é i ni tout valè'y. ofis lang kréyol tala sé an direksion ki entégré adan direksion jénéral lé politik kiltirel é i ni an chèf de projè ki sé man Cristiane JEANNE é nou ja ba'y lé gwan oriantasion, mwa prochen nou ké'y fè an kozé ba lé novéliss pou pwésanté oriantasion, pwopozision, aksion ofis tala. Bidjé-a, nou ké mété'y adan lé pwéparasion bidjétè ki ka fèt an se moman pou lanné dé mil diznèf paskè i ké démaré véritableman aksion'y an dé mil diznèf donk zot ké wè...

(Brouhaha)

M. Yan MONPLAISIR – Mwen té o kouwan piskè mwen aplodi, mé wou ou pa té o kouwan ou pa ka li dosiéw. Yo ké matché'y an kréyol baw ou ké konpwann.

M. Fred LORDINOT – Dis à LORDINOT de m'écouter.

Intervention de Monsieur DUVERGER hors micro.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Ofis tala, menm si nou bay non ofis sé pa an organiszm ekstérieur, sé an direksion ki entégré adan an direksion jénéral lé politik kiltirèl donk ki vé di, i ba bizwen pasé an séans pléniè piske sé an nouvo direksion nou ka mété adan direksion la dga kilti, sport, jénè sinpleman donk sé an dé mil diznèf kè i ké fè lé prémié aksion mé nou ja bay lé zoriantasion é mwen ka envité zot tout adan an kozé ba lé novélis ki kéy fè an mwa novanb pou nou pwésanté ofis lang kréo-a. Mèsi.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Bien. Chers collègues, donc après un long débat, je pense qu'on est arrivés à un consensus apparemment donc, on n'entend pas ? Oui, bien, il faut peut-être hausser le son. Donc, je disais qu'après un long débat, je pense qu'on est arrivé au moins à des points de convergence. Donc, je vais recueillir un vote quasi-unanime. Est-ce qu'il y a des collègues qui sont contre les conclusions qui ont été présentées... oui collègue DUVERGER, explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est une explication de vote mais comme en même temps, moi j'ai été confronté à cela pour qu'il n'y ait pas, vous vous rappelez le SERMAC qui s'appelait l'OMDAC, c'était l'Office Municipal d'Action Culturelle et on l'a appelé SERMAC parce que c'est un service qui devait être intégré. Dès que c'est intégré à la structure, ce n'est plus l'office, c'est un service. Vous pouvez me haïr mais c'est un conseil. C'est un conseil pour dire que c'est un service. Ceci étant dit, nous allons voter, il faut comprendre, nous avons demandé et le rapporteur a semblé plus que les autres, il nous faut être vigilants, ça veut dire qu'on dit, la vigilance, tout ce qu'on dit, France Télévision ne s'engage pas, nous allons signer que si France Télévision s'engage mais le geste que nous faisons d'être les premiers, on peut avoir souhaité que France Télévision fasse ce geste aussi. Ils ont de l'argent, c'est tout ce qu'on a dit, donc, on vote, on n'a rien contre aucun engagement mais on dit, on ne va pas se voiler la face, les télévisions, il faut être très vigilants avec eux parce qu'au dernier moment, yo ka diw yo pa ka tounen anko, ou pa mété tèl aktè, ou pa mété tèl moun. Voilà la vigilance, voilà.

M. Le Président Claude LISE – Bien, donc, si j'ai bien compris, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

(Applaudissement)

Voilà, vous pouvez vous applaudir. Alors, nous passons au 4. Il s'agit là aussi d'une demande d'aide financière pour la production d'un long métrage de fiction intitulé Fanon.

4 - SPECIAL TOUCH STUDIOS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRODUCTION DU LONG - MÉTRAGE DE FICTION INTITULÉ « FANON »

Mme Marie-Thérèse LEOTIN – Oui alors, c'est la CAS Special Touch Studios représentée par Sébastien ONOMO, société de production créée en 2015 qui ambitionne de devenir une structure incontournable de la production de films ayant pour thématique les cultures urbaines, les Caraïbes francophones et anglophones ainsi que l'Afrique. Donc, ce projet de film s'appelle le FANON. Il est né de la collaboration entre le producteur Sébastien ONOMO et le réalisateur Jean-Claude BARNY, Jean-Claude BARNY, vous le connaissez peut-être parce qu'il a été le réalisateur d'un long-métrage qui s'appelle Nèg Maron en 2005 et d'une série historique qui s'appelle Tropique Amers en 2007. Alors, le tournage va se faire au Maghreb et en Europe dans le courant du premier semestre 2019. Le projet a déjà bénéficié d'une aide à l'écriture et du développement du CNC, du Conseil Régional de Guadeloupe et de la CTM. Alors, le coût de production de ce long-métrage, environ 110 minutes, est estimé à 4 800 000 €. La Collectivité est sollicitée pour une aide à la production à hauteur de 210 000 €. Alors, j'explique pourquoi ce projet n'a pas été retenu par le Comité de Lecture du film, parce qu'il y a une condition pour le Comité de Lecture, il faut que le film soit tourné en Martinique. Dans le cas de ce film FANON, bon, il n'est pas tourné en Martinique mais le Conseil Exécutif a estimé que vu la figure France FANON, vu les retombées en termes de meilleure connaissance du personnage France FANON que ce film méritait une aide, une participation de la collectivité de Martinique. Donc, l'obtention de l'aide à la production, elle s'avère fondamentale pour la recherche d'autres financements et la production envisage d'avoir recours à des techniciens, en tout cas des techniciens Martiniquais, en tout cas pour le tournage à l'étranger et participer aussi à la formation, au renforcement de leurs compétences, de leur expérience. Donc, le Conseil Exécutif réuni au mois d'août quand tout ça s'est passé, il s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide financière à hauteur de 200 000 € et il a émis favorable pour le passage devant l'Assemblée Plénière. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission Culture ?

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable, président.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Avis de la Commission des Affaires Économiques et Affaires Financières conjointes ?

M. Michel BRANCHI – La Commission se range à l'avis de la Commission Culture.

M. Le Président Claude LISE – Bien, qui demande la parole ? Collègue DUVERGER ?

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Comme on ne peut pas dire grand-chose, on se range à la décision du Président de la Commission de Finances.

M. Le Président Claude LISE – Bien, donc on peut passer au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous allons passer au point 5. Il s'agit d'une convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2017-2019 entre l'État, le CNC et la CTM.

5 - CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE POUR LA PÉ-RIODE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CNC ET LA CTM - PROPOSITION DE CONVENTION D'AP-PLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Mme Marie-Thérèse LEOTIN – Oui alors, on est toujours dans le cinéma, mais là c'est le volet application, application financière. C'est une convention d'application financière, c'est-àdire l'argent qu'on met finalement pour cette convention qui a déjà été signée, cette convention de coopération entre l'État, le CNC et la CTM. Alors, il y a un bilan qui vous est présenté, cette convention je rappelle qu'elle dure sur trois ans, 2017, 2018 et 2019. Cette convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, alors chaque année, parce qu'elle est tri-annuelle, mais chaque année, il faut voter un budget, une somme pour mettre en application cette convention. Donc, c'est fonction du budget évidemment, de la CTM, vous avez le bilan 2017 de cette convention, l'État a participé pour 206 000 €, le CNC 26 771, la CTM, 296 000 €, soit un total de 529 000 € comme déclinaison financière de cette convention pour 2017. Pour 2018, l'État a participé pour 233 000 €, le CNC, 128 000 €, la CTM, 402 000 €, soit un engagement global de 763 000 €. Alors, à mi-parcours, pour le premier semestre 2018, il y a eu lors d'une réunion qui s'est faite au mois de juin, il y a eu 28 projets examinés, 11 qui ont fait l'objet d'un avis favorable pour un montant global de 165 400 €. La seconde réunion du Comité de Lecture est prévue pour les 3 et 4 décembre 2018, nous essayons chaque année de faire deux réunions, une au mois de juin et une au mois de décembre. Alors, en outre l'engagement financier annuel de la CTM étant la traduction des enveloppes budgétaires votées par la collectivité, il est proposé également d'autoriser dans le même temps le Président à signer la convention d'application financière au titre du prochain exercice 2019 qui n'est pas loin afin de couvrir la durée totale de la convention, soit les trois années, 2017, 2018 et 2019. Un bilan global d'exécution vous sera présenté au terme de cette convention. Lors de sa séance d'octobre 2018, 11 octobre 2018, le Conseil Exécutif a examiné ce dossier et il a donné un avis favorable pour la transmission à l'Assemblée qui prend la décision. Donc, il s'agit à la fois de donner au Président du Conseil Exécutif l'autorisation de signer la convention d'application financière au titre de l'année 2018 et également la convention au titre de l'année 2019.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission Culture ?

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Avis favorable, président.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Avis des deux commissions affaires économiques et finances ? conforme ?

M. Michel BRANCHI – Même position.

M. Le Président Claude LISE – Parfait, qui demande la parole. Personne ?

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons donc à la dernière question, il s'agit de la création de l'École Martiniquaise de l'enseignement des arts, musique, danse, théâtre, alors une mise en réseau des antennes territoriales. Alors, je te redonne la parole.

6 - CRÉATION DE L'ÉCOLE MARTINIQUAISE D'ENSEIGNEMENT DES ARTS (ÉMEA) - MUSIQUE - DANSE - THÉATRE PAR UNE MISE EN RÉSEAU DES ANTENNES TERRITORIALES

Mme Marie-Thérèse LEOTIN - Alors, ce dernier dossier que je présente, c'est en même temps un dossier phare pour nous pour la mandature. C'est quelque chose qu'on avait annoncé dans notre programme et qu'il est très important pour nous de démarrer même si on n'est pas dans la phrase, enfin telle qu'on l'avait prévue au départ, mais nous allons vous présenter ce que nous appelons une préfiguration de l'École des Arts, l'École Martiniquaise d'Enseignement des Arts. Alors, cette école que nous appelons EMEA, École Martiniquaise d'Enseignement des Arts, elle se veut un outil de développement au service du public Martiniquais et nous estimons que l'enseignement artistique nous donne la possibilité d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes d'éducation comme on le dit souvent pour le sport, l'éducation artistique fait partie du développement, pas seulement des enfants, des jeunes mais également des adultes pour de meilleures relations dans notre société. L'objectif donc c'est de favoriser l'accès aux enseignements, aux pratiques artistiques, de former des jeunes avec une exigence de qualité dans tout l'éventail des expressions, cette école va se consacrer à la danse, à la musique et au théâtre. Alors, la base, nous nous sommes appuyés sur un travail qui avait déjà été fait, des documents qui existaient déjà, normalement nous devons vous présenter, enfin sous forme de Power Point et je suis en train de meubler le temps, alors ce n'est pas encore tout à fait prêt mais je disais qu'on s'est appuyés sur un travail que la DAC, la Direction des Affaires Culturelles avait déjà commencé depuis plusieurs années et la Direction des Affaires Culturelles avait déjà repéré un certain nombre d'écoles qui existent déjà donc on s'appuie sur l'existant pour le moment et ces écoles sont prêtes à se fédérer pour avoir une préfiguration de cette École Martiniquaise des Arts. On s'appuie également sur un autre document, le deuxième document, c'est un document de l'ancien Conseil Général qui avait un document qui présentait un conservatoire pour la Martinique et avait également un schéma de l'enseignement artistique, un schéma départemental de l'enseignement artistique qui avait été réalisé en 2008 par l'ancien Conseil Général. Donc, on s'est appuyé sur ce document-là et puis il y a un troisième, le dernier document, le troisième c'est un document qui existait au Conseil Régional de Martinique pour un projet qu'ils avaient appelé l'IRASS, Institut Régional des Arts de la Scène et du Spectacle. Donc, en s'appuyant sur ces trois documents, ce que la DAC a réalisé avec des écoles décentralisées, ce que le Conseil Général a réalisé avec son schéma de l'enseignement artistique et ce que la région avait réalisé avec un institut mais disons de formation supérieure dans le domaine des arts, de la scène et du spectacle, nous avons fait cette proposition que nous appelons L'ÉMÉA. Alors, je ne vais pas, vous avez le document, vous avez le rapport qui présente d'abord le contexte, mais je l'ai déjà un peu présenté, ensuite tu peux passer à la suivante. Donc, le projet

L'ÉMÉA va accompagner un certain nombre de structures également qui existent dans le domaine du théâtre parce que les écoles dont je vais parler n'ont pas vraiment de formation dans le domaine du théâtre mais il existe une formation au niveau de Tropique Atrium et puis des écoles également qui s'occupent de cette formation. Alors, les écoles qui sont concernées dans cette préfiguration donc de L'ÉMÉA, il s'agit de trois écoles que la DAC avait repérées et qui sont prêtes à se fédérer et à travailler ensemble, alors dans le sud c'est une école à Rivière-Pilote qui s'appelle l'EMAP, École de Musique et d'Arts Plastiques de Rivière-Pilote. Dans le centre, c'est une école à Schoelcher qui s'appelle Lakou Sanblé Matnik, je pense et puis dans le nord, c'est au Robert, c'est l'Association Musiques Plurielles qui existe déjà. Ces écoles, donc, elles sont prêtes à travailler ensemble, donc nous avons eu pratiquement sur plus d'une année des réunions de travail autour de ce projet et ces trois écoles, donc, elles vont dispenser un enseignement des arts à des jeunes afin de leur offrir des activités ludiques et de les accompagner dans leur parcours de professionnalisation. Alors, l'objectif pour nous, ce n'est pas tellement de former des virtuoses. Si nous avons des virtuoses, tant mieux, mais c'est surtout de permettre un maximum de jeunes Martiniquais, d'avoir une formation de qualité et où ils pourront-s'exprimer partout où les jeunes se rencontrent, que ce soit au niveau des écoles de ce qu'on appelle le temps périscolaire ou extrascolaire, que ce soit dans des associations sportives, culturelles, c'est de permettre donc à nos jeunes d'accéder à une formation artistique qui leur permet de s'épanouir un peu partout en Martinique et non par le biais d'une école décentralisée, puisqu'en fait il s'agit de trois écoles qui vont se fédérer, une au sud, une au centre et une au nord, disons nord Atlantique avec le Robert. Nous sommes partis aussi de ce constat qu'il y avait une forte concentration sur le centre et qu'il faut un peu justement déconcentrer et décentraliser la formation artistique. Donc, là j'ai présenté la phase 1 que nous allons réaliser, c'est celle-là que nous vous présentons aujourd'hui, mais il y a bien entendu mais là on est à moyen terme, une phase 2 qui sera donc cette école en construction qui s'occupera de l'enseignement au niveau supérieur. Donc, dans cette phase 1, il s'agit donc d'accueillir des enfants depuis l'âge de 3 ans pour un éveil mais surtout à partir de 6 ans et jusqu'à 16, 18 ans, c'est ce qu'on appelle les cycles 1 et 2 dans la formation artistique. Alors, vous allez voir des diapos-là qui présentent les trois écoles que j'ai citées, cette première, il y a une première diapo qui va présenter Lakou Sanblé Matnik de Schoelcher, je ne sais pas si on voit très bien, alors enfin, il y a les photos, donc elle regroupe 300 élèves. Ensuite, il y a une deuxième, la deuxième École Musiques Plurielles du Robert qui accueille 92 élèves, alors pour Lakou Sanblé, c'est surtout musique et danse, Musiques Plurielles, bon justement c'est surtout musique et puis, la troisième donc l'EMAP de Rivière-Pilote, qui fait musique et art plastique, mais là en fait, on va s'intéresser surtout à la partir musique, elle accueille 250 élèves. Donc, ce que vous avez là, c'est vraiment un résumé du rapport que vous avez pour présenter cette préfiguration de l'École Martiniquaise des Enseignements Artistiques. Alors, on peut passer à la diapo budget prévisionnel de l'action. Alors, ce qui est proposé aujourd'hui dans le cadre de la phase 1 qui est une mise en réseau des antennes que nous appelons également école décentralisée, c'est une enveloppe financière que la CTM va dédier à cette opération. Cette enveloppe financière, elle est estimée à 300 000 €, répartie comme suit : 55 000 € pour LEMPAP, 55 000 € pour *Lakou Sanblé Matnik* et 55 000 € pour l'Association Musiques Plurielles du Robert. 45 000 € pour les différentes municipalités qui accueillent ces trois écoles. Alors, il est prévu aussi 35 000 € pour la formation en VAE, la Validation des Acquis de l'Expérience, 20 000 € pour l'achat d'instruments, et 45 000 € pour la mise aux normes des salles d'enseignement. Alors, en outre la DAC donc qui a participé avec nous à l'élaboration de ce projet. La DAC a dédié une enveloppe de 150 000 € avec une ventilation que vous avez sur la

diapo. Alors, chaque structure devra s'inscrire dans une démarche de demande de cofinancement FSE-FEDER, et ainsi les écoles procéderont à leurs modalités d'appel d'offres et de prestations de services. Donc, il appartient à la collectivité de faire le choix ou non d'apporter un niveau de participation sur la part restante du FSE-FEDER, vous avez le détail des pourcentages des actions et je passe à la fin, la procédure, donc vous l'avez également dans le rapport. La Phase 1, donc il s'agit du traitement des demandes de subventions des trois associations référencées, c'est-à-dire les trois écoles. La proposition de l'octroi d'une subvention à chaque école de 55 000 €, la mise en réseau des antennes territoriales des trois écoles, la territorialisation de l'enseignement des arts en Martinique, la cible, je l'ai dit, petite enfance, 3 mois à 3 ans, éveil, 4 à 6 ans, initiation, 6 à 8 ans et débutant technique à partir de 9 ans. Labellisation des écoles, accompagnement des écoles sur un dispositif commun pour qu'elles se fédèrent, un conventionnement avec toutes les structures associatives d'enseignement artistique avec l'État et l'Éducation Nationale et les municipalités qui accueillent donc les écoles sur leurs sites, partenariat avec la CAF, c'est important pour permettre l'accès aux activités artistiques des familles démunies, création d'une équipe pédagogique, mise en place de dispositifs de VAE, plan de formation VAE, démarche de labellisation, accompagnement à l'agrément, évaluation et impact du dispositif et la Phase 2, donc là, les délais sont à définir, là c'est à moyen terme, la construction de l'édifice qui accueillera L'ÉMÉA. Donc, il est donc soumis à votre avis et à votre arbitrage la présentation et la proposition de mise en œuvre de ce projet territorial en Phase 1, École Martiniquaise d'Enseignement des Arts, ÉMÉA, qui prendra naissance en premier lieu par la mise en réseau des antennes territoriales des trois écoles référencées, qui vont constituer une plate-forme d'enseignement des arts, musique, danse, théâtre. Voilà, donc, j'ai vraiment résumé le rapport, il est un petit peu épais et je vais m'arrêter là pour le moment, président.

(Projection de diapos)

M. Le Président Claude LISE – Merci, avis de la Commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL - Merci président. Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers de Martinique, mesdames et messieurs les conseillers exécutifs. La présentation de ce rapport à l'attention de l'assemblée de ce mardi 30 octobre 2018 est l'aboutissement d'un long chemin et la concrétisation de l'effort des personnes élues et administratives qui y ont cru. C'est aussi un départ et c'est ce qui est le plus important car enfin, la population de Martinique va commencer à bénéficier de structures coordonnées poursuivant un double objectif de favoriser l'accès à l'enseignement artistique et dans un second temps, du développement du cycle de l'enseignement professionnel initial. Il faut se souvenir que la loi prévoyait des mesures pour développer l'accès de l'enseignement artistique qui était dévolu au conseil général et l'organisation et le financement à la formation professionnelle attribués au Conseil Régional. C'est ainsi qu'en 2007, le Conseil Régional a élaboré un projet de création d'un institut régional de la scène et du spectacle, l'IRAS en application de l'article L214-13 du Code de l'Éducation et que le Conseil Général, conformément à la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004, article 101, a élaboré et adopté un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans le domaine de la musique, de la danse, de l'art dramatique en 2008 et posé une pierre de l'édifice en 2010. Lorsque nous sommes arrivés en 2015, les deux projets étaient au point mort, les anciennes mandatures ayant opté pour d'autres choix. Peu importe les raisons, aujourd'hui il existe un retard irrattrapable car les moyens financiers et les supports gouvernementaux n'existent plus depuis longtemps. La Collectivité Territoriale de Martinique, reprenant les compétences des deux anciens Conseils, a décidé de mener à bien ce projet culturel phare au service du plus grand nombre de ses habitants. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est un projet pragmatique car comme je viens de vous l'exposer, nous partons de loin et nous sommes en retard tant du point de vue du nombre de structures, de leur format, de leur répartition géographique et aussi au niveau de la formation des enseignants. L'école telle qu'elle est conçue, répond à une façon réaliste à cette urgence en partant de l'existant, d'abord avec trois écoles, et en prévoyant un déploiement progressif sur tout le territoire. Ainsi, nous allons accomplir pas à pas la mission de l'instance publique qui est adopter un ensemble de mesures pour la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique et d'en organiser l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi la commission a émis un avis très favorable à ce rapport. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Avis des Commissions Affaires et Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous ne pouvons qu'appuyer l'avis de la Commission Culture.

M. Le Président Claude LISE – Bien, alors, je donne la parole à l'Assemblée. La collègue TI-NOT l'a demandé donc je lui donne tout de suite.

Mme Marie-Frantz TINOT— Merci président, bonjour à tous. Alors, tout en montrant l'intérêt de ce projet, vous avez indiqué que la DAC, la Direction des Affaires Culturelle, a choisi, a repéré trois écoles, pouvez-vous nous dire quels sont les critères retenus par la Direction des Affaires Culturelles pour le choix de ces trois écoles. J'ai aussi une autre question qui concerne les vingt autres écoles puisqu'il est dit dans le rapport avoir répertorié vingt écoles, nous souhaiterions que ces vingt écoles puissent permettre un rééquilibrage géographique. C'est très important puisque souvent par le maillage du territoire, il serait très important que le choix des écoles soit fait, qu'il permette justement ce rééquilibrage et puis, nous pensons également que pour mener à bien ce travail qui je pense, lourd, il y aura certainement un COPIL, un comité de pilotage qui permettra de mettre en place ces différentes actions. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Autres demandes ? Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Oui, je rejoins les propos de la collègue TINOT puisque si je ne peux que saluer cette heureuse initiative qui tend à fédérer l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire, je ne peux aussi que déplorer que la région nord caraïbe sera encore oubliée. Je peux terminer ? Quand je sais qu'à Saint-Pierre, il existe un professeur de musique qui fait corps en la matière et qui dispense ce type d'enseignement aux ressortissants du nord caraïbe, alors ma question est de savoir si une telle initiative d'ordre privé, pourrait intégrer le dispositif tel qu'il est décliné. Je crois aussi qu'il est bon que nous ayons un véritable maillage, comme l'a dit, je reprends les propos de la collègue TINOT sur l'ensemble du territoire pour que nous répondions à l'attente de tous, quel que soit le lieu d'habitation.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO – Bonjour à tous, collègues. Alors, ce que je retiens et déjà je salue la création de cette école en Phase 1 qui, effectivement, va permettre une territorialisation des arts sur la Martinique. Ce qu'il faut aussi retenir, c'est que si ces écoles ont été identifiées par la DAC, c'est parce qu'elles font un travail sur le terrain auprès des enfants, auprès des étudiants et auprès également des adultes. Alors très souvent, cela passe par la mise en place, l'élaboration d'un projet, d'un projet d'association, d'un projet pédagogique et il me semble qu'en la matière, pour citer la Lakou Sanblé à un projet artistique, un projet pédagogique qui est reconnu au niveau des instances ministérielles. S'il y a aussi quelque chose à retenir et j'appelle de mes vœux que cela se produise, c'est qu'on puisse domicilier les diplômes, si on peut le dire comme ça, la qualification, l'enseignement supérieur à la Martinique. Il y a déjà cette domiciliation pour les arts visuels, je l'attends pour effectivement, pour la musique, la danse et le théâtre. Si effectivement nos étudiants, plus particulièrement nos lycéens, peuvent bénéficier d'enseignement artistique de qualité auprès de leurs enseignants, arriver quand ils choisissent de suivre un cursus artistique, soit en musique, soit en danse, soit en théâtre, arrivent dans des écoles supérieures, bien sûr à l'étranger, en France, à Cuba, aux États-Unis, il y a un écart entre cette formation qu'ils ont reçue et le travail qu'ils ont à fournir arrivés dans ces écoles. Il me paraît tout à fait naturel et volontaire pour notre pays de faire en sorte que cet écart soit réduit ou sinon carrément gommé et qu'ils puissent accéder à ce niveau de formation. Alors, quand on parle de territorialisation, il ne s'agit pas simplement de trois écoles. Ces trois écoles ont été repérées mais les autres qui effectivement font un travail important sur la culture en musique, en danse, en théâtre sur la culture Martiniquaise, sont elles aussi, ces écoles sont elles aussi appelées à rejoindre ce dispositif mais il nous faut, en terme de rigueur, en terme d'organisation, avoir, je vais parler de squelette, de colonne vertébrale et rentrer en quelque part dans un format que nous aurons nous-mêmes décidé, que nous aurons nous-mêmes décidé pour effectivement appartenir à ce réseau. Donc, en tout cas, lorsque la Commission Culture a travaillé sur ce dossier, comme l'a dit la Présidente, c'est parce qu'il y a, avait véritablement une volonté et cette volonté aujourd'hui se concrétise par cette première phase qui, j'espère, va donner par la suite de nombreux étudiants formés et de nombreux professeurs. Alors, je viens aussi sur le volet de la VAE, former nos enseignants à la question des arts. Nous avons ici des enseignants déjà formés mais nous avons également des enseignants qui, par leur pratique, transmettent grâce à la transmission, transmettent un savoir et il nous faut également faire formaliser si on peut le dire, formaliser ce savoir, que ce soit dans des pratiques traditionnelles pour qu'elles soient reconnues, selon moi, à l'échelon international. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, la parole est au collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je vais prendre des précautions de langage sans remettre en cause le travail de l'exécutif. Merci d'avoir travaillé. Je continuerai à dire à la DAC que j'ai connue, que la DAC va nous faire des propositions mais je serai la même personne que la DRAC a connu et à Fonds St-Jacques quand la DAC voulait diriger ce que nous faisons et le conseil d'exploitation quand ils n'ont pas voulu qu'on remette en place un directeur, ils voulaient choisir un directeur pour nous. La DAC peut nous faire des propositions mais rien ne nous empêche de faire un appel. La DAC peut voir trois écoles et je dis au président de ces écoles, ce n'est pas remettre en cause le fait qu'ils soient choisis mais rien n'empêche que d'autres écoles demandent pourquoi il n'y a pas eu un appel. Elles auraient répondu à cet appel. Donc, on peut un jour, on peut ne pas être d'accord avec la DAC ici. Je ne sais même pas pourquoi il y a, je le dis vraiment, pourquoi ils sont là ? Pour la culture. Pourquoi une

structure culturelle, nous pouvons bien faire notre culture nous-mêmes, dans la réalité, c'est une parenthèse. Mais ce que je veux dire, personne ne va nous imposer cela et quand j'ai lu le dossier, j'ai cru comprendre et je sais que la conseillère exécutive me dira vrai ou pas, que la DRAC nous disait, voilà les trois écoles et qu'après on aurait vu les vingt écoles. Alors, moi j'aurais souhaité demander, est-ce qu'on a fait un appel, est-ce que d'autres écoles, c'est ce qu'elle dit, est-ce que d'autres écoles n'ont pas répondu, est-ce que les autres écoles ne pouvaient pas encore pour des raisons X qu'on va nous dire, il n'y avait pas de local, il n'y avait pas de professeurs suffisants, mais est-ce que nous avons pensé à interpeller, parce qu'ici il y a plus de trois écoles quand même et ce qu'elle veut dire, dans les vingt autres qui existent, quand on parle de rayonnement, pour répondre au collègue MARTINE, même si on te dit Schoelcher, Schoelcher c'est la CACEM. Je pense que tu penses à Cap Nord de manière etc... Même dans les autres que l'on va prendre, si on veut vraiment rayonner, ne pas nous laisser guider mais nous-mêmes nous pouvons faire et retenir des écoles qui répondent un peu à ce que nous souhaitons, le rayonnement, donc ne pas laisser la DAC nous dire, mi sété lékol ta-a, mé sé ta-a pou pwan, sé pa ta-a pou pwan. Jamais je ne serai d'accord. Je voterai, nous allons voter cela mais dans la réalité, nous allons demander, exiger d'être nous-mêmes et de ne pas laisser la DAC décider pour nous.

M. Le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Merci président. Je voudrais vraiment souligner la création de cette école qui, pour moi, répond à un véritable besoin parce que cette école, je trouve qu'elle s'inscrit véritablement dans, enfin en tant qu'outil de développement et la Conseillère exécutive a insisté sur ce point, un outil de développement qui répond, je dirais, à ce besoin de transmission et d'enseignement artistique qui nous fait passer, je vais dire, enfin en tout cas, nous préparer, OK, à une phase où nous allons passer à une consommation qu'on a toujours eue vers une production véritable projet de développement artistique et là où je veux attirer l'attention, c'est que cet outil pour moi, répond effectivement à un besoin en ce sens où il a identifié clairement les insuffisances telles que la sous-exploitation effectivement des lieux culturels, l'inégalité de la formation et sur ce point, je crois qu'il faut s'attarder un peu parce que tout à l'heure, il y a eu un débat de près de deux heures où on a parlé du niveau de la qualité de nos intervenants, de nos techniciens, mais je crois que dans ce domaine, il y a une vraie réponse et la réponse si on la voit ici où on trouve que ce dispositif non seulement il répond à ces besoins en termes de VAE, en termes de couverture de formation, mais la cible qui a été repérée où on parle justement de l'éveil de 3 à 6 ans et de l'initiation des 6 ans à 8 ans. Ça veut dire qu'on va chercher véritablement sur le terrain les moyens pour les mettre justement en exergue et faire en sorte que demain, que cet outil réponde aux besoins de développement pour la Martinique. Je veux insister sur un autre point et c'est sur lequel le collègue MARTINE aussi a mis l'accent, c'est sur cette notion de territorialisation. C'est vrai que la mise en réseau permet effectivement d'optimiser ce schéma de territorialisation mais j'ai noté surtout que dans ce projet, que le dispositif sera étendu ou en tout cas pourra être étendu aux autres associations réparties sur le territoire. Donc, je crois qu'ici on peut trouver une réponse à l'inquiétude du collègue MARTINE et faire en sorte que ce schéma de territorialisation qui n'est pas seulement au niveau de la culture ni de l'art mais aussi du sport puisque c'est un sujet qui nous préoccupe et dire que nous devons aller et nous élus de cette collectivité, nous devons nous préoccuper de plus en plus de ce schéma de territorialisation de nos équipements, de nos structures, pour justement optimiser le développement. Par conséquent, nous allons voter, je vais soutenir ce projet et demander justement aux collègues de la culture de poursuivre ce travail pour que la culture et le sport qui avancent justement dans la même direction, fasse en sorte que nous puissions, nous permettions justement à la Martinique de consommer, je dirais même d'arrêter de consommer mais de passer à un niveau qui est la production. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Alors, collègue CLEM BERTHOLO, je vais te donner la parole après.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO - Alors, juste pour rassurer nos collègues, ce n'est pas la DAC qui a proposé les trois écoles. Je n'aime pas trop parler de moi mais je vais le faire. J'ai été présidente de l'école de Rivière Pilote. Cette école n'a pas attendu la DAC pour travailler. ÉMÉA, c'est un projet de la Collectivité Territoriale de Martinique. Donc, avant d'avoir été contacté, s'il y a eu contact à mon époque ce contact n'existait pas, s'il y a eu contact avec une organisation, il y a eu un contact entre la Collectivité et les écoles qui ont été citées. ÉMÉA, c'est une volonté de la collectivité de faire en sorte que les arts soient domiciliés en Martinique au niveau supérieur et aussi que nos enfants, que nos professionnels puissent disposer d'un outil qui permette de diffuser tant en danse, tant en théâtre, tant en musique, le savoir-faire de nos professionnels et de nos Martiniquais. Il faut savoir que dans ces écoles sont sortis de nombreux artistes et talentueux, je pense à Christophe MAÉ, je pense à Cédric CLÉRY, je pense à bien d'autres qui aujourd'hui font le bonheur de la Martinique au niveau artistique et c'était répondre à des attentes. Je reprends le cas de l'ÉMAP. L'ÉMAP a mis en place un module post-bac pour préparer les lycéens à l'option artistique au bac, soit en art, en art plastique, soit en musique. C'est pour vous dire que tous ces critères ont servi pour que d'abord la collectivité territoriale identifie ces écoles mais nous sommes dans le domaine de l'art, il est normal que la DAC, si ces écoles sortent du lot, que la DAC tout de suite les repèrent. Mais il n'y a pas de proposition directe de la DAC, il y a un travail qui a été mené par la Conseillère exécutive et la Présidente pour que nous arrivions à cette conclusion et à ce travail que je salue encore et qui, j'espère, va aller beaucoup plus loin.

M. Le Président Claude LISE – Merci, collègue Christiane EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL – Je ne vais pas revenir, enfin, je voudrais revenir mais de manière plus courte concernant la DAC. Si nous devions effectivement rentrer sous le joug de l'état ou comment dirais-je, être à leur merci, ce ne serait peut-être pas école Martiniquaise d'enseignement des arts. Ça aurait été conservatoire de la Martinique décentralisé, tout ce que vous voulez. Mais soyez, je vous rassure effectivement qu'il y a eu repérage. Par rapport à quoi ? Le contenu pédagogique de ces écoles, la qualité de l'enseignement, ainsi que les espaces réservés aux différentes matières artistiques enseignées. Maintenant, pour répondre à madame TINOT et monsieur MARTINE, notre collègue MARTINE, juste pour leur dire que c'est pas à pas. C'est un dossier extrêmement délicat. Je suis arrivée en Martinique il y a exactement 31 ans. J'ai participé à toutes les élaborations de projets, de contenus pédagogiques, de conservatoires, de schémas, de SERMAC, de tout; et jusqu'à présent, rien n'avait abouti. Il fallait reprendre le dossier et aller délicatement, puisque justement tous ces enseignants sur la Martinique sont à fleur de peau et agacés justement de tous ces projets qui ont avortés ou qui n'ont pas abouti. Donc, c'est normal que nous commencions avec trois écoles repérées avec un contenu pédagogique clair, une qualité de l'enseignement et surtout des espaces qui répondent aux normes des différentes pratiques artistiques enseignées. Maintenant, nous allons progressivement aller à la rencontre des autres associations qui puissent répondre aussi à ces critères parce qu'entre enseigner et transmission, l'espace est extrêmement long. Maintenant, madame TINOT, nous attendons, nous attendons et c'est mon vœu le plus cher, la création de votre école de danse traditionnelle avec la spécificité de la haute taille pour justement l'intégrer dans ce projet d'ÉMÉA et nous comptons sur vous puisque, depuis quelques années, je sais que la DRAC avait déjà versé un certain nombre de subventions pour faire avancer ce projet et nous sommes en attente de ce projet et ne vous inquiétez pas, vous allez être intégrés à ÉMÉA. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, s'il n'y a pas d'autre, oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste préciser, je vais m'adresser directement à Mme LEOTIN. Ma question c'est, est-ce que nous avons fait un appel à projet ? Un appel aux écoles, point. Est-ce que les écoles ont répondu? Je n'aime pas trop parler de moi, mais je suis du TSN, Théâtre de la Soif Nouvelle qui a mis en place le Centre Dramatique Régionale et du SER-MAC, je ne vais pas les nommer, je ne vais pas nommer ceux qui ont été du SERMAC et qui ont servi après, ce n'est pas bien. Mais je veux dire que tout ne démarre pas hier et je voudrais dire, sans parler de moi, que la cruche cassée avec l'école de Rennes Robert Angevot, l'acteur, le comédien principal, c'était moi mais je ne veux pas parler de moi. La métamorphose de frère Géro avec Olé Soyenka qui a fait 8 pays d'Afrique en partant d'ici, je ne veux pas parler de moi. Ce que je veux dire, c'est que bien sûr, il y a eu l'ETSM, bien sûr il y a eu le SERMAC. Nous demandons simplement, mais ça s'est déjà posé. Président LISE tu peux témoigner quand même que la DRAC voulait nous imposer un jour monsieur PLIA je crois alors que nous avons désigné quelqu'un d'autre pour être directeur de l'atrium et que ça a été un combat. A un moment, on a préféré même travailler sans label. Ça veut dire que d'autres personnes peuvent parler de ce qui s'est passé à Fonds Saint-Jacques, j'ai demandé simplement, est-ce qu'il y a eu, mais cette question ne vient pas de moi, je suis un rapporteur de ce qu'on me... Est-ce qu'il y a eu un appel à projet et peut-être que ta réponse aussi va dire à MARTINE si son école a répondu à Saint-Pierre, va dire si telle école, telle école ont répondu, ou bien si nous n'avons pas fait cela, mais dans l'autre étape, nous allons faire ça. J'entends tout ce qui est né, tout part d'hier mais il y a tellement d'artistes et de gens qui enseignent et qui sont passés par le SERMAC, tellement nombreux et je ne les nomme pas.

M. Le Président Claude LISE – Bien, s'il n'y a pas, oui collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Oui, merci président. Juste pour dire à madame la Présidente de la Commission Culture puisqu'elle a évoqué le projet d'école du François, oui c'est vrai que nous sommes en train, enfin la ville est en train de travailler sur un projet avec une forme associative et que la DAC, la Direction des Affaires Culturelles effectivement a financé le poste du directeur, et en même temps, je dirais aussi que la Collectivité Territoriale de Martinique a voté une somme pour le bâtiment, une partie du bâtiment, pour des travaux, réaliser des travaux sur le bâtiment et que nous avons rencontré des difficultés avec une entreprise, un marché infructueux, donc il a fallu relancer le marché etc. etc., vous connaissez la procédure mais le projet, il est bien en cours, et c'est une école des arts avec comme produit d'appel la haute taille. Donc, voilà, c'est un projet qui j'espère va entrer dans l'ÉMÉA, merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci collègue. Bien, vous comprendrez que j'ai envie de dire un p'tit mot quand même, on se doute que je vais dire un p'tit mot. Je vais évidemment voter en faveur de la création de l'ÉMÉA mais enfin vous pensez bien que j'ai un regret parce

que j'ai quand même participé à la pose d'une première pierre d'un établissement qui avait peut-être le tort de s'appeler, mais c'était provisoire aussi comme on le disait pour le film là tout à l'heure, conservatoire de musique, danse, théâtre mais enfin il avait déjà trouvé des débuts de financement. Il y avait des études de programmation avancées etcetera etc. C'est 2010, et ce n'est pas moi qui a arrêté la mise en œuvre de cet établissement. Il y avait le terrain, j'avais trouvé le terrain. Il appartenait d'ailleurs au département et l'état suivait. Bon, d'autres ont pensé que ce n'était pas une priorité. Heureusement que les esprits évoluent quelque fois avec les changements, je vois que maintenant ça redevient une priorité. Alors, moi je regrette qu'on soit obligés maintenant puisqu'on est plus dans la même ambiance budgétaire, on n'a plus les mêmes moyens, le temps a passé, on est obligés de passer par une phase 1. La conception précédente ne mettait pas en cause la possibilité de mettre en réseau toutes les structures existantes. Les deux éléments devaient coexister donc on aurait eu pour répondre à la collègue CLEM BERTHOLOT, on aurait eu depuis cette époque un établissement permettant d'avoir des diplômes supérieurs, reconnus et c'est ce qui manque beaucoup alors que nous avons énormément de jeunes compétents qui, lorsqu'ils vont à l'extérieur évidemment, sont pénalisés et je veux vous rappeler que par exemple, la Réunion a deux conservatoires, un conservatoire régional et un conservatoire municipal et ils n'ont pas le même vivier de jeunes artistes que nous avons. Donc, il faut que chacun réfléchisse un peu. Je ne veux pas du tout rentrer dans des polémiques mais je pense que chacun doit un peu s'interroger sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas depuis 2010 progressé sur la création d'un établissement dont la première pierre a été posée sur un terrain appartenant au Département et en présence du Ministre de la Culture de l'époque. Je m'étais beaucoup investi là-dedans et par conséquent, bon, vous savez, c'est avec un sentiment un peu partagé que j'apporte mon appui à ce qui est une première phase et avec le souhait qu'on n'en reste pas là et qu'au lieu de continuer à perdre du temps dans des vaines polémiques, bien qu'on essaie de faire en sorte qu'avant la fin de cette mandature, on soit passé à la phase 2. Voilà ce que je voulais dire, et puis collègue DUVERGER, puisque tu m'as un petit peu lancé un appel du pied sur cette histoire de relation avec le Ministère de la Culture, effectivement, tu es bien placé pour savoir combien je me suis battu pour que nous ayons la possibilité, nous ici, de mener une politique à l'atrium comme nous le souhaitions et la possibilité de nommer un directeur nous-mêmes et ce n'est pas sous ma présidence que on a décidé de confier au Ministère de la Culture la possibilité d'avoir le poids qu'a ce ministère à l'heure actuelle pour nommer un directeur, etcetera, on a changé le nom de l'ATRIUM mais curieusement au moment où on l'a appelé Tropique, on l'a sérieusement entouré presque de nuages de froid, voilà, on se comprend donc je pense que tout ça doit nous appeler à nous poser des questions et à penser qu'il ne faut pas simplement, dès que les uns font quelque chose, systématiquement qu'on prenne le contrepied, parce que de temps en temps, il y a des choses qui devraient nous réunir. Vous me pardonnerez d'avoir quand même dit ce p'tit mot-là mais je ressens ça très très profondément. Voilà, tout ceci étant dit, je passe la parole, bien sûr, à la Conseillère exécutive pour ses conclusions.

Mme Marie-Thérèse LEOTIN — Oui, mes conclusions en fait des réponses rapides après le débat aux questions qui ont été posées. Jean-Claude DUVERGER, nous sommes au stade d'une préfiguration d'une phase 1 de l'école et c'est la raison pour laquelle nous avons retenu ces trois écoles qui étaient volontaire, donc pour entrer dans ce pré-phasage si on veut et l'appel à projet sera fait et sera lancé mais quand va passer à la phase 2 qui sera la création effective de l'École Martiniquaise des Enseignements Artistiques. Pour le moment, nous sommes au stade de la préfiguration. Alors, pourquoi ces trois écoles ? La DAC ne nous a rien

imposé. Bon, vous me connaissez, est-ce que la DAC va m'imposer quelque chose? On est allé voir, on est allé les voir travailler, on a discuté. Cela fait un an que les deux porteurs du projet que j'aurais dû présenter d'ailleurs qui sont là, il s'agit de Johan LORIOT et de Jean-Marc MEDEUF. Ils travaillent là-dessus et ces 3 écoles-là, donc dans un premier temps, elles ont été retenues, d'abord elles sont bien implantées dans le paysage Martiniquais. Elles ont des pratiques culturelles qui portent énormément d'attention à la culture Martiniquaise. Il y a une qualité des enseignements dans ces trois écoles, il y a un programme pédagogique, une structuration en matière pédagogique qui est présente et puis le plus important, c'est qu'elles ont un référentiel, un référentiel qui a été mis en œuvre par Claude CÉSAIRE et surtout ce référentiel mis en œuvre par Claude CÉSAIRE, il est reconnu par le Ministère de la Culture et il nous faudra aussi cet agrément du Ministère de la Culture puisqu'au final, cette école elle doit délivrer un certain nombre de diplômes dont le DE, le diplôme d'Etat de professeur de musique dans ce théâtre, donc il nous faudra de toutes les façons l'agrément du Ministère de la Culture. Mais on ne nous impose rien du tout. C'est simplement ces réseauxlà, en particulier ce référentiel qui existe au niveau de ces écoles-là. La reconnaissance, elle est accordée par le Ministère de la Culture à des établissements qui ont pour objet une, disons d'apporter des connaissances théoriques et bien sûr d'apporter une certaine maîtrise en termes de pratiques culturelles, pratiques artistiques et il est prévu, c'est dans le rapport, il est prévu une intégration progressive d'autres écoles. Il y a une phase d'extension, on ne fait que démarrer pas à pas simplement, il y a une phase d'extension avec des écoles qui ont déjà été repérées. Vous avez Diapason au François, Diapason à Trinité, c'est la musique, également au Lorrain. Vous avez un conservatoire de Martinique à Fort-de-France. Vous avez une école, via le SERMAC, bien entendu, il y a le CREAM au Robert, Centre Robertin d'Enseignement Artistique et Musical. Il y a HJM, art musique au Vert-Pré, il y a Cabiche à Fort-de-France, il y a l'APM, arts musique et patrimoine au Saint-Esprit, il y a l'Office de la Culture du Lamentin au Lamentin, il y a le CA le Chevalier à Saint-Pierre, il y a l'école de musique et de danse arts et passion à Sainte-Marie, donc avec les communes que j'ai citées là, quand même, il y a, enfin le territoire est assez, je dirais pas parfaitement couvert, c'est vrai que le Nord Caraïbes, n'est pas très bien couvert mais j'ai cité quand même Saint-Pierre avec cette École CA le Chevalier, donc nous sommes en contact avec ces écoles-là et il est prévu donc une intégration progressive de ces écoles. Il y a un cahier d'échange qui sera proposé à ces écoles pour qu'elles entrent dans le réseau et pour qu'elles rejoignent le dispositif. La dernière chose que je veux dire, c'est que la VAE, j'en ai parlé un moment, la Validation des Acquis par l'Expérience, sera proposée à tous les personnels des écoles qui existent en Martinique, en fait, au total, à part celles que j'ai citées, on a repéré soixante écoles dans le domaine musique, danse ou théâtre. Soixante écoles et le dispositif VAE sera proposé à tous les personnels de ces écoles. Voilà, merci.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien, nous allons passer au vote. Tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Christiane EMMANUEL – Oui, je voudrais rajouter concernant le diplôme d'état de professeur de danse, de musique ou de théâtre. En général, les arts, quand un artiste reste uniquement interprète, il n'est pas payé pour ses diplômes parce qu'il est payé pour sa notoriété, pour son professionnalisme, pour la reconnaissance du peuple envers son artiste mais quand on passe à l'enseignement, la première chose qu'on demande et quel que soit l'endroit où vous allez, dans quelle que soit la collectivité où vous allez, ou quelle que soit l'association où vous irez, ou quelle que soit l'administration dans laquelle vous allez vous

retrouver pour pouvoir enseigner, on va toujours vous demander vos qualifications, donc un minimum diplôme d'état parce que tout simplement, vous êtes réduit au statut d'animateur, donc un animateur n'a rien à voir avec un professeur diplômé d'état donc il est important que oui, pour cette phase, nous sommes obligés de travailler avec l'état parce que pour le moment, nous ne pouvons pas encore délivrer des diplômes d'état Martiniquais. Pour le moment, c'est un diplôme d'état français et je n'y peux rien pour le moment. Donc, c'est normal, je répète, un artiste est payé pour sa valeur, sa qualité, son interprétation, son âge, son rôle. Premier rôle ou deuxième rôle ou figurant, mais pour l'enseignement, c'est beaucoup plus cadré, c'est cadré surtout scientifiquement, si je parle de la danse, entre un bébé de 3 ans et un enfant de 4 ans, il y a déjà une grande différence et entre un enfant de 4 ans jusqu'à 9 ans, il y a beaucoup de cartilage donc il faut faire très attention, donc une connaissance scientifique est rigoureuse, d'où l'importance de former et d'aller jusqu'au niveau du diplôme d'état. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, donc nous passons... oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais préciser un truc à Marie-Hélène LÉOTIN. C'est à partir de ton rapport, à partir du rapport que je pose des questions. Je peux me tromper, je peux ne pas savoir lire, mais quand je pose une question, ce n'est pas pour mettre en difficulté ou dire, mais quand je lis à titre de préfiguration, trois écoles ont été détectées et référencées par le Ministère de la Culture via la Direction des Affaires Culturelles, je pose une question par rapport à cela. Je ne mets rien en cause et puis je voudrais, à titre d'information dire la création des diplômés des écoles mais je suis membre fondateur de la création de l'IFMES à la Martinique, l'Institut de Formation de Moniteurs et d'Éducateurs Spécialisés, on a des diplômes français, mais on a créé une structure, ce n'est pas ça le problème. Quand j'ai lu ça, j'ai dit détecté et orienté via, je t'ai posé la question, est-ce qu'il y a eu un appel ou bien est-ce que c'est la DAC qui a choisi pour nous, c'est tout, par rapport au rapport Phase 1. Vous pouvez tous lire.

M. Le Président Claude LISE – On ne revient pas sur le débat. Donc, on passe au vote. Je pense que tout le monde a eu les éléments, tu avais terminé ? Bien. Alors, quels sont ceux qui sont contre l'adoption des propositions, de création de l'ÉMÉA, abstentions, il n'y en a pas, donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Je vous remercie et je remercie la Conseillère Exécutive qui nous a présenté toute cette série qui a donné lieu à beaucoup de débats de bonne qualité et j'appelle la collègue Conseillère Exécutive Sylvia SAITHSOOTHANE qui a une question à nous présenter, il s'agit des orientations 2019 pour les EPLE et les dotations de fonctionnement et d'équipement.

7 - ORIENTATIONS 2019 POUR LES EPLE ET DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUI-PEMENT

Mme SAITHSOOTHANE donne lecture du document de présentation

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Bonjour à tous et à toutes. C'est un exercice que vous connaissez puisque chaque année nous devons le réaliser puisque vous savez que l'Article L-42111 du Code de l'Éducation prévoit qu'avant le 1er novembre de l'année précédant l'exercice, le montant prévisionnel de la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement incombant à la Collectivité Territoriale dont dépend l'établissement et les orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement matériel de l'établissement arrêté par l'assemblée délibérant de cette collectivité, sont notifiées aux chefs d'établissements. Cette participation ne peut être réduite lors de l'adoption ou de la modification du budget de cette collectivité. Donc, voici le présent rapport qui a pour objectif de déterminer les orientations relatives au fonctionnement et à l'équipement des 43 collèges et 25 lycées de la Martinique et la participation prévisionnelle de la Collectivité Territoriale de Martinique aux dépenses de fonctionnement et d'équipement de ces établissements au titre de l'exercice 2019. Donc, nous avons les orientations 2019 dans les établissements publics locaux d'enseignement qui sont déclinés sur les axes suivants. Tout d'abord, la poursuite de la réorganisation de la restauration scolaire, nous en avions déjà parlé l'année dernière et nous souhaiterions donc poursuivre cette optimisation en optimisant, pardon, la mutualisation territoriale de la restauration avec la poursuite du partenariat avec les communes qui assurent cette prestation par le biais de conventions de mutualisation, mais aussi la poursuite d'une démarche proactive de mutualisation de la production entre les établissements euxmêmes qui disposent d'une unité de production et les cuisines satellites. Alors, il y a également la création, la mise à disposition d'espaces dédiés à la restauration des collégiens, puisque parfois nous avons une absence de restauration sur place qui peut entraîner des risques ou l'inconfort d'usagers et d'usagères. La résolution de ces situations permettrait aux établissements concernés de retrouver leur autonomie de gestion dans la mise en œuvre de la restauration scolaire. Nous l'avons initié au collège Isidore Pelage de Sainte-Anne et nous poursuivrons la démarche sur d'autres établissements dont par exemple, le collège du Marigot, Eugène Mona du Marigot. Les enjeux, donc, il s'agit pour la collectivité d'évoluer dans ces pratiques pour tendre vers une gestion plus efficiente, tant au plan économique, financier que juridique, de mettre en valeur les savoir-faire de nos personnels de cuisine par la mutualisation des moyens, de s'impliquer fortement car la restauration des élèves, 20,000 repas environ servis par jour, est un levier important de développement économique et de valorisation des filières locales. Enfin, l'amélioration des conditions de restauration et la qualité des repas sont des facteurs importants, tant de réussite scolaire que de santé publique. Le deuxième axe, il s'agit des actions éducatives. Donc, nous souhaiterions privilégier deux grands axes, d'abord le soutien au projet libre structurant à l'initiative des établissements, associations et organismes éducatifs, donc ce qui se fait déjà par ailleurs et nous aimerions également poursuivre avec des dispositifs proposés et mis en place sous forme d'appel à projet avec des thématiques arrêtées, d'actions de communication et de sensibilisation, ça s'est quelque chose qui est très cher à mon cœur et je suis sûre à votre cœur aussi, vous élus, de participation financière au stage obligatoire, cursus qui n'existe pas également en Martinique et aux divers concours et compétitions et au Salon Forméo. Avec un axe principal pour ses actions éducatives, la lutte contre le décrochage scolaire, même s'il est vrai que le décrochage scolaire en Martinique est en passe de diminuer chaque année, il est important malgré tout de poursuivre ces actions pour permettre à nos enfants d'avoir une place au sein d'un groupe, de trouver du sens à son parcours scolaire, d'être moins absent et surtout les difficultés des élèves face aux apprentissages scolaires. Donc, il y a bien sûr l'accompagnement et le soutien scolaire, le renforcement de soutien aux classes relais qui est une démarche partenariale qui associe l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et la collectivité territoriale de Martinique. Les actions qui vous sont proposées de mener pour cette année seraient des actions de sensibilisation sur les thèmes liés au harcèlement, à la violence, aux conduites addictives, à la sensibilisation à la sécurité routière, à la poursuite parce que ce sont des choses qui se font déjà mais qu'il faut à mon avis encore plus appuyer, les gestes de premier secours, la prévention des risques majeurs, la tolérance, la civilité, le développement, enfin le manque de civilité, le développement de l'estime de soi, et ces actions pourraient être proposées sous forme de spots de communication, d'ateliers ou de tout autre moyen permettant l'implication des jeunes. L'objectif, c'est de favoriser la construction par l'élève d'un esprit critique, d'un jugement moral et civique. Prévention des exclusions, alors il s'agit pour la CTM de porter une attention particulière et je remercie madame MONROSE Michelle qui avait l'année dernière parlé de la particularité des élèves qui portaient des troubles Dys, donc nous avons continué dans cette voie-là, nous l'avons intégré dans tous les élèves qui sont porteurs de handicaps et porteuses de handicap avec un large travail avec les associations qui s'occupent justement de ces indices, nous allons également renforcer le soutien logistique et nous allons travailler avec le Rectorat sur les besoins, les difficultés d'apprentissage, etc. Il me semble que c'est un souci intéressant et important à mener ensemble avec une réelle coordination du choix des SEGPA et ULIS sur le territoire et surtout du choix des spécificités qu'elles doivent développer. La mise en place d'une disposition d'application adaptée, ça c'est ce dont je parlais, c'est-à-dire des logiciels adaptés pour nos enfants avec un soutien appuyé sur ces adaptations en partenariat avec monsieur Francis CAROLE qui est le Conseiller éxécutif des Affaires Sociales et l'incitation à la mise en place de projets visant à renforcer l'intégration de ces élèves. Nous avons également choisi de valoriser les parcours avec, on va continuer, si vous le souhaitez bien, la cérémonie de remise de prix et qui concerne aussi bien les collégiens, collégiennes que lycéens, lycéennes et les titulaires de BTS, parce que nous pensions que c'était important comme l'année dernière d'étendre le dispositif qui existait déjà sur les lycéens et lycéennes et poursuivre donc cette reconnaissance puisque nous avons de nombreux élèves méritants à tous points de vue. Également, nous souhaiterions mettre en place un concours qui pourrait s'intituler, mais alors ça, c'est vraiment à titre provisoire également, nos lycéens et lycéennes ont un incroyable talent et qui vise à récompenser les réalisations technologiques et professionnelles dont le caractère innovant et l'intérêt régional méritent d'être soulignés. Des concours et compétitions inter-établissements pourraient être également proposés. Nous avons également prévu le soutien à l'accès aux filières d'excellence. Cette année, nous avons participé à l'expérimentation du dispositif Premier Campus qui vise à accompagner des élèves boursiers à l'intégration des grandes écoles. Donc, il a concerné cette année 40 élèves de quatre lycées, France FANON, Joseph GAILLARD, Nord Atlantique et François et il consiste en un regroupement d'élèves deux semaines par an autour de conférences, d'ateliers, d'activités sportives et culturelles ayant un lieu et une thématique et ce dispositif, bien nous souhaiterions le voir se dérouler sur trois ans avec un bilan très positif cette année puisque nous étions présentes lors de la présentation du bilan et un dispositif qui, à mon avis, pourrait être étendu à d'autres établissements pour permettre à ces élèves de se valoriser et surtout d'aller au-delà de ce qu'ils pensent pouvoir mener. Un rapprochement des relations entre le monde de l'enseignement et le monde du travail donc, le Salon du Lycéen qui s'appelait Lycéen qui a été transformé en FORMÉO, Salon de la Formation, des Métiers et de l'Orientation, donc nous allons bien sûr poursuivre ce travail avec peut-être cette année, enfin en novembre 2019, il devrait pouvoir à nouveau voir le jour mais cette année peut-être également profiter de faire des salons virtuels en présentiel d'un système hybride avec des plates-formes en ligne, des forums de métiers et puis également un partenariat avec la ligne d'orientation qui a lieu chaque année également avec la CCIM et qui parfois on trouve sur les thématiques qui sont communes. Le troisième axe concerne la modernisation des équipements avec le déploiement du numérique éducatif, amélioration et consolidation des infrastructures du très haut débit sur le territoire, donc c'est un déploiement qui a déjà été initiée, qui est déjà commencé et qui, nous l'espérons, verra sa fin, son achèvement en fin 2020, je crois même que ce sera en 2019, quand je dis 2020 pour que tous nos établissements soient connectés au très haut débit. La mise en œuvre d'une stratégie équitable afin de relever le niveau d'équipement numérique des établissements du second degré et de répondre à leurs besoins, mise à niveau des réseaux informatiques alternes, mise en place d'un ENT, espace numérique de travail et finalisation et capitalisation des expérimentations menées dans le cadre des appels à projet dans les collèges. Nous poursuivrons, comme je l'ai dit, les efforts engagés sur la mise aux normes des plateaux techniques dans les établissements professionnels et le-les SEGPA et le quatrième axe concerne l'adaptation des formations aux besoins du territoire et la mise en place de la carte des formations. Voilà, c'est quelque chose qui relève maintenant de notre collectivité depuis maintenant deux ans et elle intègre les priorités définies dans le contrat de plan territorial de développement des formations et de l'orientation et donc, nous devons nous adapter aux mutations de notre environnement local et national en pleine évolution, technologique, écologique, démographique et des moyens affectés. Donc, c'est dans ce cadre-là qu'il vous est soumis de, pardon, de ce cadre riche d'opportunités mais soumis à contrainte que doit émaner la carte des formations qui permettra d'offrir à nos jeunes une vision actualisée de l'avoir professionnel, de renforcer les continuités de parcours et ça, j'insiste dessus, je crois que beaucoup d'entre nous sont d'accords pour le fait qu'ils souhaiteraient que nos élèves puissent aller le plus loin possible dans leur cursus scolaire, donc de développer les BTS, de développer toutes ces poursuites de parcours, d'optimiser l'offre existante en affichant une politique de pôle, de mettre en œuvre les conditions d'accueil, de réussite et d'insertion des jeunes pour conforter en enrichir de manière pertinente l'offre qui existe aujourd'hui dans les établissements. Donc, c'est un travail qui est fait très régulièrement entre les services de la CTM, le rectorat et les chefs d'établissement pour aller au plus près de ce qui peut être développé au sein de notre territoire. Donc, vous avez ensuite la manière de travailler sur la dotation globale de fonctionnement qui repose sur une part élève et une part patrimoine, avec un détail des sommes qui seraient réparties. Alors dans un premier rapport, il vous avait été proposé 9 593 199 € pour les 25 lycées et 6 633 524,40 € pour les 43 collèges et nous avions omis d'y rajouter les FCIL, les Formations Complémentaires d'Initiatives Locales, ce qui rapporterait, si vous avez réussi à faire cette petite gymnastique d'aller d'un rapport à l'autre, un montant de 9 723 099 € pour les lycées et pour les collèges, c'est identique puisqu'il n'y a pas de FCIL dans les collèges, avec une dotation qui est versée à 70% en janvier 2019 et à 30% en septembre 2019. Il faut que vous sachiez, chers collègues, donc vous avez les tableaux et j'avais demandé au service qui l'a fait, je les en remercie, je remercie les services pour le travail conséquent qu'ils font à chaque jour pour nos établissements. Donc, j'avais demandé que soit annexée la demande de monsieur David ZOBDA l'année dernière qui avait demandé que nous ayons l'année N-1, donc c'est ce qui a été fait et même dégagé sur N-2 sur les équipements, que vous soyez en capacité de voir les choses qui ont été faites. Vous avez constaté que nous avons une augmentation, mais cette augmentation elle est, pas qu'elle est factice mais vous aviez compris que l'année dernière, nous n'avions pas intégré les financements pour les contrats et cette année, donc ils ont été intégrés puisque nous les mesurons pleinement, nous savons exactement où nous allons avec ces contrats PEC, Parcours Emploi Compétence et donc, nous avons, notre participation a augmenté puisque de 30% l'année dernière, nous sommes passés à 50% puisque c'est ainsi que ces contrats sont maintenant dévolus mais beaucoup en sont au courant je suppose pour cette dotation. Donc, voilà, chers collègues, ce que je voulais vous présenter en sachant que vous avez donc les montants. Nous avons essayé, enfin pas essayé, nous avons fait en sorte que même s'il y avait des diminutions d'effectifs dans les établissements, que la dotation soit gelée, qu'elle ne soit pas en diminution même si le calcul se fait sur les effectifs, nous avons fait en sorte qu'elle soit maintenue parce que nous avons quand même des établissements qui sont parfois, qui devraient faire face à beaucoup de frais qui ont un peu changé au fil des ans. On a beaucoup plus d'électricité, beaucoup plus de problèmes également de fuites d'eau, des choses qui ne sont pas forcément tout de suite identifiées dans un budget mais qui sont de toute façon à régler. En sachant que ces dotations de fonctionnement, elles sont toujours abondées, lorsqu'un établissement a besoin, ça a été le cas par exemple pour le Collège Dillon 2 qui a une énorme casse au niveau de l'eau, le lycée de Châteauboeuf également, le lycée Victor Anicet qui ont eu des casses conséquentes et à chaque fois, une demande supplémentaire est proposée à la collectivité qui bien sûr répond favorablement. Il faut également que vous vous sachiez que toutes les dotations de fonctionnement ont été payées pour tous les établissements scolaires, donc tout est nettoyé, le fichier est bien propre et que là, nous attendons donc votre accord pour que lors du budget, nous puissions à nouveau répartir ces dotations.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission Éducation.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Oui, donc c'est moi qui vais la présenter. Donc, je salue le président et également tous les collègues et conseillers exécutifs présents. Donc, j'excuse en même temps Eugène LARCHER qui a eu un retard. Donc, nous avons tenu cette commission et nous tenons à saluer les orientations proposées et nous avons bien vu que c'est-à-dire que la CTM ne se préoccupe pas uniquement des bâtiments, mais que de plus en plus elle cherche à marquer sa présence et son orientation dans de multiples domaines. La volonté d'harmonisation par exemple des prix des repas, particulièrement dans les collèges maintenant parce qu'on peut dire que la phase lycée était déjà très avancée. Il y a également dans cela la restauration, la volonté de travailler sur les produits locaux, sur les produits de la Martinique. Ça, c'est un élément important. La deuxième chose qui retient notre attention, c'est la valorisation des élèves. Donc, j'ai vu que la conseillère exécutive ne s'est pas beaucoup étendu là-dessus alors qu'elle est très engagée sur cette question, c'est-à-dire le concours qui aura peut-être le nom d'incroyables talents et c'est-à-dire que là aussi, c'est un élément de valorisation de la jeunesse, des possibilités de la jeunesse à ce niveau et donc, au niveau des budgets alloués aux établissements, là également nous avons vu un travail pour que ces établissements soient dotés des moyens dans les temps afin qu'ils puissent naturellement promouvoir l'éducation des jeunes Martiniquais et dans ce sens-là, enfin la commission a émis la proposition qui a été acceptée par la Conseillère exécutive SAITHSOOTHANE de programmer la visite d'un certain nombre d'établissements afin de voir et toute la mise en pratique des décisions que nous prenons ici et de voir, par exemple, les chantiers en

cours, les mis aux normes parasismique, etc. Donc, nous ne pouvons naturellement qu'apporter notre soutien le plus total à cela. Merci !

M. Le Président Claude LISE – Merci, avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Alors, la Commission des Finances a apprécié effectivement les orientations de l'éducation qui ont été exposées pour l'année 2019 et particulièrement, le fait que nous devons nous adapter aux évolutions sociologiques, technologiques, démographiques de notre territoire dans le contenu des enseignements. Alors, je ne reviendrai pas sur le problème de l'harmonisation des tarifs qui est un problème extrêmement, disons complexe ainsi que le tarif de restauration scolaire. Nous avons surtout donné et noté que les dotations sont en augmentation pour les lycées de 7% nonobstant l'intégration des contrats aidés, dans l'enveloppe budgétaire mais surtout la volonté de rattrapage qui nous est expliqué, la volonté de rattrapage des collèges puisque la dotation augmente de 25% donc la Commission a émis avec beaucoup de..., un avis très favorable à ces propositions.

M. Le Président Claude LISE – Merci, vous avez la parole. Qui la demande ? Oui, collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE – Bonjour. Donc, nous avons pris connaissance de ces orientations 2019 pour les EPLE pour les dotations de fonctionnement et d'équipement. Nous avons quand même deux points sur lesquels nous voudrions insister. Premièrement, concernant les dotations d'équipement. L'école, c'est un lieu où les élèves passent la majeure partie de leur temps et nous avons du mal à comprendre la diminution de ces dotations d'équipement. On passe d'un 5 035 000 € à 5 000 000 € pour l'équipement, soit 35 000 € de baisse. On aurait bien aimé qu'on reste au moins un budget constant. A l'heure où les établissements disent clairement qu'ils ont besoin d'être équipés et qu'ils disent aussi que l'équipement est important dans la pratique pédagogique. Alors, le calcul qu'on a pris en compte, c'est l'évolution des impératifs pédagogiques, lesquels ? Il y a d'autres raisons qui ont été donnés, l'ouverture de BTS et de formation complémentaire d'initiative locale, les réformes de l'enseignement de certaines sections, les mesures de cartes scolaires, mais nous avons quand même du mal à croire que dans le contexte actuel, ce 35 000 € n'aurait pas servi à améliorer l'équipement de tel ou tel établissement. Ça, c'est le premier point. Et puis ensuite, il me semble, le deuxième point concerne le Salon FORMEO parce qu'il semblerait que cette année, il n'aura pas lieu et nous, on trouve ça dommage, surtout qu'il s'agirait, enfin que ce serait pour des raisons budgétaires. Il y a, j'ai lu et nous avons remarqué qu'il y a un projet de diversification des formes et des moyens pour atteindre les collégiens, les lycéens et il y a même des partenariats qui sont envisagés dont un avec la Nuit de l'Orientation. Toutefois, FORMEO draine trop d'établissements et trop d'élèves pour qu'on puisse le considérer comme accessoire et qu'on le sacrifie pour des raisons d'argent. Alors, c'est vrai que certains élèves de première ont participé au FORMEO l'an dernier mais cette année est pour eux celle du choix. A l'heure où les jeunes sont face à un contexte économique et professionnel tendu, ils ont besoin d'une orientation de qualité et c'est pour ça qu'on aurait aimé, dans la mesure du possible qu'on voit comment le Salon FORMEO peut être maintenu puisque l'éducation pour nous tous est une priorité. Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Oui, merci Président. Je vais saluer l'effort financier conséquent de notre Collectivité pour l'accompagnement des lycées des collègues de notre territoire et ce, en matière de dotation d'équipement et de fonctionnement. Je note que pas moins de 21 000 000 d'Euros sont consacrés, sont prévus pour cet accompagnement. Cependant, en tant que membre du Conseil d'Administration du Lycée du Nord Caraïbe de Bellefontaine, j'ai été interpellé moult fois par le proviseur sur certains arriérés qui n'ont pas été versés. Alors, je suis, je crois aujourd'hui, je peux être rassuré puisque je viens d'entendre de la bouche de la Conseillère exécutive qu'il y a eu une épuration en matière d'arriérés donc, bien sûr, j'avais demandé au proviseur de se rapprocher de la Conseillère exécutive en charge de l'éducation et bien sûr, je m'étais aussi rapproché du DGS pour avoir des personnes ressources, référentes en la matière pour trouver une solution rapide à ce problème. J'espère que ces problèmes ont été résolus parce que je pense qu'il est, à mon avis, important que nous puissions, comme nous nous y étions engagés à accompagner comme il se doit, les jeunes qui sont confiés à cet établissement pour que nous puissions mener à bien notre mission de manière rationnelle et optimale.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON — Oui bonjour, merci président. Je veux moi aussi saluer le travail qui a été fait, qui a été fourni par la conseillère et la commission pour l'élaboration de ces orientations qui vont, je crois, dans le bon sens. Je voudrais simplement rappeler également l'effort de la collectivité, l'effort financier dans un contexte où les dotations de l'état sont en diminution là aussi pour les collèges et lycées. Je voudrais avoir quelques renseignements si tu veux nous les donner, cher collègue. Alors tu as parlé de décrochage scolaire. Est-ce que tu pourrais communiquer, si tu les as, soit aujourd'hui, soit à une autre plénière ultérieurement, les statistiques, puisque tu dis que les choses sont en voie d'amélioration. Alors, j'aimerais aussi pouvoir avoir un bilan de dispositifs qu'on a mis en place, par exemple, la plate-forme de soutien scolaire, comment les choses évoluent et puis aussi, le dispositif école famille quartier qui était sur une voie intéressante, à savoir si tu aussi des éléments à nous communiquer sur ce point-là. Et puis, si on peut rappeler pour information de la population et des parents d'élèves la part de la collectivité, si d'une part le prix de la restauration scolaire et puis aussi, d'autres participations au transport scolaire. Combien ? Quelle part la CTM prend sur ces deux tarifs-là. Je te remercie.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Évidemment, nous observons qu'il y a effectivement un certain nombre d'indicateurs dans le rapport, bien ceci est lié donc effectivement à la part de responsabilité en quelque sorte donc de la Collectivité, dans le cadre de la prise en charge des lycées et des collèges. Quelques éléments quand même qui posent question pour nous, c'est, je pense que le collègue MARTINE a peu ébauché, c'est la question en ce qui concerne les dotations 2016 et 2017 des lycées et collèges donc, la notification des enveloppes a été faite mais pour certaines, certaines institutions, donc il semblerait que l'ensemble des moyens, la totalité des moyens de versement ne correspondent pas à l'état prévu. Il était entendu qu'on verse 50%. Alors, j'ai entendu la conseillère indiquer tout à l'heure qu'on était sur un panel de 70-30 mais on est, il faudrait nous donner la précision là puisqu'il semblerait que nous ayons des retards de ce point de vue-là. Alors, l'autre élément,

c'est aussi, on nous donne effectivement un tableau intéressant qui nous permet de faire le constat donc des prévisions, mais il eût été intéressant effectivement, compte tenu de ces questions qui sont posées par rapport aux dotations qui n'auraient pas été versées en totalité, que nous ayons un tableau nous indiquant ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait et ça nous permettra d'avoir une situation comparée. Donc, la question, c'est quel est l'état en réalité des versements antérieurs, donc l'année, les années antérieures, 2016, 2017, 2018 et au regard de la décision qui est prise là. Et puis, je rappelle quand même qu'on est dans l'indication du document, le texte est clair, ce que vous avez évoqué. Le présent rapport a pour but de déterminer les orientations relatives au fonctionnement et à l'équipement des 43 collèges et des 25 lycées. Alors, donc, là on détermine les moyens, les dépenses de fonctionnement et d'équipement de ces établissements au titre de l'exercice 2019. Bien, alors, par ailleurs, il est aussi rappelé que en 2017, afin de tenir compte des contraintes budgétaires qui imposent une maîtrise des dépenses tout en garantissant une égalité de traitement, la CTM a initié une démarche visant à améliorer le calcul des dotations. Donc, mais on dit en même temps, alors des objectifs vérifiables liés aux besoins et aux caractéristiques des établissements. Alors, j'appelle votre attention sur le fait que s'agissant des besoins, donc on est sur les besoins d'équipements, mais on est aussi sur des besoins en fonctionnement et ici même, nous avons eu, lors de la dernière plénière, à interpeller sur la question donc, des effectifs et notamment, tu l'as effleuré tout à l'heure, la question des effectifs des contractuels puisque l'indicateur, le budget que nous avons voté était de 206 agents contractuels dans les lycées et collèges et l'indicateur, c'est que il y a eu une annonce qui a été faite de 50 postes en plus qui ont donc été créés par le Président du Conseil Exécutif et par le collègue CAROLE également, donc on voudrait exactement savoir ce qu'il en est ? parce que si on crée 50 postes supplémentaires, cela signifie qu'il y a non seulement un besoin, on crée 50 postes et on ne renouvelle pas 40 postes, plus ou moins 40 licenciements, donc il y a un problème. Étant entendu que si on prend, si on, comment dire, on crée 50 postes supplémentaires, c'est en moyenne 1 000 000 d'Euros pour l'année, donc ça veut dire à quel moment donc l'Assemblée aura pris la décision pour donc un tel niveau, donc budgétaire. Donc, il est important que nous puissions clarifier cette situation et puis quel est l'état de la situation aujourd'hui des personnes donc, qu'on devait rappeler en cas de besoin, compte tenu de la situation. Donc, voilà en quelque sorte les préoccupations que nous avons, donc en tout cas, est-ce que vous pouvez indiquer quel est l'effectif à ce jour et quels sont les besoins estimés au niveau des institutions.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY — Chers collègues, bonjour et merci Président. Enfin, concernant le budget de 5 000 000 € qui a été accordé pour les lycées, il me semble, compte tenu de la situation financière de la Collectivité ou des collectivités, 35 000 € ne représentent pas grand-chose par rapport aux difficultés dans lesquelles se trouvent beaucoup de collectivités. En tout cas, ce que je voulais dire, je voulais parler puisque je suis administrateur du lycée professionnel de Trinité, du lycée général, également du Collège de Beauséjour. La structure scolaire de Beauséjour, c'est une structure qui a été conçue pour accueillir et recevoir 6 000 élèves et qui, en ce moment, n'en a que 2 800. Ça, c'est important à dire, parce que ce sont des espaces qui ne sont pas occupés et qui, à mon avis, devraient être occupés par les communautés scolaires, en tout cas, réfléchir pour que justement, nous puissions aider notre jeunesse à se développer sur le plan éducatif et sur le plan scolaire et sur le plan sportif. Et je voulais arriver justement sur le plateau sportif du lycée de Trinité où j'ai été

alerté par le principal en charge de la structure du lycée de Trinité. J'ai été alerté par lui, s'agissant de mouvements de contestation et de mouvements de grève qui allaient être, qui allaient se produire parce que les élèves, depuis la rentrée scolaire, n'ont pas encore pratiqué leurs activités sportives pour une raison toute simple, parce que les structures qui sont en place, les structures sportives du lycée de Beauséjour ne sont pas dans les normes. En tout cas, j'ai également interpellé le Conseiller exécutif en charge des bâtiments, qui a effectivement pris des dispositions. J'ai même eu l'occasion d'interpeler également madame SAITHSOOTHANE, responsable de l'enseignement des lycées, responsable des lycées et des collèges qui n'était pas dans le pays Martinique au moment où je l'ai appelée mais en tout cas, il y a un mouvement de contestation très fort parce que la structure sportive du lycée n'est pas aux normes, les panneaux des terrains de basket peuvent tomber à tout moment, il n'y a pas d'éclairage et il n'y pas d'eau dans les vestiaires, il n'y a pas de sanitaires. Il y a des rats à l'intérieur des vestiaires. Il y a des poulboua également comme on dit chez nous, à l'intérieur, poubwa, ni poubwa, nou ka palé kréyol cé la jounen di kréyol, ni poulbois en didan vestier-la. Concernant la petite route qui a été faite, c'est parfait, parce que c'était vraiment une nécessité. Elle a été construite, elle a été faite et c'est très très bien. La Collectivité a pu le faire, mais le plateau sportif, les structures sportives du lycée de Trinité, il faudrait faire quelque chose et la conseillère en charge des lycées est informée. Il y a 9 professeurs d'éducation physique qui utilisent le plateau sportif du lycée de Trinité et qui n'ont jamais, depuis la rentrée scolaire, pratiqué leurs activités sportives avec les élèves. C'est un réel problème, je tenais absolument à le dire parce que ce n'est pas possible que des enfants qui sont préparés à aller au bac à la fin de l'année scolaire n'ont pas encore eu d'activités sportives donc ça, il faudrait vraiment que l'on pense, que l'on réfléchisse très sérieusement et j'espère que la conseillère va apporter une réponse sur cette problématique-là parce qu'il n'est pas pensable que depuis la rentrée scolaire, nous sommes le 30 octobre, nous sommes la fin octobre et que jusqu'à présent, nos élèves sont livrés à eux-mêmes. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci, oui collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci président. Alors, en marge de ce dossier, je souhaite interpeller madame l'exécutive en charge des lycées, et des collèges. C'est une situation qui concerne le collège du François, le lycée du François, puisque je siège au Conseil d'Administration, pour une situation qui est préoccupante, à savoir la sécurité. Alors, il y a eu deux intrusions, du rackettage, en même temps une bagarre, un jeune a été tabassé, ça a fait le tour des réseaux sociaux. Alors, lors de ce Conseil d'Administration, enfin les membres présents ont parlé de l'urgence au niveau des agents de la sécurité. Je sais que, je crois qu'il est prévu une présence d'agents de sécurité de 17h00 à 23h00 et l'équipe pédagogique a insisté, enfin insiste, je pense que vous avez peut-être reçu l'information sur la présence d'un deuxième vigile de 6h45 à 17h00. Donc, voilà un peu les doléances du lycée de la communauté éducative, du lycée du François parce qu'il y a une urgence vraiment sur ce point-là. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, il n'y a pas d'autres demandes ? Oui, collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Mèsi Pwésidan. Anlè manniè pwésenté dosié-a mwen té kay enmen que i ni an améliorasion, ès ke sa posib di ban ou sé chif la pou lanné 2017 é sé chif la pou lanné 2018 épi suwtou a ki moman sé kolèj la épi sé lissé-a risivrè an dotasion paskè i ni dé

pwovisè ki ka diw ke dootasion an ka pwan tan pou rivé é i ni dé zaksion pou finansé, ès ka kolèg la pé di nou, i pé mété'y an didan dosié-a, dat verseman sé pwésédan dotasion an pou nou sav la nou yé. Kestion an mwen lé pozé koleg la osi, sé sitiyasion cité scolaire Ste-Marie, ès ke nou pé ni an dat paskè mwen pozé sé kolèg la la kestion an komision dé finans, yo di mwen yo pa ni ayen pou mwen, lè nou ké rivé an plénièr ou ké mandé, sé an atitid ke mwen menm pa boan konpwann mé anfin sé kon sa yo réponn mwen donk an pléniè mwen ka vini mandé kolèg, sil te plè kolèg, ès ke ou pé di nou, a tout l'Assemblé a ki dat la ctm la prévwè di mèté sité skolèr opérasionèl paske manmailla la ké ni ekzamen a pwéparé, an moman yo té di mwen la tousen, la tousen sé dapré mwen apré demen. Apwé mwen tann palé di nwel, nwel sé trè biento, es sé pou kannaval, mwen ka pansé fok ba sé moun an infowmasion pli présiz, tout kominoté-a paran délèv pou manmaille la pé sa owganizé ko yo, mwen sav ou ka suiv chantié-a ou trè pwésan, dayeur ou pwoposé mwen di èt o komité pilotaj mwen diw mwen pwéféré pa adan piske tout moun ka di sé kritiké mwen ka kritiké donk mwen ka pozé kestion pou sav ki sa ka pasé, si ou bien jantil di mwen ki tan i ké wouovè. I ni an kolèg Konsèy Exékitif ki té di mwen man sé an mové samariten lè mwen té ka di kè i pa té ké paré, é nou ka wè i pa paré. Apwésan yo ka di mwen sé té fot la vil sent mari, i pa té ba pèmi konstwui mé mwen ni an foto dat pano ki té ni, i pa té ni niméro pèmi de konstwui anlè'y lè yo mété pano-a. Apré yo di mwen sé an entrepwis matinik ki défayan i pa sa fè'y, zot konnèt pozision mwen, sitiyasion an za asé rèd ba moun ki ka dirijé antrepwis, sitiyasion an rèd é mwen pa kay mété piès entrepwis martinikèz an koz, mwen ka mandéw ès kè ou pé ba mwen an kalandriyé pou lè mwen rivé an Konsèy dadministrasion an, mwen ka di ekzakteman ki sa ki ka pasé, sa sé pou sité skolè Sainte- Marie. Mwen ni an kestion pou pozéw anlè le twanspo paskè i ni an vidéo ka siwkilé, yo ka montwéw an jenn, an koléjien ou bien an liséen ki ka insilté an moun an didan bus la, ka mété pié'y anlè koussen an, i pa lé mété senti de sékirité, i ni an atitid de prédélinkan, mwen menm an tan ke paran délèv é an tan kélu mwen pa ka aksepté, sa trè klèr, konpowteman tala pa admisib de la part di an moun kip a skolarizé an didan an établisamn skolèr, fok sa klèr, bon nou pa kay viré anlè sa zafè moun, nou palé di sa la radio ki ka vini épi fizi pou mété anlè tèt pwofésè, fok bagay la klèr, nou vréyé an sinial klèr ba lé manmaille tala pou di yo ke sé pa yo ki ka fè la lwa an péy-a é donk mwen ka mandéw ki dispozision la ctm konté pwan pou akonpanié sé twanspowtè la piske sé matinik twanspo ki responsab tout matinik, ki twanspo skolèr, ke se swa konsèné lé zékol primèr ou le segondèr, matinik twanspo é mwen pa ka menm paléw di insidan maléré ki pasé piskè i ni an jenn ti manmaille ki pèd la vi'y, zot sav sa, adan an bus skolèr, dapré mwen sé toujou Kolektivé Téritorial de Matinik ki ni konpétans la donk mwenka mandéw ès ke la zot prévwè di pwan dé dispozision pou pé sa akonpanié sé twanpowtè la, sékirizé lé paran délèv pou ke servis édikatif la mié fonksioné, sé dé kestion mwen ka pozé mwen ka wè dé moun ka soukoué tèt yo, yo pa kontan, ou sav ni dé modèl depolitisien, i ni an modèl de politisien i toujou ka palé bèl fwansé i ka vini épi bèl kravat li épi i konpwann sé kon sa i ké kouyonnen pèp la mé pèp la pa kay voté afos koutéy épi i ni an lot modèl de politisien, mwen menm an didan'y mwen ka esprimé ko mwen épi tout manniè mwen, manniè mwen yé san kravat an kréyol épi mwen ka di pèp la ké konpwann mwen. Si pèp la pa lé voté...

(Applaudissements)

Sé pèp la ka désidé, si pèp la pa lé voté ba mwen, i pé kèy voté ba mwen, pèp la pa kay chanjé natur mwen, wè wè yo ka palé, zot ni tout tan zot pou zot palé, zot pa lé mwen palé donk mwen ka di zot mwen ka palé épi tchè mwen, mwen ka soulvé dé pwoblèm ki dapré mwen ki ka koresponn a sa lé martiniké ka atann, mwen ka di ki lè ou ka palé kréyol, an yo ka

fè parleman épi lang breton'an, mwen pa ka tenn pèsonn ka di ayen, en Corse yo ka fè dé règleman entérieur, i an kors, yo ka palé kors mwen pa ka tenn pèsonn ka di ayen m lè nou ka vini Matinik nou ka palé kréyol ba pwop konpatiyot nou, yo ka di mwen mwen pa ka palé mé moun lan menm, afnin sa ké vini mwen pa ka dézespéré donk dènié pwoblèm mwen lé soulvé kolèg sé kestion sé moun lan ki dèwo-a, sé moun lan ki dèwo é pou lékel mwen té kay enmen ke sitiyasion an évolué, paske dapré sa mwen ka tenn di, i ni bezwen non satisfè adan lé lissé é lé kolèj, ni dé demand de sèrten principal, sèrten pwovizé ki ka di yo ni bizwen moun dan sé kolèj, ou menm mwen tann ou di a la radio dimanch pasé ke fok ni pliss moun ki adult pou ankadré sé ti manmaille la alo espliké mwen kolèg koumanniè la ctm ka mété karant é un moun dèwo é pi dan le mèm tan i ka anboché 53 moun, mwen li sé dokuman budjétèr la, sa vé di kè sé pa an pwoblem lajan piske sa vé di kè i ni au mwen 1 million déro de dépans siplémantè an charj de personèl donk koumanniè ou ka konsivrè, espliké mwenn ès ke sé an sistèm de jèsion ke ou lé mété an plass sé ta dir ke ou ke ou ka di nou ka dévlopé lanplwa prékèr sé ta dir ke nou ka itilizé lanplwa prékèr kom an métod de jèsion dé resous zumain a la CTM, é la mwen ka diw mwen pa dako paske pozision mwen klè sé ke fo nou rivé a an plan de titularisasion de lansanm du personèl é ke nou itilizé lé mwayen importan di fon sosial éropéyen, mwen wè ni an dosié la ki bien pou fowmasion personèl-a pou pé sa fè ke dan tout lé lisé, tout kolej, tout lékol matinik ni an bon ankadreman mé mwen ka répétéw sa tout moun lan tann li, ki majorité, ki opozition mwen ka di sa, fok sé moun an ke zot mété dèwo-a zot viré anboché yo paske sé an mesur de justice sosial donk si ni moun ki pa dako, zot ké réponn tou talè, si zot ka estimé ke sé an métod de jestion de la resous umaine, cé à dir cé moun- la ni dé ampl wa préker épi ou ka vréyé'y alé épi ou ka viré pan'y, lè moun an konpoté koy an manniè ki ka plèw, mwen ka diw ke sé pa métod mwen é ke mwen ka défann la pérénité de lanplwa é la fen de la prékarisasion du personnel de la CTM. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL - Je vais interpeller la Conseillère exécutive en charge des lycées et des collèges. C'est certainement sur un sujet qui est beaucoup moins grave que ceux qu'on vient d'entendre qui ont été évoqués par différents collègues. Il s'agit d'un sujet qui revient très fréquemment lorsque nous sommes au conseil d'administration de ces établissements. Il s'agit de l'organisation des voyages parce que de plus en plus, les établissements scolaires sollicitent la Collectivité Territoriale pour les accompagner dans la mise en place justement de voyages, qu'il s'agisse de voyages linguistiques, voyages d'études et aujourd'hui, j'aimerais savoir très clairement quelle est la politique de la Collectivité Territoriale en termes d'accompagnement de ces différents voyages et puis un autre sujet qui m'interpelle, c'est que l'on voit malheureusement de plus en plus autour de ces différents établissements des pratiques où beaucoup de jeunes sont attirés par tout ce qui est drogue mais aussi alcool et j'ai eu l'occasion de le dire ici et je reviens là-dessus. Est-ce que la Collectivité, à l'instar des services de police, de gendarmerie, qui mène un certain nombre d'actions de prévention contre la violence, la Collectivité ne pourrait pas elle aussi mettre en place un certain nombre d'actions, de prévention sur ces thématiques, voilà. Ce sont des sujets qui interpellent et qui viennent souvent au sein des conseils d'administration et des réunions que nous avons avec les responsables d'établissements et les parents d'élèves.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci, je donne parole à la Conseillère exécutive pour répondre à toutes ces questions.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Merci monsieur le président. Alors, je vais revenir, j'ai noté tous les points qui avaient été soulignés. Je constate que c'est très porteur, que c'est un sujet qui interpelle chacun et chacune et ça me fait plutôt plaisir vu la passion que j'ai pour l'éducation et je vois qu'elle est partagée. Concernant l'intervention de madame MONROSE, donc j'ose espérer qu'après l'exposé que je lui ferai concernant, si elle veut bien m'écouter, concernant la demande que tu as faite concernant ces dotations, tu as parlé d'abstention. J'ose espérer qu'après les éclairages que je te donnerai, vous pourrez, comme vous l'avez fait en commission Éducation, voter favorablement pour ces orientations. Concernant les, et je vais faire un petit peu un, essayer de faire un petit parallèle avec des questions qui m'ont été posées qui se ressemblent, concernant les dotations de fonctionnements, dotations de fonctionnement, tout ce qui concerne le paiement des fluides, eau, électricité, tous les besoins dont les établissements ont besoin pour fonctionner, le téléphone, etcetera, toutes, T-O-U-T-E-S les dotations de fonctionnement ont été payés à tous, T-O-U-S, les établissements de la Martinique. Toutes les dotations de fonctionnement. Ça, c'est clair, ça devait être payé en fin septembre, c'est vrai qu'on a attendu octobre pour certains mais je dois quand même le dire, oui mais monsieur le Conseiller, je veux quand même te dire que j'ai devant moi la liste des fonds de roulement des établissements. Pratiquement tous les établissements de la Martinique, à part deux, ont des fonds de roulement qui leur permettent d'avoir au moins une comptabilité sur 4 ou 5 mois, là où nous avons comme conseil d'avoir 3 mois de fonds de roulement. Donc, il y a des établissements qui ont de l'argent sur ces fonds de roulement. Donc, si tu veux, nous n'avons pas tué les établissements. D'accord, mais ce que je veux dire, c'est que toutes les dotations de fonctionnement, et ça a été notre travail demandé par la Commission de l'Éducation et moi-même et les services de payer ces dotations de fonctionnement. Donc, aujourd'hui, je peux dire, toutes les dotations de fonctionnement sont payées. Concernant les dotations d'équipements, effectivement nous avons une diminution de 35 000 €, alors ces dotations d'équipements, elles sont en fait mandatées pour un montant de l'année dernière de 9 110 000 €. Aujourd'hui, il y a pratiquement 1 million, aujourd'hui, nous sommes en novembre 2018, pratiquement octobre, demain novembre, 1 million de dossiers qui sont engagés et qui ne sont pas liquidés, parce qu'il y a des insuffisances de pièces nous venant des établissements scolaires. Donc, il y a pratiquement 1 million et vous savez qu'à la fin de l'année, l'exercice est clos, il va falloir ramer pour que cet argent-là puisse être versé aux établissements. Il y a une partie qui effectivement n'est pas encore versée, manque de trésorerie, je pense que bientôt nous pourrons les payer, mais il faut entendre qu'il y a 1 million où nous attendons les pièces des établissements. Ce n'est pas du tout pour jeter la pierre aux établissements, c'est que parfois eux-mêmes ou ellesmêmes ont des difficultés à trouver les équipements qui ne sont pas forcément en Martinique avec des échéances parfois qui sont une peu longues et qui donc, font qu'ils remettent ces pièces en retard et qui aujourd'hui ne les ont pas encore remis. Donc, c'est des relances des services et dès qu'elles arrivent, nous essayons au fil de l'eau de remettre ces dotations d'équipement. Donc, si tu veux les 35 000 € qu'on a enlevés, c'est un peu parce qu'en fait on a beaucoup moins, on a beaucoup moins d'utilisation des dotations d'équipements des établissements que ce qui est programmé aujourd'hui. Alors, il y a une partie, je le répète qui est en cours de mandatement alors moi j'espère, avec les services financiers, qu'on pourra régler cette situation mais souvent, connaissant Président, comme vous le savez, quand on n'arrive pas à payer tout de suite, c'est qu'il n'y a pas de trésorerie, c'est ce que ça veut dire. Mais les fonds sont là, mais le 1 million qui est dehors, bien on va payer quand les pièces arriveront. Donc, c'est ce que je voulais dire pour les dotations d'équipement, en sachant que ce n'est pas figé, ça c'est une manière de faire, de marquer, de sanctuariser comme vous l'avez dit, on ne peut pas revenir sur ces montants-là, sanctuariser ces dotations d'équipements en sachant que quand on a un établissement comme le LPA du Robert qui demande des dotations spécifiques pour sa cuisine pédagogique que nous espérons livrer au courant du mois de novembre, et bien nous leur donnons une enveloppe supplémentaire qui n'est pas indiquée dans ces dotations d'équipements. Donc, il faut que vous compreniez que ce n'est pas quelque chose qui est figé, c'est une situation qui est évolutive et vous savez bien mon attachement auprès des établissements scolaires pour faire en sorte que dès lors que c'est un projet qui est justifié et qui est sensé pour la réussite de nos élèves, forcément il sera appuyé avec un regard bienveillant. Donc, c'est ce que je voulais vous dire pour les dotations d'équipements, donc c'est ça et concernant le Salon FORMEO, alors non, il y aura effectivement en 2018, nous n'aurons pas de Salon FORMEO parce que d'abord c'est une ingénierie extraordinaire, avec des services, des équipes qui font un travail remarquable l'année dernière et surtout, tu l'as dit madame MONROSE, les élèves de première, ce n'est pas certains élèves de première, tous les élèves de première étaient invités l'année dernière, cette année pardon, FORMEO a eu lieu en 2018, tous les élèves de première ont été invités et tous les élèves du terminal. Nous avions donc payé d'ailleurs les transports pour ces élèves-là. Ils ont tous et toutes bénéficié du Salon FORMEO que vous savez, coûte plous de 400,000 € et donc, le choix qui a été, en tout cas, proposé, c'est de faire en sorte que nous fassions un salon par an, donc en 2018, nous en avons fait un et nous le ferons en 2019, en novembre 2019. Alors c'est vrai que les premières n'auront pas deux salons. Ils auront eu un salon mais avec les services du rectorat, nous travaillons avec l'ONISEP parce qu'il ne faut pas oublier que le Salon FORMEO, ce n'est qu'une piste sur l'orientation des élèves. Nous avons des personnels de l'éducation nationale qui sont formés et tu le sais très bien, qui sont formés pour l'orientation et donc, ces personnes-là travaillent et font donc des forums, des métiers dans les établissements. Nous avons d'ailleurs proposé d'accompagner, lorsque nous avons des écoles comme Ferrandi qui viennent ou d'autres écoles dans un bassin, d'accompagner les lycéens et lycéennes du bassin pour venir dans l'établissement fédérateur. Donc, je pense que ça c'est, ça part d'un bon sentiment, d'un bon principe et les salons virtuels ont été reçus favorablement par le rectorat et par les responsables d'orientation qui étaient présents à cette réunion. Donc, je pense qu'on peut, à mon avis, faire un an sur deux, parce que ça me semble intéressant comme façon et avec la Nuit de l'Orientation, on devrait pourvoir également proposer aux enfants ces orientations. Concernant la plateforme numérique, donc c'est revenu par monsieur BARTHELERY mais je sais que toi aussi, madame MONROSE, tu étais intéressée par cette information, donc vous savez que c'est un dispositif qui a été initié depuis 2016 et qui permet à tous les parents et tous les élèves de la Martinique de se connecter via une plateforme numérique en lien sur la Collectivité Territoriale de Martinique, le site de la Collectivité, et pour permettre d'accompagner les enfants dans leur soutien scolaire, au soutien scolaire. Et donc, c'est un dispositif qui coûte 14 900 € et donc qui est ouvert gratuit, 100% numérique, gratuit pour les parents et donc, en 2016, nous avons eu 6 560 abonnés, c'est remarquable, c'est un très bon score, moi j'étais, on était très ravis en tout cas et en 2018, nous avons abondé ce nombre de 1 685 nouveaux, parce que quand on est inscrit, on n'a besoin de se réinscrire. C'est la même plateforme, ce sont les mêmes identifiants et elle court jusqu'à la fin de cette année scolaire, donc elle est vraiment très bien utilisée, cette année, nous avons eu plus de 4 492 documents qui ont été consultés et donc avec une campagne de publicité Facebook à un support CTM, l'insertion à France Antilles que vous avez vue sûrement, l'impression et distributions de flyers dans le points d'accueil de la CTM, les établissements scolaires, campagnes sur les supports CTM, site de la collectivité, Instagram, Twitter, visuel sur les écrans de la CTM, voilà. Donc, c'est ce que je

peux vous dire sur la plateforme, c'est un bel outil qui participe à l'égalité de traitement, puisqu'on a des parents qui ne peuvent pas payer des cours particuliers, qui ne peuvent pas payer de cours ou même de cours numériques à leurs enfants et aujourd'hui, la collectivité, puisque monsieur le Président de la Collectivité, monsieur Alfred MARIE-JEANNE, avait souhaité ce dispositif que nous avons mis en action, mis en œuvre et qui fonctionne, je peux dire, très bien aujourd'hui. Voilà pour la plateforme numérique. Concernant l'information, monsieur MARTINE, concernant donc les dotations de fonctionnement, je crois que j'ai été claire, alors peut-être qu'effectivement lorsque vous aviez eu les derniers constats d'administration, c'était peut-être ou en tout cas les informations en septembre et c'est vrai qu'on a eu une petite difficulté à payer tout au mois d'octobre, mais là tout a été fait, je le répète. Concernant la présence des élus au Conseil d'Administration, donc je remercie tous les élus et élues qui se déplacent et qui vont dans les Conseils d'Administration, je ne peux malheureusement que dire qu'il y a quelques élus et élues qui ne sont toujours pas présents et qui font, j'en ai parlé à Madame TOUL qui était chargée de faire remonter ça aux élus de l'Assemblée, pour parler de l'importance de la présence des élus et des élues dans les Conseils d'Administration, d'être vraiment le relai de ce que nous pouvons vous développer et dire ici. Alors, certaines personnes avaient déjà verbalisé, je le répète encore aujourd'hui, trop souvent nous avons encore des défections. Alors je sais bien qu'on ne peut pas être partout, de 80 élus, nous ne sommes que 50, vous n'êtes que 50 et malgré tout, nous avons d'autres personnes également qui sont dans les Conseils d'Administration. Vous avez des suppléants, des suppléantes, pensez à le faire parce qu'il y a va de notre, quelque part, de notre crédibilité et je le répète et je le dis et j'ai demandé donc aux services pour vous accompagner, j'en profite pour faire quelques digressions puisqu'il y a eu beaucoup de digressions aussi dans les questions qui me sont posées, une note synthétique vous sera fournie, donc à toutes les personnes qui représentent le Président au sein de ces conseils d'administration, avant le premier conseil d'administration, donc je pense la semaine prochaine, vous serez tous et toutes destinataires sur vos boîtes mail d'une note synthétique qui reprendra tout ce qui concerne le numérique, tout ce qui concerne les projets d'action éducative, tout ce qui concerne les travaux dans chaque établissement. Donc, c'est la demande que j'ai faite parce que vous me demandez chacun, chacune de m'envoyer ça au fil de l'eau, donc j'ai demandé que ce soit généralisé, que vous ayez ce document généralement avant les conseils d'administration, que vous puissiez la porter la bonne, en tout cas, la parole. Ça va monsieur MARTINE pour tes interrogations? Monsieur CLEON, alors, les dotations financières sont en diminution, on n'a pas eu du décrochage scolaire, les statistiques, monsieur CLEON, elles sont en ligne sur le site de l'Éducation Nationale. Elles sont visibles par tous et par toutes, il suffit de se rapprocher et nous avions également l'AGEFMA avait également fait un document sur ce décrochage scolaire et on remarque une courbe, alors je pourrai le tenir à votre disposition. Il n'y a pas de problème. Elles sont en diminution parce qu'on a quand même des actions très fortes du rectorat sur le décrochage scolaire avec les classes relais auxquelles nous participons, avec les activités d'interclasse que nous mettons en place, les écoles ouvertes que nous mettons nous également en place, vous l'avez vu dans le cadre du budget et qui permettent d'accompagner les élèves et de trouver des solutions. Le dispositif école famille quartier pourrait être mieux développé par le conseiller Francis CAROLE, puisque ça a été rattaché directement à la partie sociale, même si je sais que c'est un dispositif qui fonctionne et qui, normalement devrait être étendu avec les communes qui souhaitaient l'étendre sur les classes de CM2, CM1, voilà. Peut-être que monsieur CAROLE sera plus, pourra être mieux à même de te le dire. Concernant ce que la Collectivité met au niveau de la restauration scolaire, c'est 1,3 million et concernant le

transport scolaire pour les établissements scolaires, c'est 21 000 000 que la Collectivité met à la disposition du transport scolaire. Alors, pour l'intervention de monsieur CATHERINE, donc je te le dis, toutes les dotations sont versées, donc là je peux être sûre de moi et te le redire encore, peut-être que ça n'a pas été, au moment où tu as demandé la, on t'a fait cette remarque, ce n'était pas fait mais aujourd'hui, c'est fait. Tout a été fait et j'ai demandé justement au service, mais ce n'est pas tant les services, c'est surtout au niveau de notre organisation que tout soit fait dans les temps parce que je sais que ça peut impacter le fonctionnement d'un établissement, même si je le répète encore une fois, puisque je suis un peu fouyaya et j'ai donc la liste de tous les établissements et de tous leurs fonds de roulement, nous avons très peu d'établissements qui sont à moins de 3 mois de fonds de roulement. Ils sont tous en capacité de, si jamais on ne leur donnait rien, de vivre très bien encore, ...comment ?

Monsieur Fred LORDINOT – Tu as regardé également les délais de paiement ?

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE - Oui, on a regardé et c'est ce que je dis, c'est que c'est pondéré par ça mais malgré tout, c'est quelque chose qui est dû aux établissements et qu'on paiera dans les temps et je le répète, c'est 70 % en janvier, donc là, à la rentrée de janvier, et 30 % en septembre, d'accord? Concernant les effectifs, on va revenir sur ça. Concernant les effectifs, j'en parlerai en fin de mon propos si vous le voulez bien même si je ne veux pas trop vous prendre de temps pour les appétits qui doivent déjà se dégager. Alors, concernant le lycée professionnel de Trinité, oui monsieur BARTHELERY, j'ai été alerté par tes soins mais également par les parents d'élèves qui m'avaient adressé un courrier et malheureusement, tu n'as pas pu être présent lors de la réunion que j'ai fait sur site le lundi 12 octobre dans cet établissement. Tu aurais su alors, effectivement, j'ai été un peu choquée d'entendre ce jourlà qu'il n'y avait pas eu de cours depuis le début de l'année sur cet établissement. D'autant plus gênée que nous avions quand même mis, alors lorsque je suis venue en 2016 dans cet établissement, nous avions remarqué ce plateau sportif qui était dans un très mauvais état, alors, les vestiaires dans un état catastrophique, raison pour laquelle nous avons fait mettre deux modulaires neufs, deux modulaires neufs dans l'enceinte de l'établissement. Donc, ces deux modulaires existent aujourd'hui, ce qui permettait aux enfants de se déshabiller et de descendre sur la base, la base de kayak, puisqu'il s'agit de la base pour faire du kayak. Ceci dit, aux dires des professeurs le 12 octobre, ce n'est pas suffisant, ce que je veux bien entendre. Donc, nous avions déjà, et je remercie monsieur MARIE-SAINTE qui a pris un poids, un soin très particulier à ce dossier depuis le début, depuis 2016, nous avons travaillé sur ce site-là qui appartient pour la moitié à la ville de Trinité et pour l'autre moitié, à l'Etat. Donc, ça ce sont des choses qu'on règle en interne avec les services du patrimoine pour faire en sorte que ces lieux-là soient dévolus, nous soient dévolus, mais cela ne nous empêche pas de travailler puisque ce sont nos élèves qui y participent en partie. Donc, la partie vestiaire, nous avons identifié qu'elle était en mauvais état et tu l'as très bien dit. Le petit chemin dont tu parles là, il faut que vous sachiez que le petit chemin, c'est 150 000 €, 150 000 € que nous avons mis donc à disposition ce petit chemin qui est quand même un beau chemin, va permettre aux élèves de travailler et d'aller sans avoir les pieds dans la boue pour prendre les kayaks. Donc, ça c'est important. C'est pour ça que j'étais un peu surprise de la démarche de la grève, des fois je me dis, est-ce que c'est, des fois, on a des chefs d'établissements ou des personnes qui se donnent le mot pour se dire nou ké mété en couto enba goge la CTM comsa yo kay fé tout bagay la; mais moi je dis que ce n'est pas comme ça que je fonctionne parce que...

(Applaudissements)

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Mais vous savez que je vais vous parler de ça après. Je vous ai représenté au Congrès des Régions de France et j'ai été invitée à la table ronde pour les langues régionales. D'ailleurs, vous verrez le prochain article de l'Express où je suis nommée et j'espère vous avoir fait honneur sur l'importance du créole en Martinique. Mais, en tout état de cause j'ai été un peu surprise, parce que ce n'est pas comme ça qu'on travaille, parce que lorsque j'ai entendu un professeur, bon ce n'est pas bien méchant, dire que rien n'avait été fait de 2016, j'étais un petit peu, enfin je suis restée, excusez-moi, vraiment les deux bras ballants parce qu'on a fait 500 000 € de travaux depuis 2016 sur cet espace. Il a fallu refaire toute la pompe de refoulement et la pompe de refoulement, elle ne se fait pas en deux jours et ces pompes de refoulement, ils l'ont vue, elle est opérationnelle aujourd'hui. Pour vous expliquer, vous avez de l'eau partout et puis on vous dit de réparer l'eau partout mais vous voyez bien qu'avant de réparer, il va falloir enlever l'eau. Donc, il a fallu d'abord régler ce problème de pompe de refoulement. C'est le premier travail qui a été fait, donc il n'y a plus d'eau qui arrive dans les vestiaires. Une fois que ça s'est fait, c'est ce que nous avons fait, on a fait le chemin qui permet aux enfants d'arriver et une fois encore, on va maintenant s'atteler aux vestiaires et c'est ce qui a été acté, on va commencer par deux vestiaires et poursuivre le reste après. Mais ce que j'ai du mal à comprendre quand même, c'est que dans le même temps, nous avons fait une salle de musculation neuve dans cet établissement qui permet aux élèves de faire du sport dans la salle de musculation. Nous avons et je remercie également madame CARIUS qui est présidente de l'IMFPA qui a mis à disposition les équipements sportifs de l'IMFPA depuis l'année dernière au lycée, qui permet de faire du sport sur les équipements de l'IMFPA, qui met à disposition un gymnase et qui met à disposition un terrain de sport, soit handball ou basket, donc je me dis, on y va à pied à l'IMFPA, on y va à pied. Donc, je me dis, est-ce qu'on aime vraiment nos enfants ? Parce que je me dis qu'on pouvait trouver des solutions alternatives, et quand j'apprends le 12 octobre que les enfants n'ont fait aucun cours depuis le début de l'année, je me dis, j'espère me tromper, qu'on nous cherche des noises, qu'il y a quelque chose qui gêne. Donc, aujourd'hui, je me dis qu'on travaille, en tout cas, moi je travaille en toute transparence, ce que je vous ai dit là, comme c'est au micro et que tout le monde l'entendra, je l'ai dit en réunion et vendredi, j'ai réunion avec encore les professeurs qui avaient l'air fort sceptique malgré tout ce que je vous ai quand même annoncé qui n'est pas quand même rien, quoi, c'est quand même du travail pour faire en sorte que les choses avancent et la deuxième chose, et je remercie la ville de Trinité et madame l'adjointe au maire à la ville de Trinité qui est ici. À cette réunion, la ville de Trinité était présente et a mis à dispositions des deux lycées, deux salles, très grandes salles de sport, une, qui sont très bien, je crois, très **(inaudible) qui permettra de faire de la gym, qui permettra de faire des activités d'intérieur, qui permettront parce qu'il y en a deux, et donc ça aussi, ça a facilité le travail que nous avons. Mon travail d'élue, c'est de faire en sorte que nos enfants réussissent. Mon travail d'élue, c'est de trouver des solutions pour que nos élèves réussissent donc moi, quand j'entends qu'on ne veut pas de sport parce que les vestiaires sont sales, oui, je suis consciente que les vestiaires sont sales, tout le monde en est conscient. La ville de Trinité aussi, malgré tout, ça n'empêche pas au Club, à la Gauloise de s'entraîner, ça n'a pas empêché la Gauloise de s'entraîner. Donc, aujourd'hui je salue le travail de l'IMFPA, des deux lycées, des collèges, des professeurs de sport qui ont été forces de propositions, de la ville de Trinité et de la Collectivité. C'est ainsi qu'on réussit mais ce n'est pas en érigeant les enfants en chantage que forcément on réussit, je ne le crois

pas, vraiment je ne le crois pas. Concernant le lycée de Trinité, c'est ce que je voulais vous dire en espérant donc dès lundi, les cours vont reprendre parce que nous avons quand même mis beaucoup de choses à leur disposition.

(Applaudissements)

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE - Concernant le lycée du François, alors oui, madame la Conseillère, tu as raison, nous avons des problèmes de sécurité, c'est ce qui a d'ailleurs prévalu lorsque nous avons signé avec la ville du François le projet de sécurisation de la ville du lycée. Donc, tu étais au courant puisque monsieur le Maire était présent, madame la Sous-Préfète était également présente et nous avons signé ce partenariat qui permettra de faire vraiment de la cité scolaire du François un véritable sanctuaire. En attendant, effectivement, il y a des dysfonctionnements, j'ai demandé à monsieur le Président de bien vouloir de suivre les préconisations que je lui ai demandées, c'est-à-dire l'agent de sécurité de 17h à 23 h. Pour votre bonne information, il y a des élèves qui travaillent sur la cuisine, le restaurant pédagogique et qui sortent parfois à des heures tardives, donc il m'apparaissait, en tout cas lors de la signature de la convention, c'est ce que nous avions acté. Donc, c'est ce qui a été retenu par la Collectivité, de mettre des agents de sécurité, une équipe, de 17h à 23h. C'est ce qui va commencer lundi. La demande que tu fais est supplémentaire, monsieur le proviseur me l'avait également faite, de 6h45 à 17h. Ce que je veux dire, c'est on va essayer de l'entendre, mais il faut quand même qu'on sache que la sécurité, ce n'est pas de la responsabilité de la Collectivité Territoriale de Martinique. C'est vrai qu'on est toujours habitué à demander parce qu'on est les partenaires, on vous connaît, enfin on vous connaît sur le terrain, on sait qu'on a affaire rapidement à nous et qu'on peut avoir des réponses assez rapides. Seulement, il faut vraiment que ce soit, qu'on travaille... Alors, je sais que les services de gendarmerie font un travail remarquable au François puisqu'il y a des rondes de gendarmerie, il y a des contrôles réguliers, la police municipale également est présente. L'agent de sécurité, alors c'est là que nous en avons mis dans beaucoup d'établissements, dans des établissements où il y a beaucoup de monde, c'est vrai que j'en ai parlé. Maintenant, c'est en fonction des finances parce que vous savez que ça coûte excessivement cher d'avoir des agents de sécurité. La sécurité n'a pas de prix, je n'en disconviens pas mais en même temps, il faut que chaque acteur prenne ses responsabilités et qu'on puisse justement, avec la préfecture, envisager dans le local du (inaudible) du François, des actions peut-être plus fortes et plus coordonnées de tous les services et de surtout ceux qui relève de la sécurité, parce que c'est aux abords de l'établissement, ça revient directement à l'état. Donc, je ne veux pas être quelqu'un qui me défausse, qui a vu qu'on a ... on n'a pas accepté, on fait la demande de 17h à 23 heures, on va essayer d'accompagner, c'est ce que j'ai demandé à monsieur le Président d'essayer d'accompagner cette demande au moins jusqu'à fin des travaux de sécurisation, que ce ne soit pas quelque chose de pérenne, mais qu'au moins jusqu'à la fin des travaux, qu'on puisse accompagner cette demande pour le lycée du François. Concernant monsieur LORDINOT, donc, les chiffres intégrés alors, je suis un peu surprise parce qu'il me semble, enfin que j'ai dit en préambule peut-être que tu étais juste sorti, mais que nous avons intégré les dotations N - 1 et N - 2 dans les documents que vous avez, sauf si je me trompe, c'est ce qui a été fait. En dotation d'équipement, N-1, N-2, je l'ai là, attendez, là en dernière page.

M. Fred LORDINOT – Collègue, je suis désolée, mais je n'ai pas...

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Tu n'as pas le dossier ou bien ?

M. Fred LORDINOT – Non, non, le dossier il est là, moi je n'ai pas...le dossier le voilà...

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Oui, mais la...c'est la troisième page de ton rapport.

M. Fred LORDINOT – Moi, je te dis que je n'ai pas, et je te demande, s'il te plait, si sa possible lè ou ni information-en di mwen ki tan ou versé les dotations-en paske là mwen ka couté-y mwen pa dacô épi zafè lè ou ka di fon de roulement sé colège-là épi sé lisé-a, mwen pas daco épi sé approche tala? maintenant si approche zot mwen ka respectéy, pas ke ou sav en commission des finances, lé mwen ka mandé dé chif, mwen ka mandé dé positions, yo ka revréyé mwen. Lé dé présiden-en ka revréyé mwen ver ou. Lè mwen ka mandé yo combien lagen collectivité-a ni en lè conte trésor-là, trésorerie jou-a, yo pa ka répon mwen. Yo ka di mwen ni lagen, sé sa i di mwen Président commission affaire économic i la. Lè mwen diw mé combin lagen ki ni en conte trésor-là. i di mwen ah sa pas problem -ou tou sa mwen pé diw sé ke nou ni lagen! Voilà sa ou lé mwen diw, donc...

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – Alors, concernant les dotations....

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE – Non. Collègues, non, non. Il ne faut pas qu'on reprenne un débat...

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Donc collègue, sa mwen té ké imin, sé ke mwen ka mandéw, si mwen ka mandéw en information sé ke mwen pas ni. doc collègue ka di ke yo pa ni, eske ou pé banouw ? Si ou palé ba nouw, pa banouw.

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> –Non, mais, j'avais demandé au service de la faire, donc je suis surprise. On avant mis dans le rapport. Avec plaisir on vous le remettra, puisqu'il n'y a rien. Il n'y a pas à cacher. Mais concernant les dotations, je le répète, elles ont toutes été versées au mois d'octobre.

(Discussions hors micro)

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Pardon? De fonctionnement, voilà, voilà.

(Discussions hors micro)

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Non, pas d'investissement, d'équipement. L'équipement, j'ai dit qu'il manquait des pièces, qu'il y a des documents qui ne sont pas parvenues à la Collectivité, et tu sais bien que c'est sur pièce qu'on donne cet argent. Donc, c'est ce qui est fait, c'est ce que je te demande. Maintenant, si tu as une demande spécifique sur un établissement, avec plaisir, je te donnerai l'information. Avec plaisir. Concernant Sainte-Marie, le lycée, alors je voudrais rappeler quand même, malgré tout, que j'ai été la première à alerter sur l'état de vétusté de la cité scolaire Joseph Lagrosilliere. Enfin, je veux dire dernièrement par rapport à ça, peut-être que tu l'avais fait bien avant, mais peut-être que tu l'avais fait bien avant, mais peut-être que je n'étais pas née ou je n'étais pas là, je ne sais pas, je n'étais pas élue, ha ha ha, non je t'embête, je t'embête, en tout cas je l'ai dit aux médias et c'est ce qui avait d'ailleurs créé presque un traumatisme chez les samaritains et samaritaines, je disais que c'est dangereux et jusqu'à présent, je vous crois et d'ailleurs tous les contrôles qui

ont été faits ont prouvé que c'était effectivement dangereux. Donc, cette cité scolaire, elle va voir le jour. Tu nous demandais quelle date, alors je t'avais demandé d'être présent au COPIL parce que nous avons demandé à tous les membres du conseil d'administration d'être présents et tu en fais partie et moi, ça ne me dérange absolument pas que tu viennes et que tu donnes au contraire ton argumentation parce que moi je crois que toutes les critiques sont constructives et j'aurais aimé au contraire que tu sois présent au COPIL que nous allons faire le lundi, 26 novembre. Tu vas recevoir une invitation si tu n'as pas déjà reçu et donc, ce serait très bien que tu sois présent parce que nous avons pris l'habitude pour cette communauté de les rencontrer régulièrement. Nous les avons vus en juin, nous allons les voir en novembre, alors tu as raison, nous avons, sur ce chantier, quelques difficultés qui vont dire que nous n'avons pas pu livrer le chantier comme nous le souhaitions en début d'année. La Toussaint, tu as raison, ce ne sera pas fait. Janvier, j'ose espérer mais tu comprends bien que si ça ne dépendait que de nous, que de monsieur MARIE-SAINTE et moi, ce serait déjà réglé parce que toi aussi, je suppose, et tous les élus savent que c'est quelque chose qui nous tient tous et toutes à cœur puisque nous avons pris ce challenge de faire en sorte que cette cité soit redéployée sur le site de Charpentier. Aujourd'hui, on a des contraintes, c'est vrai qu'à la différence de la relocalisation du lycée Schoelcher, c'est un espace qui est complètement nu avec des réseaux à faire venir, avec des problématiques sur les stations d'épurations et donc, qui fait que parfois les délais que nous avions imaginés sont rallongés. Moi, ce que j'espère en tout cas, je ne vais pas faire d'annonce aujourd'hui directement ici en plénière puisque nous avons le COPIL qui permettra d'avoir un consensus avec l'équipe, avec la communauté scolaire du collège et du lycée, mais en tout état de cause, je ne mentirai pas, je ne suis pas sûre qu'en janvier on pourra y rentrer, parce qu'en plus de ça, ce sont des vacances qui sont courtes avec ensuite, est-ce que ce chantier sera arrivé, moi ce que j'ai envie de dire, c'est que je ne veux pas non plus que mon discours puisse faire penser que les entreprises ne doivent pas mettre le paquet, je crois qu'il faut vraiment qu'elle mette le paquet pour qu'on puisse avancer et qu'on fasse une rentrée consentie avec toute la communauté scolaire et qu'on choisisse ensemble la date d'entrée une fois que les travaux seront réalisés et que les travaux seront en état d'accueillir des personnels avec la commission, c'est des commissions de sécurité. Ça n'a pas empêché aux services de monsieur MARIE-SAINTE, qui travaille avec monsieur MARIE-SAINTE, de faire en sorte que l'établissement sur lequel sont les enfants aujourd'hui soit malgré tout purgé régulièrement. Nous avons également mis des filets pour permettre que les chutes de béton ne puissent pas se faire sur les enfants et nous avons prévu d'étayer également les cursives pour permettre malgré tout un fonctionnement pour les six mois qui restent de l'année scolaire. Donc, on n'est pas restés là assis, bon, comme on a commencé là-bas, on ne fait rien, non, on fait attention aussi à l'existant, on fait attention puisque c'est, malgré tout, c'est de la responsabilité de monsieur le Président et en même temps, on travaille sur ce chantier. Peut-être que monsieur MARIE-SAINTE pourra apporter des précisions, puisque c'est directement sa partie, mais voilà ce que moi je pourrai te dire sur, oui monsieur PAMPHILE, je finis si tu veux bien et puis après... d'accord. Voilà pour la cité scolaire, donc je t'attends le 26 novembre s'il te plaît viens porter ton concours pour que nous puissions travailler ensemble, je pense que c'est important et essentiel pour nous tous et nous toutes. Le service des repas est prêt, je vais faire vite. Pour le transport, tu as parlé des transports, alors tu as raison, ça relève de Martinique Transport. Lorsque j'étais encore en charge, jusqu'à l'année dernière du transport scolaire, les moyens de coercition

existaient puisque nous avions exclu des élèves du transport scolaire. Ce sont des choses que nous avons réalisées, aujourd'hui avec Martinique Transport, peut-être que monsieur le Vice-Président pourra en parler plus amplement, mais ce sont des choses qui doivent se faire. Ceci dit, il faut faire attention aux réseaux. Cette vidéo que tu as vue, elle date de trois ans déjà et c'est déjà très ancien, mais ça n'empêche pas que les moyens de coercition existent, qu'il y a un règlement et que quand le règlement n'est pas appliqué, les élèves, jusqu'à l'année dernière en tout cas, étaient exclus. D'abord, convocation des parents, explications, convocations, et puis ensuite exclusion partielle ou définitive. Il y a des moyens de coercition concernant le jeune enfant de trois ans, j'en suis désolée, lorsque je parlais dimanche matin d'encadrement, je parlais d'encadrement et non pas, la CTM n'a aucune mission d'encadrement. Le personnel, l'encadrement, ça relève du Rectorat. Tous les moyens d'encadrement relèvent du Rectorat. Lorsque nous parlons de ça, l'encadrement dont je parlais, c'est un encadrement qui relève du Rectorat et si ça ne relève pas du rectorat, ça devrait être des collectivités qui mettent en place, tu as raison, le dispositif mais moi, je donnais un exemple très simple, lorsqu'on a des enfants, à mon avis, de trois ans, fondamentalement il faut impérativement des accompagnateurs. Cela dit, ça ne relève peut-être pas directement pas de nos missions puisque, sauf si je me trompe, pour l'instant, de Martinique Transport, ce sont des choses qu'il faut en tout cas développer. Maintenant, il y a des dispositifs spécifiques qui sont mis en place pour l'acheminement des enfants des communes vers les écoles, mais ça ce sont des choses différentes.

M. Le Président Claude LISE – Ne rentrez pas, rentrer dans des débats parce qu'on a déjà passé l'heure limite.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Et concernant, donc j'ai parlé madame TOUL, je reviens à l'encadrement, concernant les voyages, donc tu as vu que dans les orientations budgétaires, a parlé des voyages obligatoires que nous poursuivrions et que nous continuerions. Maintenant, concernant les actions de prévention, tu as parlé de la toxicomanie, mais c'est exactement ce que j'ai voulu développer par le biais des orientations budgétaires, ça apparaît directement à la page 4, qu'il souhaite mettre en place des actions de sensibilisation sur le harcèlement, la violence, les conduites addictives, et c'est vraiment ce que je voulais faire, voilà. Donc, ça va dans ton sens et pour le personnel, comme c'est le personnel et les personnes, donc ce n'est pas 42 mais 30 personnes. Ces 30 personnes, je vais quand même, comme le repas est prêt, on pourra en reparler après si vous voulez, mais ça relève directement de la responsabilité de monsieur Président. Monsieur le Président et le chef du personnel, ça relève directement de sa responsabilité, je ne peux pas parler à sa place. Chaque personne a son avis, chaque personne a ses analyses mais en tout état de cause, ce que je sais, c'est que la collectivité a adressé à tous les chefs d'établissements, de leur adresser le nombre de personnes qui le, de besoins identifiés et ces besoins ont été couverts par la collectivité. C'est tout ce que je peux vous dire. Maintenant, sur la décision du Président, je ne peux pas parler à sa place. Vous avez vu que je parle déjà beaucoup. Je peux parler encore des nuits entières si vous le voulez, mais sur ce dossier spécifiquement, c'est monsieur le Président du Conseil Exécutif qui en a la charge. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions, mais je suis à votre disposition. Je ne pars pas et je suis là toute la journée aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Bien, il faut voter, voilà, on passe au vote. Y a-t-il, mais non collègue, on m'avait demandé d'avertir pour 14h, il est 14h42, il y a un minimum de correction et on ne parle pas après le rapporteur habituellement. Tout le monde est d'accord làdessus. Donc, attends, si tu as une question, tu vas poser cette question à la reprise, tu vas trouver un moyen lors d'une autre question, mais sinon on ne va pas finir, ce n'est pas possible, il faut un minimum de discipline. Bien, on a largement débattu, donc il faut arrêter un moment donné, on passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention? Monsieur PRIAM, vous comptez les abstentions. J'ai demandé le vote électronique pour qu'il n'y ait plus de contestation mais ce n'est pas moi qui ai le budget pour acheter l'appareil. Voilà. 14 abstentions avec les procurations. Il n'y a pas d'élus qui ne prennent pas part au vote. Bon, donc, voilà, c'est adopté.

VOTE
Abstentions ? 14
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Alors, il est 14h43, donc la séance est suspendue, elle va reprendre à 16h30 et j'espère que tout le monde sera là. Au rythme actuel, je pense qu'on va continuer jeudi.

(Reprise de la séance)

M. Le Président Claude LISE – Donc je vais donner la parole à notre collègue du Conseil exécutif, Aurélie NELLA qui va nous présenter une série de questions et ensuite ce sera le tour du collège LAVENTURE. Donc, collègue NELLA tu vas nous présenter le point no. 8. Ça y est on a repris. Le point no. 8, il s'agit de l'annulation d'une créance des prêts aux étudiants.

8 - ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRETS ÉTUDIANTS

Mme Aurélie NELLA – Merci Président, bonjour chers collègues. Donc il s'agit ici dans le présent rapport, de vous proposer d'accorder une remise gracieuse du solde d'un prêt qui a été accordé à une étudiante, donc qui a bénéficié d'un prêt de la collectivité pour un montant de près de 7 000 € qu'elle a commencé à rembourser et dont elle s'est retrouvée dans l'impossibilité d'aller jusqu'au bout compte tenu de sa situation sociale qui a été justifiée par une enquête des services. Donc il vous est demandé de lui accorder cette remise gracieuse.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission éducation.

M. CHARPENTIER-TITY – La commission éducation a naturellement apporté un avis favorable à cette demande.

M. Le Président Claude LISE – Bien on passe au vote toute de suite. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE:

Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité

Mme Aurélie NELLA — C'est peut-être l'occasion effectivement pour moi d'indiquer que la campagne d'aide aux étudiants a commencé depuis le 15 juillet 2018 et arrive à son terme demain mais que nous avons déjà commencé, en commission d'aide aux étudiants, à examiner les dossiers sous la présidence du PCE et que près de 1 970 dossiers ont déjà été examinés en commission ; qu'il s'agisse des aides non remboursables, des prêts, du dispositif mobilité (inaudible) sanitaire et social pour un montant de 2,9 M€ et donc demain, ce sera la clôture de cette campagne et donc on pourra aussi procéder à l'examen des aides concernant la recherche doctorale, puisque cette année, nous avons souhaité fonctionner à travers des thématiques prioritaires pour le territoire, basées notamment sur les grandes orientations retenues par le STDE2I. Donc, qu'il s'agisse du développement durable et de l'autonomie énergétique, de l'agro transformation, des produits locaux, de l'économie bleue, de la valorisation de notre pharmacopée, tout un tas de sujet que nous espérons que nos jeunes doctorants vont se saisir avec l'appui de la collectivité territoriale.

M. Le Président Claude LISE – Merci pour ces informations, nous passons à la question n° 9 ; il s'agit d'une subvention de fonctionnement 2018 ; des écoles para médicales du CHU.

9 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 DES ÉCOLES PARAMÉDICALES DU CHU DE MARTINIQUE

Mme Aurélie NELLA donne lecture du document de présentation.

Alors, il s'agit dans le présent rapport, d'attribuer une subvention au CHU au titre du fonctionnement des écoles paramédicales donc qu'il s'agisse de l'Institut de formation aux soins infirmiers et d'aides soignants à l'école d'infirmières et blocs opératoires ou à l'Institut de Masseurs Kinésithérapeutes ou de l'Ecole de Sage-femmes. Donc il s'agit de formations vraiment indispensables pour le territoire particulièrement touché par certaines maladies et puis le vieillissement de la population et on pense notamment aux personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires , de maladies chroniques, cancers, diabètes et autres, et aux côtés de cette subvention, parallèlement à cette subvention de fonctionnement qui est attribuée aux établissements, la Collectivité mène de front le projet du Pole Universitaire de Santé dont Daniel MARIE-SAINTE présentera un dossier en principe en urgence qui vise à héberger les écoles de soins infirmiers donc l'IFSI, l'Ecole de Sage-Femmes et la Faculté de médecine pour une rentrée nous l'espérons en 2021. Sur ce chantier, j'espère vraiment que les choses vont avancer pour permettre une rentrée dans de meilleures conditions à ces étudiants qui ont vraiment vocation à investir des domaines de formations dont le territoire a vraiment besoin. Donc, il vous est proposé cette année d'accorder une subvention en complément de l'acompte qui a déjà été versé et qui porterait au total sur la suvbvention à 2 660 000 euros donc en légère augmentation par rapport au budget précédent. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Merci Président, la commission a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIE-TITY – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances ?

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Parfait, vous avez la parole, qui la demande ? Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE - Merci Président. Je veux saluer à la fois l'implication de la Conseillère Exécutive en charge du dossier et l'effort qui est consenti par notre Collectivité au profit du fonctionnement des écoles paramédicales et cela, en dépit d'une situation financière très difficile. En effet, le maintien du niveau voire l'augmentation de cette dotation permettra non seulement d'accompagner de manière efficiente la formation du personnel paramédical et notamment les infirmiers, les kinésithérapeutes qui font défaut parfois par endroit sur certaines parties du territoire mais aussi permettra par là-même d'apporter une réponse et elle l'a dit, à la problématique du vieillissement de la population qui comme vous le savez est en proie à certaines pathologies très ciblées comme le diabète, l'hypertension artérielle, certains cancers et j'en passe. Ce qui comme vous le savez nécessite une proximité, une présence de ce type de personnel paramédical donc il est très important que nous soutenions la professionnalisation de ce type de personnel, de ces acteurs de santé quand on connait la situation extrêmement critique du CHU de Martinique qui aujourd'hui doit obéir à certaines injonctions voire certaines exigences extrêmement pointues, aigües de la part de certains ministres voire par rapport à certaines orientations interministérielles qui notamment demandent la réduction des effectifs et l'annulation de la trésorerie donc je crois qu'il est à mon avis très important que nous soutenions cet effort et c'est tout naturellement que je voterai pour cette dotation, oh combien salutaire pour le métier paramédical et pour le suivi des écoles paramédicales.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Personne d'autre ? Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. C'est un sujet important sur lequel nous avons eu à intervenir lors de la dernière réunion, d'ailleurs Madame NELLA avait apporté un certain nombre de réponses. Je voudrais simplement attirer l'attention sur deux choses, d'abord sur les enjeux parce qu'il faut que nous fassions attention parce que c'est un problème de copier-coller qui se pose là parce qu'on dit que la formation professionnelle des acteurs de la santé permet de prévenir les conséquences du vieillissement. Non, non, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit, ça va contribuer, ça va participer à quelque chose mais enfin Président tu connais mieux le sujet que nous, on y a travaillé et favorise une prise en charge adaptée ; là non plus, je pense qu'il y a quelque chose à corriger sur les enjeux sans compter que par ailleurs il est indiqué que : il convient de rappeler en effet, etc... que le nombre de personnes atteintes de maladies, toutes les maladies chroniques, ces affections constituent la première

cause de décès des personnes âgées donc les questions de cancers, ce n'est pas simplement les personnes âgées, c'est aussi toute une tranche de la population donc je ne vais pas rentrer dans les détails, c'est simplement que j'attire l'attention sur cet aspect de la rédaction au niveau des enjeux. S'agissant des dispositions qui sont prises concernant la formation de kinés, évidemment, j'entends mon collègue dire que la CTM fait un effort singulier et particulier pour le financement, c'est notre rôle, ce sont des dispositions de l'article que vous avez cité qui est là depuis 2004, la charge relève donc du Conseil Régional à l'époque et de la Collectivité Territoriale aujourd'hui. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un fait, au dernier conseil technique de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes, il a été mis l'accent sur l'état de vétusté du bâtiment accueillant les étudiants, il se trouve en effet qu'il y a dans ce bâtiment qui est à l'entrée de l'hôpital un certain nombre de fuites, le bâtiment est dans une situation de délabrement qui nécessite qu'on intervienne parce que les salles sont inondées régulièrement lorsqu'il pleut donc il y a une intervention à faire à ce niveau-là, je vous invite à faire le tour, ma collègue de la commission tout à l'heure, évidemment nous avons donné un avis favorable sur le dossier mais je pense qu'il faudrait certainement que la commission Santé aille faire un tour avec le Conseiller Exécutif chargé de cette affaire-là. Je voulais vous dire que l'association des étudiants est particulièrement remontée, elle vit une in considération à l'endroit de l'institut de formation et ils sont excédés ; ils le sont d'autant que dans la proposition qui est faite concernant l'échéancier des travaux pour la reconstruction du pôle universitaire de santé, on trouve en effet que toutes les professions paramédicales et médicales qui sont accueillies mais pas les kinésithérapeutes et par conséquent il est important que là-dessus on trouve une manière, parce qu'ils considèrent qu'ils sont exclus de la démarche alors c'est vrai que la LMD est intéressant pour eux donc il évolue mais les conditions de prise en charge, les mettre dans des conditions pour étudier correctement et surtout faire en sorte que l'on montre qu'ils ne sont pas dans l'inconsidération, trouver une manière pour les mettre dans des conditions pour mener à bien les études constituent pour eux un élément essentiel. Par ailleurs, nous avons eu à intervenir concernant l'IFSI, Aurélie NELLA nous a dit la dernière fois qu'on avait pris en considération un certain nombre de difficultés, que les choses étaient à priori rentrées dans l'ordre, à priori. Là aussi, je dis qu'il serait intéressant que la commission aille faire un tour avec le Conseiller Exécutif en chargé du secteur parce que ce que nous disons qui est amélioré pour les étudiants ne l'est pas. A l'époque, c'est la première année qui était donc dans des conditions extrêmement difficiles, logée dans la promiscuité que vous savez et l'inconfort pour travailler dans la salle paroissiale de Chateauboeuf, ils y sont toujours; on leur avait promis qu'ils sortiraient, ils y sont toujours. Non seulement ils y sont toujours mais aujourd'hui on fait un turn over avec la deuxième et la troisième années tout simplement pour permettre qu'ils sortent de cette condition de la promiscuité et la difficulté, cette salle n'est pas climatisée, elle n'est pas aérée, il n'y a pas d'internet donc ils ne peuvent pas travailler en visioconférence, il n'y a pas de ligne téléphonique, le système audio pour permettre aux élèves de travailler, c'est un étudiant qui a emmené son matériel de sonorisation. Je pense qu'il y a un vrai problème à ce niveau-là sans compter que papier, savon, etc il n'y en a pas.

Mme Aurélie NELLA – La CTM est intervenue.

M. Félix CATHERINE — Oui la CTM est intervenue Madame NELLA, on a apporté 4 ventilateurs pour 100 élèves dans une salle qui brasse de l'air chaud et on y a mis quelques rideaux, je pense qu'il faut que nous ayons une attention plus soutenue et lorsque le collègue MAR-TINE disait tout à l'heure qu'effectivement il faut de l'attention pour les professions prépa-

rant, contribuant à la prise en charge de la santé à la Martinique. Il faut que nous soyons extrêmement attentifs. En tous cas ce dossier des écoles devrait faire l'objet, je le redis, d'une grande attention de la Collectivité, on l'a dit tout à l'heure, c'est une dotation de plus 2 600 000 € qui est mobilisée pour permettre effectivement de former du personnel qui sera disponible pour la prise en charge des patients à la Martinique. En plus la formation que nous faisons est une formation pourvoyeur d'emplois c'est-à-dire qu'aujourd'hui on observe que le social et le médico-social sont des chances pour l'emploi donc par conséquent, il y a nécessité d'éviter que nous soyons extrêmement attentifs, tant pour les kinés que pour les étudiants en soins infirmiers, donc il faut véritablement trouver l'alternative pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Rebonjour à tous, rebonjour à toutes. Mwen lé kan menm di ke nou ka trété an sujet ki pawtikilié é lè fok mété mwayen pou nou mieux fowmé moun ki ké demen maten otchipé di nou, lè nou ka pansé ke fok kréyé tout lé kondisyon mwen ka kwè kè sé an bagay inpowtan. Sa vré kè lè ou mété an som de dé million sé an gwan mé souvan pa ni asé paskè la santé pa ni pwi mé sa mwen té ké anvi konpwann kolèg konséyé éxékitif é kolèg lasanblé, zot ki pou cèten ki toujou siéjé dépi lontan, mwen anvi konpwann poutchi o fèt a esplikasion, a infowmasion kolèg CATHERINE té ka ba, poutchi efektivman sé moun tala adan an sal pawasial, ès kè paskè yo pa janmen ni lokal? Es kè paskè lokal-a pa té an léta? ni konbien tant lokal-a adan an mové léta ? Di osi kè o fèt, llè pou otchipé di tout bagay sé an sèl kolektivité piskè sé sa kè nou chwazi mé konpwann ki manniè sa pé pasé. Mwen ka di sa paske mwen ka kwè ke tout téritwa-a mérité véritableman kè nou othipé di'y, tout pwofesion ka tounen otouw de la pwévansion, de patoloji a pwéparé moun paskè nou konpwann kè i ni an désè médikal ki de pli zan plis gwan, é bien siwtou fè yo konpwann kè si sé étidian-an pa ni mwayen pou twavay, ke yo pa dan lé kondision, esplitché koté ki té ni an kwak, é si paskè sé an nouvo métié nou plasé yo an atandan kè nou kréyé loko, kè nou osi popilasion-an sé sa ki ka vini paskè o fèt popilasion-an pa konpwann kè nou ka san fouté di moun ki ka vini an fowmasion pou lé swen é pou la santé.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas donc je te passe la parole.

Mme Aurélie NELLA – Je remercie effectivement les collègues de l'Assemblée et notamment les collègues qui sont intervenus parce que la situation de ces écoles est pour moi véritablement un enjeu important et les conditions dans lesquelles ces étudiants évoluent pour moi, doit susciter notre pleine et entière préoccupation. Concernant la difficulté de salle, elle finalement résulte de locaux qui accueillaient au départ l'IFSI qui était les locaux de l'IMFPA et qui finalement n'ont pas été dans des conditions optimales d'accueil avec une commission de sécurité, je ne rentrerai pas dans les détails mais les étudiants ne pouvaient plus être accueillis dans cette antenne de l'IMFPA qui les accueillaient donc l'année dernière dès lors que nous avons été informés de cette situation nous avons réuni les encadrants de l'école afin de trouver une solution, dès lors que j'en ai été alertée. Tous les acteurs ont été mobilisés et j'ai demandé aux établissements de nous faire remonter leurs besoins concernant les salles. La solution qui a été trouvée, c'est celle de la salle paroissiale, effectivement elle n'est pas optimale, j'aurai souhaité qu'une solution plus adéquate puisse être proposée mais c'est cette solution que l'école a trouvée et que nous avons accompagnée, maintenant il y a paral-

lèlement à la construction du pôle universitaire de santé qui effectivement devrait rassembler les écoles paramédicales, non pas l'institut des masseurs-kinésithérapeutes, c'est un projet que nous avons trouvé en l'état puisqu'à l'époque, il avait été considéré que le coût d'intégration de l'IFMKA était trop élevé par rapport au montant global du projet qui fait 20 M€ donc l'arbitrage qui a été trouvé, c'était que ce pôle universitaire de santé qui sera vraiment un bel outil, nous l'espérons et d'ailleurs nous espérons qu'il puisse accueillir d'autres formations puisque l'espace sera dimensionné pour cela et pourquoi pas accueillir la fin du cursus de médecine au niveau de la Martinique, au CHU, c'est ce que nous espérons mais c'est l'arbitrage qui a été fait et qui permettra aussi qu'une fois que le pôle universitaire sera créé qu'un certain nombre de salles utilisées actuellement par l'IFSI puisse être éventuellement récupéré au bénéfice de l'IFMK puisque les écoles se situent au niveau du CHU donc il y a possibilité de mutualisation. Maintenant, les conditions sont vraiment à améliorer et c'est la raison pour laquelle, j'ai réuni à plusieurs reprises à la fois la direction, la Directrice qui a été nommée cette année, Madame ESTEBAN qui a pris ses fonctions en début d'année que nous avons rencontré avec le Pprésident de la commission Education Enseignement Supérieur avec qui nous avons défini un certain nombre d'éléments prioritaires concernant la situation de ces écoles parce qu'il n'y a pas que les conditions d'accueil physique j'ai envie de dire, il y avait aussi la question des conventions avec l'université qui se posait pour l'universitarisation des formations mais il y avait la question des bourses aussi qui se posaient et tout cela nous l'avons réglé au fur et à mesure en rassemblant les acteurs et d'ailleurs il y a deux semaines nous avions eu une rencontre avec la directrice des écoles paramédicales avec des représentants de chaque école donc l'IFMK, l'Institut de Formation Masseurs Kinésithérapeutes était représenté et ça nous y tenons parce que nous savons qu'ils ont le sentiment de ne pas être intégrés pleinement et nous tenons à chaque fois à ce qu'il y ait un représentant donc une représentante des formatrices a assisté à cette réunion qui s'est donc déroulée aussi avec les responsables de la faculté de médecine de l'université des Antilles et la direction financière du CHU. C'est un problème sur lequel j'ai aussi alerté le directeur du CHU que j'ai eu l'occasion de rencontrer pour vraiment le sensibiliser à la situation de ces écoles qui pâtissent aussi de la situation globale du CHU et c'est bien cela le problème majeur et je crois qu'il y a une vraie réflexion a entamer sur la question et avec les services à qui j'ai demandé de nous faire remonter une note pour décision du Président du Conseil Exécutif pour savoir quelle hypothèse de gestion globale de ces écoles pourrait être retenue parce qu'aujourd'hui nous sommes bien d'accord, elle n'est pas satisfaisante, il y a des efforts à faire, des efforts qui ont été faits aujourd'hui mais qui doivent aussi se poursuivre et je perçois donc dans l'Assemblée la véritable volonté d'accompagner ces efforts et de les soutenir auprès de qui de droit pour offrir vraiment une solution, des conditions beaucoup plus satisfaisantes pour ces jeunes et c'est l'occasion pour moi aussi de les rassurer, je sais que la question a été posée au conseil pédagogique de l'IFMK qui a eu lieu jeudi ou vendredi, malheureusement je n'ai pas été destinataire de la convocation donc je n'ai pas pu y assister mais j'ai appelé la Directrice des écoles paramédicales pour l'informer que la commission d'aides aux étudiants avait statué sur les dossiers de bourses des étudiants et c'est ainsi que près de 281 dossiers de bourses pour ces étudiants ont déjà été traités pour un montant de plus de 700 000 € donc ce que j'espère aujourd'hui c'est que les paiements seront aussi rapidement effectués puisque c'est bien ce qui intéresse aussi ces étudiants qui sont en attente de ces bourses et pour lesquels nous mettons vraiment le paquet j'ai envie de dire pour que le nécessaire soit fait très vite en tous cas, c'est une volonté que nous partageons et que le Président du Conseil Exécutif a bien conscience. Voilà ce que je peux dire sur cette situation Président.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre, abstentions donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons à la question 10. Il s'agit du projet d'ordonnance portant partie législative du code de la commande publique mais également d'un projet de décret portant partie réglementaire du code la de commande publique.

10 - PROJET D'ORDONNANCE PORTANT PARTIE LÉGISLATIVE DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE & PROJET DE DÉCRET N° 2018-XX DU XX 2018 PORTANT PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme Aurélie NELLA donne lecture du dossier.

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit à travers ce projet de consacrer la notion de commande publique qui peut se définir comme l'ensemble des contrats passés par une personne publique pour satisfaire ses besoins. Je ne rentrerai pas forcément dans tous les détails qui sont indiqués dans le rapport mais il s'agit vraiment de pouvoir disposer d'un corpus unique regroupant l'ensemble du droit de la commande publique donc c'est une réforme qui se fait à droit constant et pour laquelle il n'y a pas véritablement de dispositions particulières pour la Martinique. Elle devrait rentrer en vigueur à compter du 1er avril 2019 et elle se décompose en un certain nombre de parties qui sont indiquées dans le rapport avec la définition et les champs d'application des notions fondamentales. Vous avez une 2ème partie qui est consacrée véritablement aux marchés publics et une 3ème ou un contrat de concession.

M. Le Président Claude LISE – J'interroge ?

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Je pense qu'on peut donner l'avis de la commission et après nous allons peut-être échanger là-dessus.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

Mme Diane MONTROSE – Merci Président. La commission textes s'est réunie le mardi 24 octobre, c'est une commission un peu conjointe puisque la commission des finances nous avait également rejoint sur ce sujet, nous avons émis un avis favorable sur le projet de code de la commande publique. La commission précise que le rassemblement des multiples textes relatifs à la commande publique au sein d'un code est de nature effectivement à favoriser l'accès au droit à la commande publique, la commission insiste sur la particularité centrale de la commande publique en matière de développement économique, elle attire l'attention sur le caractère vivant de ce droit et la nécessité de permettre aux acteurs de la commande publique d'avoir le temps effectivement de s'adapter aux différentes normes applicables au

sein de l'Union Européenne parce que je rappelle que depuis le 1^{er} octobre il y a déjà la dématérialisation qui fait l'objet d'une adaptation des acteurs, elle souhaite que le code prenne en compte les dispositions spécifiques prévues à l'article 73 par la loi de programmation relative à l'égalité réelle outremer et portant autres dispositions en matière sociale et économique afin effectivement et là je cite, de favoriser à moyens termes, l'émergence de nouveaux opérateurs locaux susceptibles d'exercer pleinement leur libre accès à la commande publique dans les collectivités régies par les articles 73 de la Constitution réservé jusqu'à 1/3 en marché aux petites et moyennes entreprises locales au sens de l'article 51 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle insiste également sur la nécessité de mettre en œuvre et d'évaluer les normes afin de les modifier et parfois même, voire les supprimer donc effectivement nous avons émis cet avis à la lumière des autres avis qui nous avaient été également présentés, je parlais de l'avis du CESECEM, de l'avis de la direction de la commande publique, de la CACEM, de l'avis de la direction de la commande publique de l'Espace Sud, de l'avis de la CCIM et puis du syndicat des bâtiments également qui avait été sollicité sur ce projet.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI - Comme l'a dit la collègue Diane MONTROSE nous avons accordé beaucoup d'importance à ce texte, c'est pour ça que la commission des Finances a participé à la commission des Textes, alors bien sûr je ne vais pas redire ce qui a été excellemment et clairement exposé, que nous émettons un avis favorable parce que la codification de textes nombreux et épars et un moyen de favoriser l'accès à la connaissance et à l'application des dispositions du code des marchés publics. Toutefois, nous avons également déploré même si nous l'avons expliqué par le fait que le texte que je vais citer c'est-à-dire l'article 73 à la loi sur l'égalité réelle est un texte pris à titre expérimental, on peut quand même déplorer qu'il ne soit pas cité explicitement dans les nombreux textes, les centaines de textes qui sont cités par le code de la commande publique et parce que cet article 73 qui n'a rien à voir avec l'article 73 de la Constitution mais cet article 73 est quand même une timide tentative d'adaptation et de prise en compte par les temps qui courent de ce qui hérisse le poil du Gouvernement central c'est-à-dire les spécificités qui sont arrachées par les pays d'outremer et cet article 73 instaure une petite préférence des entreprises locales à l'égard de la commande publique et à cet égard d'ailleurs si vous voulez plus de précisions, on pourrait interroger le collègue MARIE-SAINTE qui s'est penché très particulièrement sur cette question pour montrer à la fois les possibilités mais aussi les extrêmes limites donc nous souhaiterions que ce texte soit mentionné explicitement dans ce code des marchés publics tant il est vrai chers collègues que la commande publique est un sujet central en matière de stratégie et de développement économique dans nos pays. Dans nos pays, nous sommes victimes de ce qu'on appelle ce que les économistes hétérodoxes, pas les économistes néo-libéraux appellent l'aide liée c'est-à-dire qu'on nous donne de l'aide d'une main et celui qui nous la donne la reprend parce que nous passons des commandes aux entreprises qui sont généralement issues de son territoire et que l'aide n'irrigue pas le territoire et je m'honore dans mon mémoire d'économiste fait avec le Professeur JANONET, gaulliste qui aimait l'outremer, d'avoir déjà attiré l'attention comme l'octroi de mer sur la commande publique comme un levier de développement économique. C'est pourquoi cette question n'est pas simplement anodine, c'est un des éléments de ce que nous avons tendance à appeler un vrai pouvoir local martiniquais...un vrai pouvoir local martiniquais. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE – Merci mon cher Michel, j'applaudis des deux mains et je ne sais pas qui d'autre veut intervenir sur le plan commission. Aucune autre commission n'a... Ah oui, si, la commission des Travaux Publics.

M. Georges CLEON – La commission se range à l'avis de la commission des Textes.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Je vous donne la parole. Personne n'a rien à dire ?

(Discussion hors micro)

(Rires)

Attendez, pour faire voter si j'ai bien compris, il y a des éléments quant même d'observation à intégrer dans l'avis que nous devons donner ? Oui, collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Si le Président m'autorise, je voudrais faire une communication à ce propos puisque le collègue m'a fait... a nommé mon nom. J'ai devant les yeux cet article 73 c'est simplement pour éclairer l'Assemblée, c'est pour déplorer que ce dispositif n'ait pas été repris dans le code. Voilà ce que dit l'article 73 de la loi dite de l'égalité réelle en outremer. : A titre expérimental et pour favoriser à moyen termes l'émergence de nouveaux opérateurs locaux susceptibles d'exercer pleinement leur libre accès à la commande publique, les collectivités régies par l'article 64, 73 et 74 de la Constitution autre que la Polynésie française et les îles de Wallis et Futuna pour une période de 5 ans à compter de la promulgation de la présente loi les pouvoirs adjudicataires, les entités adjudicatrices et les acheteurs peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux petites et moyennes entreprises au sens de l'article 51 de la loi 2008-716 du 4 août 2008 de la modernisation de l'économie. Il en va de même en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et dans les îles Wallis et Futuna pour ce qui concerne les marchés passés avec les services et établissement publics de l'Etat. Le montant total des marchés conclus en application du présent alinéa du présent article au cours d'une année ne peut excéder 15 % du montant annuel moyen. Les marchés du secteur économique concernés conquis par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice concerné au cours des 3 années précédentes. Des conditions définies par voie réglementaire pour les marchés dont les montants sont estimés à plus de 500 000 € hors taxes, les sousmissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance prévoyant le montant et les modalités de participation des petites et moyennes entreprises locales. Donc c'est une exception qu'on fait pour nous et c'est dommage que ça ne soit pas repris dans le code puisque malheureusement vous savez que les juges qui auront à juger vont se référer au code et peut-être pas à cette loi exceptionnelle. C'est ce que je voulais dire comme élément que nous utilisons déjà puisque c'est déjà applicable mais malheureusement pas repris par le code.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Donc, il faut qu'on introduise cet élément d'observation de nos commissions d'autant qu'effectivement je considère que c'est extrêmement important. Il faut formaliser cela.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Président, c'est effectivement important de le souligner, c'est d'ailleurs indiqué dans le rapport qui nous est aujourd'hui soumis et moi je crois qu'effectivement comme l'ont indiqué les commissions puisque tout cela figure dans l'avis

qui a été émis par les commissions avec lesquelles nous avons largement échangé sur ce texte, il faut le souligner et reprendre l'avis de la commission si les élus de l'assemblée y souscrivent bien évidemment. En fait, ce qu'il faut bien comprendre c'est que ce texte ne fait finalement que la synthèse de dispositions qui existent déjà et ils les codifient donc c'est vraiment une réforme à droit constant pour laquelle il n'y a pas de réelles spécificités pour la Martinique. On peut néanmoins noter ainsi que l'a indiqué la Conseillère Diane MONTROSE, c'est un vrai levier, c'est aussi un levier pour l'emploi, il est indiqué dans le rapport la particularité cette fois pour les marchés exécutés en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique, à la Réunion que lorsque le taux de chômage des moins de 25 ans est supérieur à celui relevé au niveau national, la possibilité que ces marchés soient effectuées par des jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans ce territoire donc ça peut être aussi un levier pour l'emploi, malheureusement en ce qui concerne l'accès à nos entreprises ça ne se retrouve pas dans le code ainsi que cela était prévu par les dispositions de la loi égalité réelle que nous avons examinée aux plénières précédentes et puis nous avons l'avis des socioprofessionnels comme l'a indiqué Diane MONTROSE qui vraiment apportent leur expertise et qui finalement rejoignent l'analyse qui a été faite par les collègues.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Nous votons en donnant un avis qui reprend l'ensemble des observations des commissions telles qu'on les a exposées. Est-ce que nous sommes unanimes là-dessus ? Pas d'opposition, d'abstentions donc effectivement adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 11. Il s'agit d'un décret du 30 août 2018 portant revalorisation du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

11 - DÉCRET N° 2018-769 DU 30 AOUT 2018 PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, À LA RÉUNION, ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Mme NELLA procède à la présentation du dossier

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit de revaloriser le Revenu de Solidarité dont le montant est fixé par décret, c'est une aide qui est destinée aux personnes âgées de 55 à 64 ans bénéficiant du revenu de solidarité active depuis au moins 2 ans consécutifs sans avoir exercé d'activités professionnelles ou bien avant 2010 qui bénéficiaient du revenu minimum d'insertion. Il vous est proposé à travers ce projet de texte une revalorisation donc le montant serait porté à 518,90 € au lieu de 513,76 €. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Il faut quand même qu'on demande l'avis de la commission des textes et ensuite je vais te donner la parole.

Mme Marie-Frantz TOUL – La commission des Affaires Juridiques et Textes a pris acte de la publication du décret numéro 2018-769 du 30 août 2018 au journal officiel de la république française numéro 201 du 1^{er} septembre 2018, les commissaires observent que toute augmentation même minime concernant les minimas sociaux est une évolution favorable pour les bénéficiaires, toutefois ils soulignent que ces prestations étant préfinancées par la collectivité, versée à la caisse d'allocations familiales, il s'agit de veiller à ce que l'Etat compense effectivement cette dépense obligatoire qui obère le budget des collectivités.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue, vas-y.

M. Fred LORDINOT — Bon, dékré-a za pibliyé. Nou pé pa di gwan choz kolèg sof a di kè nou dako épi ogmantasion di an minima sosial, nou ako. De mèm ke nou dako ke minimom viéyès la ogmanté i pou rivé à nèf san éro de menm ke lalokasion adilt andikapé é sèl bagay mwen té lé di zot sé kè ni an bon nouvèl pou lé salarié du pwivé pou sa ki ni fich de pè sé ke pou le mwa dotob ni dé lin ki ka soté anlè fich de pè-a c'est-à-dire kotisation salarial pou lasirans chomaj é lasirans maladi. Pou dé moun ki adan dé antwepriz swa an tan ke salarié ou soi an ta ke patwon, gro, piti ou bien mwayen fok noté ke sé an ogmantasion du salaire net pour les ouvriers martiniquais comme français au mois d'octobre é mesur tala i ka vini konplété ti mesur tala konsernan logmantasion dé minima sosio.

M. Le Président Claude LISE – Aucune autre demande d'intervention ? Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Nous ne pouvons pas ne pas approuver une augmentation d'un minima social. Mais, nous servir en contrebande, en contrebande une mesure qui consiste à supprimer des cotisations sociales qui vont aggraver les difficultés de la sécurité sociale et qui se traduisent invariablement par la baisse des remboursements des médicaments par la suite et par l'obligation pour les mutuelles de suppléer et donc d'augmenter leurs cotisations comme étant une avancée du pouvoir d'achat des ouvriers martiniquais, nous ne pouvons pas laisser passer une telle analyse qui est un tour de prestidigitation dont ce Gouvernement est d'ailleurs devenu un artiste absolu. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Pas d'autres demandes ? Je vais te permettre de conclure.

Mme Aurélie NELLA — Merci Président mais je crois que l'avis est globalement favorable mais s'il faut avoir une analyse ainsi que l'a indiqué la Conseillère, là encore on a un exemple où il faut véritablement être attentif aussi aux dotations de l'Etat qui nous attribue des compétences et ça me permet de revenir sur le sujet précédent où on a par exemple des modifications des formations par exemple avec des années supplémentaires qui sont instaurées mais la charge elle est pour la Collectivité qui finance ces formations et qui n'obtient pas forcément une compensation du coût que cela induit donc il y a une véritable réflexion à avoir là-dessus. C'est vrai que les assises qui ont eu lieu ici même étaient l'occasion de souligner cet état de fait avec ce transfert de compétences sans les moyens ; pour faire le parallèle surtout avec le sujet précédent où j'avais oublié d'insister là-dessus mais en l'occurrence, je crois Président qu'il n'y a pas forcément de problématique concernant ce texte qui par ailleurs a déjà été publié.

M. Le Président Claude LISE – En ce qui me concerne, je le dis pour les plus jeunes, j'ai une certaine faiblesse pour le RSO, puisque je suis pour quelque chose dans son introduction dans la loi et ça a déjà fait l'objet d'attaques, on a déjà essayé de le supprimer. Donc, autant qu'on le maintienne et qu'on augmente le niveau. C'était une explication de vote.

(Rires)

Je te laisse deviner. Bien, donc on est unanime sur le RSO...

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au numéro 12. S'il vous plaît, soyez sages, il y a pleins de questions et vous voulez partir avant 21 h donc question numéro 12, projet de décret modifiant le décret numéro 79-160 du 28 février 79 portant application de la loi numéro 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement Européen et modifiant le code électoral.

12 – PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET NUMERO 79-160 DU 28 FEVRIER 79 PORTANT APPLICATION DE LA LOI NUMERO 77-729 DU 7 JUILLET 1977 RELATIVE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN ET MODIFIANT LE CODE ELECTORAL.

Mme Aurélie NELLA donne lecture du dossier.

Mme Aurélie NELLA – Ce projet de texte a essentiellement vocation à rétablir une circonscription électorale unique et adapter les règles relatives à la durée des émissions de campagnes audiovisuelles officielles pour l'élection des représentants français au Parlement Européen. Ce décret procède également aux ajustements rendus nécessaires par la réforme des listes électorales et la mise en place du répertoire électoral unique à compter du 1^{er} janvier 2019 donc c'est un texte qui a vocation à entrer en application dès le 1^{er} janvier 2019 qui a déjà fait l'objet d'une publication. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

Mme Marie-Frantz TOUL – La commission des Affaires Juridiques et Textes a émis un avis défavorable sur le projet de décret modifiant le décret numéro 79-160 du 28 février 1979 portant l'application de la loi numéro 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement Européen et modifiant le code électoral. Elle souligne une réforme ou la remise en cause de l'existence même de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne est sous-jacente et où la représentativité des régions ultrapériphériques est mise à mal.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ils sont dissipés, c'est terrible.

Y a-t-il des demandes d'intervention? (Rire) Vous préférez débattre entre vous? C'est ça?

M. Fred LORDINOT – Il est candidat. Je voudrais qu'Il annonce officiellement qu'il est candidat sur la liste du Parti Communiste et donc je voudrais faire un vote de solidarité avec lui.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Bon, personne n'a rien à dire sur la circonscription ?

M. Michel BRANCHI – Un mot Président. Je soutiens l'analyse présentée par la collègue TOUL. Bien sûr, il n'est pas admissible qu'on ait enlevé, je dis bien aux peuples d'outremer, aux peuples d'outre-mer la capacité de défendre eux-mêmes leurs propres intérêts à l'intérieur du Parlement Européen et effectivement comme ça a été dit ça va à l'encontre de la reconnaissance de l'article 349 qui reconnait que nous sommes, ce n'est pas tout à fait un statut d'association mais c'est quand même un statut spécifique, le statut de RUP est un statut spécifique, c'est-à-dire reconnait quand même que nous sommes différents. C'est la même logique que pour l'abattement fiscal, on coupe tout ce qui dépasse sous prétexte d'égalité réelle, le mythe de l'égalité réelle, alors nous devons attendre que des Partis aient vraiment un sentiment anticolonialiste pour réserver une place à des représentants d'outremer sur leur liste, même un Parti anticolonialiste nous ne devons pas dépendre, ceux qui notamment brandissent la lettre à Maurice THOREZ à tout propos et hors de propos, nous ne devons pas dépendre de la bienveillance de l'autre, nous devons pouvoir défendre nos propres intérêts. Autrement dit c'est avec résolution que j'appelle les collègues à voter contre ce texte.

M. Le Président Claude LISE – Michel, le seul problème que j'ai et je ne veux pas entamer de débat là-dessus, c'est qu'il faut que nous soyons aussi un peu cohérents. Parce que...mais tu me dis merci, tu ne sais même pas.

(Rires)

Tu devines ? Je ne suis pas sûr que ça va te faire plaisir parce que ça a été... Non, non, je suis sur un problème plus fondamental que ça qui est un problème du concept d'égalité. J'ai même eu un débat avec un maître à penser à une certaine époque là-dessus, c'est tout le débat entre égalité et équité et cette espèce d'invention entre égalité réelle c'est une vaste blague. En réalité, tout le problème et c'est un vieux débat depuis Aristote je vous signale pour ceux qui s'intéressent à ça, savoir si l'égalité c'est donner la même chose à des gens qui ont des besoins différents. Or, nous les élus de nos pays, ex colonies, nous avons passé notre temps à demander de temps en temps l'égalité au sens de l'identité uniformité et de temps en temps au sens où ça doit être l'équité, selon ce qui nous arrange alors il faut peut-être une fois pour toute dire que l'égalité pour nous c'est ce qui rétablit les équilibres en fonction des spécificités donc c'est une chose importante et j'avais participé à un grand débat làdessus à l'Assemblée Nationale, il y avait eu un grand débat sur l'égalité et j'avais pris position bien entendu contre le concept d'égalité uniformité, mon cher Michel je m'étais fait taper dessus après par un certain nombre de gens...

M. Michel BRANCHI – Y compris à gauche.

M. Le Président Claude LISE – Y compris au sein d'un Parti que tu connais bien. (*Rires*) On avait considéré que j'avais fait une intervention qui n'était pas une intervention favorable aux travailleurs. Je pense qu'il y a une grosse réflexion à mener là-dessus et au fond tout le débat sur l'égalité réelle c'est un jeu de... Enfin, passons. Ce n'est pas le moment d'entamer ce type de débat.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Juste pour la boutade, quand tu avais demandé un peu de cohérence, je m'attendais à, ne prennent pas part au vote parmi les options proposées pour saluer ce décret.

M. Le Président Claude LISE – Pourquoi ?

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je pensais qu'on aurait fait... ne prennent pas part au vote parce qu'il y a dans cette salle beaucoup de personnes qui sont des anti-européens primaires et qui ont passé leur temps à dire qu'il ne faut pas aller voter, à fermer les mairies pour ne pas voter le jour d'élections européennes alors quand tu es appelé à la cohérence, je m'attendais à ça, c'est pourquoi je me suis empressée d'applaudir. Merci.

(Rires du Président)

M. Le Président Claude LISE – Tu sais, on peut continuer comme ça, il y a eu tellement de contradiction. On ne va pas se renvoyer des positions lors de certains votes parce que là, je vous ai déjà dit qu'il ne faut pas trop aller chercher dans l'Histoire parce qu'on peut sortir des déclarations des uns et des autres. Je pense qu'il faut surtout réfléchir pour l'avenir. LORDINOT et ensuite COUTURIER.

M. Fred LORDINOT – San pwolonjé sé déba-a é san fè polémik, mwen takiné kolèg la paskè pétèt kè i pé ritwouvé ko'y anlè liss parti kominis la, épi sé sa mwen tann di. Finalman i ké ni an pozision isi-a épi i ké ritwouvé ko'y anlè an liss nasional fwansés mé nou ké ni déba-a tou talè, ès kè nou pé débat sérièzman di kestion tala piskè dèyè sa ni an gwo lajan, huisan million déro de sibvansion éropéyenn ki ka pewmèt nou de fè an miliar sen san million éro dè travo. Es kè nou pé rézonableman di kè nou lé biskui éropéyen-an épi nou pa lé vot éropéyenan, paskè ni dé moun ki ké diw, é mwen ka diw mwen pa lé lévé polémik jodi-a mé mwen ka soulinié an pozision kan menm kè mwen pa ka bien konpwann; ni dé moun ki ka diw an nou pwan lajan lérop-la mé an nou pa pawtisipé o zéleksion éropéyen épi yo ka menm diw là i ni an diskision anlè mod dè skriten an fok nou di i pa bon, mé lè yo té mété éleksion an, moun an té diw pa alé voté o moman dé zéleksion éropéyen.

M. Le Président Claude LISE – Bien, Bon, appel général à la cohérence. Très bien, voilà. Collègue COUTURIER et ensuite collègue DUVERGER.

M. Gilbert COUTURIER – Alors Président et chers collègues, mwen ka atann kè nou voté, lè wè vot-la fèt mwen oblijé kité zot piskè nou twapé an vandaliz asou lanméri gro mon, yo kriyé mwen, fok mwen alé wouvè pou mwen fè kriyé jandam, sa ka montwé kè lè nou pa ka akséléré pou nou konstriktif, antwe tan ou ni dé raté, dé débiélé ki an lari-a, é léta pa ka ba nou moyen pou nou pé otchipé ko nou mié, otchipé, intérésé ko nou di sé moun tala donk an

fwa nou voté, mwen kay kité zot pwématiréman paskè mwen té lé alé jisko bout é zot ka vwéman eskizé mwen é malérèzman dé sitiasion ki ka twouvé ko yéti ou oblijé twouvé kow pou asiré responsabillité. Sé té sa mwen té lé di é konpwann kè éfektivman, i ni dé moun yo sa péché kribich, yo sa bwouyé dlo pou mié pozisioné ko yo, an tou ka nou ni an pozision klè nou pa kay maché adan sa yo ka pwopozé nou é sé pou sa mwen ka rété voté.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Collègue DUVERGER.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Je suis habité par deux choses. Moi qui chantais le point dur : groupons-nous et demain, aujourd'hui je choisis marchons séparément et frappons ensemble et je propose que l'on vote dans le sens de la collègue TOUL.

M. Le Président Claude LISE – Très bien.

(Rires du Président)

C'est ce que j'allais vous proposer. Je te donne la parole pour conclure.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Merci Président. Ce qu'il faut indiquer c'est qu'au départ il y avait déjà cette circonscription unique avant la division en 8 circonscriptions et que c'est justement sous couvert d'égalité qu'il y a eu ce retour, en tous cas on s'appuie sur une position du Conseil d'Etat qui vise à nous considérer comme partie intégrante de la France et comme devant relever d'une seule circonscription. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Nous suivons l'avis négatif ? Il n'y a pas d'opposition, j'ai cru comprendre qu'on est tous d'accord.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Rejet A l'unanimité.

Nous passons au 13. Projet de décret modifiant le décret numéro 2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage sous-terrain et à la police des mines et des stockages sous-terrain et également projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières.

13 - PROJET DE DECRET MODIFIANT NUMERO 2006-649 DU 2 JUIN 2006 MODIFIE RELATIF AUX TRAVAUX MINIERS, AUX TRAVAUX DE STOCKAGE SOUS-TERRAIN ET A LA POLICE DES MINES ET DES STOCKAGES SOUS-TERRAIN ET EGALEMENT PROJET D'ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 14 OCTOBRE 2016 RELATIF AUX TRAVAUX DE RECHERCHES PAR FORAGE ET D'EXPLOITATION PAR PUITS DE SUBSTANCES MINIERES.

Mme Aurélie NELLA donne lecture du document

Mme Aurélie NELLA — C'est un décret qui concerne les travaux de recherches et d'exploitation d'hydrocarbure liquide ou gazeuse située en mer continentale dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental. Ce décret vise à corriger une erreur matérielle. Il prévoit également une modification de l'article 16-1 du décret numéro 2006-649 visant principalement à remplacer les dispositions de cet article dans l'article adapté, article 30-5 et à rendre compressible le délai de 3 mois lié à l'instruction du programme de travaux comme le permet une directive européenne de 2013. Je vous pris chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission ?

Mme Marie-Frantz TOUL — La commission a pris acte de la publication au Journal Officiel numéro 236 du 12 octobre 2018, du décret numéro 2018-878 du 11 octobre 2018 modifiant le décret numéro 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage sous-terrain et à la police des mines et au stockage souterrain et de l'arrêté du 11 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substance minière. La commission observe cependant que comparativement au décret 2018-62 du 2 février 2018 portant application de l'article L611-33 du code minier conférant certaines compétences aux régions et in extenso à la Collectivité Territoriale de Martinique en matière minière. Le décret du 11 octobre 2018 confère au Préfet, représentant de l'Etat un important pouvoir en matière de police des mines et de stockage, se pose alors la question de la superposition de l'articulation et de la hiérarchisation des textes, il ne faudrait pas qu'on prétexte d'une rectification d'une erreur matérielle et d'un aménagement relatif à une question de délai, d'autres paramètres soient introduits avec pour conséquence in fine d'édulcorer la portée du décret du 2 février 2018 favorable aux collectivités territoriales précitées.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – La commission Développement Durable réunie le 22 octobre a pris acte de ces décrets.

M. Le Président Claude LISE – Tu conclus ?

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – C'est effectivement un texte qui a déjà fait l'objet d'une publication et qui vient apporter des correctifs et attribuer aussi un pouvoir au Préfet dans le cadre des procédures de ce type de travaux, malheureusement. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – On est tous d'accord ? Il n'y a pas d'avis contraires ? Bien, donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Adopté A l'unanimité.

Je te remercie pour toutes ces présentations. J'appelle le collègue Miguel LAVENTURE qui comme je l'avais dit ce matin va nous présenter la question numéro 69. Il s'agit d'une demande d'attribution d'une subvention au Comité Martiniquais du Tourisme pour la diffusion d'un film promotionnel.

69 - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE MARTINIQUAIS DU TOU-RISME POUR LA DIFFUSION D'UN FILM PROMOTIONNEL.

M. Le Président Claude LISE – Je te passe la parole.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du dossier.

M. Miguel LAVENTURE – Merci beaucoup Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous allons complètement changer de sujet avec le rapport qui est présenté qui va faire converger tous les points de vue puisqu'il s'agit de faire valoir les qualités, les originalités, les différences, les séductions de la Martinique à l'extérieur en matière touristique. Alors de manière très sobre puisque le rapport à la fois simple et clair, il est proposé de répondre favorablement à la demande exprimée par le Comité Martiniquais du Tourisme qui propose de pouvoir conduire des campagnes à partir d'un film qui existe en concentrant l'effort sur deux marchés ; le marché de l'hexagone pour 700 000 €, marché français et le marché canadien pour 300 000 € donc au total un montant de 1 M€ pour assurer la diffusion de ce film dont le réalisateur est un martiniquais, son nom a d'ailleurs été cité ce matin à l'occasion du rapport sur les questions de tournage et comme une des références, des qualités martiniquaises sur le plan professionnel qui existe en matière d'audiovisuel. Il est donc proposé de se prononcer sur cette proposition qui conduit par conséquent à affecter au Comité Martiniquais du Tourisme cette somme de 1 M€ à titre de subvention complémentaire à ce qui a été attribué globalement en début d'année soit 12 millions pour l'année 2018. Voilà Monsieur le Président le sujet sur lequel je suis sûr nous allons tous converger rapidement.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci. Avant le petit film qu'on va vous montrer, je donne la parole à la collègue Karine MOUSSEAU qui va nous apporter quelques éléments.

Mme Karine MOUSSEAU – D'abord, merci Monsieur le Président de faire passer ce dossier aujourd'hui puisque demain malheureusement je ne pourrai pas être parmi vous. Merci à Monsieur le Conseiller Exécutif d'avoir patienté évidemment, je voulais être là. Mes chers collègues, tout d'abord, je veux évidemment remercier le Président Alfred MARIE-JEANNE pour sa confiance renouvelée, pour son écoute, pourtant évidemment les choses ne sont pas si simples puisque la rigueur s'impose à tous et à nous tous, mais grâce à cette décision qui sera je l'espère la vôtre, nous pourrons faire cette belle campagne promotionnelle à la fois sur notre principal marché émetteur qu'est la France hexagonale et aussi sur le Canada. Le Canada, destination sur laquelle nous gagnons 5 vols par semaine dont 3 par la norwegian, ce qui nous permet de passer de 3 à 8 vols sur Montréal. Alors ce dossier est l'occasion pour moi de vous rappeler chers collègues que le tourisme depuis 3 ans c'est d'abord une année exceptionnelle et historique en 2017 puisque nous avons atteint le chiffre de 1 041 139 visiteurs, chiffre jamais atteint par notre destination soit une augmentation de 20 % par rapport à 2016. C'est aussi une recette touristique en 2017 de 424 millions d'euros pour la Martinique soit une augmentation de 30 % par rapport à 2016. Le tourisme

c'est 3 choses : c'est d'abord, évidemment la croisière, 345 escales sur la saison 2017-2018 soit 644 000 passagers et très important, "seulement" 130 000 passagers liés aux évènements climatiques, la saison était déjà bien engagée et on avait déjà une très belle saison de prévue. Le tourisme c'est la croisière qui se renforce et qui continue sur la nouvelle saison puisque nous devrions accueillir 400 000 passagers pour presque 200 escales déjà prévues en espérant que nous en aurons d'autres dont 4 escales inaugurales, par exemple pour la 1^{ère} fois le MSC Preziosa navire de 5 300 passagers sera dans nos eaux et en plus le nombre de croisiéristes tête de ligne, c'est-à-dire ceux qui partent de la Martinique augmente de 35 % sur cette prochaine saison. Alors, ce travail sur la croisière, je le veux en étroite collaboration avec les professionnels, avec la SAMAC l'aéroport et évidemment avec le grand port maritime de Martinique que nous devons féliciter pour un travail remarquable qui lui a valu cette année deux grandes récompenses, celle du 2ème plus grand port du monde et le label health safety environment, évidemment nous nous en félicitons et nous les en félicitons. Mais le tourisme c'est aussi la plaisance, un secteur en forte croissance. Depuis 2 ans plus de 20 % en moyenne grâce à un travail assidu et efficace avec les professionnels de la plaisance. J'ai d'ailleurs lancé une étude sur le secteur de la plaisance car nous sommes encore bien en deça de notre potentiel et le tourisme c'est aussi et enfin le tourisme de séjour qui stagnait jusqu'en 2015 et qui recommence à augmenter depuis 2016. 2018, nous devrions accueillir 540 000 touristes de séjour donc pour cela ma stratégie, d'abord celle de la diversification en travaillant d'arrache-pied en collaboration avec l'aéroport à l'ouverture du ciel et à la desserte aérienne. Nous avons obtenu pour cette nouvelle saison, 28 vols par semaine en haute saison sur les Etats Unis et le Canada avec Norwegian, American Airlines, Air France, Air Transat et Air Canada. Nous avons réussi à être les seuls de la Caraïbe, reliés directement à l'Allemagne via Francfort avec la compagnie Condor. Nous obtenons le Fort-de-France – Cayenne 3 fois par semaine à compter de ce mercredi, demain 31 octobre, avec la Norwegian et ça je n'en suis pas peu fière, ce qui tire considérablement les prix vers le bas sur la Guyane et nous permettra via Cayenne d'aller chercher le Brésil, c'est d'ailleurs pour cela que je pars demain pour 3 jours. Nous gagnons des opportunités de connexion avec Corsair et Air Caraïbe au départ de Milan, de Berlin, de Porto et nous bénéficions du partenariat entre Corsair et Easy Jet. Le résultat est donc une diversification réussie car depuis 3 ans nous diminuons notre dépendance au marché France de 10 points en 3 ans. Ma stratégie est aussi et c'est pour ça que nous sommes là aujourd'hui entre autres de ne pas perdre de part de marché sur le marché France, principal marché émetteur jusqu'à aujourd'hui. Nous avons obtenu plus de vols, compagnie XL Airways au départ de Nantes, compagnie Level donc nous avons une croissance du nombre de sièges de 5 % cette année d'où l'intérêt de cette campagne promotionnelle sur les plus grandes chaînes nationales TF1 et le bouquet France Télévision, la Guadeloupe, La Réunion, d'autres destinations y sont chaque année. Nous n'y sommes plus depuis de trop nombreuses années car depuis 2012, nous ne sommes pas sur les écrans nationaux mais grâce à vous chers collègues, nous y serons. Le tourisme depuis 3 ans c'est aussi ma volonté affirmée de collaboration et d'échange avec les comités du tourisme de la Guyane et de la Guadeloupe, collaboration qui j'en suis sûre continuera de porter ses fruits, notamment en matière de négociation avec les compagnies aériennes. Ma volonté c'est aussi que la Martinique joue un rôle plus important, monte en puissance au sein de la Caribbean Tourism Organisation car le travail avec nos amis de la Caraïbe est essentiel, je sais que c'est un axe qui nous tient à cœur, tous à cœur. Le tourisme ce sont enfin, des axes clairs, le développement du numérique, je veux que les progrès et les efforts continuent, les grands évènements notamment en basse saison ou au début de la basse saison, nous aurons la Martinique Flying Régata du 17 au 24 Novembre par exemple. L'accent mis

dans notre organigramme au comité du tourisme sur la direction du développement car le rôle du Comité du Tourisme est aussi d'être au près des professionnels, de les aider à se fédérer, à se former, à monter en gamme et en qualité. La mise en place depuis 1 an et demi d'un véritable observatoire du tourisme car les chiffres sont essentiels et servent à guider nos choix politiques, la mise en valeur du patrimoine et le spiritourisme. Pour finir mes chers collègues, en 2018 nous aurons encore une belle année puisque nos projections sont bonnes, nous sommes déjà en avance par rapport à l'année 2017 qui était déjà une année sans équivalent, nous avons déjà atteint 800 000 touristes de janvier 2018 à septembre 2018 donc les résultats sont bons alors ce que nous devons faire aujourd'hui c'est enfoncer le clou, transformer l'essai pour que la destination Martinique devienne définitivement une destination incontournable. Croyez en ma détermination, en mon investissement total, je vous demande donc de voter à deux mains comme le fait parfois mon ami Monsieur MON-PLAISIR pour que cette belle campagne promotionnelle se réalise. Le Président m'a permis de vous passer ce petit film promotionnel qui dure 25 secondes, peut-être que certains et certaines ne l'ont pas vu, film qui sera diffusé sur les télés françaises et canadiennes, film sur lequel nous avons travaillé au Comité du Tourisme pendant des mois, film qui a remporté le 1^{er} prix des trophées de la communication à Cannes, vous pouvez en être fiers, film réalisé par le martiniquais Lucien JEAN-BAPTISTE, ce film c'est notre vitrine, soyez-en fiers, le spot. Merci à tous.

(Applaudissements)

(Diffusion du film)

M. Le Président Claude LISE – Attendez. Chut. Le collègue DUVERGER a demandé la parole.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais simplement, peu importe l'année où ça part, que ça parte l'an dernier tout ça, je demande au collègue LISE et au collègue LAVENTURE d'accepter que ça parte il y a 2 jours, on s'est tellement battu, chacun à notre niveau pour le développement du tourisme, y compris la croisière et nos différentes présences à Miami Ocean Street, on a l'impression de s'être battu, enfin peu importe l'année où ça part, c'est dans le prolongement. Je voudrais même féliciter le fait qu'il y ait le terminal croisière, que ça existe pour recevoir les bateaux mais en tous cas ce que je veux dire, en dehors de la présentation, en dehors de la manière de dire, vous voyez que lorsque nous présentons, si tu veux un film ou un spot, nous disons déjà les retombées et le diffuseur, nous savons très bien où ça va passer, à la différence, nous savons très bien pourquoi nous allons le faire. Je voudrais même féliciter et peut-être toi aussi Miguel rapporteur et peut-être toi, c'est peutêtre sous notre présidence qu'il y a eu ce 1er bureau à Francfort, le 1er bureau de Francfort, il me semble que nous y étions pour mettre en place cela avec une fille d'ailleurs qui est partie, que REINE-ADELAÏDE a remplacé. On tout va dans le prolongement de ce qui s'est fait et on félicite cela, je crois que c'est très bien, après la campagne d'images que nous avons eu y compris sous les cars et sous les colonnes maurice etc... après cette campagne qu'il y ait le prolongement d'une campagne pour parler de la Martinique. Je voudrais saluer le travail que nous avons fait ensemble pour dire que nous sommes totalement d'accord avec une manière de présenter la Martinique, de présenter les qualités de la Martinique, à la limite de présenter les gîtes, à la limite de présenter ce que fait l'association TacTac, tout cela est important pour présenter notre pays pour le développement du tourisme donc on va voter au contraire un film qui sait déjà exactement qui sera le diffuseur et les retombées.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Pas une intervention, juste pour féliciter la collègue Karine MOUS-SEAU et ses équipes et pour dire que dans le prolongement de son intervention, demain nous allons à la SAMAC pour inaugurer l'ouverture de la ligne avec la Norwegian Fort de France – Cayenne et jeudi l'ouverture de la ligne Fort-de-France – Montréal donc un grand bravo à toutes les équipes et que Karine MOUSSEAU a eu raison d'insister sur le fait que le transatlantique est déjà un point fort pour nous puisque au niveau de la SAMAC c'est pratiquement 60 % du trafic et le trafic avec la Guadeloupe c'est 20 %, il y a encore une marge énorme à aller conquérir justement sur les Amériques et ce que le CMT a compris donc nous soutenons cela et nous disons qu'il faut aller dans ce sens, bravo encore.

M. Le Président Claude LISE - Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Merci Président. Juste quelques mots d'abord pour rappeler quelques petites données. Incontestablement, les chiffres sont positifs et témoignent en cela, d'une activité réelle qui permet effectivement de travailler au repositionnement de la Martinique en tant que destination. Ceci dit, il ne faut pas occulter la réalité d'éléments qui ne relèvent pas de notre politique, qu'il s'agisse d'évènements climatiques, géopolitiques qui ont affectés incontestablement le marché. Cependant, nous avons tiré l'opportunité de ces situations pour obtenir des résultats donc nous ne pouvons que nous en réjouir mais modestement parce qu'il y a quelque chose qui est extrêmement important, c'est qu'aujourd'hui, nous devons effectivement, et l'invitation qui nous est faite aujourd'hui à soutenir cet investissement qu'a été ce spot pour sa diffusion n'est qu'un élément d'une stratégie qui est à refonder et repenser parce que la réalité c'est que le marché, il est très fluctuant et il évolue et qu'à ce titre nous en avons d'ailleurs parlé au niveau du conseil d'administration, nous avons à travailler sur un schéma d'orientation stratégique pour le tourisme à la Martinique, nous avons à réfléchir sur la capacité à augmenter effectivement notre nombre de chambres parce que cela fait partie des choses sur lesquelles nous sommes effectivement en déficit, ce qu'il faut dire c'est que les équipes ont des résultats, elles travaillent, c'est enthousiasmant, maintenant consolidons les résultats obtenus par des réalités beaucoup plus stratégiques sur lesquelles nous pourrons encrer durablement la destination Martinique. Je pense que ça c'est un élément qui est très important et finalement l'exercice auquel vous nous invitez témoigne qu'en 6 ans nous avons été peu présent sur notre marché émetteur ce qui ne nous empêche pas d'avoir des résultats. J'escompte vraiment que nous puissions à travers cet investissement mais pas seulement réellement nous repositionner et faire en sorte que la destination Martinique puisse être au nombre de celle qui compte pour notre marché émetteur, pour le Canada mais pas seulement parce que nous sommes encore à nos balbutiements je pense en termes de développement touristique. Il y a tant à faire pour que nous soyons au niveau auquel nous devons nous prétendre être et qu'il y a beaucoup de documents qu'il faut aujourd'hui revisiter, refonder pour engager réellement la réforme du tourisme à la Martinique.

M. Le Président Claude LISE – Le collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Président, avant de faire un petit commentaire, je voudrais d'abord donner l'avis de la commission du Développement Economique qui évidemment s'est penché sur ce projet puisque nous ne l'avons pas encore voté et qui est très favorable et donc a émis un avis favorable et invite les collègues à voter. A côté de cela, moi, ce que je voudrais dire à titre personnel, vous imaginez bien que c'est pour moi quelque chose de déterminant, j'ai suffisamment fait entendre ma voix sur ce sujet, j'ai suffisamment répété comment il était important que nous menions à son terme cette campagne qui était déjà un peu engagée par la commande qui avait été faite de ce film de promotion. Evidemment que tout le monde, j'espère que nous allons tous voter ça, évidemment que nous devons tous nous réjouir. Je comprends qu'ici et là on essaye de minimiser les résultats, personne n'a pensé un instant que c'était le fait d'une personne, cela ne peut pas être même si je l'apprécie beaucoup, cela ne peut pas être que le travail de Karine MOUSSEAU, faisons-lui un peu de crédit quand même. Elle a eu les sargasses, le zika en 2016, elle a fait face à tout cela.

M. Daniel ROBIN – Ça va mieux Karine? Tu as récupéré ? Non, parce que tu as eu le zika, ça va mieux ?

M. Yan MONPLAISIR – Ça m'étonne que mon propos excite autant quelqu'un qui d'habitude démontre par son calme...

M. Daniel ROBIN – Tu ne m'excites pas du tout.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – ...Sa capacité à se maîtriser. Ça m'étonne moins que d'autres commentaires que j'entends parallèlement d'une personne un peu plus impulsive mais je ne lui en veux pas, l'étant moi-même un peu, je lui pardonne cette impulsivité, quelquefois qui la conduit à des excès même.

Mme CONCONNE répond hors micro.

M. Yan MONPLAISIR – Pas de vulgarité, pas de vulgarité.

Mme Catherine CONCONNE – Ne me juge pas.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Je ne juge personne. Je dis simplement que nous sommes dans un lieu public, avec des retransmissions à la télévision et j'espère que les gens qui nous écoutent n'entendent pas les vulgarités de certains élus parce que ce n'est pas un bon exemple donné à la Martinique.

M. Le Président Claude LISE – Arrêtez. Poursuis collègue, poursuis.

M. Yan MONPLAISIR – Non mais je ne me laisse pas impressionner.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Moi non plus.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Pourquoi tant d'aigritude dans le ton. Je constate simplement avec d'autres que la Martinique est en train de gagner, donnons-nous la main et puis félicitions-nous de ce que la Martinique gagne.

M. Marius NARCISSOT - Elle n'est plus à l'arrêt.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Ne nous battons pas pour savoir... Oui c'est vrai Jean-Claude, c'est le travail d'un peu tout le monde. Moi-même je me sens un peu responsable de ce travail là et Madeleine DE GRANDMAISON et GUANNEL et Rodolphe DESIRE, on peut citer tout le monde. La Martinique n'est pas venue comme ça tout d'un coup, c'est notre co-construction mais à un moment donné et presque 3 ans après une élection, il faut quand même un peu féliciter la personne à qui on a confié une responsabilité d'être présidente du CMT, elle aurait pu faire très mal, faire...

M. Jean-Claude DUVERGER répond hors micro.

M. Yan MONPLAISIR – Je ne parle pas de tes propos, j'ai bien entendu ce que tu as dit et j'ai bien entendu que tu vas voter mais ce n'est pas parce que tu vas voter que je ne peux pas me féliciter du travail fait par la Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme. Elle est la première à avoir obtenu de tels résultats, on ne peut pas lui en vouloir et on ne doit pas minimiser son travail. Moi, je suis très heureux et très fier du travail réalisé par Karine MOUS-SEAU et je dis bravo, bravo Karine MOUSSEAU, bravo la Martinique aussi, bravo la Martinique.

(Applaudissement)

Qu'est-ce qui pourrait rendre peut-être un peu mélancolique certaines personnes, peut-être de voir que la Martinique est en train de réussir, peut-être de constater que le tourisme va comme il n'a jamais été, que le logement va comme il n'a jamais été, que nous sommes en train de rétablir les finances publiques, que la santé effectivement s'améliore, que nous avons décidé d'investir pour créer un fonds d'investissement à partir des fonds européens pour les petites entreprises, que nous réglons à temps toutes les échéances de cette collectivité, que nous sommes aujourd'hui en mesure d'avoir des perspectives pour un vrai projet parce que nous ne sommes plus entravés par des difficultés financières qui nous ont pénalisées lors de notre démarrage, peut-être que c'est ça qui fait que tout le monde ne se réjouisse pas mais moi, je vous invite mes amis non seulement à voter mais à vous réjouir avec chaque..., c'est vrai que ça fait mal au cœur. Il y a des moments où nous devons dépasser les clivages de calcul et nous devons tous ensemble faire en sorte de construire la Martinique de demain. Nous avons effectivement un modèle économique qui n'est pas facile dans l'hôtellerie, nous nous battons nonobstant cela, nous avons effectivement une concurrence ouverte sur le monde. Ce secteur d'activité est particulier, il subit de plein fouet les effets d'une concurrence ouverte, il n'y a pas de secteur à la Martinique qui soit soumis à une telle pression de concurrence, c'est le monde extérieur qui est notre concurrent et nous arrivons à avoir de bons résultats et moi je dis que le travail que nous faisons collectivement et tu as raison mon cher Jean-Claude, nous le faisons collectivement sous la houlette de la Présidente du Comité Martiniquais du tourisme, sous la houlette du Président de l'Exécutif, sous la houlette du Président de l'Assemblée et de Miguel LAVENTURE qui a tenu effectivement, après que je lui ai un peu mis la pression mais enfin c'est amical mais quand même il a soutenu notre démarche. Mais oui, parce que qu'est-ce que vous voulez, quand vous avez en main à gérer les finances et qu'il faut affecter les fonds au mieux et bien quelquefois vous vous dîtes que peut-être qu'il vaut mieux que je tire un peu ici, il va râler ou il va râler un peu moins pour essayer de gérer la pénurie mais aujourd'hui nous avons les moyens de mener notre politique, nous menons cette politique et vous voyez bien que les résultats sont au rendez-vous donc je vous remercie de voter avec nous unanimement cette action politique de première ampleur qui est une action que nous espérons voir se renouveler. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT et puis nous allons passer au vote mais il y a beaucoup de collègues qui devront sortir.

M. Fred LORDINOT – Mwen té konprann nou té ké voté sa trankilman piskè yo ka di nou pa voté anlè dosié mé mwen kay oblijé di kolèg la yonn dé vérité. Ou di ou fè pwésion anlè kolèg lavanti, ki pwésion ou fè-a? Paskè yo ka tiré dé million, paskè ou ni dé million déro de mouens chak ané o budget du CMT. Sé sa ki réyalité-a é malgré sa i ni an pwogrè, mwen kontan é mwen oblijé di ko mwen, sé paskè nou té ka mété katoz million d'euros par an, kè i ni pwogrè, puiske ou ka tiré lajan an é ika kontinié pwogrésé. Donc si aprézan ou ka estimé di sa fwanchman kè ou lé kè bidjè-a ogmanté, di'y fwanchman, paskè sitiasion lotèlri an Martinique, i pa famé é ou bien plasé pou sav kè sitiyasion sé lotèl-a é mwen sé prémié moun ki ka di fok kolektivité-a akonpanié lé zotelié, notaman pou fè nivo kalité-a monté, fowmasion sé salariyé-a, fè ke dé lotèl ki pèd zétwal, fok yo ritwouvé zétwal-a paskè si nou lé ni an tourisme konpétitif fodré kè i ni zétwal donk ou sav fok ou bien miziré sa ou ka di-a, pezé diskouw la, sa mwen lé diw osi, fok di an gran bwavo ba tout lé bénévol ki an didan lé zofis tourism dé komun, sé moun tala yo pa péyé mé sé yo osi ki ka fè touriz péyi-a é mwen ka invitéw kontinié fè pwésion pou yo ba sé ofis tourizm la ti lanmonné-a la ctm ka di i pou ba yo-a, ba yo'y paskè yo ka fè an twavay de fon adidan sé komin an. Sé pa sèlman lé gran grek, moun ki ni notoriété, i ni an kolèg ki la, kap now, mwen kwè kè i pwésidan osi adan établisman piblik tourizm la. Dan le sud ni yonn ki kréyé osi, mwen té kay enmen yo ni an ti akonpanman di la ctm pou yo mennen an politik dè dévlopman touristik téritorializé, é mwen ka viré diw kon sa kè i ni swasant sink million déro ki voté pou martinik twanspow, zot pa sèvi lajan an, mété an pawti lajan an pou réglé pwoblem sargas épi pou édé le tourizm, sa sé posisyon mwe, pétèt kè sé pa taw mé ou sav fok toujou fè atansyon, pwan la mezur di lè ou ka rivé katégorik pou di sé intel, sé pa intel, yo fè bétiz, sé nou ki ka fè tourizm la avansé é mwen ka diw kè chantiéa i imans paskè pwésidan Marie-Jeanne envité mwen adan an réinion épi fwanswa Bono épi misié Reno Mizelié épi misié Hervé Morin pwésidan dé réjion de fwans. Yo di yo pati adan an ravandikasion, yo lé ni pliss konpétans, mwen di yo atansion: ès kè sé konpétans ou ni bizwen apwézan épi nou pa ka sèvi lajan éropéyen an, talè mwen ké fèw la démonstwasion kè nou pa ka sèvi lajan konvanbleman donk fok ou bien sav ki koté ou ka mennen pèp-la. Nou, pétèt kè nou ni bizwen kè nou twavay épi karine Mousseau anlè le fèt kè nou mété an dutifwi fod fwans épi marin, si zot lé mété dosié-a, si zot lé asosié mwen, mwen ké vini épi zot mé pa vini di mwen tout le monde il est beau, il est gentil, tout bagay ka woulé, viv intel, viv intel, tourizm lan nou ni an million... non sé pa la sitiasion. Nou lwen gayen konba-a, pa za pa épi tout moun épi mwen ka di zot lé zofis de tourizm dé komun, pewsonelman mwen ka twouvé ki sé moun tala pa akonpanié, sé pozision mwen, si zot ka pwouvé mwen le kontrèr é suwtou chif a lapui zot ka di mwen nou vewsé tan, lé zofis de tourizm robè, lé zofis de tourizm lanmanten, é bin ok mwen fini, mwe ka diw sil te plè diskour tala kè ou ka pwan pou di kè tout bagay ka alé bien, pèsonn pa ka kwèw.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Juste pour rassurer parce que j'entends effectivement qu'il y a des nécessités, des besoins d'accompagnement, des besoins de co-construction, de faire

ensemble, de construire ensemble. Je voudrais rappeler au collègue puisqu'effectivement il n'est pas au conseil d'administration du CMT, il faut quand même indiquer que nous travaillons en co-construction avec les différentes communautés d'agglomérations qui depuis la loi NOTRe ont récupéré un certain nombre de compétences en matière touristique, il faut le dire. Il faut dire que la Présidente Karine MOUSSEAU a souhaité que dans nos commissions et je peux en témoigner. S'agissant de la commission Promotion que je préside et qui a en charge effectivement la promotion de la destination, l'ensemble des communautés d'agglo participent à cette commission, co-construisent avec nous. Je veux donner l'exemple de vendredi dernier où à l'invitation de l'espace sud, il y a eu un séminaire qui a été organisé sur les investissements en matière touristique pour accompagner les 12 communes de l'espace sud sur comment trouver les financements, comment investir, dans quelle direction aller puisque l'espace sud a fait le choix du projet ODISEA, je veux réaffirmer la présence du CMT qui a participé à ce séminaire pour accompagner les 12 communes et pour faire en sorte que ce séminaire prévu en février 2019 soit une réussite en matière d'accompagnement. Je veux rassurer sur le plan de l'hébergement, oui, tout n'est pas parfait mais en tous cas nous avons endigué un phénomène qui consistait à vivre depuis un certain nombre d'années une disparition chaque année ou voire même deux, d'hôtels. Je rappelle qu'il n'y en a pas, nous avons endigué ce phénomène, nous n'avons pas eu d'autres fermetures depuis 2016, nous avons eu des commissions qui se sont réunies il n'y a pas très longtemps et vous le savez puisque vous y participez, des commissions qui se sont réunies pour l'attribution du club des Trois-Ilets ainsi que du Marouba, tout n'est pas parfait mais rassurez-vous nous co-construisons, nous faisons ensemble et nous avons bine conscience de ce rôle d'accompagnement que nous pouvons avoir auprès des communautés d'agglomération qui ont récupéré cette compétence depuis la loi NOTRe. Je tiens à le dire et je tiens à en témoigner ici puisque nous étions encore présents vendredi dernier à Rivière-Salée de manière décentralisée pour travailler avec toutes les communes du sud sur la structuration, notamment de l'offre touristique puisque bien évidemment si aujourd'hui nous avons plus de touristes, nous devons travailler à une structuration d'offres, structuration de produits pour faire en sorte que cette expérience que nous vendons à travers ce film soit une réalité au contact de nos populations.

M. Le Président Claude LISE – Bien, je donne la parole au collègue Miguel LAVENTURE qui va répondre à quelques questions, nous donner sa position et conclure.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président merci. Nous avons assisté à l'instant à une de ces inventions dont nous sommes absolument capables de la meilleure façon c'est-à-dire donner le sentiment qu'on se chamaille, donner la démonstration qu'on se critique pour tout à l'heure voter à l'unanimité. Je trouve que nous devenons un peu dans la répétition de ce genre de pratique, tout le monde voudra partir ensuite très tôt. Nous avons également fait la démonstration que nous avons tous la même conscience de plusieurs choses, évidemment notre attachement à la Martinique, non seulement elle vous aime, le slogan c'est : la Martinique vous aime mais c'est notre vécu quotidien y compris parce que nous sommes dés élus engagés. Nous avons la même conscience des merveilles que donne ce territoire, nous avons conscience que tous autant que nous sommes, nous y contribuons régulièrement, en tous cas historiquement. Il y a ici quelques responsables qui ont été en charge de ces questions du tourisme, je ne veux pas citer mon cas mais qui l'ignorerait ? Autorisez-moi à évoquer celui qui m'a immédiatement précédé dans la fonction, Jean-Claude DUVERGER. Je le dis parce que je trouve que c'est tellement plus sympa quand tout le monde dans

chaque occasion politiquement politicienne exhorte à faire peuple, mais quand nous avons la circonstance majeure de ce que nous considérons comme étant le moteur du développement économique eh bien devant les caméras, devant l'ensemble de notre population, devant toutes celles et tous ceux parce qu'ils sont électeurs sont appelés à se déterminer pour nous, nous choisissons la chamaillerie, moi, je trouve ça extraordinaire. Alors, je considère que sur ce sujet-là, nous ferions mieux de ne pas être clivants, de ne pas être clivants et que nous soyons dans cette dynamique de confortement pas seulement mutuel mais réciproque. Je souhaite que nous le fassions et vous savez quand je le dis c'est très affectueusement parce que vous savez que moi, je ne fais pression sur personne, je pense que j'en ai fait suffisamment la démonstration dans ma pratique politique mais aussi pour celles et ceux qui siègent dans cette assemblée depuis 3 ans et par conséquent si ces échanges peuvent vous amener à une petite prise de conscience, de solidarité sympathique, tant mieux pour l'exercice parce que nous aurons tiré quelques enseignements. Monsieur le Président, je souhaite que nous puissions consacrer l'unanimité qui manifestement s'annonce.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci cher rapporteur, je pense effectivement qu'après de telles paroles, nous allons tous converger, n'est-ce pas ? Donc je vais poser quand même la question. Y a-t-il des collègues qui sont contre ?

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Peut-être que le fait de faire sortir tous les membres, on verra qu'il n'y a que nous qui pensons au développement.

M. Le Président Claude LISE – Mais ce qui m'effraie c'est qu'il ne restera plus grand monde. Je vais vous dire ceux qui sont présents et qui doivent sortir : Michelle BONNAIRE, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Louise TELLE, Diane MONTROSE, Miguel LAVENTURE.

(Rires)

Mais il ne vote pas. Stéphanie NORCA, Yan MONPLAISIR, Raphaël MARTINE, Catherine CONCONNE, Charles-André MENCE, Marie-France TINOT, Daniel ROBIN, Sandra VALENTIN et Jean-Claude DUVERGER. Il reste quand même suffisamment de collègues pour voter.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Le collègue LAVENTURE m'a demandé de pouvoir présenter le rapport 95 donc il n'aura pas à présenter tout à l'heure, plus tard ou demain. Il s'agit de modification de modalités de fiscalité applicable au gazoil non routier et aux futs domestiques.

95 - MODALITES DE FISCALITE APPLICABLE AU GAZOIL NON ROUTIER ET AUX FUTS DO-MESTIQUES.

M. Miguel LAVENTURE procède à la lecture du document.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président mes chers collègues, je pense que chacun a reçu au titre des rapports que le président a présenté en début de séance comme inscrit dans le cadre de la procédure d'urgence, ce rapport qui porte sur la question des fiscalités applicables au gazoil non routier. En fait, il s'agit simplement de corriger une erreur matérielle qui apparait dans un document qui a résulté d'une délibération qu'on a faite ici à la dernière plénière, en septembre. Après le vote qui est intervenu sur la fiscalité de cette catégorie de produits, le document officiel qui a été publié comporte une erreur qu'il faut évidemment corriger, le parallélisme des formes nous oblige à venir devant l'Assemblée pour prendre acte de cette correction de manière à ce qu'on puisse en tenir compte. Je rappelle que ce sont des éléments et c'est pour cela qu'on l'avait voté en septembre, qui doivent intervenir obligatoirement avant le 1^{er} novembre et c'est la raison pour laquelle la délibération qui elle-même doit faire l'objet comme chacun sait d'une procédure de contrôle de légalité qui nécessite habituellement 24 heures, c'est la raison pour laquelle avec votre compréhension, nous présentons ce rapport maintenant pour qu'il puisse ensuite faire l'objet d'une délibération soumise à la préfecture. De quoi s'agit-il ? Le fuel domestique, le fuel transport, le fuel en général, il est avec un octroi de mer, zéro. Il y a une erreur qui est intervenue puisqu'il y dans la délibération qui comporte donc cette erreur matérielle, il a été mentionné le taux de 5 % qu'il faut par conséquent supprimé et je rappelle que la taxe sur les carburants est également nulle sur ces éléments donc voilà la petite modification, encore une fois, formelle puisqu'il s'agit d'une erreur matérielle qu'il est demandé d'acter pour que la nouvelle délibération puisse être transmise immédiatement à la préfecture avec une prise d'effet rapide. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Je pense que ça ne fait pas l'objet de demandes d'interventions. Nous sommes unanimes ?

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Je vous remercie et je remercie le collègue LAVENTURE. Je vais appeler le collègue Conseiller Exécutif Francis CAROLE qui a, je vais vous le signaler 34 ou 35 questions. Si nous parvenions pour répondre à la demande du collègue ADENET ce matin, si nous parvenions à voir toutes ces questions-là avant 21 heures, nous ne serions qu'à la moitié des questions à l'ordre du jour? Ce qui veut dire que demain, en admettant que nous commencions à l'heure, nous pourrions espérer finir également à 21 heures demain. Je le dis pour qu'on essaie d'aller à l'essentiel à partir de maintenant. Voilà, sauf s'il y a des questions vraiment appelant des débats pointus mais bon, tout ce qui peut passer rapidement, il faut éviter de faire des interventions inutiles. Je te donne la parole et si tu peux synthétiser le plus possible, ce sera bien.

M. Francis CAROLE – Président, si je fais encore des synthèses des synthèses que je fais, il ne va pas rester grand-chose, il y aura des squelettes.

(Rires du Président de l'Assemblée)

Le premier dossier est le dossier numéro 14 qui porte sur le plan régional de santé environnement 3 de la Martinique pour la période 2017-2020.

M. Francis CAROLE procède à la présentation des dossiers.

14 - PLAN REGIONAL DE SANTE ENVIRONNEMENT 3 DE LA MARTINIQUE POUR LA PERIODE 2017-2020.

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'une information et je rappelle simplement que la collectivité a participé à l'élaboration de ce plan de santé-environnement et que la CTM assure le pilotage, l'animation et le suivi de l'axe 2 qui concerne le point, agir pour améliorer le cadre de vie donc il s'agit simplement d'une information et l'axe 21 que nous devons animer se retrouve en page 13 du document mais nous voulions faire cette présentation formelle néanmoins de ce plan environnement. C'est une information donc nous passons au point suivant. Le point suivant c'est le point 15, c'est la demande de subvention de l'association martiniquaise pour la recherche épidémiologique en cancérologie.

15 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RECHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE.

C'est l'AMREC pour le fonctionnement du registre des cancers. L'AMREC est une association connue qui comme je l'ai indiqué s'occupe du registre des cancers. Chaque année, il y a une demande qui nous est faite et pour l'année 2018, en plus des plans d'actions habituels, l''AMREC souhaite développer ou optimiser les actions suivantes, notamment dans le cadre du plan chlordécone 3, le registre en partenariat avec le pôle santé publique France, amplifier ses missions exploratoires dans l'inter région caraïbéenne en tant que registre expert reconnu, contribuer aux frais de logistique et de fonctionnement de son registre. La demande qui est faite est une demande de 50 000 € pour les deux années donc 50 000 € en 2017 et 90 000 € en 2018. La Collectivité propose d'accorder 40 000 € en 2016 de 25 000 € en 2018. En 2015, la contribution de la Collectivité était de 20 000 € et en 2016 de 25 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon nous passons au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

On passe au 16.

Mme Sandra VALENTIN – Président.

M. Le Président Claude LISE - Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN - En fait, je voudrais intervenir sur le point d'information qui concerne le projet de plan santé-environnement. Je vais essayer d'être courte parce que c'est vrai qu'il s'agit d'une information qui est faite à l'Assemblée, néanmoins j'ai quelques remarques et je voudrais ici les présenter. C'est vrai que ce document qui nous est présenté est copiloté par la CTM et d'autres structures, notamment l'Etat via la DEAL et je pense qu'il est important malgré tout que nous puissions faire entendre notre voix à travers les différents plans qui sont impactés ou qui interviennent dans le cadre de la mise en place de ce projet de plan santé-environnement. Ce document est bien structuré, il est dense, il présente 73 pages y compris des annexes, il traduit l'ampleur de travail accompli mais qui reste également à accomplir, il traduit également le fait qu'il y a un choix de critères qui a été fait pour la réalisation de ce plan notamment la dimension concrète et opérationnelle des actions, c'est une bonne chose. En même temps ce choix traduit à lui seul le fait qu'il y a urgence à agir notamment au niveau des autorités, certes mais aussi il y a urgence à agir au plus près de nos réalités, des réalités des foyers martiniquais pour diminuer notre impact négatif sur l'environnement. Autrement dit, nos actions ou nos activités qui nuisent à notre environnement et par voie de conséquence à notre santé. En ce sens je veux juste prendre deux cas pour être courte : l'état désastreux de nos réseaux, ces réseaux dont on nous informe que l'eau qui en sort, qui sort des robinets est potable d'une part et aussi le fait que 90 % des dispositifs d'assainissement non collectifs, autrement dit 90 % de nos fosses septiques ne sont pas conformes puisqu'elles rejettent des eaux qui sont insuffisamment filtrées. La question de l'assainissement non collective du moins fait l'objet d'une fiche action et c'est très bien, je note que rien n'a été prévu sur la question des réseaux d'eaux dites potables qui certes, sont gérées par des structures spécifiques mais qui néanmoins peuvent avoir un impact certain sur notre santé, ce qui m'amène au second point que je voudrais aborder dans ce projet plan santé-environnement. C'est d'où partons-nous, nous avons des critères qui ont été définis, nous avons des actions qui sont définies mais aujourd'hui quels sont les chiffres véritables de l'impact de ces problématiques environnementales sur la santé des martiniquais. Le rapport de suivi national de ce plan nous présente le fait qu'il y a de plus en plus de recherches qui démontrent qu'il y a un impact croissant de la dégradation de l'environnement sur les développements des maladies telles que le cancer, le diabète, les troubles de la reproduction, l'obésité, toutes ces maladies que malheureusement nous connaissons bien en Martinique et même l'Organisation Mondiale de la Santé estime que près de 20 % des cancers sont d'origine environnementale. Aujourd'hui, Santé Publique France qui est une agence qui dépend du Minisitère de la Santé nous dit qu'environs 48 000 personnes décèdent prématurément chaque année c'est-à-dire avant l'heure en France à cause de la pollution de l'air. Mais qu'en est-il de la population martiniquaise ? Combien cela coûte-t-il à la population martiniquaise en vie humaine de subir les effets négatifs de la pollution environnementale. Ce que je veux dire par là c'est qu'à l'instar du plan national, au niveau territorial, je pense qu'il faudrait avoir des éléments de mesure objective de ces actions au-delà de ces critères qui nous sont présentés pour que nous sachions véritablement quel est l'impact de ces mesures sur la santé. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une

déclaration présidentielle par exemple qui a été relayée, on l'a vu lors de la dernière rencontre sur le chlordécone qui nous dit que les impacts ne sont pas véritablement avérés sur la santé de la population martiniquaies par rapport au chlordécone je veux dire. En fait, ils nous disent que le lien entre la molécule de chlordécone et l'augmentation des cancers n'est pas avérée mais véritablement quels sont les chiffres ? est-ce qu'on les a mesurés ? En tous cas il faudrait que nous puissions avoir des éléments concrets là-dessus donc je propose et je vous en parle parce que même si c'est une information encore une fois je souhaiterais que cela puisse être relayé dans les différentes rencontres que vous avez, je propose qu'il y ait une fiche action aussi sur les moyens donnés à la recherche en la matière, je propose puisque nous avons un observatoire de santé en Martinique que cet observatoire trouve véritablement sa place dans ce dispositif du plan national 3 et que cet observatoire ait les moyens nécessaires de nous prouver que toutes ces actions qui sont mises en œuvre ont véritablement un impact concret sur notre santé par la diminution de la mortalité pour des causes environnementales. Si c'est possible au niveau national et que c'est mesuré au niveau national je pense que forcément ça peut l'être au niveau du territoire martiniquais donc c'est la demande que je voulais formuler au-delà de cette information qui nous est faite sur ce projet qui me semble important pour la Martinique. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Oui *Pwésidan, mwen pa bien konpwann, ès ke sa vé di kè nou zapé poin an anlè plan réjional santé-a* ?

M. Le Président Claude LISE – Non, en réalité c'était une information donc il n'y avait pas de débat et personne n'a demandé sur le moment donc la collègue j'ai compris qu'en fait elle n'avait pas eu le temps de réagir donc j'ai accepté qu'elle fasse d'une réflexion écrite en fait qu'elle avait faite mais voilà, il n'y a pas un débat là-dessus.

M. Fred LORDINOT – Pwésidan, pa ni déba mé yo vréyé an gro dokuman ban ou, nou pwan tan pou li'y, nou pé ni dé bagay a di piskè nou ni dé som an didan'y ki angajé. Dokuman-an menm si i pa ni vot i inpowtan pou la politik de la santé kè nou ka mennen an didan péyi-a, mwen lé di kan menm kolèg la piskè sé ki ka palé épi pwéfè épi lé gwan pont anlè la santé. I ni an lo bagay kibon mé mwen pé ké ensisté anlè sa pou mwen di yonn dé lakun ki ni adan dokuman-an, dokuman-an pa ni makèt finansié, mwen ti bwen surpri, dan sé aksion-an é nou ctm nou kay angajé, yo ka diw chak lè bidjè pwévizionel i kokonstwi mé nou pa ni an dokuman ki ka rézimé lajan an ki ni an plan an, mwen pa wè'y pétèt mwen mal li'ym, mwen ka mandéw. Mwen té kay enmen kè yo mété an makèt financiè clè pou mwen sav konbien lajan léta ka mété, konbien lajan pétèt lérop ou bien dot moun ka mété donk sé sa, mwen té ké enmen osi kè i ni an dokuman évaluasion, ki sa yo za fè avan piskènou kan menm angajé piskè kay ni an délibérasion, mwen ka pansé i ni an bagay ki kay soti adan plénièr la, fok di an bagay paskè sé an bagay ki fondamantal. Nou ka palé kansè, prémié koz mowtalité adan péyi-a, sé kansè, menm si i ni twant pou san de kansè de mwen an Martinik, ni mil ka de kansè an fwans tou lé jou donk senk ka danfan donk sé an bagay ki ka touché an lo moun pawmi nou é i ni le lien ke nou ka palé piskè ni an skandal klowdékon kè mwen ka pansé fo nou pwan an tan pou vwéyé an mésaj ba léta é ba ko nou menm osi paskè tout moun an ka diw i ni pwoblem lazm, ni pwobem brum des sab, ni pwoblem gas déchapmen, dioxyde d'azot, si san mil moun mwen kwè ka mo dan le mond pou le gazoy, sé an bagay ka konserné adan an poppilasion ka viéyi, nou ni dé mezur a pwan Matinik pou wè ki manniè nou ka

akonpanié le twanspo, lé moun an pou yo sèvi le twanspo piblik piskè sé an demand dé martiniké é sa ka polué. Mwen ka pansé ke fo nou ni an réflaksion ki abouti, et yon dé repwoch mwen ka fè bagay la kolég sé a pwopo dé zindikatè, mwen ka pansé ke fo nou ni an dokuman ki lié a sa ki ka montwé pa ekzamp évolision nivo polusion an Matinik ; ou savk ke yo di nou sé pawmi yonn dé réjion ki ni lèr le pli polié de fwans, zot tann palé di sa piskè i ni pliziè faktè é mwen ka wè i ni dé zaksion ke dé minisipalité ka mennen kon la vil fod fwans pou sinié dé zako épi léta pou rédui sa donk ou ka wè ke anlè pwoblem kalité lèr la, mwen ka trouvé ke dokumen-en i pé alé pli loin, notamment mwen ka viré répété'y anlè an makèt finansiè ki fiab, dé zindikatè ki bokou pli fiab. Konsernan lalimantasion, lé lien épi lé diféran plan, mwen ka twouvé kè sa pa asé klè, fok dokuman an i pli klè asou lé lié ki ni épi lé diféran dokuman notaman lé plan klowdékon, i ni lajan ki dépansé, konbien étid ki fèt é pwésidan Lise té fè pwéfè-a vini isi-a ki té ba nou dé zinfowamasion fondamantal notamen an matièr d'investismen de léta pou la rechèch, sé la nou té wè ke léta té ka konsakré prè de di million déro pou la rechèch. Ki aks rechèch nou ka adopté ? fo nou di sa adan sé dokuman tala. Sur les indicateurs concernant la santé, nou ké pétèt palé di sa toutalè, anlè le fèt ke nou ka inpowté de pli an plis manjé, ès kè nou ka kontwolé kisa ki ni adan liniam di kosta rica, ès ke sa ki ni adan lananas de saint-domingue, mwen té ké enmen ke la osi nou mété dé zopsion klèr é dé zindikateur, pa exanp konbien ekta ke nou ka mété pou lagrikilti biolojik ou lagrikilti agroanvironmantal, konbien ton pwodui nou ka mété adan lé kantin chak ané, dé bagay ki klèr, sé ta di ke nou ka élaboré an plan santé épi léta otou dé zobjektif klèr pou ke demen maten tout moun an pé wè ki sa ki ka fèt, ki sa ki pa ka fèt é mwen ni an gwan regrè é mwen lé di zot sa, ke plan ta-a mwen ka a nivo tala i enkonplè. Si nou ka fè dé politik de labélisasion pa exanp, mwen ka gadé mwen pa ka kritiké, pou le moman mwen ka wè an agrikiltè, ni pliziè, mwen ka wè yo ka ba moun dé sertifika pou label zéwo klordékon mé a ki sa sa ka baw dwa ? ès sa ka baw dwa an akonpanman, ès ke la ctm ka mobilizé dé fon du programme de développement rural, des fonds du FEADER pou akonpanié sé moun tala, mwen té ké menmen ke sé politik tala yo mié dékliné pou tout moun an sav la yo ka alé é sé dapwé mwen lobjektf dé dokuman kon sa é mwen ka di ke si wè tout sé bagay tala pa fèt sa ké pasé anlè tèt an lo konpatriot, nou ké ni anlo dokuman, anlo chéma, mé finalman sa pé ké pèwmèt telman la santé pwogrésé matinik é mwen ka répété paske mwen pwan tan pou mwen té li dokuman-an, la santé sé an bagay ki fondamantal, nou ni pa exanp é mwen pé kay tro long, nou ni an vwé épidémi obézité adan péyi-a, tout jénès la yo pa lé manjé yanm, dachin épi patat, zot sav sa, sé pito pizza épi pat yo lé manjé donk ki sa nou ka fè konkrètman, nou ni la chans di ni an pwésidan i doktè, ni osi a koté zafè lobézité i ni an lo gwan moun péyi-a ka viéyi ki ni diabèt, sa sé dé bagay ki twè konkrè é mwen ka répétéw sa, mwen ka diw kolèg mwen pa twouvé dé aks klèr adan dokuman tala é sa mwen ka swété sé ke si léta lé asiz épi nou dan le kad di an konsertasion pou fè dé zaksion, dé fich aksion ki ké ni dé rézilta modifiab, mesurab, kantifiab, mwen pas di atansion ke tou sa ki an didan'y pa bon, mwen pa janmen di sa, mwen ka senpleman di ke kont tenu dé difikilté ke nou ni an didan péyi nou pétèt ke fok nou poté an lot vizion di sé janw de plan tala.

M. Le Président Claude LISE – Je suppose que tu donnes ton point de vue concernant ce point qui était le point précédent.

M. Francis CAROLE – Oui, an lè sa kolèg Lordinot di anlè plan tala, évidaman plan tala sé an plan ki konekté épi an séri dot plan, é kom ou li dotchiman an épi an patché atansion ou dwèt konstaté an paj senk ke yo ka mété an rilasion épi an séri plan notaman twazièm plan santé o twavay, plan daksion sur la kalité de l'air, pwogwan nasional nitrision santé la éti ou ké

ritwouvé pwoblèm ke ou pozé, par konsékan plan tala pa ni pou anbision di wè tout lé kestion ki anlè la santé, i ka rété anlè kestion anvironmantal-a pou lenstan é i ka ba an sèten nonb doriantasion généwal, par kont i ni dé bagay ki vwé sé ke malérèzman pa ni asé étid an didan péyi-a menm ki ka pèwmèt nou wè ki léta véritableman sitiyasion nou, nou pé par ekstansion nou pé konsidéré ke lé pousantaj ki ni isi ou la ka konsewné nou mé an fèt fok nou té kay ni an étid bokou pli pwenti pli fen anlè sa é donk nou pa ni'y mé sé an réyalité pa sèlman pou sa mé pou an séri dot kestion sé ta di ke dé statistik valab anlè dé konsidérasion de santé é sé an bagay ke fok nou fè. Par kont ou pé pa atann de plan tala ke nou défini konbien èkta nou ké pwan pou agwikilti biolojik eksétéra, sé pa fonksion'y. Alo, ès ke plan mérité apwofondi, mé bien entendu, mé mwen ka kwè ke pwoblèm lan ki ni an pétèt sé ke i ni an séri plan ki sègmanté mé sa sé léta fwansé ki ka owganizé zafèy kon sa é kom nou adan léta fwansé ou sav sa nou ka aplitché lé zod owganizasion ki ni adan mé sa ki ka mantché sé pétèt an dokiman, an sèl dokiman ki twansversal é ki ka abowdé lansanm dé kèstion an métan douvan dé proyowité. Sé sa mwen té lé di é si nou lé pwan an tan pou diskité di sa pli lontan nou ka fè'y mé par kont olié té vwéyé an dokiman ba zot épi di zot mi enfowmasion an nou té simié di mi plan an, mwen, mwen ka konsidéré ke diskision an pa fini anlè sa piske diskision tala ké viré aparèt adan diféran bagay ke nou ké fè é mwen ka kwè ke nou telman konsian di sa ke pwemié bagay nou fè an démilsèz, lè nou owganizé sa nou kriyé an fwansé "Les journées de réflexion sur la santé en Martinique", nou pwévwè an fowom anlè an jounen antchè pou gadé zafè santé anvironmantal-a épi an patché moun ki ka entewvienn adan diféran domèn. Pa exanp anlè kestion tala ou pé ké twouvé telman éléman anlè klowdékon an piske i ni an lot plan anlè klowdékon an, pétèt i ni nésésité an sèl dokiman ka fè an sentèz de tout sé dokuman tala mé mwen ka pansé ke fok ou té kay rivé konvenk Macron, de di Macron de fè an plan twanversal ki ka abowdé tout lé kestion piskè ou mié plasé ki mwen.

M. Le Président Claude LISE – Nous revenons à la question numéro 15.

M. Francis CAROLE – La question 15, on l'a votée Président.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Pardon, c'est la question 17 ? 16. Mise en place à titre expérimental d'un dispositif de géolocalisation de personnes présentant des troubles spatiotemporels.

16 - MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL D'UN DISPOSITIF DE GEOLACALISATION DE PERSONNES PRESENTANT DE TROUBLES SPATIO-TEMPORELS.

M. Francis CAROLE – Pour résumer ce document, pour rester dans l'esprit de synthèse, nous avons à regretter régulièrement la disparition de personnes atteintes d'alzheimer, de maladies neuro-dégénératives. Hier encore, il y avait une émission à la télé où une famille parlait de la disparition au Gros-Morne, la disparition du père et cela a toute une conséquence qu'on ne soupçonne pas, en plus de la perte de la personne. Nous avons imaginé avec la préfecture un projet que nous avons appelé projet de géolocalisation c'est-à-dire de créer les conditions pour que les personnes qui sont dans ces situations puissent avoir un moyen, un outil nous permettant en cas de disparition de les retrouver alors nous avons retenu dans les investigations que nous avons faites, deux méthodes, la ceinture ou la montre. Par contre évidemment il y a autour de ces questions toujours une question éthique qui se pose c'est-à-dire que la personne qui est atteinte de la maladie neuro-dégénératives

reste une personne et doit être respectée mais l'autre question éthique qui se pose à notre société et qui se pose au monde de la famille, à n'importe quel citoyen, c'est de savoir quelle est la situation de quelqu'un qui est malade que l'on perd et qui disparait pendant des jours dont on ne sait pas s'il est mort ou vivant, ou en tous cas dans les situations les plus extrêmes décède dans l'isolement, peut-être dans l'angoisse et notre société aussi a le devoir de trouver les moyens pour essayer de pallier cette difficulté. Donc, nous proposons une expérimentation qui sera financée par l'ARS donc l'Etat et nous-mêmes pour un montant de 20 000 € et qui va concerner dans un premier temps une trentaine de personnes. La collectivité versera 10 000 €, l'ARS 10 000 € et puis on va faire le bilan de cette opération, de cette expérimentation, voir si on pérennise l'action et si on l'étend. Alors, de toute évidence il est clair que cette action est nécessaire et que peut-être nous devrons évidemment la pérenniser et l'étendre. Voilà le résumé de ce dossier.

M. Le Président Claude LISE – Est-ce qu'une commission a examiné cette question là ? Commission des Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Bonsoir Président, bonsoir chers collègues. Notre commission Actions Sociale Gérontologie Pepersonnes en situation de handicap a en effet analysé ce dossier et donne un avis favorable. Néanmoins, la question éthique en tous les cas est revenue sur la question des libertés individuelles et le consentement, c'est-à-dire qu'en effet on reconnait toute la légitimité de la géolocalisation quand on a une personne qui souffre de la maladie d' Alzheimer mais néanmoins la question est posée, que dit la CNIL sur ces questions de la liberté individuelle et du consentement et c'est vrai que l'expérimentation nous devons la mener mais sur cet aspect éthique, il faut que si nous validons à l'issue de cette expérimentation ce dispositif, il faut quand même que ces verrous soient un temps soit peu levés après les travaux que nous aurons menés sur cette expérimentation. Pour nous c'est un avis favorable mais ces deux questions sur les libertés individuelles et la question du consentement ont été aussi posées.

M. Le Président Claude LISE – Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LORDI-NOT et ensuite DUVERGER.

M. Fred LORDINOT – I ni an lo moun lè mwen ka diskité épi yo, yo ka di ke sé an dispozitif ke yo lé sèvi. Moun an pa ka palé mwen telman détik. Lè ou ka di étik ou ka sonjé bèf, bèt kon sa mé sé létik an fwansé, mwen pas av ki manniè yo ka di sa an kréyol. Doctè LISE ou ka ri, sé sa, létik. Bon, moun an pa ka palé mwen di létik i ka di mwen : wè, manman mwen ou papa mwen malad, i ka disparèt, i pa ka rété an kay la, i ka pati ponmnen fo nou rivé répéré'y, fon ou bay an bagay, ès nou ka bay an ti braslé, ès nou ka bay an mont, ès nou ka bay an chenn, ès nou ka mété an senti bay, sé pito sa lé moun lan ka diskité lè mwen ka palé épi yo. Pétèt fo nou pansé à ka nou, ké ni moun pami nou kié pétèt kay ni alzaimè é mwen ka di si sé sa ba mwen an mont mé kestion sé ki manniè nou ka réponn bezoin an, i ni an vrè bezoin é expérians tala mwen ké suiv li épi atansion, mwen ka espéré pwi-a pé ké tro chè pou sé moun an, mwen pa sav ki manniè sa ké pasé piskè sé kay an sosiété pwivé mwen ka pansé ki kay jéré bagay la et fok sé moun an, lé zédan sé yo ki ké ni sistèm lan, ès ke bagay-la ké kriyé téléfon ou pou diw moun an pati, ou konpwann moun an ka rété sent mari, ni lontan i ja rivé gwan riviè é sé an kestion fondamantel donk twè sensèwman mwen ka pansé ke nou tout la fo nou suiv ekspérians tala, mwen té ké enmé i asé téritorializé pou fèt an sektè rural et an vil, piske mwen pito konnèt sa ka pasé la kanpan é ki manniè nou pé asosié lé zédan é lé zakonpaniatè adan bagay tala mé sé an vrè demand ke la teknoloji ka pèwmèt, sa vré ka ou ka pisté moun an mé zot sav k épi an téléfon powtab, moun an pé trasé nou é sav tou sa nou ka fè, épi sé bon an. I pé sav tout ka ou fè, si ou lé séré, ou éséyé fè an bagay yo ka viré twouvéw si ou fè an ka, sé vé di ou pa ni pus élektronik épiw, ou pa ni ayen. Mwen ka répété mwen pa djè fo adan zafè bagay étik la mé sèl bagay mwen ka di sé an... oui, oui mwen sav ou konnèt tout bagay, mèt BOUTRIN mwen sav ou konnèt tout bagay, mwen mwen diw mwen sav an étik mwen pa fo mé mwen sav ou fo adan tout bagay donk sa mwen ka souété sé kè nou ni twè vit résilta ekspérimantasion an pou wè ki manniè nou ka mété'y an pwatik.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais simplement... c'est une proposition, tu dis qu'il y a un problème qui nous préoccupe, je voudrais simplement dire qu'il faudrait peut-être le faire mais je pense si l'ARS est là-dedans avec la complicité ou bien l'accompagnement des spécialistes du corps médical, psychiatre, un malade reconnu, c'est pas nous qui allons décider pour arriver à faire la différence entre malade et fugueur, moun ki pati, dire qu'il faut qu'il y ait un avis médical qui reconnait que telle personne ou telle autre personne soit malade, donc dans la recherche c'est un peu travailler avec les médecins, à quel moment nous pensons que, je ne pense pas que ça soit un bracelet sinon yo ké konpwann ke boug la soti lajol, ça veut dire que non c'est une préoccupation, dans la réalité il nous faut travailler avec les médecins, psychiatres et autres. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Francis CAROLE – Très rapidement, il y a 3 questions. La 1^{ère} question c'est la question de l'éthique c'est-à-dire la question qui pose celle des valeurs, du respect, de la dignité et c'est pourquoi il ne faudrait pas que l'objet porté ait un caractère stigmatisant, genre bracelet, non, il ne faut pas que ça ait un caractère stigmatisant. Mais il y a un autre aspect de l'éthique, est-ce qu'on a le droit de laisser finir ces personnes dans des situations d'isolement, perdues dans l'angoisse et sans le respect que l'on doit à la mort par exemple et c'est ça la question aussi et cette question pour moi c'est aussi une question éthique. Notre société n'a pas le droit de laisser ces personnes sans un minimum d'accompagnement, de protection et ça c'est une question d'éthique fondamentale. On ne peut pas laisser des personnes âgées disparaitre et mourrir pratiquement comme des animaux parce qu'ils ne sont accompagnés par personne. Et c'est pourquoi en dépit des quelques questions que ça pourrait poser, il y a de mon point de vu cette responsabilité que nous avons vis-à-vis des personnes. La 2^{ème} question c'est sur la question de la territorialisation, collègue LORDINOT tu as parfaitement raison et ce que nous essayons de faire c'est de faire en sorte qu'il y ait des gens du nord, du sud, du centre pour qu'on puisse voir comment l'expérience se déroule dans les différents points du territoire, que ce ne soit pas uniquement des gens du nord, des gens du sud mais que ce soit un peu mixte. Le 3ème point, c'est le profil et ça aussi c'est important, il ne s'agit pas d'appliquer cette proposition à n'importe qui mais bien à des personnes ayant un profil et qui exige qu'on ait ce type d'actions à leur égard. Evidemment, nous serons accompagnés des spécialistes qui sont nécessaires en la circonstance pour à la fois définir le profil et voir ce qu'il convient d'adapter à la personne.

M. Le Président Claude LISE – Excuse-moi, fais ça sous forme de l'explication de vote parce qu'il a déjà conclu.

M. Francis CAROLE – Mais ça ne me gêne pas Président.

M. Justin PAMPHILE – Non, je pensais qu'il avait répondu aux trois premières questions.

(Rires)

M. Francis CAROLE – Il y a une quatrième.

M. Justin PAMPHILE – Ça va aller vite.

M. Le Président Claude LISE – Comme ça fait la 2^{ème} fois, je ne veux pas qu'on ait l'impression qu'on t'empêche de t'exprimer.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Mais je serai obligé de consulter après parce que frustré. Non, non Président, j'écoutais le conseiller exécutif depuis tout à l'heure, je voudrais avoir quand même avoir quelques éléments de précision mais sur plusieurs sujets, sur plusieurs ordres. C'est un appel à candidatures ?

M. Francis CAROLE – Oui, il y aura un appel à candidatures.

M. Justin PAMPHILE – Oui, c'est important parce que j'ai entendu tout à l'heure que potentiellement peut-être il y a une entreprise.

M. Francis CAROLE – Non, il n'y a pas encore de sélection des entreprises, il y aura un appel à projet.

M. Justin PAMPHILE – C'est important, de manière expérimentale c'est un appel à candidatures où un certain nombre de personnes vont répondre sur les éléments contenus dans un cahier des charges, etc... ça c'est une première chose. La seconde chose, pourquoi fermer la porte, parce que j'ai compris qu'il y a potentiellement des outils qui sont déjà identifiés, bracelet potentiellement, ceinture potentiellement, collier, etc... Pourquoi ne pas laisser la porte ouverte parce que je pense qu'il y a des personnes aujourd'hui qui sont totalement en capacité d'imaginer des supports qui pourraient servir à la géolocalisation dans le cadre des personnes qui sont concernées là. La troisième chose, pour avoir connu une situation comme celle-là, je fais la distinction entre deux choses, la géolocalisation de personnes dans leur maison parce que ce sont les personnes qui sont atteintes de la maladie d'alzheimer et qui peuvent effectivement se perdre dans la maison donc on la géolocalise dans la maison mais ce que j'entends depuis tout à l'heure sauf si j'ai mal compris, c'est la géolocalisation de personnes qui se perdraient éventuellement dans la nature.

M. Francis CAROLE – Hors du domicile.

M. Justin PAMPHILE — Hors du domicile donc c'est pour cela que j'aimerais qu'il y ait quelques éléments de précision pour qu'on comprenne bien parce que dans un cas ou dans un autre la posture n'est pas la même parce que pour avoir vu l'application présentée par une entreprise dans la géolocalisation dans la maison, le système est totalement différent alors que dans le cadre de la disparition, l'approche déontologique est totalement différente. On peut effectivement être confronté à des personnes qui peuvent potentiellement disparaitre mais je ne les suis pas toute la journée mais par contre au moment où elles dis-

paraissent, oui, là à ce moment-là il y a nécessité de faire fonctionner le GPS pour identifier le lieu où potentiellement ils peuvent se trouver au moment où on les recherche, ça peut se jouer à 24 heures, se jouer à 12 heures, ça peut se jouer à 13 heures. Si ces personnes sont prises en charge dans des structures hospitalières, dans des structures spécialisées, le déclenchement de l'alerte se fait en règle générale assez rapidement parce que ce sont des personnes qui sont suivies, parce que dans des structures spécialisées. C'est pour ça que je voudrais que le conseiller précise ces éléments-là pour que ça soit bien clair quand on parle de géolocalisation dans la maison, de personnes perdues et des outils susceptibles d'être utilisés par des inventeurs qui peuvent être en capacité de proposer autre chose et je finis même si je n'ai pas la réponse aujourd'hui et je ne souhaite pas que le débat s'ouvre aujourd'hui mais ce qui s'est passé que l'on a abordé ce matin concernant le tragique accident qui s'est déroulé dans le bus, je pense que de manière également expérimentale mais là, ça va ouvrir un autre débat, sur les enfants qui sont à la maternelle et qui sont quelquefois seuls dans les bus avec un machiniste, à mon avis, ce type d'expérimentation qui vaut pour les personnes atteintes de troubles spatio-temporels pourraient également être imaginés sur des enfants qui sont dans des écoles maternelles, des enfants en bas âge de manière à ce qu'on puisse à un moment donné de la journée, à un autre moment de la journée, identifier leur positionnement.

M. Francis CAROLE – Ok très bien. Sur la question de l'appel d'offres, on a déjà répondu. Concernant la cible visée, évidemment dans les maisons, il y a d'autres systèmes, il y a un système que nous avons mais il y a aussi un système beaucoup plus intelligent qui existe qu'on va expérimenter d'ailleurs et bientôt on va venir devant l'assemblée qui permet de suivre les déplacements de la personne dans la maison et chaque fois qu'il y a un comportement anormal de l'individu, que ce soit signalé à un membre de la famille c'est-à-dire que si la personne se lève tous les jours à 6 heures du matin et qu'un jour on voit qu'il est 7 heures qu'elle n'est pas debout, il y a un signalement, ça c'est à l'intérieur de la maison. Et puis, le système dont on parlait, c'est pour cela que j'ai parlé tout à l'heure de personnes qui se perdaient, c'est un système qui concerne les gens qui quittent l'enceinte de la maison et ça finit généralement par des drames, des tragédies donc ça porte essentiellement sur ce public là. Troisième point par rapport à la question, pourquoi ne pas expérimenter d'autres supports, alors nous avons fait plusieurs séances de travail, nous avons un peu exploré tout ce qui existait y compris les problèmes de puce qu'on pourrait mettre, etc..., il nous a semblé mais l'expérimentation peut nous conduire à penser autrement mais il nous a semblé que ce qui était le moins stigmatisant et le plus simple c'était la ceinture et la montre parce que les autres, il y a le collier, il y a les puces électroniques que l'on pose, ça ne nous a pas paru tellement percutant, ceci étant après l'expérimentation je pense qu'il faudra qu'on fasse un bilan de tout cela et rien ne nous interdit après de voir d'autres possibilités mais on a voulu s'arrêter dans un premier temps à quelque chose qui pouvait paraître comme acceptable, supportable à la fois par la personne mais aussi par la société, par l'environnement du malade.

M. le Président Claude LISE – C'est très compliqué, il y a des personnes âgées, même sans qu'elles soient au stade déjà de démence, etc., qui enlèvent le dispositif. Je l'ai vu beaucoup avec la téléassistance, des personnes âgées qui décident d'enlever le collier, de débrancher, etc., ce n'est pas évident.

M. Francis CAROLE – Il faut expérimenter.

M. le Président Claude LISE – C'est cela, l'expérimentation. Sur l'aspect éthique, qui décide de lancer tel type de recherche, à quel moment, sur quel prétexte. Il faut peut-être réfléchir beaucoup à l'autorité qui, à un moment donné intervient. On ne peut pas laisser cela non plus aux familles. Parce qu'on peut se mettre aussi dans la famille à vouloir surveiller quelqu'un, décréter que la personne est un peu fatiguée. Le nombre de gens qui passent pour être Alzheimer, maintenant c'est très à la mode. Il suffit d'avoir quelques troubles de comportement et on dit ça y est. Il faut déjà que l'on s'assure...

M. Francis CAROLE – Un diagnostic.

M. le Président Claude LISE – Il faut que le diagnostic soit collégial, parce qu'il peut y avoir des collusions ensuite il faut savoir à quel moment on décide de lancer des recherches sinon cela veut dire que vous avez des gens qui n'ont plus de liberté. Donc il y a un problème éthique justement. Enfin, sans entrer dans les détails, c'est dire que c'est éminemment compliqué, mais je pense que cela répond aux besoins. Par conséquent, je pense que cela va être une expérimentation extrêmement intéressante qui va probablement amener autant de nouvelles questions que de solutions. Je consulte l'Assemblée : est-ce que nous sommes d'accord ? Collègue DUVERGER, explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui, l'explication ce n'est pas que pour nous, mais c'est de manière générale. Nous sommes en train de chercher une mesure qui renforce la vigilance familiale et la solidarité collective. Il faut que la solidarité continue. Ou wè an moun malad, etc., aplé fanmy'li, ou ka wè ka alé. La vigilance, cela ne doit pas disparaître, la vigilance à l'intérieur de la famille jété an zyé.

Tout ce que nous sommes en train de chercher, c'est quelque chose qui vient en plus renforcer et les aider.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Président, je regrette que cela ne porte que sur 30 personnes parce que compte tenu de l'énorme masse de personnes qui pourraient être concernées par ce dispositif qui vont de la personne qui souffre de trouble d'Alzheimer profond jusqu'à certains comportements qui ne relèvent peut-être pas de la maladie d'Alzheimer, mais qui posent des problèmes de repérage, etc., je trouve que 30 c'est un peu faible. La deuxième question que j'aimerais poser – on va peut-être me dire que c'est parce qu'on est en déficit qu'on n'a pu mettre que 20 000 euros, je m'attends déjà aux réponses – quel délai on se donne pour cette procédure ? Et un appel à projet, il est prévu pour partir quand, les délais de consultation et à quel moment on sera en top chrono pour dire : ça y est, c'est fait ? A-ton un rétro-planning ou un délai annoncé ?

M. Francis CAROLE – Deux questions : concernant le choix d'une trentaine de personnes ce n'est pas tant une question financière qu'une question – le Président LISE l'a rappelé – d'un minimum de précautions quand même. Parce que ce dispositif, on l'a vu, pose un certain nombre de questions éthiques et il faut qu'on voie les différents aspects à travers l'expérimentation. Et nous n'avons pas voulu un échantillon trop large parce qu'il faut se donner le temps d'analyser, de tirer un certain nombre de conclusions éthiques, mais aussi des conclusions techniques. Je pense que l'échantillon de 30 c'est un échantillon qui nous

permet de travailler dans de bonnes conditions. Il ne faut pas au contraire..., une expérimentation c'est ça, une expérimentation ce n'est jamais au départ une foule trop importante, c'est quand même un petit échantillon qui nous permet de tirer des conclusions après. La deuxième chose et les choses iront très vite parce que nous voulons faire en sorte qu'à partir du début 2019 que l'opération soit lancée. Nous avons ici la délibération qui a été votée et nous mettrons rapidement en place les choses. Mais, il faut aller vite. Pour l'année 2019, il faut mettre en place l'expérimentation, mais le choix des 30 n'est pas un choix financier, c'est un choix politique au sens large, c'est un choix de procédure de mise en œuvre d'une opération.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avec toutes ces précisions, Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Opposition (0) Abstentions (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 17. Il s'agit d'une subvention de la ligue contre le cancer.

17 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

M. Francis CAROLE – Il s'agit de répondre à des demandes de la Ligue contre le cancer sur les années 2016, 2017 et 2018 où la décision c'est de donner à la Ligue contre le cancer 20 000 € pour chacune des années si bien que la plénière doit se prononcer sur un total de 60 000 € pour la Ligue contre le cancer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis très favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – On se range à l'avis de la commission santé.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a-t-il des demandes d'interventions.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste une précision: pourquoi trois ans?

M. Francis CAROLE – Je comprends ta question c'est-à-dire pourquoi n'a-t-on pas répondu année après année ? Parce que les dossiers ne sont pas revenus pour cela, donc j'ai traité les trois années. Par contre, on prend des mesures nouvelles pour l'année prochaine, c'est-à-dire que toutes les associations que nous considérons comme des associations qui sont indispensables dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques de santé, d'insertion etc., nous allons faire, pas des préfinancements, mais nous allons les inscrire et nous mettrons en place aussi une date butoir pour le dépôt des dossiers de sorte que nous ne nous retrouvions pas dans cette situation qui n'est pas une situation normale, je le considère.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote... Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Juste pour faire remarquer qu'il y a une erreur de calcul à la deuxième page du rapport : subvention sollicitée 25 + 25 + 20 cela fait 70.

M. Francis CAROLE – On n'a pas donné la totalité...

Mme Lucie LEBRAVE – C'est marqué 75.

M. Francis CAROLE – Il y a certainement une erreur, mais on n'a pas donné la totalité de la demande sollicitée. Merci Madame LEBRAVE, on va corriger.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote.

Pas d'opposition? Pas d'abstention? Adopté à l'unanimité. Nous passons au 18

Nous passons au 18, il s'agit d'u dispositif d'accompagnement des Centres d'Accueil de Jour pour Personnes âgées dépendantes.

18 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR POUR PER-SONNES ÂGEES DEPENDANTES.

(Monsieur Francis CAROLE donne lecture du document de présentation)

M. Francis CAROLE – Alors le Centre d'Accueil de jour est une alternative entre le maintien à domicile des personnes et l'hébergement en Institution. Il s'agit d'un dispositif de prise en charge d'hébergement temporaire qui a une visée préventive et thérapeutique. Il a ainsi pour objectif de promouvoir, maintenir ou restaurer les capacités de la personne âgée aussi bien physique que social par la mise en place d'activités. Il constitue donc un lieu d'écoute et de soutien pour l'entourage de la personne âgée, notamment l'aide aux aidants, des moments de répit. Répondant ainsi aux besoins des aidants souvent épuisés par la prise en charge ininterrompue de ces personnes en perte de repères. Il s'adresse notamment aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. Les dispositifs dont nous sommes en train de parler, les dispositions règlementaires, le décret est cité, c'est le décret du 29 septembre 2011 prévoit une capacité minimale d'un accueil de jour fixée comme suit : 10 places dans les structures pour personnes âgées dépendantes correspondant aux accueils de jour autonomes non rattachés à un établissement d'hébergement et 6 places lorsque l'accueil de jour est organisé dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le financement des dépenses et d'exploitation de la structure est assuré par un prix de journée hébergement à la charge de l'usagé, fixé librement par le gestionnaire, des tarifs dépendance fixés en fonction des niveaux de dépendance c'est à dire le GIR de l'usager et des tarifs soin fixés par l'Assurance Maladie. Le bénéficiaire de la prestation s'acquitte de ces frais journaliers en fonction de ses ressources y compris la part à domicile qu'il pourrait recevoir ou encore de la participation de ses obligés alimentaires. En 2015, le taux d'équipement en places d'accueil de jour installées s'élevait à 34 places dont 10 places dans les EHPADs et 24 places dans 2 structures autonomes situées, l'une sur le territoire du Centre et l'autre sur le territoire Nord-Atlantique. Il s'agit à Saint-Joseph de la Goutte d'élixir gérée par l'Association Case Gran Moun et mise en service en décembre

2010, et au Lorrain de la "crèche" Manman Fanotte par l'association APROQUAVIE ouverte au public en fin 2013. Depuis 2016, à l'issue de la procédure d'appel à projet, trois autorisations ont été délivrées à trois associations par arrêtés conjoints PCG et DGAS. L'association ASAMAD pour un CAJ (Centre d'Accueil de Jour) de 12 places sur la commune du Carbet, l'association Croix Rouge pour un CAJ de 12 places sur la commune de Fort de France à Redoute, l'association ASCAM pour un CAJ de 12 places sur la commune de Sainte-Luce. Les premières mises en service de ces centres ont été enregistrées au 1er décembre 2016 et au 1er juillet 2017. Alors vous avez un tableau qui précise le mode de calcul que nous avons utilisé, en tout cas, l'aide forfaitaire sera de 2 160 euros par places autorisées, le mode de calcul étant la base c'est à dire le coût journalier de la prestation d'hébergement qui est de 45 euros, le taux d'aide, c'est un tiers du coût moyen journalier, la durée moyenne de prise en charge hebdomadaire, donc c'est ce qui nous permet de trouver le prix forfaitaire de 2 160 euros par place. Alors, l'objectif de la délibération, c'est de se prononcer sur l'effectivité de ce dispositif d'accompagnement des structures d'accueils de jour autonomes pour personnes dépendantes d'un montant de 2 160/place et puis l'insertion de l'annexe ci-jointe au règlement d'aide sociale de la Collectivité Territoriale au titre de l'action sociale facultative. Donc voila les questions sur lesquelles il s'agit de délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales Gérontologie.

Mme Stéphanie NORCA – Président, pour nous c'est un avis favorable sur cette participation de la Collectivité qui est quand même non négligeable et nous apprécions le fait que ce droit au répit est bien organisé par les associations qui portent ce type de projet tout en sachant qu'il y a quand même une structure sur chacune des communautés d'agglo même si ce ne sont que 12 places sur chacun des territoires. Nous saluons l'effort de la Collectivité sans compter que l'Aide Personnalisée à l'Autonomie peut venir en tous les cas à côté de cette participation donnée aux établissements pour contribuer à ce droit au répit supplémentaire. Donc nous saluons l'effort de la Collectivité en ce sens.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission des Finances avis conforme ?

M. Michel BRANCHI – Avis favorable, nous suivons l'avis de la Commission des Affaires Sociales.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Qui demande la parole ? Pas de demande. Nous passons au vote tout de suite.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Peut-être simplement ajouter l'information, nous avons fait état dans le texte...

M. Justin PAMPHILE – Ce n'est pas grand-chose, dans le document pour le Lorrain il est précisé « dans la crèche », ce n'est pas une crèche, la crèche Manman Fanotte!

M. Francis CAROLE – Non, on ne parle pas de crèche.

M. Justin PAMPHILE – Mais c'est marqué « crèche ».

M. Francis CAROLE – C'est une erreur, on ne parle pas de crèche, on parle de CAJ. Merci de préciser cette nécessité de correction. Par contre, j'ajoutais...oui ?

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Je voulais juste être certaine, il s'agit là d'accorder un financement à des structures qui ont répondu à un appel à projet qui date d'avril 2015. C'est bien cela ?

M. Francis CAROLE – Oui, c'est précisé dans le document. Préciser quand même puisque j'ai fait état tout à l'heure de la Case Gran Moun qui a connu un certain nombre de difficultés ces derniers temps. Nous avons, avec l'ARS, trouvé une gestion qui nous semblait satisfaisante c'est-à-dire que nous allons transférer Case Gran Moun, avec leur accord, à l'ASSCAM, tout en maintenant le lieu d'implantation ainsi que le personnel. Le personnel reste, le lieu d'implantation reste, mais seulement il y a un transfert d'activités de Case Grand Moun à l'ASSCAM.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote...

Mme Marie-France TOUL – Président, rapidement, je ne vais pas être longue, mais c'est vrai que nous élus, nous avons tendance souvent à nous exprimer par des sigles et si cela m'a alerté, je pense qu'il y a des personnes aussi qui n'ont pas compris, des personnes qui nous écoutent, et c'est vrai que le terme employé par le conseiller exécutif *CAJ* peut paraître un peu bizarre et il faudrait expliquer qu'il s'agit d'un Centre d'Accueil de Jour.

M. Francis CAROLE – Oui ce ne sont pas des *cages* où on enferme des gens, ce sont des Centres d'Accueil de Jour. C'est vrai que le sigle n'est pas sympathique.

M. le Président Claude LISE – Je l'avais dit d'entrée de jeu...

M. Francis CAROLE – Oui, tu l'avais précisé.

M. le Président Claude LISE – C'est vrai qu'il vaut mieux le répéter. C'est juste. Bien, donc nous sommes unanimes là-dessus ? Pas de problème ?

VOTE

Adopté à l'unanimité

Nous passons au 19.

Il s'agit d'une demande d'investissement formulée par la Fondation Partage et Vie pour la mise en sécurité des résidents de l'EHPAD Marie-Olga ANCET, de Ducos!

19 - DEMANDE D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LA FONDATION PARTAGE ET VIE POUR LA MISE EN SECURITE DES RESIDENTS DE L'EHPAD MARIE-OLGA ANCET DE DUCOS.

M. Francis CAROLE – Il s'agit donc d'une demande d'aide puisque la Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité qui est devenue Partage et Vie a été autorisée par arrêté conjoint de décembre 2005 de l'ARS et...je suppose que c'était toi Président,

M. le Président Claude LISE – Oui, à l'époque...

La structure s'appelle Résidence Marie-Olga ANCET qui a une capacité de 60 places d'hébergement, 55 places d'hébergement permanent et 5 places d'hébergement temporaire et cette structure a été mise en service en 2011. Je vois Marius NARCISSOT me regarder ...donc c'est dans ta commune. Et elle est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale pour 75 % de sa capacité d'hébergement permanent soit 45 places. Alors, les personnes hébergées sont en majorité dépendantes avec près de 63 % de personnes dites démentes. Donc c'est vraiment une structure particulière sur l'ensemble des trois unités de l'établissement. Au fil des années les nouveaux résidents entrés dans l'institution sont déjà en grande dépendance physique et de déficience mentale. Donc c'est vraiment une structure qui accueille un public qui est en grande difficulté. Dans le cadre des objectifs du projet de l'établissement, l'établissement a mise en place une démarche de gestion des risques. Au vu du profil de la population accueillie, la problématique du suicide peut se présenter pour 22 résidents hébergés au sein des étages compte tenu de l'absence de place au sein de l'unité protégée du Rez de chaussée. Par conséquent, au titre de cette gestion des risques, et sur la base d'un certain nombre de recommandations, la Collectivité est sollicitée pour une subvention d'un montant de 11 731,80 euros afin de sécuriser l'espace. Le Conseil Exécutif propose qu'on accorde la totalité de la somme demandée par l'association compte tenu des difficultés que nous avons mises en évidence.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales Gérontologie.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Président, pour nous c'est un avis favorable et nous avons apprécié le fait qu'il soit attribué l'intégralité de la somme sollicitée tout en sachant qu'en effet sur les exercices 2015, 2016 et 2017 que nous n'avions en tous les cas rien accordé à cette structure. Je salue l'effort de la collectivité malgré le contexte contraint d'accorder l'intégralité des sommes demandées soit 11 731 euros pour la sécurisation en tous les cas des étages de cet établissement. Pour nous c'est un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> — Merci. Je suppose que c'est un avis conforme de la Commission des Finances. Y-at-il des demandes d'interventions ? Collègue NARCISSOT.

M. NARCISSOT – Merci Président. Je salue la participation de la Collectivité surtout cette décision d'accompagner pour la totalité de la subvention parce que c'est une structure qui joue un rôle très, très important. Il faut savoir qu'à l'origine, la ville a voulu mettre un schéma, cette structure s'intègre dans un schéma intergénérationnel que la ville a mise en place puisque cette structure se trouve à proximité d'une résidence senior où effectivement il y a une prise en compte de cette problématique. Et là en ce moment, la problématique du risque suicidaire effectivement est véritable et elle est imminente car la problématique de démence, de gestion de ces risques là fait qu'elle est de plus en plus sollicitée. Pour m'être entretenu avec les dirigeants de cette structure au-delà de cette gestion préventive du risque et on l'a vu aussi, ils le disent dans le renouvellement de l'autorisation, où ils s'inscrivent dans une démarche du plan d'amélioration en tout cas de démarche qualité où la problématique du bruit aussi est un aspect à prendre en compte parce qu'il faut savoir que cette structure se trouve à proximité d'un foyer d'animation populaire où parfois quand il y a des manifestations, le bruit a tendance à gêner. Je dis que, au-delà de cette prévention

du risque suicidaire, il y a aussi une démarche qualité en matière de prise en compte du bruit à prendre en compte. En tout cas merci et je salue cette démarche.

M. le Président Claude LISE – Je rappelle que Marie-Olga ANCET, c'est bien ANCET, Jenny DULYS m'a fait signe tout à l'heure, était une grande militante de la cause des personnes du 3^{ème} et même du 4^{ème} âge. C'est vraiment quelqu'un qui mérite qu'on lui rende un hommage et c'est bien qu'elle ait déjà son nom à un tel établissement.

M. NARCISSOT – Elle a été présidente de la Fédération des personnes âgées.

M. le Président Claude LISE – Oui absolument.

M. NARCISSOT – Et elle a été une animatrice justement de cet EHPAD.

M. le Président Claude LISE – Voilà. Nous passons au vote. C'est unanime. Je vous remercie. VOTE

Adopté à l'unanimité

Nous passons donc à la question 20, demande de subvention formulée par la SMHLM pour le financement d'opération d'extension de l'EHPAD Bethléem de Shoelcher.

20 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA SMHLM POUR LE FINANCEMENT D'OPERATION D'EXTENSION DE L'EHPAD BETHLEEM DE SCHŒLCHER.

M. Francis CAROLE – Il s'agit de travaux d'extension qui permettront à Bethléem d'avoir 11 places supplémentaires portant ainsi sa capacité totale à 104 places et répondre aux demandes d'admission parce que vous savez que nous avons de très grandes difficultés pour pouvoir répondre aux demandes. Cette extension de 11 places supplémentaires sera un plus pour la Martinique et pour les familles. En même temps il y aura la création d'un pôle d'activités de soins adaptés -PASA- qui permettrait d'accueillir, dans la journée, les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés pour un accompagnement technique spécifique de soins d'évaluation et de communication et traitements non médicamenteux de la maladie d'Alzheimer. A ce double titre, il faut aider. La demande qui est faite par la Société SMHLM au profit de l'EHPAD de Bethlèem est de 200 000 €. La Collectivité a considéré que, compte tenu des enjeux qui sont posés à travers cette question, d'accorder l'intégralité de la somme à savoir 200 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales Gérontologie.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, il s'agit de donner un avis favorable et nous saluons, encore une fois, l'effort de la Collectivité en direction de la prise en charge des personnes âgées sur l'intégralité des 200 000 € en tous les cas accordés à l'opérateur qui est SMHLM pour la réalisation de ces travaux de création de 11 places supplémentaires. Néanmoins notre commission a été interpellée sur la question de l'architecture de ce type d'établissement. Et c'est vrai qu'en termes d'exemplarité sur la construction même, sur la configuration de l'espace de l'EHPAD Bethléem, nous saluons la configuration et l'architecture parce que cela répond à un besoin, on est de plain-pied, c'est un établisse-

ment qui a l'avantage d'être sur un terrain extrêmement plat. Et c'est vrai que la réflexion a été posée pour la construction de nouveaux établissements a peut-être à réfléchir à un cahier des charges sur une création peut-être d'un outil qui nous permettrait de créer un modèle d'EHPAD martinico-martiniquais qui tienne compte à la fois de notre public, mais aussi des particularités de notre territoire et des problématiques de santé notamment la question de la maladie d'Alzheimer. C'est vrai que c'est un bel établissement et nous saluons l'effort. Pour nous c'est un avis très favorable pour accorder ces 200 000 € à la SMHLM pour réaliser ces travaux d'extension de cet établissement remarquable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances, avis conforme ?

M. Michel BRANCHI – Effectivement avis conforme à celui de la commission.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon...

M. Francis CAROLE – Simplement quelques éléments de conclusion par rapport à la préoccupation exprimée par la collègue NORCA et j'ai pris la décision en lien avec le Président du Conseil Exécutif de mettre en place une commission composée d'architectes, de professionnels du secteur, de sociologues pour que l'on réfléchisse sur un type d'EHPAD qui pourrait convenir. Il y a beaucoup de constructions qui ne conviennent pas à ce qu'il convient de faire et l'idée c'est d'avoir une espèce d'EHPAD type, ce qui n'empêcherait pas, évidemment, à l'imagination de s'exercer mais ce qui nous permettrait, dans le cahier des charges, de préciser ce que nous attendons de la part des uns et des autres. D'autre part, nous avions aussi décidé d'aider le Logis Saint-Jean pour 18 places supplémentaires puisqu'ils étaient dans une situation où il y avait deux personnes par chambre. Il va pouvoir y avoir une personne par chambre désormais. Les travaux sont finis, nous avons visité récemment et la Commission de Sécurité est passée aujourd'hui et a donné un avis favorable. Par conséquent, cette structure pourra évidemment fonctionner.

M. le Président Claude LISE – Pas de demande d'interventions ? Collègue MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Juste déjà remercier et informer puisque la commission d'Appels d'Offres qui vise à attribuer les marchés pour l'extension effectivement de cet EHPAD à Terreville a déjà eu lieu. Remercier, en tout cas saluer l'effort et l'originalité du projet puisqu'il y a tout un espace un peu de stimulation sensorielle notamment pour ces résidents.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons à la question 21.

Demande de subvention d'investissement formulée par la Fondation Partage et Vie. Alors c'est pour la sécurisation et l'aménagement de l'EHPAD Le Beauséjour.

21 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LA FONDATION PAR-TAGE ET VIE. C'EST POUR LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT DE l'EHPAD LE BEAU-SEJOUR

M. Francis CAROLE – Alors, comme son nom l'indique cet EHPAD se trouve à Trinité à Beau-séjour, en un seul mot ; Il y a ce jeu de mot mais en fait c'est au quartier Beauséjour de Trinité. C'est un EHPAD de 63 places, 60 places en hébergement permanent et 3 places en hébergement temporaire. La demande, suite à l'impact d'un problème qui avait laissé des traces et notamment en matière d'infiltration au niveau des balcons de cette structure, il y a une demande de sécurisation qui est faite pour un montant de 146 270 €. La Collectivité propose d'accorder un peu moins que la demande, mais tout de même 100 000 € pour ces travaux.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous c'est un avis favorable pour cet établissement parce que nous avons été sollicités sur Ducos tout à l'heure et cette fois pour le même type de travaux et là nous sommes sollicités sur Beauséjour pour des travaux encore de sécurisation. Pour nous c'est un avis très favorable pour la sécurisation d'établissement et bien sûr des usagers.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. le Président Claude LISE – Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE — Merci Monsieur le Président. Bien évidemment l'établissement le Beauséjour a besoin, lui aussi, d'être rénové et c'est vrai que la Fondation Vie et Partage gère aussi l'EHPAD Marie-Olga ANCET dont nous avons parlé tout à l'heure et le Beauséjour. Et c'est aussi vrai que celui-là a été mis en service en 2001, est plus vieux, a besoin de cette rénovation. Bien évidemment nous sommes favorables à ce versement d'une subvention d'investissement de 100 000 €, mais nous nous disions que si la Collectivité avait pu aller plus loin cela aurait été quand même pas mal puisqu'il s'agit là encore, comme pour les deux autres établissements de mise en sécurisation de l'établissement. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Y-a-t-il d'autres demandes ? Il n'y en a pas. Tu réponds.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je note que dans sa finesse d'esprit, la collègue TELLE a mis les verbes au conditionnel. C'est vrai qu'on avait déjà contribué à Ducos pour la même association, nous avons essayé d'équilibrer.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 22. Demande de subvention de l'Association AMDOR, bien connue, AMDOR 2000, pour son programme d'actions annuelles.

22 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMDOR POUR SON PROGRAMME D'ACTION ANNUELLE.

M. Francis CAROLE – L'AMDOR fait une demande de subvention de 60 640 € sur un total de 453 935 € de budget. Dans la réalité, L'AMDOR, son budget réel est de 275 094,33 €, la proposition de la Collectivité c'est d'attribuer, sur les 60 640 € demandés, 36 725 € à l'AMDOR.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous c'est un avis favorable concernant cet accord pour la subvention à l'association l'AMDOR que nous connaissons tous sur la question de la gérontologie qui mène de belles actions. Pour nous c'est un avis très favorable ; La somme que nous accordons est de 36 725 € ce qui ramène à 13% de la participation globale.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. le Président Claude LISE – Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas...

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste une explication. On a diminué parce qu'ils ont diminué ?

M. Francis CAROLE – Ils avaient fait une demande d'un peu plus de de 60 000 € sur un budget global de 453 000 €.

M. Jean-Claude DUVERGER – Et ils ont diminué...

M. Francis CAROLE – La réalité c'est 253 000 €. On a gardé l'idée des 13 et quelques pour cent, mais en réduisant la somme par rapport au budget réel.

M. le Président Claude LISE -

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous passons au 23. Demande de subvention formulée par l'Union Départementale des Associations de Combattants de la Martinique, et c'est pour son programme d'activités 2017.

23 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEEE PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSO-CIATIONS DE COMBATTANTS DE LA MARTINIQUE : PROGRAMME D'ACTIVITES 2017.

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'une demande de l'UDAC pour poursuivre ses activités en faveur des anciens combattants de la Martinique au titre de l'exercice 2017. La demande de subvention est de 5 000 € et la proposition est d'accorder 3 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Sociales.

Mme - Non

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI -

M. le Président Claude LISE – Les commissions n'ont pas statué. Ya-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER — Pourquoi ne donne-t-on pas 5 000 €? Ils ont été tellement peu reconnus, ce sont des anciens combattants ? Et alors ils ont été tellement peu reconnus y compris en France... ils ont des activités, ni an lô ki ja mô, mais il faut les aider...5 000 € ça gène ?

M. Francis CAROLE – Ce n'est pas la seule aide que la Collectivité donne...

(Interventions hors micro de Monsieur Jean-Claude DUVERGER)

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je vous ai déjà dit que je ne suis pas l'ordonnateur. Il y a un Conseil Exécutif qui s'est tenu et qui a fait des propositions qui, comme vous le voyez, peut aller très loin dans certaines demandes parce que cela s'imposait et là, a retenu de proposer 3 000 euros. Je suis obligé de m'en tenir à une décision collective. Vous m'excuserez, collègue DUVERGER.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Président, vous êtes en train de nous faire la démonstration que l'Assemblée ne sert à rien. Il dit qu'une décision a été validée par le Conseil Exécutif et que bon, c'est fait...

M. Francis CAROLE – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président Claude LISE – L'Assemblée peut refuser.

Mme Catherine CONCONNE – Elle peut refuser ou accepter et pas amender. Bravo...

M. Francis CAROLE – Je précise ma pensée puisqu'elle a été manifestement dévoyée, j'ai parlé de mes rapports en tant que personne présentant le dossier et le Conseil Exécutif. L'Assemblée fait ce qu'elle veut, mais le mandat que j'ai en tant que rapporteur c'est 3 000 € et je défends cette somme au nom du Conseil Exécutif, après l'assemblée est libre.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je suis de l'opposition même si je propose 5 000 €, cela n'a pas de sens.

(Rires)

Vraiment pour les anciens combattants pour leur organisation, pour les aider, on pourrait donner 5 000 €, mais enfin…je ne me battrais pas.

M. le Président Claude LISE – Le problème c'est que je ne sais pas s'il y a... Moi, je suis tout à fait d'accord aussi, tu sais que j'ai beaucoup de respect pour nos aînés qui sont allés combattre à une certaine époque difficile. Par conséquent, je serai tout à fait d'accord, mais il faudrait qu'il y ait un représentant mandaté par l'ordonnateur parce que sinon cela ne sert à rien.

M. Francis CAROLE – Nous sommes en fin d'année aussi et je crains qu'il n'y ait pas de...

(Intervention hors micro de Monsieur Jean-Claude DUVERGER)

M. le Président Claude LISE – Non, mais je pense que tout le monde est d'accord...

<u>M. Francis CAROLE</u> – Nous allons très loin, mais nous logeons aussi, et vous le savez aussi, une partie des associations d'anciens combattants et nous les avons aidés sur d'autres propositions cette année. Donc nous ne sommes pas non plus...

M. le Président Claude LISE – Nous avons même construit à une autre époque, je peux dire, nous avons construit à une autre époque un édifice qui leur permet d'avoir des activités. Mais enfin, non, non, mais il vaut mieux ne pas s'étendre là-dessus. Ce qui est gênant dans le système, je le dis, ce qui est grenant dans le système, c'est que si on déséquilibre en l'absence de l'Exécutif qui seul finalement peut voir s'il peut répartir autrement ses crédits, sauf si on dit on met là et on enlève sur quelque chose d'autre...non mais c'est un petit peu...comment ?

(Interventions hors micro de Madame Catherine CONCONNE)

M. le Président Claude LISE – Oui, je ne dis pas que cela ne se fait pas dans des cas exceptionnels, mais c'est chaque fois très compliqué parce qu'il y a un équilibre. Voila, c'est ça ...

(Intervention de Madame Marie-Hélène LEOTIN)

M. le Président Claude LISE – Oui tu peux porter une information.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – C'est vrai que nous sommes à la veille d'un centenaire le 11 novembre, mais tous les poilus martiniquais, ils sont décédés et pas seulement les Martiniquais. La plupart des anciens combattants aujourd'hui ce sont ceux d'Indochine et d'Algérie. Indochine et Algérie ce n'était pas tout à fait les mêmes guerres que la 1ère et la 2ème Guerre Mondiale. Mais c'est vrai qu'il faut les aider, qu'il faut également apporter un soutien à ces associations. Je pense qu'on a fait un effort en proposant 3 000 euros. C'est cette information que je voulais apporter.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Vous voyez c'est toujours sur les plus petites sommes que j'ai toujours le plus de problèmes !

M. le Président Claude LISE – Collègues, c'est vrai qu'il vaut mieux ne pas s'étendre. Cela va être un débat un peu mesquin.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je retire ma proposition.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie de retirer ton amendement et je propose qu'on vote de manière unanime, sans débat gênant. Il n'y a pas d'opposition, moyennant quoi. C'est un vote de résignation que cela s'appelle. Un vote de Résignation unanime. Cela vous va ?

Comme ça on passe au 24, Avenant au tête fondateur de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance.

24 - AVENANT AU TEXTE FONDATEUR DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

M. Francis CAROLE – Il y a une série de dossiers, trois ou quatre dossiers qui concernent l'observatoire de la petite enfance.

Donc alors le document n°24, c'est un document qui apporte des modifications au document précédent ; alors les modifications les plus importantes, c'est une modification de la dénomination, ça va s'appeler désormais Observatoire Martiniquais et une inscription de la 5ème mission de l'Observatoire relative à la formation continue en fonction de l'évolution de la loi. Une modification de la composition générale de l'Observatoire et de ses comités techniques et stratégiques, conformément au décret 2016-1285, une modification de la procédure de restitution des chiffres et analyses de l'Observatoire, une modification du statut de l'Observatoire inscrit comme Observatoire de la Protection de l'enfance et non pas comme une section d'un autre Observatoire, ça c'est important. Une modification du préambule de la charge de fonctionnement et puis des changements de termes, par exemple au lieu d'avoir Assemblée départementale, on aura Assemblée Territoriale, Collectivité Territoriale, etc.

M. le Président Claude LISE – Bien, avis de la commission santé de l'action prévention.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il n'y a pas de débat là-dessus ? Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Président, je voudrais proposer un amendement à cet avenant, puisque dans la composition qui est proposée de cet observatoire nous voyons qu'il est question de la présence du Président du Conseil Exécutif et de certaines directions de la Collectivité territoriale en tant que représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique. Or, nous savons bien et c'est ce qui nous réunit ici aujourd'hui, qu'il existe deux organes majeurs à la Collectivité Territoriale de Martinique. La modification ou l'amendement que je propose à cet avenant de cet observatoire c'est que nous puissions avoir, nous assemblée, un représentant qui fasse partie des personnes qui représentent la Collectivité Territoriale de Martinique. Cela pourrait être le Président de l'Assemblée, mais en tout cas que nous puissions avoir les deux organes majeurs de la collectivité de Martinique qui soient présents au sein de cet observatoire. Merci.

M. Francis CAROLE – Président, puis-je dire à la collègue qu'elle a anticipé sur le dossier suivant ? Par rapport au vote, ça c'est le dossier 24 qui portait des modifications dans des dénominations, etc. Le dossier 25 va parler justement de la constitution et je crois que c'est là que ton intervention va trouver son sens.

Mme VALENTIN – Probablement, mais effectivement j'ai fait cette intervention sur ce dossier puisqu'il est l'avenant à la composition de l'Observatoire et effectivement le dossier suivant – si j'ai bien compris, je peux me tromper – venait détailler. Donc je me suis dit que si nous avons déjà un avenant à la composition qui est dans le point 24 c'est d'abord ici qu'il faut que nous puissions le poser pour qu'ensuite dans le détail nous puissions retrouver l'identification. Dans le point 24, ce serait rajouter la représentation de l'Assemblée dans l'observatoire, et dans le point suivant ça pourrait être, le Président de l'Assemblée ou ...

M. Francis CAROLE – Je pense qu'il serait plus pertinent de le faire dans le dossier 25.

<u>Mme VALENTIN</u> – Comme vous voulez. Si j'en conclus que vous accédez à notre demande, c'est parfait.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non, je pense qu'il serait plus prudent de le faire. On va en discutez ce n'est pas moi qui décide, c'est l'Assemblée. Ce qui ferait qu'on mettrait au vote le 24 maintenant puis dans le 25 on analyserait l'amendement qui est proposé.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ? Nous mettons aux voix. Il n'y a pas d'opposition.

Donc, nous passons précisément au 25 qui concerne la composition de l'observatoire.

25 – COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

<u>M. Francis CAROLE</u> – Dans la composition de l'Observatoire, il y a un comité stratégique et un comité technique et des groupes de travail.

La coordination de l'Observatoire est placée sous la responsabilité de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il y a donc un certain nombre d'institution, d'associations signataires du protocole. Bon je ne détaille pas, et composition générale de l'Observatoire des représentants de l'Etat, des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique, Président du Conseil Exécutif, direction mettant en oeuvre la protection de l'enfance, et ...bon, je pense que c'est peut-être là que cette proposition trouve sa pertinence. On va y revenir. Et des représentants d'associations, etc, il y a aussi la composition des comités stratégiques et techniques de l'Observatoire ; là aussi le Préfet ou son représentant, le Recteur de l'Académie, des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique, etc les mêmes ; et puis composition du comité technique, on voit un peu la même géométrie des associations et institutions participant à ce comité. Voila, alors... on analyse cette proposition de faire en sorte qu'il y ait un représentant de l'Assemblée. Parce que pour l'instant, il y a le Président du Conseil Exécutif ou son représentant et les administratifs, c'est à dire les Directeurs de ci de ça, etc, Bien.

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, il y a tout le monde, il y tout le monde sauf...

M. Francis CAROLE – Sauf DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – ...nous. Tout, tout, il y a peut-être 50, 60 personnes et il n'y a pas une ligne pour nous là.

M. le Président Claude LISE – Mais non, c'est un oubli.

(Protestations)

M. Jean-Claude DUVERGER – On ne peut pas nous demander de voter aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Non, mais c'est un oubli au sens Freudien ;

<u>M. Francis CAROLE</u> – Tout de même Président, en disant que ce n'est pas moi que Freud a habité dans la circonstance (rires). Il y une proposition qui a été faite par des administratifs, mais je pense que ce que l'on pourrait faire, Président ...

M. le Président Claude LISE –Si ce sont les administratifs qui l'ont fait, c'est encore plus grave.

(Rires)

C'est encore plus grave, ça montre que le mal gagne, hein!

M. Francis CAROLE – Le mal au sens Freudien aussi?

M. - après l'acte manqué, on a le lapsus révélateur!

M. le Président Claude LISE – Cela veut dire qu'ils ne se rendent même plus compte qu'il existe une Assemblée, c'est pas possible! Au point où on est, personnellement je suis un peu résigné. Donc ça me glisse dessus, mais cela me gêne plutôt pour l'Assemblée.

M. Francis CAROLE – Président, est-ce que je pourrais proposer quelque chose ? Pour éloigner de nous les spectres de Freud et de je ne sais trop qui ; je pense que cette proposition est tout à fait pertinente et donc j'aurais proposé que l'on mette le Président de l'Assemblée ou un de ses représentants à la fois dans l'Observatoire et aussi dans le comité technique et le comité ; voilà.

M. le Président Claude LISE – Honnêtement, je pense surtout que face à l'Etat, cela a du sens – ce n'est pas tellement par plaisir d'aller dans des réunions, il y en a déjà tellement – mais face à l'Etat, je pense que quand même, quand même ça a du sens, et cela va augmenter quand même le poids que nous pesons. Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Je pense que, comme le collègue CAROLE, on peut accéder à la proposition de notre collègue VALENTIN, mais je dis que quand on met quand même le Président du Conseil Exécutif ou...

M. Francis CAROLE - Non, pas « ou » « et »

M. Lucien ADENET – ... ou son représentant, la Collectivité est représentée ...

(Protestations)

Je ne dis pas que l'Assemblée est représentée, mais je dis que la Collectivité soit représentée, mais cela ne me dérange pas que l'on mette la proposition de la collègue VALENTIN, je suis d'accord!

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET, c'est pour te dire... écoute-moi c'est pour que l'on s'entende bien si nous étions en Guyane, il n'y aurait aucun problème, il y a un Exécutif qui est en même temps Président de l'Assemblée, ce n'est pas... écoute-moi, c'est moi qui ai choisis ça ? On est dans un système où tu as une Assemblée d'une part et un Conseil Exécutif d'autre part où cela existe -ou bien je vis en rêve- bon, sinon, pourquoi dans un tas de... écoute moi, au Conseil de Surveillance du CHU ou au Conseil de Surveillance de l'ARS pourquoi il y a un représentant du Conseil Exécutif et tu as deux représentants de l'Assemblée, par exemple, tu aurais pu dire aussi que la Collectivité est représentée par une seule personne, terminé. Donc il faut bien comprendre qu'on est dans un système, ce n'est peut-être pas toi qui l'as choisi moi non plus, ...on est dans un système, on ne peut pas être dedans et puis le nier en même temps et en permanence donc l'Assemblée c'est-à-dire celle-là même qui est sensée voter les orientations, qui est sensée voter les crédits, etc., tu imagines qu'elle peut être absente dans des réunions où les services de l'Etat, on ne dit pas que le Préfet est là et que comme le Préfet est là, l'ARS n'est pas là, etc., on pourrait dire la même chose il suffit que le Préfet soit là et terminé. Ce n'est même pas comparable ce que je dis là, mais enfin tu imagines que cela ne peut que renforcer la Collectivité d'avoir une représentation plus importante, il me semble. Je peux vous dire que nous tous le nombre de réunions vu que nous ne sommes pas nombreux nous en souffrons et j'en souffre comme vous-mêmes. Puisque nous sommes tous dans une quantité de réunions. Ce n'est pas une revendication, c'est parce que pour l'affichage à l'extérieur et je dis l'affichage vis-à-vis de l'Etat qui nous regarde, nous nous affaiblissons nous-mêmes. C'est cela qu'il faut éviter. Je ne peux pas dire plus.

M. Lucien ADENET – Oui. Mais ce que je voulais te dire Président, c'est une organisation politique qui n'a pas deux têtes, c'est une organisation politique avec deux instances.

M. le Président Claude LISE – Les deux instances, c'est ça que je t'ai dit.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Oui, mais je t'ai dit que je vote favorablement pour la proposition qui est faite.

M. le Président Claude LISE – Mais oui. Nous sommes entièrement d'accord.

M. Lucien ADENET – J'invite mes collègues à voter favorablement également.

M. Francis CAROLE – Si tu permets, Président, je pense qu'il y a une unanimité absolue ici entre le Conseil Exécutif et l'Assemblée sur cette proposition. Je l'ai dit tout de suite d'ailleurs à la collègue VALENTIN et cela me semble tout à fait pertinent et de bon sens. Il n'y a pas de difficultés.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'opposition.

M. Francis CAROLE – Sauf si l'opposition n'est pas d'accord.

M. le Président Claude LISE – A l'unanimité.

VOTE

Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité.

Nous passons au 26, rapport 2017 de l'Observatoire de la protection de l'enfance

26 - RAPPORT 2017 DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

(Monsieur Francis CAROLE donne lecture du document de présentation)

Il s'agit d'un rapport important...

M. (inaudible)

M. le Président Claude LISE – Si si on a voté, à l'unanimité.

M. Francis CAROLE – il s'agit du rapport 2017 de l'Observatoire avec, vous avez vu, les objectifs : Permettre aux différents acteurs d'avoir une vision synthétique du contexte législatif et des politiques publiques, informer sur le fonctionnement des activités de l'Observatoire, décrire le dispositif etc. La structuration du rapport est en six parties : le contexte législatif, l'actualité de l'Observatoire, le recensement non exhaustif des formations continues aux

journées de réflexions organisées sur le territoire, des données statistiques et les recommandations produites par l'Observatoire et enfin les objectifs principaux de l'Observatoire pour la période 2018-2020. Il y a aussi dans les statistiques recueillies 81 indicateurs qui composent la 4ème partie relative aux données statistiques s'organisant suivant des axes qui vous sont rappelés et puis les recommandations de l'Observatoire en fin de présentation sur la prévention, sur les violences intra-familiales, sur les co-constructions -le faire ensemble-, et sur le développement de la recherche en matière de protection de l'enfance. Il y a une liste de recommandations et d'alertes. Recommandation n°1, l'Observatoire de la Protection de l'Enfance recommande une étude des publics-cibles et de leurs besoins en matière de prévention. Recommandation n°2, l'Observatoire recommande que soit organisée sur le terinterministériel de mobilisation de lutte contre les violences ritoire en lien avec le plan faites aux enfants 2017-2019 une journée annuelle de réflexion sur les questions des violences intra-familiales et leur impact sur le développement de l'enfant. En 3, de renforcer les constructions de réponses ou d'actions pensées de façon partenariales, favoriser donc le faire-ensemble. En 4, recommander de développer la recherche en protection de l'enfance afin de permettre une meilleure compréhension des problématiques et une meilleure anticipation de leurs évolutions et aussi alerter sur les conséquences du mode de moyens financiers, de divers acteurs de la protection de l'enfance qui impactent de façon importante la qualité de la prise en charge des mineurs et jeunes mineurs. Ensuite, vous sont rappelés des enjeux de la période 2018-2019 et 5 enjeux : une meilleure circulation de l'information autour de la protection de l'enfance, une meilleure lisibilité des besoins en formations - le développement de temps de formations de réflexion sur le protection de l'enfance- et un recueil de chiffres précis et fiables, la construction de recherches permettant une meilleure compréhension des problématiques de protection de l'enfance et des évolutions sociétales, l'élaboration du schéma de l'enfance et de la jeunesse et de la famille qui est en cours. Alors, la dépense permettant de financer la publication de ce document que vous avez est imputé au chapitre 934 du budget de la Collectivité Territoriale pour un montant total de 5 050 euros. Donc, il faut délibérer à la fois sur la publication évidemment et la dépense de la publication. Merci

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Parfait. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Merci, concernant l'Observatoire de la protection de l'enfance et par rapport à l'actualité actuelle, je m'interroge sur le niveau de prise en charge des enfants de l'aide sociale quand on sait aujourd'hui que le personnel de la CTM chargé d'encadrer et de s'occuper de ces enfants aujourd'hui se mobilisent pour des problématiques de moyens et de conditions de travail. Cela fait plusieurs jours aujourd'hui que cette mobilisation prend de l'ampleur et de manière très opérationnelle et concrète, je souhaiterais que l'on puisse nous dire ici dans cette Assemblée, quels sont les niveaux de mesures qui ont été prises pour faire en sorte que les conditions de travail et que le niveau d'encadrement et les moyens sollicités par le personnel en charge de ce type de jeunes, on parle bien de protection de l'enfance, quelles sont les mesures qui sont prises pour faire en sorte que justement ces jeunes qui sont à la fois difficiles et en difficulté, mais aussi avec une histoire de vie ne soient pas péna-

lisés par ce qui est en train de se passer aujourd'hui à travers à travers l'Aide Sociale à l'Enfance compétence directe de la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. Francis CAROLE - D'abord si tu permets, Président, remercier le collègue HAJJAR sur cette question, qui est une bonne question et rappeler un certain nombre de choses. Quels sont les problèmes posés par le personnel aujourd'hui? Je veux d'abord rappeler que le personnel a déposé un préavis de grève et que dans les délais de cinq jours que la loi prévoit, je les ai rencontrés durant pratiquement quatre heures... Pas hier, hier c'est autre chose tu t'es mal renseigné. Je les ai rencontrés très longuement et cette rencontre nous a permis de faire deux choses: d'une part qu'ils précisent leurs revendications et d'autre part que nous apportions un certain nombre de réponses. Il y avait un certain nombre de nécessités qui ont été présentées notamment en matière de ressources humaines. Au mois de septembre avant que la grève ne se déclenche, le Président du Conseil Exécutif avait pris la décision de renforcer l'équipe de l'aide sociale à l'enfance et nous avons exprimé cela lors de cette réunion. Par conséquent, les ressources humaines sont affectées. Evidemment nous n'avons pas pris toutes les personnes nécessaires pour les mettre le même jour, mais en tout cas le process est lancé et notre décision c'est de faire en sorte qu'avant la fin de l'année, l'ensemble des ressources humaines demandées soit affecté. Le Président du Conseil Exécutif avait, dès septembre, validé cette décision et nous l'avons rappelé au personnel que nous avons rencontré cette même volonté de manière très claire. C'est pour cela que j'ai dit très tôt que les demandes en matière de ressources humaines étaient satisfaites à 100%. Deuxième type de revendication, ce sont des problèmes de véhicules qui ne sont pas de la responsabilité de la DG solidarité puisque nous avons un système global pour les véhicules. Alors on peut essayer d'avoir la langue de bois, ce ne sont pas tellement mes habitudes, il y a eu des déficiences à ce niveau qu'on a identifiées. Et ces déficiences ont affectées pas seulement dans le secteur social, mais d'autres secteurs. Et nous avons pris des dispositions pour les réparer. Première chose, nous allons mettre à la disposition du personnel déjà six véhicules pour faire face aux urgences. Nous avons un marché de jointure en novembre, nous allons augmenter donc la capacité et fin décembre, mais le temps étant ce qu'il les l'administrations aussi, il se peut que ce soit au début de janvier nous allons attribuer 16 véhicules à cette direction et jamais auparavant cette direction n'aura eu à partir de janvier autant de véhicules à sa disposition. Nous avons véritablement augmenté les capacités parce que c'est du personnel qui est appelé à se déplacer pour des urgences, de protection des enfants, de prendre un enfant en difficulté... C'est extrêmement important. Les véhicules seront mis à leurs dispositions parce que c'est une véritable nécessité de service. Mais à côté de cela, il y aura aussi deux possibilités : il y aura une plateforme où en cas de besoin supplémentaire, les professionnels pourront s'inscrire en donnant une priorité à cette direction compte tenu de ce que je vous ai dit précédemment, des urgences. Et le personnel aussi pourra utiliser son véhicule personnel. Alors, un agent a le droit de refuser d'utiliser son véhicule personnel, mais ce n'est pas interdit de l'utiliser. Il y a des problèmes d'assurance et il y a des problèmes d'indemnisation kilométrique. C'est l'ensemble de ces dispositifs qui permettront de rendre plus fluide la gestion du parc automobile et de nos obligations. La troisième chose qui est importante c'est la demande de téléphone portable puisque c'est un personnel qui se déploie sur le territoire. Vous supposez que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont besoin d'un téléphone portable, les portables ne datent pas de 2016 et il y avait très peu de portables. Finalement ce que nous avons décidé c'est d'accorder un portable de service à ce personnel qui doit être tout le temps joignable au moment des déplacements. Cela va faire un total de 14 ou 16. C'est le principe qui est important ce n'est pas tellement... c'est 32

ou 34, excusez-moi – ce n'est pas tellement le nombre qui est important...c'est-à-dire ce personnel sera doté. Nous aurons aussi pour la première fois de l'histoire de cette direction un personnel ayant ces moyens pour pouvoir travailler. Il y avait aussi une autre revendication. Il y a ce que l'on appelle les informations préoccupantes, C'est quoi, eh bien, on vous appelle pour vous dire qu'un enfant est en danger quelque part, etc., il faut faire une enquête rapide. Ce que j'ai observé en regardant les statistiques de toutes les années précédentes c'est que lorsqu'il y a 1 500 cas qui sont signalés la Collectivité en général, je ne dis pas cela pour jeter l'anathème je dis quelle était notre situation, quand je dis nous c'est qu'autant au Conseil Général qu'aujourd'hui le taux de couverture de ces informations préoccupantes étaient extrêmement faibles. Et quand je le dis ce n'est pas pour mettre en difficulté quiconque pour nous aussi en 2016, 2017 c'était faible parce qu'il fallait une organisation particulière. Nous avons proposé une organisation particulière, il faut rappeler que les premières réunions que j'ai eues avec le personnel de la DDASS qui faisait des informations préoccupantes c'était que les professionnels disaient qu'ils ne voulaient plus accompagner et faire en de plus les IP donc il a fallu trouver ici un dispositif et nous avons fait voter ici un dispositif où il s'agit de mettre une cellule spéciale qui va s'occuper des informations préoccupantes avec un total de 16 personnes et nous aurons une montée en puissance, 4 en 2018 et début 2019 j'espère que l'on aura 4 autres de sorte que l'on puisse répondre à cela et qu'on soit au niveau concernant cela. Ceci étant, il y a aussi des questions de locaux. Vous supposez très bien aussi que le personnel de l'aide sociale à l'enfance n'est pas rentré dans les locaux en 2016. Donc il y a des situations qui sont aussi des situations anciennes et c'est la raison pour laquelle nous avons déjà, très concrètement, pris un certain nombre de dispositions. Par exemple nous avions la cellule de placement de Trinité qui était à Beauséjour dans des conditions extrêmes que nous avons délogées et mise aujourd'hui à l'ancien pôle emploi de Trinité. Nous avons aussi attribué un local à Ecole Famille-Quartier, local qui sera à disposition à partir du 05 novembre. Nous avons fait les réhabilitations nécessaires mais plus fondamentalement que les locaux et que les moyens encore que ce soit encore des éléments importants, nous avons mis surtout en place des instruments. Nous avons lancé l'élaboration du schéma de l'enfance de la famille et de la jeunesse qui sera terminé en avril 2019. Je rappelle que le dernier schéma avait été réalisé par Claude LISE et il s'est arrêté en 2013 -si ma mémoire est exacte- et il n'a pas été élaboré à nouveau et il y avait un vide à ce niveau. Nous avons pris aussi des mesures notamment l'adoption de la mesure d'aide à la gestion du budget familial qui n'existait pas, renforcement de l'accompagnement des familles, l'adoption de la mesure éducative et en milieu ouvert renforcé, il y avait l'AMO, mais il n'y avait pas d'AMO renforcée que vous avez votée ici même cette mesure, et renforcement et l'extension du dispositif Ecole Famille Quartier et toute une série d'autres dispositions. En dépit des avancées que nous avions faites lors de la première réunion, la grève s'est maintenue, mais comme je l'ai dit aux agents de manière très claire, je n'ai pas à dire de faire grève ou de ne pas en faire, ça ce n'est pas mon travail, le mien c'est d'essayer de régler les questions qui sont rencontrées avec ou sans grève. Si bien que j'ai eu avec le personnel deux réunions hier - une de midi à 14 h où elle a été interrompue parce que j'avais une autre réunion - et une autre réunion le soir de 19h00 jusqu'à 21h00. Tous les points bloquants qui étaient exposés dans la plateforme revendicative, tous ces points ont été levés. Le personnel néanmoins a tenu à maintenir la grève en solidarité avec des revendications qui sont venues plus tard du personnel administratif de l'aide sociale à l'enfance. Que s'est-il passé ? Vous connaissez un peu le dialogue social, vous faites un préavis de grève, vous présentez une plateforme revendicative et c'est sur la base de cette plateforme revendicative que l'on discute. Ils ont fait un avenant, mais l'avenant ne vaut que dans la mesure où les

deux partenaires sont d'accord. Ce que nous avons dit très clairement c'est que nous réglons les questions qui relèvent de la plateforme revendicative qui a été posée et les points bloquants ont été réglés même s'il y a encore des questions que nous devons discuter, mais qui ne bloquent pas la reprise du travail. Concernant le personnel administratif qui a avancé un certain nombre de revendications, je les vois, je me suis engagé à les voir, dès lundi aux environs de 10h30/11h00 pour pouvoir discuter des points qu'ils avancent qui ne sont pas des points d'une extrême complexité, je pense que nous pourrons régler. Voilà ce que je voulais dire de manière très claire. Je considère que la grève n'est pas une malédiction, elle peut être, à un moment donné, un moyen de poser des problèmes. Les salariés ont le droit de poser des problèmes. Moi, je n'ai pas de problème avec cela et je les ai rencontrés à plusieurs reprises et je dois dire aussi pour donner un tableau complet de la situation c'est que j'avais même anticipé. En 2016, j'ai fait la tournée de pratiquement l'ensemble des satellites de la Collectivité et j'ai trouvé des situations difficiles, j'ai trouvé des endroits où des agents rangeaient leurs dossiers dans des cartons. J'ai trouvé des situations aussi où il n'y avait ni ordinateur ni photocopieur. On a fait des marchés d'ordinateurs, on a fait des marchés de photocopieurs pour répondre aux besoins qui étaient exprimés et on a mis en place des outils que j'ai rappelés tout à l'heure. Mais en même temps, je pense que le principal défi que l'on a parce que je ne pense pas que ce soit le défi de la majorité et je ne veux pas dire non plus ce que les gouvernances précédentes ont fait parce que je ne peux pas dire qu'elles n'ont rien fait. Je ne suis pas du tout dans cet état d'esprit. Mais je pense que le grand défi...non je n'ai pas dit...

(Protestations)

Non, on a trouvé, on a trouvé...collègues, ce n'est pas... il y avait des situations où il n'y avait pas d'ordinateurs. C'est la réalité. Je ne dis pas que c'est de votre faute puisque vous avez essayé de répondre à des besoins, vous n'avez pas pu répondre à tous les besoins et puis d'autre part, plus fondamentalement je crois que l'une des grandes préoccupations c'est la situation bâtimentaire. Vous avez essayé d'apporter des réponses, je ne le nie pas, c'est un vrai problème parce qu'il a fallu loger du personnel, il a fallu parer au plus pressé. Cela cause pose deux problèmes : premier problème c'est qu'on loue beaucoup de bâtiments et cela revient extrêmement cher. Deuxièmement, ces bâtiments ne sont pas nécessairement aux normes par exemple des questions d'accessibilité, mais on a fait ce qu'on pouvait à l'époque parce qu'il fallait bien trouver un endroit pour loger. Mais je crois qu'il faut qu'il y ait un grand plan de réhabilitation, mais non seulement cela, mais un plan qui permette aussi à l'instar de ce qui a été fait au Robert, qu'il y ait des constructions dans la Collectivité qui répondent aux besoins d'une action sociale efficace et au respect que nous devons aux personnes viennent sur place. Il y a toujours énormément d'effort à faire que nous n'allons pas régler en deux ou trois ans, ce n'est pas vrai, il faut vraiment un calendrier pour pouvoir régler ces problèmes. Alors, je Je dis très honnêtement comment les choses se sont passées, ce que nous avons essayé de faire et je pense que nous avons été à l'écoute et que nous avons essayé de répondre au mieux aux préoccupations qui étaient exposées sachant que cette direction est une direction extrêmement sensible. Voilà ce que je tenais à dire en réponse à la question du collègue.

M. le Président Claude LISE – Bien, y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, excuse-moi, je t'avais noté. Collègue VALENTIN.

Mme VALENTIN - Merci Président. Oui effectivement je suis d'accord, ce point, cette mission de la Collectivité la Territoriale est une mission extrêmement délicate et je salue le travail effectué pour nous rendre tous ces chiffres. C'est vrai que nous avons énormément d'informations dans le cadre de ce rapport de l'Observatoire. J'ajouterai ce complément concernant la formation suivie. J'ai noté qu'il est prévu le suivi à la fois des actions de formation proposés et suivies. Je pense que peut-être que nous rajouter une identification des personnes qui suivent des formations. Ou peut être dit différemment l'idée serait de s'assurer que les professionnels qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance aient véritablement des formations continues pour être en permanence à jour sur la réglementation, sur leurs droits, leurs devoirs, leurs obligations parce que beaucoup d'entre eux sont le prolongement de la mission de protection de la Collectivité Territoriale. Là-dessus, je voudrais intervenir particulièrement sur un point qui m'a beaucoup touché, mais je ne suis pas la seule parce qu'il y a eu des interventions en ce sens. Rapidement, je vais essayer d'étayer mon propos. Jeudi 16 février 2017, dans le cadre de nos travaux, la commission Santé Action Prévention PMI ASE (Aide sociale pour l'enfance) a visité le centre socioéducatif de Gashette, la Sainte-Famille, et pour mémoire, cette institution accueille (il me semble) environ 70 enfants – vous allez peut-être compléter si je ne me trompe – ces enfants ou des enfants relevant de la petite enfance en difficulté. Ces enfants demeurent sous la tutelle de la Collectivité Territoriale de Martinique et ils y sont placés au titre de la protection de l'enfance. Cette visite du 16 février 2017 qui était programmée depuis plusieurs semaines s'est finalement déroulée dans un climat de tension interne, parce que la structure était marquée par un mouvement de protestations à la suite duquel il y a eu la mise en place d'une administration provisoire. Le 20 février 2018, un point sur l'avancée des travaux de cette administration provisoire a été fait à la commission santé relayé par une information faite de l'Assemblée de Martinique lors d'une plénière suivante par la Présidente de la commission. Déjà à cette date, nous avions été alertés par certaines situations particulièrement préoccupantes, selon l'administrateur provisoire l'institution vivait une crise d'une ampleur croissante depuis plus de trois décennies et notamment depuis une longue grève de1994. C'est l'information que l'on nous a donnée à ce moment là. Déjà à cette date, nous étions informés de certaines problématiques. Le jeudi 11 octobre dernier, je rappelle que notre visite a eu lieu en février 2017, nous avons, sur l'impulsion de la Présidente de la commission, eu un rapport avant rapport définitif de l'administrateur provisoire et là c'est vraiment avec effroi que j'ai entendu de nombreux dysfonctionnements qui dedysfonctionnements qui impactent directement la des l'accompagnement dû, mais pire dysfonctionnements qui impactent l'intégrité des enfants que la Collectivité Territoriale de Martinique confient à cette institution à tel point que la mission de protection attendue est remise en cause. Alors bien que cette association bénéficie d'une forte identité avec des professionnels qui s'impliquent, il semblerait que son instabilité fonctionnelle ne permet pas d'être rassurée, en tout cas de nous permet pas d'être rassurés nous membres de la commission et particulièrement en ce qui me concerne, quant au bien-être et à l'équilibre des enfants qui sont confiés à cette institution. Depuis le 11 octobre dernier, le Procureur a été saisi des atteintes à l'intégrité de certains enfants et j'imagine tout au moins je l'espère que certaines actions ont pu être mises en œuvre. Aujourd'hui nous sommes le 30 octobre et il semblerait que malheureusement de nouveaux agissements inappropriés sont encore à déplorer. Mes questions : qu'avez-vous fait pour mettre en sécurité les enfants qui attendent une protection de la Collectivité Territoriale de Martinique ? J'ai entendu sur les ondes qu'un administrateur judiciaire devait être nommé ; l'administrateur provisoire ayant sa mission qui arrive à échéance demain mardi 31 octobre.

Ma question : en application du principe de précaution, envisagez-vous de lui adresser des injonctions pour s'assurer, pour garantir la mise en sécurité des enfants et notamment des plus jeunes ? Enfin, comment et à quel rythme sont contrôlées les institutions qui bénéficient de subventions de la CTM pour accomplir cette mission de protection ? Merci.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Merci Président. Deux éléments d'intervention. D'abord sur la situation et les réponses qui sont apportées à la petite enfance par rapport à le problématique que nous connaissons sur le secteur, j'observe que sur le 1^{er} volet, la réponse du mouvement du personnel de l'aide à l'enfance, le Conseiller Exécutif indique qu'il a au moins répondu à 7 questions solutionnées, c'est une série de questions, j'en ai noté 7 ou 8. La question c'est de savoir, est-ce qu'on les a simplement verbalisé ou est-ce qu'il y a un accord écrit sur ce que vous venez d'indiquer, enfin plutôt que tu viens d'indiquer et surtout en ce qui concerne la question des ressources humaines, il est indiqué que les moyens qui sont demandés sont donc formalisés à 100 % et que ça se ferait d'ici la fin de l'année donc l'ensemble des personnes seraient donc affectées parce que le Président du Conseil Exécutif aurait déjà pris une décision dès le mois de septembre. Sur les autres questions, je ne vais pas y revenir puisque tu as donné les indications mais tu as ajouté à un moment concernant la question du véhicule, que les agents peuvent utiliser leurs véhicules, seulement il y a problème d'assurance et ou d'indemnités kilométriques. J'ajoute que la question de l'assurance, il faut bien la formaliser parce qu'il s'est trouvé que l'indication que nous avons eu c'est que la CTM indiquait qu'ils pouvaient prendre leur voiture mais que s'il ya avait un problème, la CTM n'était pas responsable. Donc, il faudrait que cette question-là soit formalisée mais enfin ceci dit, vous avez négocié donc certainement avez arrêté un certain nombre de choses, la question est que, est-ce que ces choses-là sont formalisées. La deuxième chose c'est que ma collègue vient d'évoquer la grande préoccupation que nous avons sur la structure de Gachette. C'est une structure avec des situations récurrentes puisque Gachette connait la valse des présidents de conseil d'administration, la valse des directeurs et par conséquent, il y a un vrai problème depuis bien longtemps sur cette institution qui s'est aujourd'hui exacerbée parce que nous connaissons aujourd'hui des situations, on l'a appelé de maltraitance et ou d'informations indésirables comme on veut l'appeler pour ne pas dire maltraitance, c'est vrai que là, il y a une vraie préoccupation. Je me souviens qu'à l'époque avec le Président ici présent, nous avons eu l'occasion de faire des interventions, avec l'ancien vice-Président qui est ici présent, nous avons eu l'occasion de faire un certain nombre d'interventions, avec le président de l'association des médiateurs qui est à cotéT de moi, nous avons eu à faire une médiation de cette institution pendant 3 mois pour trouver des alternatives pour avancer, cela veut dire qu'il y a véritablement besoin de s'arrêter pour traiter des questions. La semaine dernière encore, il y a eu une situation de malveillance vis-àvis d'un enfant et là il y a encore un signalement, l'agent a été mis à pied mais enfin, il y a des préoccupations. La question, ce n'est pas simplement d'observer qu'il y a des problèmes, observer qu'il y a ces situations de maltraitance mais comment nous allons effectivement, au-delà de la mise en place de l'administrateur judiciaire puisqu'on a mis un administrateur provisoire, on observe que malgré tout, on continue à se retrouver dans ces situations. Il y aura un administrateur judiciaire mais cela veut dire aussi que nous, au niveau de la CTM, le terme à l'époque Président, les enfants de l'assistance publique du secteur pris en charge, c'était les enfants du Président, cela n'a pas changé. Aujourd'hui, les enfants qui sont à Gachette sont les enfants du Président. Il y a 70 enfants qui sont là mais il y a aussi une population de la communauté des éducateurs donc les personnes qui prennent en charge qui est aussi en souffrance parce qu'il y a une vraie maltraitance administrative au niveau de l'institution, il faut que cela cesse et vous savez très bien comment ça se passe, lorsque la cascade descend, celui qui est au rez-de-chaussée, ce sont les enfants. Notre mission c'est la défense des intérêts des enfants et pour cela il faut qu'il y ait du personnel qui soit dans de bonnes conditions pour les accueillir et lorsque le personnel n'est pas dans de bonnes conditions, on se retrouve dans cette situation-là. Ce qui est vrai pour Gachette, l'aide sociale à l'enfance l'est aussi dans les institutions pour la prise en charge des personnes âgées, c'est vrai aussi pour l'hôpital. Lorsqu'on est dans cette situation-là, on se trouve nécessairement en train de créer mécaniquement de la maltraitance donc il faut traiter cette question. Alors pour revenir sur le rapport, je pense qu'en effet le rapport aujourd'hui montre qu'il y a toute une série d'éléments pertinents qu'il faut traiter. D'ailleurs, le rapport nous renvoie à l'avenant et d'ailleurs tu as raison de dire qu'il nous faut traiter les 3 ou 4 questions en même temps puisque, ils disent bien qu'il y a une inscription de la 5^{ème} mission d'observation relative à la formation continue et la question de la formation elle est centrale, la question de la formation elle est centrale et donc dans les objectifs du rapport on observe en effet qu'il y a toute une série d'objectifs donc une dizaine il y a 80 indicateurs et puis il y a des recommandations et tu l'as signalé donc moi ce que j'ai envie de dire c'est qu'il faut bien qu'on s'inscrive dans cet objectif qui consiste à décrire le dispositif de protection de l'enfance en Martinique du point de vue quantitatif et du point de vue qualitatif et ça, nous sommes exactement dans cette position-là au moment où nous parlons si c'est de cela qu'il s'agit. Par conséquent, ce rapport-là, il est essentiel pour nous permettre de mesurer la situation et comprendre ce qui se passe donc rapporter la recommandation de l'Observatoire sur la mise en œuvre des politiques territoriales de protection de l'enfance cela nous paraît donc essentiel et puis toute la question je reviens à la formation qui touche la protection de l'enfance mais c'est surtout en effet la protection de l'enfance du point de vue des professionnels mais nous avons aussi une difficulté. On a observé notamment à la Sainte Famille que nous avons des administrateurs souvent qui n'ont aucune notion de ce qu'est la prise en charge des enfants dans le secteur de l'aide à l'enfance donc il y a lieu de mon point de vue que nous ayons nous aussi à faire une sensibilisation en direction de ces personnes qui sont de bonne volonté, qui apportent leur contribution mais à qui il manque des outils. Je vais terminer simplement pour dire que nous avons le repérage des informations préoccupantes que nous avons signalé, qu'il nous faudra traiter et puis tu as conclu ton propos en disant au niveau des outils effectivement nous avons travaillé avec le COPIL sur la mise en place du schéma de l'enfance et de la famille et sur cette question- là nous sommes évidemment force de proposition et donc il y a vraiment lieu de faire en sorte que cet outillà non pas soit un beau catalogue mais un dispositif qui permettra d'aller dans le sens de l'amélioration de la meilleure prise en charge des enfants qui nous sont confiées.

M. Francis CAROLE – Merci, Président.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Merci, je voudrais poser une question au Conseiller Exécutif, je ne suis pas un spécialiste comme certains de nos collègues de ces questions-là et ce sont des questions importantes et j'aime bien comprendre. Quel est simplement, est-ce qu'il est possible de dire sans trahir aucun secret l'origine du problème et pourquoi un peu on en est là,

sans mettre en cause que ce soit, pourquoi on en est là pour que je comprenne ce qui se passe, à Gachette, j'entends.

M. Francis CAROLE – Ok. Président si tu permets avant que je n'oublie, je peux répondre avant d'oublier. Oui bon, vas-y.

M. Le Président Claude LISE – Non, non en l'occurrence, je pense qu'il demande à répondre parce qu'il a eu un certain nombre de questions, s'il y a de nouvelles questions compte tenu de l'importance du sujet, même s'il est tard, qu'est-ce que vous voulez faire ?

M. Francis CAROLE – Je vais revenir sur la question de Gachette mais je veux dire d'entrée à mon collègue CATHERINE que je suis en désaccord radical avec lui, radical sur la guestion, parce que les adultes sont mals, ils maltraitent les enfants, je ne peux pas accepter ça, je ne peux pas accepter ça au niveau du raisonnement intellectuel, je ne peux pas accepter ça. Alors, même si la question de la formation des adultes dans leurs conditions de travail c'est important mais on ne peut pas créer un lien mécanique dans la réflexion intellectuelle en tout cas entre le mal-être des agents et la maltraitance, je n'accepte pas ça parce que c'est le rapport entre adultes et enfants, et l'adulte quel que soit X a vis-à-vis des enfants ont une responsabilité et une attitude. Avant de revenir sur Gachette, je veux dire deux choses : tu as posé des questions sur la question de savoir concernant la grève de l'aide sociale à l'enfance c'est-à-dire que concernant la signature d'un document disant que la CTM se déchargeait de etc... C'est dommage que tu n'aies pas ce document mais en réalité le document en fait, applique la loi. Peut-être qu'il n'était pas nécessaire puisque c'est la loi donc ce n'est pas nécessaire de signer ce document, c'est la loi. La loi prévoit que lorsqu'un agent prend son véhicule, il faut qu'il procède à un certain nombre de démarches bien que je n'ai pas à rappeler ici. La deuxième chose : est-ce qu'il y a eu un accord écrit ? Il n'y a pas eu d'accord écrit et ce n'est pas de mon fait et je vais vous expliquer pourquoi. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait un préavis de grève et une plate-forme revendicative, après on a voulu ajouter autre chose à la plate-forme revendicative, faire un avenant mais moi j'ai une grève, je discute sur la plate-forme revendicative c'est ça le dialogue social et une fois la plate-forme revendicative épuisée et bien j'ai proposé qu'on rédige quelque chose, il m'a été répondu mais je comprends très bien cela sur le plan de la réflexion, il m'a été répondu non pas tant qu'on aura pas réglé le problème de l'administration de la Direction, d'accord mais s'il n'y a pas d'accord écrit ce n'est pas de mon fait mais je respecte ce que les autres disent mais je veux dire que ce n'est pas de mon fait et je voulais qu'il y ait un accord mais on sait très bien pourquoi on n'a pas signé l'accord, on n'a pas signé d'accord parce qu'on voulait prolonger la grève mais ce n'est pas de mon fait. Concernant la question de Gachette, je m'excuserai d'être un peu pas long mais pas trop court non plus. Vous savez, je veux d'abord dire 3 choses : la première chose c'est que notre responsabilité en tant qu'adulte et a fortiori en tant que CTM, c'est la protection des enfants, point-barre. La deuxième chose, c'est que nous avons une génération de gens qui ont fondé des associations comme la Ruche, la Sainte Famille etc... Ces gens ont fait oeuvre utile dans le passé, ils se sont sacrifiés et je peux regretter que ceux qui ont pris le relais non pas eu le même niveau d'éthique et de sens des responsabilités vis-à-vis de l'œuvre que les anciens avaient laissé et c'est pourquoi quand je parle de la Sainte Famille, j'en parle avec respect sans me laisser influencer par les dernières péripéties que nous connaissons. La troisième chose, il faut évidemment dans la démarche que nous faisons, prendre en considération le personnel, prendre en considération les personnes et on va prendre en considération le personnel parce que je ne veux pas non plus,

entendre dire qu'à Gachette, il n'y a que des gens maltraitants, ce n'est pas vrai, il y a d'excellents professionnels comme partout en Martinique et puis il y a quelques cas aussi qu'il ne faut pas masquer mais il y a d'excellents professionnels. Qu'est-ce qui s'est passé? Je serai bref quand même dans mon déroulement, Gachette et on l'a rappelé, est une institution où des problèmes existent depuis plus d'une décennie, on a eu le rapport JIBOYAU en 2005. Le Président de l'Assemblée avait pris des dispositions et je regarde en face de moi le collègue ZOBDA, en 2014 et en 2015, il a fait des injonctions à la Sainte Famille à Gachette, je dis à Gachette pour ne pas mettre la Sainte Famille que je respect comme association. Il a fait des injonctions à Gachette mais au bout du compte les problèmes ont perduré et à la question que posait le collègue MONPLAISIR, quel est le noyau du problème, je pense fondamentalement que ce sont des problèmes de gouvernance et que ces problèmes de gouvernance années après années ont entraîné des dysfonctionnements qui ont impacté la prise en charge des enfants et ont mis en danger la qualité de la prise en charge des enfants parce que c'est clair. Ensuite pour ce qui nous concerne depuis 2016, qu'est-ce que nous avons fait ? Vous aviez commencé un travail sur Gachette donc qu'est-ce que j'ai fait quand je suis arrivé, on est allé à Gachette, je crois que jamais nous ne sommes allés aussi souvent à Gachette, nous sommes allés à Gachette à plusieurs reprises, nous avons eu la commisssion qui y est allée, j'y suis moi-même allé à plusieurs reprises, j'ai même demandé qu'il y ait un rapport de notre administration et de la Direction de la leunesse. Et, ce rapport relativisait la gravité des choses et nous avons eu le rapport CEFICA en septembre 2017 et le rapport CEFICA en septembre 2017 met en évidence la gravité de la situation en septembre 2017, en octobre 2017 c'est-à-dire moins d'un mois après, le Président du Conseil Exécutif prend la décision de mettre en place une administration provisoire avec des orientations c'est-à-dire des orientations qui concernent le personnel, de ramener la sérénité et bien entendu les enfants c'est-à-dire de faire en sorte que les enfants soient correctement traités et un certain nombre de politiques sont mises en place, des mesures sont prises, un certain nombre de mesures, je ne vais pas tous les détailler, des mesures très précises sont prises pour essayer de créer des choses nouvelles, de former le personnel et plusieurs actions de formation qui sont menées, de réguler un peu les difficultés donc il y a un vrai travail qui est mené par Monsieur OZIER-LAFONTAINE qui est l'administrateur provisoire. En juillet 2018, tout à l'heure j'ai entendu dire qu'en octobre on a, non, en juillet 2018, il faut retenir la date, en juillet 2018, le 22 juillet 2018, vous avez vu je n'ai pas eu besoin de papier parce que j'ai appris ça par cœur parce que j'ai suivi cela de très près. Le 22 juillet 2018, l'administrateur nous fait remonter un certain nombre de cas de maltraitance, le 24 juillet 2018, soit 2 jours après je lui écris pour lui dire de signaler tout acte de maltraitance et toute suspicion de maltraitance parce que c'est la règlementation au Procureur, ce qu'il fait. Pas en octobre, en juillet 2018 et le Président du Conseil Exécutif compte tenu des problèmes de rapport entre le conseil d'administration et l'administrateur provisoire intervient par écrit pour dire de respecter les attributions de l'administrateur provisoire, il intervient parce qu'il est bien conscient le Président lui-même, il signe et intervient parce qu'il est bien conscient et entre temps régulièrement nous avons fait des bilans de l'évolution des choses et puis je dois avouer que ces derniers jours les choses se sont dégradées alors les interrogations que j'ai, c'est peut-être qu'un administrateur provisoire c'est deux fois 6 mois et l'administrateur provisoire termine sa mission de deux fois 6 mois au 31 octobre. La proximité de ce départ a dû encourager je ne sais quelle effervescence et en même temps les luttes de gouvernance ont repris et certains considèrent même que l'arrivée de l'administrateur judiciaire qui prendra effet à partir du 1^{er} novembre, c'est-à-dire à la fin de l'administration provisoire, eh bien certains considèrent déjà parce qu'ils l'écrivent, parce qu'ils le disent que l'administrateur judiciaire va les aider à reprendre la main sur la Sainte Famille, voilà dans quoi nous sommes. La réflexion du Président du Conseil Exécutif parce que le rapport de l'administrateur provisoire a été remis hier à 17h15 au Président du Conseil Exécutif et le Président du Conseil Exécutif considère, bien entendu il ya aura une lettre d'injonction puisque nous n'avons plus d'administrateur provisoire, dont l'architecture sera de renforcer tout ce qu'on a laissé comme structure, d'accord, de renforcer aussi la protection des enfants et bien entendu nous voulons avoir une interlocution avec l'administrateur judiciaire parce que quand même, camarades, c'est nous qui payons, c'est nous qui payons. Quand même, chers collègues c'est nous qui délivrons l'autorisation donc il faut avoir une interlocution et ma conviction personnelle mais qui d'après ce que j'ai compris de l'intervention du Président du Conseil Exécutif est aussi la conviction du Conseil Exécutif, c'est qu'on n'a pas beaucoup de raisons aujourd'hui de continuer de faire confiance à la Sainte Famille, à Gachette, à l'équipe qui est, aux équipes, pas à l'équipe qui est en place actuellement puisque l'équipe qui est en place a demandé qu'il y ait une enquête et l'enquête CEFICA est la gouvernance mais les enfants seront à nouveau exposés à une guerre de gouvernance. Mais, derrière la guerre de gouvernance, il y aussi des guerres d'intérêts très personnelles et c'est pourquoi je dis au départ que je respectais les anciens comme les pionniers qui ont voulu donner un esprit complètement différent à ce qui se passe aujourd'hui à la Sainte Famille et par conséquent et si on n'a plus confiance dans une équipe, il faudra penser à ce que cette équipe n'ait pas l'autorisation. Nous ne pouvons pas éthiquement, décemment, politiquement, tous les "ment" que vous voudrez, donner une autorisation à une équipe qui n'est pas en capacité de faire correctement les choses parce que les dérives vont se cristaliser et les s'accentuer, alors évidemment il ne faut pas faire ça de manière grosso modo, pas du jour au lendemain, il faut penser à deux choses : d'abord prioritairement et absolument aux enfants, aux 75 enfants mais il faut penser aussi à la question de savoir comment on maintient le personnel qui est là aussi donc voilà un peu la réflexion que nous avons, le Président fera sa lettre d'injonction et il nous faudra aller jusqu'au bout parce que, et ZOBDA pourra en témoigner, les lettres d'injonction qui ont été faites par l'ancien Conseil Général é sé boug la kontinié fè zafè yo donc à un moment donné et vous avez raison de rappeler que nous, pas nous, le Président du Conseil Exécutif est responsable pénalement de ce qui peut arriver à ces enfants donc il a décidé de prendre le taureau par les cornes et de régler la question, une question n'est jamais réglée définitivement mais on ne va pas recommencer les mêmes erreurs et les discussions que nous aurons avec l'administration judiciaire ce sera de voir comment changer définitivement les règles du jeu. Excusez-moi d'avoir été un peu long mais je pense qu'il fallait expliquer précisément cette question.

M. Francis CAROLE – Collègue VALENTIN et collègue DUVERGER.

Mme Sandra VALENTIN – Je remercie le Conseiller Exécutif pour ses explications qui étaient claires et bien argumentées alors évidemment, moi j'ai exposé les informations que j'avais en tant que membre de l'Assemblée et membre de la commission Santé Action de Prévention PMI-ASE, il me semble vraiment qu'il était important de nous clarifier cette situation qui est vraiment inadmissible, ceci dit j'interviens surtout parce que j'avais une autre question puisque au-delà de cette institution, nous avons des enfants qui sont confiés à d'autres institutions et aussi je suis d'accord avec ce qu'a dit notre collègue Félix CATHERINE, nous avons aussi des personnes âgées qui sont accompagnées par des personnes que nous mettons à disposition et donc ma question portait sur le contrôle parce qu'aujourd'hui effectivement nous avons une mission déléguée à certaines personnes, nous avons des financements qui

sont accordés et l'idée c'est au-delà de ce qu'est cet exemple malheureux, comment faisonsnous, que mettons-nous en place pour prévenir ce type de situation, ce type de dégradations de prise en charge.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – A mon sens c'est une situation un peu délicate, la prise en charge d'enfants, bien sûr il y a un conflit, il y en a toujours eu à Gachette, peu importe. Les crèches de Sainte Famille, tant au Robert, qu'à Sainte-Anne, ont eu des problèmes de gestion et tout cela mais en fait ça s'est réglé un peu. Mais, en dehors de ce qu'on veut faire, il y a un conseil d'administration à Gachette donc ça veut dire, quelle est notre relation avec ce conseil d'administration parce que Gachette n'est pas Rivière-l'Or. Nous avons aussi notre foyer d'enfance habilité pour combien de vie, je ne sais pas et Gachette habilité pour combien de vie mais en dehors de ce qu'on essaie de régler à l'intérieur de la structure, s'il y a maltraitance, il faut voir avec le conseil d'administration parce que sinon on n'a pas le droit de placer les enfants là où ça ne va pas mais nous avons la responsabilité des enfants mais dans la responsabilité des enfants, je ne suis pas sûr que tout le temps c'est nous qui plaçons les enfants. La forme même de temps en temps, le juge peut prendre des décisions de placement et nous impose, délè nou pa ni plass, le juge nous impose de prendre des enfants alors que des fois il n'y a pas de places. Imaginons que cette institution n'arrive pas à se régler malgré les efforts, il nous faut penser à un plan B, est-ce que le plan B serait l'augmentation des familles d'accueil ? Je n'ai pas des familles d'accueil qui sont habilitées pour 1, 2, 3 enfants, ce qu'on a essayé de faire mais il nous faut en même temps savoir, que pouvons-nous faire de plus si jamais ça ne va pas? Moi, je sais qu'à un moment tous les représentants, tous ceux qui ont été au Conseil Général à un moment ont dû intervenir, ont dû demander qu'il y ait une enquête, une mission, ont essayé de voir comment ça se faisait, mais s'il y a maltraitance, nous devons demander au conseil d'administration de nous rendre des comptes et nous ne pourrons plus mettre nos enfants là. Mais, se disant, il nous faut avoir une position, qu'allons-nous faire ? est-ce que l'on va créer ? agrandir Rivière l'Or ? créer une autre structure ? Il y a eu des enquêtes à l'époque des présidents où on nous disait de créer des structures. Bien sûr l'Etat nous demandait de créer des structures sans nous donner les moyens de les créer mais il va nous être imposé de trouver des solutions pour le placement des enfants donc est-ce qu'on a pensé à l'augmentation des familles d'accueil et tout cela ? c'est le problème que je pose.

M. Francis CAROLE – Dans cette situation, évidemment nous serons amenés le moment voulu à présenter les décisions que nous prendrons parce que, évidemment il ne faut pas en faire une grande publicité trop tôt non plus mais ce qui est clair c'est que nous envisageons plusieurs hypothèses, c'est vrai que tu voulais parler des assistants familiaux qui reçoivent les enfants, quant tu as parlé des accueils en famille, les familles d'accueil, ça peut être une solution. Il y a encore de la place au foyer territorial de l'enfance parce que tu as raison de dire que le foyer territorial de l'enfance c'est le Conseil Général à 100 %, une subvention d'environs 9 millions et quelque, c'est la collectivité elle-même et il y a une occupation à 95 % donc il y a un peu de place aussi. Il y a la possibilité aussi de repreneurs, il y a une série de possibilité mais ce que nous voulons, ce que nous mettons en place c'est que dans la période des 6 mois qui viennent que nous contrôlions mieux la situation avec notamment la protection des enfants et que les mesures qui conduiront à changer vraiment la situation puisse être prises non pas dans la précipitation mais enfin avec intelligence et en concertation avec l'administrateur judiciaire qui est en place. Alors, Madame VALENTIN posait une question plus générale et là aussi c'est une question tout à fait pertinente, c'est qu'est-ce que nous mettons en place en matière de lutte contre la maltraitance et de lutte pour la bientraitance. Le Président Claude LISE, à l'époque où il était au Conseil Général avait mis en place un certain nombre de dispositifs mais on voit que les dispositifs sont toujours rapidement débordés, il faut toujours aller plus loin et adapter les dispositifs aux situations que nous connaissons et dans les orientations budgétaires de cette année, nous avons une orientation essentielle qui est la bientraitance, pas seulement pour les personnes âgées mais pour les enfants parce que nous nous racontons des histoires sur la société martiniquaise qui prendrait en charge correctement ses vieux avec respect, amour et délectation dans la paix du Seigneur, ce n'est pas vrai, les choses sont beaucoup plus compliquées, dures et il faut que la Collectivité qui a des responsabilités en la matière puisse renforcer ses moyens de contrôle et moi, j'ai trouvé que ce serait peut-être intéressant que la commission, il y a une commission de l'Assemblée, qu'elle fasse des propositions sur ces questions, qu'on ait un vrai débat pour voir comment on met une stratégie de bientraitance, alors la stratégie de bientraitance c'est plusieurs choses parce qu'on parle souvent de moyens humains, etc... c'est une dimension mais ce n'est pas ce qui est essentiel, ce qui est essentiel c'est l'esprit, c'est-à-dire comment on forme les gens, comment on forme les professionnels d'où l'importance de la formation, comment on organise le contrôle parce que ça aussi c'est important, comment on organise le contrôle et comment on prévoit et on met en œuvre les sanctions, comment on développe dans la population cet l'esprit de bientraitance, il y a là une véritable révolution culturelle à faire et là nous allons élaborer évidemment au Conseil Exécutif des propositions mais je pense que cette question qui est une question qui traverse l'ensemble de la société martiniquaise, pour les enfants, pour les personnes âgées, mais pour les personnes en situation de handicap aussi, c'est une question qui mérite que les élus de la Collectivité se rencontrent, discutent et fassent des propositions et je pense que nous allons tous nous honorer, opposition, majorité à pouvoir définir ensemble un certain nombre de pistes et pour pouvoir régler cette question parce qu'il y a aussi une autre modalité c'est on prend un cabinet et on dit au cabinet de réfléchir à notre place, ça ne fonctionne pas ça. Il faut que nous, que les acteurs de terrain qui existent, que les gens qui ont de l'expérience puissent se retrouver et préparer, d'ailleurs nous allons prendre des initiatives en ce sens avec l'Assemblée pour qu'on puisse trouver des solutions. Voilà un peu ce que je voulais dire mais on a bien compris que la question est transversale, c'est une question qui ne concerne pas seulement les enfants, concerne toutes les fragilités que nous observons dans notre pays. Président.

M. Le Président Claude LISE – En tout cas, c'est des phénomènes qui sont très complexes et effectivement, moi, je crois que ce serait très utile qu'il y ait des réunions de commissions, peut-être plusieurs commissions ou une commission particulière, enfin peu importe pour réfléchir à tout ça mais tu dis que le problème des moyens, ce n'est pas l'unique élément, il ne faut pas le sous-estimer non plus et moi je pense que déjà à mon époque, je voyais comment il fallait plus pousser les services sociaux à aller dans tous les interstices de la demande sociale, même s'il faut compter de plus en plus sur l'engagement citoyen mais en même temps on est dans une société qui devient individualiste comme toutes les sociétés. Les problèmes de maltraitance sont considérables, déjà à l'époque où j'ai eu à m'occuper de ces choses-là, ce que j'avais découvert c'était surtout les aspects financiers puisqu'on parle de maltraitance, on voit toujours la maltraitance physique mais les aspects financiers. Si vous saviez le nombre de personnes âgées qui se trouvent le plus souvent privées de leurs cartes de crédits, qui ont des cartes de crédits qui fonctionnent dans des conditions..., le nombre

de personnes qui sont dans des situations, elles n'osent même pas porter plainte. Le problème c'est contre des petits-enfants maintenant. J'ai connu des cas de gens qui avaient une retraite, une situation même confortable et qui vivaient dans une maison, privés de nourriture, etc, pendant que les petits-enfants utilisaient allègrement cartes de crédits et tout, c'est extrêmement difficile d'arriver à contrer ces choses-là mais il faut une mobilisation des services sociaux donc on retrouve, même si je comprends ce que tu as dit tout à l'heure que c'est inadmissible de penser que si les gens n'ont pas de moyens suffisants, si le personnel n'est pas bien, on ne peut pas admettre que ça lui donne le droit en quelque sorte de ne pas faire ce qu'il a à faire, voire même d'aller dans la maltraitance mais en même temps c'est démontré partout. Partouut, lorsque le personnel atteint un certain degré d'inconfort, je ne parle même pas de situation de maltraitance administrative ou autre, ça se répercute sur les personnes dont ce personnel-là à la charge. On le voit dans les hôpitaux, on le voit dans les EHPAD on le voit dans toutes les institutions et ça partout. Nous ne pouvons pas nous exonérer non plus de la question des moyens, de l'importance du personnel dans telle ou telle structure, la formation bien sûr mais aussi les moyens qu'on donne aux gens pour qu'ils ne soient pas eux-mêmes en situation de souffrance, encore une fois ça ne justifie pas mais c'est démontré partout, que ceux qui ne sont pas en situation psychologique équilibrée vont dans le sens de la maltraitance et c'est valable pour les familles aussi. Voilà, donc je pense mes chers collègues, ce n'est pas ce soir que nous allons faire un débat parce que si on ouvre un débat sur cette question-là, on est là jusqu'à demain. Je pense que c'était important d'évoquer ça, de se rendre bien compte qu'on a une situation, notamment une situation aigüe et même l'explication, le collègue Yan MONPLAISIR l'a demandé, mais les plus anciens d'entre nous savent que la structure a des problèmes depuis très longtemps et c'est des problèmes de, tu as dit des problèmes de gouvernance, c'est toujours la même histoire. Les problèmes de gouvernance c'est quoi ? c'est des problèmes de pouvoir, des problèmes d'appropriation du pouvoir par certains qui veulent croire qu'une structure leur appartient. Moi, j'ai eu l'occasion d'aller sur place à des moments de crise en 94, j'ai vu ça, j'étais pris en étau parce qu'on a la responsabilité en tant qu'institution, notamment le Président de l'institution, on a la responsabilité des enfants mais on n'a pas la responsabilité du personnel et on n'a pas d'autorité sur le conseil d'administration et en même temps il faut qu'on protège les enfants.

<u>M. Francis CAROLE</u> – C'est très important ce que tu dis pour que les gens qui nous écoutent, pas vous mais les gens qui nous écoutent sachent que ce n'est pas notre personnel, on n'a pas autorité du personnel et on n'a pas aussi autorité sur une association qui est privée. C'est important de dire ça.

M. Le Président Claude LISE – Je me rappelle qu'en 94, j'étais allé sur place demander qu'on prenne un certain nombre de précautions et de sauvegarde et malgré le fait que j'ai eu l'occasion de me rendre moi-même en tant que Président pas seulement envoyer des administratifs, d'ailleurs je leur ai mené la vie dure à l'époque, j'exigeais que les gens me disent combien de fois ils allaient visiter les structures, etc... Quand je faisais le tour des structures avec toute la hiérarchie et les administratifs, Madame FANON sait de quoi je parle, quand je me retournais vers les gens : quand êtes-vous allé dans cette institution pour la dernière fois ? et c'était très amusant parce que déjà il faut qu'il y ait une présence administrative régulière et il faut que les élus soient derrière, etc... mais je peux vous dire que là, les problèmes sont très anciens et, enfin s'il fallait remonter, on n'en finirait pas mais aujourd'hui je pense qu'il faut vraiment mettre le paquet et il faut que la justice aussi assume ses respon-

sabilités parce que quelques fois on porte plainte, etc... il n'y a pas tellement de résultat et puis le jour où il y a un pépin, alors très facilement on veut mettre en cause d'abord l'élu évidemment, on va aller mettre au pénal le Président de la structure donc il faut aussi que la justice n'attende pas qu'il y ait des catastrophes. Il y a des enquêtes à mener, il y a des décisions à prendre, il faut que la justice vienne au secours des élus et des administrations qui contrôlent. Moi, je vous suggère collègues, je ne sais pas si... collègue MONTROSE, tu veux intervenir ?

Mme Diane MONTROSE – Je ne vais pas réouvrir le débat, juste déjà remercier l'ensemble des collègues qui ont effectivement posé un certain nombre de questions parce que ça nous a permis d'avoir une discussion, ça a permis au Conseiller Exécutif Francis CAROLE de nous donner les éléments d'information, de simplement analyser les choses, dire les choses, poser les problèmes dans leur réalité, dans leur complexité telles qu'elles lui sont apparues et puis cette prise de responsabilité qu'il faut saluer dans des situations qui sont parfois difficiles, en tous cas on comprend bien que c'est un problème très complexe parce qu'il met en relief toutes les incohérences qu'il peut y avoir entre celui qui donne un agrément sans pour autant avoir un pouvoir de contrôle, ni de coercition mais en même temps en étant responsable pénalement et donc faire peut-être une proposition, c'est ça l'objet, que l'on puisse avoir peut-être des commissions je dirais, des commissions croisées qui puissent effectivement se pencher aux côtés du collègue CAROLE et faire des propositions, il y a eu pas mal de propositions qui ont été faites mais qui puissent travailler dessus, voilà, faire des commissions conjointes ou bien des commissions adhoc avec tous ceux qui peuvent apporter leur lumière pour essayer aux côtés du collègue Francis CAROLE d'apporter des amorces de solutions ou de réflexions.

M. Le Président Claude LISE – Merci collègues, ce que je vous propose puisqu'on ne peut pas aller plus loin, c'est que nous votions.

M. Francis CAROLE —II faut faire voter.

M. Le Président Claude LISE – Oui, il faut voter d'abord donc je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Je ne veux pas rallonger les débats mais malgré tout, nous avons un service contrôle à la Collectivité donc je pense qu'il faudrait déjà s'assurer que le service contrôle soit correctement pourvu pour que les agents aient les moyens effectivement d'exercer leur mission et peut-être dans le cadre du schéma de la famille, il faudrait rajouter cet aspect des choses parce qu'après tout si on donne de l'argent on doit être en mesure de contrôler ce qui est fait de l'argent que nous donnons donc à mon avis c'est le minimum et même si effectivement nous n'avons pas la main sur le personnel parce qu'il est géré par l'association, de la même manière que nous donnons de l'argent, ou avec cette argent j'imagine qu'il y a une convention avec des conditions de réalisation, des éléments qualitatifs de la réalisation de la missions. Voilà.

M. Francis CAROLE – Il y a des obligations de la loi, il y a l'évaluation interne, il y a aussi l'évaluation externe mais ce n'est pas pour être méchant mais parfois les évaluations montrent que tout est calme et donc c'est pourquoi il faut imaginer encore d'autres possibilités, je pense que les discussions nous permettront d'imaginer ces possibilités.

M. Le Président Claude LISE – Le deux L'idée d'ailleurs des commissions croisées pour reprendre l'expression de la collègue MONTROSE, c'est une bonne idée mais il ne suffit pas que les commissions discutent mais fassent des visites également. Moi, je pense qu'une présence des élus, même s'ils n'ont pas de faculté décisionnelle mais, sous l'autorité bien entendu des responsables, mais que des élus aillent visiter régulièrement des institutions, je vous assure que c'est déjà quelque chose d'extrêmement efficace.

M. Francis CAROLE – Et puis le rôle de nos collègues dans les conseils d'administrations, ça aussi c'est un élément essentiel.

M. Le Président Claude LISE – La présence dans les conseils d'administrations.

M. Fred LORDINOT – Président, je ne veux pas insister mais est-ce que le collègue CAROLE peut me dire contre qui la Collectivité a porté plainte à ce jour ? Contre qui ?

M. Francis CAROLE – Tu veux que je te donne des noms de gens ? Non. Honnêtement, je ne peux pas, enfin, je ne peux pas te donner des noms de gens en Assemblée comme ça d'autant que le collègue LORDINOT ce n'est pas par coquetterie mais d'autant que la loi nous oblige, le terme exact c'est de faire des signalements, ce n'est pas plainte, c'est signalement même en cas de suspicions donc c'est-à-dire après il y a une enquête qui est faite. Les enquêtes de gendarmerie sont déjà en train d'être faite mais je ne peux pas donner de noms de gens ici, je ne peux pas faire ça.

Intervention hors micro de Fred LORDINOT

M. Yan MONPLAISIR – Une plainte contre X.

M. Le Président Claude LISE – Non, non.

M. Francis CAROLE – Non.

M. Le Président Claude LISE – Collègues...

M. Francis CAROLE – Tu pourras utiliser X pour autre chose mais pas pour plainte contre X.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE — Collègues passons au vote donc je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions là ? Nous sommes d'accord à l'unanimité. Je suis désolé, il est 21h19, nous avions pris un engagement ce matin que nous n'avons pas pu respecter, je pense qu'on ne peut pas aller plus loin donc je vais suspendre. Chers collègues, avant que vous partiez, je vous demande avec insistance d'être là demain à 10 heures au plus tard parce que si on ne commence pas à 10 heures alors qu'on n'a pas fait le tiers du programme, je ne sais pas à quelle heure on finira demain donc je vous demande d'être à l'heure demain et surtout de ne pas penser en début de séance qu'on peut prendre beaucoup de temps. Il faudra qu'on garde un rythme soutenu. La séance est suspendue, elle reprend demain à 10 heures.



SÉANCE DU MERCREDI 31 OCTOBRE 20118

(Début à 10h00)

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, séance reprise. Point 27

27- CREATION D'UNE REVUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Francis CAROLE – J'ai considéré que dans un monde où nous avons des présidents : des TRUMP ou des BOLSONARO il était important quand même de rendre un hommage à cette figure importante de l'histoire du mouvement anticolonialiste et de la Caraïbe mais aussi du monde parce BLONCOURT a participé à beaucoup de luttes anticolonialistes à travers le monde entier, je voulais que notre Assemblée puisse lui rendre hommage. Je ne sais pas si le Président souhaite... Monsieur le Président, je ne sais pas si vous souhaitez formaliser par une minute de silence le décès de BLONCOURT. J'aurais proposé au Président que l'on formalise par une minute de silence la disparition de BLANCOURT qui lorsqu'il s'est battu pour la révolution en Haïti en 1946, il a trouvé refuge en Martinique et il est revenu en Martinique, c'est quand même un personnage qui nous est familier et je crois que le monde a besoin de ces porteurs de lumière, c'est pourquoi il est important, de mon point de vue de rendre un hommage aujourd'hui à BLONCOURT.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, je vous propose d'observer cette minute de silence. (Minute de silence observée). Merci.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Comme l'a annoncé le Président, merci Monsieur le Président, nous commençons par le dossier 27. Je vais faire des présentations très succinctes parce que vous avez lu les dossiers évidemment.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

Dans ce dossier numéro 27, il n'y a pas véritablement d'enjeu et il s'agit simplement de valider la création d'une revue de l'observatoire. Vous avez les objectifs de la revue, il s'agit d'alimenter la réflexion autour de la protection de l'enfance et de la famille et vous avez des éléments sur la périodicité; 2 numéros par année. Les éléments de mise en place du projet et aussi l'échéancier pour la sortie de ce document début 2019. Je pense que c'est quelque chose d'important parce qu'au-delà de l'action que nous menons, nous avons besoin en permanence de réflexion et peut-être que c'est ce qui manque souvent en Martinique, une réflexion contradictoire sur les pratiques que nous mettons en œuvre à travers les compétences de la collectivité.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non ? Sur la revue ?

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Je voudrais que notre collègue nous donne une précision concernant la situation du service social aujourd'hui parce qu'hier, comme j'indiquais, il nous a donné une information bien précise sur les éléments de réponse qui ont été apportés sur la plateforme de revendications avec les agents. Simplement, il nous a indiqué hier que tous les moyens seraient donnés en effectif parce qu'on a répondu à 100 % et que tous les moyens seront affectés d'ici la fin de l'année. Voilà ce qu'il nous a dit hier si j'ai bien compris.

M. Francis CAROLE — Oui, je maintiens pour la partie ASE c'est-à-dire Aide Sociale à l'Enfance, nous nous sommes entendus sur des demandes qui avaient été formulées par le personnel et nous avons décidé de donner satisfaction à 100 % sur le déploiement de personnel nécessaire. Nous voulons faire en sorte que cela se fasse au plus tôt, c'est-à-dire, d'ici la fin de l'année. Déjà les choses se font, alors comme je l'ai rappelé aux agents de manière très claire et très simple, il se peut qu'il y ait des gens qui arrivent le 3, le 4, le 5 janvier mais c'est en fonction parfois de leurs disponibilités, etc... mais en tous cas l'action pour renforcer cette direction est en cours et nous prenons les mesures nécessaires du point de vue administratif pour que d'ici la fin de l'année au plus tard nous ayons satisfait à l'essentiel de ces revendications.

M. Felix CATHERINE – D'accord. C'était une trentaine de postes ?

M. Francis CAROLE – Je n'ai pas en tête la... Il me semble que c'est un peu moins mais je pourrai te dire cela en cours de plénière. Il y a un travail très pointu qui a été fait parce que nous avions annoncé un nombre mais il y a un travail très pointu qui a été fait avec les agents et je les en remercie pour pouvoir affecter précisément tel ou tel agent dans tel ou tel secteur de sorte que nous ayons en fin de parcours quelque chose d'équilibré et qui nous permette de fonctionner de manière efficiente.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Ma question va dans le même sens. Il y a eu un dialogue entre notre collègue le Conseiller Exécutif Francis CAROLE. Naturellement cette revue est nécessaire. Il a l'occasion de faire son 1^{er} article sur la situation de la petite enfance dans notre Collectivité et certainement va-t-il annoncer aux agents qui sont mobilisés que les moyens nécessaires dont ils ont besoin leur seront accordés donc je milite pour que son 1^{er} article dans cette revue soit justement un point très précis sur les moyens mis à la disposition du personnel de la CTM qui, aujourd'hui est en souffrance. La question c'est: Comment nous pouvons agir aujourd'hui pour que ce mouvement s'arrête? Je ne pense pas que les agents prennent une décision de gréver par bon plaisir. Je pense que ce sont des personnes qui sont véritablement en souffrance mais qui doivent s'occuper de la petite enfance. Pourquoi aujourd'hui ne pas dire clairement à l'Assemblée la stratégie qui est adoptée par le Conseil Exécutif pour que cette situation qui est extrêmement préjudiciable, je le dirais, à l'action de la Collectivité et aussi à la situation des familles et j'avoue mon incompréhension la plus totale lorsque je constate que cette affaire perdure dans le temps et qu'il n'y a pas de solutions concrètes qui sont apportées, y compris sur des questions de véhicules, mais il n'y a qu'à louer des véhicules. Si le contrat n'est pas....

M. Francis CAROLE - peut-être collègue LORDINOT, sans vouloir t'interrompre...

M. Fred LORDINOT — non je n'étais pas là. On m'a dit des choses pour la fin du mois d'octobre, maintenant je l'entends dire pour la fin de l'année, je n'ai pas bien compris donc tu sais, la meilleure façon de régler ces questions c'est de produire un document à l'Assemblée. Hier, j'ai fait une demande à la collègue SAÏTHSOOTHANE qui n'est pas là et qui a sorti le papier tout de suite, je vais le regarder, je l'en remercie. C'est cela qu'il faut qu'on travaille. Aujourd'hui et tout à l'heure, on verra d'autres dossiers. L'information de l'Assemblée est insuffisante mais c'est un point de vue, et vous-mêmes, vous n'êtes pas au courant. Si vous avez l'information, donnez-la nous, ce que je dis, c'est qu'aujourd'hui il faut donner des garanties et des assurances fermes au personnel pour qu'aujourd'hui la mission de service public de la Collectivité soit remplie. C'est tout.

M. Francis CAROLE — Je vais répondre, tout en rappelant qu'hier pendant 40 minutes, j'ai expliqué dans le détail cette affaire. J'ai bien compris la question supplémentaire que posait le collègue Félix CATHERINE pour préciser un point, j'ai bien compris cela mais pendant 40 minutes j'ai été extrêmement disert et précis sur cette affaire et j'ai dit notamment qu'il n'y avait pas d'écrit parce que le syndicat n'était pas encore disposé à signer un protocole, autrement dit tu l'aurais reçu. D'autre part, je n'aime pas que l'on fasse de la démagogie sur le dos des travailleurs. Que des travailleurs soient en souffrance, ici ou là, certainement, on ne peut pas cacher que ça arrive que des travailleurs soient en souffrance. Mais, il ne faudrait pas que l'année de la souffrance commence en 2016 et les travailleurs ont eux-mêmes rappelé que beaucoup de problèmes qu'ils posent notamment la vétusté des locaux datent de très nombreuses années donc il ne faut pas entrer dans ce système un peu de démagogie. Je dis simplement que si le protocole avait été signé comme je l'espérais, vous en auriez été destinataires donc je n'en dis pas davantage parce que je pense que j'ai été très clair, très long sur cette question et sur la question de (*inaudible*)

M. Le Président Claude LISE – Collègue, nous sommes très en retard, nous ne pouvons pas sur chaque question, nous étendre trop...

M. Francis CAROLE – surtout quand on l'a déjà abordé.

M. Le Président Claude LISE – Il faut qu'on passe à la question suivante. Ce que je propose c'est que si par bonheur nous arrivons au terme avant minuit, qu'il y ait des questions diverses et les collègues pourront poser les questions supplémentaires mais il faut qu'on avance.

M. Fred LORDINOT — Comme m'y autorise le règlement en tant que vice-Président, je voudrais faire un point d'ordre. Ce point d'ordre concerne les procès-verbaux. Nous sommes au mois de novembre quasiment et on n'a pas le procès-verbal du mois d'avril. Je dis très clairement au vice-Président de l'Assemblée s'il peut donner les moyens à l'Assemblée pour qu'on ait les procès-verbaux à temps. Je lui dis aussi que lorsqu'il fait une réunion en tant que Président en l'absence du Président LISE et qu'il me met des points dans l'ordre du jour et qu'il me dit que son point d'information sur lequel il n'y a pas de débat, qu'il le précise au moment de la réunion des vice-Pprésidents. D'ailleurs, je n'y étais pas et je le lui dis parce que les méthodes qu'il propose ne me conviennent pas et Président LISE, je souhaite qu'à chaque fois que ça soit toi qui préside la réunion des vice-Présidents parce que les méthodes du collègue, je lui dis, ne me conviennent pas ainsi que ses réflexions. Je lui dis très clairement, lorsqu'un point est prévu à l'ordre du jour, il doit être discuté par l'Assemblée. Hier

l'attitude du Conseiller CAROLE, je ne l'ai pas comprise, sinon ce n'est pas la peine que l'on mette ça à l'ordre du jour. Il doit y avoir un débat ou bien il me dit au moment de la réunion du bureau qui arrête l'ordre du jour qu'il n'y aura pas de débat.

M. Francis CAROLE – Qu'est-ce que tu n'as pas compris?

M. Le Président Claude LISE – Collègues... Attendez.

M. Francis CAROLE – Non, non, qu'est-ce que tu n'as pas compris ? Il faut qu'il me dise ce qu'il n'a pas compris.

M. le Président Claude LISE – Mais non.

M. Francis CAROLE - Il ne faut pas lâcher des choses comme ça, qu'est-ce que tu n'as pas compris et je vais m'en expliquer. Qu'est-ce que tu n'as pas compris dans mon attitude hier?

Mme Louise TELLE - Il était dehors

M. Francis CAROLE – Ah, i pa té la.

M. LE Président Claude LISE – Mais non, s'il vous plaît.

M. Fred LORDINOT – Je n'ai pas compris que tu aies zappé le point sur le plan santé-environnement et que tu aies dit qu'il n'y a pas de débat.

M. Francis CAROLE – Tu racontes des histoires.

M. le Président Claude LISE – Il vaut mieux qu'on soit dans la construction. Ce que je propose pour répondre à sa demande c'est que lorsqu'un point est un point d'information, que ce soit indiqué clairement : "point d'information", comme ça on n'aura pas ce genre de débat. Ça veut dire : "point d'information" mais collègues, s'il vous plait, écoutez.

M. Yan MONPLAISIR – Ce n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – Attendez, attendez, ce sera valable collègues, je parle pour l'avenir. Comme ça il n'y aura pas de contestation sauf quand un point est un point d'information mais il faudra admettre qu'il n'y aura pas de débat à ce moment-là. Il y aura des points d'informations, l'information est donnée et lorsque ce n'est pas stipulé "point d'information", à ce moment-là, il y aura débat, parce qu'il faut qu'on se mette d'accord sur des modalités mais ça ne peut pas varier selon les questions. Je fais cette proposition, que les choses soient précisées, comme ça on va éviter de venir en débattre en plénière.

M. Fred LORDINOT – Il faut qu'on soit clair, d'ailleurs j'ai demandé au collègue NILOR qui n'est pas là encore aujourd'hui de proposer une réunion de la commission ad doc. Président, si nous décidons aujourd'hui que les points d'informations qui sont présentés par les Conseillers Exécutifs figurent à l'ordre du jour, je leur demanderai de ne plus faire de point d'information. Il y a un règlement, ou bien c'est une Assemblée qui est en train de se réunir

ici et qui débat, un Président qui décide de l'ordre du jour et qui applique un règlement intérieur mais on ne peut pas me dire d'un côté, le point d'information du Conseiller Exécutif sera à l'ordre du jour, il n'y aura pas de débat et pendant la séance, on me dit, je fais un point d'information sur lequel il n'y aura pas débat ou il y aura débat. Si on fait quelque chose, agissons avec méthode. Président, je sais que tu es favorable à la réunion de cette commission pour régler...

M. le Président Claude LISE – Oui mais ce n'est pas moi qui peux la réunir.

M. Fred LORDINOT – Pour régler le fonctionnement même et les conditions de fonctionnement. Mais c'est vrai, si vous voulez vous asseoir sur les droits de la minorité, il n'y a pas de souci, c'est vous qui avez la majorité mais je constate que vous n'avez pas plus d'informations que la minorité donc ce que je souhaite c'est que, si c'est la nouvelle règle que nous adoptons, les points d'informations des Conseillers Exécutifs pendant la séance doivent figurer dans l'ordre du jour qu'on a arrêté.

M. Le Président Claude LISE – Ce point de méthodologie étant réglé, collègues, revenons à l'ordre du jour.

M. Francis CAROLE – Je conclus comme il n'y a pas de questions.

M. Le Président Claude LISE – Il n'y avait pas de questions sur cette question-là donc je fais voter.

M. Francis CAROLE – Président, juste avant quand même, je serai extrêmement bref. Nous avons, je dis ça pour les personnes qui ne sont présentes. Nous avons un ordre du jour dans lequel il est indiqué un point 14 : projet de plan régional santé-environnement donc c'est inscrit à l'ordre du jour. Deuxièmement, le rapport numéro 14 dit d'entrée : Le présent rapport vise à vous présenter pour information le plan régional santé-environnement de la Martinique donc la méthode est extrêmement claire et elle est extrêmement transparente.

M. le Président Claude LISE – Collègues, ne revenons pas sur ça. S'il vous plait. C'est un problème qui a été posé ici, qui sera réglé en réunion de bureau. La réunion de Bureau, au moment où nous adoptons l'ordre du jour, nous préciserons quand il y aura ce type de rapports, nous préciserons en bureau s'il y aura débat ou s'il n'y aura pas débat, comme ça les choses seront claires. Ce sera précisé en bureau. Evidemment, on aura le point de vue de l'exécutif qui nous dira, voilà ce que nous proposons et en fonction de ce qu'ils proposent, ça se réduira à une simple information ou ce sera une question avec information suivie de débat mais la chose sera clarifiée au moment de la réunion de bureau puisqu'elle doit servir à ça. La réunion de Bureau est prévue pour préparer la plénière, ce n'est pas en plénière que nous allons chaque fois décider. Et, je suis également favorable, je l'ai déjà dit plus de 100 fois ici et j'en appelle aux collègues de tous bords, vous avez mis en place une commission ad hoc de révision du règlement intérieur. Il y a manifestement des points à préciser de manière à faciliter le fonctionnement de nos plénières. Le règlement intérieur, il sert à ça donc je pense qu'il est urgent que cette instance où il y a des représentants de toutes les sensibilités de l'Assemblée, se réunissent, se mettent au travail là-dessus donc je vais saisir le Président de cette commission ad hoc, je vais lui demander de prendre les dispositions, s'il n'est pas disponible, de dire qui prend la décision de réunir, qui il charge de cela et je vous en

rendrai compte parce que nous n'allons pas au fil des plénières parler de méthodologie, c'est le règlement intérieur et c'est dommage, qu'on ait tant attendu le règlement intérieur, quand il a des problèmes, dans les 6 mois, on le révise et le problème est réglé mais nous sommes largement à mi-parcours, on est toujours avec un règlement intérieur avec des zones d'ombres et des imprécisions, etc... je ferme la parenthèse et on vote sur le point 27. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Personne n'est contre la création de la revue. On est d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

Donc, le 28 avait déjà été vu, donc on passe au 29, demande de subvention de l'Association Martinique Access'Île pour la réalisation d'un film promotionnel de l'édition d'un guide recensant les offres de loisirs, de tourisme, accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à besoins spécifiques.

29 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUE ACCESS'ILE POUR LA REALISATION D'UN FILM PROMOTIONNEL DE L'EDITION D'UN GUIDE RECENSANT LES OFFRES DE LOISIRS, DE TOURISME, ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Le Président a résumé en fait la question dont nous allons traiter. Il s'agit de compléter l'information sur les possibilités d'accès finalement pour les personnes en situation de handicap donc il y aura comme on l'a annoncé, un petit film et un guide papier tiré à 1 000 exemplaires. La demande qui est faite est de 6 500 €, la proposition que nous avançons est d'accorder 5 000 € à l'association.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRACNHI – C'est un avis favorable étant entendu que je suis heureux que nous soyons sortis des guerres picrocholines.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? S'il n'y a pas, je vous conseille sur les questions qui ne posent pas problème, d'éviter qu'on perde du temps puisqu'on a énormément de questions à voir. On passe au vote tout de suite.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ns passons au 30, une demande de subvention de l'association Case sociale de l'outre mer, le fameux CSDOM, pour la réalisation de son programme d'actions exercice 2018.

30 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CSDOM POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2018

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – C'est une association que nous connaissons depuis des décennies et qui fait s'occupe de nos compatriotes qui sont en France. Si on me demande : combien de guadeloupéens, de martiniquais, de guyanais qu'ils reçoivent, je ne saurai vous dire parce que je ne me suis pas posé cette question parce que je sais qu'ils essaient d'aider nos compatriotes, notamment à Paris mais aussi dans certaines autres régions françaises. La demande qu'ils nous font, c'est une demande de 20 000 € et nous proposons à l'assemblée d'accorder l'intégralité de la demande.

M. le Président Claude LISE – Je crois que tout le monde connaît la case sociale, c'est toujours Monsieur CALIFE, ça n'a pas changé je crois ?

M. Francis CAROLE – Non. L'an dernier il était toujours là.

M. Le Président Claude LISE – C'est toujours Monsieur CALIFE, il est bien connu et effectivement ça concerne tous les compatriotes des Antilles-Guyane, même de la Réunion effectivement. Les Conseils Généraux précédents ont toujours aidé. Voila donc il n'y a pas d'opposition ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Bonjour Président, je sais que tu es pressé mais il y a l'avis de la commission.

M. Le Président Claude LISE – Excuse-moi, c'est qu'on veut aller tellement vite compte tenu...

Mme Stéphanie NORCA: Président, je suis d'accord avec toi qu'il faille aller vite mais il y a des fois des discussions qui sont nulles et non avenues qui durent dans le temps et souvent quand on est dans le social, c'est vrai que ce sont des dispositifs qui sont cadrés mais on ne peut pas non plus aller à une allure un peu trop rapide. Pour le CSDOM puisque c'est la question qui nous amène au moment où nous parlons, pour nous c'est un avais favorable. C'est vrai que c'est un dossier qui revient régulièrement chaque année. Pour nos compatriotes, c'est vrai qu'il y a des dispositifs de droits auxquels normalement ils doivent émarger sur le territoire national mais c'est vrai que la solidarité que nous devons avoir avec nos compatriotes d'Outremer, nous l'exerçons aussi à travers le CS DOM.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Bonjour Président. Tenant compte des missions de cette association la commission Insertion a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien, pas d'autres demandes d'intervention ? On peut passer au vote ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – On passe au 31. Réaffectation des poses de dépenses de la subvention attribuée par la Collectivité Régionale dans le cadre de la mise en place du chantier de proximité "défi solidaire des quartiers" initié par l'Association Union Française des Oeuvre Laïques d'Education Physique, l'UFOLEP.

31 - RÉAFFECTATION DES POSTES DE DEPENSES DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LA COLLECTIVITE REGIONALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CHANTIER DE PROXIMITE « DEFI SOLIDAIRE DES QUARTIERS » INITIE PAR L'ASSOCIATION UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE (U.F.O.L.E.P.)

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Je vais expliciter un peu plus ce dossier qui est particulier. En effet, il y a une délibération de la commission permanente du 28 mai 2015 qui accordait une subvention de 80 000 € à l'association UFOLEP pour la mise en œuvre du chantier de proximité « DEFI SOLIDAIRE DES QUARTIERS ». Selon la convention signée par les partenaires la subvention était répartie comme suit : 32 000 € pour les dépenses de fonctionnement, 14 400 € pour les dépenses de formations et 33 600 € pour les dépenses d'investissements. En fin d'année 2015, l'association a reçu un acompte de 60 % de la subvention, soit 48 000 €, 19 200 € pour les dépenses de formations et (inaudible)... 160 € pour les dépenses d'investissement. Par courrier du 9 janvier 2017, et c'est là où les choses commencent à ne pas respecter les orientations qui avaient été prises quand on a attribué la subvention. Par courrier du 9 janvier 2017, au terme de l'exécution du chantier et au vu de l'absence de certains produits, l'association a demandé une modification (inaudible) par la proposition suivante. Problème de micro. Quelles sont ces modifications ? Désormais pour le fonctionnement, ce sera 52 800 au lieu de 32 000 comme convenu, pour les dépenses de formation ça reste à peu près identique, 14 600 € et pour les dépenses d'investissement qui était de 33 600 €, on passe à 12 600 €. Ce qui est grave, ce n'est pas tellement que l'association demande que soit revue la répartition qui était prévue. Sans attendre la décision de la Collectivité Territoriale de Martinique, l'UFOLEP a fait évoluer les dépenses de fonctionnement en recrutant deux salariés supplémentaires pour l'accompagnement des bénéficiaires réguliers du chantier et en augmentant la dépense de formation. Cette nouvelle répartition conduit donc à un transfert de 21 000 € du poste d'investissement vers le poste de fonctionnement, vers le volet formation. En termes de bilan, l'UFOLEP fournit des factures d'un montant total de 13 723,80 € pour l'investissement dépassant de 1 123,80 € le montant demandé (03:21:55, problème de micro), de 12 600 €, 8 963 € pour la formation, moins que les 14 600 € (03 :21 :46, problème de micro), aucune information chiffrée sur le montant du poste de (03:21:47, problème de micro). Alors, il fallait évidemment trouver une solution dans la mesure où les actions ont été menées même si de fait il y a eu une ventilation différente sans l'accord de la collectivité, ce qui ne doit pas se faire en principe (30:21:18, problème de micro). Des gens qui ont mené une action qui a eu son utilité. Par conséquent, pour pallier au surcoût des charges de fonctionnement... Est-ce que je peux avoir un micro qui fonctionne? Pour pallier au surcoût des charges de fonctionnement et de formation, l'association souhaite que la collectivité autorise : d'une part, la réaffectation de la subvention accordée à la mise en place de son chantier et d'autre part le versement du solde de 32 000 € afin de couvrir les avances effectuées avec ses fonds propres. L'UFOLEP ayant procédé à une ventilation de la subvention non conforme aux termes de la convention 15-915-1 et sollicitant à posteriori l'autorisation de la Collectivité, celle-ci serait fondée conformément à l'article 5 de ladite convention à demander le reversement des sommes versées au titre des acomptes. Tel n'a pas été notre choix, toutefois, l'action ayant été menée à terme et tenant compte de l'engagement de cette association (changement de micro) que l'on connait bien en Martinique dans le secteur éducatif et sportif, il est proposé de verser le solde attendu, 32 000 € minoré de l'écart constaté sur le volet formation 5 637 € soit 26 363 €. On verse le solde mais minoré de ce qui n'a pas été fait dans le domaine de la formation, ce qui est de l'ordre de 5 000 et quelques euros. Voilà la solution que nous avons trouvée mais nous rappelons parce que c'est important, qu'en cours de réalisation d'une action, une association peut avoir à ajuster mais il faut qu'au préalable l'autorisation soit demandée à la Collectivité, ce qui n'a pas été fait mais nous avons essayé quand même de trouver une mesure de bonne intelligence, connaissant l'association et sachant que l'action a été menée.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Président, nous n'avons pas été sollicités sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE – Commission Insertion.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – La commission Insertion suit l'avis du Conseil Exécutif quant à ce dossier. Nous soulignons effectivement le non-respect des engagements et d'une manière générale, nous souhaitons insister auprès de toutes les associations, il ne s'agit pas de cellelà, que la gestion des fonds publics ne doit souffrir d'aucune légèreté. Il y a des règles à respecter, il y a des conventions à respecter, il faudrait que chacun prenne ses responsabilités dans la gestion des associations dans lesquelles les fonds publics sont investis.

M. le Président Claude LISE – Commission Politique des Sports. Pas d'avis ? Vous avez la parole, qui la demande ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne défends pas spécialement l'UFOLEP mais ça peut arriver qu'une association soit amenée à changer, pas totalement, mais à changer de position. La Collectivité aurait peut-être fait un avenant à cela, mais ce qui est important, c'est que si on a rencontré cette association, si on a discuté, si les travaux ont été réalisés. Est-ce que l'association a tenté d'utiliser les fonds à autre chose qu'à un projet ? Dans le cadre de ce que fait l'UFOLEP de manière générale. Vous savez très bien que l'UFOLEP permet, en dehors des compétitions où les joueurs sont payés, permet à d'autres jeunes de jouer. Ce qui importe, c'est dans la rencontre que vous avez pu faire, je pense que les responsables de l'UFOLEP ont été convoqués et un échange par rapport à ça, par rapport aux factures puisque les travaux ont été réalisés, mais ça c'est pour toute association. Il ne nous faut pas être trop rigoureux. D'abord, on peut faire un plan de financement et se rendre compte en

chemin que le plan de financement n'est pas suffisant ou dans ce qu'on avait prévu, on peut voir qu'il y a une modification, certes mais la loi dit qu'il faut demander mais sur toute une subvention, demander à la structure si on peut orienter la subvention ailleurs. C'est une question de loi. C'est comme tout à l'heure, je ne suis pas intervenu, j'ai senti tout le monde un peu énervé mais la loi a peut-être dit aussi que pour la rédaction d'une revue, l'opposition doit avoir une page, c'est la loi, mais je peux ne pas discuter de cela. Tout à l'heure aussi, on discute et puis on s'énerve. Ce n'est peut-être pas toi, collègue CAROLE mais peut-être que les travailleurs en grève t'ont dit : nous aurions préféré que ça soit la signature du Président de l'Exécutif. Peut-être, ils peuvent raconter ce qu'ils veulent en chemin, vous connaissez ? On a tous été avec des travailleurs et qui disent : « nous préférons que ça soit la signature et seule la signature de l'Exécutif, etc... ça arrive donc dans ce cas, je pense qu'on a rencontré l'UFOLEP, on a vu avec l'UFOLEP, l'UFOLEP a dû écrire et tout mais çe n'est pas une absence de responsabilité que les associations de temps en temps soient forcées de modifier une partie de projet, pas tout un projet, pas toute une orientation de la demande financière.

M. Francis CAROLE - Rapidement Président, si vous permettez. Concernant la revue, c'est pourquoi je vous ai fait passer des documents précisant la nature de cette revue, ce pas une revue de la majorité, c'est une revue de la protection de l'enfance, c'est-à-dire que ni la majorité, ni l'opposition n'ont d'articles particuliers dans cette affaire donc première chose. Deuxième chose, concernant la signature du protocole, il n'a jamais été question de qui signerait, cette question n'a pas été abordée. Je découvre en cours de grève que peut-être tout sorte d'idées... Non, il n'a jamais été question de savoir qui signerait. Ce qui été d'abord posée comme question, c'est le protocole d'accord, évidemment l'Exécutif d'une manière ou d'une autre aurait signé et ça aurait été l'engagement de l'Exécutif. Concernant ce que tu viens de dire sur le dossier, tu as raison, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, lors de la mise en œuvre d'un projet, on peut être amené à reconsidérer les choses, c'est normal, il n'y a aucune opposition à cela, par contre, je pense que la démarche c'est une question de loi mais c'est aussi de convention qui est signée entre la Collectivité et l'association. Il faut informer la Collectivité de ces changements, de sorte que nous puissions évaluer si c'est conforme d'abord au dispositif que nous avons et ça met à l'abri l'association et ça nous met à l'abri aussi. Ensuite, tu as dû constater que notre démarche a quand même été une démarche, non pas de chercher à bloquer l'association, de punir ou quoi que soit mais de trouver une sortie intelligente et je pense que là, nous avons une sortie intelligente sachant que l'UFOLEP, historiquement a beaucoup apporté à la Martinique. Il ne s'agit pas de pénaliser l'UFOLEP aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Je crois qu'on peut passer au vote. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Il y a eu des cas où la convention n'a pas été respectée par certaines personnes et on sait bien ce qui s'est passé quand on a introduit une plainte au niveau de la justice donc une convention, il y a des engagements. Maintenant, on peut mettre un peu de souplesse dans l'utilisation, dans l'application d'une convention mais la loi prévoit aussi qu'il y ait des clauses pour annoncer cette souplesse aussi, parce que si l'on donne la possibilité à certaines associations de déroger à ce qui est normal, on risque d'aller vers des choses qui ne seront pas normales. J'en ai fini Président.

M. Francis CAROLE – Le risque aussi, c'est le paiement parce que le paiement se fait sur la base d'une convention.

M. Le Président Claude LISE – Parfait, je crois qu'on peut... Oui

M. Francis CAROLE – Elle demande la parole.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Merci Président. C'est très bien que l'on n'ait pas bloqué ce dossier parce qu'on sait pertinemment comme cela a été dit, le rôle que joue cette association au niveau de la Martinique mais le rapport dit bien que par courrier du 9 janvier, ils ont demandé justement qu'il y ait une modification. Je ne veux pas pointer du doigt mais est-ce qu'une réponse a été donnée dans un délai qui puisse leur permettre de répondre justement aux besoins pour lesquels ils avaient fait la demande.

M. Francis CAROLE – Ils ont fait la demande après coup. C'est ça le problème, s'ils l'avaient fait avant, on aurait trouvé une solution.

M. le Président Claude LISE – On peut passer au vote ? J'attire votre attention mais c'est la dernière fois que je le fais de la journée sur le fait que quand une question ne pose pas problème, vaut mieux ne pas s'étendre parce que nous sommes à la question numéro 32 à l'heure actuelle. Il y en a 95, si ma mémoire est bonne et il y a une question de Miguel LA-VENTURE qui se divise en 17 points donc je ne le redirai plus.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 33.

33 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES BAROUDEURS MARTINIQUE » POUR LA REALISATION D'UN PROJET SOLIDAIRE ET SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE — On traite le 33 Président mais on reviendra sur le 32, est-ce que tu l'as oublié? Mais comme tu annonces le 33. Il s'agit d'une demande de subvention de l'association Les Baroudeurs pour une série d'actions sportives mais qui vise en particulier le public des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La proposition que nous faisons est de 5 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous, c'est un avis favorable Président tout en sachant quand même que pour cette année, on a fait un effort considérable parce que sur l'année

2015, ils ont eu une subvention de 3 000, en 2016, 2 000 et là le montant que nous proposons regroupe à lui seul le montant des deux années précédentes. On salue l'effort de la Collectivité.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

On revient au dossier 32.

32 - DISPOSITIF CADRE RELATIF A LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE A LA MISE EN ŒUVRE DES EMPLOIS D'AVENIR EN 2017

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – La délibération dont il s'agit pose en article 1er l'approbation de la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique à la gouvernance des emplois d'avenir au sein des instances de pilotage et notamment au service public de l'emploi du comité technique de la commission de validation des demandes d'aides formulées par les employeurs. En 2, la Collectivité Territoriale assure pendant 3 ans, le versement des aides aux employeurs ayant procédé à de nouvelles embauches en emplois d'avenir entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017. Article 3, les taux de prise en charge par la CTM des emplois d'avenir couverts par l'article 2 de la présente délibération se décline comme suit : vous avez un tableau qui montre les taux de l'Etat et de la CTM pour le secteur marchand, le secteur nonmarchand, les CDD, les CDI et donc je ne les rappelle pas pour ne pas être trop long dans la présentation. L'article 4 : les recrutements réalisés dans les filières d'activités à fortes perspectives de croissance et d'emplois telles que les filières vertes, le secteur social et médicosocial, le secteur de l'aide aux personnes, le numérique, l'animation culturelle, l'animation sportive et de loisir, le tourisme et les expérimentations innovantes sont privilégiés. Vous avez vu qu'on a mis un focus sur ce qu'on considère comme des secteurs d'avenir pour sortir des herbes que l'on coupe et tout le reste et donc on essaie de mettre l'accent sur des secteurs porteurs que nous avons énumérés. Article 5 : le versement de la participation de la Collectivité de Martinique à l'aide aux postes aux employeurs couverts par la présente délibération est confié à l'Agence de Service et de Paiement, l'ASP par convention de gestion. Les modalités de contribution de la Collectivité Territoriale de Martinique aux nouvelles prescriptions d'emplois d'avenir font l'objet d'une convention cadre annuelle avec l'Etat. Les dépenses seront imputées au chapitre 934-4. Je m'arrête là puisqu'à travers ces articles, j'ai résumé l'essentiel du rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous, c'est un avis favorable, Président.

M. Michel BRANCHI – Compte tenu de l'impact sur l'emploi, c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Insertion.

Mme Josiane PINVILLE - Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas ? Passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 34.

34 - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT, EXPERIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIALE INTITULE « PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIAL (PISTE) MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS FINANCIERES

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Il s'agit en effet d'un dispositif que nous avons voté à l'unanimité ici, le 13 juillet 2018. L'objectif de cette présentation d'aujourd'hui consiste à préciser, à détailler les aspects financiers. Pour mémoire, ce dispositif expérimental intitulé PISTE : Parcours d'Insertion et d'Accompagnement Social Territorial constitue une action innovante contractuelle visant à la levée des freins, on a mis à l'employabilité, je souhaite que l'on n'utilise plus ce terme parce que ça voudrait dire que nous avons des jeunes qui ne sont pas employables, or si des jeunes ne travaillaient pas, ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas employables c'est-à-dire qu'on reporte le péché du chômage sur les jeunes qui ne seraient pas employables, non. Les gens sont employables, seulement on ne leur offre pas des possibilités de travailler. Je dis cela parce que je n'aime pas du tout ce terme parce qu'il faut qu'on le change. En tous cas, c'est de régler la prévention de la vulnérabilité des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emplois et des familles monoparentales, ainsi les conditions d'éligibilité du dispositif PO FSE 2014-2020, il s'agit des fonds européens, sur l'axe 3 : promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté, nécessite de clarifier le plan de financement par la valorisation de l'ensemble des moyens humains et de la direction des actions sociales de la collectivité affectée à l'accompagnement du public cible. Le budget s'élève en moyenne à 2 142 000 € par an soit un total de 6 426 000 € sur la période 2018-2019. Vous avez un tableau qui précise les choses, au total nous aurons un coût global de 6 426 000 € avec une participation de la CTM de 1806480 € et les fonds européens, FSE pour un total de 4 619 520 € donc c'était les ces modalités financières qu'il fallait préciser sans revenir sur le débat quant au contenu du dispositif. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous, c'est un avis favorable mais une question a été posée en commission à savoir, sur la projection jusqu'à 2020, combien de bénéficiaires seraient ciblés ?

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes ? Oui. Insertion.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Nous avions déjà souligné la pertinence de ce dispositif innovant donc c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 35.

35 – SUBVENTION ASSOCIATION ECO MOBILE POUR L'ORGANISATION DE SON ACTION REPAIR CAFE

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'une demande de subvention d'une association qui agit à la fois sur le plan éducatif, économique, social, écologique dans ses ateliers que l'on appelle Eco mobile Repair Café, à partir d'un certain nombre d'ateliers et le montage financier inclut un certain nombre de partenaires. La Collectivité a décidé d'aider cette opération à hauteur de 36 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA: Nous n'avons pas été saisi.

M. Le Président Claude LISE – Vous n'avez pas été saisis. Aucune commission ?

Mme Josiane PINVILLE - Avis favorable

M. le Président Claude LISE – Pas de demandes ? Collègue ZOBDA.

<u>M. David ZOBDA</u> – Justement pour dire, ce n'est pas repère, c'est Repair, c'est un terme anglais de réparation parce que ce sont des ateliers de réparation.

M. Francis CAROLE – Merci du rappel, nous avons lu en français Repair café, c'est bien ça, dans le sens de café de réparation.

M. David ZOBDA – Pour ceux qui nous regardent et qui ne comprendraient pas forcément.

M. Le Président Claude LISE - Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Bonjour Président et tous les collègues présents. C'est simplement parce que ça a été un oubli je suppose et Stéphanie NORCA, elle est assez grande bien entendu, elle n'a pas voulu reposer la question une 2^{ème} fois mais elle avait demandé combien de personnes seraient intéressées par le dispositif PISTE.

M. Francis CAROLE – Le précédent dispositif c'est un peu plus de 500 personne mais je pense qu'il nous faudra revenir pour vous donner le chiffre exact parce que je ne l'ai pas en tête. Je sais que c'est à peu près 500 personnes, sauf si entre temps on l'a en cours de plénière je vous le communique pour que ça soit précis.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 37 puisque le 36 a été enlevé.

37 - NOUVELLE CONVENTION FINANCIERE PORTANT PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE SUIVI ANIMATION MOUS DE LA RHI NORD PLAGE A MACOUBA

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Après Repair Café... vous n'étiez pas là, c'est un dossier qui doit être porté par Monsieur BOUTRIN donc il y avait une petite erreur d'orientation.

M. Le Président Claude LISE - Ça avait été annoncé hier matin.

M. Francis CAROLE – Il m'est enlevé des dossiers que je dois présenter mais il sera présenté par le collègue BOUTRIN puisque c'est un dossier qui n'est pas un dossier social. Il n'est pas retiré de l'ordre du jour. Alors concernant ce dossier, c'est un dossier assez simple. Vous connaissez l'opération MOUS de Nord Plage et de Macouba. Il y avait une délibération qui date de 2014, le Conseil Général avait accordé alors à la communauté d'agglomération du pays nord Martinique, une subvention d'un montant de 10 500 € pour le suivi et l'animation de la RHI Nord Plage de la Ville de Macouba pour la période 2014-2015. Les modalités de versement prévoyaient 5 250 € au titre de l'année 2014 et le reste au titre de l'année 2015. La délibération renvoyait les conditions de versement de cette subvention à la convention financière entre le département et Cap Nord en date du 30 janvier 2015. La modification de cette convention financière résulte du retard dans l'exécution de la Maitrise d'Œuvre Ur-

baine Sociale, MOUS, résorption de l'habitat insalubre de Nord Plage. C'est la mise en œuvre qui n'a pas été faite dans les temps, si bien que la convention qui avait été prévue était une convention d'une année donc finalement elle est caduque et pour redresser cette situation nous allons simplement proposer l'avenant suivant: la présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Ce qui permettra de donner du temps pour l'application de cette convention. Il n'y a pas d'enjeu véritablement, il s'agit d'essayer principalement de faire en sorte que l'opération RHI de Nord Plage puisse aller à terme.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Lors de notre commission conjointe Action Sociale, Gérontologie, Personnes en situation de handicap en collaboration avec Madame BAURAS Présidente de la commission Habitat Logement, nous avons émis un avis favorable pour cette action.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voulais en savoir plus. A Nord Plage, c'est une RHI ou on refait complètement le quartier ?

M. Francis CAROLE - C'est une RHI.

M. Jean-Claude DUVERGER – Mais il n'y a plus de maisons?

M. Francis CAROLE – En tous cas, nous sommes en train, collègue DUVERGER de régler une délibération qui avait été prise en 2014.

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, non, je n'ai rien contre. Je dis est-ce qu'il y a encore des maisons ?

M. Francis CAROLE – Je sais pour l'avoir vu qu'il y a encore des gens qui y habitent.

M. David ZOBDA – Il y a encore quelques vestiges, quelques personnes qui y sont. Il y a encore un vieux temple hindou, il y a encore une chapelle où les gens vont régulièrement en pèlerinage pour prier. Il y a encore quelques activités sur le site, ça justifie peut-être la clôture des RHI.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Je le dis parce que le film avait été fait pour empêcher qu'on évacue le quartier mais c'est par rapport à la mer qu'on était forcé.

M. le Président Claude LISE – On peut passer au vote ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 38.

38 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – La banque alimentaire fait régulièrement des demandes de subventions et ici nous traitons de la subvention 2018. La demande de la Banque Alimentaire est de 100 000 € et la proposition qui vous est faite aujourd'hui par le Conseil Exécutif, c'est d'accorder l'intégralité de la demande de subvention, à savoir 100 000 € à la Banque Alimentaire pour l'année 2018.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable et nous saluons bien sûr l'effort de la Collectivité de couvrir 100 % de la sollicitation de la Banque Alimentaire. On sait que cette association a une vraie action de solidarité de Grand-Rivière à Sainte-Anne auprès de toutes les associations qui portent la solidarité alimentaire avec les familles les plus modestes. Ils alimentent des associations caritatives, des CCAS, etc... dans leurs actions avec les familles les plus modestes donc nous saluons l'effort de la Collectivité de couvrir 100 % de la participation de la Collectivité à la subvention sollicitée par la banque alimentaire surtout quand on sait les évènements malheureux qu'ils ont connu avec l'incendie de leurs locaux et tout ce que ça a généré comme frais pour cette association donc je salue cet effort du Conseil Exécutif.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Naturellement cette subvention est approuvée dans son principe et son montant. Par contre lorsqu'on lit le dossier, on voit que 66 % des charges d'exploitation représentent des dépenses locatives et de personnels. En fait, cette subvention va plus permettre de couvrir des frais de fonctionnement qu'à aller vers l'action. La question qu'on peut se poser, je le dis, c'est une proposition, j'espère que ça ne va vexer ni énerver personne; compte tenu du nombre de bâtiments que possède notre Collectivité, est-ce que l'on ne pas trouver une solution pour mettre à la disposition de la Banque Alimentaire un bâtiment ? ce qui lui permettrait de consacrer la totalité des sommes davantage à l'aides des personnes en difficulté, puisque, aujourd'hui on voit que cette subvention, elle va couvrir principalement sur les chiffres qu'on nous a donné, ses frais de fonctionnements. Est-ce qu'on peut aussi me dire quelle est l'état d'avancement du projet qu'à la banque alimentaire pour la construction, je sais qu'elle avait à un moment donné le projet de construire un bâtiment. Est-ce que nous pouvons avoir quelques informations et auquel cas, est-ce que la Collectivité entend participer à ces projets de la banque alimentaire de Martinique ?

M. Francis CAROLE – Je peux répondre. Je veux remercier le collègue LORDINOT pour sa question. Tu me donnes l'occasion de préciser un certain nombre de choses quand même. J'ai entendu récemment le Président de la banque alimentaire, c'était en 2017 dire qu'il n'avait jamais été reçu par la CTM, sur les ondes. Pas de polémique mais je précise des choses, il faut compter sur moi aussi pour préciser certaines choses. Je vais te répondre sur ça. En 2016, j'ai visité la Banque Alimentaire, je suis allé sur place, j'ai vu où ils étaient et je les ai rencontrés sur le terrain, pas dans mon bureau ici, sur le terrain. Je veux d'abord dire ça pour que les gens, je n'ai pas voulu démentir à l'époque parce que c'était une période un peu d'élection mais je suis allé sur place et je les ai vus à plusieurs reprises. La question était posée de savoir si on pouvait trouver un terrain de la Collectivité où la Banque Alimentaire pourrait s'installer pour diminuer les coûts élevés du loyer qu'ils ont. J'avais entrevu un terrain sur la route de Chateauboeuf mais il aurait fallu un terrain qui ait plus de 2 000 m², or ce terrain n'était pas suffisant. D'autres part, son emplacement n'était pas adéquat par rapport à ce qu'il voulait faire donc on n'a pas poursuivi dans cette voie. Nous avons aussi participé à une réunion qui s'est tenue à la DEAL avec un certain nombre de partenaires : municipalité, Etat, et... Et à l'époque, la Banque Alimentaire était sur un projet de terrain au Lamentin et nous avions dit à l'époque, après une discussion que j'avais eu avec le Président du Conseil Exécutif qui est l'ordonnateur, et nous avions dit que si la Banque Alimentaire trouve un terrain et qu'elle décide de construire quelque chose dessus, la Collectivité verrait dans quelle mesure, elle pourrait y participer. Mais, après, il faut que la Banque Alimentaire revienne vers nous pour nous dire: « Nous avons un terrain, nous avons un projet de tant d'euros » et nous allons après étude du dossier, soumettre le dossier à l'Assemblée et en fonction des moyens que nous avons, nous allons trancher. Ce n'est pas à la Collectivité aujourd'hui de faire l'état des lieux de recherches de la Banque Alimentaire. Ce que nous disons simplement c'est que nous sommes prêts à aider la Banque Alimentaire dans la construction d'un établissement, d'un bâtiment et avec évidemment d'autres partenaires, pas uniquement avec des fonds de la CTM et comme il y avait d'autres partenaires qui se profilaient déjà, c'est le message que nous avons fait passer ce jour-là donc nous attendons d'être sollicités. Les 100 000 € que nous leur donnons c'est le niveau de subvention, je ne dis pas ça pour vous puisque vous lisez les documents, qu'ils ont demandé. Ils ont demandé 100 000 et on leur donne 100 000 pour que ce soit précis. Pour le reste, dès lors qu'ils nous solliciteront, nous répondrons à leur demande.

M. Fred LORDINOT — Je ne voudrais surtout pas polémiquer avec toi collègue, je n'en fais pas une affaire personnelle, rassure-toi, ici ce sont des dossiers qu'on étudie, on fait des propositions mais je trouve, c'est juste un point de vue économique. Si pendant 3 années jusqu'à la fin de la mandature, nous versons, je dis bien la Collectivité parce que ce sera une délibération qui sera prise ici et qui sera signée par le Président de l'Assemblée donc je dis, nous, nous versons 300 000 €, peut-être qu'il aurait fallu prendre ces 300 000 € pour les mettre pour la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un bâtiment, c'est juste ce que je te dis. Les relations qu'il y a entre le Conseiller Exécutif et la direction de cette association, je ne les connais et je te remercie des informations que tu nous donnes. C'est juste une approche économique que j'ai tentée.

M. Francis CAROLE – Tu as raison sur ça, c'est pourquoi nous leur avons dit que nous sommes d'accord mais après il faut que la banque alimentaire aille plus loin en fonction des possibilités qu'on lui offre. Evidemment ils ont raison, ils essaient de trouver un terrain qui ne soit pas en termes de coût excessivement cher mais nous sommes disposés à les accom-

pagner mais c'est sur la base d'un dossier qu'ils vont nous présenter. Ceci étant, j'ai d'excellentes relations avec tout le monde, la réciproque n'est pas nécessairement vraie mais en ce qui me concerne, j'ai d'excellentes relations. Président si tu permets que je donne l'information par rapport à la question qui était posée tout à l'heure, l'information que j'ai c'est que ça concernerait PISTE, 500 personnes plus les 4 000 personnes qui sont dans le parcours d'insertion de la Collectivité, ça concernerait finalement une quantité relativement importante de personnes que nous suivons et il faut mettre ça en rapport avec d'autres dispositifs, notamment l'accompagnement global que nous avons avec Pôle Emploi, etc...

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je voulais simplement dire que le collègue LORDINOT a raison de souligner la problématique de cette charge qu'il conviendrait d'éviter à cette association. Etant entendu que par ailleurs, nous sommes aujourd'hui à ma connaissance, la collectivité, la CTM est le seul contributaire alors que la Banque Alimentaire intervient sur l'ensemble du territoire, il serait peut-être bien qu'il y ait un accompagnement de toutes les autres collectivités, évidemment chacune en fonction de ses moyens mais je pense grenn diri remplissant le sac, si chacun faisait un petit peu au lieu de laisser toute la charge à la seule CTM, ce serait sans doute plus efficace. J'ai une suggestion à faire ici publiquement. Je la fais publiquement parce que je pense qu'en la faisant publiquement, elle sera mieux entendue. Nous sommes propriétaires des locaux qui étaient occupés par une coopérative agricole donc vous me pardonnerez de ne pas me souvenir du nom. J'ai une petite défaillance, cette coopérative se trouvait au Lamentin et peut-être que le collègue Maire du Lamentin...

Mme Catherine CONCONNE: SOCOPMA.

M. Yan MONPLAISIR – SOCOPMA, voilà. Cette coopérative a cessé ces activités. Il faut savoir que ce bâtiment appartient à la CTM, qu'il est actuellement loué parce qu'il avait vocation à soutenir l'activité agricole, notamment les agriculteurs, les maraîchers, ce local qui doit faire un millier de mètres carrés, je dis ça comme à de mémoire, qui a mon avis conviendrait très bien pour la banque alimentaire. Il est actuellement loué par la CTM, sous réserve d'erreur, mais je crois ne pas me tromper pour une somme annuelle de 2000 euros par an parce que, évidemment on comprend que ce local avait vocation à servir l'intérêt général. Il est loué à un entrepreneur privé qui en a détourné l'usage et qui fait aujourd'hui de la sous-location. Je pense qu'il faut mettre un terme à cela, j'avais fait passer quelques messages pour que le choses rentrent dans l'ordre mais si je ne le dis pas aujourd'hui je serai complice de cela, donc je le dis publiquement. J'invite les responsables qui en ont les moyens y compris parce que évidemment ça peut avoir une complexité d'ordre juridique mais il faut mettre de l'ordre dans ça, récupérer ce local et peut-être le mettre à la disposition de la Banque Alimentaire s'il n'y en a plus d'usage pour les agriculteurs dont certains se sont trouvés dans la situation qui consistait à leur louer pour les mêmes 2 000 €, non pas à l'année mais au mois pour pouvoir pratiquer l'activité qu'ils étaient sensé y pratiquer au regard de l'investissement public et de sa destination. Moi, je crois qu'il faut arrêter ces choses-là. Comme je le dis publiquement, je pense que ça va cesser.

M. Lucien ADENET – La situation n'est pas tout à fait celle qui est présentée là parce que j'ai reçu une autre société coopérative avec le collègue BOUTRIN ici-même et qui demandait à

occuper un espace pour pouvoir développer ses activités. Je pense que, c'est à vérifier que cette société coopérative est sur place aussi, à place d'armes donc il faut vérifier tout, la situation. Je pense que le Service du Patrimoine da la Collectivité, le responsable du patrimoine pourrait nous fournir des informations plus complètes et on pourra répondre de manière plus exacte d'ici la fin de la plénière.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – En très peu de mots, je ne vais pas rentrer dans des détails qui pourraient m'échapper mais je ne voudrais pas non plus qu'on lance ici des accusations non vérifiées. Je voudrais qu'on soit prudent quand il s'agit du patrimoine de la Collectivité et aussi de l'utilisation des biens publics et quand il s'agit aussi des utilisateurs. Ill y avait effectivement la SOCOPMA qui était hébergée sur ces locaux mais pas que la SOCOPMA, il y en avaient d'autres et il y a aujourd'hui une coopérative qui y est, ce n'est non pas à titre privé mais une coopérative qui regroupe un certain nombre de producteurs martiniquais, le nombre exact je ne l'ai pas mais je sais qu'à l'époque ils étaient plus d'une centaine, je ne sais pas à quel point ils en sont aujourd'hui mais ce sont des petits producteurs martiniquais qui font de la production vivrière. On peut vérifier qui loue précisément les locaux à la Collectivité, on peut vérifier le montant exact de cette location, s'il mérite d'être révisé, qu'il le soit, on peut aussi vérifier s'il s'agit d'une occupation en sous-location ou pas ; ce sont des vérifications normales et nécessaires que la Collectivité doit pouvoir engager mais je crois aussi savoir que ce bâtiment public est utilisé par les agriculteurs martiniquais et des petits agriculteurs martiniquais et qui font à la fois une centralisation de leur production et un espace de vente des produits de la production martiniquaise. Je suis très prudent dessus, je ne veux pas que l'on jette des anathèmes ou que l'on porte des accusations, je voudrais qu'on vérifie d'abord et qu'on clarifie les situations et qu'on ne mette pas en difficulté les petits agriculteurs martiniquais au profit de la banque alimentaire, il faut trouver des solutions équilibrées pour les deux. La Banque Alimentaire a une mission précise qui est d'utilité publique et elle soutient les plus humbles mais il y a aussi les agriculteurs martiniquais qui font un travail considérable de production notamment sur l'aspect de l'agriculture vivrière donc je ne voudrais pas qu'on déshabille Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul. Vérifions, soyons précis sur les éléments que l'on porte à la connaissance à la fois des élus mais aussi du public parce que les informations que l'on transmet en plénière sont retransmises et on peut se tromper, peut-être se tromper de bonne foi, je suis convaincu que le collègue MONPLAISIR est animé de bonne foi, je le connais. Je sais très bien qu'il cherche des solutions pour les uns et les autres mais je ne voudrais pas que l'on se trompe sur les jugements que l'on porte.

M. le Président Claude LISE – Le collègue Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE demande à intervenir, je pense qu'il a certainement des informations, donc je préfère lui donner la parole tout de suite pour éviter que l'on continue à débattre inutilement. S'il donne les réponses, on ne va pas continuer, maintenant s'il y a à reposer d'autres questions, on va le faire.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je demandais la possibilité de faire une communication comme la loi du 25 juillet. On donne la possibilité, c'est pour apporter des informations précises. C'est une information que je détiens en tant que Conseiller Exécutif. Le local dont il s'agit avait été donné suivant en bail à construction à la SOCOPMA depuis l'année 2000. La SOCOPMA ayant été liquidée judiciairement, depuis le 1^{er} octobre 2015 le bail a été transféré à

la société MAIA (Marché Agricole d'Intérêts Antillais SAS) dont le Président c'est Monsieur Juvénal REMIR. Il bénéficie actuellement d'un bail anciennement attribué à la SOCOPMA. Voilà la situation dont je peux témoigner puisque j'ai le document, un avenant a été porté à ce bail pour permettre à la société MAIA de distraire un local de 69 m² situé à l'entrée de l'ancienne MIV et la CIAM dont on lui a permis de distraire une partie de ce local, c'est peutêtre ce que le collègue appelle une sous-location. Voilà les éléments que je voulais porter à la connaissance de l'assemblée.

M. Le Président Claude LISE – Tu veux intervenir ? Va-y.

Mme Catherine CONCONNE – C'est gênant avant vérification de lancer des choses comme ca, on ne sait jamais comment ca commence, on ne sait jamais comment ca finit. Je pense que la moindre des choses aurait été de chercher des vérifications. Le collègues MARIE-SAINTE a porté une précision tout à fait légitime mais laissez ce genre de suspicion planer, je trouve ça... enfin bref, je préfère dire 3 points de suspension, bref. Je m'inquiète beaucoup ayant des collègues ici qui le savent, de tout ce qui touche à la production martiniquaise, canne, etc... Il y a à peine 3 semaines, j'étais avec des agriculteurs, des producteurs qui utilisent les services de ce regroupement professionnel, ils sont environ 200 aujourd'hui, producteurs, petits agriculteurs qui régulièrement portent leurs productions dans cet établissement et qui se chargent de redistribuer leurs productions auprès des utilisateurs, en particulier les grandes et moyennes surfaces, les marchés intermédiaires, etc... Pour moi ce fonctionnement est très utile, profondément utile et à l'époque il fallait beaucoup de courage pour tenter de regrouper le milieu du maraîcher, beaucoup de courage. C'est un milieu très éclaté dans lequel on compte énormément d'organisations professionnelles qui ne s'entendent pas toujours entre elles, avec des difficultés au quotidien, collègue ADENET est là, il en sait quelque chose, c'est encore un nœud difficile d'union qui reste encore à organiser. Ce n'est pas une critique, c'est l'Histoire de notre production agricole qui est faite de petites unités, de petits producteurs qui ont souvent un fonctionnement : « je produis, je vends moi-même par tous les moyens » et aujourd'hui vouloir faire monter en organisation ce réseau est très compliqué, vraiment très compliqué et c'est un milieu qu'il faut pénétrer, qu'il faut connaître, qu'il faut fréquenter au quotidien, il faut s'intéresser à ce qu'ils font. Ce week-end encore, je serai avec certains d'entre eux qui m'ont sollicité. C'est un milieu qu'il faut bien connaître et après pouvoir juger ou porter des.... Mais en tous cas, avoir réussi ce qui s'est fait là avec un encadrement très stricte. Je me rappelle à l'époque le Conseil Général avait mis à bail ce bâtiment qui n'était plus utilisé par SOCOPMA défaillante et liquidée, les choses avaient été faites de manière très encadrée et si le prix peut sembler un prix très dérisoire pour reprendre un terme habituel au vu des prix du marché, c'est que ça contribue à une œuvre publique, à un apport de valeur ajoutée à laquelle contribue notre Collectivité mais en tous cas j'aimerais qu'on connaisse un peu mieux ce milieu, qu'on le pénètre un peu mieux, qu'on puisse pouvoir ensuite évaluer. J'espère tout simplement qu'il ne s'agit pas là d'un autre dessein, deux S, E, I, N.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARIE SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est pour la complète information de l'Assemblée. Pourquoi j'ai eu à connaître cette question, c'est qu'au mois de janvier 2018, nous avons eu à adresser au nom de la CTM une lettre de mise en demeure au Président de cette association parce que nous avions constaté que les loyers de 2015, 2016 et 2017 n'avaient pas été payés c'est-à-

dire depuis qu'ils occupent le local, ils n'avaient payé aucun loyer et ils étaient donc redevables du montant de 16 830,81 € sur 3 années, ce qui représente et qui me permet d'informer l'Assemblée sur le montant du loyer annuel, ce n'est pas 2 000 € mais 5 610,27 € qui était contenu dans le bail signé en 2015 donc avant la création CTM mais nous avons dû constater parce que quand nous avons cherché à mettre un peu d'ordre, savoir quels sont les loyers qui étaient dans tous les biens immobiliers mis à la disposition d'un tiers mais il y a toute une liste. En tous cas, celle-là puisque qu'il s'agit de ça aujourd'hui a fait l'objet d'une mise en demeure de payer. Je m'excuse, je n'ai pas vérifié si la mise en demeure a été suivie d'effets mais je voulais porter cette information puisqu'il s'agit d'un bien public. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Président, je ne voudrais pas procéder par des sous-entendus parce que mes propos sont en général très clairs même si quelque fois les informations que je donne volontairement, je les limite à ce qui me parait nécessaire à la compréhension ou à la prise de conscience. Si je porte cette information ici en public, je ne le fais pas à la légère, je ne le fais pas avec des desseins particuliers, je le fais tout simplement parce que je me considère comme responsable et que si quelquefois précisément pour diverses raisons je crois bien de me taire pour que mes propos ne puissent pas être travestis ou mésinterprétés. Kan dlô dépasé farin, il y a un moment où il faut que je dégage ma conscience, autrement je serai complice. Je ne prétends pas fréquenter les agriculteurs tous les jours, pas plus que dans le même temps je fréquenterais les marins pêcheurs tous les jours, pas plus en même temps je fréquenterais les transporteurs tous les jours parce que je ne fais pas que ça. Je ne fais pas que ça et comme je ne suis qu'une personne, je ne peux pas faire non plus semblant de tout faire mais je fréquente, tout comme le collègue qui s'occupe de l'agriculture le fait, et je reçois des agriculteurs, je reçois des documents qui me sont transmis par les agriculteurs et j'ai des informations très précises concernant l'usage qui est fait de ce local. Qui en est le bénéficiaire et dans quelles conditions. Ça c'est le premier élément. Je porte des informations, après chacun fera ce qu'il doit en faire quand il jugera bon de le faire. Je ne veux pas que demain on dise qu'on ne savait pas. Puisque vous m'obligez malgré tout à être un peu plus précis, puisque vous m'obligez à l'être, je veux simplement souligner, même si ça déplait à certains, la date à laquelle tous ces accords ont été signés et signifiés, chacun aura compris que je n'ai pas besoin de m'étendre. Je veux rappeler simplement et puisque vous m'obligez à le faire, je vais le faire, dans la plus grande transparence. A un moment donné, je sais que le collègue LORDINOT là-dessus va être d'accord avec moi parce qu'il est assez rigoureux lui aussi. Je veux rappeler simplement que nous avons dans des conditions très discutables, peut-être avec de bonnes intentions, mettons que je fasse le crédit des bonnes intentions, nous avons, quand je dis, nous, c'est la Région, ça se passait en 1015, a attribué des fonds européens pour un projet de construction d'unité agroalimentaire qui était subordonné à ce que l'usage fait des investissements et la destination soit la production de biens distribués dans les grandes surfaces ou ailleurs et que l'objet de cette société a été détourné, plutôt l'objet de ces subventions a été détourné et qu'il ne serait pas exclu qu'à un moment donné, on demande à notre Collectivité de rembourser lesdits fonds européens. Alors je le dis publiquement, je rappelle également publiquement puisque le collègue fait allusion au Club Med que dans l'opération, mais oui, je suis transparent, j'ai un point fort c'est que je m'exprime librement et je paie le prix de ma liberté de m'exprimer. Sur le Club Med, je vais en profiter pour le rappeler pour qu'une fois pour toutes, ceci qui a fait l'objet d'attaques, etc... dans les campagnes électorales, ; le Club Med c'est un investissement, je le rappelle

puisque vous m'obligez à le faire, c'est un investissement de plus 50 millions d'euros qui a été fait dans un Village qui devait fermer, qui aujourd'hui emploie 400 personnes directement, plus tous ceux qui vivent indirectement, qui aujourd'hui a fait que l'enseigne Club Med est encore dans ce territoire et qui à ce jour est encore l'investissement hôtelier le plus important jamais réalisé en Martinique. Le Club Med avait fait l'objet dans le temps d'un accord pour des subventions, fonds européen avec intervention, à l'époque le service instructeur c'était l'Etat, avec des rencontres avec la commission à Bruxelles, avec rencontre ici en Préfecture avec les services instructeurs, etc... a fait l'objet d'un accord. L'investissement a été réalisé, à l'issue de cet investissement il a été reproché au maître d'ouvrage qui était le Club Med qui était maître d'ouvrage délégué, de n'avoir pas fait de consultation au-delà du territoire de la Martinique, on a reproché au Club Med compte tenu du montant de l'investissement qui était d'ailleurs dans la limite parce que c'était 50 millions d'euros et l'investissement était de 49 millions et quelques, de n'avoir pas fait une consultation à l'échelon européen. Le Gouvernement français s'est défendu d'être en tort dans l'analyse qui était la sienne, je rappelle qu'il y a eu un cas similaire sur la Corse avec les ferrys de la société SNCM. L'état français s'est défendu, pas nous, Monsieur LORDINOT, l'Etat français s'est défendu face à la Commission Européenne, l'Etat a perdu, ils ont fait appel et l'Etat en encore perdu. Et, ensuite entre temps la préfecture et l'Europe ont versé l'intégralité des subventions à la société : Société Martiniquaise des Villages Vacances. La Région de l'époque a refusé de verser sa part de subvention, 785 000 euros. Malgré diverses tentatives, expliquant à mes compatriotes qu'ils ne pouvaient pas se montrer plus royaliste que le roi et que si l'Europe avait versé les subventions, et si l'Etat avait versé les subventions, il convenait que les compatriotes martiniquais qui sont soucieux du développement de ce territoire en fasse au moins autant. Je me suis vu opposé une fin de non-recevoir, j'ai engagé une action contre la Région de l'époque au tribunal, nous avons perdu en première instance au tribunal administratif, ici en Martinique. Nous avons fait appel de la décision à la Cour d'appel de Bordeaux et on nous a donné raisons et vous savez quels sont les attendus ? Que je vais faire distribuer pour que vous les ayez tous. Vous savez quels sont les attendus ? Je le dis à un autonomiste, ou pseudo, la Cours d'appel de Bordeaux a dit que la Région Martinique n'avait pas à subordonner ses décisions, ni aux décisions de l'Etat, ni aux décisions de l'Union Européenne c'est-à-dire qu'on a donné une leçon d'autonomie à des autonomistes. C'est la vérité, ce sont des documents juridiques donc on n'est pas dans le même cadre du tout et à ce jour d'ailleurs, je vais vous informer chers collègues puisque l'embarras lié à mon élection depuis, à la collectivité territoriale embarrassait un peu tout le monde y compris le Président, moi j'ai demandé au directeur de l'ASMVV de mettre la Collectivité Territoriale de mettre en obligation d'appliquer la décision de justice c'est-à-dire que, je ne sais pas si vous l'avez déjà reçu, la Collectivité va recevoir un papier d'un avocat qui va lui dire que nous engageons une action auprès du tribunal administratif pour vous obliger à payer. Il ne faut pas raconter d'histoire aux gens, moi, je suis quelqu'un, ou wè mwen ka palé gwa c'est parce que je considère que je peux parler comme cela, nul n'est à l'abri d'une erreur, d'une faute quelquefois, il ne faut pas machin les gens, on peut commettre des fautes, on peut avoir des faiblesses mais il ne faut pas non plus venir donner des leçons à Yan. Je vous dis ça franchement, je vous dis ça franchement, ne me poussez pas dans mes retranchements parce que des fois, je ne suis pas en paix avec ma conscience parce que je connais certaines choses et je me tais donc ne m'obligez pas. A chaque fois que vous allez m'obliger, je vais aller un peu loin pour mettre un peu d'ordre. Je souffre de ce que mon pays trop souvent, ça n'est pas propre à la Martinique, il y ait des formes de passe droits pour ne pas dire autre chose été d'ailleurs, je veux rendre hommage, puisque vous n'aimez pas entendre ça, à Alfred MARIE-

JEANNE, quel que soit et c'est pour ça que j'ai toujours eu beaucoup de respect et d'admiration pour cet homme même si je ne suis pas toujours d'accord, on est des êtres humains, je rends hommage à l'honnêteté, à la rigueur de cet homme-là et c'est de ça dont la Martinique a besoin, il ne faut pas, ni céder par faiblesse, donner de l'argent à des gens parce qu'ils sont gentils, ils ont des groupes de pression, non il faut de la rigueur dans la gestion de l'argent public et pour pouvoir avoir cette rigueur il faut se l'imposer à soi-même, je veux être très clair là-dessus et je dis aujourd'hui, je demande aujourd'hui à la Collectivité puisque vous me forcez à le faire, d'engager une enquête concernant aussi bien cette coopérative que les fonds européens qui ont été donnés à un personne qui en a détourné l'objet. Je demande ça clairement puisque vous me forcez à le faire.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET je te donne la parole mais je veux quand même...Attends, attends mais laisse-moi parler. Je veux simplement signaler, parce que de temps en temps quand je laisse parler les uns, on me reproche de trop laisser parler. Quand il y a des sujets qui posent problème, je ne peux pas interrompre quelqu'un qui est en train de justifier par rapport à une attaque, etc... Je le fais des deux côtés, je veux bien insister làdessus c'est pour qu'on arrête quelquefois lorsque je laisser parler d'un côté qu'on commence à me dire : ah ouais mais etc... ». Malgré tout, il ne faut pas qu'on reste sur un sujet qui est hors-sujet parce que nous étions sur la Banque Alimentaire. Nous étions partis de la Banque Alimentaire, maintenant nous sommes arrivés au Club Med, du Club Med, je sens qu'on va partir sur d'autres affaires et qu'on va passer sur l'ensemble des affaires douteuses de la Martinique, ça peut nous prendre plusieurs jours camarades. Vu tout ce que moimême je sais, si chacun commence à dire ce qu'il sait, peut-être qu'on va passer la semaine donc je donne la parole au collègue ADENET parce qu'il l'a demandé depuis un moment mais je demande aux collègues après ça, de revenir quand même au sujet. Evitez de nommer qui que ce soit. Je donne la parole.

M. Fred LORDINOT – J'ai été cité par un collègue, je demande mon droit de réponse.

M. Lucien ADENET — Président, je n'ai pas critiqué le collègue Yan MONPLAISIR, j'ai dit tout simplement que ce qui se passe aujourd'hui sur le site. Le collègue Yan MONPLAISIR connait bien les agriculteurs. Chaque fois que je vais représenter la CTM dans une manifestation où l'on parle d'agriculture, mwen ka twouvé i ja doubout la avan mwen donc il côtoie les agriculteurs. Deuxièmement, sur le site, je viens de faire jouer mes réseaux là, il y a une 2^e coopérative qui est : Coopérative Jardins et Vergers Tropicaux, c'est celle-ci que j'avais reçu ici avec le collègue BOUTRIN donc pour l'instant j'ai cette information venant du secrétariat de l'AMIV qui est l'Association Interprofessionnelle de la Viande. C'est ce que je voulais ajouter tout simplement donc il y a deux organismes qui s'occupent d'agriculture sur le site. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci de l'information. Le collègue LORDINOT qui a été nommé et donc fais jouer son droit de réponse mais je te demande de rester dans beaucoup de mesure pour que nous puissions voter sur le sujet.

M. Fred LORDINOT - Comme à l'habitude!

M. le Président Claude LISE – Je rappelle que c'est la Banque Alimentaire qui nous a amené si loin.

<u>Fred LORDINOT</u> – Président, je serai bref parce que je vais réserver mon intervention tout à l'heure sur le sujet à propos d'un autre point de l'ordre du jour mais je ne pensais pas que certains collègues allaient m'offrir sur un plateau quelques arguments que je vais développer tout à l'heure. Le souci de transparence, je le partage avec tous les collègues y compris avec mon collègue 1er vice-Président et c'est pourquoi je vais réitérer ma demande, que soit adressé à l'ensemble des Conseillers de l'Assemblée de Martinique, l'audit qui avait été réalisé en 2017 sur la situation de la Collectivité. Le Président de l'Assemblée m'a dit qu'il n'a pas cet audit, l'audit a été payé sur les deniers publics, j'ai un document de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs présidé par un magistrat qui dit que j'ai droit à ce document, peut-il me le fournir ? on saura ce qu'il y a dedans. Nous sommes pour la transparence et je ne lui ferai pas de leçon comme je pense qu'il ne m'en fera pas, parce que je le dis ici publiquement, depuis que je fais de la politique, je n'ai aucune casserole, je ne traîne rien ; donc je peux affronter tous ceux qui veulent me contredire et qui veulent aller éventuellement devant les tribunaux. J'ai exercé les fonctions de Président de la commission des Finances du Conseil Régionale de Martinique pendent 5 années et je l'ai dit à Sainte-Marie dans un meeting au moment des élections, je suis clean, je n'ai rien à me reprocher, ma conscience est claire donc les leçons, chacun les gardera pour soi. Ce que je dis simplement c'est que les comptes que tel ou tel veut régler avec tel concurrent, peut-être ne faut-il pas les régler dans l'Assemblée, ici aujourd'hui et je dis au collègue, que finalement il a beaucoup de chances parce que j'aurai été Président à l'époque du Conseil Régional que j'aurai fait les services mettre un titre exécutoire à son égard et il a de la chance, ce n'est pas moi qui était Président parce que je veux lui dire et je le lui répète, chaque fois stigmatiser une subvention qui est donnée à une petite coopérative ou une petite association et puis voir que certaines personnes en Martinique reçoivent des millions d'euros de subventions. Je veux lui rappeler qu'il y a une décision d'une instance juridique européenne qui lui demande de rembourser.

M. Yan MONPLAISIR – Je vais t'attaquer en diffamation, c'est faux.

M. Le Président Claude LISE – Collègue, n'entrons pas dans ces débats là !

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je lui rappelle que l'Etat a émis un titre exécutoire. Ce titre exécutoire a été annulé quand le Président Nicolas SARKOZY. Il faut qu'on soit bien clair. Je dis au collègue, je le respecte en tant qu'investisseur par contre il sait qu'on a des désaccords majeurs en matière de gestion

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègue, vous avez des désaccords mais vous ne pouvez pas les régler là maintenant.

M. Fred LORDINOT – Non, c'est de l'argent public. 15 millions d'euros de subventions.

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît.

M. Francis CAROLE – Il faut arrêter ça.

M. Fred LORDINOT — Je vais lui répondre parce qu'il m'a cité pour qu'il arrête chaque fois de commenter ce que je dis parce que je lui dis très clairement, il y a une décision que je regrette aussi parce que c'est ma position, il fait état d'une décision juridique qui nous sera émise par la cour administrative d'appel de Bordeaux, je ne sais pas quand elle a été rendue mais si elle engage la Collectivité j'aimerais bien aussi avoir l'information mais que si je l'avais et que j'étais Président du Conseil Exécutif, peut-être que je serais allé devant le Conseil d'Etat parce qu'on n'a pas la même analyse juridique, on n'a pas la même approche et que les tribunaux, je ne les considère pas comme des tribunaux, comment on dit, la justice coloniale un matin et l'après-midi la justice que j'envoie à l'encontre des salariés ou bien autrui, je dis qu'il y a une justice française, un droit et qu'il va trancher donc je lui dis là maintenant s'il veut bien m'écouter, d'arrêter systématiquement de me citer dans ses interventions.

M. le Président Claude LISE – Bien, collègues, je retiens que vous avez un désaccord que vous allez régler soit ailleurs, soit dans le cadre d'un débat qui sera sur cette question si cette question concerne bien sûr la CTM. Et là nous sommes d'accords. Je vous demande instamment de revenir au sujet, c'est la banque alimentaire. On peut passer au vote.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Après avoir constaté que la Banque Alimentaire conduit à tout, tout est dans tout, la Banque Alimentaire dans l'agriculture, etc...

M. Le Président Claude LISE – La Banque Alimentaire a du mal à alimenter tous ceux qui en ont besoin mais elle a alimenté un débat fort long aujourd'hui! Alors chers amis au moins donnons-lui les moyens de fonctionner, un minimum de moyens, on aimerait lui donner plus donc je pense que l'on est unanime?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

On est unanime une fois de plus malgré l'impression qu'on donne de n'être d'accord sur rien. Parfait, donc je vous remercie, nous passons donc au numéro 39. Il s'agit du dispositif CESU, versement des cotisations sociales directement aux bénéficiaires de l'APA de la PCH faisant intervenir du personnel de gré à gré.

39 - DISPOSITIF CESU – VERSEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DIRECTEMENT AUX BENE-FICIAIRES DE l'APA ET DE LA PCH FAISANT INTERVENIR DU PERSONNEL DE GRE A GRE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – C'est une question qui a fait un peu l'actualité à un moment donné, de quoi s'agit-il ? lorsque le projet CESU a été lancé en 2012 par le Conseil Général, le Conseil Général était parti d'une idée louable, c'était d'éviter que les personnes âgées n'aient à payer elles-mêmes les cotisations sociales donc qu'est-ce qui avait été fait ? On avait décidé de voir avec la CGSS comment il était possible de verser directement à la CGSS ces cotisations. En réalité, la mise en œuvre de ce dispositif n'a jamais été signée. En fait, la mise en

œuvre s'est faite mais sans convention parce qu'au moment de signer la convention, il y a eu un certain nombre de difficultés, si bien que le règlement des cotisations sociales dues s'effectue dans un cadre contractuel non formalisé. Sur présentation par la CGSS de factures comptabilisant les cotisations sociales des bénéficiaires ayant fait leurs déclarations auprès d'elle mais parfois ce sont des déclarations qui arrivent plusieurs années après et récemment les chiffres qui nous ont été données par la CGSS ne correspondaient pas à nos chiffres, donc cela cause toute une série de difficultés au point qu'aujourd'hui nous devons à la CGSS la coquette somme de 11 millions d'euros, non pas de notre fait mais du fait des difficultés à mettre en œuvre ce dispositif qui n'a jamais été validé par voie de convention, c'est un peu une espèce de dispositif marron qui existe entre la CGSS et la Collectivité mais c'est un héritage évidemment de la période 2012. Cette situation crée des difficultés parce que régulièrement la CGSS écrit aux gens pour leur demander de payer, il y a des mises en demeure qui sont faites aux gens et ça pose des difficultés. Qu'est-ce que le Président du Conseil Exécutif a essayé de faire en 2017 ? Il a essayé de positionner cette affaire sur ce qu'on appelle le tiers-payant. Malheureusement, ça n'a pas fonctionné du fait de l'abattement fiscal dont nous bénéficions en Martinique et donc nous sommes toujours dans une situation qui est extrêmement compliquée, c'est pourquoi nous avons pris la décision suivante : compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous demandons d'approuver le versement direct des cotisations sociales PCH et APA qui font appel à des intervenants à domicile de gré à gré, c'est-à-dire lorsque la personne fait appel à quelqu'un pour s'occuper de personnes âgées, etc... c'est ce qu'on appelle le gré à gré et que la personne verse directement ses cotisations sociales plutôt que de continuer comme nous le faisons, retenues des cotisations sociales que nous reversons après à la CGSS, ça nous créé trop de difficultés. Les bénéficiaires concernés se chargeront eux-mêmes ensuite de procéder au règlement de la Sécurité Sociale des cotisations réclamées. Cette solution permettrait d'arrêter l'augmentation du passif accumulé auprès de la CGSS, d'aider la Collectivité à obtenir des précisions de dépenses des cotisations sociales plus fiables, ne pesant pas de manière aléatoire sur la trésorerie et de procéder à un contrôle plus efficient auprès des bénéficiaires s'agissant notamment de leurs obligations déclaratives. Evidemment, il ne s'agit pas, merci NARCISSOT, de faire entrer en vigueur immédiatement ce nouveau dispositif donc il s'agit de faire une convention transactionnelle qui permettrait de payer le passif, 2015, 2016, 2017, 2018 et de faire une grosse campagne d'information pour qu'en 2019, nous soyons en état de mettre en place ce nouveau dispositif qui ferait que les personnes paieraient directement leurs cotisations et que la collectivité verserait tout l'argent qui leur est dû à charge pour les gens de verser, de payer leurs cotisations parce que le système qui existe actuellement n'est pas efficient et cause des difficultés aux personnes concernées, à la CGSS et ça pèse aussi sur la trésorerie de la Collectivité. Nous avons fait parvenir un additif au rapport numéro 39 que vous avez reçu, nous précisions dans cet additif par rapport à la convention transactionnelle, il vous est demandé d'autoriser la passation de la convention transactionnelle avec la CGSS dont le projet est joint au présent rapport pour régler le passif des cotisations sociales des exercices 2015 à 2018 pour l'APA et des exercices 2017 et 2018 pour la PCH et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à prendre par voie d'arrêté délibéré toute mesure d'application et d'ajustement, notamment le montant d'indemnités et vous avez dans cet additif le projet de convention transactionnelle. Alors, je pense qu'il est important de valider cette nouvelle manière de faire parce que le dispositif actuel qui est un dispositif marron, il n'y a pas de convention, créé en plus un certain nombre de difficultés pour l'ensemble des partenaires concernés, autant pour les personnes qui sont dans le gré à gré que la CGSS ou la Collectivité. Merci.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Président, nous avons émis un avis favorable sur cette mesure et c'est vrai que nous regrettons que cette convention n'ait pas été signée avant parce que c'est vrai que le passif est quand même d'un montant relativement conséquent et pour nous, en commission nous avons fait aussi cette proposition concernant toutes les suites aux commissions APA notamment et bien sûr sur les nouvelles mesures de PCH qui arriveront. Le Conseil Exécutif a précisé qu'il y aura une campagne d'information mais dans toutes les nouvelles mesures qui arrivent qu'il y ait une information qui soit ciblée auprès des personnes en tous les cas qui seront bénéficiaires particulièrement du gré à gré, c'est-à-dire qu'on peut identifier ces nouvelles personnes qui seront contractantes avec l'usager et les inviter à participer à une cession d'information, leur dire toutes les nouvelles modalités, comment, quel document remplir pour qu'il y ait une continuité, à la fois entre les services de la Collectivité, l'usager parce qu'on sait souvent que la personne est un peu perdue avec ces dispositions de règlement auprès de l'URSSAF, que l'information soit vraiment sanctuarisée même si c'est une heure ou deux à l'attention de ces bénéficiaires, que ce soit l'usager qui bénéficie de la prestation, que les intervenants à domicile.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances se range à l'avis très pertinente de la commission des Affaires Sociales. Bien entendu, nous sommes assez effarés de ce reliquat de 11 millions mais nous en parlerons en d'autres lieux à d'autres moments au moment de l'établissement de notre budget.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? S'il vous plait. Attendez, il y a plusieurs collègues qui lèvent la main. Collègue Jenny DULYS.

Mme JENNY DULYS – Je fais partie de la commission Sociale. Comme vient de dire la collègue, c'est vrai que c'est une mesure peut-être qui est intéressante mais il faut beaucoup de prudence. Je reste un peu sceptique parce qu'il y a déjà beaucoup de choses qui ne fonctionnent pas bien au niveau de l'APA, il faudrait vraiment un contrôle parce que nous voyons nos personnes âgées qui sont parfois maltraitées. Le gré à gré, je suis très sceptique làdessus, je préfère le dire tout de suite et je suis d'accord qu'on puisse faire des réunions d'informations, c'est vrai les réunions d'informations, on peut les décentraliser, nous avons plusieurs secteurs de la Martinique donc on peut le faire par secteur, c'est pour faciliter. Il faut informer, ça prend du temps d'informer, de faire comprendre aussi donc je ne voudrais pas qu'on ait une dérive supplémentaire avec ce gré à gré, je préfère le souligner.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – C'est concernant les cotisations sociales. Elles sont versées directement aux bénéficiaires, les aides PCH et l'APA et ces bénéficiaires doivent faire parvenir à la Caisse Générale de Sécurité Sociale les montants ? C'est bien ce qui est dit ? Si ces bénéficiaires doivent faire appel à un organisme pour faire la transmission à un autre organisme ou à quelqu'un d'autre, cela occasionne des coûts. Comment cela va-t-il se passer ? Je voudrais

savoir si les bénéficiaires payent tout simplement directement la somme qui est sans coût supplémentaire à la Caisse Générale de Sécurité Sociale ?

M. Le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA — Pour rassurer la collègue DULYS, c'est-à-dire que l'avantage néanmoins de cette la concordance de remettre directement à l'usage les sommes à verser. Souvent, en commission APA, on se pose des fois la question sur le gré à gré de l'effectivité de l'aide, c'est-à-dire est-ce qu'il y a bien quelqu'un qui intervient à domicile ? Est-ce que les prestations sont assurées ? C'est vrai qu'en terme de retour, les équipes que nous avons ne peuvent pas en simultané nous dire de façon effective si oui ou non. C'est vrai qu'avec ces éléments nouveaux, ça nous permet d'avoir accès à la question du contrat mais de voir aussi si les cotisations sont payées donc c'est qu'il y a bien un intervenant à domicile. Pour nous, ça nous permettra, nous Collectivité Territoriale de s'assurer qu'il y ait bien une personne au domicile qui intervient bien auprès de l'usager et à ce moment-là ça nous permet d'avoir une concordance à la fois sur les prestations que nous versons et sur la réalité des prestations réalisées auprès du bénéficiaire des prestations, qu'elles soient APA ou PCH.

M. Le Président Claude LISE – Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE – Merci Monsieur le Président. Les 2 collègues ont insisté dessus mais je crois que c'est vraiment important le volet communication qui est annoncé donc une phase obligatoire de communication grand public mais outre cette communication grand public, il faudrait que les services de la CTM, les services concernés soient vraiment vigilants par rapport au public fragile et vulnérable que constituent les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, vraiment. Je ne sais trop comment cela devra se décliner, alors je pense que la Présidente de la commission Sociale en a un peu parlé là mais il est impératif que sur le passage au gré à gré, il y ait ce volet contrôle et accompagnement des plus fragiles. Il y a des personnes âgées qui ont des enfants, qui ont un environnement qui peut faire les démarches, être très alertées sur les nouveaux dispositifs mais il y en a d'autres pour lesquels il faut vraiment s'assurer que le message est bien passé. C'est ce que je voulais dire, Monsieur le Président, Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président. Je suis tout à fait favorable à tous ces dispositifs qui peuvent améliore les situations, qui peuvent simplifier les procédures, respecter la sensibilité de ceux auxquels on s'adresse, c'est pourquoi je suis parfaitement les préconisations de la commission et de l'Exécutif à ce sujet. C'est vrai que le dispositif partait d'une bonne intention et son exécution a été peut-être un peu difficile à mettre en œuvre notamment sur la convention avec la sécu. Je veux dire que la somme des 11 millions peut paraître importante mais ce sont des sommes qui sont comptabilisées puisque ce sont des charges que la Collectivité devait verser donc elles sont dans les caisses de la Collectivité amortie, il faut les verser. Cela fait un gros montant à verser d'un coup mais je veux dire que ce sont des sommes qui sont comptabilisées puisque le Conseil Général et ensuite la CTM avait l'obligation de verser ces sommes auprès de la Sécurité Sociale. Je pense qu'il faut simplifier effectivement, aller vers la sécurité de l'utilisation de ces sommes mais surtout je rejoins aussi des col-

lègues, tenir compte aussi du rapport humain que l'on doit établir désormais entre l'administration, les paiements et les personnes concernées.

M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bien bonjou ba tout moun ki la. Mwen ka kwè kè sa inpota, efektivman nou ka wè ki manniè sinplifié démach-la, akompaneman sé moun an ki ka bénéfisié apa mé, sa mwen té ké sigjérén tan le collègue rapporteur ici à l'Assemblée sé a an moman pwési, si nou té pé rivé évalié'y. Nouvo dispositif la kè nou mété an plas la pou è ki éta avansman, eskè objektif la kè nou ka chèché a, ès kè nou ka twapé répons améliorasion, paskè sa vré, yonn parfwa nou pas av si sé mounan ka bénéfisié di sé èd-la ou parfwa ès sé moun-an ka intervini, parfwa sé an ti manmay an kay-la menm, ès kè i ka fè twavay-la kè i ni a fè-a, sé ta di kè nou ni an sèten nonb intérogasion kè parfwa sé paskè tout moun pa ka fè menm bagay-la, sé pou sa kè sa inpowtan kè nou rivé évaluéy pa téritwa, sav asou sèktè gromon si sé mè-a ki égalman konséyé téritorial ki pé fè an lantjèt anlè téritwaw la é gadé kimanniè sa ka pasé, ès kè konfié o servis ccas, parfwa nou ka ni apépwè ou pa vréman lé résilta eskonté kè nou ka jouen épi sé administwatif nou-an, mwen ka kwè kè sa inpowtan é kè fok sou suiv sa nou ké mété an plas-la paskè véritableman a moman fok nou misiré'y paskè nou ni dé bèl intansion, nou ni dé bèl lidé mé pa dèyè osi nou ni dé moun ki ka nouri dé lentensyon kè nou pas sav, souvan gran moun ka diw : sé pa yenyen sèlman ka rantwé an tou nenw, marengwen os pé antwé donk fodré nou vijilan.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER. S'il vous plait. Juste avant que tu parles si tu permets, j'ai dit que je ne vais plus expliquer que nous prenons du retard donc je ne dis rien mais je vous signale que je suspendrai entre 14h15 et 14h30, quelle que soit la situation. Cela c'est un accord avec ceux qui nous servent le repas. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER — Merci Président. Je sais que tu allais dire ça même si je n'avais pas demandé la parole donc ce n'est pas pour moi. Je voudrais dire deux choses, il y a un moment quand on parlait de l'APA, il y a un niveau politique, peut-être moi là-dedans, on discutait de la faiblesse de ce que l'Etat nous donnait par rapport aux réalités, le débat c'était cela, ça veut dire que l'Etat nous donnait une somme et elle était insuffisante par rapport aux cas. Aujourd'hui, le débat serait, 11 millions je suis effaré, ça veut dire que la Sécurité Sociale n'a pas pu signer la convention, effaré c'est cela dans un premier temps. Le deuxième temps c'est par rapport au dossier. C'est vrai que la CTM à un moment a dit : nous prenons en charge mais il y a eu un moment où la Sécurité Sociale a interpellé des gens et une fraction, il y a des gens qui ont eu le temps de payer. Sé moun an pè, sé gran moun. Estce que dans les mesures qu'on va prendre, on va revoir ces gens-là qui ont eu le temps de payer, qui ont tout réglé pour être à l'abri de la pression de la Sécurité Sociale ?

M. Le Président Claude LISE – Je te passe la parole.

M. Francis CAROLE – Oui, je réponds d'abord au collègue DUVERGER. Effectivement, il y a des gens qui se sont alarmés de cette situation, nous avons essayé de communiquer et en même temps il était normal que la CGSS fasse des démarches pour que les gens paient parce que sinon elles ne seraient pas dans ses missions. Par contre, c'est vrai que, d'abord préciser que si les 11 millions ne sont pas payés, ce n'est pas du fait de la CTM, c'est parce qu'on nous fait remonter des fichiers de la CGSS et ces fichiers ne correspondaient pas nécessai-

rement à ce que nous faisions donc on avait des noms, des âges qui ne correspondaient pas à ce que nous avions servi en PCH ou en APA. Ce n'était pas un document que nous pouvions utiliser de manière comptable donc nous avons préféré faire le point. Je rappelle quand même que ce projet de dispositif qui jamais été finalisé remonte à 2012 et on a toujours eu des difficultés. Nous, quand nous arrivons en 2016, nous reprenons l'ensemble des dispositifs du Conseil Général et du Conseil Régional et nous essayons de les mettre en œuvre mais il y a plusieurs choses qu'il faut dire. D'abord, il ne s'agit pas de passage au gré à gré puisqu'il y a d'autres possibilités, il ne s'agit pas de passer au gré à gré, ce n'est pas ça, la loi prévoit que les personnes aient plusieurs possibilités, l'une des possibilités, c'est le gré à gré et le Conseil Général en 2012 a imaginé ce dispositif parce qu'il y avait des gens qui utilisaient le gré à gré et le Conseil Général a voulu fluidifier le paiement des cotisations et mettre en sécurité ces gens pour qu'ils n'aient pas de difficultés à payer mais ça concernait une partie du public de l'APA, c'était le public qui faisait du gré à gré c'est-à-dire qu'il choisissait lui-même la personne qui s'occupe de lui et qu'il paie en conséquence, uniquement ça mais on a d'autres dispositifs en matière d'APA et il ne s'agit pas de passer d'un état au gré à gré, il s'agit de constater que la loi prévoit le gré à gré et qu'un certain nombre de gens utilisent le gré à gré et qu'un dispositif qui avait été mis en place en 2012 qui essayait d'imaginer un moyen de payer ces cotisations sociales, ne fonctionne pas, d'accord ? et partant de là, qu'est-ce que nous avons essayé de faire ? en 2016, nous avons validé tous les dispositifs qui existaient à l'ancien Conseil Général et à l'ancien Conseil Régional et en fin 2016, le Président du Conseil Exécutif a écrit pour cette histoire de tiers-payant, en 2017 on nous répond que ce n'est pas possible et donc nous avons été obligés d'imaginer un autre moyen, c'est-àdire ce que nous proposons aujourd'hui. Autrement dit, nous ne sommes pas restés sans chercher des solutions, je pense que l'ancien Conseil Général avait cherché des solutions aussi mais je vous retrace les dates pour dire que de 2016 à aujourd'hui nous avons cherché des solutions et nous avions cru trouver une solution avec le tiers-payant mais compte tenu des abattements fiscaux qu'il y a en Martinique, ni la Guadeloupe, ni nous ne pouvons et on a répondu négativement au Président du Conseil Exécutif. La possibilité qui restait, c'est celle que nous vous proposons aujourd'hui, qui n'est pas, parce que je sais qu'il y a des associations qui nous écoutent, et disent que nous sommes des partisans du gré à gré, nous ne le sommes pas nécessairement partisans du gré à gré, seulement la loi prévoit le gré à gré et il y a des gens qui l'utilisent et donc dans ce segment de personnes, il nous faut trouver un moyen pour pouvoir régler la question qui est posée ici. Voilà ce que je voulais dire pour répondre précisément.

M. le Président Claude LISE – Avec toutes ces précisions, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 40, demande de subvention formulée par la Croix Rouge et c'est pour l'acquisition d'une ambulance.

40 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGA-TION DE MARTINIQUE POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE — Cette demande de subvention c'est pour l'acquisition d'une ambulance. Je ne prends pas la peine de vous présenter la Croix Rouge. La Croix Rouge nous demande pour cela 85 000 € pour l'acquisition d'une ambulance dans les actions sociales qu'elle mène auprès d'un public fragile. La proposition que nous faisons c'est d'accorder 40 000 € à la croix rouge pour l'achat de cette ambulance, à charge pour elle de trouver le reste auprès d'autres opérateurs.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – On se range à l'avis de la commission Santé.

M. Le Président Claude LISE – Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Nous avons été sollicités et nous avons fait la même réflexion, c'est-à-dire qu'on demandait à la Collectivité d'intervenir intégralement, nous ne voyons pas d'autres financeurs sur cette opération donc c'est vrai qu'il est important d'inviter la Croix Rouge à solliciter pour son mode d'actions qui est sur l'ensemble du territoire aussi d'autres partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

M. Le Président Claude LISE – Merci de l'intervention.

M. Jean-Claude DUVERGER — Ce n'est pas une intervention. Qui peut co-financer ? L'ARS ou le privé ? Quand on dit cela à la Croix Rouge, est-ce qu'on a une idée qu'on pourrait conseiller, orienter pour co-financer avec nous une ambulance ? C'est l'Etat ? L'ARS ?

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'actions qui touchent le secteur social mais une ambulance c'est aussi tout ce qui est soins. La Collectivité n'est pas nécessairement... je pense qu'il faut que la Croix Rouge demande à l'ARS et à d'autres.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'on peut passer au vote ? Pas d'opposition ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 41. Demande de subvention de l'Association Madinina Service pour la réalisation de son programme d'activités en faveur des personnes en situation de handicap.

41 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADININA ACCESS SERVICES POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Il s'agit d'une des nombreuses associations qui demandent des subventions pour des actions mais il est évident que la Collectivité ne peut pas financer toutes les associations. La demande qui est faite par cette association est de 37 800 €, la proposition que nous faisons est de lui accorder 15 000 € étant entendu qu'en 2015 par exemple, il n'y avait pas eu de subvention accordée à cette association.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 42. Demande de subvention du Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique pour l'organisation d'une action sport et handicap dans le cadre de la semaine des Personnes en situation de handicap 2018.

42 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION SPORT ET HANDICAP DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Merci Président. Effectivement, cette association a participé à la Semaine du handicap avec la CTM puisque vous savez que depuis 2016 nous essayons de faire en sorte qu'un maximum d'associations se mettent d'accord et qu'ensemble nous organisions la Semaine, donc c'est dans ce cadre que la demande qui est faite et ils nous demandent 3 500 € et nous avons décidé de verser l'intégralité de cette somme.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous c'est un avis favorable. Je souhaiterais qu'on nous précise cette année la Semaine des personnes en situation de handicap c'est quand ? Et s'il y a un programme préalable, si on a déjà des éléments communiqués auprès de notre commission. Merci.

M. le Président Claude LISE – Commissions Politiques des Sports

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – La commission politique des sports a émis un avis favorable et a surtout noté l'objectif crucial qui est d'associer les personnes valides et les personnes en situation de handicap et de favoriser l'équité sociale et la solidarité.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à l'avis des commissions précédentes.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui la demande ? Sinon on passe au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 43. Il s'agit de la désignation à la Direction de la Régie autonome et financière dénommée CPIOF.

43 - DESIGNATION A LA DIRECTION DE LA REGIE AUTONOME ET FINANCIERE DENOMMEE « CPIOF »

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE — Si tu permets Président, la question posée par la collègue NORCA sur la Semaine du handicap, elle aura lieu au mois de mars parce que l'année est terminée, en octobre on a eu les personnes âgées et là en mars prochain. Il s'agit de la désignation parce qu'il y a deux étapes, la désignation par l'Assemblée et la nomination par le Président du CPIOF lui-même. Concernant la désignation, compte tenu du statut juridique du CPIOF, il s'agit de faire passer ici en plénière la nomination de la directrice puisque l'ancienne directrice, Madame CHARPENTIER a donné sa démission. C'est vrai qu'elle arrivée en même temps à l'âge de la retraite, nous voulons la saluer pour le travail qu'elle a réalisé pendant un temps qui n'était pas très long mais elle a fait ce qu'il fallait faire dans un contexte où il faut, comme je le disais, construire le CPIOF. La proposition qui est faite c'est de nommer Madame CAPGRAS à la direction du CPIOF et après l'avis de l'Assemblée il s'agirait évidemment qu'il y ait une nomination du Président du CPIOF. Je tiens quand même à informer les collègues puisque la question du CPIOF est revenue à plusieurs reprises dans le débat. Je veux informer de deux choses : d'une part le CPIOF vivait dans les locaux de l'AMIOF et l'AMIOF c'était l'ancienne institution qui s'occupait de tout ce qui est planning familial, orientation et

évidemment ça posait un certain nombre de problèmes. Nous avons fait deux choses ces jours-ci, que nous avons préparé bien entendu mais ça arrive à maturation. La 1ère chose c'est signer avec l'AMIOF un contrat transactionnel de solde de tout compte parce qu'il n'y avait pas de convention de location, c'était un peu particulier parce que tout n'avait pas pu être fait, c'était en 2015 lors du basculement donc nous sommes en train de tout mettre en ordre. Je pense que nous pourrons signer la convention transactionnelle début novembre. La 2ème chose c'est les locaux du CPIOF parce que le CPIOF ne peut pas espérer prospérer en partageant des locaux avec l'AMIOF qui elle-même a besoin de ses locaux donc nous avons trouvé des locaux pour le CPIOF, nous sommes en train de procéder à l'aménagement de ces locaux et je me suis donné comme objectif de faire le transfert à la fin du mois de novembre, si ce n'est pas le 30 novembre c'est au plus tard première semaine de décembre et à partir de là, on pourra avoir une organisation optimale du fonctionnement du CPIOF.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention?

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – C'est de l'explication de vote. Qu'il s'agisse de l'AMIOF ou bien CPIOF et tout cela, on n'est jamais sollicité pour nommer quelqu'un ? d'où ça sort donc nous allons nous abstenir.

M. Francis CAROLE – Collègue DUVERGER, je peux te répondre tout de suite ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui.

<u>M. Francis CAROLE</u> – C'est pour te remettre en mémoire que lorsqu'on a eu à désigner la directrice précédente, tu ne t'en souviens pas parce que on oublie tous, on a procédé par la même démarche, c'est-à-dire qu'on a fait venir ici en plénière, mais c'est une obligation de la loi. Ceci étant dit tu peux t'abstenir.

M. Jean- Claude DUVERGER – On va s'abstenir mais je te réponds. J'ai bien lu le dossier, j'ai vu que la directrice c'était un médecin, j'ai lu aussi qu'on va la remplacer par Madame CAP-GRAS, tout ça ne me gêne pas et qu'ensuite on va embaucher un médecin. Dans cette complication, ceci ne pouvant pas remplacer cela, on s'abstient et on vous laisse faire.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Mais je voulais te donner cette information.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — Merci Président, bonjour à toutes et à tous. Je me posais également la question de savoir cette sollicitation de l'Assemblée, je ne sais pas si la nomination de personnel est notre prérogative, souvent nos prérogatives on ne les connait pas trop et c'est vrai que le collègue dit que nous l'avons fait pour l'autre directrice, si c'est une erreur, il ne faudrait peut-être pas, ce n'est pas parce qu'on l'a fait une précédente fois qu'il faut la reconduire. Il me semble que c'est le Président du Conseil Exécutif qui est en charge du per-

sonnel, de ses nominations via un CT donc je ne comprends pas, je demande une explication précise avant de voter. Merci.

M. Francis CAROLE – L'explication est donnée dans le rapport. Je peux le lire.

Les dispositions relatives aux régies municipales dont celles dotées de la personnalité morale, ce n'est pas une régie municipale mais c'est le même statut juridique, et de l'autonomie financière s'applique aux autres collectivités et donc à la Collectivité Territoriale de Martinique. Dans ces cas-là, en application de l'article L122-1110 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et d'autonomie financière sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du maire. Cela vaut pour le conseil municipal mais ça vaut aussi pour la collectivité. Les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire, c'est la même chose, il est mis fin à leur fonction dans les mêmes conditions. C'est cela, c'est-à-dire que comme c'est une régie dotée de la personnalité, on n'est pas dans la même configuration que le personnel de la Collectivité où c'est le Président qui est le chef du personnel qui procède à des nominations. Ici, on est dans le cadre d'une régie qui est complètement autonome, qui a la personnalité morale et comme cela se passe pour les régies municipales, nous sommes tenus de passer devant l'Assemblée mais l'Assemblée comme je le disais, désigne et le Président du conseil d'administration du CPIOF nomme. C'est ce qu'on avait fait la dernière.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – C'est le président du CPIOF qui nomme le directeur après avis du Président de l'Exécutif ?

M. Francis CAROLE – Après désignation de l'Assemblée.

Mme Marie-Line LESDEMA – Non, ce n'est pas comme l'IMS, ça a été désigné.

M. Francis CAROLE – L'IMS c'est autre chose.

Mme Marie-Line LESDEMA – oui mais le Président. Enfin, je ne comprends.

M. Francis CAROLE – Je ne fais qu'appliquer la loi.

M. Le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN. Il y a une question collègue.

Mme Sandra VALENTIN – J'espère que cette nomination va permettre enfin au CPIOF de trouver sa vitesse de croisière parce que c'est vrai que depuis 2016, on a beaucoup de mal, en tous cas c'est le sentiment que j'ai en tant que membre du conseil d'administration, à avancer dans le fonctionnement de cette régie. Je voudrais savoir si des solutions ont été trouvées sur le statut du personnel par rapport aux questions de salaire. Je sais qu'on a un conseil d'administration la semaine prochaine donc probablement que nous aurons des éléments également sur la localisation puisque le fonctionnement couplé avec l'association qui avait précédemment la mission de planification au nom de l'ex Conseil Général, cette cohabitation était difficile pour pouvoir effectivement départager qui fait quoi, quelles sont les responsabilités de chacun dans les différents domaines donc voilà, plusieurs questions, le statut du personnel, est-ce qu'on a pu trouver des solutions concernant les questions de

salaires, la localisation éventuellement et puis surtout afin enfin que l'on puisse clarifier la politique de la Collectivité à travers le CPIOF dans un fonctionnement qui soit efficient.

M. Francis CAROLE – Concernant la localisation, la plus efficiente à Fort de France c'est le centre-ville donc on a trouvé un local au centre-ville, ça a présenté beaucoup d'intérêt. Concernant les questions de salaires, de grilles indiciaires, tout cela sera traité au prochain conseil d'administration qui est déjà fixé donc quand le conseil d'administration aura arrêté ses décisions, nous allons les partager avec l'ensemble des collègues mais il n'y a pas encore de vote. Concernant la cohabitation avec l'AMIOF, je dois dire aussi que, tu as dit que la cohabitation est difficile mais... c'est-à-dire que c'était difficile que deux entités puissent travailler de manière sereine dans un même espace. Par contre, je dois dire aussi que l'AMIOF a été extrêmement accommodante à notre égard, je dois dire ça parce qu'on va quitter les locaux de l'AMIOF mais je ne voudrais pas donner l'impression qu'il y a eu des affrontements, l'AMIOF était extrêmement accommodante parce que les conditions dans lesquelles le CPIOF a travaillé à l'AMIOF sont des conditions... L'AMIOF a fait en fait beaucoup de facilités au CPIOF et c'est pourquoi nous avons trouvé une convention transactionnelle pour le solde de tout compte, qui est une convention intelligente qui nous permettra de sortir de là et d'envisager sur certains segments, une collaboration avec l'AMIOF qui continue toujours d'exister. Je pense qu'il fallait le dire pour éviter de penser qu'on se serait séparé dans des fâcheries, non il n'y en a pas et donc nous tenons à remercier l'AMIOF pour sa patience à l'égard du CPIOF.

M. le Président Claude LISE – Moi, je suis quand même obligé de dire quelque là-dessus parce que je voudrais quand même rappeler à certains collègues de l'ex Conseil Général combien j'avais mis en garde contre la précipitation avec laquelle on s'est lancé dans cette histoire de la création du CPIOF. De temps en temps, il faut peut-être rappeler les choses pour qu'on ne retombe pas dans les mêmes erreurs, je parle sous le contrôle du 1^{er} vice-Président de l'époque qui sait bien combien j'ai mis vraiment beaucoup d'insistance à dire qu'on était en train de se tirer une balle dans le pied. Peut-être qu'il y avait des raisons très politiciennes de le faire, qui explique la cohabitation maintenant d'un autre organisme l'AMIOF.

M. Francis CAROLE – Président, est-ce que tu peux rappeler à quelle période cela s'est fait ?

M. le Président Claude LISE – Cela s'est fait en 2014. C'est pas pour revenir... C'est fait, c'est fait, enfin, je dis que de temps en temps si on écoutait quelquefois, ce que vous reprochez quelquefois à la majorité, moi je l'ai connue dans l'autre sens. De temps en temps, il y a des choses de bon sens, il y a eu vraiment quelque chose qui a été fait contre le bon sens, il n'y avait aucune obligation de se précipiter à créer, en plus à faire d'un organisme comme ça, un service d'une Collectivité, vous imaginez, à l'époque, j'avais dit vous allez voir les difficultés qu'on aura parce que ça va centraliser toutes les décisions, on a vu les résultats donc j'espère que ça va éviter qu'on retombe dans ce type d'erreurs parce qu'on est en train de corriger, on met des années maintenant à corriger une erreur alors que de temps en temps il faut s'écouter et écouter les gens qui s'y connaissent un peu dans tel ou tel domaine, cela nous aurait épargné tout ce qu'on a comme choses à faire. Maintenant il faut arriver à régler la cohabitation de deux organismes, etc... je ferme la parenthèse puisqu'on est déjà en retard mais enfin franchement cela me fait un petit peu.... Comment ?

M. David ZOBDA - Et je n'en dirai pas plus.

M. Le Président Claude LISE – Je sais que certains avaient parfaitement compris ce que je disais à l'époque. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président, je ne voudrais pas que nous puissions passer au point suivant sans malgré tout rendre un hommage au Docteur CHARPENTIER qui a fait vraiment, à mon avis un travail formidable, elle s'est beaucoup impliquée, ça n'a pas du tout été facile pour elle et c'est vrai qu'elle a démissionné, elle a jeté l'éponge, je ne l'ai pas encore eu, je ne sais pour quelle raison mais en tous cas, je sais que ça n'était pas du tout facile, qu'elle a souvent été prise dans beaucoup de gestion administrative, parfois elle a dû annuler des consultations pour pouvoir s'occuper de la partie administrative du CPIOF et donc en cela je voulais la remercier parce que ce n'était pas non plus facile de trouver un médecin gynécologue qui acceptait de prendre le relais, j'espère en tous cas que nous n'aurons pas autant de difficultés pour trouver un médecin pour pouvoir prendre la suite de cette activité.

M. Francis CAROLE – C'est vrai qu'à travers cette opération nous avons voulu segmenter la partie administration qui est une chose, on peut trouver d'excellents médecins obstétricien mais la gestion des affaires administratives, c'est une autre affaire et nommer aussi un médecin qui s'occupe de la partie médicale. C'est vrai que nous sommes aussi en train d'élaborer le projet du CPIOF et je pense que nous allons partir sur la base d'un nouveau dynamisme. Le Président a raison de rappeler quand nous arrivons en 2016, il y a déjà une situation assez compliquée, il y a un personnel aussi qui est en difficulté et il faut faire face à l'ensemble de ces choses : trouver local au centre-ville qui corresponde à ce que dont nous avons besoin n'est pas une chose évidente, nous avions envisagé de l'ancien local du SDIS mais il n'était pas adapté du tout à ce que nous souhaitions faire. Ensuite on a envisagé de les loger du côté du bord de mer, on a eu des problèmes et finalement on a pu trouver ce local, désormais les choses sont faites, tout est signé et je pense qu'on pourra commencer sur de nouvelles bases mais ça a été un parcours de difficultés, je pense que le personnel sera rassuré aussi mais surtout en même temps on a entendu cela aussi. Est-ce qu'on veut éliminer le CPIOF ? Il ne s'agit pas du tout d'éliminer le CPIOF, au contraire il s'agit de faire en sorte que le CPIOF soit plus efficient et qu'il réponde aux besoins que nous avons d'orientation familiale et d'information, etc.

M. le Président Claude LISE – On peut passer au vote ?

Monsieur PRIAM, vous notez les abstentions. 17. Il n'y a pas d'autres formes... de non participation ? Donc on en déduit que tous les autres collègues sont pour.

VOTE Abstentions ? (17) Contre ? (0) Adopté.

Je vous remercie et nous passons au point 44. Demande de rectification du Plan de financement prévisionnel du Plan de Formation du personnel

44 - DEMANDE DE RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Il s'agit non pas d'une question sociale directement mais une question de ressources humaines. Il s'agit de vous soumettre pour approbation la proposition de rectification du plan de financement prévisionnel des actions de formations du personnel de la Collectivité Territoriale de Martinique. Le plan de formation du personnel a été validé le 26 avril 2018 en Comité Technique comme le prévoit les dispositions réglementaires. Lors de la séance du 20 juin 2018, l'Assemblée de Martinique a approuvé le plan de formation du personnel 2017-2020 et son financement à hauteur d'1 570 000 €, je vous renvoie à la délibération. Toutefois, la Collectivité poursuit le déploiement progressif de son organigramme et de nouveaux besoins en formation ont été identifiés. Ces nouvelles actions sont inscrites dans le plan de formation du personnel et sont éligibles à l'annexe 11 Performances Administratives PO FEDER-FSE 2014-2020, il convient donc de modifier le plan de financement de cette opération, le nouveau plan de financement se présente ainsi qu'il suit, vous avez le tableau avec les dépenses de personnels, des dépenses de fonctionnement, les prestations externes de services et les dépenses liées aux participants, au total nous avons un coût de 2 574 981,77 € pour la totalité du plan. La CTM participera à hauteur de 28 %, c'est-à-dire 710 994,90 € et les fonds européens, le FSE pour 72 % du total, c'est-à-dire 1 853 986,87 €. Il vous est demandé par conséquent d'approuver la modification du plan de financement des actions de formations décidé lors de la réunion plénière de l'Assemblée de Martinique du 20 juin 2018, le nouveau plan de financement prévisionnel des actions de formation du personnel à co-financer dans le cadre du PO FEDER-FSE pour la période 2017-2020 et donner l'autorisation au Président du Conseil Exécutif pour établir et signer tous les documents relatifs à ces dépenses.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il une commission qui a un avis là-dessus ? J'interroge l'Assemblée. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller Exécutif, est-il possible de donner à l'ensemble des élus l'organigramme de la Collectivité avec l'ensemble des postes budgétaires et leur affectation. J'avoue que ce document, cela fait un moment que j'essaie de l'avoir pour qu'on ait une idée très précise de l'organisation de la collectivité. Je vois que c'est un plan que l'on peut approuver, ça concerne le personnel de la Collectivité, manifestement ça ne va pas commencer en 2018 d'après ce que j'ai compris. Le plan est voté pour 2018-2020 mais il n'y aura pas de dépenses déjà engagées. Par contre, comme il n'y a pas une déclinaison pluriannuelle, on a mis simplement un montant global, peut-être que ça aurait été bien de me dire le niveau d'engagement décembre pour 2018, 2019 et 2020 si ce n'est pas trop demandé mais sur la question de l'organigramme, j'avoue que c'est une difficulté, surtout que quand j'entends une conseillère exécutive, en l'occurrence la collègue qui s'occupe de la culture nous dire qu'il y aura un prochain service qui sera créé, qui aura le nom d'office de langues, en fait je n'ai pas trop bien compris parce qu'elle me dit que c'est un service mais en même temps ce sera un office, alors est-ce qu'on peut avoir cet organigramme et les projets d'évolution parce que c'est un document qui permettra à tout un chacun de bien connaître finalement les gens qui font fonctionner l'administration.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Sinon tu réponds et après on passe au vote.

M. Francis CAROLE – Concernant la demande de l'organigramme, je pense qu'il faudra que le collège adresse un courrier au Président du Conseil Exécutif, s'il ne l'a déjà fait. Deuxièmement, ... il faudra que le collègue LORDINOT adresse un courrier au Président du Conseil Exécutif s'il ne l'a déjà fait. Non, je t'ai répondu même si cela ne te satisfait pas. Deuxième chose, les formations ont commencé. C'est vrai que les services ne sont pas en état de me donner les sommes qui sont dépensées chaque année mais je pense que cela devrait être possible, peut-être lors d'une prochaine plénière.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (17)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 45. Il s'agit du projet CAP Performance 2018-2020.

45 - PROJET CAP PERFORMANCE 2018-2020

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Il s'agit de la présentation du projet CAP Performance 2018-2020 qui vise la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, ce qu'on appelle GPEC au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique pour réussir la transition institutionnelle. Il y a dans le document qui vous a été remis une présentation et une description du projet puisque la Collectivité Territoriale suite à la loi du 27 juillet 2011 se met en place avec un objectif, la promotion du développement économique, culturelle, numérique, économie bleue, la conscience verte, l'éducation et la formation, les solidarités, le sport, le transport, l'entretien des routes pour mettre en œuvre ces politiques dans le cadre de cette mutation institutionnelle qui impacte l'environnement territorial et économique de la Martinique, la CTM devrait utiliser de véritables leviers d'investissements structurels et humains pour tendre vers un service d'excellence en direction des administrés. Dans ce cadre, la Collectivité doit mener des changements structurels et organisationnels tout en améliorant la qualité et la performance du service public, simplifier les procédures administratives par la dématérialisation, optimiser ses moyens au regard des besoins du territoire. Il y a deux axes essentiels dans cette démarche: l'accompagnement au changement, c'est l'élaboration d'une démarche GPEC qui est une aide décisionnelle pour 2018-2020 et ensuite le développement des compétences ; mutabilité et transmission de savoirs, formations. Les objectifs visés consistent à articuler la logique statutaire et la logique métier, de clarifier les missions et de valoriser les compétences, d'anticiper les effets de la pyramide des âges, d'optimiser les dispositifs de formation, de proposer aux agents un cadre d'évolution professionnelle en mettant en évidence leur potentiel et nouvelles compétences à développer et favoriser ainsi la mobilité interne. Il s'agit aussi d'inscrire les agents dans un processus d'évolution professionnelle à partir d'un projet, d'instaurer les conditions favorables au dialogue entre les services, instaurer la transversalité sur la gestion projet, d'agir sur la professionnalisation, d'accompagner la restructuration et la dynamique de changement, d'anticiper l'adaptation des compétences aux emplois, d'anticiper les conséquences des changements technologiques et économiques et de faire de la gestion des carrières un le levier dans le processus de restructuration. Ce projet se déroule de 2018 à 2020, le plan de financement sur 3 ans, de 2018 à 2020 se présente comme suit : vous avez la nature des dépenses, ce sont des dépenses de personnel mais aussi des dépenses de prestataires qui sont externes des services, coût total 1 218 955 €, 28 % de participation de la CTM, c'est-àdire 341 307 396 € et le FSE 72 %, un peu le même montant que le plan vu précédemment, 877 647,60 €. Voilà les éléments concernant ce dossier de CAP Performance.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que la commission des Finances a un avis ?

M. Michel BRANCHI – Ce projet s'inscrit dans l'amélioration des conditions de fonctionnement de notre Collectivité et c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – A l'occasion de ce point, je réitère ma demande au collègue, je ne sais pas s'il va me faire la même réponse. Est-ce qu'il peut me fournir, et je passe par son canal, l'organigramme de la Collectivité et notamment sur la situation de la fusion de certains services. Je pense particulièrement au service routier où là me semble-t-il il y a des pistes d'amélioration surtout quand on voit le niveau du faible entretien des voiries, je vous invite à prendre la route pour aller vers le Marigot en partant de Saint-Joseph qui a de l'herbe partout sur tous les bords de route et on me dit qu'aujourd'hui qu'il y a des astreintes pour l'ancien personnel du Conseil Général, il n'y a pas de véritable synergie entre les agents de la CTM aujourd'hui. Collègue Francis CAROLE, je sais que tu es un homme ouvert à la transparence et que je compte sur toi pour qu'à la prochaine réunion du Conseil Exécutif, tu demandes à monsieur le Président le document que tu voudras bien me transmettre.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT, je veux te rappeler la procédure qui s'appelle la procédure des questions écrites donc c'est prévu par la loi et c'est confirmé par le règlement intérieur. Cela consiste pour tout élu qui veut poser une question au Président du Conseil Exécutif à faire en sorte d'avoir la réponse par mon intermédiaire mais il faut déposer une question écrite que je transmets et le Président du Conseil Exécutif a l'obligation de répondre, il répond ce qu'il veut mais il a l'obligation de répondre à la question écrite. Par conséquent, si tu poses une question écrite par mon intermédiaire, tu auras le moment venu une réponse qui viendra. C'est pour que les questions ne reviennent pas indéfiniment puisque tu auras indéfiniment les mêmes réponses ; aucun Conseiller Exécutif ne pourra te répondre sur des questions concernant, notamment le personnel. On est d'accord ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Ce n'est pas tellement ça, tu as rappelé la procédure, donc nous ne pouvons pas nous abstraire de la procédure, il faut appliquer la procédure.

M. Le Président Claude LISE – Je l'ai rappelé parce que j'ai le sentiment qu'elle n'est jamais utilisée de même qu'il y a la procédure des questions orales mais lesquelles questions doi-

vent être déposées 48 heures avant, etc... C'est des choses qui existent. Collègue CON-CONNE et après collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Juste pour te demander Président si ça marchait systématiquement parce que j'ai eu l'occasion de faire un courrier, qui vaut question écrite, que je t'ai adressée dans les règles, en fait ce n'était pas écrit en gros, c'est vrai, en fluo dessus "question écrite", la prochaine fois je ferai comme ça

M. Le Président Claude LISE - Il faut formaliser cela.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Le courrier, tu as eu l'amabilité, la courtoisie et la correction de me répondre en me disant que tu transmettais la demande au Conseil Exécutif, 8 mois plus tard, réponse, zéro.

M. Le Président Claude LISE – Donc à l'avenir, tu me mets bien qu'il s'agit d'une question écrite ?

Mme Catherine CONCONNE – Je mettrai en fluo la prochaine fois. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE – Et tu mets "dans le cadre de la procédure de l'article tant"...

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je mettrai ma signature sur un médaillon en cire, etc... Je mettrai les formes.

M. Le Président Claude LISE – C'est l'article 37 du règlement intérieur.

Mme Catherine CONCONNE – Je vais rappeler ça dans les attendus. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE – Parfait. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO: Bonjour à tous. Je voudrais tout simplement dire que quand même les routes font partie des priorités de la Collectivité. Etant membre de la commission infrastructure, hier terminant tardivement, j'ai vu sur les routes des agents de la collectivité territoriale faisant l'entretien. Ce matin encore sur l'autoroute, il y avait encore des ralentissements, alors vous pouvez le prendre comme soit une contrariété, soit comme un avantage. Je ne sortais pas du Sud hier soir. Hier soir, pour ceux qui étaient jusqu'à la fin en plénière, ils ont dû voir les ralentissements. Ce que je veux surtout dire, lorsqu'on a à poser des questions, il faut poser les questions aux bonnes personnes. Le Conseiller Exécutif Francis CAROLE a en charge les Affaires Sociales, puisqu'il y a des questions qui se posent sur les infrastructures, notamment sur le routier, je vais interpeller pour avoir des informations et pour que la population soit informée, le Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE sur les travaux qui se font sur les routes de la Martinique. Merci. S'il peut nous donner quelques renseignements.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Alors... Oui ?

M. Fred LORDINOT – Juste pour te dire qu'avec une bonne grâce et beaucoup de plaisir, je peux t'annoncer que je vais t'adresser une question écrite pour que nous soit communiqué

l'organigramme de la Collectivité parce que j'étais persuadé que la collègue ou un autre collègue de la majorité m'aurait transmis l'organigramme parce que je me suis dit que c'est parce qu'on est dans l'opposition mais que quelqu'un de la majorité pourra me le transmettre. Mais non, apparemment, je vais demander aussi dans ma lettre que la réponse soit adressée aussi aux Conseillers la majorité et aux conseillers de l'opposition.

M. Le Président Claude LISE – Bien, eh bien nous passons au vote.

M. Francis CAROLE – Avant Président, je pense que toutes les revendications sont légitimes par nature mais la dérision est à mon avis à ce niveau de l'Assemblée n'a pas droit de cité, ça c'est une première chose. La deuxième chose, c'est que vous savez, je ne m'occupe pas des routes mais je les pratique et l'avantage que j'ai comme nous tous qui sommes ici, c'est que nous les pratiquons depuis des décennies, nous sommes capables de voir comment elles ont évolué. Dernière chose, je rappelle que les questions écrites constituent une disposition de la Collectivité mais c'est aussi une disposition de la loi, y compris pour les conseils municipaux et le collègue BRANCHI me regarde avec un sourire entendu et quand on veut donner des leçons de démocratie, de transparence, la première règle c'est de les appliquer à soimême. J'en ai terminé.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Collègues, n'entrons pas dans un débat là-dessus. S'il vous plait! Nous passons à la question 46.

M. Francis CAROLE – Président, tu n'as pas fait voter.

M. Le Président Claude LISE -Effectivement, collègues, j'avais annoncé le vote et le collègue m'a interrompu parce qu'il avait quelque chose à ajouter qui fait que j'ai oublié que je n'étais pas allé jusqu'au bout. Donc je recueille le vote formellement.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Et nous terminons la série concernant le conseiller exécutif CAROLE par le numéro 46. Il s'agit de l'article 3 de la délibération N°18-121-1 en date du 5 juin 2018 relatif à la création et composition des commissions consultatives paritaires de la CTM.

46 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA DELIBERATION N°18-121-1 EN DATE DU 5 JUIN 2018 RELATIF A LA CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DE LA CTM

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – En effet la modification concerne essentiellement le nombre de représentants titulaires et suppléants composant la catégorie B de la commission consultative

paritaire. En effet, l'effectif au 1^{er} janvier 2018 des agents positionnés dans la catégorie B étant inférieur à 50 agents, la commission consultative paritaire de cette catégorie selon l'article 4 du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 se composait de 2 titulaires et 2 suppléants. Le décret numéro 2018-1183 du 14 mars 2018 ne concerne que les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux des jeunes enfants pour un positionnement en catégorie A. La mise à jour de l'effectif amène à réintégrer les agents contractuels de ces cadres d'emplois en catégorie B, ce qui génère l'augmentation du nombre d'agents de la catégorie B qui passe de 48 à 86. Il en découle une modification du nombre de sièges, il convient donc de se prononcer sur la modification de l'article 3 de la délibération numéro 18-121-1 en date du 5 juin 2018 comme suit : article 3 : les commissions consultatives paritaires comptent le nombre de représentants titulaires du personnel déterminé en composition de l'effectif des agents contractuels relevant de chaque catégorie apprécié au 1^{er} janvier 2018 soit pour la collectivité territoriale de Martinique selon les dispositions du décret numéro 2016-1158 du 23 décembre 2016. Catégorie A: 4 titulaires et 4 suppléants, catégorie B: 3 titulaires et 3 suppléants, catégorie C: 7 titulaires et 7 suppléants. Il s'agit simplement d'une application stricte de la loi.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il une demande d'intervention là-dessus ? Je ne pense pas ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous l'adoptons à l'unanimité et ça me permet de remercier le collègue CAROLE.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Juste avant le départ du collègue CAROLE, je voulais lui poser une question, peut-être qu'il ne pourra pas me donner une réponse aujourd'hui. Nous sommes en ce moment 6 maires dans l'Assemblée, bientôt un 7^{ème} mais je veux savoir où sont les frais obligatoires qu'on doit donner aux CCAS. On n'a rien reçu pour 2017 et 2018 se termine.

M. Francis CAROLE – 2017 ça devrait être déjà payé.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Je veux que tu me répondes officiellement parce que ça pose problème dans le fonctionnement de nos CCAS.

M. Francis CAROLE — Je rappelle quand même que c'est cette somme de 400 000 € répartie entre les différentes communes ont toujours été payées avec un décalage d'un peu plus d'un an, toujours, c'est-à-dire que 2016 est payé en 2017, 2017 est payé en 2018 donc c'est comme ça que ça a toujours fonctionné.

M. Fred LORDINOT - Pourquoi?

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Je ne vais pas faire un débat avec toi. Je suis en municipalité depuis 1983, je n'ai jamais vu un écart aussi long. C'est pourquoi je pose la question.

M. Francis CAROLE — Fais très attention, il y a toujours un décalage d'une année. J'ai regardé très strictement parce qu'on voulait réviser ces 400 000 € parce que ce sont 400 000 € qui sont donnés depuis combien de temps Docteur LISE ? Peut-être depuis plus de 15 ans, ça n'a pas tellement varié et on réfléchit en fonction des moyens de la Collectivité de revoir cela parce qu'en fait l'action des municipalités augmente mais la somme qu'on vous donne est toujours la même. Par contre, je vérifierai, je vais le faire avant la fin de la plénière si c'est au niveau de la paierie et je reviens vous donner l'information avant la fin de la plénière, il y a toujours de tout temps un décalage d'une année, on est payé en année N+1.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Nous remercions le collègue Conseiller Exécutif CAROLE et nous accueillons le collègue Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE qui aura également la tâche difficile d'essayer de nous faire gagner un peu de temps et que je serais peut-être obligé d'interrompre entre 14h15 et 14h30 s'il n'a pas terminé. Il va nous présenter d'abord la question numéro 47. Il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention n°17-495-1 entre la CTM et LADOM

47- AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°17-495-1 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LADOM

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vous remercie. En tous cas ce n'est pas la présentation qui sera longue, ce seront les débats s'il y en a. Le 1^{er} dossier 47 concerne un avenant que nous vous proposons à passer avec LADOM. Au lieu de lire le dossier, je vais le résumer. Dans la 1ère partie du dossier, nous faisons un peu l'inventaire, le bilan des actions menées avec LA-DOM en 2016 et en 2017. Je rappelle que la mission que nous avons confiée à LADOM, c'est d'accueillir et de constituer avec les demandeurs les dossiers pour ceux qui n'ayant pas trouvé à se former en Martinique, et qui souhaitent aller se former en France. Ces dossiers sont constitués à LADOM et ensuite sont transmis à nos services qui les vérifient et le Président du Conseil Exécutif a reçu délégation dans la plénière pour que ces dossiers puissent être examinés en Conseil Exécutif et ensuite un arrêté délibéré est pris, adressé aux intéressés et à LADOM en fonction des réponses qui ont été décidées au niveau du Conseil Exécutif. Dans la convention telle qu'elle existe depuis un moment, il y avait des exclusions parce que en général les formations doivent être des formations diplômantes conduisant à des diplômes de niveau 5, 4 et de niveau 3. Les dérogations ne portaient que sur les formations sanitaires et sociales parce qu'on s'était rendu compte qu'à cause du numérus clausus qui était imposé, il y avait des personnes qui passaient les concours étaient reçus, il avait la bonne moyenne mais il ne pouvait pas être admis aux écoles qui sont en Martinique mais en même temps comme ils étaient admissibles pouvaient être admis aux écoles en France, en particulier dans le secteur sanitaire, donc il y avait cette dérogation. Pour les autres formations, lorsqu'on voulait faire le niveau 2 ou le niveau 1, il y avait une exclusion. Nous avons discuté de cela avec LADOM qui nous a expliqué qu'à l'époque l'exclusion venait du fait qu'il y avait une loi qui s'appliquait à LADOM qui excluait que les personnes qui allaient faire cette formation-là puisse bénéficier de la prise en charge par le passeport mobilité, qui n'était consacré qu'à des étudiants. Cette loi vient d'évoluer et LADOM est désormais autorisé à pouvoir accompagner des personnes de ces niveaux-là mais sur un quota, 10 % de la totalité de l'effectif à qui on accorde de l'aide pour la formation mobilité. Nous avons décidé de nous en contenter, nous avons fait des références aux textes qui sont sortis, j'ai dit loi mais en fait ce sont des décrets et ce qui vous est proposé c'est de faire une modification de la convention de 2018 qui est encore en application jusqu'au 31 décembre pour intégrer la possibilité d'accompagner les personnes qui vont faire de la formation de niveau supérieur en France. Voilà l'objet résumé du 1^{er} rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation Professionnelle.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – La commission Formation Professionnelle a considéré que la mobilité devait rester un moyen pour accompagner nos compatriotes vers la connaissance et l'enseignement supérieur donc nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Merci. Pour ce qui concerne l'avenant, nous ne pouvons que souscrire à l'élargissement qui est fait, qui permet de viser un plus grand nombre de formations et d'accompagner plus efficacement en mobilité, c'est une très bonne évolution. La question qui se pose davantage, ce sont toujours les conditions d'accueil de LADOM parce que beaucoup de personnes se plaignent d'une très grande difficulté à pouvoir effectivement non seulement être reçu et ensuite avoir la possibilité d'avoir des délais de réponses qui soient cohérent par rapport aux exigences des dates de début de formation, c'est un sujet qui est récurrent là aussi, c'est quelque chose qui revient régulièrement. J'aurais aimé savoir s'il y a des interventions particulières qui ont été faites parce qu'en terme de qualité de prestation de service, c'est une vraie piste d'amélioration.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole encore ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Pwésidan, an prolonjman di sa kè kolèg ROBIN fini di-a, sé an pliss kè o fèt i ni dé difikilté mé i ni an lot bagay kè yo obsèwvé, lè yo vwé des demandeurs ki vini é yo ka risivwè yo pawfwa épi vijil, mwen ka pansé kè véritableman sa inkiétan pou dé moun ki adan démach de fowmsion, kan bien menm nou za posé pwoblèm tala pliziè fwa, konpowteman dè rèsponsab ladom lan le kolektivité ka mété lajan, sé lajan sitoyen, Pwéfé-a fok kan menm i di nou an bagay menm si nou sav kè nou pa anployè sé moun tala, nou ka mété lajan, yo ni obligasyon di kan menm ni an atitid douvan lé concitoyen. Epi dézièm bagay lè yo intewpelé yo i ni érè, yo aksepté dè réponn sé moun-an épi couwtoisi paskè éfektivman i ni dé rapow ki fèt é manniè an ni réponn moun sou pwéteks kè moun dan lè bezwen, maléré moun, nou ka kwè kè sa osi, si nou pa mété bi'y nou, yo, yo kay an difikilté donk fok yo konprann kè nou pé, menm bagay-la, ès kè nou pé fè an lantjèt ki a se ke nou pé ni dé rimonté ki ka montwé nou léta dè moun ki mal risivwè, ki manniè yo ka risivwè, si nou pétèt fè an ajan rété la, obsèvé ki manniè paskè o fèt , kan mèm fo nou pansé a sé moun-an ki lé fowmé ko yo-a é ki adan léta ki asé désagréyab.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci. Je te passe la parole puisqu'il n'y a pas d'autres demandes.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci. J'ai noté les questions, je vais répondre d'abord à une petite précision pour qu'il n'y ait pas de confusion, il ne s'agit des personnes qui vont aller suivre l'enseignement supérieur. Ceux qui suivent l'enseignement supérieur, ce sont des étudiants parce que la confusion se fait souvent. Les étudiants pour traiter leurs cas, nous avons un espace étudiant alors les étudiants qui nous écoutent ou les futurs étudiants doivent s'adresser non pas à LADOM mais à l'Espace Etudiant s'ils veulent avoir la bourse d'enseignement supérieur ou le prêt d'honneur qu'attribue la CTM. Effectivement, ils doivent s'adresser dans un second temps à LADOM pour bénéficier du passeport mobilité étudiant qui est financé par l'Etat, non pas financé par la CTM. Pour nous, de ce qu'il s'agit ce sont des personnes en formation continue qui sont inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois et qui ne trouvent pas de formation sur notre territoire. Voilà les critères que nous avons repris et qui existent depuis toujours avec LADOM. Maintenant LADOM est un prestataire extérieur à la CTM, actuellement c'est un établissement public de l'Etat et d'ailleurs le Ministre de l'Outremer qui désigne le directeur général qui siège à Paris avec lequel nous avons des contacts et c'est lui qui d'ailleurs est le signataire de la convention en même temps que le Président du Conseil Exécutif. Effectivement, nous avons été comme vous, destinataires des informations du mauvais accueil, nous avons fait remonter les informations à la direction, je crois savoir qu'ils ont convoqué le directeur territorial qui est sur place pour cela. C'est vrai que la CTM est représentée au conseil d'administration comme toutes les régions des outremers puisque nous en sommes en même temps une, c'est notre collègue qui est absente ce matin, Francine CARIUS, elle a également fait remonter ces informations au conseil. J'ai eu ici, il y a à peu près 3 semaines, le directeur général qui était de passage, nous avons examiné à nouveau cette question de l'accueil parce qu'il semblerait que l'accueil ne soit pas... mais nous n'avons pas d'autorité sur le personnel qui est là, il faut que ça soit bien clair, c'est une convention, mais cette information est passée, on s'est engagé, parait-il ça s'est amélioré, nous allons donc observer comme vous. Deuxièmement sur les délais, nous avons dans la convention convenu de délais, 8 semaines minimum, c'est vrai que beaucoup de nos compatriotes prennent un peu trop de temps avant de déposer leurs dossiers, je leur dis toujours quand je les reçois que le voyage à 7 000 km se prépare et puis il faut un temps administratif pour constituer le dossier pour que les services l'examine et ensuite que nous le présentions au niveau du Conseil Exécutif, nous essayons d'accélérer au maximum, nous avons dématérialisé un peut tout le circuit pour gagner du temps. Tout se fait par internet, tous les échanges, la transmission des dossiers, il n'y a que la délibération qui est ensuite mise sur papier pour signer. Mais en tous cas, il faut quand même que le dossier soit déposé 8 semaines au minimum avant et nous prions chacun des demandeurs de ne pas quitter le pays avant la décision. Voilà ce que je pouvais dire mais pour votre information, le directeur général est basé à Paris mais le Préfet ici, est le délégué territorial référent de la délégation de LADOM qui est en Martinique, voilà comment ça s'est structuré. Voilà ce que je voulais dire, je crois avoir répondu à toutes les questions.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègues, soyons disciplinés, le rapporteur a déjà exposé ses conclusions.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 48. Partenariat avec LADOM pour la prise en charge de la formation mobilité des demandeurs d'emplois au titre de l'année 2019. Peut-être que les questions que les collègues posaient vont venir là.

48 - PARTENARIAT AVEC LADOM POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION MOBILITE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Il s'agit d'anticiper et de renouveler la convention pour 2019. Quelles sont les raisons pour lesquelles nous anticipons, même le vote du budget ? C'est que le directeur général de LADOM, nous a fait savoir qu'il veut un fonctionnement très strict. Nous attendons d'ailleurs que la réciproque soit vraie, en tous cas il exige qu'au 1^{er} janvier 2019 que la convention soit déjà devenue exécutoire sinon aucune autre demande ne sera reçue. Déjà, il faut savoir qu'ils ne prennent pas de dossiers pour 2019, les personnes seront renvoyées chez elles, donc eux-mêmes à LADOM ils ont un délai de saisine, il faut qu'ils saisissent le conseil d'administration, c'est pourquoi nous nous sommes engagés et je remercie le Président de l'Assemblée qui a accepté de mettre ce point à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer la convention. Evidemment, au niveau du montant annuel, nous avons proposé de reconduire le montant de 2018 et nous avons intégré dans le corps de la convention, vous avez dû le voir, l'avenant qui comprend les dispositifs que nous venons d'introduire, c'est-à-dire élargir le champ jusqu'au diplôme niveau 1 de ceux qui veulent aller se former en France. Voila, j'ai résumé Président.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation Professionnelle.

M. Marius NARCISSOT – Avis favorable de la commission.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président, j'ai raté un petit épisode parce que je ne savais pas qu'on ne pouvait pas parler après le Conseiller Exécutif, je pensais qu'on ne parlait pas après le vote. C'est pour cela que je voulais quand même dire qu'il fallait qu'on soit très sensible au délai de réponse parce que c'est vrai que le collègue nous parle de 8 semaines mais quelquefois les réponses des universités pour la formation continue arrivent bien après les 8 semaines. Il faut tenir compte de l'éloignement, des réponses tardives qui font que les demandeurs déposent les dossiers un peu tard et c'est vrai, quand bien même, nous n'avons pas d'autorité sur le personnel de LADOM en France mais il est important pour nous d'être sensibilisé à l'accueil de nos futurs stagiaires parce qu'ils sont dans le désarroi quelquefois et laisse tomber, ils rentrent en Martinique malheureusement parce que l'accueil n'est pas ce qu'il devrait être. Merci.

M. Le Président Claude LISE – D'autres questions ? Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Bonjour Monsieur le Président, rebonjour. C'est une question de principe et peut-être qu'il faudrait justifier d'un amendement à la convention. Comme vous le savez la Martinique vit un vrai drame de dépeuplement, au moment où on parle nous sommes déjà passé sous la barre des 370 000 habitants avec une perte en ligne d'environs 3 500 personnes par an depuis... un élément qui est amorcé depuis maintenant plus de 10 ans. Cette année, de manière assez alarmée, l'INSEE nous annonce qu'on devrait plutôt tendre vers les 5 000 personnes en moins. Je ne vais pas refaire ici l'historique, les raisons les plus légitimes ou moins légitimes mais en tous cas c'est une réalité, il nous appartient d'être vigilant, encore une fois je ne remets pas en cause l'existence de LADOM, pas du tout, je rends hommage d'ailleurs aux gens qui sont à la pression quotidienne qu'ils subissent. Au fait, comme le disait le Conseiller Exécutif, souvent nous sommes en mode last minute point com pour pouvoir déposer nos dossiers et que derrière mêmes nous les élus, nous subissons la pression des gens qui nous appellent que LADOM ne répond pas, etc... J'ai eu l'occasion de les voir au travail, ce n'est pas évident, ce n'est pas simple et c'est le genre de service comme tous les autres services publics qui sont souvent sous tension, on l'a même vécu ici à la Collectivité. Ce n'est pas du tout pour remettre en cause cette existence qui rend service et qui permet à des martiniquais à la fois de se déplacer au titre de la continuité territoriale puisque nous sommes encore avec, comment dire, un cordon ombilical très relié à la, entre guillemets la "mère patrie". Egalement, des efforts qui sont faits pour permettre au grand nombre d'entrer en formation et d'aller suivre des formations qui ne peuvent pas être dispensées ici, à la Martinique. Mais il faut absolument être vigilant, je l'ai déjà dit y compris à la présidence et à la direction de LADOM en France, il ne faut pas que LADOM devienne le BUMIDOM bis, il faut absolument être vigilant parce que beaucoup de retours, nous avons des retours et nous avons aussi des jeunes qui partent et qui ne reviennent pas, qui sont formés sur ces contributions importantes y compris la CTM et qui parce qu'ils font partie de filières très demandées, je pense à tout ce qui touche au café, hôtel-restaurant, tout ce qui tourne autour du tourisme, sont attendus manu militari à la sortie de leur formation et captés par des employeurs qui leur font parfois miroiter des postes intéressants, etc... Il y a des pertes en lignes sur le retour au pays de personnes dans lesquelles nous avons en tous cas investis pour une meilleure formation et parfois sur des métiers qui sont aussi en tension à la Martinique, il faut faire très attention et à ce titre, il s'agira de demander à LA-DOM d'activer cette observation pointilleuse de leur clientèle, de leur public, pour pouvoir avoir cette traçabilité permanente, de savoir que deviennent ces personnes, où sont-ils, ce n'est pas du traçage, ni du flicage mais qu'on puisse vraiment être sûr de l'optimisation des fonds publics qui sont investis dans cette mission de formation et de continuité territoriale. Ils ont des procédures qui sont possibles, il s'agit maintenant de les activer de la manière la plus optimisée possible pour que nous soyons toujours en veille et en précaution sur cette notion de départs en particulier des publics jeunes et de non-retour et qui viennent alimenter ces statistiques extrêmement alarmantes dans lesquelles se trouvent la démographie martiniquaise. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Pwésidan, mwen ka éfektivman diw mèci di rapelé fok respekté pwosédiw la, lè raporteur la palé, nou pa ka rivini apré, dé fwa i ni dé bagay ki di, yo ka swété kan menm mandé ke yo mété an ti fwiyapin dou bay. Alo sa ki inpowtan-an intewvenan avan mewn za ba an cètin nonb élémanz mé sé siwtou di kè adan avenan-an é adan restriksyon-an

kè yo ka mété-a, délè 8 simenm ou ka twouvé dé moun ki ka twapé dé répons ki éfektivman a la derniè minit, ès kè nou pé pa twouvé an manniè mété, kréyé an karaktè exseptionel pou dé bagay ki rivé à la derniè minit paskè sa pa ka dépann di sé demandeur la, sa ka dépann di sé institisyon-an ki ka risivwè yo a épi wè ki manniè suiv yo piskè dispositif la sé kan menm lé zom, lé zéli ki dyè'y épi léta. Léta ka di èt la swadizan pou akonpanié nou, fa pa yo konsidéré lé matinitché ki ka pati an fowmasion ou an létid kon dé objè, sé dé umen è a la mèsi di répons ki soti souvan a 8 mil kilomèt é kè sél_ yo ba yo répons kè yo ka pé réaji menm si yo pwéparé ko yo douvan donk sé siwtou pou sa nou té ka di kè twouvé posibilité ki ni an amandman, an eksèpsyon ki mété si i ni an ka eksèpsionel ki rivé, kè yo trété dosié tala paskè sé pa a movèz fwa kè an moun ké pwéparé ko'y a la dèniè minit pou pati. Sé siwtou sa mwen té lé ajouté. Mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE – Merci donc je te passe la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je te remercie. D'abord, les dispositifs que vous souhaitez sont écrits dans la convention et croyez-moi je m'engage et je le fais déjà à les appliquer avec la plus grande rigueur sans sentimentalisme, sans sensiblerie. Je suis conscient moi aussi au niveau des statistiques que notre pays se dépeuple. J'ai fait partie de ceux qui ont combattu le BUMIDOM et qui a trouvé que c'était heureux lorsqu'après 81, on a détruit le BUMIDOM, on l'a remplacé par l'ANT, après c'est devenu maintenant LADOM. Les entretiens que nous avons eu avec le directeur général, nous avons beaucoup discuté de cela parce que lui, il veut faire du chiffre. Il y a des régions dites d'Outremer qui sont d'accord pour faire du chiffre, nous, nous ne sommes pas pour ça et parfois même, ne cédant pas à la pression des mes propres amis, nous disons non à certaines demandes. La 1ère condition, parce que c'est ça notre domaine de compétences, nous nous adressons à des chômeurs donc des gens qui ont fait la preuve qu'ils n'ont pas pu trouver avec les formations qu'ils avaient déjà, de travail donc au moins déjà 6 mois de recherche à Pôle Emploi. Deuxièmement, nous devons examiner que ce n'est pas possible de faire cette formation sur place en Martinique, la formation choisie. Nous préférons au contraire augmenter le programme de formation sur notre territoire, demander à l'IMFPA de créer de nouvelles formations lorsqu'il y a une demande sociale, nous avons le devoir de le satisfaire parce que nous avons fait des calculs, dès lors qu'il y a une dizaine de personnes qui veulent se former, cela coûte moins cher à la Collectivité, créer la formation sur place quitte à faire venir des formateurs de l'extérieur que de faire partir ces 10 personnes. Voilà les efforts que nous déployons pour domicilier sur notre territoire les formations. Maintenant, il y a des formations pointues où le nombre de personnes ne justifie pas qu'on puisse créer la formation ici, à ce moment-là sur ces conditions-là nous donnons un avis favorable et les décisions sont prises an Conseil Exécutif. Sur la question des délais, nous savons tous que nous, insulaires, nous pensons que voyager c'est un projet, c'est vrai que le voyage forme la jeunesse mais nous voulons bien distinguer, celui qui veut voyager de celui qui veut se former. Dans les lettres de motivations qui sont adressées, le projet professionnel est exposé, nous l'analysons, il faut qu'il y ait un projet derrière pour que nous puissions dire oui. Il arrive parfois que nous disions non, nous avons même limité la durée, en dessous d'une durée de formation nous ne proposons pas de donner l'aide, il faut que la formation soit vraiment diplômante, professionnalisante. Sur les questions de délais, nous avons écrit des délais, nous avons donné un délai à LADOM. Si vous lisez la convention à l'article 4, vous allez voir le timing parce que globalement 8 semaines mais c'est 8 semaines partagées entre LADOM et nous. Nous utilisons le mode dématérialisé, y compris pour avertir le bénéficiaire. Tout départ qui a lieu avant la décision va entraîner le rejet de la demande, surtout si la formation a déjà commencé, nous sommes durs làdessus. Maintenant la contrepartie, lorsque tous les critères sont remplis, de quoi bénéficie le demandeur ? Une prise en charge totale : billet aller et retour, le billet retour est là, il est open pendant 3 ans. Ils sont accueillis à l'aéroport, conduits au centre de LADOM jusqu'à la ville où ils doivent aller faire leur formation puisque LADOM est réparti sur tout le territoire, ils ont un correspondant pour tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer, on les accompagne y compris pour avoir une résidence. La CTM prend en charge le coût pédagogique, la location de base, la même que celle que nous donnons aux stagiaires qui sont sur notre territoire augmentée d'une allocation complémentaire de ressource et comme il est dit dans la convention, il y a une enveloppe disponible pour chaque stagiaire de 10 000 euros par an. Si la formation se fait sur plusieurs années, elle peut être reconduite l'année suivante au titre de ce que l'on appelle une poursuite de parcours. Nous avons comparé avec ce que font les autres, nous sommes très généreux, nous n'avons pas à rougir de cela mais il y a une faiblesse de LADOM, une lacune et nous avons fait savoir cela au directeur général. Si vous regardez la convention, il est prévu que dans les justificatifs dont on nous fait retour, non seulement on doit apporter la preuve que la formation a été suivie, les justificatifs pour pouvoir toucher les acomptes mais pour toucher le solde, et nous avons dit que nous allons être très durs là-dessus, il faut qu'ils nous donnent les statistiques. Le devenu des stagiaires comme disait Madame la Conseillère, il faut que nous sachions que deviennent nos stagiaires au sortir de la formation, il y a une lacune de LADOM à ce niveau-là. Ils nous donnent le nombre de personnes formées mais comme c'est eux qui délivrent les billets de retour, ils doivent être capable de nous dire le nombre qui est rentré au pays, combien sont restés en France et la réunion que j'avais il y a 3 semaines avec mes collaboratrices, nous avons beaucoup insisté, il a reconnu qu'il va tâcher de faire des efforts là-dessus, je ne suis pas donc en mesure de vous donner précisément, d'ailleurs je ne l'ai pas indiqué dans le rapport, le nombre de personnes qui sont revenues, donc nous allons faire un effort pour connaître le devenu des stagiaires après la formation. Voilà les informations que je pouvais porter.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 50. Il s'agit de la remise de pénalités à l'entreprise 3T dans le cadre du marché de travaux de rétablissement de la RD1.

50 - REMISE DE PENALITES A L'ENTREPRISE 3T DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE LA RD1 AU PR15+800 AU LIEU DIT LA CARRIERE SIS FOND SAINT-DENIS – LOT 1 TERRASSEMENT

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation s du rapport.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Merci Président. Il est peut-être bon de rappeler pourquoi on ne traite pas le 49 pour ceux qui n'étaient pas là hier. C'est que le 49, en réalité, avait déjà été traité depuis le mois de février 2016, l'Assemblée avait déjà voté le principe de la dissolution

de l'Etablissement Public à Caractère Administratif qu'on avait appelé AM2P. Simplement il faut que cette délibération soit mise en œuvre. On change de sujet. Je prends ma casquette de responsable des structures et de la Commission d'Appels d'Offres. Une affaire un peu pénible, cela concerne la RD1, la Route Départementale Numéro 1. IL y avait des travaux à faire au lieu-dit La Carrière qui est sur le territoire de Fonds Saint-Denis. Cette route s'était effondrée à ce niveau-là en 2009, des travaux d'urgence ont été réalisés pour sécuriser les talus, le Conseil Général, puisque c'est une route départementale avait passé un marché avec plusieurs entreprises, c'était en 3 lots. Pour le lot 1, c'était un groupement : 3T et SA-MEX, le lot 2 : CARAÏBE MOTER, c'était la voirie équipement CAN SA. Il y avait une maîtrise d'œuvre qui était un groupement SCE & IMSRN. Je vais vous résumer l'affaire, c'est sur le lot 1 qu'il y a un problème. Le groupement 3T & SAMEX ont eu à la fois des problèmes internes mais ils ont subi également la situation financière qui existait à la Collectivité entre 2013 et 2015, c'était le Conseil Général qui était le maître d'ouvrage, ce chantier a pris beaucoup de retard, ce qui fait qu'au moment de verser le solde, ce qui est convenu dans tous les marchés publics, c'est qu'on regarde le délai contractuel puis on regarde le délai réel, la différence s'appelle des retards et on applique des pénalités de retards aux entreprises. Les pénalités sont définies dans le règlement de la consultation, dans tous les documents du marché, ils sont d'ordre public. Ce qu'il faut, c'est essayer de déterminer les responsabilités. Il y a une partie qui incombe à la maîtrise d'ouvrage, pour des raisons de financement les ordres d'arrêt, les horaires de services avaient été pris, toute cette partie, nous l'avons traité en allongeant les délais donc ce n'est pas l'entreprise qui supporte les conséquences, mais malgré cet allongement de délais dus à des causes liées à la maîtrise d'ouvrage, le nouveau délai contractuel était dépassé donc la règle c'est d'appliquer les pénalités par jour de retard. Vous avez vu dans le rapport les montants déjà versés aux entreprises et les montants restants à verser et le montant des pénalités. Lorsqu'on fait les calculs, on voit que le montant des pénalités dépasse les sommes qui restent dues, or l'entreprise a fait des dépenses. Si nous appliquons la loi dans toute sa rigueur, nous devons lui envoyer un ordre de recette pour qu'il rembourse, nous ne lui devons plus d'argent. Maintenant, nous avons regardé la jurisprudence que nous avons joint au dossier, si les pénalités doivent être appliquées, c'est le seul moyen que nous avons pour faire une entreprise respecter ses engagements, ça ne doit pas avoir pour effet de créer des difficultés insurmontables voire la disparition de l'entreprise, donc il y a une limite. Avec les concours des services, nous avons regardé ce qui peut être fait, ce que la jurisprudence, les tribunaux décident. Ce qui est la pratique, c'est de limiter les pénalités à la partie du bénéfice de l'entreprise pour faire en sorte que tous les débours qu'elle a eu : les salaires, la matière première, les matériaux, les locations d'engins puissent être au moins couvert, c'est pourquoi nous avons opté pour plusieurs scenarii, soit on applique les pénalités intégralement, soit on les efface ou soit on suit une jurisprudence qui consiste à déterminer le montant des bénéfices qu'il resterait à percevoir sur la partie non encore payée, la partie qui est en retard et de limiter les pénalités à ce montant-là. Nous tenons compte des pénalités qui avaient déjà été appliquées par le Conseil Général parce qu'il y a des pénalités qui avaient déjà été appliquées, il y a un reste de pénalité à appliquer et nous avons proposé de limiter ce reste de manière que ce soit simplement la part du bénéfice qui ne soit pas versée, ce qui revient à réduire le montant de la pénalité et le montant final dans ce scénario qu'on vous propose serait de 16 975,48 €, cela veut dire qu'il y a un reste dû à l'entreprise, c'est-à-dire sa dernière facture minorée de 16 975 € hors Taxes. J'ai essayé de résumer, vous avez les montants précis, toutes les séquences dans le rapport. Voilà Président.

- M. le Président Claude LISE Avis de la commission Infrastructure.
- M. Georges CLEON La commission a émis un avis défavorable à la remise de pénalités.
- M. Le Président Claude LISE Commission des Finances.
- M. Michel BRANCHI La commission des Finances s'est ralliée à la décision de la CAO mais souhaite que la pénalité soit limitée à (*inaudible*) 40 000 € parce qu'elle relève que les travaux ont été terminés en 2015 et que la Collectivité sanctionne en 2018.
- M. le Président Claude LISE Commission Développement Economique.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons débattu de ce sujet effectivement, qui pose plusieurs questions de fond et le Conseiller Exécutif l'a rappelé. D'abord, il ne faut pas envoyer des signaux qui pourraient être des signaux qui nous placerait dans une situation, je dirais compliquée; mais en même temps, il ne faut pas non plus que les entreprises aient le sentiment et ça j'avoue c'est une position qui a fait l'objet de débat au sein de la commission, il y avait plusieurs points de vue, les points de vue n'étaient pas toujours les mêmes, mais nous avons considéré en tous cas, personnellement dans la commission Développement Economique, j'ai insisté sur le fait qu'il ne fallait pas que les entreprises soient pénalisées du fait de manquement ou de dysfonctionnement du donneur d'ordre, en l'occurrence, la Collectivité et que les retards de paiement qu'elles subissaient déjà me semblaient déjà être une sanction assez lourde, puisqu'on parle de dossiers qui datent de 2015 et où les entreprises ne verront le solde de leur règlement intervenir que 3 ans après. C'est donc la raison pour laquelle, nous avons considéré qu'il n'y a pas de raison de pénaliser l'entreprise au-delà d'un certain montant qui paraît équitable. J'ai eu par la suite de cela, j'ai eu des discussions avec le Conseiller Exécutif qui a souligné à mon attention les risques que pourraient revêtir le fait d'envoyer un signal d'encouragement à certaines entreprises qui ne respecte pas non plus les règles et les délais dans l'exécution des contrats et nous montrer trop généreux dans l'approche et le regard que nous jetons sur ces situations-là, pourrait entraîner une forme de laxisme et donc nous nous sommes finalement ralliés à la position, en tous cas personnellement, je me rallie à la position après avoir indiqué que la commissions pour elle-même avait émis des réserves, je propose à notre Assemblée malgré tout de nous rallier à la position de la Commission d'Appels d'Offres et de l'Exécutif qui ont beaucoup débattus de ce sujet, ont négocié. Cela étant, et je l'ai également indiqué au Conseiller Exécutif qui est chargé de cette mission, très souvent les entreprises sont placées dans une situation de rapport de force qui leur est défavorable et donc elles ont tendance à accepter les termes des négociations parce que pour elles c'est la manière d'abord d'encaisser, sinon elles ne savent pas quand elles vont encaisse et elles n'ont pas toujours envie d'aller au contentieux, je dirais pénal, judiciaire qui pourrait nuire aux relations avec le client. La position, c'est de nous rallier puisqu'il y a eu un accord, mais je me permets d'insister auprès de l'Exécutif pour qu'on n'impute pas nos défaillances, ce qui peut arriver quelquefois, notamment quand nous ne remplissons pas à notre niveau les termes de nos engagements : délais de paiement, etc..., on n'impute pas ça aux entreprises. Ce n'était pas le cas d'espèce, j'ai compris à la relation qui m'a été faite dans le détail de cette affaire, qu'il y avait des torts partagés et que c'est vrai que nous ne pouvons pas porter la responsabilité des relations entre des co-traitants. J'étais un peu long, excusez-moi mais il y a là-dessus des positions de principe que nous devons rappeler. Moi, je

ne souhaite pas que les entreprises soient pénalisées quand leur responsabilité n'est pas en jeu.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes devant 2 propositions. Il y a une proposition conjointe de l'Exécutif et de la commission des Affaires Economiques qui nous proposent une réduction de pénalités et j'ai cru comprendre...j'avais mal compris. J'ai cru comprendre que la commission Infrastructure avait une autre position. C'était la même ?

M. Georges CLEON – La même que la CAO.

M. le Président Claude LISE – D'accord, j'ai mal compris alors on n'a qu'une proposition.

M. Georges CLEON – C'est-à-dire 47 321,25 € de pénalités.

M. le Président Claude LISE – D'accord. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Président, je voudrais ici formuler une proposition, c'est qu'il y ait l'effacement total des pénalités parce que ça vient bien tardivement et aussi compte tenu, je ne connais pas cette entreprise particulièrement, je dois le dire au préalable, je n'ai aucun intérêt dans cette entreprise non plus, parce que la situation est difficile pour beaucoup d'entreprises du secteur, notamment parce que pour celles relativement nombreuses qui obtiennent des avances auprès de BPI France que vous connaissez ici, qui est une banque publique, en tous cas qui est une institution financière qui joue le rôle de banquier et notamment en ce qui concerne les escomptes des créances publiques. BPI France applique une chose qui s'appelle, le gage espèce aux entreprises. On vous accorde un montant global pour vous permettre de céder vos créances que vous détenez sur les collectivités publiques et BPI France vous avance, 80, 90 % ou 100 % de la somme. Pour mettre en place ce dispositif, BPI vous demande ce que l'on appelle le gage espèces, il représente 20 % du montant total de la ligne de crédit qui est ouvert, ça veut dire que si on vous accorde 400 000 €, vous allez devoir donner un gage espèces de 80 000 €. Cela signifie très concrètement que la trésorerie de l'entreprise est pénalisée parce que ces 80 000 € que BPI France aura ponctionné sur la trésorerie de l'entreprise, que BPI France va faire travailler mais qui va empêcher à cette entreprise de bénéficier de cette trésorerie et avec un certain nombre d'entrepreneurs en Martinique, je milite pour la suppression de ce gage espèces et j'invite le Président de la commission des Affaires Economiques à prendre la tâche des entreprises, au moins celles qui contractualisent avec la CTM pour voir dans quelle mesure on pourrait adresser un courrier à BPI France pour demander purement et simplement la suppression du gage espèces. Pourquoi ? A ma connaissance, il n'y a pas de collectivités publiques qui ont fait faillite en Martinique, les créances que vous cédez à l'institution financière, elles sont garanties, c'est l'Etat, donc de manière assez paradoxale, vous cédez la créance à un organisme étatique et l'organismes étatique vous dit : « débrouillez-vous pour aller recouvrer votre créance », ce que je trouve assez paradoxal, puisque la banque publique devient propriétaire d la créance donc elle est la mieux placée pour se retourner vers la collectivité, en l'occurrence c'est la CTM pour lui demander de payer ce qu'elle doit à l'entreprise mais malgré cela BPI continue à appliquer cette règle aux entreprises martiniquaises et c'est une règle qui nous pénalise, en tous cas pour tous ceux qui sont dans l'entreprise. Je vous le dis, je souhaite qu'il y ait une action de la Collectivité qui soit prise avec naturellement les organismes consulaires, la chambre de commerce, la chambre des métiers pour qu'on puisse rencontrer les banquiers sur cette question. Si on applique une telle rigueur, moi, ce que je serais tenté de demander aujourd'hui à la Collectivité Territoriale de Martinique, c'est que les entreprises n'aient pas à demander les Intérêts moratoires puisqu'on leur demande de payer les pénalités, pourquoi de droit, on ne verserait pas les intérêts moratoires qui sont dues en cas de retard de paiement. Pourquoi attendre que les collectivités demandent cette affaire ? Pourquoi faire une procédure, puisque l'intérêt moratoire est dû de droit? Donc, au moment où on paie l'entreprise puisque, on leur applique une telle rigueur concernant l'exécution des travaux puisque je ne connais pas, un seul entrepreneur en Martinique dans la situation actuelle qui ne souhaite pas livrer les travaux le plus rapidement parce que quand vous avez terminé et envoyé votre facture, il y a un 2^{ème} combat qui commence, c'est le combat du paiement et je ne veux citer personne ici en Martinique, je parle simplement de la réalité de ce que vivent les entreprises, petites, moyennes ou plus grandes, en Martinique. Ce que je souhaite c'est que, si on est aussi rigoureux, pourquoi on ne paie pas automatiquement les intérêts moratoires ? Pourquoi faut-il le demander ? Pourquoi ne pas appliquer les intérêts moratoires aussi sur les retenues de garanties ? Parce qu'aujourd'hui la réalité, vous avez les chiffres comme moi-même, en Martinique, c'est que le secteur particulièrement des entreprises du BTP est en train d'être décimé.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes devant deux propositions. Il y a la proposition de l'Exécutif soutenue par les commissions qui est une réduction du niveau de la pénalité, c'est bien cela et tu as donné un chiffre précis de 16 275,48 € et nous avons une proposition d'amendement qui celle du collègue LORDINOT qui serait de ne pas donner du tout de pénalités. Je suis obligé de mettre aux voix d'abord, bien entendu sur l'amendement.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai quelques réponses à apporter.

M. Le Président Claude LISE – Oui tu réponds, bien sûr.

M. Daniel MARIE-SAINTE - Je sais que le collègue connaît très bien les entreprises, il est même proche d'entreprises qui répondent à des appels d'offres donc je comprends bien son intervention puisque cette intervention, dans tous les contacts que nous avons avec les entreprises, leurs souhaits c'est qu'on efface les pénalités. Ce que je veux rappeler à l'Assemblée, c'est que le délai d'exécution fait partie des critères pour choisir les entreprises, c'est indiqué d'ailleurs dans les règlements de consultation. Nous choisissons celle qui nous fait la meilleure valeur technique, le meilleur coût et en même temps le délai le plus bref, c'est un critère de choix et nous choisissons cette entreprise qui s'est engagée par un acte d'engagements. Pour faire l'entreprise respecter les engagements, ma méthode ne consiste pas à aller faire des désordres avec eux lors des rendez-vous de chantier mais d'appliquer strictement les engagements, je n'ai pas fait de désordre. Simplement, tous ceux qui suivent leur planning reçoivent le paiement de leurs prestations. C'est vrai que la loi a disposé, on fait une retenue de garantie qui sera libérée après la réception du chantier et le délai qu'on aura observé pour la GPA c'est-à-dire la Garantie de Parfait Achèvement, c'est ce qui est la règle et je prêche avec tous les services qui collaborent avec moi pour qu'elles soient strictement appliquée. C'est vrai, nous recevons à longueur de journée des lettres des entreprises pour demander si on peut effacer la pénalité, nous examinons les motifs, si c'est parce qu'il y a des intempéries, si c'est telle ou telle cause extérieure à l'entreprise, si c'est une autre entreprise qui a gêné celle-là, etc... Nous passons devant la CAO et nous demandons d'allonger le délai, nous modifions le délai contractuel en le prolongeant, ce qui fait que l'entreprise n'aura pas à payer de pénalités de retard parce qu'on aura allongé le délai contractuel, ceci se fait dans les règles. Maintenant, si les motifs sont internes à l'entreprise ou interne au groupement, nous ne pouvons pas donner de prolongation de délai, dans ce cas d'espèce, si vous avez bien lu le rapport, il y avait un groupement d'entreprises qui était 3T&SAMEX, c'est SAMEX qui était défaillant qui a entraîné 3T dans sa défaillance, à mon avis 3T devait se retourner contre SAMEX mais la Collectivité a subi un préjudice. Voilà une route qui est coupée, qui faisait qu'un gros-mornais qui voulait aller à Fonds Saint-Denis ou au Morne-Rouge est obligé de descendre à Fort-de-France ou de monter par Ajoupa-Brouillon pour arriver au Morne-Rouge tandis que, puisque nous avons pu rétablir en fin 2016, la veille de noël 2016, cette voie, ceux du Gros-Morne, de Saint-Joseph qui veulent aller sur la côte Caraïbe peuvent utiliser cette transversale qui est magnifique, je vous invite à aller la fréquenter, c'est une route magnifique; mais cela a pris du temps. Une partie de ce temps est dû au retard pris par certaines entreprises donc c'est pour cela que la doctrine que j'ai préconisée c'est pour ne pas donner un signal aux entreprises qui prennent du retard. Tous nos chantiers ont parfois du retard, vous êtes les premiers à nous reprocher que nous avons pris du retard dans ceci ou dans cela. Le seul moyen que la loi nous a donné pour faire les entreprises respecter les engagements c'est la sanction financière qui pèse au-dessus de leur tête. Maintenant, je suis aussi rigoureux que le Conseiller, en tous cas j'essaie de l'être au quotidien et je parle sous le contrôle des collaborateurs qui sont là, le DGS. Sur la question des retards de paiement, les entreprises n'ont pas besoin de réclamer le paiement des intérêts moratoires, c'est dans la loi, ils n'ont pas besoin de demander. Je porte l'information à tous les entrepreneurs qui nous écoutent, c'est de droit, le payeur aurait dû le calculer et automatiquement, il y a même un logiciel... Laissez-moi parler s'il vous plait! Il y a même un logiciel qui le calcule automatiquement, c'est ma position, moi Daniel MARIE-SAINTE, je l'ai dit aux services pour que nous puissions avoir de l'autorité vis-à-vis des entreprises et exiger qu'elles fassent le travail dans les temps, il faut qu'en retour nous la payions dans les délais. Actuellement, c'est 30 jours. Nos services on 20 jours pour aller jusqu'au mandatement et le payeur a 10 jours derrière pour payer. Je ne cesse d'intervenir pour que les entreprises, en tous cas celles... Je ne peux pas parler, Président ? Il y a un Conseiller qui intervient de manière intempestive.

M. le Président Claude LISE – Vas-y. Poursuis, collègue s'il y a une précision que tu veux demander sans relancer le débat, une précision, je te permettrai cela et il te répondra.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Je porte l'information à tous ceux qui nous écoutent au-delà de cette salle, je ne cesse d'intervenir pour que les entreprises soient payées en temps et en heure, c'est ce qui va faire que nous aurons toute notre autorité pour exiger qu'en retour elles fassent le travail. Et je remercie pour toute la célérité que l'on fait pour payer les chantiers du lycée Schoelcher et ce qui nous permet de tenir le pari, ce qui fait qu'on est un peu en avance sur le planning. Nous, nous sommes exigeants vis-à-vis des entreprises, il y en a qui disent que je fais pression sur les entreprises, non, si elles font bien leur travail, elles doivent recevoir le paiement de leurs factures dans les 30 jours, c'est ce que le législateur dit. Je suis d'accord avec cela, la démonstration montre que l'on peut y arriver mais il faut que chacun y aille. Voilà ce que je voulais ajouter mais je voulais surtout dire, n'oubliez pas dans votre décision que le délai est un critère au moment où on choisit l'entreprise. L'entreprise qui n'a pas été retenue et qui voit qu'on l'avait écarté parce qu'elle avait un délai trop long par rapport à une autre, quand elle va entendre que celle qui a pris tout son temps, on efface la sanction prévue dans le règlement, elle va dire que l'on fait du favoritisme. Les autres

qui attendent, le chantier qui s'est fait devant la CTM, les places de parking devant, il y a des entreprises qui demandent la remise des pénalités, l'analyse de nos services, tous les retards sont dûs à eux, il n'y avait aucune responsabilité de la Collectivité donc les services nous ont recommandé de ne pas satisfaire à la demande de remise de pénalités. Si vous donnez un signal que vous pouvez effacer les pénalités, vous affaiblissez la position de la Collectivité face aux entreprises qui prennent du retard. Voilà ce que je voulais dire, j'en ai fini

M. Le Président Claude LISE – Collègue, est-ce que c'est une précision ?

M. Fred LORDINOT – Oui c'est une précision.

M. Le Président Claude LISE – Alors, vas-y.

M. Fred LORDINOT – Une précision d'ordre technique et je le répète, je ne suis pas dans une bataille avec le collègue, j'expose une position qui je pense est partagée par beaucoup d'entrepreneurs en Martinique. La 1ère chose sur laquelle on doit s'entendre c'est que je ne crois pas que les entreprises soient opposées à ce qu'il y ait un délai qui soit mis au moment de la signature de leur contrat du marché avec la Collectivité, tout simplement parce que c'est la loi mais tout simplement c'est aussi une garantie pour ces entreprises puisqu'elles organisent... Tu permets que je continue collègue, tu permets que je continue..., donc je dis que c'est l'appréciation de la question de la commission aussi. Bien souvent, et je ne vais jeter la pierre à personne, la commission elle-même peut croire qu'un édifice sera construit pour être livré au mois de septembre et puis trois mois après, l'édifice ne sera pas livré et on ne sait même pas quand il sera livré. Est-ce que je vais incriminer la Collectivité? Ou l'entreprise ? Je vais dire que peut-être que j'aurais dû accorder un délai supplémentaire compte tenu du fonctionnement des entreprises en Martinique, à cette entreprise. L'autre chose qui est plus technique que je voudrais dire à mon collègue c'est que le payeur, lui, pour qu'il puisse procéder au paiement automatique des intérêts moratoires, il faut qu'il ait les crédits qui soient inscrits quelque part dans le budget, et c'est la question. S'il me dit que dorénavant il va faire calculer par les services tous les intérêts moratoires dus sur tous les marchés et mettre cette somme dans le budget de la Collectivité, le payeur, lui, n'aura aucun souci pour exécuter automatiquement la pénalité. Je le répète parce que, qu'est-ce qu'on voit dans beaucoup de décisions, notamment de la Chambre Régionale des Comptes, c'est que, pour des collectivités comme des communes, la Chambre Régionale des Comptes dit : « Ecoutez, voici le principal qui est du aux entreprises qui avaient contractualisé avec vous » et vous fait une inscription obligatoire des intérêts moratoires dans les documents budgétaires de la Collectivité. Si lui me donne l'assurance aujourd'hui et je pense que tous les entrepreneurs de la Martinique vont l'entendre, que systématiquement dans le document budgétaire, il va mettre la provision nécessaire pour que le payeur puisse payer l'intérêt moratoire, tout le monde sera content. Le payeur, lui, et s'il peut notamment publier par les voies et moyens, dans France Antilles, n'importe où, une lettre qui dit que dorénavant le Conseil Exécutif donne très clairement comme injonction à l'administration de l'Etat, c'est-àdire au payeur qui est un fonctionnaire public de payer de droit les intérêts moratoires et bien il fera beaucoup d'heureux. Enfin, pour ne pas être trop long, je lui dirai que beaucoup d'entreprises en Martinique, petites ou grosses demandent des moratoires et des délais de paiement aux organismes sociaux et fiscaux et que, heureusement, l'Etat aujourd'hui semble aujourd'hui revenir à de meilleurs sentiments et accorde à beaucoup d'entreprises le nonpaiement de ces pénalités.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous passons au vote. Donc je suis obligé de mettre ton amendement d'abord aux voix. Donc quel sont ceux qui sont pour l'effacement pur et simple des pénalités ? Il faut compter le nombre de doigts levés et ensuite on va ajouter les procurations. 12, combien de procurations ? Qui a des procurations, levez la main. Ça fait 15. Donc 15 voix en faveur de l'amendement. Quels sont ceux qui sont contre, contre l'amendement. Nous sommes en train de voter l'amendement... Comment ?

M. Lucien ADENET – Je n'ai pas vu la 3^e procuration, j'ai vu 2 doigts levés.

M. Le Président Claude LISE – Il y a 3 procurations d'après ce que j'ai vu. Les procurations, levez la main de nouveau pour qu'il n'y ait pas de contestation. Combien de procurations ? Ce n'est que 2, cela fait 14 alors. Non, non, il a raison mais oui, 14. Comment ? 14 voix, Collègues, allons-y. Quels sont ceux qui sont contre l'effacement totale des pénalités ? Il n'y a pas d'abstentions, il n'y en a pas qui ne prennent pas part au vote ? Donc vous faites la différence.

VOTE
Pour (14)
Abstentions ? (0)
Contre ? (28)
Amendement rejeté.

M. Marius NARCISSOT – Président, j'ai la procuration de Madame CARIUS.

M. le Président Claude LISE – l'amendement est rejeté. Donc,

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Président, est-ce que je peux avoir le résultat ? Rejeté par combien de voix ?

M. le Président Claude LISE –14 - 28. Ce sera inscrit au procès-verbal bien sûr donc maintenant, je mets aux voix la proposition du rapporteur approuvée par les commissions. Quels sont ceux qui sont contre, alors bien entendu ceux qui ont voté à l'instant, je suppose... Quel sont ceux qui sont contre ? Non, vous n'êtes plus contre, abstention ? Vous vous abstenez, d'accord. 14 abstentions et pour, 28.

VOTE
Pour (28)
Abstentions ? (14)
Contre ? ()
Adopté à la majorité.

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie, il est 14h22, je vais suspendre. Collègues, je vous demande instamment de reprendre à 16h15, pas 30, 16h15. Moi, je vais redémarrer à 16h15 par le reste des questions présentées par le collègue MARIE-SAINTE et préparez-vous à une longue nuit !

(Séance suspendue à 14h25 - Séance reprise à 16h35)

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, nous pouvons reprendre notre séance, avec le Conseiller Daniel MARIE-SAINTE, présentation des points 51 à 54 d'un même bloc et débat ensuite en même temps. Nous devons normalement voir plusieurs questions qui concernent des conventions transactionnelles, alors je ne sais pas si je peux te proposer de grouper les questions transactionnelles, ce qui va nous permettre d'interroger une seule fois les commissions concernées et faire un débat unique donc je te passe la parole tout de suite sur le 51, 52, 53 et même 54.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation des rapports 51, 52, 53, 54.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Nous avons à vous soumettre 4 conventions transactionnelles qui sont de la même nature. Absolument de la même nature, les mêmes problèmes se posent. Je vais d'abord les présenter globalement parce que je le déplore, c'est un combat que nous menons pour que toutes les commandes de prestations aux entreprises se fassent dans les règles parce que lorsqu'elles ne sont pas dans les règles, ça fait des dégâts, très légitimement, très légalement, le payeur refuse de payer lorsque la commande de prestation n'est pas faite suivant les règles de la commande publique. Le premier dossier concerne une prestation d'entretien et de maintenance préventive, curative des ascenseurs du Centre Administratif Territoriale de Martinique, tel est le nom qu'on lui donne actuellement.

51 - PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRI-TORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE OTIS POUR DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU CENTRE ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE MARTINIQUE (CATM)

Il y a une société, OTIS qui était titulaire d'un contrat de maintenance passé par l'ex Conseil Général. Ce contrat de maintenance passé pour 1 an renouvelable s'est terminé au 31 octobre 2016. Malheureusement, un nouveau contrat n'a pas été passé, il n'y a pas eu de consultation et nous avons découvert cela par la suite parce que l'entreprise a continué à faire la prestation, elle n'aurait pas dû le faire, nous avons continué à bénéficier de ces prestations. Quand l'ascenseur était en panne, c'est elle qui venait, elle assurait la maintenance, en tous cas j'espère, la maintenance préventive parce qu'il y a un certain nombre de visites prévues, périodiques et puis les services nous apprennent que les factures en suivant les entreprises, s'étalant de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, leur paiement a été rejeté par le payeur parce qu'il n'était pas couvert par un marché de service. Evidemment dans ce cas-là, ce que nous faisons, nous avons demandé au service concerné d'établir un rapport et sachez que j'exige que les rapports soient signés. Parfois, pas facile à obtenir, pour savoir qui devait faire le travail de veille et qui ne l'a pas fait. Je lui ai fait l'amitié de ne pas transmettre ce rapport, celui que vous avez, nous l'avons signé nous-mêmes ou le Président MARIE-JEANNE l'a signé celui-là. Mais l'enquête a montré que le travail a été fait, l'entreprise n'est pas payée comme nous n'avons pas le droit de nous enrichir sans cause, la seule possibilité légale qu'il y a, c'est d'indemniser l'entreprise donc les pourparlers étaient entamés avec l'entreprise et il y a eu un accord sur un montant d'indemnisation hors taxes, ce qui fait que le montant global d'indemnisation sur lequel je propose de transiger avec l'entreprise, c'est 60 164,14 €. Voilà pour le 1er dossier Président, je passe tout de suite sur le second.

52 - CONVENTION TRANSACTIONNELLE VHBTP - REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION AU COLLEGE CASTENDET A FORT DE FRANCE

De même nature, sauf que c'est un type de travail différent. Une entreprise qui était titulaire d'un marché à bon de commande, un certain nombre de travaux lui ont été commandés très normalement avec bon de commande, couvert par un marché. Pour cette partie-là, elle a pu être payée mais une fois sur place, on lui a confié des travaux en plus. Cela se passe dans la période de fin 2014 début 2015 et ça s'est étalé en 2015. On nous a expliqué que dans un collège, Roger Castandet à Fort-de-France, il y avait à côté de ce collègue une école primaire et un mur de clôture qui séparait les deux, ce mur de clôture est en même temps son soubassement, c'est un mur de soutènement, on nous dit que ça risquait de s'écrouler donc il y avait urgence à rétablir le mur de clôture pour éviter une fuite des collégiens par-là pour qu'ils aillent à l'école primaire ; donc les travaux, l'entreprise sur place les a réalisé sans mise en concurrence. Le marché était terminé, le résultat, il est arrivé ce qui devait arriver, de par les règles de marché à commande publique, lorsqu'elle a transmis sa facture, le payeur n'a pas pu payer parce qu'il n'y avait pas de commande, je ne connais pas les détails : qui a commandé, qui n'a pas commandé mais en tous nous constatons d'après les documents qu'on nous a envoyé qu'en 2015 il n'y avait pas de bon de commande. Nous sommes allés voir, la clôture est là, il y a eu là-aussi des pourparlers et-avec l'entreprise les conclusions c'est que l'accord s'est fait pour un montant de 10 375,31 € à indemniser à l'entreprise VH BTP pour la réalisation d'un mur de clôture au collège Roger Castendet.

53 - CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC LA SOCIETE CRBP

Troisième affaire, cela concerne la société CRBP, là aussi c'est sur le collège Lagrosillière à Sainte-Marie, on n'a passé une commande précise à l'entreprise. C'est lié, là il y a quand même des circonstances atténuantes, le bâtiment qui a déjà un certain âge, qui a subi les affres du temps où les aciers qui tiennent le béton armé étaient corrodés, il y avait les débords de toiture où il y avait des plaques de béton qui tombaient donc la sécurité était en jeu donc on a passé cette commande mais une fois sur les lieux, la communauté scolaire a signalé d'autres endroits où il y avait du béton qui éclatait et qui risquait de tomber. L'entreprise a fait les travaux pour lesquels un marché à procédure adaptée lui avait été confiée, cela se passe dans l'année 2015 également mais sur place elle a fait encore d'autres travaux, tout ce qui est venu en plus n'ayant pas fait l'objet ni d'avenant, ni de bon de commande, ne pouvait pas lui être payé. On lui a payé la partie qui était couverte par le marché, ce qui fait qu'elle réclame la somme de 8 625,75 €, là aussi, il y a eu une discussion et pour les mêmes motifs évoqués tout à l'heure, nous proposons de transiger sur ce montant-là.

54 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE PAC ENVIRONNEMENT BTP

Enfin, le 4ème dossier concerne l'entreprise PAC ENVIRONNEMENT BTP. Là, ça se passe au bâtiment D du collège Dillon II, c'était une fuite d'eau qui s'est déclarée, l'entreprise a été appelée, comment a-t-elle été choisie ? je n'en sais rien mais en tous cas c'est elle qui est intervenu pour colmater la fuite mais aucune formalité administrative n'a été faite, pas de bon de commande, pas de mise en concurrence, rien du tout, c'était l'urgence, le seul pro-

blème c'est qu'au moment de la payer, impossible de payer. D'après les rapports qui nous ont été faits par les services, le travail était effectivement fait, il n'avait plus de marché à bon de commande donc les discussions ont conclu à un montant d'indemnités de 8 952,13 € qui sera versé à cette entreprise PAC ENVIRONNEMENT BTP. Ces 4 dossiers ont été soumis pour avis à la Commission d'Appels d'Offres puisque, aucun dossier ne peut arriver devant vous s'il n'est pas soumis par une commission sectorielle, c'est l'usage dans cette maison, c'est à la Commission d'Appels d'Offres que l'on propose ce type de transaction et, si j'ai bonne mémoire, je parle sous le contrôle des membres de l'Assemblée qui sont en même temps membres de la Commission d'Appels d'Offres, des avis favorables ont été donnés pour ces différents dossiers de transaction.

M. le Président Claude LISE – Bien, mes chers collègues nous avons ces 4 conventions à approuver. La commission des Finances est favorable ?

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a examiné ce dossier et a effectivement donné un avis favorable à la passation de ces transactions conventionnelles.

M. Le Président Claude LISE – La commission Infrastructure également ? Je suppose.

<u>M. Georges CLEON</u> – Oui Président, l'avis a été favorable dans la mesure où la négociation a été menée avec les entreprises et c'est le fruit de cette négociation que nous avons ici.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Pour le dossier 52, je pense qu'au niveau de la rédaction, il y a une petite remarque de forme à corriger. Les prestations, sur la 2^{ème} page : les prestations ont cependant bien été réalisées, à l'origine le montant des travaux s'élevait à 11 mille, etc... l'entreprise suite à une négociation a proposé d'effectuer une remise de 10 %, or il me semble qu'au niveau de la Commission d'Appels d'Offres nous ne parlons pas de remise, nous disons simplement, on négocie, c'est une indemnité qu'on consent à l'entreprise après un échange. Est-ce que la notion de remise peut être utilisée dans le texte, c'est ce que je demande au Président MARIE-SAINTE.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> — Je peux te répondre tout de suite. Il n'y a pas d'autres questions ?

M. Le Président Claude LISE – Je ne te t'avais pas vu...Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas tellement une question, je suis comme les 3 collègues qui sont intervenus, membres de la commission d'appels d'offres, c'est un dossier sur lequel nous nous sommes prononcés. Dans la réalité, peut-être rappeler que dans la rigueur, il arrive de temps en temps que l'urgence nous impose une intervention, une fuite d'eau, on demande à une entreprise d'intervenir. Ce que ADENET dit, ce que le collègue MARIE-SAINTE dit, l'entreprise n'a pas le droit de travailler peut-être sans demande et sans marché signé mais de temps en temps nous n'avons pas le droit de laisser la situation telle quelle. Comme il n'y a pas d'avenant le payeur peut refuser, donc on rencontre l'entreprise, on discute et l'entreprise se met d'accord, ce n'est pas une question de remise. Il y a un accord entre l'entreprise qui pourrait avoir demandé 5 centimes et nous négocions 2 centimes et

nous arrivons à 3 centimes, c'est ce qui est proposé, c'est l'accord transactionnelle, collègue MARIE-SAINTE, c'est quand tu arrives ici, c'est nous et les entreprises nous nous sommes mis d'accord sur cela mais ce que les gens peuvent retenir ici et ailleurs, il arrive de temps en temps que la Collectivité peut se trouver devant une urgence, il faut intervenir, que çà va toujours faire l'objet d'une convention transactionnelle.

M. le Président Claude LISE – Alors sur la question de forme qui t'a été posée et puis essayons de ne pas nous éterniser là-dessus.

M. Daniel MARIE-SAINTE – D'accord. Nous avons beaucoup écourté sur ce point-là à savoir il y en a pleins d'autres qui vont venir et les entreprises sont très attentives à ce que nous disons. D'abord, ce n'est pas le paiement, en tous cas les services insistent là-dessus, légalement les entreprises n'ont droit à aucun paiement. C'est parce qu'on ne peut pas s'enrichir sans cause, on la dédommage et cela s'appelle indemnité. Il y a même un débat pour savoir s'il faut payer la taxe, ou pas pour la taxe en tous cas, tous ceux qui nous assistent sont tout à fait d'accord. Il y a discussion sur le montant de l'indemnité parce que les torts sont partagés. Tout entrepreneur doit savoir qu'il ne peut pas travailler sans qu'on lui ait passé la commande et que cette commande doit passer par quelqu'un mandaté à le faire, Vous savez que la loi dispose qu'il y a un ordonnateur qui peut donner délégation à celui-ci ou celui-là mais c'est sous sa responsabilité, chacun des employés ne sont pas ordonnateurs donc ils ne peuvent pas ordonner des dépenses. Est-ce qu'on l'appelle remise ou rabais, bref. C'est une discussion qui aboutit à ce que l'entreprise dise qu'on lui a proposé ce montant là et il a dit d'accord, c'est la pratique que nous avons souhaité parce que nous aurions pu faire différemment, d'abord venir vous demander l'autorisation d'entrer en négociation et revenir encore une deuxième fois pour vous dire à quoi ça a abouti. Nous faisons une prénégociation et quand on est tombé d'accord provisoirement puisque ce n'est pas encore officiel, on vient ici et on vous dit que les services ont mené les négociations, voilà à quel tel montant on a abouti et on demande l'autorisation de transiger, d'après nous ça permet de gagner du temps. Maintenant, vous pouvez ne pas être d'accord et nous dire retournez négocier encore, c'est que je voulais dire. Maintenant mon cher ami, nous avons mis en place, nous sommes au 21^{ème} siècle, des procédures qui répondent à l'urgence tout en faisant prendre la décision par ceux qui sont responsables pour les prendre et qui s'engagent donc les procédures actuelles permettent lorsqu'il y a un court-circuit ou pour une fuite d'eau, une fuite de gaz, ce qui est urgent, que le responsable politique assume la responsabilité, notifie à l'entreprise l'engagement et fait accélérer le temps administratif pour l'établissement du bon papier. Evidemment, bientôt tout cela sera dématérialisé mais nous anticipons déjà sur la dématérialisation, il faut que vous sachiez que par mail on passe déjà la commande pour prendre la responsabilité de dire à l'entreprise : « vous pouvez y aller ». Cela demande de mettre en place une tactique, c'est ce qu'on appelle les astreintes, donc il y a non seulement les techniciens d'astreinte mais aussi les élus d'astreinte, qui fait que quand c'est fait comme cela, le lendemain 24 heures après le bon est établi et avant que la facture arrive le bon est là. Voilà pour répondre à la question d'urgence, on essaie de faire comme ça. Je crois avoir répondu aux deux questions.

M. le Président Claude LISE – Parfait, je crois qu'il s'agit de choses simples que nous allons voter sans difficulté ? Il n'y a pas d'opposition ?

VOTE

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, nous pouvons passe au 55 qui est le traditionnel compte rendu d'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de marché publics et d'accordscadres.

55 - COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport d'information.

M. Daniel MARIE-SAINTE — C'est une information, nous rendons compte, je vais faire court. Nous rendons compte sur le dernier mois, c'est du 30 août au 28 septembre, les commandes qui ont été passées, vous savez, globalement ça fait un peu moins de 5 millions, précisément 4 972 739,09 € qui se répartissent en 175 bons de commandes hors marché pour 325 241,15 €, 69 bons de commandes liés à des marchés de travaux de fournitures de services pour un montant de 2 021 004, 54 €, 3 marchés à procédure adaptée pour un montant de 79 504,11 € et 13 marchés à procédure formalisée pour un montant de 2 566 989,29 €, ce qui fait un global d'un peu moins de 5 millions engagés sur le mois de septembre. Je dois dire, que tous les détails qui vous donnent précisément les libellés, les entreprises, les désignations, les achats sont joints à votre rapport.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Felix CATHERINE – Merci. D'abord, nous avons bien avancé sur ce groupe d'intervention, on a fait un petit package. Simplement Président, je voudrais profiter de la présence du Conseiller Exécutif pour poser une question sur le principe de désenclavement du nord caraïbe. L'Assemblées s'est prononcée en effet pour la réalisation d'un viaduc sur la traversée de Fonds Lahaye, la question c'est simplement profiter pour demander à notre collègue de nous faire un point d'étape sur l'évolution du projet.

<u>M. Lucien ADENET</u> - C'est pour poser une autre question. J'ai entendu parler de transport de personnes par câble entre Fort-de-France et Schoelcher, est-ce qu'il peut nous apporter des réponses sur cette problématique très rapidement.

M. Le Président Claude LISE - Tu as la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Pour les deux points, je remercie les collègues, c'est volontiers que je vais répondre à leurs questions. Pour la question du viaduc de Fonds Lahaye qui avait fait l'unanimité lorsque le principe avait été présenté ici, ça nous a donné la possibilité d'enclencher. Je rappelle les étapes : à partir d'études qui avaient déjà été faites et que le Maire de Schoelcher connait bien puisqu'il était président de la commissions BTP de l'ex Région lorsqu'il avait animé un groupe de pilotage pour mener la réflexion y compris avec des habitants de Schœlcher donc nous avons vu qu'il y avait plusieurs scenarii, je vous ai présenté les trois ici. Celui que vous avez retenu c'est celui du viaduc qui passe au-dessus de

la mer, 362 m de long qui s'appuie sur les deux collines qui encadrent Schoelcher sans appui intermédiaire, qui passe au-dessus de la mer. Sur cette base, nous avons constitué un dossier pour fait un concours de maîtrise d'œuvre, nous avons constitué un jury formé à 60 % d'élus toutes tendances confondues et à 40 % par des personnalités qualifiées. Nous avons lancé le concours et nous avons eu de mémoire un peu moins d'une dizaine de candidats. Le jury en a sélectionné 3, et nous avons remis à ces 3 candidats présélectionnés ont un dossier complet pour leur permettre d'élaborer un projet, ces projets ont été rendus la semaine dernière. Le principe, les règles, c'est que il fallait pour l'ouvrir que ce soit un huissier donc nous avons commis un huissier pour ouvrir les plis et il a anonymisé, il a rendu anonyme un certain nombre de pièces, il a gardé toutes les pièces où on pouvait identifier le candidat et il a donné un nom, nous avons souhaité que ce soit un nom poétique et ça reviendra devant vous de toutes les façons, comme on m'a demandé de lever un coin du voile, donc il y a des projets que nous avons baptisé Hortensia, Colibri et un autre nom de fleur et ils nous ont remis des planches plus des documents sur support électronique donc actuellement les projets sont en cours d'analyse. Nous avons entre temps, à la fois nos services mais un bureau d'études qui nous assiste mais nous avons passé un MAPA disons un marché avec un bureau d'études qui s'appelle CEREMA qui est un bureau d'études attaché à l'Etat, c'est-à-dire qui travaille avec le Ministère, c'est lui qui a répondu à notre appel. On est en train d'analyser actuellement les 3 projets et d'ici la mi-janvier, puisqu'il faut leur donner le temps de l'analyse, ces projets seront présentés au jury et le jury aura pour mission de faire un classement :1, 2, 3. Le 1 sera le lauréat du concours, le 2 et le 3 seront simplement indemnisés donc je ne peux pas pour l'instant en dire plus. Evidemment, après les propositions du jury faites au Président du Conseil Exécutif qui aura à trancher au final et nous aurons à venir rendre compte devant vous. Rendez-vous en janvier ou peut-être la plénière qui va suivre, peut-être celle de février s'il y en a une, vous aurez la connaissance de tous les projets donc c'est un concours habituel, c'est comme cela que ça se fait. Ensuite c'est vous qui aurez à voter le budget, je rappelle que cela avait été évalué autour de 62-63 millions qu'il va falloir trouver et je rappelle que le planning qui est prévu, c'est qu'après qu'on ait approuvé le projet, le bureau d'études doit aller jusqu'au dossier de consultation de l'entreprise, ensuite appels d'offres et après l'appel d'offres où on choisit les entreprises, elles ont un délai pour se préparer et les travaux, il se pourrait d'après les plannings qu'en fin de dernier trimestre 2020, si tout se passe comme il faut, on commencera les travaux comme les traditionnels : poser la 1^{ère} pierre, ce sera dans ces environs-là si entre temps on a approuvé le plan de financement. Voilà les informations que je peux donner au collègue sur ce point-là. Le second point, vous vous rappelez qu'ici vous avez approuvé une convention de groupement de commandes signé entre la CTM et Martinique Transport. Martinique Transport a souhaité que pour ce groupement de commandes que la CTM soit le coordinateur, que nous menions des études pour le compte de Martinique Transport pour l'extension de ce qu'on appelle le transport en site propre et le Président de Martinique Transport a souhaité qu'on ouvre le champ de l'étude le plus largement, alors nous avons déjà commencé à étudier l'extension vers le sud, la commande qui est passée c'est au moins jusqu'à Rivière-Salée, l'extension vers le nord jusqu'à Desmarinières qui est à l'entrée de Trinité et sur le nord caraïbe, l'extension est au moins jusqu'à Schoelcher, voire l'université mais Martinique Transport nous a demandé également d'étudier les extensions de transport maritime à partir de Case-Pilote sur toute la côte nord caraïbe, Saint-Pierre, voire jusqu'à Grand-Rivière, ces études-là sont en cours. Ce qui a fait l'actualité, c'est que nous avons demandé spécifiquement une étude de faisabilité entre Fort-de-France, Pointe-Simon et la ville de Schoelcher jusqu'à l'université parce que pendant que nous sommes en train de faire les études sur la base de la même structuration actuelle. Actuellement le transport est terrestre, c'est-à-dire que sur la terre il faut un emplacement réservé pour les véhicules qui circulent donc nous avons en même temps demandé d'étudier une autre hypothèse qui est le transport par câble qui commence à se développer dans beaucoup de pays dans le monde y compris dans la Caraïbe. Saint-Domingue vient de l'inaugurer, à la Colombie ça fonctionne, à Caracas ça fonctionne, en Angleterre ça fonctionne, à New York ça fonctionne, il y a un certain nombre de pays en Europe Centrale, je suis allé voir moi-même où ça fonctionne en toute sécurité. Nous avons transmis simplement une annonce légale à publier dans les avis d'appels à candidature à la presse et un journaliste a eu vent de cela, ça n'a pas été seulement publié dans les colonnes où nous avons fait les annonces légales, il a fait un magnifique article et le débat a continué là-dessus puisqu'hier, j'ai été sollicité comme d'autres collègues qui se prononcent déjà contre sans savoir de quoi il s'agit, je dis ça en passant mais a sur ATV j'ai été sollicité j'ai expliqué que c'était juste une étude de faisabilité que nous faisions. Maintenant c'est bien que le débat se déroule dans le public mais je dis que nous sommes au stade de l'étude de faisabilité. Nous ne savons pas combien ça peut coûter, ni en investissement, ni en fonctionnement, la seule chose que je dis c'est moins consommateur d'espace foncier que lorsqu'on met un site propre terrestre, c'est ce que je dis pour les avantages. L'autre avantage, c'est plus propre évidemment c'est électrique, on ne produit pas l'énergie sur le lieu où ça roule, c'est fabriqué dans une usine d'électricité et on utilise l'électricité pour faire fonctionner le véhicule qui circule pendu à un câble. En tous cas nous en reparlerons puisque, quand l'étude va nous donner les données, il y aura nécessairement un débat làdessus. Voilà ce que je peux dire mais je peux dire que, retenez que Martinique Transport nous a chargé de faire la combinaison, études transport terrestre, transport maritime et transport par câble aérien, c'est une combinaison, un mix, comment vous appelez ça, multimodal. Voilà les informations que je peux donner mais à mon avis c'est prématuré de déjà se précipiter pour dire, on est pour, on est contre, attendez pour savoir combien ça va coûter en investissement et en fonctionnement. Voilà Président.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO

Mme Manuella CLEM BERTHOLO — Je reviens un peu sur ce qui avait été dit, j'avais posé une question sur les réseaux, le travail que se faisait sur les réseaux routiers. Il semblerait qu'il n'y ait pas de travaux réalisés sur le nord donc j'ai pêle-mêle recherché quelques informations où j'ai retrouvé qu'au Robert, le 4 mai sur la RN1, il y avait des travaux de revêtement et de renforcement sur le giratoire, à Fonds Saint-Denis, le 26 avril 2018, des travaux d'enrobés due sur la RN3, à Sainte-Marie, je précise à Sainte-Marie, sur la RN1 également des travaux d'enrobés qui ont eu lieu le 14 mars 2018, à Ajoupa-Bouillon, toujours dans le nord, la chaussée sur la RN3, au Carbet, renforcement de la chaussée, toujours en 2018 sur la RN2 et ensuite on passe au Marin puisqu'il faut aussi faire le sud, le 27 juillet 2018, travaux sur le giratoire entre Poirier et Dupray, le 9 juillet 2018, entre Fort-de-France et Lamentin, des travaux de mise en œuvre de signalisation sur le circuit du TCSP et je repose encore la question parce qu'il faut informer les Martiniquais du fait qu'il y a des travaux qui se font sur les réseaux, à monsieur le Conseiller Exécutif pour compléter la liste de ce que je n'ai pas pu donner. Merci.

M. Marius NARCISSOT – La CTM travaille pour vous.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je peux Président ? Je porte la réponse ?

M. le Président Claude LISE – Très franchement, il y a 630 kilomètres de routes départementales, il doit y en avoir 200, je ne sais pas combien de routes, s'il doit nous donner tous les travaux, moi je préfère que ce soit lors d'une autre séance vu la situation.

<u>Mme Manuella CLEM BERTHOLO</u> – Sauf qu'il y a eu affirmation ici disant que les routes ne sont pas entretenues donc il faut dire aux Martiniquais qu'il y a des travaux qui se font donc on ne peut pas laisser passer ça.

(Applaudissements)

M. Daniel MARIE-SAINTE — Rassurez-vous Président, je ne vais pas donner toute la liste. Simplement je corrigerais les chiffres, il y effectivement 660 km de RD, il y aura peut-être bientôt quelques kilomètres de plus de RD revêtus parce que nous avons découvert quelque chose d'extraordinaire de toute l'histoire de la Martinique, il y a une RD qui n'a jamais été revêtue, on ne sait pas pourquoi. Comme il y a une forte demande ces jours-ci, c'est celle qui relie la RN5 au niveau du giratoire qui mène vers Génipa à la route de Petit-Bourg, j'ai découvert que c'était une RD et elle n'est pas revêtue.

M. Marius NARCISSOT – Ça s'appelle la RD4 Bis monsieur le conseiller.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Voilà. C'était pour dire que les 660 seraient un peu allongés mais il faut savoir que nous avons près de 400 kilomètres si on intègre l'autoroute de RN, cela fait 1 millier de kilomètres. Je profite pour passer un message parce que nous recevons des plaintes de partout : Pourquoi on ne fait pas de l'enrobé-là ? D'abord avant une interpellation d'un collègue sur l'organisation des services, en 2018, il est inexact de dire que les services n'ont pas fusionné, il est inexact de dire cela. Je défends les services routiers, nous avons actuellement une DGAIE, Directeur Générale Adjointe de l'Infrastructure et des Equipements qui se subdivise en plusieurs directions mais pour rester sur la partie des routes, la partie des routes est subdivisée d'une part de la Direction de la Gestion de Routes par Mr. Marc-Michel DEAU qui se dévoue, c'est cette équipe qui sur le terrain met des équipes d'astreinte tous les jours, toutes les nuits y compris les jours fériés et qui répond immédiatement dès qu'on lui signale quelque chose. Ça, c'est pour la gestion routière au quotidien, c'est le fonctionnement et pour les petits travaux. Il y a la DIPRRE, la Direction de l'Infrastructure des Ports, les Routes et de l'Eau avec Mr Edouard COMLAN qui fait les gros bien les gros travaux d'infrastructure routière, d'infrastructure portuaire, les travaux de l'eau puisque nous gérons de l'eau, nous sommes producteurs d'eau, nous avons hérité cela du Conseil Général, aussi bien le PISE que l'UPEP de Vivé, etc... on a fusionné aussi bien ce qui était de l'ancienne Région que ce qui était de l'ancien Département, actuellement il y a une équipe territoriale qui s'occupe des RN et des RD. C'est vrai, je ne vais pas le nier, le niveau de service est inégal suivant tel ou tel mais c'est lié aussi à des moyens. Je sais que le directeur général adjoint vient d'adresser un courrier au Président et au DGS, je lui ait dit que je ne gère pas les ressources humaines, pour une demande de renforcement, de même qu'à côté il y a la direction du bâtiment qui s'occupe des 42 collègues, des 25 lycées et de la totalité des bâtiments administratifs où sont logés nos services, ça fait du boulot sans compter que nous sommes propriétaires de bâtiments où nous avons logé des partenaires, soit des satellites, soient des CFA donc c'est tout ce parc qu'il faut gérer, c'est considérable. Je ne vais pas dire que le niveau de services est bon partout parce que l'une des missions qu'on m'a données, c'est de veiller à ce que tout cela fonctionne. Il n'y a pas cette séparation quoi que l'on puisse raconter. Nous avons mis des procédures pour les travaux neufs, c'est ce qui se voit le plus. Ce qui se voit aussi le plus, c'est quand vous circulez sur le bord des routes et pour dire que l'herbe, regardez la hauteur. Nous fonctionnons avec un budget, nous avons une fréquence de passage, il est évident que lorsqu'il pleut ça pousser plus vite. Si la fréquence est une fois tous les mois, parfois entre deux passages c'est en cours de mois dans certaines zones bien humides l'herbe a grimpé. Il y a d'autres endroits où la fréquence c'est une fois tous les deux mois quand c'est plus sec mais ce ne sont pas nos services qui le font, nous avons passé des accords-cadres avec les entreprises, nous avons découpé la Martinique en 9 territoires et sur chaque territoire, il y a une entreprise. Les bons de commande sont passés en fonction des crédits disponibles. Vous savez que le principe du bon de commande c'est que quand on le fait, il faut qu'il y ait des crédits mais les crédits sont abondés au début de l'année et ils vont en diminuant, lorsqu'on arrive à la fin de l'année, il y en a qui sont épuisés donc c'est peutêtre cela qui fait que en tel endroit on ne passe pas avec la bonne fréquence pour faucher l'herbe; à d'autres endroit nous le faisons avec nos propres engins, il y a une effort considérable qui a été fait sur les engins, je tiens à le signaler parce que le parc était vieillissant, en particulier les subdivisions qui sont au nord, les engins étaient en mauvais état, on a passé commande et on a acheté des engins, vous savez les engins avec les épareuses qui sont très bien parce que mécaniquement on fauche sauf qu'on a parfois des petits problèmes quand il y a des panneaux de signalisation, il risque de partir avec, alors ils tournent autour et parfois il y a de l'herbe qui pousse le long du panneau pour ne pas abîmer le panneau et ils prennent du temps pour revenir pour faucher donc je voulais rendre un hommage à ce Service parce qu'ils ont été attaqués ce matin. Ils ont été attaqués ce matin, c'est mon devoir de les défendre, que cela plaise ou pas. Maintenant la collègue... j'ai dit que cela plaise ou pas. Je n'établis pas de conversation, je réponds à des questions.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plait!

M. Johnny HAJJAR – Le temps, il faut écourter.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je m'adresse à l'assemblée.

M. Yan MONPLAISIR – Yo pa palé baw.

M. Daniel MARIE-SIANTE – Je m'adresse à l'Assemblée. Je dis qu'il y a de l'herbe et nous le faisons au rythme des moyens que nous avons. Je voulais défendre les services qui travaillent. Maintenant, je remercie le collègue, elle a donné... Nous essayons d'équilibrer les choses pour que plus jamais on nous dise, c'est toujours dans le sud ou dans le centre, je te remercie d'avoir donné pour le nord, il y a même des chantiers dont on n'a pas parlé, on n'a pas parlé de la rivière du Prêcheur où nous continuons à enlever à la fois du sable mais aussi des grosses pierres parce qu'elles risquent de représenter un danger pour les habitants des Abymes et de la cité d'à côté, nous continuons à désensabler le port de Grand-Rivière, c'est dans le nord, nous venons de livrer un giratoire à Morne au bœufs, nous avons supprimé un point de danger qui existait lorsque venant du Morne-Vert vous vouliez entrer sur la route du littoral, maintenant il n'y a plus de danger, c'est même éclairé la nuit. Nous avons livré les deux giratoires de la Meynard, sur la route de la Trace, nous veillons à conforter tous les talus, au niveau de l'arboretum il y a un travail considérable qui est en train de se faire, ce

n'est pas terminé d'ailleurs, les entreprises ont pris quelques retards donc je veux dire que dans le nord, il y a des travaux et nous sommes actuellement en train de faire un confortement au Lorrain dans les mornes, vous ne le voyez pas, c'est la RD22 au quartier Boreau où il y avait un grand glissement qui a démarré depuis 2009, que nous avons stoppé moyennant que, un des riverains nous a donné une emprise foncière pour pouvoir le faire donc c'est pourquoi je veux défendre ceux qui travaillent contre ceux qui les attaquent. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – La collègue Conseillère Exécutive TORPILLE demande la parole.

Mme Marinette TORPILLE — Merci Président, c'est simplement pour rappeler que sur la ville de Schoelcher où nous avons l'université, c'est 5 000 étudiants qui viennent chaque jour au cours et qu'il était temps que l'on puisse penser à un transport collectif en site propre de Fort-de-France sur la ville de Schoelcher. Je ne peux que me féliciter de cette étude et de cet engagement qui est pris de pouvoir demain proposer un transport d'une certaine modernité puisque ce transport qui nous avait été refusé à l'époque puisqu'on nous avait expliqué que le tramway ne pouvait pas monter à Schoelcher parce qu'on avait des pentes supérieures à un certain pourcentage et que ce type de véhicule ne pouvait pas sortir de Fort-de-France pour monter à Schoelcher malgré le besoin qu'on avait pour l'université donc je me félicite. Peut-être qu'avec ce transport, on pourra enfin avoir un transport en site propre. Alors, un petit clin d'œil à la collègue du Morne-Rouge, on aura peut-être un téléphérique avant toi, enfin, ce ne sera pas un téléphérique mais on aura peut-être un transport par câble avant le Morne-Rouge et merci de prendre cette initiative.

(Brouhaha)

M. Yan MONPLAISIR - Ta collègue de Schoelcher qui sera candidate!

M. Daniel MARIE-SAINTE — Si je peux ajouter Président, à ce qu'a dit ma collègue, non seu-lement nous aurons comme usagers les étudiants mais également un public qui m'est assez cher, c'est-à-dire les apprentis et les stagiaires du Pôle Consulaire qui se trouve juste en face de l'université à Ravine Touza et ils pourront parce qu'ils souffrent actuellement de problèmes. Vous savez que nous sommes dans un pays extraordinaire, chaque apprenti et chaque stagiaire a une voiture et il se plaignent quand je les ai reçus, qu'on n'a pas mis assez de parking devant le pôle consulaire de formation, avec cela, ils vont laisser leur voiture dans un parking de dissuasion et arriver à l'heure, grâce au transport en site propre, le site étant le câble aérien.

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plait, je vous demande de nous donner acte du fait qu'on vous a présenté le compte rendu de l'exercice de la délégation que nous avons donné au Président du Conseil Exécutif en matière de marché public, d'accord-cadre, personne ne prétend qu'on n'a pas donné ça ? Par conséquent, on peut passer au 91. Tu penses qu'on n'a pas donné ça ? Qu'on n'a pas donné le rapport ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais féliciter le rapport et féliciter toutes les interventions au nom du peuple guadeloupéen et de la Guyane.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Collègues, si vous continuez à féliciter, à vous entre féliciter ou vous entredéchirer, etc, je vous assure qu'on va continuer demain mais il faudra qu'il y ait du monde demain ici et je vous dis d'ores et déjà que pour les prochaines plénière, je le dis aux collègues de du Bureau, je prévois 3 jours. Ce n'est pas sérieux parce qu'on transforme une plénière en réunion de commission, en présentation de programme politique, etc... et on veut aborder tous les sujets, parler de tout, donc il nous faut prévoir des séances de 3-4 jours, mais moi, je vous assure, je vous assure que je ne demanderai pas qu'on m'impose, si les élus veulent s'imposer de rester jusqu'à minuit, etc... on ne peut pas imposer cela au personnel, par conséquent, je vous assure que je programmerai sur 3 jours les prochaines fois, c'est le seul moyen de faire que les uns et les autres se responsabilisent un peu. Je demande que l'on passe à la question 99. Oui, oui, tu présentes la 56, oui on l'avait dit, vas-y.

56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE)

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la première partie de la présentation du rapport.

M. Daniel MARIE-SAINTE – En fait ce dossier RIGMA, Réseau D'Information Géographique de Martinique, il viendra devant vous deux fois parce que c'est la règle pour tous les projets qui sont financés par des fonds européens, dont nous demandons des financements auprès des fonds européens. Avec une petite diapo que l'on va peut-être passer d'abord, on va vous présenter si ça passe, sinon je vais... il faut qu'on éteigne les lumières. On fait l'inverse, je présente de quoi il s'agit et ensuite le collaborateur vous présentera. Donc, bon, le nom est là. Vous savez que, je vais le faire sommairement, l'informatique est devenue un outil très important. Il a d'ailleurs changé de nom plusieurs fois, on l'a appelé à un moment donné le TIC, Technologie de l'Information et de la Communication. Le Conseil Général avait mis au point ce qu'on appelait avant une banque de données qui ensuite informatisée, est devenue le Réseau d'Information Géographique de la Martinique. C'est un outil d'aide à la décision et vous allez voir tout ce que l'on peut en tirer tout à l'heure dans le diaporama mais qui mérite une mise à niveau, une modernisation puisqu'il y a des technologies nouvelles qui sont créées chaque jour, des logiciels nouveaux donc il faut le moderniser, l'investir et il a un intérêt à la fois important pour nous les décideurs mais également beaucoup de partenaires qui le sollicite, des aménageurs, des urbanistes, ceux qui ont toutes sortes d'études à faire. D'ailleurs, il y a une société dont l'information s'appelle Geomatic Martinique qui est présidé par un élu, un Conseiller Exécutif, c'est Miguel LAVENTURE, On m'avait pressenti mais j'ai trop de choses à faire, il a accepté, il en a assumé la présidence et qui regroupe beaucoup de partenaires mais cet outil est essentiel donc nous avons pris la suite de l'outil mis en place par le Conseil Général et nous proposons de le moderniser, pour cela il faut faire des investissements, ces investissements sont pluriannuels, une partie a déjà eu lieu, nous avons commencé en janvier 2015, nous avons pris la suite, une partie a déjà été investie, c'est pour un total, excusez-moi de 637 000 € qui comprend la mise en place des infrastructures matérielles du logiciel RIGMA, première étape pour 433 000 €, des études, des acquisitions de licences puisqu'il faut payer les licences des logiciels nécessaires, 2018-2019 pour 60 000 €, mise en place d'une infrastructure 3D, c'est-à-dire en 3 dimensions dans le RIGMA et mise en place d'un portail 3D de visualisation des données de l'entrepôt, développement d'un portail référence 3D sur les randonnées en Martinique accessible sur mobile, soit sur iphone,

androïd, sur tablette ou sur PC, matériel de stockage des données en miroring, vous allez m'expliquez, je ne connais pas bien ce terme-là pour 30 000 €, au total c'est une dépense de 637 000 €. Nous avons déjà investi pour 422 119 €, reste donc sur la période 2018, 2019, 214 880,50 €. L'analyse précise n'a pas été faite à l'époque du PO, montre qu'il y a un volet devenu maintenant obligatoire pour lequel ce dossier reviendra devant vous, il y a une possibilité de disposer de fonds européens, c'est pour cela qu'un projet de plan de financement vous est proposé qui dispose que sur les 637 000 € que nous sollicitions de l'aide publique auprès de l'Europe pour 68,65 % soit 437 300,50 € au titre du contrat plan Etat-Région, 6,35 % sur la mesure écosystème numérique pour 40 459,50 € et pour les fonds propres, 159 250 € ; donc le Conseil Exécutif dans sa séance du 4 octobre a émis un avis favorable sur le plan de financement proposé pour la transmission de ce dossier à l'Assemblée. Et, nous allons vous montrer un peu ce que c'est que le RIGMA au moment où nous parlons. Allez-y.

(Poursuite de la présentation à l'aide d'un diaporama par M. MAINGE)

Je vais vous présenter rapidement un diaporama qui va en 7 diapos essayer de vous expliquer le projet. C'est un projet d'envergure dans le domaine des systèmes d'informations géographiques, pour faire simple, de la cartographie. Le but, il y en a trois, trois fondamentalement : diffuser de l'information géographique qui soit accessible par tout le monde, par le plus grand nombre et le 3^{ème} objectif de ce projet c'est la mise à disposition de ces informations au travers d'applications spécialisées pour l'utilisateur. Si je peux faire un parallèle très simple sur ce projet, auparavant, lorsque vous vouliez travailler avec de la cartographie, on vous délivrait une carte papier et cette carte une fois qu'elle était imprimée, elle était obsolète, vous n'aviez dessus que les données que vous aviez demandées initialement. Avec le projet RIGMA, vous allez demander des informations et ces informations vont vous être fournies sous forme d'une application qui va être conçue uniquement pour vous, avec les données qui vous sont nécessaires pour votre projet et la possibilité de faire une mise à jour en instantané. Le projet RIGMA, je vous montre une diapo très rapidement qui vous explique en quelques mots ce que c'est. Vous avez d'abord un endroit où vous allez trouver toutes les données intéressantes sur la Martinique, c'est ce qu'on appelle un entrepôt de données. Ces données vont être enrichies par des données d'autres partenaires, notamment Géomartinique, ce qu'on appelle l'infrastructure de données géographiques de la Martinique présidée par Monsieur LAVENTURE. En fait, c'est une association qui réunit tous les acteurs importants de la Martinique œuvrant dans le domaine de la cartographie et ayant des données intéressantes, le SAR, le POS, la CTM pour les routes, les sentiers de randonnées. Tous les acteurs qui ont des données vont se réunir ensemble pour pouvoir les mettre dans un pool commun afin de pouvoir mutualiser ces données. Ensuite, ces données vont être accessibles à travers un catalogue, ce catalogue va vous permettre d'interroger la base de données pour savoir ce qui existe, ça c'est une obligation légale que nous respectons. Vous allez pouvoir au-dessus de ce catalogue consulter les données en 2D ou en 3D et ensuite par internet tout le monde, que ce soit le grand public, les administrations, les services de la CTM auront un accès personnalisé à ces données. Jusqu'à là ce projet tout en étant intéressant, n'est pas forcément trop innovant, l'innovation vient du fait que sur ces données, nous allons mettre ce que l'on appelle un générateur d'application qui va utiliser les données qui sont dans l'entrepôt de données pour pouvoir ensuite créer des applications pour chacun donc chacun pourra avoir son application avec ses données, ses fonctions, ses paramètres. Voici l'exemple de ce que nous obtenons, quelque chose de concret qui a débuté. Pour visualiser la réalité, la matérialité de ce projet, il y a un portail interne et externe qui permettent de voir ce que ça donne. Dans le 1^{er} exemple, j'ai un portail interne à destination des services, ce portail interne va permettre d'avoir des applications où les données, ce seront des données métiers de la CTM, les données internes de la CTM n'ont pas à être diffusées à l'extérieur et à côté de cela, nous allons avoir un portail externe dans lequel on va pouvoir faire des applications pour les mairies, pour les collectivités et qui seront accessibles de l'extérieur. Ce qu'il faut noter, c'est que les applications, on peut s'y connecter donc avoir un accès sécurisé, avoir un accès grand public sans sécurisations. d'application générées, une 1ère application sur les randonnées donc on voit qu'on peut faire quand même des choses très intéressantes, j'insiste pour dire en fait que c'est vraiment générateur d'application donc il n'y a pas besoin d'informaticien pour faire ces programmes. Avant lorsqu'on devait réaliser des programmes ainsi, il fallait quand même 2 mois de développement, là en moins d'une demi-journée, voire une journée et demi de paramétrage, on est capable de sortir une application ainsi donc là j'ai deux exemples différents : portail de randonnée et aussi l'application gestion des travaux routiers à la demande de Monsieur MARIE-SAINTE qui a été réalisé à partir de ce générateur d'applications. Ensuite le futur, nous avons déjà une infrastructure 3D qu'il faudrait moderniser comme disait Mr MARIE-SAINTE et l'objectif que nous avons c'est d'arriver vers une unification de la 2D et la 3D et faire en sorte que lorsqu'on accède à une donnée qu'on puisse travailler indifféremment en 2D ou en 3D dessus donc c'est cette partie qu'il nous reste à finaliser dans le portail et pour lequel nous avons fait ce plan de financement. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Je ne peux pas m'empêcher de rendre quand même un hommage à ceux qui, sous ma présidence au début des années 92 ont mis au point la base, le SIGMA, à savoir M. DE JOANNIS DE VERCLOS et M. SIDIBE qui étaient vraiment deux pionniers en la matière avec leur équipe bien sûr dont M. MAINGE qui était là dès le début et ça a été l'élément fondamental qui nous a permis de mettre au point ce que l'on a appelé un véritable pôle d'excellence en matière de suivi et de gestion des catastrophes naturelles entre autres. Il y avait également Mme CANOT-LAURENT, j'oubliais qui est encore avec nous et qui a énormément travaillé. Il faut savoir que ce sont des dispositifs qu'on est venu visiter d'un peu partout. Régulièrement nous faisions visiter la salle centrale qui est à Concorde, je le dis parce qu'il ne faut jamais oublier ceux qui ont été à la base d'innovation et le Département en l'occurrence avait été particulièrement dans l'innovation. Je me félicite parce que j'ai eu des inquiétudes à un moment donné de savoir si on allait continuer à pousser dans ce sens, ce n'était pas évident, mais on n'en avait pas tellement tellement parlé à une époque donc je suis très heureux que cette orientation soit toujours un axe important si j'en juge par la présentation qui est faite donc je tenais à la fois à rendre hommage aux pionniers et dire que c'est très important, je pense que lorsque nous étions, en tous cas à l'époque où j'étais en charge du Département, nous étions reconnus dans l'ensemble des départements de France et d'Outremer pour cela, c'est-à-dire que nous étions parmi les rares à avoir un tel dispositif. De temps en temps il faut quand même dire ce qu'on fait de bien.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je reconnais et la petite touche de plus, cela a été dit par M. MAINGE, c'est la partie grand public parce que c'est un outil de la décision mais qui était tourné en interne et qui servait pour l'établissement de tous les projets que nous utilisons beaucoup lorsque nous mettons le plan, les techniciens m'ont dit qu'il faut appeler PISTE, le Plan d'Intervention des Services Techniques, lorsqu'il y a une catastrophe, nous travaillons beaucoup avec ces outils pour à distance savoir partout où il y a des problèmes et pour donner des instructions pour intervenir, nous utilisons tous ces fonds de cartes lorsque nous

avons des projets à réaliser mais le grand public ignore tout cela donc nous avons souhaité qu'il y ait un portail accessible au grand public et j'espère que le jour est proche, Mr le directeur général pour que ça soit sur le site de la Collectivité, les documents sont déjà prêts, après il faut les mettre sur le site, de manière qu'il y aura une carte, tout un chacun qui ira visiter le site de la Collectivité pourra cliquer sur un coin et vous allez voir un cadre qui va s'ouvrir et vous expliquer quel chantier on fait, combien il coûte, quand ça a commencé, soit chantier du bâtiment, soit chantier routier, vous pourrez voir les photos, l'outil est déjà prêt, c'est un outil d'information grand public sur ce que fait la Collectivité et c'est cette façade qu'il reste à mettre en ligne sur le site internet de la Collectivité puisque le travail a été fait par M. MAINGE avec Mme CANOT-LAURENT et toute l'équipe. C'est un outil intéressant.

M. le Président Claude LISE – Je ne sais pas si tu as mentionné le SDAC, le Service Départemental d'Alerte de Crue, je suppose qu'il est devenu le STAC ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Il est toujours là. Oui, on l'a appelé territorial.

M. Le Président Claude LISE – Mais, il marche?

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Oui, oui, c'est ce qui m'a permis de voir que la plaine de Rivière-Salée était inondée et à quel moment il a baissé, on a envoyé des équipes pour mettre des signalisations. Nous avons pris la suite, nous essayons de le mettre au niveau parce que les technologies évoluent, on introduit la 3D. C'est un excellent outil que nous essayons de porter vers le haut.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Merci Monsieur le Président. Avec toi, je vais me réjouir de la poursuite du travail qui a été commencé sous ta présidence parce que j'ai eu le sentiment à un moment donné que tu n'avais laissé que de la dette grise puisque tu es resté 18 ans...

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est son successeur.

(Rires)

M. Fred LORDINOT – Le collègue tout de suite, il se sent piqué, attaqué alors que je me félicite de l'action menée par l'ancien Président du conseil général qui a mis en place un certain nombre de services et voilà il faut le dire, il faut le dire aujourd'hui, il y a une équipe de techniciens.... Non, mais pourquoi tu dis que je flatte le Président, pourquoi tu dis ça collègue ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Il cherche à diviser les gens.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, ne perdons pas de temps, comme aurait dit Michel à des guerres picrocholines.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je sais qu'il y a des techniciens très compétents qui sont là et je vais demander quand même quelque chose. Un générateur d'application pour une brillant technicien qui a exposé ça, ès kè sa posib di mété an génératè aplikasion pou wotè zèb-la? Lè ou

ka kontwolé, ou ka pasé adan sé larout la pou pé sa di kolektivité-a ni zèb ka kouvè sé pano-a é kè tout sé moun an ka diw dan le nord ni trop zèb alo pétèt kè ni owdinatè...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Vréyé foto ba mwen, vréyé foto.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Mé non kité mwen palé kolèg, mwen ka diw sa jantiman, jénératè aplikasion pou moun pé sa wè wotè zèb-la pou zot pé sa koupé'y. Ou di mwen kè zot achté dé machin, mwen bien kontan, mwen ka espéré kè nou ké wè sé machin-an an travay, sa mwen ka mandéw, sé sa sé chofè bis la ka di mwen, mwen ni kanmarad, mwen konnèt moun ki ni bis, sa ka abimé rétwovizè, mwen ka diw si i ni lontant ou pas pasé la, ou di ou sé moun sintmari kon mwen menm, an tou ka iu irjinè bezaudin kon fanmiy mwen.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Dèmen mwen ké la.

M. Fred LORDINOT – Monté la ou ké wè wotè zèb-la épi ou ké wè si mwen ka manti. Sèl bagay mwen ka diw, si zot ni an jénératè aplikasion ki ka montwé moun wotè zèb-la, météy an pwatik kon sa nou kay ni mouens zèb. Ni an dènié bagay mwen ké mandéw. Monsieur le Président, toujours par respect pour notre Assemblée, chaque fois qu'un document est projeté ici, j'aimerais qu'il nous soit adressé et ça ce n'est pas difficile de faire mais par contre je considère que c'est une pratique qu'il faut adopter, les Conseillers Exécutifs viennent présenter des choses qu'ils connaissent et nous découvrons en même temps, moi j'aimerais avoir pour mon information et pour la diffuser quand elle est bonne, qu'on ait les documents le plus rapidement possible parce qu'à chaque fois il me faut insister. Enfin, une dernière remarque c'est concernant le Conseiller Exécutif, je vais faire la même remarque qu'au conseiller CAROLE, il a commencé à me décrire l'organigramme de la Collectivité concernant les services techniques, peut-il nous adresser l'organigramme des services techniques de la Collectivité?

M. le Président Claude LISE – Très bien, c'est noté. Collègue COUTURIER et ensuite collègue CLEM-BERTHOLO.

M. Gilbert COUTURIER – Président, sa vré lè-a ja monté, sa vré pèsonn pa anvi restéici-a a lè a zot resté yè oswè-a...

M. le Président Claude LISE – mwen pa kay rété tou sèl!

M. Gilbert COUTURIER – ...mé mwen ka kwè i ni ki anvi kè la tousen pwan nou an sal la isi-a. Lot la di la tousen pann anlè lanmè mé véritableman mwen pé pa anpéché ko mwen kan menm di dan lintérè sé moun an ki ka gadé nou an ki lé èt infowmé, tan pou kay nou lé zéli la majowité kon la minowité, fo pa chak fwa nou ésayé dè di kè sé an sèl pawti ki pa ka koupé zèb é kè an lot pawti ki té la avan ki té ka koupé zèb paskè si nou ka fè konparézon, menm kè yo ka di ké konparézon pa rézon, mwen ka raplé ko mwen nou té ni dé wout dépawtemantal, la D3 ki ka soti Lanmantin monté Verpré tout bo kay lité, améliowasion poté Misié MARIE-SAINTE lè ou pwan rèn tala pou ou té amélioré'y paskè nomb pétision sé rézidan-an ki ka rété la, sé moun-an ka abité la-a vwéyé donk fo pa kè nou pati pou di kè mété aplikatè pou wè zèb, si i bon ba nou jodi-a, i téja bon avan paskè avan pa té méyè, sé siwtou sa pou nou fè komprann paskè nou ka ba limpwésion moun ka kouté, kè lè wè an moun adan an majowité, an pawti ka travay lot pawti-a pa ka twavay, fok pan ou fè sa dan lintérè di respè lé zélektè é

kè yo menm pafwa pa tonbé adan jé-a donk mxwen ka di sa paskè sa ka anbété mwen paskè chak fwa kè nou twouvé ko nou an koté nou ka pasé an ta a soulinié kè ou la ou pa ka fè ayen alo kè nou ka bliyé kè nou té an responsabilité é kè nou té ni dé mankman pa paskè nou té lé mankman-an mé paskè mouayen an pa té ka pèwmèt yè, sé sa mwen lé soulinié.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Pour revenir au rapport 56, je voudrais souligner le fait qu'en commission Infrastructure, ce projet nous a été présenté et en ma qualité de Présidente du Campus Caraïbéen des Arts, j'ai plus ou moins entrevu l'opportunité d'une collaboration, notamment sur la partie 3D. La question que je pourrais poser serait celle de savoir comment sensibiliser, comment faire une approche ou peut-être, une présentation comme celle-là aux étudiants du campus caraïbéen des arts de ce projet.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais répondre. D'abord, on me donne l'occasion de définir le domaine où nous devons intervenir. S'agissant des bords de routes nous devons intervenir sur les bas-côtés qui font partie du domaine public routier, il y a une largeur bien précise et c'est là-dessus que nous intervenons. Pourquoi j'interviens, c'est parce que j'ai entendu parler de branches qui touchent les rétroviseurs des bus. Souvent, nous n'avons pas d'arbres, en général plantés sur l'accotement qui fait partie du domaine public. Ce sont des arbres qui sont plantés chez les riverains, je rappelle qu'au titre de la loi, de la règlementation, chacun est personnellement responsable de son arbre, le propriétaire de l'arbre c'est là où l'arbre est planté, il y a les racines. Nous le rappelons aux 34 maires pour qu'on nous aide à faire savoir à tous leurs administrés, que même quand la branche sort de l'arbre pour arriver audessus de la route, c'est le propriétaire de l'arbre qui est responsable. C'est vrai qu'il y a beaucoup de communes où les maires connaissent bien leurs administrés, il y a parfois des administrés qui n'ont pas les moyens et je connais cela, j'ai travaillé pendant 30 ans dans une commune, parfois on donnait l'ordre, on disait d'aller aider Madame ou Monsieur Untel qui n'avait les moyens et les services municipaux venaient. Egalement, les arbres qui s'entrelacent dans les fils électriques, le concessionnaire qui est EDF a le devoir de protéger ses fils, c'est pourquoi de temps en temps EDF fait une campagne d'élagage. Maintenant, parfois nous sommes dans des situations telles et nous prenons des décisions, disons exceptionnelles en accord avec le Président du Conseil Exécutif, d'aller faire des campagnes d'élagage, et quand bien même, ce serait en dehors du domaine public routier. Je voulais rappeler cela parce que beaucoup de collègues interviennent pour dire qu'il n'y a pas d'élagage là ou là, je me fais prendre à partie alors que normalement ce sont des arbres privés, maintenant quand ils sont plantés dans l'emprise, nous avons passé des marchés avec les entreprises et nous donnons des bons de commandes aux entreprises pour qu'elles aillent faire le boulot et nous avons des surveillants qui contrôlent et qui nous rendent compte. J'ai toujours demandé aux collègues de m'aider dans le travail qui est à faire, je ne peux pas porter parcourir les 1 000 kilomètres, tous les collègues qui voient des situations, ils ont tous mon numéro de téléphone, vous avez tous des smartphones, faites une photo, pas trop près quand même pour que je vois où ça se situe, mettez un petit commentaire et envoyez-le nous, je m'efforce de donner les instructions pour que ça soit fait, il y a beaucoup de collègues qui les envoient et ensuite ils constatent que c'est fait, n'est-ce pas ? Maintenant, concernant la collègue, nous avons un technicien compétent mais ils ne peuvent pas aller de leur propre initiative donc la Présidente du Campus Caraïbéen des arts peut très bien solliciter le Président et moi j'imagine bien que nos ingénieurs pourraient venir faire un exposé devant les élèves, c'est très important. Je me rappelle un souvenir personnel, en seconde au lycée Schoelcher, on avait accueilli un ingénieur et ma vocation est née en l'écoutant faisant l'électronique, il nous avait fait découvrir c'est quoi. Personnellement, je suis favorable si le Président me demande mon avis mais pour permettre au fonctionnaire d'aller et venir faire l'exposé devant les étudiants du campus, surtout que je sais qu'ils font de l'infographie, c'est-à-dire qu'ils font du 3D, je pense que cela peut être très utile pour eux. Alors quand nous mettrons ça sur le site, ils pourront aller voir sur le site pour voir la réalité comment on l'utilise mais si vous demandez au Président, je pense qu'il va donner l'accord pour que les ingénieurs géomaticiens puissent venir faire un exposé devant les étudiants. J'en ai fini.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Il n'y a pas de demandes. Il nous faut approuver le plan de financement. Collègue, Président de la commission BTP.

M. Georges CLEON – La commission Infrastructure s'est réunie le 12 juin déjà et on nous a présenté le réseau RIDMA, nous avons applaudit des deux mains à cette initiative et vendre-di dernier, nous avons à nouveau eu ce point à l'ordre du jour et pour ce qui est du financement, nous nous rangeons à l'avis de la commission des Finances.

M. Le Président Claude LISE – Commission Finances.

M. Michel BRANCHI – Un avis favorable concernant ce projet qui a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par la commission qui avait souhaité une présentation plus détaillée de cet outil mais elle vient d'être faite mais peut-être que nous solliciterons comme la Présidente du campus caraïbéen des arts, nous solliciterons les personnes intéressées pour une présentation plus technique à notre commission.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Collègue DUVER-GER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne serai pas long mais je voudrais savoir ce qu'on vote. Le plan? Mais à l'intérieur il me faut faire une synthèse en français ou en créole? Cela voudrait dire que ce n'est pas ceux qui étaient là qui doivent dire que ce qui se fait maintenant n'est pas bon. Je retiens dans ce que tu dis la réponse à ceux qui disent qu'il n'y a pas de branches, qu'il n'y a pas d'herbes. Sé pa tout bwanch ki ta nou, i ni délè sé ta pwopwiyétè-a. Si tel est le cas, i ni bwanch kan menm, si i ni bwanch kan menm, sa vé di kè yo ka di i ni bwanch mé yo ka apawtienn pétèt nou tout. Di moun sé pa tout bwanch ki ta nou, mé nou pé pa di pa ni, i ni. Ni dé koté menm i ka fè kon si sé an tinèl; d'ailleurs mwen enmen pasé an bay, lé swè i bèl mé sa ka eksisté. Donc dans la réalité, si nou ka palé ba an pèp, si nou ka palé ba moun, dabo di sé pa tout lè sé ta nou mé nou ka fè sa nou pé épi lè ni mové tan, l'EDF pé fè sa i lé mé si nou menm nou pé koupé dé bwanch bwa anlè lari pou i pa pwi adan fil élektrik, si nou pé fèy nou ka fèy donk nou pé di sa. Donk si plan-an ka pwévwa sa an nou di'y, paskè mwen ka tenn pa ni, i ni, nou fè mé i ni an kanmarad ki di sé pa chak lè yo la pou di nou pa ka fè, mwen ka di twè bien mé mwen ka tann-i ka di toutsuit apwé piskè lè zot té la zot pa té ka fèy alô kod yanm maré yanm.

M. le Président Claude LISE – Bien collègues, nous passons à l'adoption du plan de financement.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Je demande au collègue conseiller exécutif MARIE-SAINTE de nous présenter la dernière question dont il a la charge, à savoir le numéro 91 à savoir passation d'un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du Pole universitaire de santé Fort de France.

91- PASSATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELA-TIVE A LA CONSTRUCTION DU POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE » A FORT-DE-FRANCE

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vous remercie Président. C'est le dernier point mais le plus important selon moi. C'est le Pôle Universitaire de Santé, je vous ai déjà présenté le contenu, le programme. Aujourd'hui, c'est une modification qu'il faut porter dans la convention passée entre nous et l'Etat. Je profite d'ailleurs pour répondre à un débat qui a eu lieu lorsque ma collègue chargée de l'Enseignement supérieur présentait les dotations pour les écoles dans le domaine sanitaire, si vous regardez bien la loi de mars 2004, on ne nous a pas donné la charge de loger, ce n'est pas nous qui logeons les écoles, lorsqu'elles sont publiques dans ce cas, en l'espèce en Martinique, elles sont logées dans des bâtiments appartenant à l'Etat, c'est ce qui était prévu lorsqu'il a été créé. La charge qu'on nous a transféré, c'est de leur donner une dotation de fonctionnement et d'équipements. Le logement, c'est à la charge de celui qui a créé l'établissement public. La meilleure preuve c'est pour faire le lien avec ce dossier, le Pôle Universitaire de Santé qui doit regrouper à la fois, la faculté de médecine, l'école maïeutique c'est-à-dire pour les sages-femmes, l'institut de soins infirmiers, l'institut de formation aux soins infirmiers, l'IFSI, on n'a pas inclus les masseurskinésithérapeutes parce qu'on a estimé qu'ils sont déjà dans des bâtiments juste en face du lieu où doit être construit le pôle universitaire, on va simplement les intégrer au pôle universitaire, en tous cas c'est le programme tel qu'il a été défini, par qui ? Par l'Etat parce que c'est le Rectorat et l'Université qui ont en charge de l'enseignement supérieur ici qui ont conçu le programme. Une fois, le programme établi, l'Etat a convenu : l'Etat est représenté à ce moment-là par le Recteur, l'Université, le directeur général de l'ARS dont le préfet dans le domaine de la santé, et le préfet lui-même de signer une convention avec l'ex-Région pour confier à l'ex-région la maîtrise d'ouvrage donc la Région est devenue maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat, avec comme charge, à partir du programme qui avait été approuvé de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, ceci a été fait par l'ex-Région qui a lancé un concours qui a choisi un maître d'œuvre qui a réalisé le projet qui n'était pas terminé au 1er janvier 2016. Nous avons eu à le présenter ici, le programme achevé, ensuite l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé le dossier de consultation de l'entreprise, nous avons monté le dossier de permis de construire qui a été déposé à la mairie de Fort-de-France. A ma connaissance, aux dernières nouvelles, il y a eu des observations mais nous n'avons pas encore le permis au sens propre du terme mais nous avons satisfait à toutes les observations. Créant le problème du parking, si vous avez lu le dossier vous allez voir que le centre hospitalier s'est engagé à mettre 250 places de parking à la disposition du projet du pôle universitaire de santé, c'est une partie du parking réservé actuellement au public ; également, la ville de Fort-de-France s'est engagé à mettre une superficie, une surface, et la délibération a déjà été prise pour permettre de réaliser ces projets, le terrain se trouve à côté du centre hospitalier lorsqu'on y monte côté gauche, à côté du local où se tient le gardien, c'est là que cela va se faire. Nous sommes en train de procéder à l'analyse des offres et prochainement, ce sera présenté en CAO pour choisir les entreprises. C'est un projet qui a été estimé à l'époque à 20 000 000 d'euros toutes taxes comprises, qui va vraisemblablement être un peu plus cher. En tous cas, le plan de financement Etat-Région était calculé sur cette base-là avec un montant de 9 481 000 € TTC, pour la Région 10 519 000 € TTC, évidemment tout cela était consigné dans la convention signée avec l'Etat. Le Préfet nous a récemment fait savoir qu'il y avait une erreur d'imputation de la part de l'Etat et qu'il faut modifier l'imputation, en fait, l'avenant que nous soumettons c'est pour modifier une imputation budgétaire dans le compte de l'Etat et on nous dit que le financement doit être étalé sur deux BOP, le BOP 150 et le BOP 123. Je suis allé chercher mais sur le rapport on ne disait pas ce que c'était que le BOP, j'ai cru comprendre que cela veut dire Budget Opérationnel de Programme, je pense que c'est ça, Monsieur le directeur général c'est ça. Nous sommes donc invités à nous prononcer sur une imputation budgétaire qui est précisée, le financement de l'Etat d'un montant de 8 216 000 € pour la partie travaux, la partie études est déjà réalisée, sera ventilée sur le BOP 150 et le BOP 123 de la manière suivante : le BOP 150 pour 4 699 000 € et le BOP 123 pour 3 517 000 € TTC. Voilà tout ce que je peux vous dire en résumé donc il s'agit de donner l'autorisation, de tenir compte de cette ventilation et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de signer l'avenant numéro 1 de la convention de maîtrise d'ouvrage passée le 17 décembre 2013 relative à la construction du pôle universitaire de santé. Je dois vous dire que si vous regardez la convention initiale, on a pris quelques retards parce que ce qui devait être terminé en 2015, n'a pas pu l'être parce que à la décharge de ceux qui étaient avant nous, il y eu quelques accidents géologiques découverts sur le terrain; des glissements, il a fallu faire des études géotechniques complémentaires parce que nous avons des confortements à faire, ce terrains surplombe une RD qui passe derrière, je crois que cela doit être la RD13 ou 14, je ne sais plus et donc il a fallu faire des études complémentaires du point de vue parasismique. Voilà, ce qui a mon avis a donc pu retarder mais si maintenant que nous avons avancé, nous espérons que les premiers coups de pioche ou de coups d'engins vont être donnés en 2019. Voilà, Président.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Infrastructures Bâtiments.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY - Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole là-dessus. Collègue CATHERINE.

<u>M. Felix CATHERINE</u> – C'est simplement Président que nous avons eu une information complémentaire sur le permis de construire, également sur l'analyse des offres mais je voudrais savoir, est-ce que cet avenant a une incidence sur le calendrier ? Parce que nous avons vu ce calendrier lors de la présentation avec Mme NELLA hier, par conséquent je voudrais quand même une petite précision à ce niveau.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Justement, c'est pour qu'il n'ait pas d'incidence que nous avons souhaité que ce dossier passe en urgence parce que le Préfet nous a fait savoir qu'il faut que cet avenant soit rapidement signé pour que lui, puisse mobiliser les crédits parce qu'il y avait une mauvaise imputation dans le contrat initial et donc c'est ce qui a fondé l'urgence. A mon avis, si nous faisons vite, nous lui portons la réponse, cela ne fera pas d'obstacle au démarrage des travaux en 2019.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes ? Nous pouvons passer au vote ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Je remercie le collègue MARIE-SAINTE et j'appelle le collègue Louis BOUTRIN qui a toute une série de questions à nous présenter. Je vais lui demander le même effort de synthèse que j'ai demandé au collègue MARIE-SAINTE autant que faire se peut, bien entendu et par conséquent....

92 - MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS PORTANT SUR DES AMENAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LES PORTS DE PECHE TERRITORIAUX DE GRAND-RIVIERE ET DU MARIN

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, juste par correction vis-à-vis du collègue Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE, je présente un dossier et ensuite je vais revenir après le dossier du collègue pour présenter mes 23 dossiers donc je pense que tu es condamné à passer la soirée avec moi.

M. Le Président Claude LISE – Absolument. Nous allons passer la soirée avec toi. (Rires)

M. Louis BOURTRIN – Pour l'heure, chers collègues, je dois vous présenter les modifications des plans de financements pour des opérations d'aménagement de superstructure sur les ports de pêche territoriaux de Grand-Rivière et de la ville du Marin. C'est un dossier qui devra aller vite parce que vous les connaissez, il y a des délibérations qui ont été prises et en ce sens le 5 juin 2018, vous connaissez le contexte à la fois du port de Grand-Rivière qui dispose déjà d'infrastructure lourdes mais également qui dispose d'un APIT et également le

port du Marin qui dispose d'infrastructures qui sont quelques peu vieillissantes, notamment les deux quais qui doivent être reconstruits, c'est plus d'un million d'euros et un certain nombre d'aménagements qui vont avec donc en ce qui concerne le port de Grand-Rivière, le projet concerne une vingtaine d'abris de pêcheurs pour à peu près 9 m² chacun, des blocs sanitaires, des étals de vente équipés avec des postes de travail, des kiosques pour des activités touristiques et une clôture d'enceinte de toute la zone de vente avec des équipements de froid et des places de parking. Egalement prévu sur cet espace, une chambre froide, une machine à glace également, tout un système de réseau divers donc l'objectif c'est effectivement assurer la sauvegarde et le développement du secteur pêche de cette commune du grand nord, en ce qui concerne la commune du Marin, c'est une vingtaine de modulaires qui seront aménagés en attendant que la CTM puisse refaire les deux appontements qu'il y a sur le port du Marin. Chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur les modifications des articles 1 des précédentes délibérations puisque les plans de financement ont été modifiés, vous avez pour chacun des ports concernés, le coût initial de l'opération et le coût révisé de l'opération avec une modification en ce qui concerne les pourcentages d'intervention de l'Europe à travers les fonds européens de la pêche, le FEAMP, également une participation de l'Etat et vous voyez dans les nouveaux plans de financement la participation de l'Etat a disparu, ce qui va nous donner pour le port de Grand-Rivière une opération qui était au départ estimée à 1 830 000 €, qui passe à 1 959 256 € avec un financement à 60 % pour le FEAMP (Fonds Européens d'Aménagements des Affaires Maritimes et de la Pêche) à hauteur de 1 175 000 €. En ce qui concerne la CTM, vous avez vu l'incidence puisque la CTM va intervenir à hauteur de 40 %, ce qui fait que nous passons de 274 500 € d'intervention CTM à 883 702 €. En ce qui concerne le port du Marin, c'est également une modification de financement puisque le coût initial qui était de 688 000 € passe à 742 528 € hors taxes avec 60 % de FEAMP et pour la CTM 40 % soit 297 091 € hors taxes donc chers collègues il vous est demandé de vous prononcer sur la modification des nouveaux plans de financement qui sont proposés.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Infrastructures.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LORDI-NOT.

M. Raphaël MARTINE – Président, il y a aussi la commission de la Pêche et la Commission de la Mer.

M. Louis BOUTRIN – Il y a la commission de la Pêche et de la Mer.

M. le Président Claude LISE – Oui, excuse-moi.

M. Raphaël MARTINE – La commission Politique de la Mer réunie le 22 octobre a donné un avis favorable à ce projet.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue LORDINOT

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Merci Monsieur le Président. L'époque où Madame Ségolène ROYAL était Ministre de l'Environnement, une visite avait été effectuée sur le port de Grand-Rivière pour voir dans quelle mesure on pouvait trouver des solutions techniques pour lutter contre l'ensablement. On va rentrer dans une période où justement l'ensablement sera d'actualité et je voudrais savoir si aujourd'hui les marins-pêcheurs ont toutes les garanties pour exercer leur activité, je dirai, en toute tranquillité pour les mois à venir ?

M. Louis BOUTRIN – Oui, je pense que l'investissement de la Collectivité est énorme. C'est plus d'1 million d'euros chaque année pour le dragage, alors c'est vrai qu'il y a un nouveau marché de dragage qui a été notifié à la SARL Energie BTP, ce qui permettra effectivement et pour répondre à la question du collègue, de garantir l'accès au port de Grand-rivière qui effectivement n'est pas très simple. Les pêcheurs de Grand-Rivière sont tout à fait conscients de la difficulté et ils sont également conscients des efforts de la Collectivité pour le dragage du port.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — Merci Président. La commission Affaires Européennes s'est réunie, même si c'est accessoirement mais elle se réunit donc je donne l'avis de la commission même si elle n'a pas été demandée donc l'avis est favorable, cependant nous avons une réserve, sous réserve de la communication du nombre de marins-pêcheurs déclarés pour chaque commune de la Martinique et le mode de gestion des machines à glace figurant dans le projet. La Direction de la mer a été interrogée à ce sujet mais au moment de la commission nous n'avions pas les réponses. Comment ? C'est bien ce que nous demandons aussi bien pour le Gros-Morne que pour le Morne-Rouge.

M. Louis BOUTRIN – Sauf que chers collègues, il y a effectivement des marins-pêcheurs, je ne sais pas pour la commune du Morne-Rouge mais je sais qu'au Gros Morne, il y a trois marins-pêcheurs, cela peut surprendre mais ce n'est pas le lieu d'exercice, c'est le lieu de résidence, ce qui fait que... Ils pêchent, ce sont des marins-pêcheurs du Gros-Morne même s'il n'y a pas de mer au Gros-Morne mais qui pêchent à Trinité. Il y a effectivement un marché de réparation pour les machines à glace pour Grand-Rivière mais pas seulement. Pour Grand-Rivière, c'est 197 422 € que ce marché coûte. Il y a des priorités qui ont été posées puisque nous avons beaucoup, à cause de l'air marin et de l'utilisation de ce type de machines qui ne sont pas toujours adaptées, il y a une priorité qui a été donnée pour les travaux du port du Vauclin et celui de Cosmy à Trinité. Nous avons en délégation avec le Maire et la Conseillère ici présente, entendu les marins-pêcheurs sur cette nécessité de prioriser Cosmy. Alors en ce qui concerne la gestion de ces machines à glace, nous avons deux conventions avec le Comité Régional des Pêches pour le port de Case-Pilote et celui du Marin. Il faut les faire accepter, les conventions, cela n'a pas été facile. En ce qui concerne les machines à glace du Marin, elles sont actuellement gérées par l'entreprise Caraïbe Froid. Alors en ce qui concerne la CTM, puisque toutes les machines à glace, nous ne sommes pas propriétaires, nous n'en sommes pas propriétaires. Nous avons visité sur le port de Ducos avec le collègue NARCISSOT, à la demande des marins-pêcheurs, je suis allé un samedi avec lui pour que l'on puisse effectivement faire une visite de terrain et estimer les besoins. Nous

intervenons pour pratiquement tout le monde mais en ce qui concerne les machines à glace de la CTM, c'est-à-dire celles du François, de Trinité et des Anses-d'Arlet, ces 3 sites sont gérés par Maxi Pêche suite à la liquidation judiciaire de la COPEMAR donc nous n'intervenons pas à ce niveau, nous avons tenu parole puisqu'à la barre du tribunal de commerce, le Président m'avait mandaté pour cela, nous avons pris l'engagement que tous les ports de pêche et les équipements des APIT qui relèvent de la propriété de la Collectivité dont la COPEMAR gérait, nous allons confier les AOT et la gestion aux repreneurs donc nous sommes dans le droit fil de nos engagements auprès du tribunal. Parallèlement à cela, nous avons un problème et le collègue Daniel MARIE-SAINTE avait soulevé ce problème, en ce qui concerne la tarification pour les machines à glace, on est un peu hors la loi entre guillemets donc nous avons lancé une étude à la fois économique et tarifaire pour pouvoir effectivement nous mettre aux normes. Voilà les éléments que je voulais apporter en ce qui concerne les machines à glace. En ce qui concerne le nombre de marins-pêcheurs qui fluctue suivant les communes, pour répondre de manière très précise en ce qui concerne Grand-Rivière, ce qui a été déterminant, effectivement les 6 marins-pêcheurs de Grand-Rivière mais ce sont les communes comme le Macouba où on voit que Nord Plage, il n'y a plus d'équipements, on voit également qu'à Basse-Pointe, la mer n'est pas là mais il n'y a que 2 marins-pêcheurs, nous allons faire des regroupements par des pôles et Grand rivière sera un pole pour ces 3 communes. On sera peut-être amené à faire autrement mais nous avons tenu à garder une activité pour Grand-rivière parce que la commune est vraiment enclavée par, je dirais en dehors de la pêche et de l'agriculture, il n'y a pas d'autres possibilités sur le plan foncier par exemple pour pouvoir installer des entreprises donc la priorité à Grand-Rivière c'est le développement et l'accompagnement des marins-pêcheurs existants mais aussi l'accompagnement des jeunes, le Maire n'est pas là, il aurait pu répondre, qui sont en demande de formations. Voilà les éléments que je porte à connaissance. Ce qui est déterminant c'est ce que l'Assemblée de Martinique décide. Nous avons été alertés comme la collègue vient de le préciser, la Direction de la mer et le Comité Régional des Ppêches, nous n'entrons pas dans des rivalités entre communes, ce n'est pas notre rôle, nous avons une vision globale à la fois de l'aménagement des équipements et des installations à la fois aquacoles, ça viendra puisque le plan territorial vous sera présenté dans la prochaine plénière mais des équipements également de pêche. La remarque nous a été faite, on l'a entendu mais la réponse c'est celle que je viens de vous donner, c'est spécifiquement pour la commune de Grand-Rivière que nous faisons un pôle de développement des activités de pêche. J'espère que j'ai été complet là-dessus.

M. Le Président Claude LISE – Est-ce qu'on peut passer au vote ? Collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER – Je m'adresse au Conseiller Exécutif pour savoir ce qu'il y a de programmé pour le port de pêches des Anses-d'Arlet ? Port de pêche départemental parce qu'il a parlé de chambres froides, effectivement il y en a 2 sur les Anses-d'Arlet, il y a une seule qui fonctionne, c'est la chambre froide qui a été financée entièrement à 100 % par la ville des Anses-d'Arlet. L'autre, ça fait des années que cela ne fonctionne pas, j'ai fait une intervention la dernière fois, je ne vais pas recommencer mais j'aimerais avoir des une réponse claires, nettes et précises parce que cela fait un moment que ça traine.

M. Louis BOUTRIN – Alors, en ce qui concerne les Anses-d'Arlet, ce qui est en projet, dans les tuyaux en ce moment c'est le bâtiment sanitaire sous forme de modulaire. Il y a un accord-cadre, c'est une demande, je ne sais pas si tu as été destinataire de l'information, il y a

une entreprise qui a déjà été retenue avec les Services techniques de la ville pour que l'on puisse également faire un raccord des eaux d'assainissement avec ce bâtiment communal donc je ne sais pas si tu t'es concerté avec les Services mais c'est une demande que nous avons reçu de toi, pour laquelle nous avons donné une réponse favorable, notamment une 2^{ème} réponse favorable avec un traitement anti thermique qui a été demandé pour nos intervenants. En ce qui concerne... Chers collègues, chers collègues, le Maire des Anses-d'Arlet qui est Conseiller Territorial a posé une question, les Services nous informent en tant qu'élus de ce qui est réalisé, donc je suis en devoir de dire au Maire ce que les Services nous donnent comme information. Maintenant si le Maire qui est in situ voit qu'il y a effectivement un dysfonctionnement ou quelque chose qui ne va pas, il est de son devoir de nous interpeller, de nous dire attention, ce que les Services vous disent, ce n'est pas tout à fait la réalité et cela peut tout à fait se comprendre donc laissez-moi terminer mes propos et le Maire va nous dire si effectivement ce raccordement des eaux d'assainissement est réalisé, si cette demande des Services techniques est avérée. Voilà ce que je voulais dire. Mais en ce qui concerne les autres équipements, il y a une programmation qui a été faite, qui a été présentée ici même dans le cadre du Plan Territorial d'Organisation des Equipements de Pêche, quand ça a été voté, effectivement le Maire des Anses-d'Arlet avait posé la question et nous avons apporté des éléments de réponse sauf que les priorités retenues ne sont pas toujours satisfaisantes, ce qui explique effectivement que pour l'heure il n'y a pas eu de réponse à la demande du Maire donc voici ce que je suis en mesure de dire.

M. Eugène LARCHER - C'est une plaisanterie tout cela. Vous allez faire un bâtiment sanitaire, il n'y a pas de réseau, à petite anse qui est un port de pêche et cela a été répété à maintes reprises ici-même, il n'y a pas de réseau, par les Services du Conseil Général. Il n'y a pas de réseau, vous allez faire quoi ? Vous allez mettre une fosse septique avec rejet dans la mer en attendant? Et nous ne sommes pas au courant au niveau de la municipalité. Nous ne sommes pas au courant! Il faut rappeler quelque chose, le port des Anses d'Arlet, c'est l'un de ports les plus importants de la Martinique avec le François et le Vauclin en nombre de marins-pêcheurs enrôlés mais aussi en production. Ce que je remarque ici, je suis désolé mais je le dirai quand même, il y a 2 poids 2 mesures. Il y a des investissements qui sont faits un peu partout pour 4, 5, 6, 10 marins-pêcheurs et les autres souffrent, je vois que les autres souffrent. Il y aura 20 abris de pêche à Grand-Rivière pour 10 marins-pêcheurs, vous en faites quoi des autres ports de pêche de la Martinique et je comprends la question de Madame LESDEMA qui demande le nombre de pêcheurs et qui n'a pas reçu de réponse d'ailleurs. Je suis désolé mais il faut arrêter avec cette manière de fonctionner, il faut aussi penser aux autres et ceux qui en le plus besoin alors quand vous me dîtes que vous allez faire un bâtiment sanitaire et puis quoi encore ? Soyons sérieux, cela fait 5 ans qu'il y a une machine à glace qui est morte à Petite Anse, on a dû financer, la ville des Anses d'Arlet, une machine à glace pour les marins-pêcheurs, sans aide.

M. Louis BOUTRIN – Cher collègue, tu n'es pas la seule commune sur tes fonds propres à investir dans les machines à glace. Je viens de le répéter, la CTM dispose de 3 machines à glace dont elle est propriétaire, le reste ne lui appartient pas donc elle intervient pour la réparation de ces machines à glace. En ce qui concerne la commune de Grand-Rivière et je viens de le dire à l'instant au Président, je suis toujours un peu gêné de me faire le défenseur de ceux qui sont absents. Il y a une stratégie dans l'aménagement du territoire que nous devons partager. Cette vision que nous avons qui dit que aujourd'hui effectivement, au François, aux Anse d'Arlet, au Vauclin, il y a beaucoup plus de marins-pêcheurs que d'autre,

on en tient compte, pour autant je le répète, la commune de Grand-Rivière, elle a une singularité, c'est qu'elle est complètement enclavée et que les jeunes ont d'autres perspectives de la pêche et éventuellement peu d'espaces pour l'agriculture, c'est pour cela que nous avons décidé dans le cadre de l'aménagement du territoire et c'est inscrit depuis le SAR qui a été adopté en 1998, c'est de faire de cette commune un pôle de développement à la fois pour accueillir du public, des touristes et développer les activités de pêche. Si effectivement, cette vision de l'aménagement que l'on a partagé depuis l'époque de Camille DARSIERE, on la remet en cause pour cette commune, il faut qu'on le dise, j'aurais préféré que ça soit lui qui le dise et nous sommes très attentifs à ce qu'il y ait un développement équilibré du territoire même si effectivement la concentration de marins-pêcheurs se trouve dans d'autres communes. Pour autant, chers collègues, nous avons programmé des visites de terrain y compris aux Anses d'Arlet, au Vauclin, au Marin avec les services de la CTM. Le courrier n'est pas encore signé par le Président MARIE-JEANNE. Tu vas recevoir ce courrier et lors de ces visites, nous avons convié également les marins-pêcheurs des communes et les maires. Ce sera l'occasion pour que l'on puisse sérieusement comme tu dis faire le point sur la commune des Anses d'Arlet, ses besoins. Ce n'est pas moi qui ai inventé les travaux d'assainissement que l'on doit mettre en réseau avec le bâtiment communal, ce sont les services qui m'ont fait remonter l'information donc je te la donne mais au vu de ton intervention que je partage, il y a nécessité d'une plus large concertation et que lors de la visite de terrain, on puisse voir réellement l'estimation des besoins et que l'on puisse prioriser ces besoins. Voilà chers collègues, on a prévu...

M. Eugène LARCHER – Ce que je voudrais ajouter...

M. Louis BOUTRIN – Attendez, je termine sur ces visites puisque là encore pour qu'il n'y ait pas de disparité, nous avons prévu trois circuits. Un circuit Anses d'Arlet, Sainte-Luce et qui arrive jusqu'au Marin, un autre circuit sur le versant atlantique qui arrive jusqu'au Robert et un dernier circuit qui comprend Trinité, Sainte-Marie et on termine à Grand-Rivière. La nécessité qu'il y ait un dialogue avec les professionnels et les maires, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle s'est faite ressentir et nous donnons une suite à cette demande, c'est programmé pour... Je vais te dire tout à 'heure quand nous avons programmé et on commence justement par le sud caraïbe.

M. Eugène LARCHER – Mais, il faut penser à gérer l'urgence avant de penser au développement parce que c'est urgent de faire ces travaux-là.

M. Louis BOUTRIN – Ton collègue qui est assis juste à tes côtés qui est NARCISSOT de Ducos, quand je suis allé à Ducos, j'ai entendu effectivement qu'il y avait également des urgences avec le canal Cocotte qui est envasé et que les pêcheurs n'arrivent pas à remonter pour arriver jusqu'à l'appontement et là aussi on va étudier une solution similaire à Grand-Rivière qui va nous coûter au bas mot 800 000 à 1 million d'euros, c'est ce que les services nous ont fait remonter. Vous avez compris qu'il y a des priorités partout, c'est vrai qu'on aurait pu donner une priorité aux trois communes où il y a le plus grand nombre de marins-pêcheurs, pour l'heure le collègue du Vauclin et je le remercie d'ailleurs, qui est 1^{er} adjoint au maire, quand nous sommes allés sur le terrain, il y a l'envasement et en plus il y a les sargasses qui sont venues dessus. Nous avons un réel problème avec le port du Vauclin, la machine à glace, on a donné une suite favorable puisque maintenant la machine à glace fonctionne mais nous avons des difficultés liées à la courantologie et lié maintenant pour certains ports aux sar-

gasses. Mais, sachez que nous avons une attention particulière pour pouvoir apporter des réponses, je dirais avec les moyens dont nous disposons.

M. le Président Claude LISE – Attend collègue BIROTA, il y a le collègue BARTHELERY et ensuite c'est toi.

M. Richard BARTHELERY - Merci Président. S'agissant du port de Trinité puisque le Conseiller Exécutif Monsieur BOUTRIN vient d'en parler, effectivement il y a un plan d'aménagement qui doit être fait pour le port de Trinité allant jusqu'aux étals probablement à Sainte-Marie. Je rappelle que, pour avoir eu une visite sur le port de Trinité, j'ai été alerté par les marins-pêcheurs, il y a 65 marins-pêcheurs enrôlés à Trinité, je sais que le Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN a fait une visite le 5 octobre 2017 à Trinité, 2017, et j'espère que les problèmes concernant le port de Trinité seront réglés. Ce n'est pas normal que les marinspêcheurs de Trinité se rendent tous les matins à 3 heures du matin au Marin pour aller acheter de la glace pour conserver leurs poissons. Le silo à glace du Robert est en panne, celui du Vauclin est en panne et ils vont au Marin tous les jours à 3 heures du matin. J'ai été alerté par le Président du comité de pêche de Trinité qui m'a même dit qu'ils étaient prêts à investir 1 200 € pour réparer, le silo à glace, renseignements pris auprès des services, on leur a demandé de ne pas toucher au silo à glace parce qu'il y a me semble-t-il un marché qui a été ouvert, c'est bien cela? pour réparer toutes les machines à glace sur le pays Martinique. Mais, il y a une très, très grande urgence sur le port de Trinité, il y a 3 pontons dont 1 est branlant, il leur est interdit de monter dessus, il y a un autre sur lequel il faut faire une rampe qui sort des planchers jusqu'à la plage, en béton et ça il faut le réparer très rapidement. Il n'y a pas d'électricité sur le port, il n'y a pas d'eau, les sanitaires sont complètement délabrés, il n'y a pas de réserve d'huile usagée ou l'huile est déversée dans un bac qui s'étale sur tout le port de Trinité donc il y a d'énormes problèmes, Monsieur le Conseiller Exécutif sur le port de Trinité puisque vous avez fait la visite en octobre 2017 ? Je pense que Trinité représente une urgence pour les marins-pêcheurs d'autant plus qu'il y a une dizaine de plaisanciers qui ont des bateaux usagers et hors d'usage qui sont stationnés sur le port où on n'a même pas fait la reconnaissance des propriétaires de ces bateaux, personne ne sait à qui appartient ces bateaux, il y en a une dizaine qui est en train de pourrir sur le port de Trinité. Moi, je pense, très sincèrement, très franchement qu'il faudra très sérieusement y penser monsieur le Conseiller Exécutif parce que la situation devient de plus en plus critique à Trinité. D'autres part, il faudrait également concernant les portails, les marins-pêcheurs demandent à Trinité qu'il y ait un digicode pour leur permettre d'avoir accès au port de pêche. La nuit, il se passe des choses invraisemblables comme partout donc il faudrait fermer le port ou éventuellement embaucher quelqu'un qui pourrait ouvrir le portail ou le refermer la nuit. Je tenais absolument à dire cela, en tous cas, je parle pour les marins-pêcheurs avec qui j'ai eu un entretien à Trinité et qui me disent que c'est une véritable urgence pour eux. Ce n'est pas un port de plaisance, c'est un port de pêche. Merci chers collègues.

M. le Président Claude LISE – Collègue BIROTA. Collègues, je ne vais donner la parole qu'aux propriétaires de ports. (Rires). Il faut réduire un peu... tous le ports réunis...

M. Belfort BIROTA – C'est juste pour rappeler aux collègues et au Conseiller Exécutif que nous avons aussi des marins-pêcheurs au Robert et que je n'ai pas entendu parler une seule fois de ces derniers. Le Conseiller a dit qu'il y aura une visite, je ne sais pas encore quand

mais j'aurais aimé, mon cher Conseiller, être associé, être invité pour au moins savoir ce qui se passe au niveau de la pêche. Merci.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, juste pour que la question ne puisse pas revenir. Pour les es visites... mais non mais pour la visite...

M. Le Président Claude LISE – Mais non, attends. La grande misère des ports... La parole est au collègue CLEON, il a un port également et il y a Patricia TELLE qui en a un qui m'a demandé la parole, c'est d'ailleurs le même que celui de BARTHELERY.

M. Louis BOUTRIN – Il y a un port à Volga-Plage.

M. Le Président Claude LISE – et après, Il y a Volga, il y a Texaco, Pointe la Vierge, etc... Collègue CLEON.

<u>M. Georges CLEON</u> – Président, je veux apporter une information au sujet des machines à glace puisque j'ai des machines à glace, je suis membre de la CAO en même tant que mon collègue DUVERGER, ADENET, BELLUNE et aussi Michel BRANCHI. Au début du mois, la commission a attribué le marché pour la réparation des machines à glace, ça a été attribué, les choses suivent leur cours, les ordres de mission vont bientôt arriver.

M. Le Président Claude LISE – Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE – Merci Monsieur le Président. Je ne serai pas longue d'autant que le collègue BARTHELERY a déjà évoqué les problèmes de la Trinité que bien évidemment au sein de la mairie, nous suivons de très près et le Conseiller Exécutif l'a dit, il y a déjà eu deux visites et c'est vrai que cette priorisation des travaux au port de Trinité dont il a parlé, nous l'attendons vraiment. Je voulais juste dire que le problème des machines à glace, j'entends bien qu'en gestion directe, la CTM n'en a que 3, je voudrais dire que c'est une réelle difficulté pour les marins-pêcheurs, ils se sont formés, ils ont fait l'HACCP, en tous cas l'hygiène alimentaire, la sécurité et ils savent l'importance de la glace pour les produits de la pêche et donc c'est vraiment anormal qu'ils fassent des kilomètres pour aller de Trinité au Marin et puis, en plus certains achètent de la glace en supermarché ou en station-service donc c'est hors de prix, le maire de Grand-Rivière n'est pas là mais nous en avons parlé, nous avons évoqué ce sujet-là et moi, je pense qu'en termes d'actions, en tous cas de stratégie, pour les années à venir, je suis sûre que d'un claquement de doigt la CTM ne peut pas tout faire mais en tous cas en termes de stratégie, il faut que les machines à glace, l'harmonisation de la gestion des machines à glace sur l'ensemble du territoire soit prévu rapidement et donc les marins-pêcheurs, c'est vrai sont en grande souffrance et on parle de développement de l'économie bleue, il y a un potentiel, en déployant les efforts vers le large mais pour y aller, ils faut qu'ils aient des outils corrects. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE – Attendez, attendez. Collègue DUVEGER pour l'ensemble des ports. Vas-y.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Je voudrais parler, que l'on n'attende pas de moi, de tirer aucune satisfaction qu'il y ait désaccord entre les membres d'une majorité, ça peut arriver. Par contre, le Président a dit : de temps en temps, ce n'est pas ici qu'il faut faire des réunions de

commission. Ça, c'est une réunion de commission et ça montre très bien, parce que le collègue Eugène LARCHER est la commission de Pêche, le collègue BOUQUETY aussi, ça voudrait dire qu'au moment où on pose la commission et au moment où on parle des urgences, l'urgence n'a pas été traitée par ici, l'urgence n'a pas été traitée par la commission de Pêche, l'urgence n'a pas été traitée par nous, la CTM commission de Pêche. Cela voudrait dire : voilà le problème. Tout ce qui se dit là, pourrait sortir de nous parce que ça peut donner l'impression et ce n'est pas vrai, que tel ou tel élu défend des pêcheurs d'un lieu et pas d'un autre, ce n'est pas vrai. Cela veut dire que comme on ne peut pas tout faire, il y a des élus qui s'attendent que soit définie par l'Assemblée, ensemble des priorités, on peut expliquer à tel pêcheur du Citron pourquoi on a fait Trénelle avant. Je veux dire qu'il n'y a pas de travail de réflexion au niveau de l'Assemblée, l'Exécutif va proposer quelque chose et on va entendre les membres de la commission de Pêche dire mais je ne sais pas, je ne comprends pas et tout cela. Et ça, ce n'est pas pour remettre en cause qui que ce soit, c'est pour dire notre manière de travailler et ce que tu proposais, ça c'est un truc qui devait se faire en commission, que la commission définisse avec des gars... parce que je le dis, pas parce que LARCHER est là, y compris son intervention tout le temps pour mettre en place des DCP. Il s'est toujours battu. BOUQUETY est à Gran-Rivière, les gens de la commission de pêche sont ceux que justement tu présentes comme des gens responsables de ports Il faut que les décisions se prennent, le programmation et l'urgence soi définies par l'Assemblée. C'est ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — Simplement pour dire que je revenais au dossier initial, nous avions posé deux questions simples parce que c'était par rapport au montant de la somme attribuée. Combien de marins-pêcheurs étaient concernés par Grand-Rivière et le Marin ? Et quelle était la gestion des machines à glace ? Deux questions simples. Pourquoi on posait ces questions ? C'est parce qu'on avait vu que la participation était tellement importante. Voilà encore une chose que nous disons, le Conseiller Exécutif justement, nous ne ferions pas notre commission ici en plénière si les Conseillers Exécutifs prenaient le temps de venir aux réunions de commissions. A ce moment effectivement, ces questions, on gagnerait du temps et ces questions ne seraient pas posées ici. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MARTINE.

M. Raphael MARTINE – Ce que je dois dire, j'interviens en tant que membre de la commission de la Politique de la mer. S'il est vrai que le projet de réadaptation de l'APIT des Anses d'Arlet doit être prise en compte dans la programmation de notre Collectivité dans des délais raisonnables, ceci pour répondre bien sûr à l'attente des marins-pêcheurs et au combien important aussi du Maire parce que le Maire défend le dossier de la commune Il n'en demeure pas moins vrai que la réhabilitation de l'APIT de Grand-Rivière, port et APIT. A partir du moment où il y a des abris, on peut parler d'APIT. Je disais que la réhabilitation du port ou de l'APIT de Grand-Rivière doit être prise en compte pour des raisons évidentes avancées par le Conseiller Exécutif, notamment en termes de rééquilibrage de l'installation des infrastructures sur l'ensemble du territoire, je ne vais pas revenir là-dessus mais je crois qu'il faut que nous soyons cohérents dans nos décisions. Jusqu'à présent avant que les dossiers ne viennent en plénières, ces dossiers sont soumis à l'avis des commissaires dans différentes commissions et c'est dans ces commissions et là je rejoins les propos du collègue

DUVERGER, c'est au sein de ces commissions que nous donnons un avis après discussion, après que nous ayons pris en compte les différents éléments qui sont portés à notre connaissance. Lors de la dernière réunion, la commission Politique de la mer, c'est dommage que le collègue maire des Anses d'Arlet était absent, nous avons donné un avis favorable au projet qui a été soumis à notre examen, à notre approbation pour les raisons que je viens d'avancer donc c'est au sein de ces commissions que s'il y a d'autres éléments qui pourraient être apportés en termes de priorité, on pourrait orienter les décisions de l'avis, en tous cas les orientations de l'avis. Je ne minimise pas non plus la présence du Conseiller Exécutif au sein des commissions pour porter aussi un éclairage, quant aux priorités arrêtées au sein du Conseil Exécutif mais je pense qu'au moment où nous prenons la décision de donner un avis, l'avis c'est un avis circonstancié à partir des éléments portés à notre connaissance.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je voudrais Président, apporter une information capitale pour le fonctionnement des commissions. Le Président de l'Exécutif a signé un courrier qui a été adressé à toutes les directions, toutes les DGA pour demander aux responsables de mettre à disposition des Présidents de commissions, des administratifs pouvant expliquer les dossiers qui sont présentés en commission. Tout Président de commission quand il y a une réunion de la commission peut, pas peut, doit, doit prendre l'attache de la direction concernée. Il faut bien comprendre que les administratifs qui sont en charge de la préparation de ces dossiers sont suffisamment armés pour donner toutes sortes d'informations aux élus. Les élus sont là pour discuter avec les administratifs aussi mais quand on a besoin d'un certain nombre d'informations, on peut s'adresser aux administratifs et je dis aujourd'hui, si un administratif refuse de répondre, ça arrive, on m'a dit que ça arrive, de répondre à une invitation d'un président de commission, cet administratif est fautif donc il faut bien comprendre cela. Il y a un courrier donc c'est le travail de l'administratif. Deuxièmement, je voudrais dire et le collègue CLEON l'a répété, concernant la réhabilitation des machines à glace, je le répète à nouveau, en CAO, Commission d'Appels d'Offres, nous avons attribué le marché pour réhabiliter les machines à glace qui existent sur les ponts donc il faut tout simplement attendre que les choses se mettent en place et nous allons faire aboutir toutes ces réhabilitations. C'est ce que je voulais ajouter. Merci.

M. le Président Claude LISE — Chers collègues, je veux quand même vous dire une chose. Ecoutez-moi, collègues s'il vous plait! Je comprends que cette plénière, nous allons découvrir comment fonctionne une Collectivité Territoriale, on va inventer le règlement intérieur, on va même apprendre comment on doit fonctionner, on va même découvrir à quoi servent les administratifs, enfin, c'est la plénière avec un grand P, on va tout faire aujourd'hui. On n'arrête pas de sortir des questions pour aller comme cela sur tout, on fait de la méthodologie, on fait de la projection futuriste, on fait des programmes politiques, etc... Moi, je veux bien, seulement je vous dis chers collègues, dès que je n'aurai pas le quorum, puisque je le fais surveiller, je lèverai la séance parce que je ne vais pas me faire attaquer après puisque c'est filmé, dès qu'il n'y aura pas le quorum, je vais lever la séance. Deuxièmement, je trouve qu'il y a vraiment des collègues qui exagèrent, et notamment, je trouve que le système qui consiste à venir quand on veut, à venir parler, à s'en aller parce que je vois bien ce qui se passe, il y a des collègues qui ne sont pas là depuis le début et il y a des gens qui sont là depuis le début qui restent jusqu'au soir deux jours de suite, ce n'est pas possible donc ça aussi il va falloir aussi que dans le règlement intérieur que l'on mette des dispositions.

(Réaction de l'assemblée)

Mais oui, ce n'est pas possible ça parce qu'il y a ceux qui sont rivés à leur place et il y a ceux qui viennent, vont, partent, reviennent, etc... Et en plus, ce sont souvent ceux qui sont les plus exigeants donc ce n'est pas possible. Je veux vous signaler que nous sommes à peine à la moitié, il est 18h44, nous sommes à peine à la moitié de ce que nous avons fait en près de deux journées donc il est impossible même en restant à minuit ce soir, d'arriver à finir. Or vous avez des problèmes de fonds européens qui sont extrêmement importants. Collègue LAVENTURE, je parle sous ton contrôle, il y a des dates limites. Je sais que tu as également des questions extrêmement importantes. Ou on se décide à laisser de côté certaines questions que nous allons pouvoir revoir la prochaine fois, peut-être qu'il faut demander une séance supplémentaire avant la séance d'orientation, moi je suis prêt mais si nous continuons comme cela collègues, cela va se terminer et les uns et les autres vont partir et nous allons nous retrouver avec des problèmes graves sur un certain nombre de questions. Alors, je vous demande de faire un effort sur cette question-là, on a débattu, des réponses ont été données, je donne la parole à nouveau au collègue LARCHER parce qu'il a demandé avec insistance et que c'est un problème précis qu'il a posé, il veut peut-être des réponses supplémentaires. Est-ce que tu peux intervenir et qu'on puisse clore ce débat sur les ports quitte à le reprendre, on peut demander qu'on l'inscrive à nouveau à la prochaine séance parce que je sens que tout le monde lève la main là-dessus, ce n'est pas possible. Collègue LARCHER, vas-y.

M. Eugène LARCHER - Merci Président mais là si on veut gagner du temps, il faut aussi revoir les temps de parole qui porte au règlement intérieur parce que moi je n'interviens pas tout le temps mais j'aimerais avoir quand même un temps suffisamment pour les sujets à développer, j'aimerais avoir un temps suffisant à développer comme la pêche qui est un secteur important du développement économique de la Martinique. En réponse au collègue DUVERGER et MARTINE, je dirais que les dossiers passent d'abord en Conseil Exécutif qui émet un avis et ce sont des dossiers qui sont transmis ensuite en commission. Mais pour cela, il aurait fallu avoir la présence des Conseillers Exécutifs qui ont en charge ces dossiers et on ne les voit pas alors même si j'étais là à la réunion en commission... Elle travaille avec moi à l'éducation, je peux dire quand elle est là, quand elle n'est pas là. Ensuite, même si je n'étais pas présent, j'étais indisponible ce jour-là, même si j'étais là, cela aurait changé quoi ? La commission aurait donné un avis défavorable parce que l'Exécutif avait déjà donné son avis favorable. Monsieur BOUTRIN, il était là ? Il n'était pas là, il faut le dire, il faut être honnête, il faut le dire, il n'était pas là, il y a ça, il faut qu'on puisse travailler ensemble. C'est vrai, quand la commission se réunit, il faut la moindre des choses, que le Conseiller Exécutif soit présent pour expliquer la position du Conseil Exécutif.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, je donne la parole au Conseiller Exécutif et nous allons passer au vote s'il vous plait. Vas-y.

M. Louis BOUTRIN – Président, il faut qu'on apprenne à s'écouter. Si je voulais user d'un peu de malice, je veux dire que cela fait la 2^{ème} intervention du collègue LARCHER sur le même thème. Permettez que je puisse m'exprimer, ça c'est la 1^{ère} partie de la phrase, écoutez le reste. Cela fait la 2^{ème} fois que le collègue intervient, il réclame la présence du Conseiller Exécutif dans les commissions. Le Conseiller Exécutif n'empêche pas la commission de se

réunir, il y a 7 membres dans la commission, or les 2 fois qu'il est intervenu, il n'était pas luimême présent quand les administratifs sont allés pour présenter les dossiers donc si... Attendez, j'ai bien dit que je suis acculé aujourd'hui parce que ce n'est pas la 1^{ère} fois à dire les choses donc il y a certes des dysfonctionnements à revoir mais de grâce, aucun Conseiller Exécutif ne peut empêcher à une commission de 7 membres avec un Président de se réunir, de faire des propositions, et Président, tu connais bien la loi du 25 juillet 2011, la commission peut effectivement faire des propositions, l'Assemblée peut également faire des propositions. Voilà ce que je peux dire sur ces thèmes. Ce que je retiens c'est que nous avons l'opportunité ce soir de consommer du FEAMP et le collègue LAVENTURE, je suis passé pour un seul dossier avant lui parce que justement nous avons pratiquement 1,9 million à la fois pour Grand-Rivière et pour le Marin pour des superstructures importantes pour le développement de la pêche donc ne ratons pas cette occasion, c'est vrai que chaque fois qu'il y a un dossier qui arrive, on a l'art de refaire systématiquement des débats de fond sur des questions et je suis désolé de le dire, on n'a pas découvert les problèmes qui se posent aujourd'hui qui relèvent de bien longtemps et au fur et à mesure, on essayer d'apporter des solutions. Les solutions demandent des moyens et des moyens on en a la possibilité aujourd'hui de consommer 60 % de FEAMP et 40 % de fonds CTM alloués à la pêche, à travers pratiquement 4 millions d'euros, c'est ça la question essentielle. Chers collègues ce que l'on vous propose c'est effectivement de valider les deux dossiers qui ont été présentés et rien ne nous empêche, ce n'est pas la première fois que je le dis, qu'on fasse une séance spécifique pour débattre des questions de la pêche mais systématiquement, je veux dire qu'on ait cette espèce...

M. Fred LORDINOT – C'est une logique de guichet et pas une logique de projet.

M. Le Président Claude LISE - Collègues, n'entrons pas dans un débat méthodologique. On ne peut pas rentrer dans un débat méthodologique maintenant. Je mets aux voix les conclusions du rapport. Il s'agit de consommer des fonds européens, je pense que c'est suffisamment important pour qu'on puisse passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu c'est à l'unanimité après tout ce débat-là. Je te remercie provisoirement. Collègue LAVENTURE, on va essayer... pas de débat méthodologique sur les fonds européens. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons modifier le fonctionnement. Attends, si on faisait la réunion de la commission had hoc pour définir, préciser un règlement intérieur, on aurait même pu régler les problèmes de temps de parole, etc... Mais c'est vous qui ne voulez pas, ce n'est pas moi qui peux réunir de force la commission.

M. Lucien ADENET – On est en train de perdre du temps.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plait! Le plus difficile, collègues, je sais que tout le monde est fatigué, la fatigue va augmenter progressivement d'ici 1 heure du matin, ce qui fait qu'on aura de plus en plus d'incidents de procédure, etc... Il faut que chacun fasse un effort, nous sommes tous responsables du fait d'avoir consommé trop de temps, je l'ai dit

et répété, du fait de n'avoir pas été à l'heure, ni hier, ni ce matin, ni même cet après-midi. En tous cas, moi j'étais à l'heure à chaque fois chacun n'a qu'à faire son examen de conscience. Maintenant, vous n'avez qu'à garder votre calme jusqu'au bout. Voilà ! Je donne la parole au collègue LAVENTURE, il va présenter des questions d'acquisition foncière. Est-ce qu'on peut regrouper ? Après, il ne faut pas que celui qui a un morceau au François, un morceau au Robert, etc... que chacun recommence encore le même scénario. Ce sont des petites parcelles le plus souvent donc il peut grouper ça.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, Président. Sur la présentation je veux bien qu'on regroupe mais si ma commission a fait des observations, à la finalité on reviendra dessus ?

M. Le Président Claude LISE – Mais bien sûr.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Monsieur le Président, mes chers collègues, rebonjour, j'ai déjà dit bonjour hier mais on recommence là maintenant. On a effectivement des propositions à faire sur la question d'emprise foncière.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapports 57, 58, 59, 60, 61, 62.

57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY

Le premier rapport n° 57 concerne une acquisition foncière pour les travaux que chacun de nous connait bien, ce sont ceux qui ont été réalisés ces derniers mois dans l'environnement immédiat de l'hôtel où nous nous trouvons et par conséquent, j'espère qu'il n'y aura pas de question de description à faire. Il est proposé de traiter la question des propriétaires concernés par une transaction qui doit intervenir entre la CTM et les intéressés sous la forme d'une cession avec évidemment des évaluations qui sont faites par le service des domaines. Dans le 1^{er} cas en question, la transaction se fait par un échange en nature, c'est-à-dire du foncier contre une prestation réalisée suivant le souhait du propriétaire en question. La prestation c'est des travaux de clôture. Monsieur le Président, nous poursuivons avec le rapport 58.

58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE

Il s'agit d'une opération qui concerne des parcelles pour la mise à deux fois deux voies de la RN1 dans le secteur du Robert sur la partie que chacun connait puisque nous sommes des usagers d'à peu près toutes les routes de la Martinique, sur la section Mansarde – Trinité et la proposition qui est faite, elle résulte de discussions qui ont eu lieu avec les propriétaires concernés et se traduit par un échange cette fois-ci de terrain. Là aussi, l'opération se fait sur la base de l'évaluation des domaines avec un prix au mètre carré qui est différent suivant qu'il s'agisse du terrain dont la CTM prend possession du terrain qui est donné en échange et par conséquent les capacités sont variables puisqu'il s'agit de faire un échange donc il faut

que le volume global soit le même et donc c'est un échange d'emprise foncière de 265 m² contre 151 m². Je redis, ce n'est pas le même prix au mètre carré et par conséquent on arrive au total à des valeurs équivalentes. Nous poursuivons Monsieur le Président ?

59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET

Rapport n° 59, cette fois pour la RN2 avec une régularisation concernant des parcelles et là aussi, il s'agit de se prononcer sur a base d'un accord qui est intervenu avec des propriétaires pour des terrains évalués, je le répète sur la base de ce qui a été donné comme indication par les domaines, défini par les domaines. Cette fois, il s'agit d'opérer sur une petite parcelle de 17 m² pour laquelle le prix au mètre carré a été défini pour 48 €. Nous poursuivons Monsieur le Président ?

60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER

Nous arrivons maintenant au rapport n°60, c'est sur la RN2, pas très loin d'ici, à l'Anse Gouraud, au droit d'un giratoire au bord duquel si je peux dire, une construction a été réalisée, un empiètement a été constaté par celui qui a fait l'opération immobilière et il est donc procédé pour régulariser la situation sur le plan foncier de procéder à un échange de parcelle, toujours sur la base des évaluations qui ont été faites par les domaines de manière à ce que les choses soient équilibrées et il est donc proposé de prendre acte de l'accord qui est intervenu dans les négociations qui ont eu lieu entre la SCCV Anse Calista et bien entendu la CTM.

61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE-VANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP

Nous poursuivons Monsieur le Président avec le rapport numéro 61 et nous revenons à l'hôtel de Cluny. Il s'agit cette fois-ci avec d'autres propriétaires mais de la question du foncier qui a été nécessaire pour procéder je le répète aux aménagements réalisés au cours de ces derniers temps et qui permettent comme chacun peut l'apprécier de disposer d'abord d'une accessibilité améliorée mais surtout d'une capacité de stationnement de parking qui est renforcé. Là aussi, il a fallu trouver un accord avec les intéressés pour permettre cette amélioration de la fréquentation de l'hôtel de Cluny et l'accord est intervenu avec une cession au profit de la CTM d'emprise sur la base du prix défini de 140 € le mètre carré par les Domaines avec évidemment les modalités classiques en la matière.

62 - VENTE FONCIERE – RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE

Enfin, le rapport 62, Monsieur le Président, mes chers collègues il conduit à proposer pour la RN1, on revient à la commune du Robert cette fois-ci quartier mansarde – catalogne, de la vente d'une emprise foncière, propriété de la CTM à un particulier, toujours sous l'empire de l'évaluation proposée par les services des Domaines. Un accord est intervenu pour une parcelle d'une surface de 299 m² qui a été occupé et pour un prix qui est de 120 € le mètre carré, soit une estimation totale de 36 000 €.

M. Miguel LAVENTURE – Voilà Monsieur le Président, l'ensemble des rapports qui vous sont présentés pour procéder comme le disent les intitulés d'une manière qui se comprend asse aisément mais qui a un contenu juridique très précis à une régularisation foncière, ça veut dire que ce sont des choses qui ont été le fruit d'initiatives réalisées par la CTM ou un peu subi par la CTM quand il s'agit d'un empiètement qui est intervenu sans volonté d'y procéder par un opérateur particulier mais qui bien entendu appelle que les choses soient normalisées par des transactions qui relèvent nécessairement de la compétence de la plénière.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable pour toutes ces transactions foncières.

M. le Président Claude LISE – Commission Infrastructure.

M. Georges CLEON – La commission infrastructure donne un avis favorable pour ces 5 acquisitions et pour la vente.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des interventions ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET - La commission Transport a examiné quand même le dossier numéro 58. Il s'agit d'une acquisition foncière sur la RN1, la mise à 2 fois deux voies pour les voies de TCSP section Mansarde puisqu'il y a eu un échange d'emprise entre une propriété appartenant à la CTM et une propriété appartenant à un particulier donc nous avons donné un avis favorable pour cet échange d'emprise.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous pouvons passer au point 63 qui est un transfert des biens immobiliers du Département et de la Région, Ex-Département et ex-Région à la Collectivité de Martinique.

63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une initiative qui vous est proposé de disposer d'un document, d'un texte, d'une décision de l'Assemblée qui permette de consacrer par une formulation de la plénière ce qui est évidemment la traduction et la conséquence de la loi du 27 juillet 2011 qui crée la Collectivité Territoriale de Martinique, laquelle prend la suite du Département et de la Région dans la totalité des périmètres de compétences et d'attribution de ces deux précédentes collectivités et à ce titre-là, l'ensemble des éléments qui constituent le patrimoine de l'ex Région et de l'ex Département devient le patrimoine de la CTM. Cette procédure qui vous est proposée permet de disposer ainsi d'une formulation actée à partir de laquelle l'ensemble des opérations qui pourront intervenir sur quelques éléments de ce patrimoine seront organisés en y faisant expressément référence. Voilà, Monsieur le Président puisque l'heure s'allonge, la synthèse en quintessence du rapport qui vous est proposé.

M. le Président Claude LISE – Je ne pense pas qu'il n'y a pas de débat là-dessus ?

M. Fred LORDINOT - Si, il y a un débat.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il y a un débat, est-ce que les commissions veulent s'exprimer ?

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances et la commission Développement Economique ont largement débattu de cette question et ont donc réclamé que soit communiqué l'inventaire du patrimoine de la Collectivité et il a été indiqué que c'était indispensable parce que cet inventaire physique et matériel des biens de la Collectivité doit être un instrument pour mettre en place une gestion dynamique de notre patrimoine. Voilà l'observation qui a été faite mais l'avis est favorable bien sûr à cette prise de décision qui est une régularisation qui doit permettre comme dit le rapport, de protéger les intérêts de la Collectivité vis-à-vis des tiers.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, merci. En commission des Finances, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention des collègues présents sur cette délibération qui est fondamentale. D'ailleurs, j'invite, Monsieur le Président, je vous le dis très sincèrement, avec vos services à bien veiller au libellé de cette délibération que vous aurez à signer parce qu'on nous demande à nous, membres de l'Assemblée de Martinique à rentrer dans une procédure pour effectivement acter un transfert de propriété sur des biens dont nous ignorons totalement la consistance. Et, ce matin, on a eu droit à une discussion un peu hallucinante parce que j'ai écouté avec attention un Conseiller de l'Assemblée qui disait que sur un bien de la Collectivité, il y a des sous-locataires, ce n'est pas clair, le loyer est tant, un autre Conseiller Exécutif qui dit que le loyer ce n'est pas tant, c'est tant, le locataire ne paye pas depuis plusieurs années, ce qui m'incite à demander au Président de l'Assemblée de Martinique, la plus extrême vigilance concernant la délibération qu'il aura à signer et je le dis tout net, je ne participerai pas au votre de cette délibération parce que je considère qu'en 2018, il n'est pas admissible que tous les membres de l'Assemblée aient à leur disposition

l'ensemble du patrimoine concerné. Cela pose d'ailleurs, un problème concernant la fiabilité des comptes de la Collectivité parce que dans le compte de gestion, il y a une valeur sur les immobilisations. Ce chiffre que vous votez, à quoi correspond-il? Est-ce que, nous, Conseillers de l'Assemblée avons le droit de voir quelle concordance il y a entre l'évaluation des immobilisations au compte de gestion et l'ensemble des éléments du patrimoine ? Sur le patrimoine de la Collectivité, nous entendons toute sorte de choses et il faut mettre fin pour la sécurité juridique même des transactions. A ces choses que nous entendons, dans la population qu'il y aurait des biens qui appartiendrait à des tiers mais pour lesquels la Collectivité paierait encore les impositions, il y a des biens aussi occupés illégalement par des tiers alors que ces biens sont la propriété de la Collectivité. Peut-être que faut-il mettre fin à tout cela, nous avons les moyens juridiques administratifs et les référentiels pour le faire. Ma question : est-il possible que les Conseillers de l'Assemblée de Martinique disposent de manière exhaustive de l'étendue et de la valeur du patrimoine de la Collectivité ainsi que l'affectation juridique de chacun de ces biens ? Il me semble que c'est le minimum que nous sommes en droit de demander. Mais Monsieur le Président, je vous le dis après ces remarques, je vous invite et cela a fâché un certain nombre de gens quand je l'ai dit en commission des finances, je vous invite Monsieur le Président, je vous le dis de manière très solennelle de prendre toutes vos précautions au moment de la signature de cette délibération.

M. le Président Claude LISE – Mon cher collègue, tu penses bien que j'ai une certaine expérience en la matière et même si tu ne m'avais pas demandé la plus extrême vigilance, vous pouvez tous être assuré que je ne signerai pas n'importe quoi. Je ne peux signer qu'une délibération très générale, je vais bien me garder de signer une délibération qui fera un état de la consistance de biens sur lesquels je n'ai pas les éléments suffisants d'appréciation mais s'il s'agit tout simplement de faire suite à ce que disent les textes, à savoir que nous sommes effectivement propriétaires des biens des deux collectivités précédentes, c'est une formulation très générale que je vais signer mais pas autre chose, je vérifierai bien la manière dont les choses seront libellées, vous pourrez me faire confiance là-dessus. Je n'ai pas envie d'avoir de problème par la suite. Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Merci. Ce débat est nécessaire. D'abord, parce que nous sommes un certain nombre à avoir déjà attiré l'attention sur la nécessité d'avoir une gestion dynamique du patrimoine de la collectivité. J'appelle une gestion dynamique, une gestion qui tienne compte de nos impératifs, d'affectation de nos locaux, de l'optimisation des immobilisations qui quelques fois n'ont pas vocation à être utilisés par nous et peut-être pourraient faire l'objet de cessions, etc... Je ne vais pas expliquer ce que c'est que la gestion d'un patrimoine. D'ailleurs, la Collectivité doit être un des plus gros propriétaires sur le plan patrimonial à la Martinique, peut-être après l'Etat, je ne suis même pas certain que l'Etat... non, même pas. Par ailleurs, nous avons tous exprimé, le Président de la commission qui d'ailleurs siégeait conjointement avec la commission Développement Economique l'a exprimé ici, c'est une demande formulée par la commission et je pense qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus, le Conseiller Exécutif était là et d'autres que j'ai vu entre temps ne voient de difficulté particulière donc je pense que là-dessus nous devrions aboutir, je pense que ce qui serait nécessaire aussi, c'est que nous ayons une identification sauf si au moment où je parle la chose est effective, de la personne qui au sein de la Collectivité, l'élu ou le Conseiller Exécutif éventuellement qui responsable de la gestion du patrimoine et je pense que nous avons une SPL à qui nous pourrions confier une mission, ce serait une manière d'ailleurs de mettre en dynamique notre politique sur ce plan-là pour à la fois faire l'inventaire et éventuellement audelà de notre patrimoine. Nous pourrions nous poser la question de savoir puisqu'on parle du transfert du patrimoine de deux collectivités, s'il existait préalablement un inventaire de chacune de ces deux collectivités à la disposition des élus auquel cas aux entrées et sorties près, depuis décembre 2015, nous pourrions avoir très facilement, ceux qui étaient élus avoir accès à cette dite liste. Je pose la question parce que ça laisse supposer que cette liste existait mais qu'elle n'était à la disposition ni des Conseillers Généraux, ni des Conseillers Régionaux. J'entends et je suis d'accord qu'aujourd'hui, il faille le faire mais il faut relativiser quand même, si ça avait existé, on l'aurait eu ipso facto. En tous cas moi, je fais le constat qu'ici et là, nous avons tous été à un moment donné élu ici et là et moi, je n'ai jamais eu cette liste-là, je ne l'ai pas réclamée.

M. Le Président Claude LISE – En tous cas, elle existe pour le Département.

M. Yan MONPLAISIR - Nous formulons tous, nous partageons cette volonté d'avoir cette liste, il n'y a pas de raisons qu'elle ne nous soit pas donnée d'ailleurs. Il n'y a pas de raisons qu'elle ne nous soit pas donnée et je suis certain qu'elle existe parce que sinon, effectivement cela poserait un problème sur l'évaluation globale de la situation de la Collectivité. Il faut que nous l'ayons parce que chacun des élus a le droit d'avoir une bonne vision de notre patrimoine. Il y a des parties, je dis cela aussi parce que ça va nous permettre aux uns et aux autres d'y voir un peu plus clair, il y a des parcelles du patrimoine de la Collectivité qui sont occupées par certaines personnes et on a l'air de ne pas le savoir mais ça c'est peut-être l'histoire des collectivités mais cela mérite et cela nécessite que nous soyons vigilants parce que cela va nous rendre des situations très compliquées. 30 ans, c'est vite passé, un beau jour il y a des gens qui vont dire que l'espace public leur appartient parce qu'ils sont là depuis 30 ans donc je crois que c'est important et chacun d'entre nous et en raison de la proximité quelquefois, connait tel ou tel terrain, connait telle ou telle situation particulière, découvrira certaines situations particulières et sera en mesure d'émettre des avis plus pertinents. Je pense, pour conclure, qu'il faut qu'il y ait quelqu'un, un politique qui prenne en main ce dossier et il faut que l'administration suive aussi parce que personnellement, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'inviter au niveau de l'administration la personne responsable semble-t-il du patrimoine qui chaque s'est excusée et n'a pas pu venir, à toutes les réunions et je dis en pesant mes mots qu'à toutes les réunions que j'ai organisé, il y a eu une raison pour laquelle le responsable n'était pas là.

M. le Président Claude LISE – Je vais demander... Attends collègue ADENET, je considère que le collègue Yan MONPLAISIR est intervenu pour la commission des Affaires Economiques, je vais passer la parole au Président de la commission des Finances et je tiens à bien préciser les choses parce que j'ai répondu tout à l'heure très rapidement. Je peux vous affirmer en tous cas que lorsqu'en 2011, j'ai fait la passation des pouvoirs des documents importants, j'ai remis à Madame Josette MANIN dans mon bureau, cela fait partie des choses que je lui ai remises, 3 tomes de relevés du patrimoine du Conseil Général qui était en permanence dans mon bureau et que tout le monde pouvait venir consulter mais c'était situé aussi dans d'autres bureaux, d'autres lieux mais c'est vrai qu'on n'a jamais distribué à tous les élus 3 tomes de cette dimension-à, vous pensez bien. C'était parfaitement accessible, c'est dommage, le 1^{er} vice-Président ZOBDA n'est pas là, je suppose qu'il aurait pu répondre, à mon avis ces documents-là ont dû être transmis je suppose, il y a peut-être eu quelques modifications, acquisitions, ventes, etc... entre 2011 et 2015 mais en tous cas la base existait en 2011.

Voilà, ça je tenais à le préciser, ça c'est du côté du Département, je ne peux pas me prononcer côté Région. Collègue...

M. Fred LORDINOT – Tu ne peux pas te prononcer. J'étais Président de la commission des Finances et je dis que ce document existait, je dis même aussi qu'il y a eu un arrêt de la Chambre Régionale des Comptes à la suite, vous le savez comme moi-même de la contestation de la réalité chiffrée des comptes de la Collectivité et que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'analyse à la fois des immobilisations en cours qu'elle a naturellement vu le chiffre des immobilisations dons je comprends pas comment aujourd'hui on peut laisser entendre que cela n'existait pas.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – En tous cas, j'ai porté témoignage pour ce qui était de ma responsabilité. Collègue Président de la commission des Finances, collègue BRANCHI, tu as la parole, ès-qualité.

M. Fred LORDINOT – Il avait déjà donné l'avis.

M. Le Président Claude LISE – Tu l'avais déjà donné ès-qualité.

M. Michel BRANCHI – Nous avons obtenu une commission conjointe et ce que le collègue MONPLAISIR a dit à l'instant, je l'ai dit d'une forme plus ramassée, c'est que nous donnons un avis favorable à cette délibération mais que nous voulons avoir connaissance de ce patrimoine. Nous avons échangé, beaucoup d'ailleurs sur cette question et nous avons bien compris comme tu l'as dit tout à l'heure, Président, on prend acte de cette situation pour faciliter un certain nombre de transactions mais que de notre côté cela n'empêche pas que l'on fasse un inventaire précis et une communication la plus exhaustive possible aux élus, de ce patrimoine de façon à ce qu'il y ait la plus grande transparence.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègue CLEON comme Président de la commission Infrastructure Equipements.

M. Georges CLEON – Oui Président, il s'agit de prendre une délibération qui permettra à la Collectivité de se conformer au code général d'une collectivité territoriale donc l'avis a été favorable puisqu'il s'agit de se mettre en conformité avec les textes. Nous avons souhaité aussi en commission Infrastructure avoir cette liste exhaustive du patrimoine de la Collectivité mais hors de ma compétence de Président de commission Infra, je dois dire que j'étais Conseiller Général et à l'époque je me souviens que la liste exhaustive du patrimoine était jointe au compte administratif chaque année.

M. Le Président LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Donc si je comprends bien, en 2011, la liste exhaustive des biens appartenant au Département existait. Mwen ka pansé i té ka ekzisté osi en 2015, je suppose. Le collègue LORDINOT dit que ça existait aussi au Conseil Régional donc les demandes qui sont faites par nos collègues, je pense qu'elles sont légitimes donc si les listes existent, on peut compiler tout cela et envoyer ces listes aux différents membres de l'Assemblée. Maintenant, la délibération, je l'ai en main mais ce qu'on nous demande de faire c'est très simple.

On nous dit : article 1 : En application des dispositions de l'article L1311-3 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Exécutif de la Martinique est habilité à recevoir et à authentifier en vue de leur publication au fichier immobilier les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par la Collectivité Territoriale de Martinique et ses établissements publics. C'est ça l'article 1. L'article 2 on dit : Sont désignés pour représenter la Collectivité Territoriale de Martinique lors de la signature d'actes authentiques en la forme administrative reçus par le Président du Conseil Exécutif de Martinique, les membres du Conseil Exécutif suivant dans l'ordre de leur nomination. Il y a d'abord Marie-Hélène LEOTIN ensuite il y a Louis BOUTRIN et Madame Aurélie NELLA. Je vois que c'est très simple ce qu'on nous demande. C'est sur ça qu'on nous demande de délibérer, la délibération jointe.

M. le Président Claude LISE – Le terme c'est qu'on prend acte du transfert en quelque sorte et on donne mandat au Président du Conseil Exécutif de signer les actes appropriés, c'est ça. C'est pour cela que je dis que la délibération que vous allez prendre elle est générale. C'est bien ce que j'ai dit.

M. Fred LORDINOT – Ce n'est pas ce qu'on allait faire.

M. le Président Claude LISE – Dans le début du débat on parlait de recensement, etc... Il est clair que je ne pourrai pas signer une délibération qui fait un relevé qui pour l'instant n'est pas encore exhaustif et véritablement validé. Chers collègues, je crois que c'est très simple et que nous pouvons donner acte que les choses se sont faites puisqu'effectivement nous existons et nous gérons bel et bien les deux ex collectivités, avec tous les problèmes qui existent dans tout patrimoine de collectivité. Ce n'est pas un recensement que nous entérinons donc dans ces conditions je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre cet acte que nous donnons, le fait de prendre acte ? Il n'y a pas d'opposition ? Abstention ? Comptez les abstentions.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Président, c'est quoi ? Ça voudrait dire qu'il y a deux choses, une liste qui n'est pas complète mais en même temps une délibération pour prendre le relais, nous ne pouvons pas voter contre donc on va s'abstenir.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Même si je ne comprends pas très bien le sens de l'abstention compte tenu de ce qui est dit là.

M. Jean-Claude DUVERGER – Le président Emile MAURICE m'avait dit un jour : je vais t'apprendre à être le chef de file de groupe. C'est de la démocratie.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Monsieur le Président, veuillez noter ma position que j'ai annoncé au début de mon intervention.

M. Le Président Claude LISE – Que tu ne prends pas part.

M. Fred LORDINOT – Je ne prends pas part au vote. Il n'y a pas de délibération jointe à ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Tu ne prends pas part au vote. On a noté combien d'abstentions ? Tu as une procuration ?

M. Fred LORDINOT – Elle ne prend pas part au vote non plus.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Elle ne prend pas part au vote non plus... Tant pis pour elle.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Une procuration c'est pour assumer le vote au lieu et place de, et moi je te dis, je te répète Président, vous n'avez pas annexé la délibération à ce dossier.

M. Le Président Claude LISE – Je ne sais pas à qui le « vous » s'adresse, ce n'est pas à moi puisque je n'annexe rien du tout mais le moment venu, collègue LORDINOT, soit tranquille, je verrai très bien ce qu'on me donnera à signer puisque je n'ai pas le service délibération et un moment on va m'apporter comme d'habitude un parapheur et comme je lis strictement tout avec les quelques collaborateurs que j'ai, par conséquent je ne signerai pas ce qui n'est pas de ma compétence évidemment, je ne peux que signer quelque chose de très général qui prend acte, comme ce qu'on vient de faire là mais pour le reste il y aura certainement tout un travail de recensement, etc... Peut-être qu'à un moment donné il faudra valider cela, c'est autre chose, c'est une autre phase.

VOTE
Ne prend pas part au vote (2)
Abstentions ? (13)
Contre ? (0)
Adopté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Cher collègue LAVENTURE, nous poursuivons avec le 64. Il s'agit d'une demande d'extension de la liste des biens exonérés pour le secteur agriculture.

64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS EXONERES POUR LE SECTEUR AGRICULTURE-SECTEUR DE LA NAF

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous changeons complètement de domaine, nous arrivons à des préoccupations qui relèvent de l'octroi de mer et je rappelle que le principe est le suivant : depuis maintenant plusieurs années, l'Assemblée anciennement Région, désormais CTM doit définir ses règles en matière d'exonération d'octroi de mer et ensuite les demandes particulières des bénéficiaires potentiels sont transmises sur la base de ce cadre au service des douanes qui en fait l'application. Chaque année nous faisons une actualisation de la règle d'exonération qui est justifiée par deux éléments : premièrement, l'évolution du code douanier puisque ce que nous définissons, ce sont les positions douanières, qu'on se cale sur les dernières formulations internationales en la matière, en particulier européenne et deuxièmement par les demandes particulières qui peuvent intervenir. Mais entre ces deux actualisations peut se présenter la situation qui est celle qui nous occupe aujourd'hui d'un opérateur qui souhaite procéder à des décisions à caractère économique et pour lesquelles il souhaite un accompagnement de la Collectivité

dans le domaine de sa politique d'octroi de mer. En l'occurrence, il s'agit d'un aviculteur qui envisage, qui projette de retenir de la réalisation de production d'œufs de plein air et pour cela par conséquent, il souhaite disposer des équipements appropriés, lesquels aujourd'hui ne figurent pas dans les positions exonérables. Par conséquent, nous voulons satisfaire cette demande sans pénaliser le postulant en le renvoyant à l'actualisation annuelle, nous procédons à l'ajout des positions douanières concernées à celles qui existent aujourd'hui comme étant susceptible de l'exonérer, c'est ce que nous proposons, c'est l'objet du rapport. La conséquence en termes d'effort fiscal est évaluée pour ce qui concerne l'octroi de mer proprement dit à 36 492 € et pour l'octroi de mer régional que l'on n'exonère pas complètement mais que l'on ramène à 1,5 % donc la conséquence en termes d'effort fiscal de l'octroi de mer régional est de 2 147 €. Voilà ce qui vous est demandé, Monsieur le Président, mes chers collègues de bien vouloir délibérer.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission Développement Agricole. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances donne un avis favorable en soulignant l'effort fiscal qui est l'aide économique attribuée à ce secteur qui est de 38 649 €.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote tout de suite.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 65. Il s'agit d'une annulation d'exonération consentie pour l'importation d'un bien que tu vas définir.

65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN

M. Miguel LAVENTURE – Cher Président, mes chers collègues, il s'agit de procéder à l'ajustement de délibération sur des nomenclatures douanières. Il s'agit particulièrement cette fois-ci du secteur C. Je rappelle que le secteur A que nous venons de voir concerne le secteur de l'agriculture en l'occurrence l'élevage, le secteur C c'est tout ce qui concerne le commerce et l'industrie et par conséquent il est soumis à l'approbation pour soutenir la production d'un industriel qui emploie 5 personnes par la proposition de retirer de la liste des biens exonérés pour le secteur C, le produit qui est aujourd'hui réalisé en Martinique sous le code 39269017 de manière à permettre à cette production de pouvoir fonctionner sans être dans une difficulté par rapport à des importations qui la mettrait en difficulté.

M. le Président Claude LISE – Commission Développement Economique.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Également un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes ? Non, il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 66. C'est une très grosse question parce que c'est l'ensemble de 17 dossiers de fonds européens agricole. Par conséquent, bien sûr, le collègue LAVENTURE va les présenter de manière groupée, le débat portera après sur l'ensemble.

66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des 17 dossiers.

Merci Monsieur le Président, donc effectivement, nous avons choisi de présenter ces dossiers sous un mode globalisé mais qui n'enlève rien à l'information des membres de l'Assemblée puisque vous avez vu que ça constitue un véritable pavé. Donc 17 dossiers, 17 dossiers qui traduisent le dynamisme dont vous avez évidemment noté le renforcement au cours de ces derniers mois, particulièrement concernant le Fond FEADER, le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural et donc si vous en êtes d'accord, chacun ayant eu la profusion d'informations utiles, nous allons énoncer les projets en question avec leurs caractéristiques. D'abord il s'agit d'un certain nombre d'opérations qui concernent la modernisation d'exploitations agricoles et, dans le cadre d'appels à projets qui ont été réalisés. 1^{er} projet, 1^{ère} opération, il s'agit de la plantation de vitro-plants de bananes sur une surface de 26 hectares à peu près, par la SARL Exploitation Agricole Petit Morne, que nous retrouverons d'ailleurs cet opérateur un peu plus loin pour évidemment une autre opération. Le montant de l'opération est de 170 715,64 €. Le montant éligible qui a été retenu par les Services instructeurs est de 168 406,95, il est prévu une intervention du FEADER pour 71 757,95 € avec des contreparties qui interviennent au titre des fonds publics pour un montant de 12 630, 33 €. 2^{ème} opération qui nous est proposée, elle est portée par la SARL Habitation ASSIER pour de l'irrigation, une retenue collinaire, la réalisation de traces et la mécanisation de la gestion d'espaces enherbés. Le coût total de l'opération telle que proposée est de 211 616,04 €, le montant éligible qui résulte de l'instruction par les Services compétents est de 157 632,82 €, le FEADER est sollicité pour 100 481,92 et la CTM pour 17 733,70 €. 3^{ème} opération qui vous est proposée, portée par la SARL Plantation Saint-Etienne, cette fois, comme le nom

l'évoque dans la tête un peu de chacun, il s'agit de plantations de cannes mais aussi de bananes, même si on n'y pense pas tout de suite et de travaux d'amélioration foncière et de modernisation d'équipement. Le coût total du projet tel que présenté par l'opérateur est de 166 532,10 €, le coût éligible après instruction du dossier par les services techniques est de 70 449,50 € avec une intervention du FEADER prévue à hauteur de 38 418,89 € et une contrepartie de la CTM de 6 779,81€. Cinquième opération, il s'agit de la création d'une entreprise agricole pratiquant des cultures maraichères hors sol. L'opérateur est Monsieur MAU-RICRACE Vincent-Jules, son projet a été présenté pour un coût total de 153 855,82 € avec une sollicitation du FEADER de 137 368,77, une contrepartie de 95 244,45 €, je veux préciser que, en plus des montants qui sont indiqués ici, Monsieur MAURICRACE bénéficie d'une dotation de 45 000 € en sa qualité de jeune agriculteur. Je rappelle que la plénière se prononce sur les dossiers dont les montants présentés sont supérieurs à 150 000 € et par conséquent, le montant présenté au titre de la dotation jeune agriculteur de 45 000 € n'a pas été soumis à la plénière mais a déjà été attribuée par le Conseil Exécutif dans le cadre de la délibération qui lui a été donnée par la plénière, cette délibération du 19 juillet 2016 qui répartit un peu les décisions de manière à permettre une plus grande fluidité des décisions de programmation et notamment une rapidité de traitement accentué pour les dossiers dont les montants sont moins importants. Autre dossier, il est porté par la SA Exploitation Agricole Basse Pointe, il concerne l'amélioration de l'exploitation de parcelles avec plantations de cannes, acquisitions de matériel. Le coût total du projet de 214 224 €, le montant éligible est de 193 071 €, e FEADER est sollicité pour 107 666,72 €, et la contrepartie de 18 899,93 €. Dossier suivant, la SARL AGRI CANNES pour la plantation de cannes à sucre sur environ 70 hectares et des investissements associés. Le coût total du projet tel que présenté est de 738 037,90 €, le coût reconnu comme éligible est de 569 345,25 € avec une participation du FEADER de 331 373,56 € et une contrepartie de 56 478,58 €. Opération suivante, la SARL Habitation Trianon pour la rénovation et l'aménagement intérieur de hangars de conditionnement de bananes. Le coût présenté est de 1 751 497 €, le coût considéré comme éligible est de 1 749 531,60 €, le FEADER est sollicité pour 1 135 326,39 €, la contrepartie est de 196 822,31 €. Dossier suivant, la SARL Exploitation Petit-Morne pour une opération d'irrigation aux gouttes à gouttes avec l'installation en plus de trois héliosecs. Le coût total de l'opération est de 164 148,10 €, c'est le montant présenté et ce montant est considéré comme éligible, le FEADER est sollicité pour 94 800,45 € et la contrepartie de 18 729,50 €. Il y a ensuite le GFA JO&CO pour la modernisation de l'exploitation bovine du même nom avec une opération dont le coût total présenté est de 211 111,34 € avec une sollicitation du FEA-DER de 104 651,30 € et une contrepartie de 61 115,20 €. Opération suivante c'est la SARL TYPHON pour une retenue d'eau avec la création d'une réserve. Le coût total est de 530 606 €, montant considéré comme éligible conduisant à une sollicitation du FEADER de 338 281,32 € et une contrepartie de 59 693,18 €. Opération suivante, la SARL Habitation PECOUL, pour la plantation de cannes, de bananes, et l'acquisition de matériel agricole. Le coût total de l'opération présentée est de 468 553,10 € le montant considéré comme éligible est de 430 321,10 €, le FEADER est sollicité pour un montant de 218 204,97 € avec une contrepartie de 28 506,77 €. La SARL AGRI CANNES propose une opération de réalisation de traces sur 1500 mètres linéaires pour un coût total de 367 509,88 le coût retenu comme éligible est de 63 887,15 conduisant à solliciter le FEADER pour 40 600,55 € avec une contrepartie de 7 164,81 €. Toujours la SARL AGRI CANNE pour une opération différente, de plantations de cannes mais pour une autre surface de 92 hectares, le coût présenté est de 303 897 €, le coût éligible retenu est de 264 000,60 € avec une participation du FEADER de 146 860 € et une contrepartie de 25 740 €. Ces opérations, comme vous l'avez remarqué,

portent essentiellement sur le dispositif de la mesure 4-1-1 de modernisation et d'exploitation agricole et qui par conséquent à fait l'objet, je l'ai indiqué au début de la présentation, d'un appel à projets qui a stimulé en même temps qu'il a cadré les possibilités de pouvoir intervenir sur cette mesure. Nous passons maintenant à la mesure 4-2-1 et qui est intéressante avec le projet qui est proposé par la SARL YODI, dont l'activité est le développement d'une gamme de produits, soupes traditionnelles, sauces, le projet présenté est d'un coût total de 761 181,99 €, le coût éligible retenu après instruction est de 675 434,23 €, la sollicitation du FEADER est de 370 161,26 et la contrepartie prévue pour de 65 222,58 €. Ensuite nous avons deux opérations, qui émargent sur une mesure un peu d'intérêt général parce que son intitulé est, il l'exprime bien, il s'agit de soutien de groupes opérationnels de partenariats et nous le comprenons par l'illustration qui nous est proposée puisque l'un concerne la FREDON et l'autre le CTCS. Pour la FREDON, le projet proposé concerne des perfectionnements de dispositifs notamment dans le domaine de l'arboriculture et de l'apiculture, l'un permettant de rendre plus performant et plus efficace l'autre. Le cout total d'opération pour la FREDON est présenté à hauteur de 412 883,28€, avec un montant éligible retenu après instruction de 350 503,83 €, le FEADER est sollicité pour un montant de 298 268,26 € et une contrepartie de 62 635,57€. L'autre opération un peu de format particulier parce que comme la précédente, elle est collective est présentée par le CTCS pour l'évaluation de nouvelles variétés de cannes qu'il s'agit de tester et donc d'en apprécier les performances. Le coût total du projet tel qu'il est présenté s'élève à 201 591,22 €, le montant éligible retenu après instruction est de 198 861,45€, le FEADER proposé sur cette base est de 135 235,99 € et une contrepartie de 23 863,37 €. Et enfin, l'opération qui vous est proposée au bout de cet énoncé concerne ce qu'on appelle l'assistance technique c'est-à-dire la possibilité d'aider à la réalisation de la mise en œuvre des projets par la prise en charge des coûts évidemment de manière partielle résultant de cette organisation. C'est une opération qui est présentée par conséquent par l'autorité de gestion, la CTM pour un montant de 1 419 686,16 €, le montant éligible étant arrêté à 1 243 154,73 €, le FEADER est sollicité pour 1 056 681,52 € et une contrepartie de 186 473,31 €. Voilà Monsieur le Président les 17 dossiers qui sont présentés au titre de différentes mesures du FEADER pour la programmation d'opérations qui, je le répète, présentent la caractéristique toute d'avoir un montant d'opérations proposées en coût total supérieur à 150 000 € et qui définit celle-ci comme de la compétence de la plénière.

Il semble que

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires Européennes.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – La Commission a donné un avis favorable puisque nous étions en présence d'un administratif qui a pu nous donner tous les renseignements complémentaires qui étaient nos préoccupations et il a pu répondre de façon très pédagogique. Nous le remercions d'ailleurs.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission développement agricole.

M. Lucien ADENET – Effectivement nous avons eu la présence d'un service administratif assez étoffé. Et ce qui nous a fait réellement plaisir c'est de voir que, en dehors de la canne et de la banane, nous avons des projets qui émanent de jeunes agriculteurs dans le secteur des cultures maraîchères, de l'élevage, des retenues d'eau, de la recherche, de l'assistance tech-

nique, de l'agro-alimentaire. Donc c'est un avis très favorable de la Commission sur tous ces dossiers.

M. le Président Claude LISE – La Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des Finances a bénéficié effectivement de l'assistance des administratifs, mais aussi du Conseiller LAVENTURE et nous avons bien sûr, comme les autres Commissions, souligné qu'en dehors de la canne et de la banane, il y avait d'autres projets moins traditionnels, beaucoup plus novateurs en matière de recherche. Nous avons quand même noté que l'intervention publique était quand même de 78 % des investissements. Et par ailleurs à l'instigation du Conseiller Exécutif, nous avons regardé un peu plus les autres interventions publiques et nous avons vu qu'il y avait de la TVA NPR. Comme le débat est actuel, nous n'avons pas manqué de noter que la disparition de la TVA NPR et comme le taux de l'aide publique reste inchangé cela amènerait les demandeurs à se reporter sur la CTM pour demander le complément résultant de la suppression de la TVA NPR. Voilà une conséquence immédiate à partir du 1^{er} janvier 2019 de la loi des finances qui vient d'être votée.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres commissions qui ont un avis ? Sinon je donne la parole au collègue.

M. Fred LORDINOT – Merci Président. Je vous remercie d'abord pour la diligence faite par le cadre qui vient de nous envoyer à 18h25 tout à l'heure la projection qui a été faite sur le RIGMA et nous l'avons reçue sur notre messagerie. Et j'aimerai, Monsieur le Président que la même diligence soit appliquée pour le document que je vois là sur les Fonds Européens puisque le dernier qui a été présenté à la date du 20 septembre nous a été envoyé par mail le vendredi 12 octobre. Alors peut-il de la même manière me l'envoyer tout de suite, ainsi je pourrais le regarder comme vous sur l'écran ? J'ai alerté ici, et je le fais une nouvelle fois, sur la nécessité d'avoir une consommation plus intense des Fonds Européens et notamment du FEADER. Dans les documents que vous nous avez remis, il y a un début d'approche sur la direction des Fonds Européens. Et je vais donc demander à nouveau à un Conseiller Exécutif et je l'ai demandé déjà à deux autres je vais demander au troisième peut-il nous fournir un organigramme à jour de la Collectivité ? On apprend que cette Direction des Fonds Européens a été créée en 2016, qu'elle comprend 78 agents dans sept pôles d'activité 17 hommes et 67 femmes. On y apprend que, pour les mesures du FEADER, il y a 8 agents, selon les documents qui nous ont été fournis et que je prends le temps de lire, un référent FEADER, un agent en charge du programme de LEADER, un agent en charge du réseau rural, un responsable en charge des agents de la mise en œuvre, quatre agents en charge de la mise en œuvre du FEADER. La question que je me pose : est-ce suffisant ? Parce que j'apprends comme vous-même en discutant avec les agriculteurs, qu'il y aurait environ 40 dossiers qui seraient bloqués à la DAAF concernant l'installation des jeunes agriculteurs. Quand je regarde, aujourd'hui, le nombre d'agriculteurs qui bénéficient de la mesure 601, il y a à peine 11 agriculteurs sur l'installation des jeunes agriculteurs qui en ont bénéficié. Ce qui représente (j'arrondis) environ 150 000 euros d'aide publique, 0,002% des sommes du FEADER. La question que je pose et l'invitation que je formule c'est que..., oui chaque fois c'est la même chose et tant que je serai ici, je te dirai la même chose et que tu veuilles l'entendre ou pas, et je te dis que la Collectivité, moi j'étais favorable à la prime, vous avez 33 sièges, nous avons 18 sièges, vous pouvez faire voter toutes vos affaires, mais je te dis que tant que je serai élu, je te le dirai. Est-il possible de faire qu'un plus grand nombre d'agriculteurs martiniquais bénéficient de cette mesure 601 et que l'on me dise quelles sont les raisons pour lesquelles ces dossiers sont bloqués à la DAAF? Je répète, dans le dernier document que vous nous avez donné, vous nous dites qu'à la page 15 du document, sur le montant total des sommes, on aurait déjà payé 14 millions de FEADER. De mon point de vue, 14 millions sur 130 millions d'euros, ce n'est pas une performance, mais c'est mon point de vue. Je conçois que d'autres personnes disent que ce ne soit pas le leur, mais c'est le mien. Je vous dis que, aujourd'hui, peut-être qu'on va me donner le nouveau chiffre, je l'attends et j'espère qu'il a progressé, que 14 millions aujourd'hui payés sur 130 millions ce n'est pas un signe de performance. Ce que je souhaite, et je le dis aussi, c'est que s'il faut davantage d'agents pour accompagner les agriculteurs qui n'en ont pas les moyens pour monter et le suivi des dossiers, faisons-le surtout que les sommes sont remboursées par les Fonds Européens. S'il y a des facteurs de blocage notamment sur les agriculteurs qui exercent sur de petites parcelles, c'est bien beau de donner des certificats, des labels, des papiers pour dire qu'on fait un document zéro chlordécone, mais c'est encore mieux quand on verse la subvention pour l'accompagnement des agriculteurs. Et je vous le dis, samedi dernier, j'étais avec les agriculteurs du Mana à Sainte Marie qui souhaitent avoir une nouvelle infrastructure concernant le marché qui se tient tous les samedis matin. Et je me fais ici leur avocat et leur interprète : est-il possible qu'il y ait un cadre de la Collectivité qui se rapproche d'eux - à l'époque, cela se faisait et je l'avais demandé - pour voir dans quelle mesure on pourrait obtenir le financement de ce nouveau marché. C'est tout. J'ai le sentiment de faire mon job quand je vous le dis, mais la décision, elle vous appartient. Donc ce que je voudrais simplement dire, c'est que je considère que nous avons encore des marges de performance en matière d'utilisation des Fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Sinon, je te laisse conclure.

M. Miguel LAVENTURE - Monsieur le Président merci. J'ai envie de remercier chacun. Tous ceux qui, par leur silence, ont montré qu'ils ont compris et qu'ils acquiescent et j'espère qu'ils vont le manifester par leur vote. Mais même aussi celui qui est intervenu parce qu'il pose des questions qui nous donnent l'opportunité pour ceux pour qui cela est utile d'apporter quelques informations complémentaires. Quelques rappels, la Direction des Fonds Européens effectivement a été créée en 2016 de manière à pouvoir rentrer dans la dynamique, nous l'avions déjà vu et nous le reverrons tout à l'heure, dans la projection qui est annoncée par ce premier slide, pour pouvoir faire cette démocratisation qui nous amène à chaque plénière à voter directement. Et par conséquent la mécanique, je répète l'esprit, c'est de dire la CTM est autorité de gestion et donc les instances de la CTM opèrent à tous les niveaux pour que les décisions des Fonds Européens se prennent et ensuite s'exécutent comme il se doit. Par conséquant les dossiers sont déposés, ils sont traités en interne pour pouvoir ensuite être présentés aux instances internes de la CTM jusqu'à la plénière qui est une instance souveraine. Les dossiers sont traités en interne, oui mais avec une limite et il est bien la circonstance là d'en parler, puisque nous venons de voir 17 dossiers FEADER. Il a été retenu au niveau national pour l'ensemble du territoire français que, en ce qui concerne le FEADER le A de FEADER veut dire Agricole, que tout ce qui concerne les dossiers FEADER ferait l'objet d'une instruction par la DAAF. Et le collègue qui est intervenu l'a bien rappelé et par conséquent le nombre de personnes, dans la Direction des Fonds Européens au sein de la CTM, qui s'occupent du FEADER, n'est pas représentatif de l'effort humain qui est mobilisé en ce qui concerne le FEADER parce qu'il y a les agents de la DAAF. Et nous nous souvenons que nous avons voté, nous ici précisément au titre de l'assistance technique, des crédits en plénière pour attribuer à la DAAF environ 1 million deux – je dis de mémoire – de crédit FEADER pour leur permettre précisément de disposer de la ressource. Donc je ne voudrais pas que nous puissions, que ce soit dans la salle où tous ceux qui nous voient ou nous entendent ailleurs, donner l'impression que nous limitons les moyens mobilisés pour le FEA-DER exclusivement à l'identification des quelques personnes qui s'occupent, pour le FEADER, des dossiers au sein de la DFE. Ces personnes que font-elles au titre de la DFE et donc en interne de la CTM, elles reçoivent les dossiers, elles font déjà un premier regard de vérification grossière que ce sont des dossiers qui sont cohérents avec les objets qui sont annoncés; ensuite une fois que l'instruction est terminée, l'instruction vient chez nous et ces dossiers sont présentés - comme c'est le cas ici - en plénière ou en Conseil Exécutif. Et par conséquent, ce petit segment, ce petit temps qu'il y a entre une instruction qui est finie et la décision qui est prise, ça effectivement c'est fait à la CTM. Les personnes que vous avez vues en Commission et je vous remercie d'avoir noté qu'elles ont été systématiquement présentes dans toutes les Commissions qui ont eu à connaître des dossiers FEADER, ces personnes sont des personnes de la CTM, mais elles sont le véhicule après évidemment supervision par elles de ce qui a été fait par les services instructeurs de la DAAF. Deuxième élément, c'est qu'au niveau national aussi et ce n'est pas donc propre à la Martinique partout en France, la même règle a été appliquée, une fois que la décision est prise, disons les 17 décisions que nous prenons ici, mais également toutes celles qui sont prises en Conseil Exécutif, il s'agit ensuite de mettre en musique. Cela veut dire signer des conventions, c'est de nouveau la DAAF et ensuite passer au paiement. Et je remercie le collègue d'avoir souligné la question du paiement. Le paiement, il n'intervient pas suivant les mécaniques d'exécution budgétaire de la CTM. Quand nous exécutons notre budget, que faisons-nous, nous avons un ordonnateur qui est le Président de la CTM avec ses services qui mandatent et qui par conséquent envoient à un payeur qui est le payeur territorial qui paie. La procédure est différente en ce qui concerne le FEADER en Martinique comme dans toutes les régions. Cela veut dire qu'une fois que la décision est prise, celle qu'il y a ce soir si vous voulez voter, la convention ayant été signée, elle est envoyée à une structure que nous connaissons que nous avons tous identifiée qui s'appelle l'A.S.P (l'Agence de Service et de Paiement) qui a été missionnée au niveau national avec comme traduction une convention qui est signée deux fois au niveau de l'autorité de gestion une fois par l'autorité de gestion elle-même c'est-à-dire nous , mais également qui est signée à Paris et qui par conséquent dans la diligence même de la mise en œuvre fait intervenir Paris, mais surtout dans la diligence du paiement régulier quotidien (il y a des collègues qui ont eu l'occasion d'attirer mon attention sur certains paiements qui avaient quelques difficultés à avancer) passent exclusivement par l'ASP. Et c'est vrai que, aujourd'hui, nous-mêmes nous avons une insatisfaction et vous savez puisque cela a été rendu public que le Président a eu l'an dernier un peu à élever la voix au sens physique du mot c'est-à-dire dans des réunions auxquelles il a participé, mais également au sens de l'expression écrite puisque le Premier Ministre a été saisi évidemment le Ministre de l'Agriculture. Il a même été de ceux qui ont conduit l'Association des Régions de France à faire une démarche officielle pour être reçu par le Premier Ministre pour dynamiser les choses; un petit mieux est apparu, mais nous pensons encore – comme disent les gens bien élevés – qu'il y a des marges de progrès qui sont possibles. Oui, j'espère que tout le monde entend y compris ceux qui sont concernés pour que nous puissions avoir des situations meilleures. Et enfin je veux souligner que la dynamique qui est en route en ce moment, elle devrait nous permettre, avec le concours de tout le monde, de faire en sorte que les choses aillent résolument mieux. Et en particulier je reprends une suggestion du collègue qui est importante qui consiste à dire : faisons-en sorte que les agriculteurs qui n'ont pas nécessairement les outils à leurs dispositions ou les moyens ou les organisations puissent être les plus nombreux à déposer leur dossier. Nous avons entrepris deux choses : la première c'est que nous invitons toutes les structures collectives qui veulent servir de relais à s'engager pour cela. Au sein de la DFE il y a ce que l'on appelle une cellule d'appui et cela ne vous étonnera pas que certaines communes peut-être un peu plus rurales que d'autres où on voit avec plus d'agriculteurs que d'autres ont déjà pris l'initiative de désigner tel ou tel de leur personnel pour faire cet accompagnement d'agriculteurs; lesquels ont pris contact avec la DFE, ont reçu une formation, mieux, sont en contact permanent avec la DFE parce qu'ils ne peuvent pas devenir en quelques jours ou en quelques semaines des experts, de manière à ce que les différentes situations concrètes auxquelles ils vont pouvoir être confronté leur donnent la possibilité de donner aux agriculteurs concernés l'envie et la capacité de répondre. Mais nous le faisons aussi avec des structures qui ne sont pas simplement des structures d'élus communaux, mais également avec des organisations professionnelles. Et je redis ici publiquement non seulement pour nos collègues élus, mais toutes celles et ceux qui peuvent nous entendre s'il y a des structures, des groupements, des organisations qui considèrent qu'elles peuvent constituer des interfaces de facilitation, d'amélioration, de dynamisation, de la mise en œuvre des Fonds Européens, qu'elles prennent contact avec la DFE. Bien entendu, il y a le site qui leur permet déjà d'avoir un certain nombre d'informations, mais qu'elles utilisent l'interpersonnel pour que, à travers des réunions, à travers des opérations, à travers des séminaires, l'action puisse se dérouler. Plus il y aura de sachants plus il y aura de connaisseurs, plus il y aura la possibilité d'utiliser les Fonds Européens. Et enfin puisque le collègue nous invite à porter une attention particulière au Mana dont il a pu prendre la mesure, je le remercie de son témoignage de ce qu'il a constaté au cours de ces dernières semaines. Je vais pouvoir lui donner une information qu'il aura tout le bonheur de diffuser sur tous les espaces et pas seulement sur le nord-atlantique que la CTM a pris la décision, sur une demande présentée par le Mana, de satisfaire l'intégralité de la demande qui a été formulée. J'ai sous les yeux le montant qui a été accordé, il s'agit de pouvoir donner à cet outil dont nous tous nous soulignons l'intérêt, les moyens en termes de FEADER, en termes de CTM pour pouvoir faire en sorte qu'il puisse fonctionner de manière satisfaisante avec cet intitulé ô combien sympathique : « Faire du Mana un marché attrayant, moderne et solidaire propice à l'amélioration des conditions de travail. » Ce n'est pas un slogan publicitaire c'est l'intitulé de la demande présentée par la structure que nous avons eu bonheur à satisfaire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 67. Demande d'attribution d'aide européenne et co-financement lié dans le cadre du programme opérationnel FEDER –FSE 2014-2020. Il s'agit de la Commune de Sainte-Anne.

67 - DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNE COMMUNE DE SAINTE-ANNE EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président je suis très heureux que nous puissions évoquer cela parce que nous changeons complètement de domaine et j'espère que là aussi, nous donnerons un signal très fort. Hier, nous avons présenté une opération pour que la dynamique touristique de la Martinique soit renforcée par l'amélioration de la fréquentation. Evidemment cela ne peut se faire que sur les marchés extérieurs en donnant cette impulsion qui permettent à toutes celles et tous ceux qui ont envie de passer des vacances sympathiques, de prendre la décision de venir à la Martinique. Il s'agit maintenant de financer en l'occurrence là une opération qui permet d'assurer ce que l'on appelle un aménagement et une animation du territoire. Puisque c'est un des volets de l'espace d'aménagement touristique de Sainte-Anne, les autres sont actuellement en cours d'instruction pour ceux qui sont les plus avancés ou de mise au point pour ceux qui sont dans des phases d'études. J'espère puisque nous en avons déjà quelques-uns, je le répète, qui sont en examen, en instruction, en études chez nous que nous aurons bientôt de nouvelles propositions de programmation à vous faire. Là c'est l'extension du camping municipal. Le montant du projet est très significatif, il est de 4 495 000 €. Le FEDER intervient pour 1 997 852,80 €, la CTM 943 975,20 €, évidemment le maître d'ouvrage à savoir la ville de Sainte-Anne apporte sa participation qui est estimée à 1 573 272 €. L'objectif est de pouvoir permettre par cet équipement de donner à la commune de Sainte-Anne qui le demande après de nombreuses années de mise au point de cet espace d'aménagement touristique le premier équipement qui en constitue un élément structurant important.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. La commission donne un avis favorable et trouve que c'est une très bonne initiative. Cependant vu le montant important octroyé, la commission pense qu'il serait important que l'on puisse entrer en négociation, en discussion avec la commune pour lui permettre la commercialisation du camping en dehors des Martiniquais. Il serait intéressant et elle propose même qu'elle puisse se rapprocher de l'Espace Sud par exemple puisque cela lui permettrait de pouvoir rentrer dans ses fonds. La question que nous avions posée : était-ce du réaménagement ou de nouvelles structures ? Et c'est effectivement de ce sont de nouvelles structures. Je pense que pour que ce soit rentable (puisqu'on nous dit qu'un camping n'est jamais rentable et pour cela) nous pensions, au niveau de la Commission qu'il faut l'ouvrir à l'extérieur. Et justement tu parlais de rayonnement du territoire cela sera l'occasion d'offrir un autre type d'hébergement.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a donné un avis favorable à ce financement important avec une participation importante de la CTM, faut-il noter.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement et Tourisme.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Un avis favorable également en insistant sur le fait que Sainte-Anne est une commune à vocation très touristique et donc c'est un équipement structurant pour cette commune qui ne dispose pas par ailleurs d'un budget important à la mesure des ambitions que cette ville peut avoir.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Infrastructure.

M. George CLEON - Pas d'avis

M. le Président Claude LISE – Y-a-t'il des demandes d'intervention ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Pour dire qu'en tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, j'ai eu à faire un certain nombre d'actions de sensibilisation pendant le mois de juillet et d'août en partenariat avec les services de l'Office de l'Eau sur la protection des milieux aquatiques. Et je dois dire que cette extension est une réponse fort intéressante aux problèmes du camping sauvage. Vraiment c'est avec beaucoup de satisfaction que j'accueille l'accompagnement de la Collectivité pour l'extension de ce camping au niveau de la ville de Sainte-Anne.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Merci. Tout ce qui est attribution de Fonds Européens c'est-à-dire de l'argent public est le bienvenu. La CTM est autorité de gestion et il y a différents types de Fonds Européens : on a parlé du FEADER, maintenant du FEDER, du FSE si on prend les dossiers. C'est bien, cependant je pense qu'il faudrait que l'Exécutif et que la gouvernance actuelle accepte d'entendre des suggestions qui sont faites de notre bord. Sur la notion de capacité d'utilisation de ces fonds européens, la CTM aujourd'hui « a potentiellement ou même réellement » même s'il faut dépenser et c'est rembourser ensuite à des centaines de millions d'euros aujourd'hui d'argent de l'Europe à distribuer et à attribuer. Je le dis et je le répète parce qu'on a le sentiment que c'est un exploit que de faire passer quelques dossiers de fonds européens quand on entend la vigueur du Conseiller Exécutif. Il y a des centaines de millions d'euros de fonds européens à attribuer aux entreprises martiniquaises, aux initiatives privées mais aussi aux initiatives publiques dont la CTM pourrait également faire partie. La difficulté ce n'est pas l'argent est-il là (il est là) la difficulté c'est comment rendre accessible cet argent à un maximum de porteurs de projets. Il y a des centaines et des milliers de porteurs de projets. Donc quand j'entends le conseiller exécutif que tous ceux qui veulent venir avec des interfaces, venez oui, oui mais il y a une expertise, on n'attribue pas des fonds européens comme on attribue une aide sociale. Il y a une réglementation qui est extrêmement stricte et il y a un niveau d'expertise et de complexité dans les montages des dossiers. C'est pour cela qu'on avait voulu faire une mutualisation à travers un Groupement d'Intérêt Public qui rassemblait à la fois l'Etat plutôt que de distinguer que de séparer. Car finalement, aujourd'hui, au lieu d'avoir justement le rassemblement de ces instructeurs pour le montage de ces dossiers pour accélérer pour gagner du temps, pour gagner de l'énergie pour que les porteurs de projets ne soient pas découragés par le parcours du combattant parce qu'on donne le sentiment que l'argent est là ; oui il est là, sauf que pour le rendre accessible et on le voit bien, le temps qui est pris aujourd'hui pour attribuer allez 20-40 dossiers par rapport au montant des financements disponibles réellement avec un risque de dégagement d'office, la question de l'accessibilité c'est ça qu'il faut entendre. Alors je veux bien qu'on m'explique toutes les théories de comment cela se passe, oui, on le savait, c'est pour cela qu'il fallait mutualiser. C'est peut-être un peu tard de considérer que distinguer aujourd'hui les services instructeurs de la CTM, les services instructeurs de l'Etat séparés chacun de son côté mais qui doivent échanger en permanence, le porteur de projet qui est là, je dois aller où, pourquoi cela prend autant de temps, pourquoi on me demande autant de papiers, je n'ai pas de soutien d'accompagnement, quelles mesures prend la CTM aujourd'hui plutôt que de dire aux gens venez, venez, oui vini mé ki moun ka monté dosiè-a bayo? Quelles structures intermédiaires que vous mettez en place aujourd'hui pour faire en sorte qu'en termes de vitesse, d'accélération parce que je comprends bien votre inquiétude, cette vivacité systématique dès qu'on présente quelques dossiers de fonds européens, se glorifier d'avoir fait passer 40 dossiers quand on devrait faire passer 100 ou 200. C'est bien, bravo, félicitations. Mais moi je pense à tous ceux qui sont en attente, qui n'arrivent pas à avoir d'accompagnement et surtout aux risques du délai de dégagement d'office. Parce que c'est ça la réalité et ce serait grave. Ce n'est pas ce que je souhaite. On ne peut pas considérer ça comme une volonté. On aurait voulu que tout cet argent soit attribué, mais il faut se rendre à l'évidence. L'évidence qu'est-t-elle aujourd'hui : c'est qu'il y a de nombreux porteurs de projets aujourd'hui qui sont livrés à eux-mêmes parce que le dispositif d'accès aux fonds européens ; je ne suis même pas sur les modalités de paiement avec l'ASP parce que ça c'est quand on arrive en bout de chaîne et ça encore l'ASP c'est encore un autre problème, je peux rentrer avec vous dans le détail de l'ASP d'accord, quand on veut rentrer dans le concret de l'opérationnalité, du financement aux entreprises directement. Car je rappelle qu'il faut préfinancer, mais on ne va pas rentrer jusqu'à l'ASP, je parle du simple montage du dossier, de la prise en compte du dossier, du début et de la remise en clé en mains par rapport aux délais qui sont trop importants, qui sont trop compliqués pour un chef d'entreprise lambda qui est compétent dans son domaine et qui n'est pas nécessairement compétent dans le montage des de fonds européens. Et c'est notre rôle politiquement parlant de mettre en place les outils d'accompagnement intermédiaires qui feraient que justement cette accessibilité soit la plus ouverte que possible. Venir en plénière dire à chaque plénière dire, venez, venez, ne remplis pas les dossiers, n'instruit pas les dossiers et n'attribuent pas les dossiers. Donc oui, très bien pour cette fougue, mais il faudrait aussi qu'on se pose les bonnes questions à un moment important ; on va arriver à mi-mandat, quand je dis à mi-mandat, je ne parle pas de votre mandat de gouvernance, je parle du mimandat du PO (Programme Opérationnel) 2014-2020. Oui on va arriver à un moment donné où il faudra faire un bilan d'étape intermédiaire pour savoir ce qui a été consommé et ce qui reste à consommer. Et je veux sortir de la théorie j'ai vu de très bureaux dossiers théoriques, c'est très très bien. Mais il faudra rentrer dans l'opérationnalité. Quand je rencontre le nombre de porteurs de projets que ce soit dans l'agriculture, dans la pêche, dans tout type d'entreprises qui veulent accéder (ils n'attendent que ça de pouvoir accéder à ces fonds européens) et qui se retrouvent aujourd'hui coincés en attente, sans savoir à qui s'adresser, où aller, comment faire, je vous dis, ne le prenez pas comme une critique, mais comme une manière de réfléchir sur un sujet de manière concrète, opérationnelle pour que tout ce qui est potentiel devienne réel. Parce que l'argent est là on ne pourra pas dire le contraire, et après cela va être très compliqué parce que le temps passe. Je voulais le dire encore parce qu'à chaque fois, je suis désolé, on est sur la même rhétorique des mêmes explications, des cheminements. Vous avez fait un choix, vous avez détruit le GIP Martinique Europe Performance. C'est votre choix il faut assumer maintenant la séparation des structures, il faut assurer maintenant les délais plus longs, il faut assurer maintenant des instructions qui sont en aller-retour ou incompréhensibles par l'usager...

M. le Président Claude LISE – Il faudra...

M. Johnny HAJJAR – Non, Monsieur le Président, excusez-moi, les personnes, je n'ai pas beaucoup parlé aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE - Tu n'étais pas là tout le temps

M. Johnny HAJJAR – Peu importe...

M. le Président Claude LISE – Non, cela importe. Tu peux t'exprimer, mais ne redis pas les mêmes choses

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Les Conseillers Exécutifs, tous ceux qui ont pris la parole et je vois que c'est moi que vous voulez interrompre.

M. le Président Claude LISE – Mais non

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Ils prennent tout leur temps et moi je reste jusqu'à quatre heures du matin s'il le faut jusqu'à six heures du matin.

M. le Président Claude LISE – Je t'ai laissé d'exprimer, mais ne redis pas...

M. Johnny HAJJAR – Laissez-moi terminer.

M. le Président Claude LISE – Non, mais on ne va pas redire les mêmes choses. Tu t'es exprimé, on a compris ta position. Collègue

M. Johnny HAJJAR – Je suis désolé.

(Protestations)

M. le Président Claude LISE – Mais non, je le dis à tout le monde collègues, s'il vous plaît.

M. Johnny HAJJAR – Il y a deux heures de cela, je vous ai demandé de faire en sorte que l'on puisse diminuer pour gagner un peu de temps, vous avez dit de laisser. J'ai l'impression que quand c'est dans un bord ils disent ce qu'ils veulent...

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas vrai

M. Johnny HAJJAR – Et nous maintenant...Laissez-moi terminer...

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT s'est exprimé toute la journée, je ne l'ai jamais arrêté.

M. Johnny HAJJAR – Laissez-moi m'exprimer.

M. le Président Claude LISE – Ce que je te demande c'est de ne pas redire plusieurs fois la même chose. J'ai entendu au moins trois fois qu'on a changé de méthode. Oui on a changé de méthode même si tu le dis dix fois, peut-être qu'on a eu tort, mais c'est fait, ce n'est pas la peine de le redire indéfiniment. Si tu veux dire autre chose, continue, mais ne redis pas la même chose.

M. Johnny HAJJAR – Monsieur le Président avec tout le respect que je vous dois, vous n'allez pas non plus me demander de choisir ce que je dois dire ou pas.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – On ne peut pas répéter une même chose, les autres ont aussi à intervenir.

M. Johnny HAJJAR – Attendez chacun est libre, on est dans une Assemblée politique.

M. le Président Claude LISE – Oui, mais le temps n'est pas indéfini. Dans toutes les Assemblées...

M. Fred LORDINOT – On parlait du Galion...

M. Johnny HAJJAR – Est-ce que je peux terminer? Vous voyez le temps que l'on prend? J'étais sur ma fin ;

M. le Président Claude LISE – Termine.

M. Johnny HAJJAR – Le fait de vouloir systématiquement m'interrompre...

M. le Président Claude LISE – Vas-y.

M. Fred LORDINOT – Est-ce que tu vas prendre la parole sur le Galion ?

M. le Président Claude LISE – Collègue, je suis obligé aussi de faire avancer les travaux parce que tu sais aussi comment cela va se terminer.

M. Johnny HAJJAR – Je le conçois parfaitement, mais pour faire avancer les travaux il faut que cela soit de part et d'autre.

M. le Président Claude LISE – Mon cher, il faut aussi que tout le monde soit à l'heure le matin, moi, j'étais ici à l'heure le matin, l'après-midi. Non, je note qui est à l'heure, qui s'en va et revient; moi je suis là en permanence.

M. Johnny HAJJAR – Monsieur le Président, cela fait deux fois que vous me le dites.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas à toi seul que je le dis.

M. Johnny HAJJAR – Ecoutez-moi bien si je ne suis pas là c'est parce que j'ai des urgences et des priorités.

M. le Président Claude LISE – Moi aussi, j'en ai, tout le monde en a.

M. Johnny HAJJAR – Oui, c'est ça le rôle de l'élu. Ce n'est pas à moi de faire le quorum, il y a une majorité.

M. le Président Claude LISE - Collègues...

M. Johnny HAJJAR – Attendez, vous allez décider de mon emploi du temps et de mon planning aussi.

M. le Président Claude LISE – ...Il faut que chacun fasse un effort. Je demande le même effort à tout le monde. Il y a des collègues qui ont demandé la parole, je ne leur ai pas donnée, mais oui, mais oui. Termine ton propos.

(Intervention de M. Fred LORDINOT hors micro) (Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Collègues sur ce point comme sur d'autres. On ne va pas épuiser la question des fonds européens à l'occasion d'une question.

M. Johnny HAJJAR – Je vais terminer parce que...

M. le Président Claude LISE – Termine...

M. Johnny HAJJAR – ...il faut qu'on termine.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue LORDINOT, laisse ton collègue HAJJAR terminer, il est en train de...

M. Johnny HAJJAR – Je vais conclure.

M. le Président Claude LISE –Vas-y conclus.

M. Johnny HAJJAR – Je ne le dis pas à vous, mais je le répète, *pèsonn pékay anpéché mwen palé*. Je veux dire la liberté de s'exprimer je suis un élu comme vous-même et aucune pression, je vous dis plus on va tenter de faire une pression sur moi, plus on va essayer de faire le major sur moi, cela ne va pas marcher...

M. le Président Claude LISE – Personne ne fait de major sur toi. Il ne faut pas exagérer.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Je ne parle pas du Président de l'Assemblée, j'entends des choses à côté, mwen ka di zot sa pèsonn pékay anpéché mwen palé é ki andidan-an ki déwô-a. mwen di dwa a lapawol mwen ka palé...

M. le Président Claude LISE – Collègues, calmons-nous.

M. Johnny HAJJAR – Non, je suis un pacifique et je suis pour l'amour, mais je suis contre toute forme de pression et de domination donc on ne va pas sur un chemin dominé.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Collègue, personne ne fait pression sur personne là.

M. Johnny HAJJAR – Je ne parle pas du Président...

M. le Président Claude LISE – Il faut qu'on avance.

M. Johnny HAJJAR – Monsieur le Président...

M. le Président Claude LISE – Termine.

M. Johnny HAJJAR – ...permettez-moi... Je suis dans une Assemblée....

M. le Président Claude LISE – Laissez le collègue finir.

M. Johnny HAJJAR – …et je représente une minorité. Au nom de cette minorité, je ne m'adressais pas à vous, je m'adresse aux paroles que j'entends, derrière dans mon dos, assez désagréables.

M. le Président Claude LISE – J'ai demandé que l'on te laisse parler. Finis.

M. Johnny HAJJAR – D'accord ? Ça ne marche pas...J'ai le sentiment qu'il y a de la pression sur moi qui ne marche pas paske mwen kay kontinué.

M. le Président Claude LISE – Continue, termine. Collègues s'il vous plaît. Tout le monde est fatigué maintenant, cela va être ainsi...

(Brouhahas)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît (la cloche sonne) il faut qu'on se calme. Je vous signale qu'on a fait environ deux tiers de ce que l'on a à faire. Cela veut dire qu'on a un tiers des questions encore. Alors chacun doit faire un effort bon dieu. Termine s'il te plaît, termine ton propos. Tu as terminé ?

M. Johnny HAJJAR – Vu la situation, je vais conclure en disant simplement le bilan viendra au moment où on va faire le point précisément. J'ai essayé à travers mon intervention sans... et je le répète, nous n'avons, nous minorité, nous Martiniquais rien à gagner que des fonds européens repartent. Personne ne le souhaite, personne n'en a envie J'ai essayé de faire des suggestions pour vous dire attention le risque que vous prenez aujourd'hui par rapport au manque d'accessibilité de ces fonds est dangereux. Alors on peut rester dans sa tour d'ivoire, garder une sorte de conviction suprême intérieure et considérer que... vous avez la majorité faites ce que vous voulez, nous aurons la conscience tranquille de vous avoir avertis, sensibilisés en permanence, parce que nous souhaitons autant que vous que ces fonds européens soient utilisés par les entreprises martiniquaises

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. En tous les cas, moi je voudrais féliciter tout le personnel des fonds européens qui ont rattrapé un retard considérable. Entre 2014 et 2016, 2% avaient été mobilisés, aujourd'hui les administratifs font un boulot énorme. Donc effectivement on entend le tout et son contraire. Cela veut dire qu'il y a de l'argent, il faut venir les gens et en même temps les dossiers sont difficiles à monter. Il faut que l'on sache. Quand je sais que j'ai des porteurs de projet en tant qu'élue, je ne viendrais pas dire comme je suis de la minorité – à d'autres endroits je suis de la minorité – je prends mon bâton de pèlerin et j'aide le porteur de projet à aller voir qui de droit. Et cela me fait rigoler quand on me parle de quorum parce que dans d'autres instances aussi nous ramenons le quorum. Vous avez été élus aussi bien c'est la minorité et la majorité qui font le quorum. Si vous ne voulez pas vous ne faites pas. Il faut arrêter de faire croire aux gens que le service des fonds européens ne se mobilise pas. Chaque fois que l'on rencontre Monsieur NEMA sous la direction de Monsieur MESNIL, les dossiers nous sont présentés et ils évoluent. Moi j'en ai vu arriver. Aujourd'hui effectivement on a plein de dossiers agricoles, mais on a eu l'agréable surprise de voir une petite entreprise GIOLDI menée par un jeune martiniquais qui aujourd'hui obtient des fonds européens. Mais est-ce que cette difficulté vient seulement des fonds européens? Cette difficulté vient dès qu'il faut se mettre en tant qu'entreprise. C'est vingt ans pour avoir un rendez-vous à la Chambre de Métiers, c'est vingt ans pour avoir un rendez-vous à la Chambre de Commerce. Ceci n'est pas propre seulement... Oui, oui si vous êtes tous des fonctionnaires et que vous ne savez pas comment fonctionne une entreprise, il faut savoir qu'aujourd'hui un jeune qui veut monter une entreprise, quand il demande un rendez-vous à la Chambre de Métiers, il en a pour un mois ; quand il demande à la Chambre de Commerce, il en a pour un mois juste pour obtenir son immatriculation. Il faut arrêter de faire croire que c'est la CTM qui ne fait rien, qui bloque les dossiers. Il faut arrêter. Moi aussi en tant qu'élue que je sois de la majorité ici, que je sois de la minorité ailleurs, je rencontre des porteurs de projet et je m'attelle à leur expliquer comment faire. Quand je ne sais pas, je harcèle les services pour leur demander comment faire. Et la même réponse m'a été apportée dans d'autres instances où je suis. En tant qu'élue même si tu es dans la minorité, tu dois venir, tu peux venir demander aux administratifs de t'aider et c'est ce que je fais. Alors loin de dire : ce n'est pas que je ne veuille pas que les fonds ne soient pas attribués. Au contraire, aidez la Collectivité à aider les porteurs de projet plutôt que pointer tout ce qui est négatif parce que c'est possible qu'il y ait des dossiers qu'on n'arrive pas... Regardez sur Saint-Pierre, moi j'ai rencontré le Maire de Saint-Pierre qui se plaignait tous les quatre matins qu'il n'avait pas de dossier, qu'il n'était pas aidé, mais il ne faisait que des demandes télévisées aucun dossier écrit n'était ici. Une fois que son dossier est arrivé, il a été traité. Il faut se préoccuper de savoir si les dossiers effectivement sont déposés au bon endroit. Est-ce que les dossiers ont les bons documents. Il faut arrêter de raconter aux gens que vos dossiers sont bloqués, que vos dossiers ne font rien. Vous allez faire croire que nos administratifs se tournent les pouces, ce qui est faux. Moi j'ai vu avancer des dossiers entre 2016 et 2018. Et oui on doit se glorifier même si on en fait 40, 40 ce n'est pas 0. 40 ce sont toujours 40 dossiers qui sont 40 porteurs de projet qui sont satisfaits.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègues, pour la dernière fois, je vous demande, il y a quantité de dossiers qui ont une incidence financière. Si nous voulons chaque fois et je le dis aussi aux collègues de la majorité, si vous voulez répondre chaque fois indéfiniment aux attaques

de la minorité qui bien entendu à un moment donné va s'en aller et on va se retrouver obligé de suspendre la séance, continuons un débat qui ne va jamais finir. Moi je vous demande une chose, c'est d'être un peu pragmatique et à partir de maintenant que l'on passe au vote des dossiers principaux. Je demande à tout le monde de faire un exercice de synthèse sinon on ne va pas s'en sortir, collègues, ce soir. Je ne sais pas comment le dire encore. Il nous reste un tiers des dossiers à voir. Il est 20h39 on dirait que personne ne le comprend.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues, pour ne pas accentuer effectivement y compris les effets d'hypoglycémie, parce que le médecin est mieux placé que moi pour les apprécier, ne pas répondre à tous les propos y compris ceux qui sont à mon avis, délibérément de la provocation. Mais j'ai quand même trop la pratique des assemblées et de certains acteurs pour succomber à ce qui est quand même un petit piège assez facile, parce que 'après une fois qu'on a fait ça, ils considèrent qu'ils sont dans un incident, ils se cassent. Les gens qui disent qu'ils veulent l'aider parce qu'ils veulent les fonds européens, ils n'auront pas leur argent parce que la programmation ne sera pas intervenue. Ce sont des manœuvres que l'on connait. Je ne vais donc pas céder à la provocation. Je vais simplement dire que, comme l'a exprimé Marie-Line LESDEMA, si vous avez, les uns et les autres, l'envie sincère et pas simplement proclamer de circonstances en plénière parce qu'il y a la télévision, d'aider des porteurs de projet, prenez rendez-vous avec le porteur de projet et la cellule d'appui des fonds européens qui se trouve à l'immeuble Pyramide Route des Religieuses. Si vous avez – vous pouvez commencer déjà par aller sur le site Internet – l'envie sincère de faire en sorte que les choses aillent mieux puisque vous appelez de vos vœux le mieux (c'est ce que j'entends) organisez des réunions avec des porteurs de projet éventuels, nous allons les rencontrer. Quand je dis, nous, ce n'est pas moi l'élu, les techniciens. Je veux simplement dire qu'aujourd'hui, il y a, semble-t-il une bonne mécanique qui est en bonne voie : au moment où nous parlons au total il y a quand même plus de 250 dossiers qui ont été traités alors évidemment en plénière on ne voit qu'environ, entre ¼ et un 1/5 des dossiers puisque la plupart des dossiers sont traités en Conseil Exécutif et c'est tant mieux. Je veux répéter ce que le Président a déjà dit, nous n'allons pas revenir sur le choix qui a été fait de mettre la démocratie comme principe de gestion des fonds européens. Cela veut dire que nous n'allons pas revenir à une confiscation de la décision des fonds européens entre deux personnes : un Président d'assemblée – enfin, d'institution car à l'époque c'était le Conseil Régional – et un Préfet ; nous n'allons pas revenir à cela.

(Applaudissements)

Cela ne sert à rien d'essayer de dénigrer ce qui se passe parce que c'est la démocratie qui est en marche. Et chacun voit ici que cette démocratie, elle est en plus pédagogique. Parce que c'est bien qu'il y a la télé, parce que chacun voit que ceux qui sont en train de faire du dénigrement tout en disant qu'ils souhaitent le bon aboutissement des fonds européens, ils essaient d'instiller dans l'esprit de chacun que l'on n'y arrivera pas et sont en train de faire ce que l'on appelle les prophéties auto-réalisatrices. Cela veut dire qu'à force de répéter que l'on n'y arrivera pas, créer les disfonctionnements pour que l'on n'y arrive pas et bien *nou pékay tonbé an sa*. Nous allons continuer notre bonhomme de chemin de manière très résolue avec les équipes techniques et administratives et nous allons fonctionner. La DAAF qu'il y ait GIP ou pas qu'il y a de GIP, qu'il y ait DFE ou pas, elle a sa mission nationale. Ce n'est pas le fait d'avoir mis une DFE qui change le système; l'ASP en Martinique comme ailleurs, même mieux contrôlée qu'ailleurs va donc donner les résultats que nous souhaitons et pour

le reste, nous fonctionnons. Monsieur le Président, je pense que sur la base de ces rappels, nous pouvons passer au vote.

M. le Président Claude LISE – Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre...

M. Jean-Claude DUVERGER – Monsieur le Président, je veux juste dire pour le vote j'ai tellement entendu ce qui se passe, je ne reviendrai pas là-dessus, peut-on donner à l'Assemblée et à nous-mêmes un document, la date de signature avec l'Etat sur la gestion des fonds européens. Juste peut-être demander cela. Il y a une date de signature distribuée à l'ensemble des élus ici, la date de signature par l'Etat à partir du moment où on met à disposition de la Collectivité, pour nous comme pour les autres. C'est tout.

M. Miguel LAVENTURE – On passe au vote Président. Il a demandé, on va traiter sa demande.

M. le Président Claude LISE – C'est pris en compte par le Conseiller Exécutif. Le vote est acquis, il n'y a pas eu d'opposition. Nous passons au point 68. Il s'agit d'une demande d'aide européennes au titre de la mesure 43 – Port de pêche, site de débarquement, hall, criée et abris, tout ça dans le cadre du programme FEAMP 2014-2020. J'ai prononcé le mot port de pêche, j'espère qu'on ne va pas reprendre tout le débat sur le port de pêche... ? Il y a des mots que j'ai peur de prononcer maintenant. Vas-y.

68 - DEMANDE D'ATTRIBUTION DAIDES EUROPENNES AU TITRE DE LA MESURE 43 - PORT DE PÊCHE, SITES DE DEBARQUEMENT

M. Miguel LAVENTURE — Monsieur le Président l'avantage c'est d'avoir, je pense, épuisé toutes les motivations d'interventions sur la problématique port de pêche. Nous sommes là sur une problématique de programmation et comme chacun aura apprécié, nous avons, puisque c'est la procédure, bien positionné le plan de financement dans la décision qui est intervenue un peu plus tôt dans la journée. Maintenant il s'agit de prononcer la programmation et donc, la proposition consiste pour le port de pêche du Marin, pour un coût total éligible de 742 728 €, de se prononcer pour une attribution du FEAMP à hauteur de 445 636,80 €, la CTM intervenant pour 148 545,60 et pour le port de pêche de Grand Rivière, dont le coût total éligible est de 1 959 256,55 €, une attribution du FEAMP de 1 175 553,93 € avec une contrepartie CTM de 391 850,31.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA – Avis favorable

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une Commission qui veut émettre un avis pour aller vite ? Que les commissions s'annoncent et qu'elles donnent leur avis.

M. Michel BRANCHI – Bien entendu nous émettons un avis favorable, parce que ce dossier s'inscrit dans un ensemble où pour cette session de notre plénière nous avons mis en œuvre 15,4 millions d'investissement au total, nous avons mis en œuvre 8 millions de fonds européens dont 4,6 millions dans l'agriculture. Notre commission rejoint de celle de Madame

LESDEMA pour féliciter les agents des fonds européens de l'effort d'accélération qu'ils ont accompli.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une autre commission qui veut émettre un avis ?

M. Raphael MARTINE – Oui Président, la commission Politique de la Mer Programme réunie le 6 octobre a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui veut intervenir là-dessus ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – J'ai deux informations à apporter, on ne peut pas parler après le rapporteur, la première c'est que j'ai entendu parler de démocratie, il me semble qu'à l'heure actuelle que dans le dispositif fait par vous-même celui qui attribue les fonds pour la CTM c'est le Président du Conseil Exécutif. Celui qui attribue les fonds pour l'Etat c'est le Préfet. Donc, la seule chose qui change dans l'ancien dispositif ce n'est pas qu'il y ait deux personnes entre eux, c'est que dans l'ancien dispositif GIP Martinique Europe Performance il y avait un seul bateau, le personnel travaillait en direct personnel d'Etat et personnel CTM, mais là vous avez décidé de faire deux bateaux différents chacun navigue à son rythme, à sa vitesse et avec son type de fonctionnement propre. Donc je ne vois pas où la démocratie s'est installée puisque les deux mêmes personnes dont vous parlez ce sont les deux mêmes autorités qui, jusqu'au bout, vont attribuer les fonds européens. Je pense qu'il vaut mieux pour la population au lieu d'avoir des affirmations qu'il y ait des démonstrations qui soient faites. Le deuxième élément que je veux évoquer pour aller dans le droit fil de mon chef de groupe Jean-Claude DUVERGER, le document que nous sollicitons parce que, il faut le savoir le vote du Programme Opérationnel 2014-2020 ne veut pas dire que cela a commencé en 2014. Comme vous le savez il y a un deuxième document qui s'appelle le DOMO (DOcument de Mise en Œuvre) et c'est lui qui décide du moment du démarrage de l'attribution des fonds européens parce que les règles sont précisées. Et ce que demande le collègue Jean-Claude DUVERGER et le groupe c'est justement cette date de vote du DOMO de mise en application effective du DOMO et on va voir que celui-ci n'a pas commencé en 2014, mais au dernier trimestre 2015. S'il y a eu sur un mois 2% de dossiers étudiés, je dis que c'est magnifique que, en un mois, l'ancienne gouvernance ait réussie à faire valider 2% de dossiers quand je vois la réalité de ce qui se passe aujourd'hui. C'est une information au grand public pour que l'on comprenne bien qu'entre Programme Opérationnel et son Document de Mise en Œuvre, ce sont deux documents différents, deux dates différentes et cela explique pourquoi aujourd'hui on est dans cette situation.

M. le Président Claude LISE – Alors on a déjà entendu cela. Collègues, je redis que maintenant on essaie d'attribuer ce que l'on peut attribuer le plus rapidement possible. C'est ce que je propose. Surtout collègues, n'entrons pas...

M. Yan MONPLAISIR – Pas de polémique.

M. le Président Claude LISE – Je vous demande de ne pas rentrer dans des débats puisqu'on a déjà eu ces débats X fois et que chaque fois qu'il y aura un élément, il y aura un contre élément, etc. et on ne va pas s'en sortir. Alors je te donne la parole en te demandant d'éviter de faire rebondir s'il te plaît.

M. Yan MONPLAISIR – Président, ce n'est pas ça du tout l'esprit c'est plutôt pour aller dans le sens du propos que tu viens de tenir. Si on se demande et si on essaie de faire passer des messages et si on essaie de se dire oui tout va bien, on est les meilleurs, on est satisfait. Bien évidemment personne ne peut s'auto-satisfaire, d'ailleurs ce serait une erreur que de se satisfaire du rythme de consommations des crédits aujourd'hui. Si on essaie de dire que rien ne va ce n'est pas non plus vrai. Si on doit relativiser les choses et les regarder avec un peu d'objectivité, les choses vont mieux et le rythme de consommation s'est accéléré, c'est un constat. Le deuxième constat puisqu'on en est au fait de faire des témoignages, moi j'ai rencontré au Ministère des Outre-Mer le directeur de Cabinet de la Ministre, j'ai évoqué avec lui le problème des fonds européens. Et il m'a dit que, certes, il était souhaitable que la consommation s'accélère mais qu'il n'était pas inquiet pour la Martinique. Comme je le dis quelques fois, je compare la Martinique à l'effet du benchmarking avec les autres, il m'a dit par contre je suis plus inquiet pour la Guadeloupe. Alors relativisons un peu les choses, soyons un peu objectifs Si pour nous cela va mieux que pour d'autres c'est que cela ne va pas si mal que cela. Et au lieu de nous auto-flageller, au lieu d'essayer de dire... parce que ce n'est pas bon de... je le dis de manière constructive, c'est normal quand on est dans l'opposition d'essayer de dire, vous auriez pu faire mieux, c'est normal, mais ne mettons pas dans l'esprit des Martiniquais ou ne tentons pas de mettre dans l'esprit des Martiniquais que les choses ne vont pas bien, elles devraient et elles pourraient aller mieux si ensemble nous faisons les efforts, mais les choses ne vont pas si mal que cela . et effectivement sur ce problème des fonds européens et dieu seul sait que je le fais amicalement quelquefois, quelquefois moins amicalement avec mon collègue et néanmoins ami Miguel LAVENTURE ici même en public j'ai eu à dire, mais je ne peux pas aujourd'hui ne pas faire le témoignage de ce qu'un effort réel a été accompli de ce qu'il y ait une accélération de consommations et de ce que je peux reporter des témoignages que j'ai et qui ne viennent pas de la Martinique que quand on nous compare aux autres territoires d'Outre-Mer nous sommes considérés comme étant parmi les meilleurs.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je propose que l'on passe au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 94, modification de délibération. Peux-tu résumer s'il te plaît ?

94 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17-421-1 DU 14 NOVEMBRE 2017 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE CARAIBES LOGEMENTS A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 987 472,00 € DESTINE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX AU LIEU-DIT « RESIDENCE LE MORNE VERT » A DUCOS

M. Miguel LAVENTURE – Président, nous sommes vraiment dans le parallélisme des formes, c'est-à-dire ce que l'on nous demande est purement d'ordre administratif dans les formulations. Il y a une garantie d'emprunt qui a été donnée à une société de constructions de logement, la Société Caraïbes Logement dans les conditions habituelles pour un montant défini. Dans la rédaction du contrat des garanties, la Caisse des Dépôts demande que l'on puisse intégrer l'indication du numéro de contrat de prêt. Par conséquent on est dans le perfectionnement d'un document administratif...

M. le Président Claude LISE – Un détail. Je pense que tout le monde est d'accord. Nous n'allons pas faire un débat dessus, un numéro à ajouter. D'accord ? Je considère qu'il n'y a pas d'opposition ? C'est adopté. Nous passons au 96. Le point 95 avait déjà été vu. Donc, demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel FSE-INCLUSION 2014- 2020.

96 - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 - MDFSE N°201604453 - AB STRATEGIE -"RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE TRACÉE DANS UN SITE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET D'ACTIVITÉS DE FORMATION"

M. Miguel LAVENTURE – L'attribution en question c'est une attribution en termes d'ajustement d'une convention qui a déjà été établie, la structure qui est une association AB Stratégie a déjà fait l'objet d'une décision favorable pour la mise en œuvre d'une opération d'intervention au titre du Fonds Social Européen. L'idée est à sa demande de pouvoir ajuster essentiellement les calendriers de mise en œuvre de cette opération puisque c'est un décalage dans le temps l'opération démarre plus tard évidemment finit plus tard que ce qui avait été prévu avec les ajustements financier correspondant. Rien de véritablement différent de ce qui avait déjà été décidé, mais qu'il faut maintenant repositionner.

M. le Président Claude LISE – Tout le monde est d'accord. Il n'y a pas d'opposition là-dessus ?

Adopté à l'unanimité. Je remercie le collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Je propose que nous ne privions pas les collègues de la soif qu'ils ont d'avoir des informations sur les fonds européens...

(Protestations)

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Vous n'avez pas vraiment soif du vrai savoir ils préfèrent en faire une découverte personnelle, mais je reste à leur disposition pour leur faire des commentaires privés une fois qu'ils l'auront reçue et leur éviter ainsi les contresens d'interprétation.

M. le Président Claude LISE – Miguel, on leur laisse ce plaisir solitaire. Nous te remercions beaucoup d'avoir tout fait pour exposer dans un minimum de temps ce que tu avais à dire. Et c'est le même exercice que va devoir tenter de faire le collègue BOUTRIN qui malheureusement intervient à une heure très tardive. Je lui donne la parole tout de suite pour la question n°36. Il s'agit d'un avenant à une convention.

36 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE RE-QUALIFICATION DES QUARTIERS DEGRADES VILLE DE FORT-DE-FRANCE

M. Louis BOUTRIN – Je pense que là où il y a une volonté il y a un chemin. On devrait pouvoir passer ces 23 dossiers ce soir. Premier dossier c'est un avenant à la convention pluriannuelle pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés sur le territoire de la ville de Fort de France. C'est un projet qui a été présenté en décembre 2011, il y a une convention pluriannuelle qui a été signée le 17 décembre 2011 qui porte sur les quartiers de Sainte-Thérèse; quasiment 6 ans après la signature de la convention, le projet avait quelques peines à se mettre en œuvre, donc aujourd'hui, je ne reviens pas sur les difficultés financières de la ville de Fort de France qui devenaient un obstacle à un investissement général et à la mise en œuvre du programme. Il est apparu nécessaire qu'il y ait une réduction du projet pour qu'effectivement il puisse se poursuivre. Donc, la réunion technique partenariale qui s'est tenue en février 2017 a réaffirmé la nécessité de re-calibrer le projet pour le maintenir parce que c'est nécessaire et également pour le poursuivre. Il a fallu donc redéfinir les priorités d'interventions qui sont compatibles dans le cadre de ce programme afin d'intervenir et de lancer les opérations qui étaient les plus matures en 2017. En effet, la date limite d'engagement des opérations était fixée au 31 décembre 2018, de cette année. Donc, le présent avenant va nous permettre à la fois de redéfinir un projet qui soit compatible avec ce programme tout en respectant l'ambition du projet puisque, on le sait bien, ces quartiers méritent une requalification. Chers collègues, il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer cet avenant et également à ce que la CTM puisse participer au financement des actions pour un montant de 40 510 €. Vous avez le dossier complet avec le plan de financement, je ne vais pas reprendre l'ensemble du dossier. En ce qui nous concerne, il y a deux décisions à prendre, c'est l'engagement de la Collectivité et 2^{eme} engagement, c'est participation au financement au programme d'actions.

M. le Président Claude LISE – Je propose une méthode, collègues, on ne va pas demander chaque fois que les Commissions, etc., les Présidents ou les représentants de commissions qui ont quelque chose à dire lèvent la main et disent, la commission untel donne un avis favorable, terminé, sans date, etc., Il faut aller au plus rapide maintenant. Y a-t-il une commission qui a quelque chose à dire ? Sinon je donne la parole à la collègue LESDEMA qui la demande.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci Président. C'était une précision Le collègue a parlé de Sainte-Thérèse, étant vaste, pour une information plus globale j'aimerais bien savoir où se passe le projet sur Sainte-Thérèse. Oui, s'il te plaît, cela peut te paraître logique, mais j'ai besoin de savoir. Merci.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Chère collègue, il y a un impératif de temps, vous voulez que l'on puisse avoir une approche analytique du dossier. Les plans sont dans le dossier et la réponse à ta question est dans le dossier.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Cher collègue, les personnes qui écoutent ne savent pas, donc je veux savoir d'où tu parles de Sainte-Thérèse. Merci.

M. le Président Claude LISE – Tu comprends, si tu maintiens cette position, tu vois j'ai déjà le collègue HAJJAR qui lève le doigt et chacun va demander un détail dans le dossier. Moi je veux bien, tu maintiens cette demande où on essaie d'aller à l'essentiel ?

Mme Marie-Line LESDEMA – Si je ne maintiens pas personne ne maintient non plus.

M. le Président Claude LISE – Mais oui...

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – J'enlève ma question et je vais retourner dans le truc et je vais essayer d'expliquer aux gens de Sainte-Thérèse comment faire. Merci.

M. le Président Claude LISE – Voilà. Collègue... Mais non, elle a retiré.

M. Louis BOUTRIN – La réponse est dans le dossier page 11.

M. le Président Claude LISE – Voilà. On est supposé avoir lu les rapports. Mais non, je comprends parfaitement qu'on veuille..., mais nous sommes dans une situation exceptionnelle. Collègues, est-ce que l'on peut passer au vote sur une affaire aussi simple ? Oui on peut passer au vote ?

(Intervention hors micro de Johnny HAJJAR)

M. le Président Claude LISE – Pour demander un détail là-dedans ?

M. Johnny HAJJAR – C'est quoi la réponse ?

M. le Président Claude LISE – La collègue l'a demandé.

M. Johnny HAJJAR – Mon intervention était déjà programmée.

M. le Président Claude LISE – Mais la sienne aussi.

M. Johnny HAJJAR – Je ne suis pas lié à...

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA, tu as la parole d'abord...

Je vais te la donner... Mais non si personne ne veut faire un effort moi cela m'est égal, je peux rester jusqu'à trois heures du matin, mais je dénoncerai les gens qui vont partir à partir de maintenant. Tu as la parole.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, je suis ton avis et je retire ma question. Marie-Line LESDEMA enlève sa question. Merci.

M. le Président Claude LISE – Tu maintiens la tienne ?

M. Johnny HAJJAR – Oui je maintiens la mienne, Monsieur le Président. Vous m'excusez d'allonger les débats. Vous allez pouvoir dire à l'extérieur que c'est à cause de moi si cela dure longtemps. Si ça vous arrange tant mieux. Ce n'est pas grave. Non, parce que je

m'excuse, nous sommes dans une Assemblée politique ce sont des dossiers importants qui ne concernent pas nos personnes propres et quand on est élu on est élu pour être là à quatre heures du matin ou à cing heures du matin. Peu importe. Moi j'ai vécu des plénières où je restais à minuit et alors, cela fait partie du boulot. Pour moi, je considère qu'il n'y a pas d'heure. Ceux qui ne peuvent pas rester ne restent pas, ceux qui peuvent rester restent. Vous portez des jugements sur X ou Y. Là on est sur un dossier important, on est sur du relogement de familles défavorisées par rapport à de l'habitat indigne et vous voulez que j'accélère juste parce que ceux qui étaient avant nous ont pris tout leur temps pour parler les trois bouchées sur la RD, sur la RN, sur la. Excusez-moi, j'ai le droit de pouvoir défendre aussi les habitants du quartier de Sainte-Thérèse ...Je vais très simplement faire mon intervention. Et je comprends et je suppose que le Conseiller Exécutif compte tenu de sa charge effectivement c'est peut-être difficile d'apporter un certain nombre de précisions, mais il est important, ce dossier est important. Parce que c'est pareil laisser dire des choses qui sont des contrevérités je ne peux pas, j'ai du mal. D'abord il s'agit d'un avenant à une convention qui existait certes depuis 2011 c'était une convention globale. Le deuxième élément que je veux apporter c'est que les difficultés de mise en œuvre de cette opération ne sont pas liées aux difficultés financières de la ville contrairement à bien sûr, mais l'argument ne va jamais changer. Elles sont liées à des difficultés de mise en œuvre opérationnelle. Quelles sontelles? Je rappelle que nous sommes sur trois niveaux de dispositif pour que les gens puissent comprendre très simplement. Il y a ce que l'on appelle l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui est une structure d'Etat qui financent le Renouvellement Urbain, l'Habitat indigne c'est pour cela que l'on appelle l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Ils ont mis en place depuis 2011 sur le renouvellement urbain, le renouvellement économique, le renouvellement de l'habitat et des quartiers plusieurs dispositifs différents. Le premier s'appelle le PDRU (Programme de Développement et de Rénovation Urbaine). Le deuxième s'appelle le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés). Puis il y a un troisième dispositif qui arrive et qui s'appelle le NPNRU (Nouveau Programme National de la Rénovation Urbaine) Comme ce sont des dispositifs complexes, je suis désolé, je ne vais pas rentrer dans les détails, l'Etat a voulu les simplifier. Les anciens le PNRQAD dans lequel il y a ce que l'on appelle des RIAD (Renouvellement des Îlots Anciens Dégradés) pas dans les quartiers, mais des îlots. Et ce que l'on vous demande de voter là c'est un îlot justement où on parlait à Sainte-Thérèse, c'est l'îlot PORRY. Et l'objectif de ce qui est financé là c'est de financer 12 LLS (Logements Locatifs Sociaux) pour des familles qui vivaient dans ce que l'on appelle en gros de l'habitat indigne. Donc c'est un dossier très important et excusez-moi de prendre le temps d'expliquer aux gens qui n'ont pas le dossier en mains de quoi il s'agit. Aujourd'hui les opérations qui n'ont pas pu être mises en œuvre opérationnellement pour des raisons simples d'indivision – vous savez c'est le plus grand mal aujourd'hui dans les municipalités - pour pouvoir parler des opérations de relogement, il faut avoir la maîtrise foncière c'est-à-dire être propriétaire du terrain. Et quand vous avez de petites parcelles il ne suffit pas, donc il faut acheter toutes les parcelles. Et vous avez vu le quartier Sainte-Thérèse par rapport au TCSP. Et oui cela a été difficile, cela a été fait, mais les problématiques d'indivision ont allongé les délais de mise en œuvre de ce RIAD (Renouvellement des Îlots Anciens Dégradés) dans le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés). Ce qu'il faut bien comprendre là ici c'est que les opérations anciennes ne sont pas perdues, elles vont passer dans le NPNRU, dans le nouveau dispositif qui va regrouper les trois derniers dispositifs dont je parlais. La ville de Fort-de-France est aujourd'hui en phase d'expérimentation dans un dispositif de préfiguration du nouveau Programme de Développement et de rénovation urbaine qui va reprendre les autres opérations.

Par contre effectivement si ce dispositif PRNQUAD finit le 31 décembre 2018. Il faut financer cette opération qui va être très opérationnelle parce qu'il va falloir faire l'acquisition, démolir, reconstruire pour que ces 12 familles de l'îlot Porry puissent véritablement à travers ce que l'on appelle un GIP (Groupement d'intérêt Public) qui est un bras armé qui s'appelle Fort-de-France 2020 le bras armé de la ville de Fort-de-France sur cette opération. C'est un dispositif d'Etat qui impose plusieurs partenaires, Etat, ville et CTM. C'est pour cela que ce dossier passe là. Et c'est un financement anciennement Région qui est devenu naturellement un financement CTM. Ce que je veux dire pour conclure, pour aller vite et simple, c'est que nous souhaitons quand même parce que la CTM ne peut pas simplement être un partenaire fantôme. Je le dis parce que vous avez reçu un courrier en 2017 pour lequel le GIP n'a reçu aucune réponse. Aucun représentant politique de la CTM n'est venu en Comité de Pilotage avec l'Etat. Et c'est aussi la raison pour laquelle je pense que vous avez peut-être un manque d'informations sur ce dossier. Il y a eu une réunion technique au dernier trimestre 2018; l'objectif c'est de faire voter ce financement de 40 000 de participation de la CTM pour permettre à ces 12 familles puissent retrouver demain un habitat digne et respectable à travers la résorption de l'habitat insalubre dans lequel elles se trouvent. Pour terminer mais c'est vraiment de manière très pragmatique, vous comprenez pourquoi je ne peux pas ne pas prendre la parole. Dans la délibération qui a été votée enfin qui va être votée par vous-mêmes ici quand j'ai relu le projet de délibération, l'objectif n'est pas de rester en Autorisation de Programme mais c'est de mettre les 40 510 Euros en crédit de paiement, ils sont déjà en Autorisation de Programme depuis 2011 au niveau de la Région transférée à la CTM. La proposition que je fais pour que cela soit très opérationnel pour que vraiment ces familles ce soir puissent se dire enfin notre dossier va avancer c'est de pouvoir dire que dans la délibération au lieu de parler d'Autorisation de Programme de faire en sorte que ces 40 510 euros soient en crédit de paiement sachant que toutes ces opérations du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés ne vont pas disparaitre, ils vont rentrer dans le nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Voilà les informations que je voulais apporter et préciser que cela concerne l'îlot Porry comme je l'ai déjà dit et les 12 familles en question pour le relogement dans un habitat digne. Voilà Monsieur le Président et je m'excuse d'avoir été un peu long, mais je ne peux pas ne pas prendre le temps d'expliquer ces éléments qui me paraissent essentiels à la réussite de ce projet.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Monsieur le Président m'a demandé est-ce que l'on peut retirer ce dossier ? Parce qu 'effectivement il faut que l'on sache.

M. le Président Claude LISE – Si tu estimes qu'on ne peut pas en discuter de manière approfondie on peut l'enlever.

M. Louis BOUTRIN – Ma réponse...

M. le Président Claude LISE – Attends, il y a des dossiers qui peuvent passer vite parce qu'ils sont simples, si on me dit qu'un dossier pose des problèmes complexes.

M. Johnny HAJJAR – Quels problèmes il pose ? 40 510 €?

M. le Président Claude LISE – Attends à partir du moment où j'ai le sentiment qu'il y a des difficultés, je dis enlevons le dossier, mais il me dit...

M. Louis BOUTRIN – Alors ma réponse...

M. le Président Claude LISE – Mais non, ne me réponds pas ainsi, j'essaie de faire ce que je peux j'ai dit si... J'entends il n'y a pas eu de concertation, il n'y a pas eu ça... alors je dis si c'est ça on l'enlève. Maintenant si on ne l'enlève pas, essayons de conclure...

M. Louis BOUTRIN – Président je vais essayer d'apporter des éléments...

M. le Président Claude LISE – Ou sa demande est possible ou elle n'est pas possible, mais on ne va pas rentrer dans des explications indéfinies. Vas-y.

M. Louis BOUTRIN – Monsieur le Président au regard de ce qui vient d'être dit, vous avez un rapport et il y a des contrevérités que je ne peux pas laisser passer. Ce qui a amené effectivement à revoir la programmation c'est le fait que la ville avait des difficultés financières cela arrive à tout le monde - et qu'on n'a pas pu mener les programmes. Il y a eu une réunion qui s'est tenue en février 2014 ce n'est pas nous entre le Préfet, le Maire de Fort-de-France et la DEAL qui ont conduit effectivement à revoir la programmation dans le cadre de ce projet. Le projet, je me permets maintenant puisque j'ai été un peu expéditif et je m'en excuse auprès de Marie-Line LESDEMA, concerne effectivement le quartier Sainte-Thérèse à la page 9 il y a l'ensemble du schéma à partir de la voie du TCSP, le quartier Renéville et également le quartier Calebasse sud et le faubourg (inaudible) tout ce périmètre est concerné et vous avez en vert sur ce schéma le périmètre de l'OPA. Voilà une opération, Monsieur le Président que l'on ne peut pas renvoyer, c'est 5,5 millions, nous apportons une contribution en autorisation de programme à hauteur de 45 000 euros. Chers collègues, n'entrons pas dans des polémiques, il y a une opération à caractère social nécessaire pour les habitants de la ville de Fort-de-France, mais cela serait une autre commune, nous aurions eu le même réflexe. Je vous demande d'accompagner favorablement cet avenant qui vous est demandé aujourd'hui d'approuver.

M. le Président Claude LISE – Je mets aux voix.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question suivante qui est la question 70.

70 - MODERNISATION DE L'ACCES ROUTIER AU NOUVEAU CASERNEMENT DES POMPIERS DE RIVIERE-SALEE LIEU DIT CHEMIN DE LA CANNERAIE

M. Louis BOUTRIN – modification de l'accès routier au nouveau casernement des pompiers de Rivières salée lieu-dit chemin de la Canneraie. C'est une demande de subvention tout à fait exceptionnelle puisqu'il vous est demandé d'allouer une subvention d'un montant de 95 352 € à la ville de Rivière Salée pour la réfection de la voie d'accès au nouveau casernement des pompiers au lieu-dit la Canneraie. Vous avez dans le dossier à la fois le courrier de la ville de Rivière–Salée en date du 6 juillet 2017, vous avez les explications en ce qui con-

cerne les caractéristiques de l'opération, le montant prévisionnel c'est 119 191 € HT, la CTM, si vous en êtes d'accord va allouer une subvention exceptionnelle de 80 % soit 95 352 € et la ville apporte une contribution de 23 839 €. Voilà chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur ce projet d'accès routier.

M. le Président Claude LISE – Qui veut intervenir ? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – La Commission Infrastructure : avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Pas d'autres avis ? Pas de demande d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE - Nous passons au point 71

71 - REAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR

Il s'agit d'une réaffectation d'une subvention qui avait déjà été allouée à la ville de Saint-Piere pour la toiture du stade Gabriel SUVELOR. La ville a écrit à la CTM pour que l'on puisse réaffecter les sommes à un autre projet qui s'appelle métamorphose rue Victor HUGO dans le cadre du programme ACRC 2012 − 2013. Il vous est proposé Cher collègues, d'allouer cette subvention pour un montant de 42 750 €. Alors, j'ai juste une explication à donner puisque les sommes qui avaient été allouées dans le cadre de l'aide de l'ACRC ne sont pas tout à fait les mêmes que celles que l'on vous demande. Puisque vous avez, à l'époque une participation à 95% de la CTM et la ville ne peut prétendre qu'à 80% du montant hors taxe. Ce qui va diminuer la participation qui passe de 45 000 à 36 000 euros. Ce que l'on vous propose pour la différence c'est à titre exceptionnel et dans le cadre de l'ACTC maintenant de donner une nouvelle subvention de 6 750 euros au titre des opérations d'intérêt territoriales. Ce qui nous permettra d'avoir la somme globale nécessaire effectivement à la réaffectation. Voilà chers collègues, si vous avez besoin d'autres explications, bien sûr il y a une levée par décision du Conseil Exécutif, la déchéance a été levée lors du Conseil Exécutif du 07 décembre 2017.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes ? Collègue ?

M. Georges CLEON – La Commission Infra BTP a émis un avis favorable

M. le Président Claude LISE – c'est une question simple. Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

M. le Président Claude LISE - Nous passons au point 72

72 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DE POTEAUX ET DE BOUCHES D'INCENDIE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. Louis BOUTRIN - Oui, ce sont des travaux d'installation pour, à la demande de la ville du Saint-Esprit, c'est une opération d'intérêt territoriale pour la mise en place de poteaux et de bouches d'incendie. La ville souhaite, dans le cadre de sa politique d'équipement, une subvention pour effectuer des travaux d'installation de 23 poteaux et bouches d'incendie sur le territoire communal pour remplacer les équipements existants qui sont actuellement abimés. Le montant total de l'opération s'élève à 62 000 €, la ville apporte 20 % soit 12 400 € il vous est demandé, chers collègues de donner un avis favorable à cette demande à hauteur de 49 619 €.

M. le Président Claude LISE – Collègue

M. Georges CLEON – La Commission Infrastructure : avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 73

73 - PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DU FRONT DE MER DE FOND LAHAYE

M. Louis BOUTRIN – c'est une passation d'un avenant à la convention quadripartite qui concerne l'aménagement de la rive gauche du front de mer de Fond Lahaye à Schœlcher. Alors, Ce dossier, chers collègues, c'est un dossier stratégique pour la ville de Schœlcher. J'ai rencontré à trois reprises le Maire avec les services. Schœlcher c'est la porte d'entrée du nord caraïbe et ce dossier tardait à sortir puisque, effectivement, c'est un dossier comme vous le constatez l'estimation prévisionnelle c'est pratiquement six millions d'euros hors taxe. Il va falloir faire des études et ce qui est l'objet de la convention tripartite à hauteur de 300 000 € hors taxe. Donc ce sont des études pour la maitrise d'œuvre, des études hydrauliques, des études de courantologie et puis des études de trafic au niveau du quartier Fonds Lahaye. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est d'apporter un avenant pour à la fois modifier les conditions financières de la convention mais également la durée de validité de cette convention. Vous avez dans le dossier, la participation de la CTM, la proposition que l'on vous fait

aujourd'hui, compte tenu de ce que je viens de brosser, il vous est proposé la passation d'un avenant à la convention passée entre l'Agence des 50 pas, la CACEM, la Ville de Schælcher et la CTM, qui, effectivement est subrogée au droit du Département pour les études et lors de sa séance du 17 septembre, le Conseil Exécutif avait émis un avis favorable. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cet avenant.

M. le Président Claude LISE – Commissions ?

M. Georges CLEON – La Commission Infrastructure a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Pas de demande d'intervention ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Simplement il s'agit d'un projet à optimiser puisqu'il faut répondre de façon pertinente aux attentes en quelque sorte des pêcheurs de Fond Lahaye. De plus le Conseiller a indiqué tout à l'heure l'intérêt qu'il y a parce qu'on est dans la porte de la Caraïbe. On a bien vu qu'une étape est franchie, il faut passer à la phase suivante qui concerne plus particulièrement la convention qu'il y a à signer pour les travaux puisqu'il s'agit de ça. La convention travaux d'ailleurs est déjà en cours et il s'agit de formaliser le cadre administratif, juridique et financier pour avancer. L'idée c'est que la demande qui est formulée c'est que la maquette financière doit être arrêtée rapidement, le plus vite possible étant entendu que cela fait quinze ans que cela dure cette affaire. Il est temps qu'on avance et que l'on puisse l'inscrire véritablement dans le programme territorial de la pêche. Merci.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 74

74 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES

M. Louis BOUTRIN — l'EAT de Petit Macabou sur le territoire du Vauclin. C'est un dossier qui doit passer chez le collègue LAVENTURE puisqu'il y aura une demande d'aide FEDER à l'appui. Nous devons examiner le dossier aujourd'hui, de manière à ce qu'effectivement... puisque là encore vous avez vu les financements qui sont proposés. Donc, en juillet dernier, vous avez validé le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la CTM qui serait le coordonnateur de ce projet d'aménagement touristique sur le territoire de Petit Macabou et l'Anse Cola. Vous avez le montant de l'opération avec le plan de financement, 202 540 € soit 65 % du FEDER, la mesure 8-2, la CTM intervient à hauteur de 109 060 € qui représente 35 %. Donc, le projet de convention que vous avez déjà adopté mérite d'être effectivement complété. Il vous est demandé, chers collègues, dans le cadre de la mise en place de cette EAT, d'approuver le lancement des études techniques et la mise en œuvre qui va permettre d'accompagner la ville du Vauclin pour la viabilisation et la réalisation des futurs équipements pour un montant global de 311 600 €. Le collègue CLEON est obligé de sortir.

M. le Président Claude LISE – Ne peux-tu pas nous présenter les deux autres plans de financement ? Pour qu'on ait un vote global.

75 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES

M. Louis BOUTRIN - L'EAT tant attendu de la ville des Anses d'Arlet à Grand Anse, c'est pareil, le montant c'est 379 295 €, nous intervenons à hauteur de 132 753 € soit 35 % du montant global avec du FEDER sur la mesure 8-2 à hauteur de 65 %. Donc, chers collègues, il vous est demandé là encore de vous prononcer sur ce projet qui concerne l'EAT de Grand-Anse.

76 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES

M. Louis BOUTRIN - Dernier EAT qui concerne la ville de Sainte-Anne c'est pour l'espace d'activité ludique sur le secteur de la pointe du Marin. Là encore, vous avez une opération d'un montant de 284 000 €, HT, du FEDER pour 65 % soit un montant de 184 600 €, la CTM interviendra à hauteur de 5 % soit 99 400 €.

M. le Président Claude LISE – Sur ces trois plans de financement, collègues.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – La Commission Infrastructure a émis trois avis favorables.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Il faudrait noter au procès-verbal que la collègue LEBRAVE est sortie.

M. le Président Claude LISE – Oui le collègue LARCHER est sorti aussi. Tout cela a été noté.

Mme - Et moi précédemment pour le dossier du Saint-Esprit.

M. Louis BOUTRIN – Nous allons demander au collègue du Diamant de sortir également puisque le dernier projet d'aménagement d'espace touristique c'est l'EAT du Diamant.

77 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE PRO-GRAMMATION ET DE CONCEPTION, POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'EAT DE LA ZONE TOURISTIQUE DU SECTEUR LA CHERRY – O'MULLANE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU DIAMANT EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE DU FEDER

M. Louis BOUTRIN – Je suis déjà passé au dossier 77 Président, excuse-moi. Le dossier qui concerne l'EAT du Diamant. L'opération, le plan de financement pour les études complémentaires, on doit prendre une aide à maitrise d'ouvrage, le montant c'est 241 538 € HT, nous intervenons à hauteur de 35 % il vous est demandé d'allouer une subvention de 84 538 € HT pour pouvoir mener les études complémentaires.

M. le Président Claude LISE – Nous votons sur l'ensemble.

<u>Mme CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable pour ce dossier qui vient d'être présenté.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, juste une petite remarque quand tu fais sortir les autres membres je me rends compte que Fort-de-France, nous ne sommes pas sortis. Donc la délibération... Je lui pose la question parce que nous ne sommes pas sortis.

M. Louis BOUTRIN – Il faut revoter Président.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Le collègue HAJJAR et moi-même, nous ne sommes pas sortis et le collègue CHARPENTIER-TITY. Nous sommes environ quatre là.

M. le Président Claude LISE – La délibération pour...

M. Louis BOUTRIN – pour l'avenant requalification des quartiers dégradés.

M. Johnny HAJJAR – Je ne suis pas au GIP. Je ne suis pas membre du GIP. Je peux sortir si cela vous arrange. Il faut qu'on soit sérieux. Je sors si vous voulez.

M. le Président Claude LISE – Il y a une collègue qui a posé simplement la question.

M. Johnny HAJJAR –J'ai le sentiment que les 12 logements, là parce que depuis tout à l'heure j'entends retirez le dossier parce que je ne suis pas sorti. Je ne suis pas au GIP. Vous voulez que je sorte, je sors.

M. le Président Claude LISE – Calme-toi bon dieu. La collègue a posé la question...

M. Johnny HAJJAR – Il n'y a pas de contrevérités. Il ne connait pas le dossier.

M. le Président Claude LISE – La collègue a posé la question par précaution bon dieu. Mais c'était par précaution qu'elle a demandé ça. Arrête, mais tu fais une histoire...

(Intervention hors micro de Johnny HAJJAR)

M. le Président Claude LISE – Tu fais une histoire inutile. Mais non c'est trop tard. Cela concernait tout à l'heure. Mais qu'est-ce qui lui arrive ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Voilà pourquoi il faut un service juridique propre à l'Assemblée, Monsieur le Président. Voilà pourquoi il faut un service juridique propre à l'Assemblée!

M. le Président Claude LISE – Vous sortez ? Si les autres sont sortis sortez. Nous refaisons le vote rapidement ne perdons pas de temps. Nous recommençons le vote pour le cas où.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Faites rentrer les collègues et donnez-leur des calmants éventuellement. Dossier 78. Je vous jure que la prochaine fois, on fait ça sur trois jours. Tout le monde peut rentrer. C'était une précaution, on ne sait jamais. C'est tout.

78 - CREATION DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DES SPORTS DE NATURE (CTESI), ELABORATION DU PLAN TERRITORIAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DES SPORTS DE NATURE (PTESI) ET DU PLAN TERRITORIAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PTIPR)

Merci Président, il s'agit de créer des espaces, sites et itinéraires de sport nature. Il s'agit également d'élaborer le pan territorial des espaces sites et itinéraire de sport nature mais également d''élaborer le plan territorial des itinéraires de promenades et de randonnées. Chers collègues, vous avez des dénominations qui doivent être changées au regard de la mise en place de la CTM avec ue commission territoriale maintenant des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. La composition doit être actualisée et nous devons également lancer une élaboration du plan territorial des espaces sites et itinéraires, nous devons réviser le plan territorial des itinéraires de promenades qui doit être inclus dans ce plan territorial des espaces et sites et itinéraires. Voilà ce que nous vous invitons à faire. Donc, il vous est proposé 1, de changer les dénominations, 2, d'approuver l'élaboration du plan que vous avez dans le dossier, 3, d'approuver la révision du plan territorial d'itinéraire des promenades et randonnées. 4, de procéder à la création de la création de la commission des Espaces sites et itinéraires relatif aux sports de nature. Il vous est demandé également de donner mandat au Président de l'Assemblée pour désigner les Conseillers Territoriaux qui vont. Représenter l'Assemblée à cette commission. Voilà, chers collègues ce que nous vous invitons à faire.

M. le Président Claude LISE – Avis de Commissions ?

M. Marius NARCISSOT – Président, la Commission Sport a émis un avis favorable par rapport à ces dispositions parce qu'elle a estimé que cela permettait d'anticiper des conflits en termes d'utilisation de ces espaces, de valoriser l'environnement et surtout de contribuer à une meilleure répartition de la vision de ces sites. Nous avons une question qui est quand même importante parce que sur les réseaux sociaux, et on voudrait s'adresser au collègue BOUTRIN, pour qu'il nous dise parce qu'on entend dire que seulement six sentiers de randonnées sont ouverts, qu'en est-il exactement et combien de sentiers sont actuellement praticables. Sur le dossier de la grande randonnée qu'en est-il avec le parc naturel ? Nous tenons aussi à remercier Madame LECOURT qui nous a expliqué et présenté ce dossier et qui nous a montré l'intérêt et les enjeux derrière tout cela. La Commission tenait à le souligner. Merci encore aux collaborateurs pour leur participation.

M. Louis BOUTRIN - Cher collègue, rapidement ta question me permet et nous permet de tordre le cou, cela avait déjà été posé une première fois à une idée qui circule sur les réseaux sociaux. Certes, nous sommes effectivement la cible toute trouvée pour mettre en cause les actions que nous menons dans l'entretien des sentiers de randonnées. Malheureusement les auteurs de ces papiers ne pratiquent pas la randonnée. C'est la risée de tout le monde. Sauf que nous avons une obligation morale et politique de rétablir la vérité. Nous allons mettre sur le site de la CTM cette carte, elle sera réactualisée à chaque fois et sur cette carte, vous avez la possibilité (ce n'est pas nous qui l'avons faite, mais faite par l'ONF, qui assure la gestion des sites pour le compte de la CTM. En ce qui concerne les sentiers qui sont ouverts, tous les sentiers sont ouverts sauf quatre, je dis bien quatre que je vais vous citer : Un, qui est fermé pour les raisons que vous savez puisque nous avons voté le transfert domanialité et avec ce transfert nous avons voté le financement des travaux de génie civile pour pouvoir réparer le Canal des Esclaves. Ce canal, compte tenu de la dangerosité du site est actuellement fermé pour travaux. Il y a trois autres parcours qui sont partiellement fermés. Il s'agit de la boucle Sainte Cécile puisqu'il y a eu récemment un éboulement qui permet d'emprunter une partie, mais on ne peut pas faire la boucle. Il s'agit également sur le territoire de la commune de Fort-de-France juste en face du camp de Balata ce que l'on appelle le Morne Césaire qui est fermé sur une partie seulement du sentier à cause d'entretien que nous sommes en train de réaliser. Puis bien sûr la portion Carabin qui arrive au morne Jacob. Quand vous faites la trace des Jésuites vous descendez jusqu'à la rivière du Lorrain et vous avez une autre boucle qui vous permet d'aller jusqu'au Morne Jacob. Sur la fin de ce parcours, il y a effectivement quelques difficultés qui ont amené à fermer partiellement cette partie. Sauf qu'on ne peut pas admettre que, régulièrement nous sommes attaqués en disant qu'on ne s'occupe pas des sentiers et que tous les sentiers sont actuellement fermés. Ce n'est pas sérieux, mais nous avons récemment encore été interpellés. Alors Ceux qui nous écoutent nous allons mettre sur le site de la CTM l'ensemble des randonnées qui sont praticables. Je dis bien praticables, tous les sentiers sont praticables en dehors des quatre que je viens de citer.

M. Marius NARCISSOT – Merci collègue pour ces précisions. Parce que Président je tiens à le dire, au sein de la commission, le dossier de la grande randonnée présente un intérêt particulier dans le levier sport tourisme que nous mettons en place. Et notre collègue Marie-Line LESDEMA qui est en charge, au sein de la commission de piloter le groupe de travail sur cet aspect devra monter en charge auprès des associations. Donc cette réponse était importante pour nous. Merci collègue.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote. Pas de problème ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 79. Il s'agit de l'avis de la CTM sur la nouvelle composition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Martinique.

79 - AVIS DE LA CTM SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL CSRPN DE LA MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN - Il s'agit d'un dossier qui est très attendu par les acteurs à la fois étatiques et les autres partenaires. Il s'agit de donner la nouvelle composition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel qui donne son avis sur pas mal de dossiers. Donc chers collègues vous avez la proposition qui vous est faites avec les scientifiques et ceux qui ont souhaité faire partie de cette commission, et certains, je crois qu'ils sont au nombre de deux, vous avez ça dans le rapport qui n'ont plus la disponibilité. Donc il vous est demandé d'adopter la délibération et d'approuver la composition de ce conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Martinique dont la liste est annexée à la délibération.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des avis particuliers ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 80, dispositif d'aide de la CTM à l'emploi matelots.

80 - DISPOSITIF D'AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE A L'EMPLOI MATELOTS

M. Louis BOUTRIN - On va passer au dossier pêche. Régulièrement la CTM apporte son soutien financier pour l'emploi de matelots, donc vous avez en page 2 du rapport le bilan de l'année précédente, le nombre de bénéficiaires, depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui. Avec le montant global soit 51 bénéficiaire jeunes martiniquais qui ont bénéficié de l'aide territoriale à l'emploi de matelot qui s'appelait avant l'AREM Pour un montant total de 90500 euros donc chers collègues, il vous est demandé aujourd'hui d'adopter l'emploi de matelots qui s'appellera non pas l'AREM mais la ATEM. Et vous avez dans le dossier, les différents noms des matelots concernés.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des avis particuliers ?

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable de la commission Pêche.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Nous avons un avis favorable, mais l'aide est attribuée aux matelots ou aux patrons pour pouvoir payer des charges sociales des matelots ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – C'est dans le dossier, mais pour aller vite c'est 300 euros par an pour les matelots, mais ce ne sont pas eux qui ont la somme, mais les patrons à qui on donne l'aide pour la formation des matelots. C'est une aide pour la formation des matelots.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — Merci. Après ce débat houleux sur la pêche tout à l'heure, je voudrais quand même attirer l'attention de nos collègues sur les faibles montants mobilisés en 2017 et en 2016 qui commence la chute et à quoi est-ce lié; puisque le nombre de marins pêcheurs enrôlés c'est toujours environ 780; d'après ce que je sais, il y a environ 160 matelots et on forme des jeunes à l'école maritime et on constate que cette somme qui est utile à nos marins pêcheurs n'est pas utilisée. Alors ce que je vais formuler comme souhait sans énerver personne, c'est qu'il y ait un dispositif qui soit mis en place pour aller vers les patrons pêcheurs pour expliquer le mécanisme et inciter à l'embarquement de ces matelots. Ce sont des jeunes. Y a-t-il beaucoup de papiers que l'on demande? Je ne sais pas trop. Pourquoi cela ne fonctionne pas? Mon inquiétude c'est qu'une mesure que nous approuvons n'arrive pas à destination des bénéficiaires. Je souhaiterais très gentiment demander qu'il y ait des mesures, peut-être un courrier qui soit adressé, des réunions qui soient faites. J'ai vu de grands spécialistes qui agissent, le collègue LARCHER pour ne pas le citer est très actif, on le voit sur les questions de pêche pour que les jeunes bénéficient de ces mesures.

M. Louis BOUTRIN – Président, je suis obligé malgré tout, j'essaie de respecter ta volonté, de présenter les dossiers assez rapidement. Par contre quand il y a une question, j'ai quand même l'obligation d'apporter les éléments qui sont déjà dans le dossier. Ce qui me permettra pour répondre de manière très concrète à l'intervention précédente de dire parce que ce qui vient d'être dit mérite effectivement un petit correctif. Cette aide concerne la formation de jeunes matelots qui vont obtenir un BEP Maritime pêche, mais également pour les patrons pêcheurs qui sont les propriétaires embarqués et qui obtiennent le brevet capacitaire. Le financement qui a été alloué et le nombre de jeunes qui vont, de jeunes matelots (qui pour certains n'étaient non déclarés) vont pouvoir maintenant entrer dans des processus à la fois de formation et pour que l'on puisse les employer est porté dans le tableau. Dans le tableau, depuis 2009 on a mis en place ce dispositif. Quand vous regardez les chiffres à partir de 2010 il y avait quatre bénéficiaires, 211 quatre, 2012 deux, 2013 quatre, 2014 six. Il y a une année exceptionnelle qui a été l'année 2015. Mais les deux années qui suivent on a doublé ce qui se faisait avant puisqu'on est à neuf et huit avec les sommes qui correspondent. Donc nous ne sommes pas dans des démarches systématiques de comparaison ce qui se faisait avant, ce qui se fait maintenant ce qui a lieu de dire c'est qu'il y a une nécessité d'accompagner la profession en professionnalisant de jeunes matelots qui sortent en mer, mais qui sont le plus souvent non déclarés. Et c'est ce que l'on veut faire et c'est cet accompagnement qui me semble primordial au-delà de tout esprit de polémique puisqu'il s'agit de création d'emploi en allégeant le coût du travail pour les patrons pêcheurs. Voilà ce que je voulais dire sur ces questions.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, je ne veux pas rentrer dans la polémique, et je vous dis que j'ai tout mon temps. Je vous le dis, on a tellement tout notre temps que, aujourd'hui, il n'y a pas de quorum et c'est l'opposition qui fait le quorum. Nous avons tout notre temps, donc il ne faudrait pas non plus que le Conseiller Exécutif comme à son habitude avec une forme d'arrogance dise que l'on raconte n'importe quoi. Je constate qu'il y a un tableau que j'ai lu et qu'en 2016 on a versé 18 000 euros, en 2015, 24 000 euros, en 2012, 12 000 euros en 2013, 7 500 euros et en 2017, 2 000 euros. Je demande gentiment ce qui se passe, je ne fais pas de polémique, je demande pourquoi. Je n'ai pas les chiffres pour 2018, s'il les a, qu'il me le dise aujourd'hui à fin octobre on a versé tant et je me réjouis avec lui que la mesure bénéficie aux patrons et à ceux pour lesquels la mesure est votée. Mais lorsqu'il prend ce ton un peu péremptoire pour faire croire que moi, je dis n'importe quoi, moi je lui dis une fois de plus d'arrêter comme ses collègues le lui ont dit tout à l'heure. Peut-il nous dire en 2018, combien d'argent on a versé.

M. Louis BOUTRIN - Non, je n'ai pas de chiffre en ce qui concerne 2018. Je n'ai pas non plus l'intention d'aller répondre au collègue qui a démontré depuis sa première intervention en plénière, lors de la plénière d'installation, toute la Martinique l'a vu, a démontré ses intentions. Aujourd'hui soit – et il faut qu'il me laisse parler – on considère, Monsieur le Président, chers collègues, que le débat politique se résume à ce que l'on voie systématiquement dans des plénières à des joutes oratoires ou effectivement à des invectives. Oui à ce moment-là effectivement il ne faut pas être étonné que les Martiniquais se désintéressent de la politique. Mais je crois qu'il y a une autre logique et c'est cette logique de responsabilité qui a été la nôtre depuis le début. Oui nous nous sommes en responsabilité, nous avons des comptes à rendre et nous rendons les comptes le moment venu. Mais pour l'heure systématiquement avoir des attaques à la personne, je ne répondrai plus aux attaques parce que ça c'est la partie visible de l'iceberg, la partie cachée c'est de la lâcheté sur les réseaux sociaux où je suis attaqué personnellement et on retrouve les mêmes propos sur les différents réseaux sociaux que les propos qui sont tenus ici. Alors définitivement ce n'est pas ma conception du débat politique, je te laisse au ras des caniveaux nauséeux, je ne te rejoindrai pas làdessus, je ne répondrai plus jamais.

M. Fred LORDINOT – Collègue, écoute-moi BOUTRIN ;

M. Louis BOUTRIN – Mé non, ou pékay enprésyoné pesonn.

M. Fred LORDINOT – Non c'est toi qui achètes des voitures à 40 000 euros. L'argent du contribuable, tu l'as pris au PNRM pour acheter une voiture de 40 000 euros pour tes amis...

M. le Président Claude LISE -S'il vous plaît.

M. Fred LORDINOT – Moi, je te dis aujourd'hui tu sais il faut qu'on se respecte!

M. Louis BOUTRIN – Voilà le niveau du débat politique on a déjà répondu à cette question

M. Fred LORDINOT – Si tu te rappelles en 2015, j'assume tous mes propos et je te dis il faut que tu nous donnes les rapports écrits de tes voyages insensés et inutiles en France. Moi je

te demande, aujourd'hui, en tant que membre de l'assemblée de nous faire un rapport écrit sur toutes les missions qui te sont payées par la Collectivité en France...

M. Louis BOUTRIN –Tu demanderas à l'ensemble.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Oui, puisqu'aujourd'hui, tu te promènes beaucoup avec l'argent du contribuable.

M. le Président Claude LISE – Calmons-nous, collègue.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – C'est le niveau du débat politique une mission à l'extérieur, voilà ce qui est véhiculé au niveau de la population. Je refuse de descendre dans le caniveau avec le collègue LORDINOT et c'est définitif.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Essayons de clore l'incident. Parce qu'il est tard, nous sommes tous énervés et que cela va dégénérer. Chacun a ses raisons et il y a d'autres lieux peut-être pour vous exprimer sur ce différend. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne suis pas énervé du tout. Je voudrais que les collègues comprennent un matelot est embarqué par un patron. Tu peux être matelot tant que tu veux bien sûr il y a de la formation, l'aide c'était pour permettre à des patrons d'aider... je me rappelle c'est partie de BOLINOIS et après on a poursuivi cela. L'aide c'était pour aider les patrons, on me parle de formation, on peut former, mais tu peux être matelot, il te faut être embarqué par un patron et les patrons parfois ne font pas la démarche parce qu'ils ne pensent pas... ils ont des difficultés pour payer des charges sociales. Quand tu embarques un matelot, il faut le dire à la direction de la mer. Toute la formation c'est vrai, mais l'aide si on veut que ce soit utilisée c'est aider ceux qui peuvent embarquer des matelots. Vous avez an lo moun fomè ki pa batjé. Il faut que les patrons l'embarquent. Et même si c'est deux pêcheurs tou lé dé patwon jou-a yo pati a dé, ni yonn ki ni an stati de matlo. Pa ni dé patwon anlè an bato. Je veux dire ce n'est pas rentrer en guerre mais essayer de savoir comment beaucoup plus de personnes peuvent bénéficier de cela, comment permettre – je me rappelle à un moment il y a des patrons qui ont dit qu'ils ne voulaient pas embarquer comme matelots des femmes. Il fallait discuter avec eux. Dans la réalité il faut les entendre, il faut demander aux patrons de bateau, pourquoi vous n'utilisez pas beaucoup plus ça. Mais si on dit que c'est pour les matelots, il y a des patrons qui ont payé avec des parts de pêche lé yo vini épi pwason-an yo ka ba'w an lo ou ka vann-li ou ka fé lajan'w sé sa yo ni. Dans la réalité, si on n'arrive pas à motiver, à aider les patrons pour qu'ils embauchent de plus en plus de matelots, on perd notre temps. Donc c'est une proposition. En quoi dire ça c'est attaquer des gens?

M. le Président Claude LISE – Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE – Monsieur le Président merci. Là non plus je ne serai pas très longue juste en complément des propos du collègue DUVERGER, je voudrais dire que le dispositif existe depuis 2008. De 2010 à 2015 c'est un dispositif que nous avons tenté de faire vivre. Il est difficile pour les patrons pêcheurs d'embaucher des matelots, de payer les charges et ensuite de recevoir l'aide de la Collectivité. Nous leur avons fait savoir qu'il n'est pas possible de faire autrement. Il faut qu'ils aient déjà embauché, qu'ils aient déjà payé le rôle

d'équipage, déjà payé les charges sociales pour que la Collectivité vienne en aide ensuite. Je voudrais juste dire, mais vraiment très sereinement qu'il y a des erreurs dans le tableau. Par exemple si je prends le chiffre de 2017 où il y a eu neuf bénéficiaires cela ne fait pas 2 000 euros. On a un peu regardé ce tableau en commission Politique de la Mer, mais je me suis davantage penchée dessus et il y a quelques erreurs. Mais ce n'est pas cela. Ce qu'il faut que nous nous disions aujourd'hui tous ensemble c'est qu'il faut faire vivre ce dispositif. Il a été amélioré en 2013, là il y a une autre proposition d'aller plus loin avec les bateaux qui vont plus aux larges, ceux qui vont sur le plateau guyanais. Il faut que nous nous arrangions pour que l'information passe et que davantage de patrons utilisent ce dispositif qui est mis à leurs dispositions. Et je crois que c'est ça que nous devons faire tous ensemble. Le bilan depuis 2008 ce n'est pas fortement utilisé, en tout cas ce n'est pas comme la Collectivité Régionale d'abord puis la CTM depuis trois ans aurait souhaité que cela le soit. *An nou gadé ansanb koumannyè nou ka fé paske sé boug-la yo bizwen sa*. Merci.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît la parole est au collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER – Merci Président. Je ne reprendrai pas les termes du collègue DUVER-GER et ce sont des termes tout à fait justes. Mais effectivement il y aura une aide pour les patrons notamment pour les charges sociales On sait très bien que la formation avec le patron ne suffit pas, il faut que ce soit une formation en alternance, puisque le matelot est amené à devenir patron et pour être patron il faut passer par l'école d'apprentissage maritime forcément. Autant une fois pour toutes que ces jeunes qui seront pris en charge parce que le patron il va assurer un tutorat forcément ceux qui seront pris en charge qu'ils aillent aussi en alternance, à l'école d'apprentissage maritime. S'ils vont à l'école d'apprentissage maritime il faut les aider, parce qu'ils n'iront pas à la pêche, ils ne pourront pas toucher, ils n'auront rien pour subvenir à leurs besoins. Et c'est ce que nous avons mis à l'Espace Sud en mettant en place un diplôme de niveau V, un BEP Agroalimentaire en prenant des marins pêcheurs, puisque je ne sais pas si vous avez vu cela à la télé et en les formant. Il y en avait 15 en tout, il y en a 13 qui ont passé l'examen, qui ont réussi et qui ont aujourd'hui l'équivalence d'un BEP Agroalimentaire et cette formation n'existe qu'en Martinique. On a dû se battre pour que ce diplôme soit reconnu au niveau de l'Etat Français. C'est bien pour vous dire qu'il y a toutes ces actions à mettre en place. Il faut aider la profession parce que, aujourd'hui la pêche artisanale ne suffit pas, nous n'arrivons pas à couvrir 35 % de la consommation en Martinique nous sommes obligés d'importer. Alors il faut travailler en ce sens, il faut réfléchir et je pense qu'on aurait dû organiser un séminaire, une réflexion ici à la CTM autour de la mer, autour de l'économie bleue, autour de la pêche.

M. Louis BOUTRIN – Président, c'est la proposition qui a été faite tout à l'heure et je rejoins le collègue LARCHER pour que l'on puisse se pencher de manière spécifique et non pas à travers un dossier de manière rapide sur des problèmes réels avec des propositions, des préconisations pour que l'on puisse améliorer les dispositifs qui existent actuellement. Nous sommes tout à fait favorables à organiser cela.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Président, dans ce dossier puisqu'il s'agit d'améliorer un dispositif, à l'avant-dernière page il est indiqué dans le dernier paragraphe juste avant le tableau: « Dans le cadre de la modification du dispositif d'autant que l'entreprise de pêche ou le propriétaire du navire peut bénéficier d'une aide reconductible deux fois pour un CDI et une fois

pour un CDD au lieu de cinq années. » Pourquoi réduire dans ce cas ? Pourquoi ne pas maintenir ces cinq années d'accompagnement pour cette aide ?

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au collègue MARIE-SAINTE qui l'a demandée.

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est tout juste pour faire une communication puisque je n'ai pas le droit de participer à votre débat, mais apporter des informations. D'abord c'est en complément de ce qu'a dit notre collègue Eugène LARCHER pour informer que dans l'école de formation maritime et aquacole qui s'est basée à Trinité et que l'on appelle à tort l'école de pêche puisqu'on n'apprend pas que la pêche, on apprend à naviguer et on apprend à acquérir un certain nombre de diplômes. Nous prenons en charge non seulement la totalité du coût de la formation, mais également (je crois l'avoir déjà dit une fois ici) nous avons agréé à la rémunération tous les stagiaires qui fréquentent cette école. Parce que nous nous étions rendu compte à un montant donné que le fait qu'ils n'avaient pas de revenus propres c'était parfois un peu handicapant pour certains parmi eux. C'était pour faire savoir cela que, tous ceux qui suivent des formations dès lors qu'ils sont chômeurs ont une indemnité qui est d'ailleurs versée pour notre compte par Pôle Emploi. C'est dans le cadre de la convention passée avec Pôle Emploi. Pour les marins pêcheurs qui veulent bien retourner en formation ou faire la VAE (validation des Acquis de l'Expérience) il y a également une indemnité qui leur est donnée pour perte de ressources pendant le temps qu'ils sont en formation. Je voulais aussi porter cette information. S'agissant de la création de l'AREM qui a été créée, il y a déjà (cela a été rappelé) en 2008, quelle a été la motivation, c'est qu'un certain nombre de formations faites à l'école de formation professionnelle nécessite pour obtenir le diplôme et pour que celui-ci soit validé après la formation théorique un certain nombre d'heures de navigation. Donc il faut qu'il soit embarqué. Et c'est là qu'il y avait une difficulté : qui peut les embarquer. Il y en a qui ont de la chance d'être dans des navires roturiers c'est-à-dire qui vont assez loin ils peuvent avoir le nombre d'heures de navigation et il y en a d'autres qui n'ont qu'une seule possibilité, c'est dans la pêche côtière. Pour inciter les patrons pêcheurs à permettre à ces jeunes qui sont en formation d'acquérir le nombre d'heures de formation, on a mis en en place l'incitation appelée l'AREM qui s'appelait l'AREP à l'époque (Aide Régionale pour l'Emploi des Matelots) et le critère c'était qu'on leur donne la possibilité d'avoir le nombre d'heures pour pouvoir en bénéficier. Voilà l'historique que je voulais rappeler évidemment c'était pour aider. Effectivement quand vous faites une mesure il faut qu'elle soit conforme à un certain nombre de textes puisque ce sont des fonds publics que nous gérons. Et ce n'est pas toujours compatible parfois avec la tradition. Les collègues ont rappelé que la tradition était parfois vous payiez le matelot avec un lot de poissons et il se débrouillait pour le vendre. Evidement cela ne fonctionne pas avec le dispositif d'aide. Vous avez bien vu pour que l'aide soit reconnue légale, il faut qu'il soit titulaire d'un contrat de travail soit un CDI soit un CDD etc., pour qu'on ait des justificatifs pour verser cette aide. Je voulais donner ces éléments et finalement j'ai constaté que ce dispositif a fait une unanimité puisque sous la mandature 2010-2015 vous l'avez poursuivi et l'objectif qu'on essaie là (c'est noté dans le rapport) de poursuivre l'objectif de 25 matelots par an. C'est difficile à atteindre car il faut bien qu'il y ait des patrons qui acceptent de signer les contrats, mais on fixe cet objectif, maintenant il faut arriver à l'atteindre. Je voulais porter ces éléments, les efforts qui sont faits pour ceux qui sont en formation, cela n'a pas toujours existé c'est quelque chose que nous avons créée avant la CTM. J'en ai fini.

M. Louis BOUTRIN – Pour compléter ce que vient de dire le collègue c'est 2 000 euros par an et par matelot qui sont alloués et il a précisé effectivement que nous mettons en place ce dispositif. Mais il y a une difficulté la proposition qui a été faite de débattre des ces questions, il est prévu avec la direction de la mer et le comité régional des pêches les assisses de la pêche qu'on pourrait étendre aux assises de l'économie bleue, c'est prévu au mois de décembre, nous allons voir dans quelle mesure on peut faire d'une pierre d'un coup. Voilà chers collègues ce que l'on peut dire sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ?

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Président, vous passez au vote, mais je n'ai pas eu de réponse sur ma question sur la durée des cinq ans.

M. Louis BOUTRIN – Je n'ai pas de réponses.

M. le Président Claude LISE – Le rapporteur ne peut pas répondre.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Il ne peut pas répondre sur le fait que l'on ait réduit de cinq ans à deux ans. C'est bien ça ?

M. Louis BOUTRIN – Je ne peux pas, je n'ai pas les éléments de réponses. On va se rapprocher des services pour donner la réponse que l'on n'a pas. C'est ce que je viens de dire au DGS on souhaiterait que les techniciens puissent nous accompagner lors des plénières parce qu'il y a des questions qui sont très pointues et qu'on ne peut pas tout savoir. C'est pour cela qu'on et je le dis à l'instar de Monsieur le DGS. Devant des questions aussi pointues, il faut que l'on ait un technicien qui nous dise pour nous donner des éléments de réponses. Je préfère dire que je ne sais pas plutôt que de répondre à côté. Chère collègue, ta question, on la retient pourquoi on est passé de deux à cinq ans et on t'apportera les éléments de réponses. Il y a très certainement une raison qui a motivé ce changement. Je laisse aux omniscients le soin d'y répondre.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Je recueille votre vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 81, instauration d'une indemnité pour occupation irrégulière dans les ports de pêche relevant de notre Collectivité.

81 - OCCUPATION IRREGULIERE DANS LES PORTS DE PÊCHE RELEVANT DE NOTRE COLLECTIVITE

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Là c'est une indemnité pour occupation irrégulière dans les ports de pêche. On a déjà été alerté par les différents utilisateurs. Il vous est proposé, chers collègues, d'instaurer une indemnité pour occupation irrégulière à l'encontre des propriétaires

de bateaux de plaisance qui occupent illégalement un emplacement sur les différents ports de pêche territoriaux et réservés, on le rappelle, exclusivement aux professionnels de la pêche. Voilà la base de calcul de l'indemnité, c'est 60 € par mètre, par bateau et par mois. Voilà une proposition concrète qui devrait ravir tous les marins pêcheurs qui se trouvent en quelque part submergés par une quantité... je prends l'exemple du port de Case-Pilote c'est régulièrement que nous sommes interpellés par la présence de bateaux de plaisance alors que c'est un port de pêche et on ne respecte pas les dispositions qui ont été mises. C'est la réponse de la CTM aux professionnels de la pêche une demande récurrente que nous apportons aujourd'hui et que l'Assemblée devrait pouvoir voter.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il ... ?

M. Yan MONPLAISIR - Une question pratique comment et qui va percevoir ces recettes ?

M. Louis BOUTRIN – C'est dans le rapport cela a été précisé parce que, pour pouvoir déplacer les bateaux, il y a un certain nombre de frais que l'on va assumer mais ce sera aux risques du propriétaire. On va pouvoir mettre en demeure, à partir d'un suivi d'un constat d'huissier, les contrevenants. Tout le dispositif a été recadré par la direction juridique de manière à ce que l'on puisse aujourd'hui mettre la Collectivité hors de cause. Il y a une étude qui a été lancée et à l'issue de cette étude, on a pu faire des propositions de manière à ce que l'on puisse percevoir cette somme et on a arrêté une somme de 60 euros par mètre et par bateau pour stationnement irrégulier. C'est exactement comme si vous étiez sur la voie publique et que vous laissiez votre véhicule un certain temps et que vous êtes verbalisé. Tout cela c'est pour pousser tous les propriétaires à se rendre sur des sites parce que parallèlement à cela, il y a des communes qui font des efforts pour mettre à disposition des espaces pour les bateaux de plaisance avec des anneaux et ils ne vont dans ces ports de plaisance, mais ils préfèrent effectivement, parce qu'on n'a pas assuré la police des ports et on n'a pas verbalisé, se mettre dans les ports de pêche plutôt que d'aller louer un anneau au niveau d'un port de plaisance.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Je voudrais remercier d'abord les deux collègues, le collègue LARCHER pour ses informations qu'il apporte à tout le monde et aussi le collègue MARIE-SAINTE sur la question qui a été traitée tout à l'heure. En marge de mon intervention, là je m'adresse à Monsieur le Président en tant que vice-Président de cette Collectivité. Nous avons désigné le collègue MARTINE, je crois, comme questeur de l'Assemblée qui doit mettre en œuvre la question des déplacements des élus de notre Collectivité. Je voudrais demander à Monsieur le Président et à Monsieur le questeur de mettre à ma disposition les différents rapports de missions fournis par monsieur le Conseiller Exécutif BOUTRIN lors de ses différents déplacements.

(Protestations)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Ecoutez, non, non, on se calme. On reste dans le cadre de la loi et je demande donc à l'occasion à Monsieur le Président de cette Assemblée, nous qui votons les crédits, que Monsieur le Conseiller mette à notre disposition à l'Assemblée (je m'adresse au questeur) les rapports qu'il fait à la suite de ses déplacements en France. Concernant le dos-

sier en cours, je pose la même question que le collègue : comment on va constater l'infraction ? Est-ce que cela veut dire qu'il y aura un huissier qui viendra chaque fois constater l'infraction ? Comment cette procédure, que fera-t-on du rapport de l'huissier ? A qui cela sera transmis ? Comment on va transmettre le montant de la contravention, de l'amende au contrevenant et par quel biais ? Ensuite y a-t-il une régie actuellement à la CTM capable de recevoir le produit de ces amendes ?

M. le Président Claude LISE – Tout juste à propos de ta question sur le questeur, je pense qu'il faut que tu fasses une question écrite, puisque comme tu le sais notre questeur ne dispose pas de la questure. C'est un cas d'école.

(Rire dans la salle)

M. Fred LORDINOT – Président, peux-tu répéter ?

M. le Président Claude LISE – C'est une spécificité de notre Collectivité. Je pense que, comme tu aimes bien la philosophie de Monsieur MACRON, il appelle ça « la différenciation. » C'est une manière d'être différent. Nous sommes une Collectivité dont le questeur n'a pas de questure. Je trouve que c'est même un peu original. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY - Chers collègues, pour revenir à des choses plus sérieuses, j'ai vu que sur le rapport 81, j'avais déjà commencé à répondre aux questions qui avaient un rapport avec la question 81 au moment du rapport 92, s'agissant des marins pêcheurs de Trinité qui n'ont pas pu trouver de place au passage de l'ouragan sur le port de Trinité. Je rappelle que c'est un port de pêche et le Conseiller Exécutif vient de le rappeler, ce n'est pas un port de plaisance. Et ce rapport, je pense, va pouvoir améliorer les choses, mais sous certaines conditions et d'ailleurs les collègues sont en train de s'interroger sur ces conditions. Je crois qu'il faudra, puisque la loi le permet, mettre en place un conseil portuaire sur chaque port qui est chargé de donner des avis, d'organiser l'occupation du port de pêche. Il faudra qu'on y arrive, Monsieur le Conseiller Exécutif, il faudra qu'on réfléchisse très sérieusement sur cette organisation, sur la mise en place d'un conseil portuaire qui est formé des membres du conseil municipal de la commune, formé de marins pêcheurs, formé en tout cas de personnes de la société civile, formé de personnes qui ont un rapport avec l'activité pêche de façon justement à régler ce problème. Il n'est pas normal que des marins pêcheurs, à Trinité, au moment d'événements cycloniques, ne puissent pas trouver de place pour pouvoir héberger leur outil de travail. Je trouve que ce n'est pas sérieux et qu'il faudra très sérieusement que l'on réfléchisse sur la mise en place (et j'insiste là-dessus) d'un conseil portuaire sur le port de Trinité et même sur les autres ports en Martinique.

M. Louis BOUTRIN – Cher collègue, la réflexion est en cours pour la mise en place opérationnelle du conseil portuaire. Tu as dû avoir l'information. Nous avons maintenant un agent assermenté et celui-ci il est en mesure de dresser un procès-verbal pour les contrevenants. Ce qui nous permettra, grâce à la régie que nous avons à la CTM, de pouvoir effectivement percevoir le montant des effractions. Voilà les réponses de manière concrète que l'on pourrait apporter.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Je veux juste donner l'avis de la Commission avis favorable étant précisé que la mesure est purement dissuasive puisque l'indemnité sollicitée est deux fois plus chère que ce qui est pratiqué ailleurs et c'est pour inciter justement les contrevenants à s'orienter vers des espaces où on leur propose à meilleur prix à la fois des prestations de qualité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 82 qui est une demande de subvention formulée par le CTCS.

82 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CTCS

M. Louis BOUTRIN – Le Centre Technique de la Canne et du Sucre vous demande une subvention pour la réalisation de son programme d'action hors FEADER au titre de l'année 2017. Le financement de ce programme d'action, vous l'avez dans le total du tableau en page 3, un montant de 210 184 euros. Le CTCS sollicite la CTM pour un montant de 121 017 euros soit 57,6% du montant total de son programme d'action. Il vous est demandé, chers collègues de donner un avis favorable à cette demande de subvention pour le montant de 121 017 euros pour le CTCS.

M. le Président Claude LISE – Avis des commissions ?

M. Lucien ADENET – Commission Agriculture avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande à intervenir ? Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 83.

83 - RATTRAPAGE DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIES AGRICOLES POUR UN PLANTEUR

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Alors, c'est un rattrapage de ce que vous avez déjà voté en février 2018 pour la rémunération de la tonne de canne livrée en distillerie pour un planteur. Vous avez le montant du tonnage livré ainsi que le montant de la subvention qui est demandée. Il vous

est demandé, chers collègues, de vous prononcer été d'attribuer la subvention pour un montant de 5 775 €.

M. le Président Claude LISE – Avis des commissions.

M. Lucien ADENET – Avis favorable de la Commission Agriculture.

M. le Président Claude LISE - Y a-t-il des demandes d'interventions ? Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 84.

84 - ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À "RÉSERVES NATU-RELLES DE FRANCE (RNF)" ET PAIEMENT DE LA COTISATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

M. Louis BOUTRIN – C'est une adhésion à réserve naturelle de France de la CTM à cet organisme et pour que l'on puisse adhérer, il y a la cotisation annuelle de 2018 à payer. Chers collègues, il vous est demandé de donner un avis favorable pour l'adhésion de la CTM à Réserve Naturelle de France et de verser la cotisation de 3 000 € au titre de l'année 2018.

M. le Président Claude LISE – Avis des Commissions ?

M. Charles. JOSEPH-ANGELIQUE — Commission Développement Durable. J'ai une question à poser au Conseiller Exécutif concernant une adhésion aussi à une société AMORCE qu'on a votée en plénière en 2016 pour qu'on y soit abonné aussi bien en ce qui concerne les déchets, en ce qui concerne l'énergie et maintenant en ce qui concerne l'eau. Là-dessus, nous n'avons pas eu de retour. J'ai questionné un peu la présidente de la société AMORCE qui renvoie les éléments mondiaux de façon à avoir tous les éléments, de façon à savoir tout ce qui se fait dans le domaine. Et là on n'a toujours pas eu de réponse où ils disaient qu'il n'y a pas eu de versement alors que cela a été voté en plénière, il y a eu une délibération. Or nous n'avons pas eu de retour pour savoir parce qu'il n'y a pas eu de versement de cotisation qui est de 400 € par an. J'avais posé la question au Conseiller Exécutif qui me disait qu'il y avait d'autres sociétés qui avaient déjà l'abonnement et que cela n'était pas nécessaire, mais on l'avait fait voter quand même en plénière. Je trouve cela un peu bizarre et c'est pour cela que je pose la question directement, puisque je n'ai pas eu de réponse, en commission, j'ai encore posé la question aux administratifs et je n'ai pas eu la réponse. Je pose la question directement en plénière au conseiller exécutif. Merci.

M. Louis BOUTRIN – Cher collègue, s'il y a une délibération qui a été prise, elle est fondatrice de droit. A priori, il n'y a pas de raison qu'au niveau de l'administration que cela puisse coincer. Tu as raison de m'interpeller là-dessus. Je vais m'inquiéter pour savoir pourquoi cette somme aussi importante de 400 € n'a pas été versée.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ?

Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 85, demande de subvention de la Ville de Fort de France pour l'organisation de la 33ème édition du semi-marathon international.

85 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DE LA 33^{ème} EDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL.

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, comme vous le savez, la Collectivité Territoriale accompagne les demandes de subvention des différentes manifestations sportives, et à ce titre, elle accompagne la ville de Fort-de-France pour l'organisation du semi-marathon. Il y a un plan de financement que vous allez trouver en page 2 du rapport. Il y a une sollicitation qui a été faite à hauteur de 120 000 € pour un total prévisionnel de 320 000 €. Ce que l'on propose c'est d'apporter, au regard des enveloppes disponibles c'est surtout cela, une contribution à hauteur de 30 000 € pour l'organisation du prochain semi-marathon de la ville de Fort-de-France. Vous avez dans le rapport la convention qui lie la CTM et la ville à cet effet.

M. Marius NARCISSOT – La commission Sport, Président, a émis un avis favorable. A noter tout de même que les contraintes financières ne permettent pas d'aller plus loin, mais elle soulève quand même que c'est une manifestation qui, par son envergure, s'inscrit dans le cadre du sport santé, du sport tourisme et qu'il faut maintenir ce partenariat. Toutefois la commission a émis quand même le souhait que la Collectivité soit plus visible sur cette manifestation.

Mme Lucie LEBRAVE – Merci Président. Les mêmes remarques que j'ai faites en Commission sport lundi, je les ferai ce soir c'est-à-dire que, même si l'argument des contraintes budgétaires est avancé pour une manifestation de cette envergure, c'est la 33^{ème} édition qui a une résonnance plus que sur le territoire, elle va au-delà de la Martinique, vu le nombre de participants, à mon avis, je l'ai dit et je maintiens, je trouve que la somme de 30 000 euros est vraiment dérisoire. Et je trouve même que c'est une insulte par rapport à tout ce qui se fait au niveau de cette manifestation.

La question que je me pose...

(Protestations)

Je ne parle pas souvent, mais j'aimerais bien que l'on me laisse parler... c'est qu'en 2017 il y a eu une subvention de 50 000 €, en 2016 une de 40 000 €, en 2018, 30 000 € sont prévus. La question que je me pose, c'est dans un an voire deux ans, la subvention sera 0 puisque

c'est dégressif d'année en année. Donc j'entends bien, c'est vrai avec le Président nous avons eu une discussion lundi, il a donné ses arguments quant à l'affichage de la CTM sur cette manifestation. Mais comme je lui ai répondu aussi, c'est une demande de subvention comme toutes les autres associations, ce n'est pas une demande de partenariat à grande échelle et que l'affichage correspond à l'argent que l'on donne. C'est mon avis. Rassurezvous je ne suis pas de Fort-de-France, je raisonne exactement comme je raisonne pour quel que soit le dossier, de quelle que soit la ville par rapport à tout ce qui a déjà été dit dans les précédentes commissions pour les précédents dossiers.

M. Marius NARCISSOT - M. le Président, j'ai fait remarquer à ma collègue qu'avec ce raisonnement qu'on était en train de donner un caractère marchand à la subvention. Cela veut dire qu'on donne une subvention et on a une prestation en fonction de la subvention que l'on donne et il ne fallait surtout pas rentrer sur ce terrain là.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Merci. Je vais illustrer ce que ma collègue LEBRAVE a essayé de dire de manière très simple. Je vais faire un constat, il n'y a pas tant de manifestations de qualité internationale organisée en Martinique. Il n'y en a pas tant que cela, moins d'une dizaine, une demi-douzaine. J'ai l'exemple du tour cycliste, il me semble que le comité régional cycliste a obtenu de la CTM 175 000 euros par an. Je donne des chiffres et des montants précis pour faire un constat, mais ce n'est pas pour critiquer ce qui a été attribué à l'autre. J'insiste pour que l'on ne me fasse pas un faux procès puisqu'il y a ce que je dis et il y a ce que certains d'entre vous notamment le Conseiller Exécutif veut entendre et utilise pour lui et lui seul. Deuxième élément que je prendrai, Martinique Jet Ski compétition des scooters de mer 2016 c'est 200 000 euros de la CTM; je répète plus de 200 000 € de la CTM. 2017 c'est 100 000 € de la CTM. Je remarque également, mais ça je mets en comparaison des compétitions à caractère international organisées par la Martinique. Si je regarde Martinique Cup Caraïbes qui va passer (un dossier suivant) c'est 60 000 euros. Et si je regarde au côté local uniquement sur la liste des dossiers fournis ici et je suis très content pour le Club Bouliste de Saint-Pierre qui va passer, mais c'est 30 000 € le même montant que pour le semi-marathon international de Fort-de-France et le club bouliste, si je compare par rapport à la demande, c'est 56% du financement. Je répète pour le club bouliste local c'est 56% du financement ; pour le semi-marathon international de Fort-de-France c'est 25% du financement qui est proposé. Je rappelle également que le semi-marathon international c'est plus de 2 000 coureurs pas seulement des coureurs de niveaux internationaux, mais aussi c'est aussi une manifestation très populaire puisqu'il commence par le Jou Ouvè avec un cinq petit kilomètres pour permettre à tous les âges, les aînés comme les jeunes également de participer à ce type de challenge. On a une manifestation à la fois d'intérêt international qui lorsque l'on compare les subventions accordées par la CTM, je peux comprendre effectivement si 200 000 pour le Martinique Jetski, 175 000 pour le comité régional, ce ne sont pas des reproches, 60 000 pour le Martinique Cup Caraïbe pour les compétitions de niveau international et viendra aussi la CONCACAF, c'est vrai que si politiquement le semi-marathon international ne revêt pas un caractère politique majeur pour la Martinique, le reléguer à 30 000 € cela représente votre choix. Il y a deux questions qui se posent clairement et précisément. Et je pense là avoir fait la démonstration d'une forme de discrimination que vous pouvez juger comme manque de disponibilité financière, qu'est-ce que j'ai entendu d'un autre côté j'ai entendu parler de prestations... enfin bon... pour des manifestations à caractère sportif, à

caractère de rayonnement martiniquais, à caractère économique, mais aussi à caractère social ; puisque cela crée du lien et on sait que le sport c'est l'épanouissement humain. Première question : quels sont les critères - parce qu'il me semble que lorsqu'on veut être transparent et objectif plutôt que de donner 200 000 par-là 100 000 par là – quels sont les critères objectifs qui font que le semi-marathon international peut-être que le mot Fort-de-France dérange, peut-être qu'il faudra enlever Fort-de-France : semi-marathon de la Martinique international; peut-être que c'est cela qu'il faudra changer. Quels sont les critères qui ont fait que, effectivement cette manifestation d'ordre mondial soit reléguée en arrière-plan au même niveau que le Club Bouliste de Saint-Pierre que je reconnais qui, à mon avis, doit faire un travail conséquent. Je ne cherche pas à faire baisser les subventions, mais plutôt à faire monter le niveau de subventions. Quels sont les critères très objectifs et j'espère que si la réponse n'est pas faite, elle le sera de manière très transparente et très claire. Le deuxième questionnement c'est de se dire, mais au fond si on veut que la Martinique rayonne, si on veut que politiquement il n'y ait pas de discrimination, si on veut que le coté international l'emporte pour faire en sorte que cette manifestation populaire et également compétition sportive, une manifestation d'envergure : pourquoi ne pas doubler et passer à 60 000 €. Et enfin pour terminer pour dire, je constate également que les subventions sont votées un an après parce que là on ne finance pas 2018, mais on finance 2017 c'est-à-dire on finance le semi-marathon international de Fort-de-France qui a eu lieu l'année dernière. J'insiste parce que systématiquement et très souvent c'est devenu comme une habitude, on fait voter un an voire deux ans après l'organisation de la manifestation donc on laisse peser sur les acteurs de l'organisation, on les finance, on vote, on ne les finance même pas puisque l'argent n'est pas encore arrivé sur le compte, mais on propose de financer un an à deux ans après. Il me semble que le bilan de la manifestation doit pouvoir montrer la qualité de cette manifestation internationale. Dans le rapport que vous indiquez, vous parlez de 2015 pour la 31^{eme} mais c'est voté en 2016, de 2016 c'est voté en 2017. Je ne vais pas me répéter effectivement, mais vraiment connaître les critères d'abord. Deuxième question vraiment faire une proposition, après vous avez la majorité, vous déciderez, mais chacun assumera en âme et conscience par rapport à la qualité internationale du semi-marathon de Fort-de-France ou si vous voulez du semi-marathon de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Merci Président. C'est vrai qu'il se fait tard et je ne vais pas lancer des débats, mais je veux quand même de manière factuelle ramener les choses à leur juste proportion pour dire que dans la complétude des dossiers, le principe d'attribution d'une subvention n'est pas une rémunération sur le cachet d'une manifestation mais bien évidemment sur l'évaluation des coûts engendrés par cette manifestation pour assurer la bonne fin de cette manifestation. Ça c'est la première chose. La deuxième lorsqu'on prend en comparaison le tour cycliste de la Martinique, pour rester toujours en termes de coût, le comité régional, lorsqu'il fait venir dix équipes de six coureurs sur des pays sur des voyages depuis l'Europe et pour payer le voyage et l'hébergement, là aussi la notion de coût n'est pas la même. Ça c'est une chose, c'est la deuxième. La troisième, je crois qu'il est vraiment inopportun de comparer le budget d'une ville au budget d'une association. Ça, je dis c'est vraiment de manquer d'honnêteté intellectuelle pour le faire. Et ça, je pense que le monde sportif qui est là va juger. Et le dernier point, je dis que lorsqu'on aura le bilan financier de la manifestation pour nous permettre de décortiquer les coûts directs et les coûts indirects

pour apprécier le prévisionnel qui nous est donné, là nous pourrons juger de l'écart des montants qui sont donnés. J'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Je ne voulais pas intervenir, mais je veux rassurer le collègue HAJJAR sur un certain nombre de points. Premièrement que si c'est une manifestation qui est portée par une association, mais c'est une association qui a la couverture de la Collectivité, le grand prix international de pétanques de la Caraïbe de la Collectivité Territoriale de la Martinique portée par la Collectivité. La deuxième chose c'est une manifestation qui a aussi une dimension internationale puisque les délégations qui sont invitées viennent de d'autres coins, de d'autres horizons multiples et variées comme la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Suède et j'en passe. La troisième chose que je veux dire c'est que c'est une manifestation qui a lieu à la fois sport culture et tourisme. Sport à travers bien sûr les échanges qui se font entre les compétiteurs à la fois martiniquais et les délégations étrangères. Culture également à travers les échanges qui se font entre les membres des différentes délégations. Et tourisme je dois dire à travers la découverte de l'espace naturel martiniquais, mais aussi à travers son histoire et sa gastronomie puisque ces délégations séjournent plus ou moins cinq à six jours à la Martinique et singulièrement à Saint-Pierre. Je dois dire que s'il est vrai qu'en comparaison avec le semi-marathon de Fort-de-France on peut comprendre que c'est une petite manifestation portée par une petite association, je dois dire qu'en termes de retombées, c'est une manifestation qui a aussi une portée internationale comme le semimarathon de Fort-de-France.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER - D'abord personne n'a remis en cause le fait qu'on aide Saint-Pierre. Allons ne pas faire semblant. De toute façon cette manifestation part sous ma présidence. Et je dis et tu peux demander au président BRUJAILLE-LATOUR, ils sont venus me voir au Club bouliste de Citron donc ce n'est pas une manifestation qui va naître aujourd'hui la manifestation de Saint-Pierre. On n'a pas remis cela en cause, ni le tour cycliste. Je considère comme une espèce de vagabonnagerie de faire cela à Fort-de-France. Je considère ça, on peut faire ce que l'on veut et personnellement cela veut dire qu'une Collectivité a le droit d'aider ou de ne pas aider enfin les maires FITTE-DUVAL et NESTORET ont à un moment ont eu ça. On peut être aidé ou ne pas être aidé. Mais dire qu'une manifestation relève d'une ville et parler d'un budget, écoutez le semi-marathon quand même c'est le semi-marathon international. Que racontez-vous là? Dans la réalité d'abord je ne vais pas voter cela, vous allez faire ce que vous voulez, mais d'autre part j'aurais souhaité que la ville de Fort-de-France n'accepte pas les 30 000 €, vraiment cherchons de l'argent partout. C'est de l'insulte pour que l'on fasse ça à une telle manifestation. Pour moi ce sont des insultes, c'est du mépris c'est une manière laide d'avoir un tel comportement pour une manifestation arrivée à ce niveau. Maintenant vous avez le droit de faire ce que vous voulez, mais ne venons pas raconter que telle manifestation est aidée parce que c'est une petite association. Ecoutez, je demande que l'UFC Citron prenne la responsabilité du semi-marathon et vous nous donnez plus subitement. C'est quoi cette manière de dire des choses. Je dis et je termine sur cela, faites ce que vous voulez retirez-vous, vous avez le droit de vous retirer d'une manifestation, vous n'avez pas envie vous dites que cela ne représente rien et tout cela, soyons honnêtes

avec nous-mêmes. Mais dans la réalité, cela m'embêterait que la ville de Fort-de-France aille signer un truc sur le marathon de 30 000 €.

M. Louis BOUTRIN – Président, si tu permets pour apporter quelques éléments de précision ?

M. Fred LORDINOT – Président, est ce que je peux m'exprimer?

M. Louis BOUTRIN – Non ce sont des éléments d'apaisement parce que s'il y a quelqu'un qui est attaché au semi-marathon, c'est bien moi. Semi-marathon, j'étais à l'époque Président d'une association de promotion des activités santé et sport (le COMPA) et on s'était fixé comme objectif d'atteindre 4 000 participants au semi-marathon de Fort-de-France. Parce qu'au-delà de ce que les collègues viennent de dire le semi-marathon a une dimension indéniable de santé. C'est vraiment une discipline où on peut effectivement lutter contre un certain nombre de pathologies notamment les pathologies cérébraux-vasculaire. Et on avait utilisé le semi-marathon comme vecteur de tout un programme de sport santé avec comme objectif 4 000 participants. On ne l'avait pas obtenu, on était à 3 600 à l'époque c'est-à-dire qu'il y avait tout un travail qui avait été fait, support de sport santé, mais en dehors de cela, on voit bien qu'il y a une dynamique dans cette manifestation, une dynamique à la fois hygiénique, mais une dynamique intergénérationnelle. S'il y a quelqu'un, ici, qui est en mesure de défendre cette manifestation pour avoir participé à 14 éditions du semi-marathon, je ne vais pas faire de palmarès, c'est bien moi. Sur ce plan, je dirai sur le plan sportif et sur le plan de la philosophie même de la manifestation, vous ne pouvez pas trouver meilleur défenseur que moi. Par contre, je suis un peu gêné et je le dis d'entendre dans cette enceinte qu'il s'agit d'un mépris pour la manifestation, il ne s'agit pas de mépris, il s'agit d'une réalité qui est très sincère, budgétaire. Les collègues ont déjà dit qu'il ne faut pas comparer une association et une ville qui a des capacités. Si effectivement on en fait un enjeu de politique sportive municipale ou même territoriale et si on en fait un enjeu sport santé, effectivement il y a des partenaires à ramener. Personne ne dit rien, l'Etat participe à hauteur de 30 000 euros personne ne dit un mot. Comment...

(Interventions hors micro)

Mé avé tjiou égalman la CACEM ; puisqu'elle met zéro euro dans la manifestation. Est-ce que l'on peut...

(Interventions hors micro).

Ce n'est pas une question de compétences c'est une question de participation financière à une manifestation. Le CMT vient également ce n'est pas de sa compétence, on peut décider que c'est une manifestation sportive et que, il y a d'hypothétiques retombées touristiques qu'il convient d'évaluer... Mais si je ne peux pas m'exprimer collègues ce n'est pas la peine que l'on débatte... Je dis qu'il ne faut pas qu'on tombe dans l'excès. Quand c'est possible budgétairement nous apportons notre appui, la situation et l'enveloppe que nous avons ne nous permettent pas et j'ai les informations, je ne m'autorise pas à dire qu'on a reçu la demande un mois avant la manifestation, je ne m'autorise pas à dire que nous sommes toujours en attente des justificatifs pour pouvoir effectivement avoir le bilan financier réel de la manifestation. Je ne m'autorise pas à faire ça parce que c'est une belle manifestation qu'il

convient d'accompagner. Alors si effectivement les temps sont difficiles, on diminue la voilure et c'est ce que nous avons fait. L'enveloppe qui est allouée aux sports, personne ne crie quand on diminue le budget du sport au niveau national on voit bien les associations sportives et les ligues, les conséquences que cela a. Mais je le répète, 30 000 euros venant de l'Etat pour une telle manifestation, il y a à mener une action là-dessus. Voilà chers collègues ce que je voulais faire c'est ne pas rentrer dans la polémique et surtout de grâce, la manifestation je ne vais pas la défendre, MARTINE, parce qu'elle est déjà défendue, elle est inscrite c'est une manifestation territoriale; on a dix, douze manifestations c'est le grand prix bouliste de la Caraïbe de la CTM avec tout ce que tu as dit comme retombées sur le plan touristique comme fréquentation et j'y étais dans les deux dernières éditions je peux vous dire il faut venir à Saint-Pierre pour voir ce que draine cette manifestation. Mais ne comparons pas les manifestations. Je pense que ce n'est pas sain de le faire. Chers collègues plutôt que d'allonger les débats, je vous propose que l'on puisse voter cela, la proposition qui a été faite par la Commission puisqu' on travaille avec elle en amont sur les différentes - comme on a une enveloppe qui est assez contrainte – propositions de manière à harmoniser nos points de vue avant la plénière. Voilà ce que l'on voulait dire chers collègues. Si vous voulez allonger les débats, il est 22h45, il reste quelques dossiers importants. Il y a le dossier de la SEMAM après.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. Jusqu'à nouvel ordre, c'est le Président de l'Assemblée qui décide du temps qui est consacré à débattre sur chaque sujet. Et je demande une fois de plus à Monsieur le Conseiller Exécutif de respecter le Président de l'Assemblée et l'élu que je suis aussi. Sur la fin des débats et l'appel au vote, il n'y a que le Président de cette Assemblée qui puisse le décider. Et ces manifestations incessantes qui montrent son manque de considération pour les élus que nous sommes traduisent bien..., parce que je viens de voir, collègue, oui tu l'as repris l'expression je la reprends à mon profit concernant le Conseiller Exécutif la démonstration extrême de la malhonnêteté intellectuelle. Il y a une volonté de revanche qui est manifeste là c'est-à-dire de tuer cette manifestation par l'asphyxie de la ville de Fort-de-France... Oui, oui, parce que les mêmes personnes qui, aujourd'hui, disent qu'elles veulent une subvention riquiqui pour une manifestation internationale dont chacun peut s'enorgueillir aujourd'hui qui aspireront demain à diriger la ville devront venir justifier leur position devant les électeurs foyalais. Et moi j'espère bien que, ici, il y aura des gens, des martiniquais qui vont sortir ce procès-verbal pour dire voilà comment on essaie de dire écoutez, j'ai participé à 14 éditions, j'y tiens, etc., mais qui ne donne aucun chiffre réel sur la consommation des crédits et sur l'existence de crédits sur les différents chapitres budgétaires. Parce qu'au jour où nous parlons je ne sais pas combien de membres de cette Assemblée disposent de l'exécution budgétaire et les crédits qui sont encore disponibles sur les chapitres de ce budget. Alors arrêtons cette mascarade, si politiquement vous avez décidé d'être dans une politique de revanche, dites-le, dites que vous avez décidé d'asphyxier la ville de Fort-de-France pour faire que cette manifestation n'ait plus de rayonnement. Dites-le et que vous décidez de faire en sorte que cette ville n'ait aucun rayonnement ni dans la Caraïbe ni à l'international. Mais ne venez pas faire croire au peuple martiniquais que c'est une question budgétaire. Non, vous prenez là une décision politique de sanctionner une ville dont le maire ne partage pas vos options politiques.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – J'avoue qu'il est difficile de débattre. J'entends des propos qui sont en complet décalage avec le comportement réel, en complet décalage. Merci de ne pas être le défenseur du semi-marathon parce que je ne sais pas ce que cela aurait été si vous ne l'étiez pas. Vous l'êtes tellement qu'on a le sentiment qu'en fait c'est parce que vous courez que vous pensez que vous détenez la vérité sur le semi-marathon international. C'est triste de ramener votre personne sur une manifestation de dimension internationale. Toujours se ramener à soi. C'est un choix. Vous avez décidé de faire ce choix politique, il faut l'assumer en toute transparence devant le peuple. Le semi-marathon international, d'après les éléments que vous donnez là, n'est pas une priorité politique de la Collectivité Territoriale de la Martinique. Alors j'ai compris effectivement il aurait peut-être fallu que ce soit la manifestation de la CTM. Apparemment j'ai compris que quand c'est la manifestation de la CTM on est mieux financé. Mais le deuxième élément et il vient du débat des membres de l'Assemblée pas de l'habillage complètement contradictoire du Conseiller Exécutif qui dit tout et son contraire et qui ramène à des arguments qui ne tiennent plus la route. Il n'y a plus aucun crédit. Et quand j'entends le Président de la commission Sports venir mettre en doute, on va disséquer dans le détail, on voit bien qu'il y a un problème de confiance. Le Président de la commission Sport dit que sur une manifestation à dimension internationale récurrente où on est à la 34^{ème} édition, on va disséquer dans le détail. Je prends la défense du personnel de l'administration municipale de Fort-de-France qui monte les dossiers et qui les fait parvenir sous l'autorité du Maire de Fort-de-France. Je demande au Président de la Commission d'enlever ses propos concernant une forme de malhonnêteté intellectuelle. Cela veut dire quoi, cela? Cela veut dire que les agents de la ville font de faux dossiers, trompent sur les chiffres. Attendez c'est grave comme accusation là. Au-delà du mépris de la manifestation vous attaquez le personnel municipal de Fort-de-France.

(Protestations)

Faites attention à ce que vous dites parce que c'est le personnel municipal de Fort-de-France qui monte le dossier. Et quand le Conseiller Exécutif dit qu'on n'a pas encore reçu, que... cela veut dire quoi? Je vous invite à prendre du recul et si vous assumez pleinement votre choix, si vous êtes dans l'incapacité de vous aligner en tous cas d'aligner votre discours avec votre comportement réel par rapport à cette manifestation, ne cherchez pas à accuser les autres ni l'Etat ni le personnel, ni qui que ce soit. Vous faites ce choix, assumez-le pleinement. Et ce n'est pas un problème d'argent puisque lorsque l'on regarde les subventions accordées à d'autres, les montants sont nettement plus élevés. Et je constate que le Conseil Exécutif aussi bien le Président de la Commission ne répondent aux questions auxquelles il a envie de donner du l'habillage parce que la notion de critère d'attribution qui devrait faire partie des règles de transparence d'utilisation des fonds publics, je n'ai toujours pas à l'heure où je parle les conditions et les critères d'attribution qui font que le semi-marathon c'est tel montant calculé de telle manière et que les autres manifestations c'est tel montant calculé de telle manière. Et effectivement s'il n'y a pas de critère après c'est subjectif et cela dépendra effectivement du type de relation que l'on a. En tout cas, je constate à travers vos propos que nous sommes plus que dans la méfiance, nous sommes dans la défiance et chacun assumera ses propos.

M. Louis BOUTRIN – Juste une précision quand même comme c'est tout frais, c'est un cas de flagrance. Ce matin les services ont rappelé encore et depuis hier on a appelé les services de

la direction des sports de la ville de Fort-de-France qui nous ont répondu que le bilan financier n'est pas encore finalisé; depuis neuf mois que l'on réclame ce bilan et nous ne l'avons toujours pas. Alors venez faire votre intéressant parce qu'il y a des caméras, mais il faut également dire la vérité.

(Protestations)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît... non chacun a la parole à son tour. C'est le collègue CHARPENTIER TITY qui l'a demandé depuis un moment.

M. Fred LORDINOT – Tes bilans de voyage il faut que tu les envoies.

M. Louis BOUTRIN – Mission ce n'est pas voyage, il faut que tu corriges.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Merci Président. Ce que je voudrais dire c'est que j'entends beaucoup de propos excessifs vis-à-vis de la CTM. J'entends par contre des propos très bienveillants vis-à-vis de l'Etat même quand l'Etat baissait des contributions aux budgets de fonctionnement des communes, des collectivités. J'entendais même que les relations avec l'Etat étaient excellentes ou sont encore excellentes et tout cela pour diaboliser l'équipe aujourd'hui qui dirige la CTM. J'ai entendu ces propos également venant des mêmes sur la contribution que la CTM a apportées au festival de Fort-de-France. Là aussi c'est presqu'un mépris c'est pareil 100 000 euros. Sé bagay djendjen nou paka respekté sa. Pour les boucans de la baie pratiquement 100 000 euros aussi. Donc vraiment, je regarde les choses en face, nous avons entendu les débats au niveau du budget qui a été voté cette année. Il y avait parmi nous, et c'est tout à fait normal parce que nous sommes une alliance, des gens qui voyaient le budget d'une autre façon qui voyaient certains secteurs n'étaient pas suffisamment abondés. C'est normal qu'il y ait ces prises de position. Nous avons voté un budget qui a restreint les dotations pratiquement dans tous les domaines pour arriver à un équilibre pour nous permettre de repartir. Le fait que la subvention qui était de 40 000 euros est baissée de 10 000 euros, mais ce n'est pas étonnant c'est fonction de la baisse des dotations budgétaires dans toute une série de secteurs y compris le secteur du sport. Quelle idée absolument saugrenue qui serait de notre esprit, aux yeux du peuple, de vouloir sanctionner une commune, une ville. Pour quoi faire ? Pour tirer quel marron du feu, pour tirer quel profit? Vous ferez ce que vous voudrez, vous voterez contre, vous vous abstiendrez, moi je voterai pour cette subvention. C'est un apport conséquent à la manifestation qui se tiendra à Fort-de-France. Et j'espère que la population comprendra notre position et la jugera en tant que telle. Merci.

M. le Président Claude LISE – Mes chers collègues pouvons-nous passer au vote ?

M. Marius NARCISSOT – Président, juste avant de passer au vote, je tiens à répondre puisque j'ai été cité...

M. le Président Claude LISE – Oui tu as été interpellé.

<u>M. NARCISSOT</u> – J'ai été interpellé, je veux dire tout simplement, et Président sois rassuré je ne vais pas tomber dans le débat, mon expérience en politique m'évite de tomber dans ce genre de piège. Mais je crois qu'il est important de rétablir la vérité. Lorsque je me suis

adressé, je ne me suis jamais adressé, je n'ai jamais fait référence au personnel de la ville de Fort-de-France. Ici nous sommes dans l'hémicycle je parle aux élus et cela reste dans l'hémicycle. Et quand je parle d'honnêteté intellectuelle, je parle à celui justement qui est en train de faire un procès d'intention à la Collectivité. Et ça je lui dis d'arrêter son jeu de manipulation. Parce que les chiffres sont là, les chiffres sont têtus et malheureusement pour lui la comptabilité c'est une science exacte. Lorsqu'on analyse des chiffres, lorsqu'on gère les deniers publics, on essaie d'apporter justement une réponse factuelle. Je ne voulais pas rentrer dans ces considérations pour dire que nous n'avons pas de bilan financier qui nous permet d'apprécier les chiffres. Seulement lorsque vous regardez que vous avez un poste gestion des athlètes pour 74 000 €; un deuxième poste gestion des athlètes 92 000 euros qu'est-ce qu'il y a dans cela ? Comment on apprécie ces chiffres ? Combien d'athlètes viennent, font faire le voyage ? Quel est le coût de transport d'un athlète ? C'est comme ça qu'on analyse un dossier. Quel est le coût d'hébergement d'un athlète ? C'est comme cela qu'on analyse le dossier. On n'est pas en train de regarder quelle ville, quelle couleur politique ni quoi que ce soit nous sommes des Martiniquais, nous sommes des défenseurs du sport martiniquais et personne ne viendra nous enlever cette prérogative. Non, non zafè Mè Dikos nou pa ka pawyé an lé sa paske ou pa té Mè Sent-Mari non pli é ou pékay Mè Sent Mari D'accord ? Pa antré an sa. Non pa antré an sa.

M. Fred LORDINOT – Mwen pa jamè fé Dikos ? Mé mwen di'w ke mwen pekay monté Dikos.

M. Marius NARCISSOT – Tu as demandé au Président que l'on te respecte, respecte les élus ici, d'accord et tu commences par te taire. Tu n'interromps personne ici LORDINOT, tu n'as pas le monopole de la parole ici, tu n'as pas le monopole de la parole et tu arrêtes d'interrompre les gens ici, tu arrêtes d'interrompre. Et justement vas demander au questeur mes voyages en Métropole à Paris. Vas demander au questeur et je t'attends. Tout est permis dans cet hémicycle et depuis ce matin, depuis hier on t'entend. Il y en a assez ici. Il n'y a que toi, je reviens sur le sujet.

(Applaudissements)

Et je reviens sur ce sujet, parce qu'il faut que l'opinion publique martiniquaise comprenne que ce jeu de manipulation, que l'on arrête. Et je crois que la position que nous avons prise dans ce dossier n'est pas une position ni contre les agents de Fort-de-France ni contre la municipalité de Fort-de-France, simplement nous sommes dans une phase de contraintes de difficultés financières et nous le disons. Maintenant lorsque nous aurons les éléments financiers, pourquoi l'année prochaine ne pas dire : compte tenu de ce que nous avons vu comment allons nous faire un effort et faire des arbitrages ? Parce que c'est facile de venir dans cet hémicycle pour dire : augmentez, augmentez. Et quand je parle d'honnêteté intellectuelle et quand je dis que la comptabilité est une science exacte, lorsqu'on dit qu'il faut augmenter par là il faut dire comment on diminue de l'autre côté. C'est ainsi qu'on fait la gestion : à un débit doit correspondre un crédit. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de telles personnes. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE - Merci Président...

(Interventions hors micro)

M. Marius NARCISSOT – Ce n'est pas ton problème. Je ne zigzague pas comme toi et je reste honnête par rapport à mes engagements. Et je reste ferme dans mes convictions LORDINOT. Et je n'ai pas de leçon à recevoir de toi. D'accord ? Non, non, reste à ta place. Tu dis à BOUTRIN ce que tu veux mais fait attention, mais on ne va pas rentrer dans ton jeu, LORDINOT, calme-toi ici. La majorité n'a pas de leçons à recevoir de la minorité. Nous savons ce que nous voulons et nous savons ce que nous faisons.

M. le Président Claude LISE – Collègue, S'il vous plait. (La cloche sonne)

M. Marius NARCISSOT – Calme-toi tu n'as pas le monopole de la parole.

M. le Président Claude LISE – Si vous continuez ainsi, je serai obligé d'appeler le SAMU ou les pompiers.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Je pense que vous prenez des risques avec vos vaisseaux. Il va y avoir des AVC si cela continue. C'est vrai. Mais arrêtez. Collègues, arrêtez de crier ainsi

(Disputes hors micro dans la salle des délibérations)

M. le Président Claude LISE – Collègues s'il vous plait, est-ce qu'on peut se calmer ?

Mme Lucie LEBRAVE – Fred, j'ai la parole, laisse-moi parler...

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – On me menace. Qu'est-ce qui t'arrive ? Je n'ai pas le droit de le regarder. Je dois baisser les yeux aussi. Mais qu'est-ce qui vous arrive ? On est où là ? Je ne dois même pas regarder. Je dois fermer mes yeux quand je marche. Vous rêvez ou quoi ?

M. le Président Claude LISE – Collègues s'il vous plait. (La cloche sonne)

M. Johnny HAJJAR – Vous plaisantez ? Je me permets de vivre simplement. D'accord ? Je veux bien être plus calme, mais qu'on ne vienne pas me dire de baisser les yeux.

M. le Président Claude LISE – Qu'est-ce que c'est que ça. Je vais être obligé de suspendre la séance.

Je vais suspendre la séance... Mais non, mais... Je vais être obligé de suspendre la séance si cela continue... Mais non, que puis-je faire ? Mais ils sont dans un état d'excitation. C'est pas possible !

M. Frred LORDINOT – Président, nous demandons une suspension de séance.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas possible... Collègue LEBRAVE, je t'ai donné la parole.

Mme Lucie LEBRAVE – Merci Président. Mais ouf... j'ai l'impression d'être dans une cour de récréation d'école maternelle voire pire. C'est un peu difficile de débattre. Alors qu'on parle tout le temps de violence autour des lycées, çà part comme cela à partir de propos d'un simple regard. Je n'ai pas de leçons à donner, mais je trouve cela vraiment irrespectueux, irrespectueux... Je reviens sur le dossier. La remarque que je fais, je ne vois pas pourquoi on veut opposer une manifestation à une autre manifestation. Chaque manifestation sportive, telle qu'elle soit a son pesant d'or, a sa valeur d'exister. On n'a pas à opposer le semimarathon à la pétanque ni à une autre manifestation. Chaque manifestation a son cachet. Oui mais je parle... Est-ce que moi, je ? Tu peux me laisser parler Marie-Line s'il te plaît ? De la même façon, je ne peux pas non plus admettre que l'on puisse comparer un budget qu'on a donné à un festival de la ville de Fort-de-France cuturel à une autre manifestation. Chaque manifestation a son budget, a son intérêt pour la population martiniquaise. Moi, je ne suis pas foyalaise, je ne siège pas au conseil municipal de Fort-de-France, je suis à la commission Sports, j'interviens dans ce cadre. J'ai fait la remarque concernant la somme de 30 000 € qui a été attribuée pour le semi-marathon de Fort-de-France, en toute honnêteté, j'ai trouvé qu'elle n'était pas suffisante. C'est mon droit, je compare. On peut comparer tout ce qui est comparable. Si on me donne des éléments, ce n'est pas parce qu'on dit chaque fois qu'on n'a pas donné suffisamment, qu'on n'a pas fait ci qu'on n'a pas fait ça, que le Conseiller Exécutif qui est au micro, je parle en général, puisse donner chaque fois des arguments supplémentaires. Si les documents je parle de cette Commission qui s'est tenue lundi où nous n'étions que deux élus, m'étaient donnés, j'aurais analysé différemment. Mais je maintiens qu'une manifestation de cette envergure, on peut avancer toutes sortes d'arguments, mais quand le Conseiller Exécutif sort chaque fois un argument supplémentaire pour prouver que la somme qui a été attribuée était bonne, je me dis en conclusion que finalement on peut donner plus parce que j'ai l'impression que c'est une sorte de... je ne vais pas dire de revanche, je ne suis pas foyalaise, je ne suis même pas née à Fort-de-France, donc je suis très à l'aise et je raisonne – le président NARCISSOT et les autres collègues de la commission Sports - toujours de la même façon quelle que soit la commune, quelle que soit la manifestation. Moi je maintiens que les 30 000 €... je ne vais pas dire dérisoire – sé grenn diri ka plenn sak » mais je me dis quand même en fonction... Moi, je m'attendais, sincèrement quand le Conseller Exécutif a dit que pour apaiser qu'il va donner des arguments, je pensais qu'à la fin, il aurait dit bon : j'ai entendu malgré que que j'ai dans mon dossier que je vais augmenter, on l'a déjà fait ici malgré les problèmes budgétaires notamment pour une manifestation qui se déroulait à Case-Pilote, le jet. Magré tout ce que vous dites, je propose que l'on maintienne les 50 000 € si on ne peut pas donner 60 000 € comme il y a deux ans par respect pour les sportifs.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Je vais essayer d'être factuelle et comme l'a dit ma collègue Lucie LEBRAVE, nous sommes au sein de la même Commission, nous essayons au sein de cette Commission Sports d'avoir une régularité objective sur notre façon d'analyser les dossiers. Nous sommes d'accord là-dessus. Première chose, lorsque nous analysons un dossier, la première question est de savoir s'il s'agit d'un dossier récurrent, est-ce que le bilan précédent de la manifestation a été remis. Lorsqu'il n'est pas remis, nous n'instruisons pas la demande tant que nous n'avons pas eu le bilan. Ma collègue conviendra avec moi que nous avons fait entorse à notre manière d'analyser les dossiers puisque quand bien même nous n'avions pas de bilan, nous nous sommes quand même prononcés. Et ça elle partage la

Commission avec moi donc elle sait très bien que lorsqu'il n'y a pas de bilan nous n'instruisons pas. Premier élément d'information à ceux qui nous entendent. Deuxième élément d'information lorsque nous analysons les dossiers en Commission Sport, lorsqu'il s'agit d'une manifestation internationale, nous regardons un certain nombre de postes. Qui dit manifestation internationale dit souvent – et là je vous demande un peu d'attention, mon collègue – des postes d'hébergement, nous avons des postes de restauration, nous le faisons en Commission, nous faisons des calculs quand on nous dit qu'il y a 1 000 athlètes qui doivent venir et qu'on voit un poste de transport un montant, nous essayons de le diviser par les 1 000 pour voir à peu près si ça tient la route compte tenu des prix du marché en billets d'avion. Ma collègue, tu conviendras avec moi que dans ce dossier, je n'étais pas en Commission mais tu as le dossier comme moi-même, dans ce dossier nous avons un dossier avec un poste – je le dis parce que les gens qui nous voient à la télé doivent être tristes, mais il faut qu'ils comprennent on a un dossier qui nous est présenté avec juste une ligne : Gestion des athlètes 167 000 € quand j'additionne les deux. Non, je triche je dis, il y a deux lignes, première ligne : gestion des athlètes 74 500 € : deuxième ligne gestion des athlètes 92 500. En gros, le poste de gestion des athlètes fait 167 000. Ma collègue, tu conviendras avec moi que nous n'avons jamais eu de dossier présenté ainsi. Nous avons hébergement, transport, frais de communication, frais de restauration, frais d'animation, frais de ceci, frais de cela. Ici nous avons un dossier gestion des athlètes 167 000 Gestion promo 72 000. Gestion animation 25 000, gestion ravitaillement 9 500, gestion sanitaire 43 000. Ce n'est pas nous qui avons fait une comparaison, nous n'avons pas fait de comparaison entre les dossiers. Je vais l'anonymer volontairement pour que ceux qui nous entendent comprennent. Je prends un autre dossier qui a été analysé et qui, dans ce dossier, a une dimension internationale, je ne vais pas dire lequel, mais je vais vous dire les lignes. Dans les lignes ce dossier c'est écrit loyer 12 000, achats 24 000, transport 48 000, sécurité 52 000, prestations 155 000, location 53 000 ; quand je dis ça nous avons des éléments pour apprécier. Quand ma collègue dit que nous avons une régularité d'analyse des dossiers en Commission Sports, je peux attester que nous analysons finement, régulièrement avec les mêmes critères et avec la même exigence. Donc je suis étonnée. Mais je pense que c'est fort, de la conviction, de la pertinence de cette manifestation que nous ayons dérogé aussi largement...

(Intervention hors micro de M. Fred LORDINOT)

Mme Diane MONTROSE — Monsieur LORDINOT, je ne vous ai pas interrompu. Pourquoi ce n'est pas la Commission, je suis la première vice-Présidente de la Commission sports je pense qu'au bout de deux ans et demi vous connaissez vos collègues et vous connaissez leurs attributions. Donc si vous ne le saviez pas en deux ans et demi, je rectifie. Je suis étonnée que nous ayons eu une telle irrégularité dans les analyses fines que nous avons habituellement des dossiers. Il n'y a pas de polémique, il n'y a aucune polémique. Il y a juste des dossiers qui nous arrivent que nous traitions avec des critères puisqu'ils ont été demandés. Je le dis oui nous prenons en compte des critères, nous avons des critères : l'hébergement, etc. Nous exigeons même de plus en plus de nos associations — vous m'excuserez Président je n'ai pas parlé beaucoup — de plus en plus en Commission Sport qu'elles nous donnent des études d'impact. Quand on cite des manifestations — je ne vais pas la nommer encore une fois pour ne pas gêner. Mais par contre quand nous avons des manifestations, nous avons un rapport qui nous dit que, 47 athlètes sont arrivés, ils ont été logés dans deux hôtels, ils ont eu une durée de séjour de huit nuitées. J'ai une idée de l'impact économique qui a été injecté directement dans l'économie de la Martinique . Donc il n'y a aucune passion, aucun

problème et je le dis avec beaucoup de « dépassion » parce que de plus je n'y étais pas mais quand je vois le dossier et Lucie le dit elle dit on traite les dossiers avec une régularité. Quatrième information que je donne à la population, ce n'est pas grave si mon collègue ne veut pas m'entendre, mais je le donne à la population, chaque fois que nous avons un dossier de dimension internationale, il y en a deux qui ont été cités tout à l'heure, je le dis les dossiers sont ici donc je ne donne pas des éléments que j'ai pris comme ça, je prends deux autres dossiers, voyez ce que je vois dans la colonne recettes je lis un autre dossier qu'on va analyser tout à l'heure sans donner les montants : je vois CTM 250 000 ce sont des sollicitations, ville du Diamant 20 000, CMT 25 000, fonds propres 14 000, Espace Sud 30 000, partenaires privés 27 500, Etat par la DJSCS 5 000. Je prends un autre c'est pareil j'ai fonds propres 8 900 CTM, CMT, Cap Nord : on a dit tout à l'heure pourquoi la communauté d'agglo devrait participer là je vois Cap Nord, Mairie de Saint-Pierre, sponsors. Le dossier qui nous a été transmis j'ai Etat, CTM, ville, CMT; Pas de participation de la communauté d'agglo, pas de fonds privés, pas de sponsors. Oui je confirme que nous avons sérieusement dérogé à l'analyse que nous faisons habituellement des dossiers et c'est tant mieux parce qu'il faut avancer quand bien même que tous les documents ne nous sont pas transmis.

(Applaudissements)

M. Louis BOUTRIN – Président, chers collègues compte tenu de ce qui a été dit et qui vient d'être dit concernant ce dossier, nous avons effectivement fait une dérogation et une entorse à la régle. Pour autant nous devons prendre en compte tout ce qui a été dit des deux côtés. Je propose que, et je refais cet appel, les services de la CTM vont se rapprocher à nouveau de la Direction des Sports de la ville de Fort-de-France pour que nous puissions avoir (il sagit d'une manifestation de 2017) les éléments justificatifs du bilan financier. Ce qui nous permettra d'avoir une autre lecture plus réelle de cette manifestation et il n'est pas exclu que l'on puisse reconsidérer notre participation financière. Cher Président et chers collègues, je vous propose de retirer le dossier de l'ordre du jour.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Bien, collègues, je pense que c'est de la sagesse parce que si j'ai bien compris, vous changez de méthode, demain cela va entraîner de la part d'autres associations ou collectivités des revendications. Effectivement, en plus cela ne donne pas satisfaction. Il vaut mieux revoir ce dossier dans des conditions correctes et on verra bien si un effort peut être fait. Personnellement, je le souhaite à priori. Je pense que c'est la sagesse. Collègue je vous propose un retrait. Vous êtes d'accord ? Il n'y a pas d'opposition làdessus ? Collègue CATHERINE

M. Félix CATHERINE – Ce n'est pas une opposition, nous sommes d'accord pour le retrait, il faut que nous soyons clairs dans ce que nous disons. D'autres décisions ont été prises sans pour autant... j'applaudis là maintenant il faut avoir tous les éléments, notamment des assemblées générales qui n'ont pas été tenues. Quand on a pris la décision concernant le Tour des Yoles, etc., 300 000 euros, je ne veux pas entrer dans le détail on a dit tout à l'heure que chaque activité est une activité, il manquait des éléments, mais on avait considéré que c'était une activité là aussi qui était internationale, qui portait. Donc, sur le principe, nous demandons en effet de retirer le dossier, mais nous demandons aussi de faire en sorte que l'on cesse de stigmatiser la ville de Fort-de-France.

(Protestations)

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, il est 23h20, je fais une suggestion...

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît, vous voulez repartir encore ? Mais oui, mais cela ne va pas finir. Collègue VALENTIN, puis collègue LESDEMA.

Mme Sandra VALENTIN – Je me permets de dire que nous avons quand même fait le tour de la question notamment l'une des questions de la collègue LEBRAVE a été de – ou de quelqu'un d'autre, je ne sais plus – essayer de savoir – non ce n'était pas toi – quels étaient les critères. Je pense que notre collègue, dans sa démonstration a bien explicité effectivement ce qui était attendu dans le cadre du dossier. Et c'est vrai je pense que pour l'ensemble de nos Commissions c'est valable, je sais qu'avec la Commission Santé Aaction Prévention, quand on a à étudier des dossiers qui concernent une subvention à des associations, nous demandons à nos services de nous donner beaucoup plus d'éléments pour nous permettre d'apprécier les dossiers. Je me permets de dire qu'effectivement à 23h20, nous avons eu l'ensemble des informations de part et d'autre qui de plus aboutissent à dire d'accord il va y avoir une ouverture qui est d'exiger une fois de plus des éléments probants de la ville sur ce dossier pour qu'une décision éclairée puisse être prise. Je pense qu'on peut passer au dossier suivant. Je me permets.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA, tu laisses passer. Merci. Passons à la question suivante 86.

86 – DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2018

M. Louis BOUTRIN – Ce dossier a été directement traité, mais Président sans faire de l'humour, cette manifestation également on a diminué, regardez les bilans, elle est actuellement à 30 000 euros alors que par le passé vous avez vu les sommes qui étaient allouées. Donc cela explique effectivement il y a des contraintes budgétaires qui nous obligent à revoir une manifestation, je répète, qui est portée par la CTM puisqu'il s'agit du grand prix de pétanque de la Caraïbe qui est organisé par le Club Bouliste de Saint-Pierre pour la CTM. Voilà ce bilan que vous avez pour la manifestation et nous vous proposons d'allouer la somme de 30 000 euros qui ira au club organisateur.

M. le Président Claude LISE – Collègues, pouvons-nous passer au vote ?

M. Marius NARCISSOT - La Commission Sport a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Je mets aux voix tout de suite.

M. Félix CATHERINE – Président, nous sommes d'accord pour aller aux voix tout de suite, sauf que je considère que le Conseiller Exécutif fait de l'humour qui n'est pas acceptable. Il faut comparer ce qui est comparable. Ici nous avons un budget qui est demandé de 35 000

euros de l'autre côté on avait un budget de 320 000 € qui était demandé. Alors il faut arrêter.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je recueille le vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 87, demande de subvention formulée par JET ATTITUDE

87 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR JET ATTITU'D POUR L'ORGANISATION DE LA MARTINIK CUP 2018

M. Louis BOUTRIN – C'est pour l'organisation de la Martinique Cup 2018. Dans la subvention qui vous est proposée il y a deux parties une partie pour la manifestation elle-même on vous propose 50 000 € sur une sollicitation de 250 000 €. Le coût total de la manifestation c'est 375 500 €. Les 60 000 € se déclinent en 50 000 € pour l'organisation de la manifestation ellemême et 10 000 pour l'acquisition de matériels.

M. le Président Claude LISE – Y a-t'il une position de la Commission ?

M. Marius NARCISSOT – La Commission salue le travail fait par cette jeune équipe et a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Mme Lucie LEBRAVE- De la même façon pour le semi-marathon de la ville de Fort-de-France j'avais fait un constat, là je vais constater positivement que c'est très bien pour l'effort consenti même si on souhaiterait plus pour cette manifestation, mais on passe quand même de 40 000 € à 60 000 € même s'il y a une partie diviser 50 plus 10 donc on peut donner plus, mais là on a revu à la hausse quand on sait que le sport mécanique nécessite beaucoup d'argent surtout que cette association n'a plus rien à prouver en matière d'organisation.

M. le Président Claude LISE – Merci. Le vote est acquis.

Mme Diane MONTROSE – Juste pour donner l'information à ma collègue puisque nous savons, les collègues ne le savent pas, que nous exigeons à chaque fois des bilans comme je l'ai dit. J'ai eu l'occasion l'an dernier d'aller représenter la Collectivité à cette manifestation au Diamant. Je veux lui souligner que la nouveauté cette année est le nombre de pilotes venant des USA et vous... enfin Lucie, tu auras dû constater l'augmentation conformément à nos règles, du budget transport puisque l'an dernier nous avions des pilotes de Guadeloupe, de

Martinique et des régions de France cette année avec des inscriptions confirmées de pilotes des USA. Tu les as aussi, et bien tant mieux.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Merci. Nous passons au 88.

88 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR M. LAURENT MICHAEL AU TITRE DE LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019

M. Louis BOUTRIN – Le champion cycliste Mickaël LAURENT au titre de la saison 2018-2019 a fait une demande de subvention. La proposition qui vous est faite c'est d'accorder une subvention à hauteur de 5 000 € à Mickaël LAURENT pour, entre autres, ses différents titres à la fois autour de Martinique, autour de Guyane et aux différents championnats de Martinique et également au dernier Grand Prix de la coopération Surinam. Voilà chers collègues. Nous saluons cet athlète pour sa longévité sportive, il a 38 ans, il est très méritant, un sport qui n'est pas facile qui est le cyclisme. Cela ne justifie pas la subvention, mais il faut quand même le souligner.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Avis favorable de la Commission Sport et à travers cela nous soulignons le travail fait par le cyclisme martiniquais puisque nous sommes vainqueurs du tour cycliste martiniquais et récemment champion de la Caraïbe.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN — C'est vrai que le vote est intervenu un peu rapidement, mais je voudrais rajouter à ce qui a été dit c'est vrai que c'est un champion méritant par ses qualités techniques, mais c'est aussi une personnalité qui a des qualités humaines extraordinaires. J'aurais souhaité, proposé — effectivement qu'il y ait une augmentation de ce qui lui a été attribué puisqu'il demandait 8 400, qu'on lui accorde même 6 000 € au lieu des 5 000 € accordés. C'est vraiment quelqu'un qui est dans l'abnégation, qui se donne à la fois pour la Martinique, mais qui à la fois accompagne aussi les autres athlètes, les autres cyclistes autour de lui. Je souhaitais proposer une augmentation de 5 000 à 6 000 contrairement aux 8 400 qu'il avait demandés sachant que vous avez vous-même relevé les qualités de la personne.

M. Louis BOUTRIN – On a effectivement tenu compte des résultats sportifs, des qualités humaines de Mickaël LAURENT, les contraintes budgétaires n'épargnent personne, il avait obtenu une subvention de 6 000, nous lui avons, au regard des autorisations d'engagement que nous avons et des enveloppes disponibles, accordé pour cette année 5 000 €. Vous allez voir dans les dossiers qui arrivent là, j'irai un peu plus vite il y a vraiment des sportifs qui sont pour des laisser pour compte, qu'il convient d'accompagner à tous ces sportifs du sport

mécanique. Déjà nous sommes un peu en retard sur notre programmation en matière d'équipements pour les sports mécaniques puisque régulièrement ils interviennent sur les médias pour nous rappeler à l'ordre ; ils ont raison parce qu'il y a une programmation à faire en ce qui concerne le 400 mètres arrêté, la piste que l'on doit créer pour eux. Il y a nécessité de les accompagner, de les encourager au regard des résultats qu'ils ont à l'international. Les différents dossiers qui passent là, je vais juste donner le nom, Président si tu en es d'accord, de ces motards, ensuite la subvention que l'on propose de leur attribuer. Il s'agit...

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Effectivement on passe à la suite, mais je me permets malgré tout d'intervenir néanmoins pour vous transmettre ses remerciements, j'en ai discuté avec lui et c'est vrai qu'il remercie à la fois les membres de l'Exécutif et les élus de l'Assemblée du soutien qui lui a été accordé.

M. Louis BOUTRIN – On profite pour le saluer. Président, il s'agit de dix dossiers que nous avions à examiner, il y a des avis défavorables pour ANGLIONIN, CATOR, DACY, MARIE-LUCE et des avis favorables pour BRUNEAU à hauteur de 15 000 €, CATHERINE avis favorable pour 3 000 €, LABAMARD avis favorable pour 4 000 €, CONCAURIER avis favorable pour 3 000 euros, PHILIPPY avis favorable pour 1 000 €. Et le jeune TANIC qui a obtenu des résultats très, très encourageant, c'est un jeune de 14 ans qui a participé au championnat junior au championnat cadet et qui est champion de France cadet en 2017, champion de France junior 2018. Il avait sollicité 35 000 €, nous vous proposons de lui attribuer 15 000 €. En ce qui concerne le jeune BRUNEAU puisque on a été encore alerté par son père que je salue, son fils Aymeric qui a obtenu de très beaux résultats au niveau du championnat d'Europe des supers motards et qui est champion du monde junior d'Europe par équipe en super motard en 2017. Il avait sollicité 60 000 € nous vous proposons de lui attribuer 15 000 €. En ce qui concerne le dernier c'est le jeune Allan LABARMARD, 17 ans, qui a participé à différents championnats d'Europe et qui avait sollicité une subvention à hauteur de 48 000 € et nous vous proposons de lui accorder 4 000 €. Voilà chers collègues, j'ai essayé de faire le tour rapide des dossiers que nous avons eus à vous pour le sport mécanique.

<u>M. NARCISSOT</u> – Avis favorable de la Commission qui souligne le travail formidable fait par ces jeunes au niveau national et qu'il faut encourager.

M. Louis BOUTRIN – International aussi, champion du monde pour TANIC.

M. NARCISSOT - Absolument.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Si le collègue permet, c'est une petite communication rapide, parce qu'il a fait allusion à cela, c'est peut-être le moment de passer l'information concernant la piste des sports mécaniques, nous avons un projet qui se trouve dans le prolongement de la zone aéroportuaire à Carrère. Ce projet est un peu ralenti parce qu'au moment du permis de construire, il nous a été demandé un complément d'études sur l'étude d'impacts quant aux bruits, une série de causes qui a fait que nous avons dû faire des études complémentaires et c'est ce qui nous a ralentis dans la réalisation de ce projet. Il s'agit d'une piste de 900 mètres. Actuellement nous venons de relancer une étude d'impacts et j'espère qu'elle va aboutir. Il faut un permis de construire délivré par la commune d'accueil.

M. Louis BOUTRIN – Cher collègue si tu permets, je vais te faire le coup du TCSP, c'est prévu pour quand la livraison ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je ne prends jamais d'engagement de date, j'informe sur les étapes sur lesquelles nous sommes.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, s'il vous plaît, sommes-nous d'accord pour les propositions individuelles ?

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 90, ligue de natation.

90 - LIGUE DE NATATION / MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA PISCINE TERRITORIALE JEAN BALLY DU CARBET POUR LES SPORTIFS DU CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION (EX POLE) – POUR INFORMATION

M. Louis BOUTRIN – C'est la mise à disposition à titre gratuit de la piscine territoriale Jean BALLY du Carbet pour les sportifs du centre d'accession et de formation. C'est ce que l'on appelait auparavant le Pôle Natation. Chers collègues, nous avons reçu une demande du Président de la ligue de natation pour mettre à disposition à la fois la piscine, mais également la salle de musculation du complexe Jean BALLY. Il vous est demandé de vous prononcer. Le Conseil Exécutif a donné un avis favorable à cette demande. Il faut une décision de l'Assemblée pour que l'on puisse effectivement donner une suite favorable à la demande de la ligue de natation.

M. le Président Claude LISE -

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Vous savez qu'il nous reste une dernière question, mais qui est très importante puisqu'elle concerne l'abattoir. C'est toi qui la présentes pour terminer.

93 - DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE FORMULEE PAR LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE LA MARTINIQUE (SEMAM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

M. Louis BOUTRIN – Nous terminons par l'abattoir. C'est une dotation complémentaire qui a été formulée par la Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Martinique, (la SEMAM) au

titre de l'exercice 2016. La SEMAM bénéficie chaque année d'une dotation d'équilibre qui est versée par la CTM, contribution qui est prévue dans le cahier des charges de l'exploitation par affermage de l'abattoir. Cette dotation lui permet d'améliorer la structure et surtout ses comptes. Le tableau que l'on vous propose aujourd'hui c'est un tableau récapitulatif des différents montants des dotations qui ont été attribuées depuis 2014 jusqu'à 2018. Vous constatez que, on est passé de 650 000 euros de dotations en 2014 à 750 000 € en 2016, 940 000 € en 2017 et en 2018, 970 000 €. Voilà les différents montants que vous allez trouver dans votre dossier. Chers collègues, il vous est demandé d'attribuer une dotation complémentaire de celle qui a été donnée cette année de 350 000 euros de manière à permettre à l'abattoir de régler des annuités non honorées à ce jour au titre de son plan d'apurement du passé. On demandera aux administrateurs de la SEMAM (le Président, Madame TOUL et Monsieur RANGON, Monsieur ADENET) de bien vouloir...

M. le Président Claude LISE – Oui, il donne l'avis de la Commission avant.

M. Lucien ADENET – Avis favorable de la Commission.

(Les administrateurs sont sortis pendant le vote)

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. C'est le vote final, c'est très symbolique de terminer par l'abattoir dans l'abattement général (rire).

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité à 23h40.

M. Louis BOUTRIN – Je vous remercie, chers collègues pour ce marathon à défaut de faire ce semi-marathon.

M. le Président Claude LISE – Merci à tous. La séance est levée.

(Fin de la séance à 23h41)

INDEX DES MATIERES

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MAR- TINIQUE (CTM) ETL'ASSOCIATION MARTINIQUAISE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (AMARHISFA)	15
3 - SAS FEDERATION ENTERTAINMENT / DEMANDE D'AIDE À LA PRODUCTION D'UNE SÉRIE POLICIÈRE INTITULÉE PROVISOIREMENT "TROPIQUES CRIMINELS"	16
4 - SPECIAL TOUCH STUDIOS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRODUCTION DU LONG - MÉTRAGE DE FICTION INTITULÉ « FANON »	32
5 - CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE POUR LA PÉRIODE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CNC ET LA CTM - PROPOSITION DE CONVEN- TION D'APPLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE 2018	33
6 - CRÉATION DE L'ÉCOLE MARTINIQUAISE D'ENSEIGNEMENT DES ARTS (ÉMEA) - MUSIQUE - DANSE - THÉATRE PAR UNE MISE EN RÉSEAU DES ANTENNES TERRITO- RIALES	34
7 - ORIENTATIONS 2019 POUR LES EPLE ET DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT	45
8 - ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRETS ÉTUDIANTS	64
9/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 DES ÉCOLES PARAMÉDICALES DU CHU DE MARTINIQUE	65
10/ PROJET D'ORDONNANCE PORTANT PARTIE LÉGISLATIVE DU CODE DE LA COM- MANDE PUBLIQUE & PROJET DE DÉCRET N° 2018-XX DU XX 2018 PORTANT PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	70
11 - DECRET DU 30 AOUT 2018 PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDA- RITE EN GUADELOUPE, EN GUYANE EN MARTINIQUE, A LA REUNION ET DANS LES COLLECTIVITES DE SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE ET MIQUE- LON.	73
12 – PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET NUMERO 79-160 DU 28 FEVRIER 79 PORTANT APPLICATION DE LA LOI NUMERO 77-729 DU 7 JUILLET 1977 RELATIVE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN ET MODIFIANT LE CODE ELECTORAL.	75

13 - PROJET DE DECRET MODIFIANT NUMERO 2006-649 DU 2 JUIN 2006 MODIFIE RELATIF AUX TRAVAUX MINIERS, AUX TRAVAUX DE STOCKAGE SOUS-TERRAIN ET A LA POLICE DES MINES ET DES STOCKAGES SOUS-TERRAIN ET EGALEMENT PROJET D'ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 14 OCTOBRE 2016 RELATIF AUX TRAVAUX DE RECHERCHES PAR FORAGE ET D'EXPLOITATION PAR PUITS DE SUBSTANCES MINIERES.	78
14 - PLAN REGIONAL DE SANTE ENVIRONNEMENT 3 DE LA MARTINIQUE POUR LA PERIODE 2017-2020.	90
15 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE POUR LA RE- CHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE EN CANCEROLOGIE.	90
16 - MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL D'UN DISPOSITIF DE GEOLACALISATION DE PERSONNES PRESENTANT DE TROUBLES SPATIO-TEMPORELS.	94
17 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100
18 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR POUR PER- SONNES ÂGEES DEPENDANTES.	101
19 - DEMANDE D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LA FONDATION PARTAGE ET VIE POUR LA MISE EN SECURITE DES RESIDENTS DE L'EHPAD MARIE-OLGA ANCET DE DUCOS.	104
20 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA SMHLM POUR LE FINANCEMENT D'OPERATION D'EXTENSION DE L'EHPAD BETHLEEM DE SCHŒLCHER.	105
21 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LA FONDATION PARTAGE ET VIE. C'EST POUR LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT DE l'EHPAD LE BEAUSEJOUR	107
22 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ÂME D'OR POUR SON PRO- GRAMME D'ACTION ANNUELLE.	108
23 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEEE PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS DE LA MARTINIQUE : PROGRAMME D'ACTIVITES 2017.	109
24 - AVENANT AU TEXTE FONDATEUR DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.	111

•	
25 – COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	113
26 - RAPPORT 2017 DE L'OBSERVATOIRE DE LA CONSTURCTION DE L'ENFANCE	115
27- CREATION D'UNE REVUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE	132
29 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARTINIUE ACCESSIL POUR LA REALISAITON D'UN FILM PROMOTIONNEL DE L'EDITION D'UN GUIDE RECENSANT LES OFFRES DE LOISIRS, DE TOURISME, ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES	137
30 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CSDOM POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2018	138
31 - REAFFECTATION DES POSTES DE DEPENSES DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LA COLLECTIVITE REGIONALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CHANTIER DE PROXIMITE « DEFI SOLIDAIRE DES QUARTIERS » INITIE PAR L'ASSOCIATION UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE (U.F.O.L.E.P.	139
32 - DISPOSITIF CADRE RELATIF A LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE A LA MISE EN ŒUVRE DES EMPLOIS D'AVENIR EN 2017	143
33 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES BAROUDEURS MARTINIQUE » POUR LA REALISATION D'UN PROJET SOLIDAIRE ET SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	142
34 - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT, EXPERIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIALE INITIULE « PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIAL (PISTE) MODIFICATIONS DES DISPOSI- TIONS FINANCIERES	144
35 – SUBVENTION ASSOCIATION ECO MOBILE POUR L'ORGANISATION DE SON ACTION REPAIR CAFE	145
36 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS DEGRADES VILLE DE FORT-DE-FRANCE	251
37 - NOUVELLE CONVENTION FINANCIERE PORTANT PARTICIPATION AU FINANCE- MENT DE SUIVI ANIMATION MOUS DE LA RHI NORD PLAGE A MACOUBA	146
38 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA BANQUE ALIMENTAIRE	148

39 - DISPOSITIF CESU – VERSEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DIRECTEMENT AUX BENEFICIAIRES DE l'APA ET DE LA PCH FAISANT INTERVENIR DU PERSONNNEL DE GRE A GRE	157
40 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE DELE- GATION DE MARTINIQUE POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE	163
41 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADININA ACCESS SERVICES POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITES EN FAVEUR DES PER- SONNES EN SITUATION DE HANDICAP	164
42 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION SPORT ET HANDICAP DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	164
43 - DESIGNATION A LA DIRECTION DE LA REGIE AUTONOME ET FINANCIERE DE- NOMMEE « CPIOF »	165
44 - DEMANDE DE RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL	170
45 - PROJET CAP PERFORMANCE 2018-2020	171
46 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA DELIBERATION N°18-121-1 EN DATE DU 5 JUIN 2018 RELATIF A LA CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSUL- TATIVES PARITAIRES DE LA CTM	174
47- AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°17-495-1 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITO- RIALE DE MARTINIQUE ET LADOM	176
48 - PARTENARIAT AVEC LADOM POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION MOBILITE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2019	179
50 - REMISE DE PENALITES A L'ENTREPRISE 3T DANS LE CADRE DU MARCHE DE RA- VAUX DE RETABLISSEMENT DE LA RD1 AU PR15+800 AU LIEU DIT LA CARRIERE SIS FOND SAINT-DENIS – LOT 1 TERRASSEMENT	182
51 - PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE OTIS POUR DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU CENTRE ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE MAR- TINIQUE (CATM)	190

CURISATION AU COLLEGE CASTENDET A FORT DE FRANCE 53 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE CRBP 191 54 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE PAC ENVIRONNEMENT BTP 192 55 - COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES 56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE) 57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY 221 58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 222 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STA- TIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PAR- CELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES		
54 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE PAC ENVIRONNEMENT BTP 191 55 - COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES 56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE) 57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY 221 58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 222 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1 - QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	52 - CONVENTION TRANSACTIONNELLE VHBTP — REALISATION DE TRAVAUX DE SE- CURISATION AU COLLEGE CASTENDET A FORT DE FRANCE	191
55 - COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES 200 56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE) 57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY 221 58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 221 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France: AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI-CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	53 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE CRBP	191
EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES 56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU 200 D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE) 57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY 221 58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 222 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	54 - CONVENTION TRANSATIONNELLE AVEC LA SOCIETE PAC ENVIRONNEMENT BTP	191
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE) 57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY 221 58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 221 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France: AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DE VANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI-CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	55 - COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES	194
58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE 221 59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France: AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI-CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	56 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET RIGMA (RESEAU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE)	200
59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET 222 60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 223 224 63 - VENTE FONCIERE – RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRICULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	57 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY	221
60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER 222 61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI-CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	58 - ACQUISITION FONCIERE SECTION MANSARDE AU ROBERT ECHANGE D'EMPRISE	221
61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STA- TIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PAR- CELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	59 - ACQUISITION FONCIERE RN2 DANS LA TRAVERSEE DU BOURD DU CARBET	222
France: AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STA- TIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PAR- CELLES CADASTREES SECTION BP 62 - VENTE FONCIERE — RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	60 - ACQUISITION FONCIERE GIRATOIRE DE L'ANSE GOURAUD A SCHOELCHER	222
D'UNE EMPRISE FONCIERE 63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI-CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	61 - ACQUISITION FONCIERE QUARTIER CLUNY RUE GASTON DEFERRE A FORT DE France : AMENGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DEVANTHOTEL DE LA CTM REGULARISATION FONCIERES DES PARCELLES CADASTREES SECTION BP	222
MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	62 - VENTE FONCIERE – RN1- QUARTIER MANSARDE CATALOGNE AU ROBERT VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE	223
CULTURE-SECTEUR DE LA NAF 65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN 230 66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	63 - TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION DE MARTINIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	224
66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	64 - DEMANDE D'EXTENSION LISTE DES BIENS IEXONERES POUR LE SECTEUR AGRI- CULTURE-SECTEUR DE LA NAF	229
LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES	65 - ANNULATION D'EXONERATION CONSENTIE POUR L'IMPORTATION D'UN BIEN	230
	66 - PROGRAMMATION DE 17 DOSSIERS SUR LE FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE	231

67 - DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNE COMMUNE DE SAINTE-ANNE EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL	238
68 - DEMANDE D'ATTRIBUTION DAIDES EUROPENNES AU TITRE DE LA MESURE 43 – PORT DE PÊCHE, SITES DE DEBARQUEMENT	247
69 - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE MARTINIQUAIS DU TOURISME POUR LA DIFFUSION D'UN FILM PROMOTIONNEL.	80
70 - MODERNISATION DE L'ACCES ROUTIER AU NOUVEAU CASERNEMENT DES POM- PIERS DE RIVIERE-SALEE LIEU DIT CHEMIN DE LA CANNERAIE	256
71 - REAFFECTATION PART SUBVENTION TOITURE STADE GABRIEL SUVELOR	256
72 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DE POTEAUX ET DE BOUCHES D'INCENDIE	257
73 - PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DU FRONT DE MER DE FOND LAHAYE	257
74 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES	259
75 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES	259
76 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE COORDINATION SPS POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE D'ACCES	259
77 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE PROGRAMMATION ET DE CONCEPTION, POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'EAT DE LA ZONE TOURISTIQUE DU SECTEUR LA CHERRY – O'MULLANE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU DIAMANT EN VUE D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE DU FEDER	260
78 - CREATION DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES ESPACES, SITES ET ITINE- RAIRES DES SPORTS DE NATURE (CTESI), ELABORATION DU PLAN TERRITORIAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DES SPORTS DE NATURE (PTESI) ET DU PLAN TERRI- TORIAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PTIPR)	261

79 - AVIS DE LA CTM SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL CSRPN DE LA MARTINIQUE	263
80 - DISPOSITIF D'AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE A L'EMPLOI MATELOTS	264
81 - PREOCCUPATION IRREGULIERE DANS LES PORTS DE PÊCHE RELEVANT DE NOTRE COLLECTIVITE	270
82 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CTCS	272
83 - RATTRAPAGE DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIES AGRICOLES POUR UN PLANTEUR	273
84 - ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À "RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)" ET PAIEMENT DE LA COTISATION AU TITRE DE L'AN- NÉE 2018	274
85 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE DE Fort-de-France POUR L'ORGANISATION DE LA 33ème EDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL.	275
86 – DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT- PIERRE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2018	288
87 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR JET ATTITU'D POUR L'ORGANISA- TION DE LA MARTINIK CUP 2018	289
88 - DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR M. LAURENT MICHAEL AU TITRE DE LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019	290
90 - LIGUE DE NATATION / MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA PISCINE TERRITORIALE JEAN BALLY DU CARBET POUR LES SPORTIFS DU CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION (EX POLE) — POUR INFORMATION	292
91- PASSATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DEMAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU POLE UNIVERSITAIRE DE SANTE » A FORT-DE- FRANCE	207
92 - MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS PORTANT SUR DES AMENAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LES PORTS DE PECHE TERRITO- RIAUX DE GRAND-RIVIERE ET DU MARIN	209

93 - DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE FORMULEE PAR LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE LA MARTINIQUE (SEMAM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	292
94 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17-421-1 DU 14 NOVEMBRE 2017 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE CARAIBES LOGEMENTS A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 987 472,00 € DESTINE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX AU LIEU-DIT « RESIDENCE LE MORNE VERT » A DUCOS	250
95 - MODALITES DE FISCALITE APPLICABLE AU GAZOIL NON ROUTIER ET AUX FUTS DOMESTIQUES.	89
96 - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 - MDFSE N°201604453 - AB STRATEGIE -"RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE TRACÉE DANS UN SITE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET D'ACTIVI- TÉS DE FORMATION"	250



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone: 0596 59 63 00 | Fax: 0596 72 68 10 | Courriel: courrier@collectivitedemartinique.mg

www.collectivitedemartinique.mq